Ibn Qayyim Al-Jawziyya

Les Degrés des itinérants
Tome I

مدارج السالكين في منازل السائرين

• Madārij as-Sālikīn fī sharḥ manāzil as-sā'irīn •

Traduit par Hassan Boutaleb

ALBOURAQ

Ibn Qayyim Al-Jawziyya

Les Degrés des itinérants

• Madārij as-Sālikīn fī sharḥ manāzil as-sā'irīn •

Traduit par Hassan Boutaleb (Traduction intégrale inédite)

Madârij as-Sâlikîn, connu sous le titre *Les Sentiers des itinérants*, est proposé ici dans sa version intégrale. Dans cet ouvrage monumental, Ibn Qayyim al-Jawziyya fait le commentaire de l'œuvre d'Al-Ansarî, et débute par une exploration approfondie de la sourate qui « ouvre » le Coran : la *Fatiḥa*. Il est question de la guidance, de ses degrés et de l'Unicité qui resplendit par les Noms et les Attributs divins.

Peu à peu, avec un style qui reflète l'élévation de la réflexion et la finesse d'analyse, l'auteur nous entraîne le long des sentiers qu'empruntent le croyant pour se rapprocher de son Seigneur. Il nous montre les étapes, les détaille ou les résume, facilitant toujours notre route. Il expose également, afin d'y répondre avec précision, les jugements des savants de son époque éloignés de la vérité, nous conduisant ainsi à la science utile et à l'œuvre vertueuse, provisions indispensables.

Les thèmes étudiés sont nombreux, comme les jalons d'un cheminement spirituel : l'adoration, ses catégories, ses fondements, la servitude (du corps, de la langue, etc.), le repentir, les péchés, la crainte, la vigilance, le recueillement, l'humilité, l'ascèse, la sincérité, la certitude, la patience, la confiance, le *Shukr*, les degrés du *Tawhîd*, l'amour…

Aussi, pour le lecteur qui plonge dans cet ouvrage d'une richesse incomparable, l'objectif est aussi simple qu'essentiel : comprendre, c'est-à-dire prendre avec soi la sagesse, la saisir pour l'appliquer et se transformer. C'est un livre dont chacun emporte ce qu'il peut, pour lui-même, un livre qui reste à disposition, toujours à (re)découvrir. Un guide spirituel pour acquérir les qualités nécessaires à la marche vers Dieu et l'éducation de l'âme. Très vite, le lecteur se sentira entraîné dans cet élan sincère que l'auteur communique et se verra, à son tour, « accourir vers Allah ». *Fa-firrû ilâ-Llâh… Accourrez vers Allah* ﷻ…

Né en 1292 (691 de l'Hégire) à Damas, Ibn Qayyim al-Jawziyya étudia chez les plus grands maîtres de son temps dont l'illustre Ibn Taymiyya (1263-1328). Ibn Qayyim fut un disciple très fidèle et l'un des plus célèbres savants de son époque. Amoureux des livres et très prolixe, c'est en grande partie grâce à lui que l'œuvre du savant Ibn Taymiyya ainsi qu'une somme considérable de Hadiths touchant à tous les domaines, y compris la médecine, nous furent transmis et explicités. Renommé pour sa piété et son application, Ibn Qayyim combattait avec ardeur les hérésies et les déviations. Il fut emprisonné et torturé à cause de ses prises de position aux côtés de son maître et ne fut relâché qu'après le décès d'Ibn Taymiyya. Il décéda en 1350 (751 de l'Hégire) à Damas.

Atelier graphique Albouraq
www.albouraq.com

بِسْمِ ٱللَّهِ ٱلرَّحْمَٰنِ ٱلرَّحِيمِ




Les Éditions Albouraq
– LES JOYAUX DE LA TRADITION –

► DISTRIBUTION :

LA SOFIADIS
7 rue Henri François
77330 Ozoir-la-Ferrière
Tél. 01 60 34 37 50
Fax. 01 60 34 35 63
commandes@sofiadis.fr
www.sofiadis.fr

► COMPTOIRS DE VENTE :

Librairie de l'Orient
18 rue des Fossés Saint Bernard
75005 Paris
Face à l'Institut du Monde Arabe
Tél. 01 40 51 85 33
orient-lib@orient-lib.com
www.librairiedelorient.fr

Librairie Albouraq
91 rue Jean-Pierre Timbaud
75011 Paris

Tél. 01 48 05 04 27
librairie11@albouraq.com
www.albouraq.com

Albouraq Sénégal
Résidence Serigne Babacar Sy
99, rue Amadou Assane Ndoye
Dakar-Plateau, Sénégal
Tél. Fax. + 221 33 842 21 22
salb@albouraq.com
www.salb.biz

1445-2023
ISBN 979-10225-1245-9 — EAN 9791022512459
Coffret 3 volumes. Les tomes ne peuvent être vendus séparément.




Ibn Qayyim Al-Jawziyya

Les 'Degrés des Itinérants

Tome I

مدارج السالكين في منازل السائرين

الجزء الأول

• *Madārij as-Sālikīn*
fī sharḥ manāzil as-sā'irīn •

Traduit par Hassan Boutaleb



ALBOURAQ

Transcription des lettres arabes

Lettre arabe	Transcription
ء	’
ب	b
ت	t
ث	th
ج	j
ح	ḥ
خ	kh
د	d
ذ	dh
ر	r
ز	z
س	s
ش	sh
ص	ṣ
ض	ḍ
ط	ṭ
ظ	ẓ
ع	’
غ	gh
ف	f
ق	q
ك	k
ل	l
م	m
ن	n
ه	h
و	w
ي	y

INTRODUCTION



Au Nom de Dieu, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux !

C'est Son Aide que nous cherchons. Il n'y a de pouvoir et de force que par Dieu, le Très-Haut, le Sublime ! La louange appartient à Dieu, le Seigneur des mondes et l'heureuse fin n'appartient qu'aux pieux. Point d'hostilité sauf contre les oppresseurs. J'atteste qu'il n'y a de divinité que Dieu, l'Unique et sans associé, le Seigneur des mondes, le Dieu des Messagers et Celui par qui les cieux et la terre subsistent. J'atteste que Muḥammad est Son serviteur et Son Messager, envoyé avec le « Livre clair » (*al-Kitâb al-mubîn* = le Coran), le séparateur entre la guidance et l'égarement, entre la tromperie et la droiture, et entre la conjecture et la certitude. Il nous a révélé le Livre afin que nous le lisions et le méditions, y réfléchissions avec dévotion et vigilance, enrichissions nos âmes par son souvenir, l'interprétions de la meilleure des manières et l'affirmions ; enfin, pour que nous nous efforcions d'établir ses commandements et ses interdictions, récoltions les fruits de ses précieuses sciences qui nous relient à Dieu ﷻ et respirions la sagesse de ses prairies et de ses fleurs.

Car ceci est Son Livre qui conduit à Lui tous ceux qui veulent Le connaître. C'est le chemin le plus sûr qui conduit le chercheur jusqu'à Lui. C'est Sa Lumière brillante qui chasse toutes les ténèbres, Sa Miséricorde offerte à toute la création, Sa Corde qui relie ses serviteurs à Lui quand tout le reste échoue, Sa grande Porte qui reste ouverte quand toutes les autres sont fermées. C'est le Droit Chemin non souillé par les opinions des hommes, le Rappel Sage non entaché par les désirs vils et Son festin généreux dont les Sages ne sont jamais rassasiés. Ses merveilles ne s'épuisent pas, ses nuées ne sont jamais sèches, ses Signes ne périssent pas et ses significations ne se contredisent jamais. Plus les gens clairvoyants plongent dans ses profondeurs, et plus ils atteignent le discernement et la guidance. Dès qu'ils fouillent dans ses replis, toutes les sources de Sa Sagesse en jaillissent. Il est la Lumière des yeux qui chasse la cécité, le Remède des poitrines contre les maux du cœur. Il est la Vie et le Jardin des cœurs, le Délice pour les âmes et le *ḥādī*[1] des esprits (*al-arwāḥ*) vers le pays de la félicité, le Héraut qui, matin et soir, crie : « Ô vous qui désirez le succès, dépêchez-vous ! » Il est le proclamateur de la foi sur le droit chemin qui crie : « ***Ô notre peuple ! Répondez au héraut de Dieu et croyez en lui ! Il vous pardonnera une partie de vos péchés et vous préservera d'un châtiment douloureux.*** »[2]

1. Le chamelier qui dirige les chameaux avec ses chants.
2. Coran 46 : 31.

Par Dieu, ce Coran perce les oreilles qui écoutent et illumine les cœurs purifiés de la corruption. Mais les passions ont éteint les lampes des cœurs ; les opinions des hommes en ont refermé les portes et en ont perdu les clés. Désormais, les actes des hommes ont rouillé leurs cœurs et les empêchent d'accéder aux réalités [du Coran]. La maladie de l'ignorance les a tellement abattus, que même les meilleures œuvres ne leur sont plus utiles. Il est surprenant de voir qu'ils aient choisi de se nourrir de ses vaines opinions « ***qui ne les engraisseront pas et n'apaiseront pas leur faim*** »[3] et qu'ils aient refusé de se nourrir de la Parole du Seigneur des mondes et des textes et des paroles authentiques de Son Prophète ﷺ. Comment pourraient-ils donc trouver leur chemin dans les ténèbres des opinions et distinguer le bien du mal, alors qu'ils ne parviennent pas à le faire dans la lumière rayonnante de la *Sunna* et du Livre ?

Il est vraiment surprenant de constater qu'ils confondent les bonnes opinions avec les mauvaises, celles qui sont acceptées avec celles qui sont réfutées, et les favorisées avec les indéfendables. Ils sont donc reconnu être incapables de recevoir la guidance et la science du Discours de Celui dont la Parole « ***est à l'abri du mensonge : il ne peut l'atteindre ni par devant ni par derrière*** »[4]. C'est Lui qui garantit d'élucider la vérité avec la plus grande clarté et la parole de celui qui a reçu les « paroles synthétiques » (*jawāmiʿ al-kalam*)[5] et dont le discours est le plus clair qui soit. Par Dieu, il s'agit d'une épreuve qui a aveuglé les cœurs par rapport aux sources de la rectitude et qui les a détournés de leur but. Une épreuve tellement contagieuse que les enfants grandissent avec ces opinions et que les plus âgés deviennent séniles à cause d'elles. Ces gens aveugles comme des chauves-souris pensent que ces fausses opinions sont le but suprême vers lequel il faut courir et la fin vers laquelle il faut se précipiter et se bousculer. Méfiez-vous ! Combien est grande la distance qui sépare *Suhā*[6] du Soleil de midi ! Combien est grande la distance qui sépare le monde souterrain et obscur des étoiles des Gémeaux ! Combien est grande la différence entre un discours dont l'infaillibilité de l'auteur n'est pas étayée par une preuve établie et les paroles véridiques et authentifiées d'un infaillible !

Combien est grande la différence entre les opinions [humaines] qui, tout au plus, peuvent avoir des partisans, et les Textes [divins] clairs que tous les Musulmans doivent faire passer avant tout, auxquels ils doivent se soumettre et vers lesquels ils doivent se tourner pour toutes les questions qui font l'objet de controverse ! Combien est grande la différence entre les opinions que l'auteur a

---

3. Coran 88 : 7.
4. Coran 41 : 42.
5. C'est-à-dire le Prophète Muhammad ﷺ.
6. Littéralement, la « petite négligée ». Il s'agit d'une petite étoile binaire de la constellation de la Grande Ourse.

interdit d'adopter et contre lesquelles il a mis en garde, et les textes qu'il incombe à tout serviteur de suivre et de méditer ! Combien est grande la différence entre des écoles de pensée qui disparaissent [dès que leur fondateur s'éteint] et des Textes qui ne périront pas, même lorsque les cieux et la terre cesseront d'exister ![7]

La guidance du Coran

Gloire à Dieu ! Combien sont pauvres ceux qui se détournent des textes de la Révélation et qui ne puisent pas la Science dans sa niche et ses trésors ! Combien ont-ils raté la vie du cœur et l'illumination des yeux du cœur ! Ils se sont contentés des opinions déterrées avec les pelles des conjectures, « ***se sont divisés en sectes, chaque faction se réjouissant de ce qu'elle détenait*** »[8] et « ***s'inspirent les uns aux autres le clinquant de paroles trompeuses*** »[9]. Voilà pourquoi ils ont abandonné le Coran.

Les Signes du Coran ont disparu de leurs cœurs et ils ne les reconnaissent plus ; ses demeures sont tombées en ruine dans leur cœur et ils ne s'y réfugient plus ; ses étendards et ses bannières sont tombés de leurs mains et ils ne les portent plus ; ses étoiles brillantes ont disparu des horizons de leurs âmes et ils ne les aiment plus ; son soleil s'est éclipsé derrière l'ombre de leurs opinions et ils ne le voient plus. Ils ont détrôné la Révélation du pouvoir de la réalité, l'ont dépossédée de l'emprise de la certitude et l'ont cernée par de fausses interprétations. Embuscade après embuscade, leurs attaques n'ont pas encore cessé. Ils accueillent [la Révélation] à contre-cœur, comme les hôtes sordides et avares qui n'honorent pas leurs invités et qui les traitent avec suffisance et peu d'égards en leur disant : « Tu ne peux pas passer par ici, mais si tu n'as pas le choix, alors fais-le rapidement ! » Ils ont réduit les Écritures au statut de calife à notre époque : il a droit à la monnaie frappée en son nom et à la mention rituelle de son nom dans les sermons, mais il n'a plus aucune autorité ni son mot à dire dans la décision. Pour eux, celui qui s'attache au

7. Allusion aux paroles des grands Imams : L'Imām Abū Ḥanīfa a dit : « Si la tradition prophétique s'avère authentique, alors c'est mon opinion » ; « Il est illicite pour celui qui ne connaît pas mes preuves de délivrer un avis juridique inspiré de mes paroles ». L'Imām Mālik Ibn Anas a dit aussi : « Je ne suis qu'un homme, il m'arrive de me tromper et il m'arrive de trouver la bonne réponse. Examinez donc mes opinions : tout ce qui est conforme à la *Sunna* et au Livre de Dieu, prenez-le, et tout ce qui ne l'est pas, abandonnez-le. » L'Imām ash-Shāfi'ī a dit : « Si vous trouvez dans mes écrits une chose contraire à la *Sunna* de l'Envoyé de Dieu ﷺ, conformez-vous à la *Sunna* et abandonnez mes paroles », « Je me repens en ce monde et après ma mort sur chaque question sur laquelle il existe un texte prophétique authentifié par les narrateurs qui contredit mes propos. » L'Imām Aḥmad a dit : « Ne m'imite pas aveuglément et n'imite pas aveuglément Mālik, ash-Shāfi'ī, al-Awzā'ī et ath-Thawrī, mais prends d'où ils ont pris », « Celui qui réfute un Ḥadīth de l'Envoyé de Dieu ﷺ risque l'anéantissement. »

8. Coran 23 : 53.

9. Coran 6: 112.

Livre Saint et à la *Sunna* est un littéraliste qui se prive volontairement des fruits de la raison, alors que celui qui adopte fidèlement des avis contradictoires et incohérents est un individu supérieur dont la parole doit être reconnue. À leurs yeux, les « Gens du Livre et de la *Sunna* » qui placent les textes révélés au-dessus de tout, sont des ignorants et des sots et « ***lorsque l'on leur dit : Croyez, comme croient vos semblables, ils répondent : Devons-nous croire comme croient les sots ? Or, [il ne fait aucun doute que] ce sont eux les sots, mais ils ne le savent pas.*** »[10]

Par Dieu, ils ne peuvent pas arriver [à Dieu], car ils se sont détournés du chemin de la Révélation, ont égaré les principes et se sont attachés à des branches secondaires et sans racines. Ces opinions les ont privés de ce qu'ils désiraient le plus et ont coupé les cordes dont ils avaient le plus besoin, et il en sera ainsi « ***jusqu'au moment où le contenu des tombes sera bouleversé et où le contenu des poitrines sera récapitulé*** »[11], où les acquis de chaque faction deviendront distincts et clairs, et où la réalité de leurs croyances, celles qu'ils préféraient à tout le reste, seront dévoilées. [À ce moment-là] « ***Ce dont ils se moquaient leur apparaitra en toute vérité*** »[12] et ils récolteront ce qu'ils ont semé.

Combien sera grand l'accablement du perdant lorsqu'il verra tous ses efforts et son labeur se transformer en poussière dispersée ! Combien sera grand son malheur quand ses vœux pieux s'avéreront aussi vides qu'un éclair sans averse, trompeur et vaniteux. Que penseront donc de leur Seigneur ceux dont les tréfonds portent à bout de bras des innovations blâmables et des passions, et qui défendent bec et ongles les opinions des mortels, « ***le Jour où les secrets seront dévoilés*** »[13] ? Quelle excuse y aura-t-il pour ceux qui jettent les deux révélations[14] derrière leur dos le Jour où les excuses des injustes ne serviront à rien ? Est-ce que l'homme qui se détourne du Livre de son Seigneur et de la *Sunna* de Son Envoyé pense échapper au châtiment divin par les opinions des hommes, ou par l'abondance de leurs discours et de leurs disputes, ou par leurs analogies et suppositions, ou par leurs allusions subtiles, leurs formules extatiques ou leurs imaginations fantaisistes ?

Par Dieu, prenez garde à tout cela ! L'homme qui croit en ces choses entretient le plus faux des espoirs et s'accroche à la plus improbable des possibilités. Le salut n'est assuré qu'à celui qui choisit la guidance de Dieu ﷻ pour juge ultime, qui fait provision de piété pour son voyage vers Lui, qui suit le droit chemin, qui

---

10. Coran 2 : 13.
11. Coran 100 : 9-10.
12. Coran 39 : 48.
13. Coran 86 : 9.
14. Le Coran et la *Sunna*.

« ***s'accroche à l'anse la plus solide, qui n'a pas de fêlure. Dieu est Celui qui entend tout, l'Omniscient*** »[15]. Or donc :

Du moment que la perfection de l'homme réside dans l'acquisition de connaissances bénéfiques et d'une bonne conduite, à savoir la « guidance » et « la religion de la Vérité », et dans l'aide apportée aux autres pour atteindre ces deux réalités, conformément à la Parole du Très-Haut : « ***Par le temps ! Certes, l'homme court à sa perte, à l'exception de ceux qui croient et accomplissent de belles œuvres, s'exhortent mutuellement à la Vérité et s'exhortent mutuellement à la patience*** »[16], Dieu ﷻ jure ici que tout le monde court à sa perte, sauf ceux qui perfectionnent leurs facultés cognitives par la foi et leurs facultés pratiques par de belles œuvres, et qui encouragent les autres à s'améliorer en leur enjoignant la vérité et la patience. « La Vérité » (*al-Ḥaqq*) est la foi et l'action, et les deux restent incomplètes sans patience et sans rappel mutuel. Il appartient donc à chaque être humain de passer chaque heure, voire chaque souffle de sa vie, à rechercher les buts les plus élevés et à éviter la perte manifeste à travers eux. Or, cela ne peut être atteint qu'en se tournant vers le Coran, qu'en le comprenant, qu'en le méditant, qu'en extrayant ses trésors et ses perles enfouies, et qu'en y recourant avec constance et détermination. Car lui seul est le garant du bien-être des serviteurs dans la vie présente et la suivante, et lui seul les ramène au droit chemin. La vérité (*al-Ḥaqīqa*) et la voie spirituelle (*aṭ-Ṭarīqa*), les expériences spirituelles (*al-Adhwāq*) et les véritables « états extatiques » (*al-Mawājid*) ne peuvent être extraits que de la niche du Coran et ne peuvent fructifier que dans son verger.

Nous allons maintenant, avec l'aide de Dieu, indiquer tout cela en expliquant la sourate *Al-Fātiḥa*[17], la « Mère du Coran »[18], et en mentionnant certains objectifs qu'elle englobe, les réfutations de toutes les diverses hérésies et erreurs qu'elle contient, ainsi que les stations des voyageurs spirituels et les stations des connaisseurs qui y sont mentionnées. Nous indiquerons également la différence entre les moyens et les buts [de la voie spirituelle], les grâces qui peuvent être acquises et celles qui sont un pur don de la part de Dieu ﷻ. Nous décrirons le statut unique de cette sourate, dont l'équivalent n'a été révélé ni dans la Torah, ni dans l'Évangile, ni dans le Coran. L'aide vient de Dieu et c'est sur Lui que nous comptons ; il n'y a de pouvoir et de force que par Lui, le Très-Haut, le Suprême.

---

15. Coran 2 : 256.
16. Coran 103.
17. Coran 1.
18. Le surnom de la sourate *Al-Fātiḥa*.

Les buts sublimes dans la sourate *al-Fātiḥa*

Je dis donc, après avoir imploré la Protection de Dieu contre Satan le lapidé, que le Très-Haut dit : « ***Au Nom de Dieu, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux. Louange à Dieu, le Seigneur des mondes, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux, le Roi du Jour de la Rétribution. C'est Toi que nous adorons, c'est à Toi que nous demandons de l'aide. Guide-nous sur la voie droite, la voie de ceux que Tu as comblés de bienfaits et non celle de ceux qui encourent Ta colère, ni des égarés.*** »[19] Sachez que cette sourate contient, de la manière la plus parfaite et la plus complète, les fondements de tous les buts sublimes. L'Être adoré (*al-Maʿbūd*) ﷻ y est défini au moyen de trois de Ses Noms qui sont la source et l'axe de tous les Beaux Noms et Attributs Sublimes, à savoir *Allah* (Dieu), *Ar-Rabb* (le Seigneur) et *Ar-Raḥmān* (le Miséricordieux).

La sourate est bâtie sur la Fonction de la Divinité (*al-Ulūhiyya*), la Fonction de la Seigneurie (*ar-Rubūbiyya*) et la Fonction de la Miséricorde (*ar-Raḥmāniyya*), car le segment : « ***c'est Toi que nous adorons*** » repose sur *Ulūhiyya*, le segment : « ***c'est à Toi que nous demandons de l'aide*** » repose sur la *Rubūbiyya*, et la demande à être guidé sur « ***la voie droite*** » repose sur la *Raḥmāniyya*. Quant à la « Louange » (*al-Ḥamd*), elle comprend les trois réalités, car Il est le Digne de louange dans Sa Divinité, Sa Seigneurie et Sa Miséricorde ; et la Louange et la Gloire sont les deux modes pour exprimer Sa Perfection.

Cette sourate renferme en outre l'affirmation de la vie après la mort, la rétribution des serviteurs pour leurs bonnes et leurs mauvaises actions, le droit exclusif du Seigneur ﷻ de juger les créatures et l'équité de Son jugement, et tout cela étant un corollaire de Sa Parole : « ***le Roi du Jour de la Rétribution.*** »

Cette sourate renferme également diverses affirmations de la Prophétie :

Premièrement, le fait que Dieu ﷻ soit le « Seigneur des mondes » indique qu'Il ne lui appartient pas de laisser Ses serviteurs sans conseils et d'omettre de les informer de ce qui leur est bénéfique ou nuisible dans leur vie terrestre ainsi que dans leur vie future. Cela indiquerait une lacune dans la Seigneurie et conduirait à attribuer une chose indigne au Seigneur, et celui qui fait une chose pareille ne L'estime pas à Sa juste valeur.

Deuxièmement, il S'est désigné sous le Nom *Allah*, qui signifie : le « seul Dieu » et le « seul digne d'être adoré », et il n'y a aucun moyen pour les serviteurs de savoir comment L'adorer autrement que par l'intermédiaire de Ses Messagers.

---

19. Coran 1.

Troisièmement, Son Nom «le Tout Miséricordieux» implique que Sa Miséricorde empêche de délaisser Ses serviteurs et de ne pas leur indiquer ce qui les conduira au plus haut degré de perfection. Celui qui connaît le droit du Nom «le Tout Miséricordieux» sait qu'il implique l'envoi de Messagers et la révélation des Écritures, bien plus que la tombée de la pluie et la croissance des plantes. L'exigence que Sa Miséricorde fournisse ce qui donnera vie aux cœurs et aux âmes est plus grande que l'exigence qu'Elle fournisse les moyens de vie des corps et des formes. Hélas, les gens qui sont voilés par rapport à la vérité ne saisissent de ce Nom que ce qu'en tirent les bestiaux et les animaux ; alors que ceux qui sont dotés d'intelligence en saisissent quelque chose qui va bien au-delà de tout cela.

Quatrièmement, le «Jour de la Rétribution», c'est le Jour où Dieu ﷻ rétribue Ses serviteurs pour leurs actes, les récompense pour leurs bonnes actions et les châtie pour leurs mauvaises actions et leurs péchés. Or, Dieu ﷻ ne punit personne avant l'établissement de sa culpabilité par une preuve claire, et celle-ci n'est établie que par Ses Messagers et Ses Livres. C'est en vertu de ces deux derniers que la récompense et la punition seront appliquées, que le marché du Jour de la Rétribution sera établi, que les justes seront emmenés vers les délices du Paradis et les débauchés vers la fournaise de l'Enfer.

Cinquièmement, Sa Parole : «***c'est Toi que nous adorons***» exige que les moyens par lesquels Dieu ﷻ doit être adoré sont ceux qu'Il aime et qu'Il agrée. L'adoration de Dieu – c'est-à-dire Lui être reconnaissant, L'aimer et Le craindre – est naturelle et connue de tous ceux qui sont sains d'esprit. Mais on ne peut connaître la méthode pour L'adorer et ce par quoi on L'adore que par Ses Messagers et leurs explications. Cela suggère que l'envoi de Messagers est un fait établi dans les esprits, que le monde ne peut pas s'en passer, tout comme il ne peut pas se passer d'un Créateur. Quiconque nie les Messagers, nie Celui qui les a envoyés et ne croit pas en Lui ; et c'est pour cette raison que Dieu a établi que le fait de nier Ses Messagers revient à Le nier.

Sixièmement, Sa parole : «***Guide-nous sur la voie droite***» implique une guidance, à savoir une orientation et une direction, suivies du succès et de l'inspiration. L'orientation et la direction ne sont possibles que par des Messagers, et une fois qu'elles sont atteintes, le succès de la guidance s'ensuit, à savoir l'établissement de la foi dans le cœur : l'amour de la foi s'installe alors dans le cœur qui s'en pare, l'agrée et la désire. Les deux types de guidance sont indépendants l'un de l'autre et le succès est impossible sans l'un ou l'autre. Ils englobent la définition de ce que nous ne savions pas de la Vérité, de manière générale et dans le détail, notre inspiration à croire en la Vérité et notre désir de la suivre extérieurement et intérieurement. Ils englobent également la création de notre capacité à agir selon ce que cette guidance exige en termes de paroles, d'actes et de

détermination, et notre assiduité par rapport à cela jusqu'à la mort. C'est à partir de cette réalité que nous connaissons ce besoin absolu du serviteur de répéter cette invocation, un besoin qui dépasse tous les autres, et l'invalidité des paroles de ceux qui déclarent : « Pourquoi demandons-nous la guidance alors que nous sommes déjà guidés ? »

Or, les choses que nous ignorons de la Vérité sont infiniment plus nombreuses que celle que nous connaissons ; et ce que nous ne désirons pas faire par négligence et paresse est comme ce que nous désirons faire, plus ou moins. Il est aussi des choses que nous désirerions faire, mais que nous ne pouvons pas faire. Les choses que nous connaissons de manière générale mais dont nous ignorons les détails sont également innombrables, et c'est pourquoi nous avons besoin de la guidance complète. Même celui qui comprend ces réalités doit demander la guidance afin d'être affermi et assidu.

La guidance a un autre niveau encore, le dernier, qui est la guidance du « Jour de la Résurrection » sur la voie du Paradis. Quiconque est guidé dans cette demeure terrestre vers le droit chemin de Dieu ﷻ, celui pour lequel Il a envoyé Ses Messagers et révélé Ses Livres, sera guidé vers le droit chemin qui conduit à Son Paradis et à la demeure de Sa récompense. Ce n'est que dans la mesure où le serviteur aura été ferme sur le droit chemin que Dieu a tracé dans la demeure terrestre, qu'il sera également ferme sur le Pont étendu et suspendu au-dessus de l'Enfer. La durée de son voyage sur ce chemin sera égale à la durée de son voyage sur ce Pont. Parmi les hommes, il y aura ceux qui le traverseront à la vitesse de l'éclair, ceux qui le traverseront à la vitesse d'un regard, ceux qui le traverseront à la vitesse du vent, ceux qui le traverseront à la vitesse d'un cavalier, ceux qui le traverseront en courant, ceux qui le traverseront en marchant, ceux qui le traverseront à genoux, ceux qui échapperont de justesse à la chute et ceux qui se précipiteront dans le feu. Les serviteurs doivent donc considérer leur allure sur cette voie [pour se faire une idée de ce qui les attendra sur le Pont là-bas], car les choses seront proportionnelles et la rétribution sera juste : « ***Êtes-vous rétribués pour autre chose que ce que vous faisiez ?*** »[20]

Le serviteur doit se méfier des choses douteuses et des désirs qui entravent sa marche sur ce droit chemin. Ce sont des tenailles qui se tiennent de chaque côté de la route, qui saisissent le serviteur et l'empêchent d'avancer sur le droit chemin. Si elles sont nombreuses et solides ici, elles le seront aussi là-bas : « ***Ton Seigneur n'est pas injuste envers les serviteurs.*** »[21] Demander la guidance inclut donc la sollicitation de toutes les formes de bien, ainsi que la sécurité contre toutes les formes de mal.

20. Coran 27 : 90.
21. Coran 41 : 46.

Septièmement, la connaissance de la personne responsable du droit chemin. La voie (*Ṭarīq*) n'est qualifiée de chemin (*Ṣirāṭ*) que si elle possède cinq qualités : 1) si elle est droite, 2) si elle conduit à destination, 3) si elle est proche, 4) si elle est suffisamment large pour les voyageurs qui la parcourent et 5) si elle est désignée en tant que moyen pour arriver à destination. Il est évident que le droit chemin est caractérisé par ces cinq qualités. Le qualifier de « droit » implique sa proximité, car la distance la plus courte entre deux points est la ligne droite, et parce que plus un chemin est tortueux et plus il est long. Sa droiture assure aussi l'arrivée à destination de celui qui le parcourt ; le fait que tous les voyageurs peuvent l'emprunter indique qu'il est large ; et le fait qu'il soit attribué à Celui qui accorde des bienfaits et qu'il soit désigné comme étant le chemin opposé à celui qui est suivi par les gens qui encourent la Colère et l'Egarement confirme qu'il s'agit d'une voie.

[Dans le Coran], le *Ṣirāṭ* est parfois attribué à Dieu ﷻ, car Il est Celui qui l'a décrété et institué, comme dans les Paroles du Très-Haut : « ***Et ceci est Mon chemin, il est droit*** »[22], « ***Et toi, tu dois guider vers un chemin droit, le chemin de Dieu.*** »[23] En d'autres occasions, le *Ṣirāṭ* est attribué aux serviteurs, comme dans *Al-Fātiḥa*, car ce sont eux qui le parcourent.

Huitièmement, la mention de ceux qui ont reçu les bienfaits de Dieu ﷻ et leur séparartion des gens qui encourent la Colère et l'Égarement. Par rapport à leur connaissance de la Vérité et à sa mise en pratique, les gens sont divisés en ces trois catégories, car soit le serviteur connaît la Vérité (et celui qui la connaît la met en pratique), soit il ne la connait pas, soit il s'y oppose. Ces trois catégories comprennent tous les êtres responsables devant Dieu sans exception. Celui que Dieu bénit est celui qui connaît la vérité, qui la met en pratique et qui purifie son âme par la science utile et la bonne action. Tel est le serviteur qui réussit : « ***bienheureux celui qui purifie [son âme]*** »[24]

En revanche, celui qui connaît la vérité mais qui préfère suivre sa passion encourt la colère ; celui qui ignore la vérité, s'égare et celui qui encourt la colère s'égare par rapport à la guidance de l'action ; donc celui qui est égaré encourt également la colère pour ne pas avoir acquis la connaissance qui conduit à l'action. Ainsi, les deux sont dans l'erreur et encourent la colère. Mais celui qui n'agit pas conformément à la vérité après l'avoir connue mérite plus d'être exposé à la colère. Voilà pourquoi les Juifs méritent d'être sujets à la colère, conformément aux Paroles divines : « ***Combien est exécrable ce contre quoi ils ont troqué leurs âmes en reniant ce que Dieu a révélé et en refusant que Dieu gratifie de Sa faveur ceux qu'Il veut parmi Ses serviteurs. Ils ont***

---

22. Coran 6 : 153.
23. Coran 42 : 52-53.
24. Coran 91 : 9.

encouru colère sur colère»[25], «***Dis : Vous ferai-je part d'un sort pire que cela, une rétribution voulue par Dieu ? Ceux que Dieu a maudits et qui ont encouru Sa colère, dont Il a fait des singes et des porcs, qui ont adoré les Taghūt, ceux-là ont la plus mauvaise place et sont les plus éloignés du droit chemin.***»[26] Ceux qui ignorent la vérité méritent plus d'être qualifiés d'égarés, c'est pourquoi les chrétiens ont été caractérisés ainsi, comme dans ces Paroles du Très-Haut : «***Dis : Ô Gens du Livre ! N'insistez, dans votre religion, que sur la Vérité. Ne suivez pas les vains désirs des gens qui se sont jadis égarés, qui ont égaré beaucoup de leurs semblables et qui se sont perdus hors du droit chemin.***»[27]

Dans le Recueil des *Aḥadīth* authentiques d'At-Tirmidhī et dans celui d'Ibn Ḥibbān, il est rapporté d'après Ubayy Ibn Hātim que l'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : «*Les Juifs sont ceux qui ont encouru la colère et les Chrétiens sont ceux qui se sont égarés.*» Ainsi, la mention de ceux qui sont comblés de bienfaits [dans la sourate *Al-Fātiḥa*] (à savoir ceux qui ont connu la vérité et l'ont suivie), de ceux qui encourent la colère (à savoir ceux qui ont connu la vérité mais ont suivi leur passion), et de ceux qui sont égarés, (à savoir ceux qui ignorent la vérité), implique la reconnaissance de la *Risāla* (la fonction de Messager) et de la Prophétie (*an-Nubuwwa*), car la division des personnes en ces catégories est une réalité connue et elle procède de l'affermissement de la *Risāla*. Dans la sourate *al-Fātiḥa*, Dieu ﷻ S'attribue la possession du bienfait et élude, cependant, l'agent de la colère pour plusieurs raisons. L'une de ces raisons est que le bienfait est le bien et la grâce, et que la colère fait partie de la vengeance et de la justice, or que la Miséricorde l'emporte sur la Colère. Ainsi, Dieu S'attribue la meilleure des deux réalités, celle qui précède et la plus forte. C'est la manière du Coran d'attribuer à Dieu les bonnes choses et les bienfaits, et d'éluder l'agent dans les cas opposés, comme dans cette parole des croyants parmi les djinns : «***Nous ne savions donc pas si l'on voulait du mal aux habitants de la terre, ou si leur Seigneur voulait qu'ils soient bien guidés***»[28].

C'est aussi le cas dans la déclaration d'al-Khiḍr à propos du mur et des deux orphelins : «***Quant au mur, il appartient à deux jeunes orphelins de la ville. Sous ce mur se trouve un trésor qui doit leur revenir. Leur père était un homme juste, et ton Seigneur a voulu qu'à leur majorité ils découvrent leur trésor comme une miséricorde de la part de ton Seigneur***»[29], mais à propos du percement du bateau, al-Khiḍr dit : «***j'ai voulu***

25. Coran 2 : 90.
26. Coran 5 : 60.
27. Coran 5 : 77.
28. Coran 72 : 10.
29. Coran 18 : 82.

l'endommager»[30] et ajouta ensuite: «***je n'ai pas fait tout cela de ma propre initiative.***»[31] Considère aussi les Paroles du Tout-Puissant: «***Vous sont interdits: la bête morte, le sang, la viande de porc***»[32], «***Il vous est permis de cohabiter avec vos femmes durant la nuit du jeûne. Elles sont un vêtement pour vous et vous êtes pour elles un vêtement ...***»[33], «***Vous sont interdites: vos mères, vos filles, vos sœurs, vos tantes paternelles, vos tantes maternelles ...***»[34] puis Il dit: «***Et Il vous a permis tout ce qui est autre que cela...***»[35]

Dans Son choix d'attribuer le bienfait aux gens du droit chemin, il y a une indication au fait que le bienfait absolu conduit au succès éternel. Quant à Son bienfait en tant que tel, les croyants comme les incroyants en bénéficient en général, car toute la création est entourée de Ses bienfaits. Cela résout définitivement la controverse sur la question suivante: Est-ce que le mécréant a droit ou pas aux bienfaits de Dieu? Le bienfait sans réserve est accordé aux gens de la foi, alors que le bienfait général est accordé au croyant et au mécréant, conformément à la Parole du Très-Haut: «***Si vous vouliez compter les bienfaits de Dieu, vous ne sauriez les dénombrer. Assurément, l'homme est un pécheur, un ingrat!***»[36]

Le bienfait est un genre d'acte de bienveillance, ou plutôt la bienveillance elle-même, et le Seigneur est bienveillant envers les justes et les débauchés, les croyants et les mécréants. Quant à la bienveillance absolue, elle est réservée aux pieux et à ceux qui excellent dans la justice. Un autre point important est le fait que Dieu ﷻ soit le seul bienfaiteur, conformément à Sa Parole: «***Quel que soit le bienfait qui vous échoit, il vient de Dieu...***»[37]. Ainsi, tout ce dont Dieu seul est l'agent Lui est attribué à juste titre, et tout ce qui est attribué à quelqu'un d'autre, c'est uniquement parce cet agent n'est qu'une voie ou un moyen pour ce bienfait.

Quant à Sa Colère contre Ses ennemis, elle ne se limite pas à Lui, mais implique également Ses Anges, Ses Prophètes, Ses Messagers et Ses alliés, qui sont mécontents de ceux contre lesquels Il est mécontent. Ainsi, dans l'expression coranique: «***ceux qui encourent Ta colère***», il y a une inclusion implicite de Ses alliés, alors que dans Sa Parole: «***ceux que Tu as comblés de bienfaits***», il y a une allusion à Sa Singularité en tant que Bienfaiteur.

---

30. Coran 18: 79.
31. Coran 18: 82.
32. Coran 5: 3.
33. Coran 2: 187.
34. Coran 4: 23.
35. Coran 4: 24.
36. Coran 14: 34.
37. Coran 16: 53.

Un troisième point est que dans l'élision de l'agent de la colère, il y a la disgrâce et le dénigrement de ceux qui encourent la colère, ce qui n'est pas le cas dans la mention de l'Agent du bienfait, de Sa considération et de Son éloge vis-à-vis de ceux qui sont comblés de Ses bienfaits. Par exemple, si tu vois quelqu'un que le roi a honoré et anobli, tu diras: « C'est celui que le sultan a honoré, a paré et à qui il a donné tout ce qu'il a désiré ». Ceci est plus éloquent et plus élogieux que de dire : « C'est celui qui a été anobli, qui a été paré, qui a été honoré et qui a reçu des cadeaux ».

Considère donc la sagesse subtile dans la mention brève et concise de la cause et de la récompense pour les trois catégories. Le bienfait qu'Il leur accorde comprend le bienfait de la guidance, à savoir le bienfait de la science utile et de l'action juste : « ***c'est la bonne Guidance et la religion de Vérité*** »[38], et il comprend également le bienfait parfait avec une belle récompense et rétribution. Tel est le bienfait complet. La Parole : « ***ceux que Tu as comblés de bienfaits*** » inclut les deux. De même, la mention de Sa colère contre « ***ceux qui encourent la colère*** » comprend également deux choses : la colère qui mène au châtiment et au déshonneur ultimes, et la cause qui leur a valu la Colère du Glorieux. Dieu est trop Juste, Miséricordieux et Compatissant pour être en colère contre eux sans qu'ils n'aient commis de crimes et d'erreurs. Ainsi, la colère contre eux est la conséquence de leur erreur. La mention « ***des égarés*** » leur vaut également Sa colère et Son châtiment, car celui qui a commis une erreur mérite une punition causée par son erreur, ainsi que la colère de Dieu à son égard. Ainsi, l'attribut de chacune des trois catégories implique et exige la cause [associée] et la rétribution, le tout exprimé avec la plus grande concision, clarté et éloquence, et la mention de l'Agent pour les gens bienheureux, son élision pour les gens qui méritent Sa colère et l'attribution de l'acte à la cause en ce qui les concerne.

Réfléchis aussi au contraste entre la guidance et le bienfait d'une part, et la colère et l'égarement d'autre part. La mention de « ***ceux qui encourent la colère*** » et « ***des égarés*** » apparaît en antithèse avec la mention de ceux qui sont guidés et comblés de bienfaits. Cette opposition entre l'égarement et le malheur d'une part et la guidance et le succès d'autre part se produit fréquemment dans le Coran. La guidance et le succès peuvent être observés dans Ses Paroles : « ***Ceux-là sont guidés par leur Seigneur, et ceux-là sont ceux qui réussissent*** »[39], « ***Ceux-là sont ceux qui sont en sécurité et ceux-là sont ceux qui sont guidés*** »[40], et l'égarement et le malheur peuvent être observés dans Ses Paroles : « ***Certes, les pécheurs sont plongés dans l'égarement et la folie*** »,

38. Coran 9: 33, 48 : 28, 61 : 9.
39. Coran 2: 5.
40. Coran 6: 82.

« ***Dieu a mis un sceau sur leurs cœurs et sur les oreilles, et un voile couvre leurs yeux. Un châtiment terrible les attend.*** »[41] Le Très-Haut réunit ces quatre réalités dans Sa Parole : « ***Une Guidance vous viendra de Moi. Dès lors, quiconque suivra Ma Guidance ne s'égarera pas et ne sera pas malheureux*** »[42], il s'agit ici de la guidance et du bonheur ; puis Il dit : « ***Mais quiconque se détournera de Mon rappel mènera une vie misérable, et Nous le ferons comparaître au Jour de la Résurrection. Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu rendu aveugle alors que j'avais l'habitude de voir ? » Dieu dira : « Il en est de même. Nos Signes vous sont parvenus, et vous les avez oubliés ; et c'est ainsi qu'aujourd'hui tu es oublié »*** »[43], il s'agit ici de l'égarement et du malheur. Ainsi, la guidance et le bonheur sont concomitants, tout comme le sont l'égarement et le malheur.

[SECTION]

Dieu ﷻ mentionne « le droit chemin » (*aṣ-Ṣirāṭa al-mustaqīm*) comme un chemin unique et le rend doublement définitif : d'abord avec l'article défini : *al* (le), puis avec le qualificatif [= *mustaqīm* (droit)] ajouté. Cela sert à le spécifier exclusivement comme étant un chemin particulier. Quant aux voies des gens de la colère et des gens de l'égarement, Dieu les mentionne tantôt au pluriel et tantôt au singulier, comme dans Sa Parole : « ***Tel est Mon chemin. Il est droit ; suivez-le donc ! Et ne suivez pas les autres chemins, car ils vous éloigneraient du chemin de Dieu.*** »[44] Ainsi, Il a mentionné les mots « *ṣirāṭ* » et « *sabīl* » au singulier [pour désigner Son seul vrai chemin] et a mentionné le mot « *subul* » au pluriel en tant que voies opposées. Ibn Mas'ūd ﷺ a dit : Le Messager de Dieu a tracé pour nous une ligne et a dit : « *Ceci est le chemin (sabīl) de Dieu* », puis a tracé des lignes à sa droite et à sa gauche et a dit : « *Ceux-ci sont des chemins : sur chacun il y a un démon qui appelle à le suivre* », puis il récita les Paroles de Dieu : « ***Tel est Mon chemin. Il est droit ; suivez-le donc ! Et ne suivez pas les autres chemins, car ils vous éloigneraient du chemin de Dieu. Peut-être Le craindrez-vous !*** »[45] Cela, parce que le chemin qui mène à Dieu ﷻ est un, et c'est ce avec quoi Il a envoyé tous Ses Messagers et qui est révélé dans Ses Livres. Personne ne peut arriver à Lui par un chemin autre que celui-ci. Si les gens venaient de toutes les routes et frappaient à toutes les portes, leurs chemins seraient bloqués et les portes verrouillées, à l'exception de ce seul chemin. C'est celui qui est relié à Dieu ﷻ et qui conduit à Lui. À propos de la Parole divine : « ***C'est là, sur Moi*** (*'alayya*),

---

41. Coran 2 : 7.
42. Coran 20 : 123.
43. Coran 20 : 124-126.
44. Coran 6 : 153.
45. *Ibid*. La tradition est rapportée par Aḥmad.

un droit chemin !»[46], al-Ḥasan al-Baṣrī ﷺ a dit : « Cela signifie le droit chemin vers Moi. »

Cette interprétation a deux sens possibles : il s'agit d'un cas de remplacement d'une préposition par une autre, donc la préposition « *'alā* » (sur) pour « *ilā* » (vers) ; ou, al-Ḥasan entendait expliquer cette Parole, et cette méthode est plus proche de celle des prédécesseurs, c'est-à-dire : « c'est un chemin qui aboutit à Moi ».

Mujāhid a dit : « La vérité revient à Dieu, Son chemin est sur Lui et n'est pas détourné sur autre chose. » Ces paroles sont similaires à l'opinion d'al-Ḥasan, plus claires, et qui font partie des opinions les plus solides sur ce verset. Certains savants ont dit que « *'alā* » (sur) implique une charge, c'est-à-dire : c'est à Moi qu'il appartient de l'expliquer, de le faire connaître et de guider sur lui. Les deux opinions [concernant ce verset] sont similaires aux deux opinions sur le verset de la sourate *an-Naḥl* où il est dit : «***Et c'est sur Dieu [que repose] le but du chemin.*** »[47] L'opinion correcte dans ce cas est la même que l'opinion correcte dans le verset précédent, à savoir que le chemin qui conduit au but, à savoir le chemin droit et équilibré, retourne à Dieu et aboutit à Lui.

Ṭufayl al-Ghanawī[48] a dit : [Vers :]

Ils sont passés, et le chemin est sur eux /

Les rondes de la mort retournent toujours vers les hommes.

C'est-à-dire que notre passage est sur le leur, et c'est vers eux que se trouve notre destination.

Un autre poète a dit : [Vers :]

Ce sont les morts : peu importe la vallée que je traverse /

Mon chemin se trouve sur elles, ou leur chemin se trouve sur moi.

Si quelqu'un dit : Si ce sens avait été voulu, il aurait été plus approprié d'utiliser la préposition « *ilā* » (vers) qui indique une fin et non la préposition « *'alā* » (sur) qui indique une exigence. Ne vois-tu pas que lorsqu'Il entend l'arrivée d'un groupe, Il dit : « ***Certes, c'est vers Nous que se fera leur retour ! Puis, ce sera à Nous de leur demander compte*** »[49], « ***leur retour se fera vers Nous*** »[50], « ***Puis, leur retour se fera vers leur Seigneur*** »[51], et lorsqu'Il entend une obligation, Il dit : « ***Puis, ce sera sur Nous que [reposera] leur compte*** »[52],

46. Coran 15 : 41.
47. Coran 16 : 9.
48. Célèbre guerrier et poète de la période de la *Jāhiliyya*.
49. Coran 88 : 25-26.
50. Coran 31 : 23.
51. Coran 6 : 108.
52. Coran 88 : 26.

«***ce sera sur Nous que [reposera] sa collecte et sa récitation***»[53], «***Il n'y a sur terre aucun être vivant dont la subsistance ne repose pas sur Dieu***»[54], et ainsi de suite.

Les savants ont dit: Il y a une sagesse subtile dans la préposition «*'alā*» (sur), à savoir que celui qui marche sur ce chemin est sur la guidance. Et ceci est la vérité, puisque Dieu ﷻ dit à propos des croyants: «***ceux-là sont ceux qui réussissent.***»[55] Et Il a dit à Son Envoyé ﷺ: «***Place ta confiance en Dieu, car tu es sur la vérité manifeste.***»[56] Dieu – que Sa Puissance et Sa Majesté soient proclamées – est la Vérité, Son Chemin est la vérité et Sa Religion est la vérité. Celui qui se tient droit sur Son Chemin est sur la Vérité et la Guidance. Envisagé sous cet angle, il y a dans l'emploi de la préposition «*'alā*» (sur) quelque chose qui n'est pas évident dans la préposition «*ilā*» (vers). Médite donc sur elle, car elle renferme un secret sublime.

Si tu dis: «Où est donc l'utilité de mentionner «*'alā*»? Et de quelle manière le croyant domine-t-il *sur* la vérité et *sur* la guidance?» Nous répondons que sa domination et son élévation s'expriment en vertu de la vérité et de la guidance, sa persévérance et sa fermeté. Ainsi, l'emploi de la préposition «*'alā*» comporte un élément qui indique sa prééminence, sa fermeté et sa persévérance, contrairement à l'égarement et au doute où l'emploi de la préposition «*fī*» (dans ou en) est plus appropriée, car elle suggère un enlisement, une claustration et une intrusion, comme dans les Paroles divines: «***Ainsi, dans leur doute, ils sont hésitants***»[57], «***Ceux qui nient Nos Signes sont sourds, muets, plongés dans les ténèbres***»[58], «***Laisse-les donc pour un temps dans leur confusion***»[59], «***en effet, ils sont dans un doute profond à son sujet***»[60]. Médite aussi sur cette Parole: «***Assurément, soit nous, soit vous, nous sommes sur la voie de la guidance, ou bien dans un égarement évident.***»[61] Le chemin de la vérité est ascendant et entraîne ses compagnons vers le Très-Haut, le Magnifique, et le chemin de l'égarement est descendant et entraîne ses compagnons au niveau le plus bas.

53. Coran 75: 17.
54. Coran 11: 6.
55. Coran 2: 5.
56. Coran 27: 79.
57. Coran 9: 45.
58. Coran 6: 39.
59. Coran 23: 54.
60. Coran 41: 45.
61. Coran 34: 24.

En ce qui concerne la Parole divine : « ***C'est là, sur Moi** (*'alayya*)*, un droit chemin !*** »[62], il existe une troisième opinion, celle d'al-Kisā'ī[63], où il est dit que cet emploi de « *'alā* » indique une mise en garde et une menace, comme dans Sa Parole : « ***Certes, ton Seigneur est toujours aux aguets*** »[64]. C'est comme quand tu dis : « Ton chemin est sur moi » ou « Ton passage est sur moi » à quelqu'un que tu veux informer qu'il ne peut pas t'échapper ou te vaincre. Mais le contexte ne le permet pas et n'est pas approprié, si l'on y réfléchit, car Dieu dit cela en réponse au démon qui avait déclaré : « ***je les dévoierai tous, à l'exception de ceux de Tes serviteurs qui sont intègres*** »[65], car je n'ai pas accès à leur dévoiement et je n'ai pas de pouvoir sur eux. Dieu a donc décidé cela de manière définitive et a annoncé que l'intégrité est le droit chemin sur Lui. Il a donc dit au [démon] : tu n'as aucune autorité sur Mes serviteurs qui sont sur ce chemin, car ce chemin est sur Moi. Le démon n'a aucun moyen d'accéder à ce chemin, ni d'errer dans les alentours, car il est gardé et protégé par Dieu de telle sorte que l'ennemi de Dieu ne peut pas atteindre Son peuple. Que le connaisseur réfléchisse et médite sur ce sens, et le compare aux deux autres opinions : laquelle des deux est la plus appropriée aux versets, la plus proche de l'objectif du Coran et des opinions des prédécesseurs ?

Quant à la similitude suggérée par al-Kisā'ī avec le verset : « ***Certes, ton Seigneur est toujours aux aguets*** », la différence entre les deux contextes et significations est évidente. Réfléchis à cela ! On ne dit pas en guise d'avertissement à celui qui ne suit pas le chemin : « Ceci est le droit chemin vers Moi ». Et le chemin contre lequel il est mis en garde est droit. Le démon n'est pas mis en garde contre le droit chemin vers Dieu, et le chemin sur lequel il se trouve n'est pas le droit chemin vers Dieu. Cette opinion n'est pas du tout correcte.

Quant à ceux qui expliquent « *'alā* » (sur) par la responsabilité, c'est-à-dire : « C'est à Moi qu'il incombe d'expliquer sa droiture et son orientation », le sens est correct, mais dire que c'est ce qui est visé par ce verset est discutable, car l'omission du verbe ou du nom indiquant la chose qui est censée échoir à Dieu n'est pas coutumière, de sorte qu'il devienne le signifié lorsqu'il est omis. Ce qui n'est pas le cas quand il apparaît comme un attribut, car il s'agit d'une omission coutumière et connue, à tel point qu'il n'est pas du tout mentionné. Donc, si tu dis : « il a un dirham sur moi », [c'est-à-dire que je lui dois un dirham], l'omission est coutumière

62. Coran 15 : 41.
63. Abū al-Ḥasan 'Alī ibn Ḥamza ibn 'Abd Allāh ibn 'Uthmān (m. 804) : le précepteur des fils du calife Hārūn ar-Rashīd et l'un des « sept lecteurs » du Coran dont la lecture est autorisée. Il est aussi le fondateur de l'école de grammaire arabe et de philologie de Koufa, une école rivale de celle fondée à Basra par Sibawayh.
64. Coran 89 : 14.
65. Coran 15 : 39-40.

et connue. Mais si tu veux dire par là « c'est à moi que revient son estimation » ou « c'est à moi de le peser et de le protéger » et ainsi de suite, tu as omis [ce qu'il en est du dirham qui t'incombe], or cela ne peut être admissible. Si tel était le sens voulu du verset, Il dirait « C'est sur Moi [que repose] son explication ». Cependant, ce que les prédécesseurs ont dit est plus approprié au contexte ; et c'est la plus claire et la meilleure des deux interprétations possibles.

J'ai entendu le Shaykh al-Islam Taqī ad-Dīn Aḥmad Ibn Taymiyya ﷺ dire : « C'est comme dans la Parole divine : « ***Certes, c'est à Nous qu'incombe la Guidance, et c'est à Nous qu'appartiennent la vie dernière et la vie présente !*** »[66]. C'est-à-dire que ces trois occurrences coraniques ont la même signification ».

Je dis : La plupart des exégètes n'ont mentionné que le sens de la responsabilité dans la sourate *al-Layl*[67], autrement dit : « C'est à Nous qu'il incombe d'indiquer [la différence entre] la guidance et l'égarement ». Et parmi eux, certains ne mentionnent que cette signification dans la sourate *an-Naḥl*[68], comme al-Baghawī[69]. Mais ces mêmes exégètes mentionnent les trois opinions [discutées ici] dans le cas de la sourate *al-Ḥijr* ; al-Wāḥidī[70] a mentionné dans son œuvre *al-Basīṭ* les deux significations dans le cas de la sourate *an-Naḥl*, tandis que notre Shaykh Ibn Taymiyya a préféré les opinions de Mujāhid et d'al-Ḥasan dans les trois cas.

Le droit chemin est le chemin de Dieu ﷻ. Pourtant, Dieu déclare que le chemin est sur Lui, comme nous l'avons mentionné, et que Lui, le Très-Haut, est sur le droit chemin, et cela apparaît deux fois dans le Coran, une fois dans la sourate *Hūd* et une fois dans la sourate *an-Naḥl*.

En effet, dans *Hūd*, Il dit : « ***Il n'existe aucun être vivant qu'Il ne saisisse par son toupet. Certes, mon Seigneur est sur une voie droite*** »[71] ; et dans *an-Naḥl*, Il dit : « ***Et Dieu propose en parabole deux hommes : l'un est muet, il n'a pouvoir sur rien, il est entièrement à charge de son maître ; en quelque lieu que celui-ci l'envoie, il ne lui rapporte rien de bon. Est-il l'égal de Celui qui ordonne l'équité et qui est sur une voie droite ?*** »[72]

66. Coran 92 : 12-13.
67. C'est-à-dire dans la Parole divine : « ***Certes, c'est à Nous qu'incombe la Guidance, et c'est à Nous qu'appartiennent la vie dernière et la vie présente !*** »
68. C'est-à-dire dans la Parole divine : « ***Et c'est sur Dieu [que repose] le but du chemin.*** » (Coran 16 : 9).
69. Al-Ḥusayn ibn Mas'ūd ibn Muḥammad al-Farrā' al-Baghawī (m. 516/1122) : célèbre exégète, traditionniste et juriste.
70. 'Alī ibn Aḥmad ibn Muḥammad ibn 'Alī ibn Mattūya al-Mattūyī an-Naysābūrī ash-Shāfi'ī (m. 468/1076) : célèbre philologue et exégète.
71. Coran 11 : 56.
72. Coran 16 : 76.

Ce deuxième verset est une parabole que Dieu ﷻ a proposée pour les idoles qui n'entendent pas, ne parlent pas, ne pensent pas et qui ne dépendent que de leurs adorateurs. Une idole a besoin de son adorateur pour la porter, la placer, l'ériger et la servir ; comment peuvent-ils l'assimiler, comme ils le font habituellement, à Dieu, Lui qui commande la justice et le monothéisme, qui est capable de tout, y compris de parler, qui Se suffit à Lui-même, et qui est sur la bonne voie dans Sa parole et Son action. Son discours est vrai, juste, sincère et comprend des conseils ; Son action est caractérisée par la sagesse, la justice, la miséricorde et la bienfaisance. Voilà l'opinion la plus solide concernant ce verset, et c'est la seule que la plupart des exégètes aient mentionnée. Ceux qui en mentionnent d'autres mentionnent d'abord celle-ci, et ensuite d'autres, comme l'a fait al-Baghawī qui considère cette opinion comme l'exégèse finale du verset ; puis il a rapporté qu'al-Kalbī[73] a déclaré que cela signifie : « Il vous guide sur le droit chemin. »

Je dis : Le fait que Dieu ﷻ nous guide sur le droit chemin indique et implique qu'Il est sur le droit chemin, car Sa direction se fait par l'action et la parole alors qu'Il est sur le droit chemin dans Ses Actes et Ses Paroles. Ceci, par conséquent, ne contredit pas l'opinion selon laquelle le Très-Haut est sur le droit chemin. Il a en outre noté que certains exégètes ont suggéré que ces paroles se réfèrent à l'Envoyé de Dieu ﷺ, qui commande la justice et qui est sur un droit chemin. Je dis que ceci aussi est vrai et ne contredit pas la première opinion, car Dieu ﷻ est sur le droit chemin comme l'est Son Messager, et que celui-ci ne commande ni ne fait que ce qu'Il exige de lui. Ainsi, la parabole proposée comme chef et guide des mécréants, c'est l'idole qui est muette, qui est incapable de guider qui que ce soit ou de procurer le moindre bien ; et le chef des justes, c'est l'Envoyé de Dieu ﷺ qui ordonne avec justice et qui est sur le droit chemin. Selon la première opinion, la parabole concerne la divinité des incroyants et la Divinité des justes. Les deux opinions sont concomitantes : certains ont mentionné une opinion et d'autres ont mentionné l'autre, et les deux sont signifiées par le verset. Il a aussi été dit que les deux correspondent au croyant et au mécréant, comme l'a rapporté 'Aṭiyya[74] d'après Ibn 'Abbās[75]. Quant à 'Aṭā'[76], il a déclaré que le « muet » est Ubayy Ibn Khalaf[77] et

---

73. Muḥammad ibn al-Sā'ib Abū an-Naḍr al-Kalbī (m. 146/763) : exégète, grammairien et traditionniste.

74. 'Aṭiyya ibn Sa'd al-'Awfī (m. 127/746) : traditionniste.

75. 'Abd Allāh Ibn 'Abbās (m. vers 80/700) : fils de l'oncle du Prophète ﷺ, al-'Abbās. Sa connaissance du Coran et de la Sunna lui ont valu le titre incontesté d'» encre (ou docteur) de la Communauté».

76. Abū Muḥammad 'Aṭā' b. Abī Rabāḥ (m. vers 115/734) : le premier grand *muftī* de La Mecque.

77. Ubayy ibn Khalaf (m. 3/625) : adversaire du Prophète ﷺ, il fut tué à la bataille d'Uḥud.

que « ceux qui ordonnent le bien » sont Hamza[78], le Calife 'Uthmān Ibn 'Affān et 'Uthmān b. Maẓ'ūn[79].

Je dis : Ce verset peut signifier cela sans contredire pour autant les deux opinions mentionnées plus haut, car Dieu est sur un droit chemin, tout comme Son Envoyé ﷺ et les disciples de Son Envoyé. Et à l'opposé se trouve la divinité et le guide des mécréants, ainsi que le mécréant qui les suit ou les adore. Parmi les prédécesseurs, il en est qui ont mentionné le plus élevé du genre, d'autres ont mentionné le guide, et d'autres le disciple. Le verset englobe tout cela, et des exemples similaires sont nombreux dans le Coran.

Quant au verset de *Hūd*, il est explicite et n'a qu'un sens, à savoir que Dieu est sur un droit chemin, et qu'Il est le plus digne d'être sur un droit chemin, car toutes Ses paroles sont vérité, droiture, guidance, justice et sagesse : « ***Les Paroles de ton Seigneur sont parfaites en termes de vérité et de justice*** »[80] ; toutes Ses Actions sont des actes de bienfaisance, de sagesse, de miséricorde, de justice et de bien. Le mal ne fait pas partie de Ses actions ou de Ses paroles, car le mal n'a pas de part dans le droit chemin. Comment entrerait-il dans les Actions ou les Paroles de Celui qui est sur le droit chemin ? En effet, parmi ses invocations, le Prophète ﷺ disait : « *Me voici à ton service, me voici à ton service, tout le bien est entre Tes Mains et le mal ne peut T'être attribué.* »[81]

On ne doit pas tenir compte de l'explication de ceux qui disent : « On ne peut approcher de Toi par le mal » ou « le mal ne s'élève pas vers toi », car le sens est bien plus élevé et plus grand que cela. Chacun de Ses Noms est beau, tous Ses Attributs sont parfaits, tous Ses Actes sont sages, toutes Ses Paroles sont véridiques et justes. Par conséquent, il est impossible que le mal pénètre dans Ses Noms, Ses Attributs, Ses Actes ou Ses Paroles. Fais donc le parallèle entre cela et Ses Paroles : « ***Certes, mon Seigneur est sur une voie droite*** »[82], et demande-toi pourquoi Il dit cela après Ses Paroles : « ***Je place ma confiance en Dieu, mon Seigneur et le vôtre. Il n'y pas d'être vivant qu'Il ne tienne par son toupet.*** »[83] C'est-à-dire : Il est mon Seigneur et Il ne m'abandonnera pas ; et Il est votre Seigneur et ne vous laissera pas exercer votre autorité sur moi, ni ne vous donnera un pouvoir sur moi, car votre toupet est dans Sa Main. Vous ne pouvez rien faire sans qu'Il le veuille, car le toupet de chaque créature est dans Sa Main

78. Hamza b. 'Abd al-Muṭṭalib (m. 3/625) : l'oncle paternel du Prophète (ﷺ). Il fut tué à la bataille d'Uhud

79. 'Uthmān b. Maẓ'ūn m. 3/625) : célèbre Compagnon. Il participa à la bataille de Badr et fut le premier *muhājir* (émigré de La Mecque) enterré dans le cimetière al-Baqī' de Médine.

80. Coran 6 : 115.

81. Tradition rapportée par Muslim et At-Tirmidhī.

82. Coran 11 : 56.

83. Ibid.

et elle ne peut même pas bouger sans Sa Permission. Il dispose de Ses créatures comme Il veut. Et dans Sa disposition de Ses créatures et leur mise en mouvement, dans Son application de Sa Décision et Son Pouvoir sur elles, Il est sur un droit chemin et ne fait rien sans sagesse, justice et bienfaisance. S'Il vous permettait de prendre le dessus sur moi, Il posséderait comme sagesse ce pour quoi Il est loué, car ce serait toujours l'Acte de Celui qui est sur un droit chemin, qui ne fait rien de mal, ni ne fait rien sans but ni sagesse.

Telle est la vraie connaissance de Dieu ﷻ, et pas celle que revendiquent les *Qadarites* parmi les Mages et les *Jabrites*[84] parmi les *Qadarites*[85], à savoir les sectes qui nient le pouvoir, les avantages et la causalité. C'est Dieu qui accorde le succès ; que Son Nom soit glorifié !

La guidance des croyants et l'égarement des opposants

Celui qui cherche le droit chemin cherche une chose dont la plupart des hommes se détournent, et c'est pourquoi les chercheurs de ce chemin sont très rares et très précieux. Et du moment que les âmes sont naturellement hostiles à la solitude et disposées à la compagnie et à l'amitié, Dieu – glorifié soit-Il – attire l'attention sur les compagnons qui ont choisi ce chemin en disant à leur sujet que ce sont ceux que : «***Dieu a comblé de bienfaits : les Prophètes, les véridiques, les martyrs, les vertueux. Que ce sont là de beaux compagnons !***»[86] Il a attribué le chemin aux compagnons qui le parcourent, à savoir « ceux que Dieu a bénis », afin que l'angoisse du chercheur d'être seul parmi les gens de son époque et de son espèce cesse, qu'il sache que la compagnie sur ce chemin comprend les bienheureux et ne se soucie pas de l'opposition de ceux qui se détournent du chemin, car, bien qu'ils soient plus nombreux, ils ne valent pas grand-chose. Comme l'a si bien dit un prédécesseur : « Suis le chemin de la vérité et tu ne dois pas t'y sentir seul même si les voyageurs sont rares. Évite le chemin du mensonge et ne te laisse pas abuser par le grand nombre de voyageurs qui l'empruntent. Lorsque tu te sens trop seul, souviens-toi de ceux qui sont morts depuis longtemps et aspire à les rejoindre ; détourne les yeux de ceux qui sont différents d'eux, car ils ne te seront d'aucune utilité vis-à-vis de Dieu. S'ils t'appellent durant ta marche sur le chemin, ne te retourne pas, car si tu le fais, ils t'emporteront avec eux et tu seras privé du succès. »

---

84. Les *Jabrites* déclaraient que les actes étaient imposés par Dieu, et que l'individu n'avait pas de volonté ni de capacité propre. Ils déclaraient que, quoi qu'ils fassent, ils ne seront pas jugés et ne sont aucunement responsables de leurs actes.
85. Les *Qadarites*, premiers théologiens musulmans, affirmaient que les êtres-humains possédaient le libre arbitre, ce qui justifiait le châtiment divin et exonérait Dieu de toute responsabilité du mal dans le monde.
86. Coran 4 : 69.

Deux paraboles ont été proposées à cet égard, et tu dois y prêter attention :

La première parabole est celle d'un homme qui quitte sa maison pour aller prier et qui ne désire rien d'autre. Un démon parmi les humains se met alors en travers de sa route, l'aborde et l'insulte. L'homme s'arrête, répond aux insultes et ils en viennent aux mains. Il se peut que ce démon parmi les humains soit plus fort, le batte et l'empêche d'entrer dans la mosquée, ou il se peut que l'homme soit plus fort mais que l'altercation le retarde tellement qu'il manque la prière au premier rang et l'accomplissement de la prière en congrégation parfaite. Ainsi, si l'homme se tourne vers lui, cela peut le distraire et affaiblir sa résolution. Par conséquent, si c'est un homme de connaissance et de science, plus la tentation est grande et plus il hâtera le pas vers la mosquée. S'il évite le conflit, s'occupe de son objectif, craint de rater des prières ou de perdre son temps, alors son adversaire n'atteindra pas son objectif.

La deuxième parabole est celle d'un faon qui est plus rapide qu'un chien, mais s'il sent la présence du chien, il est distrait, ralentit et le chien finit par le rattraper.

L'essentiel dans tout cela, c'est que le fait de se souvenir de cette compagnie [des bienheureux d'autrefois] apaise la solitude et encourage l'individu à aller de l'avant et à retrousser ses manches pour les rejoindre. C'est d'ailleurs l'un des avantages de l'invocation du *Qunūt*[87], à savoir : « *Mon Dieu, guide-moi parmi ceux que Tu as guidés.* » C'est-à-dire : Fais-moi entrer dans ce groupe et fais de moi leur compagnon. Le deuxième avantage, c'est que le chercheur cherche un moyen d'accéder à Dieu ﷻ à travers Ses Bienfaits et Sa Grace en faveur de ceux qu'Il a guidés en disant : « Tu as fait don de la guidance à ceux que Tu as guidés et c'est un bienfait de Ta part. Accorde-moi une part de ce bienfait et fais de moi l'un de ceux qui bénéficient de Tes faveurs. » Ce qui revient à chercher un moyen d'accéder à Dieu ﷻ par Sa faveur. Le troisième avantage, ressemble à celui qu'obtient un mendiant, demandant à une personne généreuse : « Fais-moi une aumône parmi ceux à qui tu as fait l'aumône, enseigne-moi parmi ceux que tu as instruits, et sois bon envers moi parmi tous ceux envers qui tu as été bon. »

Le droit chemin est le meilleur but

Du moment que la demande de la guidance vers le droit chemin est la plus éminente des demandes que l'on puisse adresser à Dieu, et que son accomplissement est le plus noble des dons, Dieu a enseigné à Ses serviteurs la manière de Lui

87. Selon les docteurs de la Loi, le *Qunût* est une invocation à réciter à un moment précis de la prière en observant la posture debout. Il est préconisé durant les prières impaires (*Witr*) et après l'inclinaison. Cette pratique est recommandée pour conjurer une calamité et peut être exécutée dans la dernière *Rak'a* de chacune des cinq prières quotidiennes obligatoires.

demander cela et leur a prescrit de Le louer, de faire Son éloge et de Le glorifier[88]. Il a ensuite mentionné leur servitude et leur affirmation de Son Unicité[89]. Ces deux conditions sont des moyens pour atteindre leur but : on cherche un accès à Lui à travers Ses Noms et Ses Attributs et à travers la servitude dont on fait preuve vis-à-vis de Lui. Une demande adressée par ces deux moyens est rarement rejetée. À ces deux moyens s'ajoutent ceux mentionnés dans les deux traditions sur le « Nom Suprême » de Dieu ﷻ rapportées par Ibn Ḥibbān dans son *Ṣaḥīḥ*, et par l'Imām Aḥmad et at-Tirmidhī.

La première est la tradition de ʻAbd Allāh Ibn Burayda, d'après son père : Ayant entendu un homme invoquer Dieu en disant : « Mon Dieu, je Te demande, dans la mesure où j'atteste que Tu es le Dieu et qu'il n'y a pas de divinité en dehors de Toi, que Tu es l'Un, *Aṣ-Samad* (l'Éternel vers qui tout remonte), Celui qui n'a pas engendré, qui n'a pas été engendré et qui n'a pas d'égal… », le Prophète ﷺ a dit : « *Par Celui qui tient mon âme dans Sa Main ! Cet homme a demandé à Dieu en invoquant Son Nom Suprême, le Nom pour lequel Il répond quand on L'appelle par lui et pour lequel Il donne si on Lui demande par lui.* » At-Tirmidhī a déclaré que cette tradition est authentique. Cette demande est un moyen d'accéder à Dieu ﷻ en affirmant Son Unicité, en reconnaissant qu'Il est Unique, et en affirmant Ses autres Attributs signifiés par le Nom *Aṣ-Samad* qui signifie, selon Ibn ʻAbbās : « Le Connaisseur dont la connaissance est parfaite et le Puissant dont le pouvoir est parfait. » Et dans une variante, Ibn ʻAbbās ﷺ a dit : « *Aṣ-Samad* est le Maître dont la maîtrise est parfaite à tous égards. » Abū Wā'il a dit : « *Aṣ-Samad* est le Maître dont la maîtrise est ultime » et Saʻīd Ibn Jubayr ﷺ a dit : « C'est celui qui est parfait dans tous Ses Attributs, Ses Actes et Sa Parole. » De plus, c'est chercher un moyen vers Dieu en niant la comparaison et la similitude par rapport à Lui en disant : « Il n'a pas d'égal ». Voilà donc la traduction du credo des gens de la *Sunna*. On accède à Dieu par la foi en cela, et le témoignage de cette foi est le Nom Suprême.

La seconde est la tradition d'Anas ﷺ, dans laquelle il est rapporté que lorsque l'Envoyé Dieu ﷺ entendit un homme faire l'invocation suivante : « Mon Dieu, je Te demande en vertu du fait que la louange T'appartient, qu'il n'y a de Dieu que Toi, que Tu es Celui qui accorde des faveurs, le Créateur des cieux et de la terre, et le Détenteur de la Majesté et de la Magnificence ! Ô Vivant, ô Toi qui subsistes par Toi-même… », il dit : « *Il a demandé à Dieu par le biais de Son Nom Suprême.* »[90] Cet homme a donc cherché le moyen d'accéder à Dieu ﷻ à travers Ses Noms et Ses Attributs.

---

88. Dans les versets 1 à 4 de la sourate *Al-Fātiḥa*.
89. Verset 5 de la sourate *Al-Fātiḥa*.
90. Tradition rapportée par Aḥmad et an-Nasā'ī.

Al-Fātiḥa englobe ces deux moyens, à savoir le moyen d'accéder à Dieu à travers la louange, l'éloge et la glorification et le moyen d'accéder à Lui par l'adoration et l'affirmation de l'Unicité. Ensuite, après ces deux moyens, vient la plus grande et la plus désirée des demandes, celle par laquelle l'invocateur est certain de recevoir une réponse, à savoir la guidance.

Un exemple qui illustre bien ces demandes, c'est l'invocation suivante que le Prophète ﷺ faisait quand il se levait pour prier la nuit, et qui a été rapportée par Al-Bukhārī dans son *Saḥīḥ* d'après Ibn 'Abbās ﷺ : « *Mon Dieu, la louange T'appartient, Tu es la Lumière des cieux et de la terre et de tout ce qui existe en eux; la louange T'appartient, Tu es le Soutien des cieux et de la terre et de tout ce qui existe en eux; la louange T'appartient, Tu es la Vérité, Ta Promesse est véridique, Ta rencontre est véridique, le Paradis est véridique, l'Enfer est véridique, les Prophètes sont véridiques, l'Heure est véridique, Muḥammad est véridique. Mon Dieu, c'est à Toi que je me soumets, en Toi que je crois, sur Toi que je m'appuie, à Toi que je reviens, par Toi que je conteste, vers Toi que je me tourne pour le jugement, alors pardonne-moi ce que j'ai fait dans le passé et ce que je ferai dans le futur, ce que j'ai fait en cachette et ce que j'ai fait en public. Tu es mon Dieu, nul n'est digne d'être adoré en dehors de Toi.* » Il a d'abord cherché un moyen d'accéder à Dieu ﷻ en Le louant, en faisant Son éloge et en déclarant sa soumission à Lui, puis il Lui a demandé pardon.

L'Unicité

Al-Fātiḥa englobe les trois types de *Tawḥīd* (l'affirmation de l'Unicité) sur lequel tous les Messagers – que la prière et la paix soient sur eux – concordent. Il existe d'abord deux types de *Tawḥīd*: le premier est relatif à la connaissance et à la croyance et le second est relatif à la volonté et à l'intention. Le premier est appelé : « *Tawḥīd* cognoscitif » et le second est appelé : « *Tawḥīd* intentionnel et volitif », car le premier est rattaché à l'information et à la connaissance et le second à la volonté et à l'intention. Ce second est également de deux types : le « *Tawḥīd* par rapport à la Seigneurie » et le « *Tawḥīd* par rapport à la Divinité ». En résumé, il y a donc trois types de *Tawḥīd*.

Le « *Tawḥīd* cognoscitif » tourne autour de l'affirmation des Attributs de la Perfection, de la négation de la comparaison et de la similitude, et de la transcendance de Dieu par rapport aux défauts et aux imperfections. Deux choses dans *Al-Fātiḥa* conduisent à l'affirmation de ces Attributs, l'une générale et l'autre détaillée. La plus générale est l'affirmation de la louange à Dieu, et la plus détaillée est la mention des Attributs de la Divinité, de la Seigneurie, de la Miséricorde et de la Domination, à savoir les quatre axes autour desquels tous les Noms et Attributs divins tournent.

La louange [de Dieu] comprend la mention de Celui qui est loué par les Attributs de Sa Perfection et les Qualités de Sa Magnificence, avec amour, satisfaction et humilité.

Ceux qui contestent ces Attributs et ceux qui se détournent de Son Amour et de Sa Satisfaction, ne peuvent en aucun cas faire partie de ceux qui Le louent. Plus les Attributs de la perfection sont mentionnés, et plus la louange de l'individu est parfaite, et vice versa. C'est pour cette raison que toute la louange appartient à Dieu ﷻ et que personne ne peut Le louer comme Il Se loue Lui-même, en raison de la perfection et de la multiplicité de Ses Attributs. Aucune de Ses créatures ne peut Le louer pleinement, car Lui seul connaît Ses Attributs de perfection et Ses Qualités de majesté ; et c'est pour cette raison qu'Il a dénigré les divinités des mécréants, puisqu'elles sont dépourvues des attributs de perfection, et qu'Il a dit qu'elles n'entendent pas, ne voient pas, ne parlent pas, ne guident pas, ne procurent aucun bienfait et ne nuisent pas. Ces attributs sont ceux du dieu des *Jahmites* par lesquels Dieu a proscrit les idoles. Dieu ﷻ est infiniment au-dessus de ce que disent les iniques et les négateurs !

Dieu ﷻ a rapporté ces paroles adressées par Son ami Abraham ﷺ à son père « ***Père, Pourquoi adores-tu ce qui n'entend pas, ne voit pas, et ne t'est d'aucun profit ?*** »[91] [19 : 42]. Si le Dieu d'Abraham était Lui aussi dépourvu de ces Attributs, Āzar [son père] lui aurait certainement dit : « Ton dieu est identique au mien, pourquoi dénigres-tu le mien ? » Mais malgré son polythéisme, Āzar connaissait Dieu mieux que les *Jahmites*. La même chose est vraie pour les mécréants de Quraysh qui, malgré leur polythéisme, ont reconnu les Attributs du Créateur ﷻ et Sa supériorité par rapport à Ses créatures.

Le Très Haut ﷻ dit : « ***Moïse s'étant absenté, les fils d'Israël prirent pour L'adorer un veau de couleur safran formé avec leurs joyaux et qui mugissait. Ne voyaient-ils pas que ce veau ne leur parlait pas et qu'il ne les dirigeait pas dans le bon chemin ? Ils l'adorèrent et se rendirent iniques.*** »[92] Si le Dieu de toutes les créatures avait été ainsi [c'est-à-dire dépourvu de ces attributs], Il ne les aurait pas réprimandées de cette manière et n'aurait pas invoqué [l'absence de ces attributs] comme preuve de la fausseté de leur divinité.

Si on dit : « Dieu ne parle pas à Ses serviteurs ». On répondra : Vous vous trompez. Il en est à qui Dieu a parlé de derrière un voile et sans aucune médiation : c'est le cas de Moïse ﷺ ; et il en est à qui Il a parlé par la langue de ses émissaires angéliques : c'est le cas des Prophètes. Dieu ﷻ a parlé à tous les humains à travers les langues de Ses Messagers. Il a révélé Ses Paroles à Ses émissaires [angéliques]

91. Coran 19 : 42.
92. Coran 7 : 148.

qui les ont transmises [à leur tour] aux Messagers en leur disant : « C'est la Parole de Dieu qu'Il a prononcée et qu'il nous a chargés de vous transmettre ». Voilà pourquoi les prédécesseurs ont déclaré : « Celui qui nie que Dieu soit doté de parole, nie le Message de Ses Messagers, car l'essence même de l'envoi de Messagers est la transmission de Son Discours qu'Il a prononcé pour Ses serviteurs. Si Sa Parole est niée, alors Son Message est nié. » Le Très-Haut dit dans la Sourate *Ṭā-Hā* à propos du Samaritain : « ***C'est alors que ce dernier a extrait [du feu] et leur a présenté un veau de couleur safran, qui mugissait. Et les gens de s'écrier : Voici votre dieu et le dieu de Moïse, qu'il a oublié ! N'ont-ils pas vu que ce veau ne leur renvoyait nulle parole, et qu'il ne pouvait ni leur nuire, ni leur être utile ?*** »[93] Le « renvoi de parole » n'est rien d'autre que la parole. De même, le Très-Haut dit : « ***Et Dieu propose en parabole deux hommes : l'un est muet, il n'a pouvoir sur rien, il est entièrement à charge de son maître ; en quelque lieu que celui-ci l'envoie, il ne lui rapporte rien de bon. Est-il l'égal de celui qui ordonne l'équité et qui est sur une voie droite ?*** »[94]

Ainsi, Dieu ﷻ fit de l'absence de l'attribut de la parole une cause de rejet de la divinité. Par ailleurs, il est connu par nature et sain raisonnement, et également par les Écritures révélées, qu'un être dépourvu d'attributs de perfection ne peut pas être une divinité, un gouverneur ou un seigneur, mais c'est plutôt quelqu'un de méprisé, d'imparfait et de déficient qui ne mérite aucune louange, ni en ce monde ni dans l'Au-delà. Le Digne de louange en ce monde et dans l'Au-delà est Celui qui possède les Attributs de perfection et de magnificence. C'est pour cette raison que les prédécesseurs ont donné le titre de *Tawḥīd* aux livres qu'ils ont composés sur la Tradition prophétique, l'affirmation des Attributs divins, Sa suprématie sur Ses créatures et Son Discours, car le fait de nier que Dieu puisse parler n'est ni plus ni moins qu'une négation du Créateur.

L'affirmation de l'Unicité consiste à affirmer les Attributs de la perfection divine et à nier l'anthropomorphisme et l'imperfection par rapport à Dieu. Les *Mu'aṭṭila*[95] ont faussement cru que le fait de rejeter les Attributs de Dieu et de L'en dépouiller était affirmation de Son Unicité ; et que le fait de Lui donner des Attributs n'était rien d'autre que de l'anthropomorphisme, de la réification (*Tajsīm*)

93. Coran 20 : 88-89.
94. Coran 16 : 76.
95. Dans la théologie islamique, le *Ta'ṭīl* signifie « dépouiller » Dieu de Ses Attributs. Cette doctrine est à l'opposé du *Tashbīh* (anthropomorphisme) qui consiste à attribuer à Dieu des caractéristiques physiques ou des attributs humains, tels que l'émotion. Le *Ta'ṭīl* et le *Tashbīh* sont considérés comme des péchés ou des hérésies dans l'Islam traditionnel, et le véritable credo des Sunnites est affirmation des Attributs de Dieu et de Sa Transcendance (*Tanzīh*), c'est-à-dire exempter et purifier Dieu de toute similitude.

et de la composition (*Tarkīb*) [de Dieu]. Ainsi, ils ont donné au mensonge le nom de vérité, par amour du mensonge et pour que l'on soit attiré par lui, et ont donné à la vérité le nom de mensonge pour que l'on la fuie.

Hélas, les gens se contentent des apparences et ne vont pas plus loin : « ***Celui que Dieu guide est bien dirigé, mais pour celui qu'Il égare tu ne trouveras personne pour le protéger et le guider.*** »[96] La louange ne s'applique jamais à une absence ou à un silence, sauf s'il s'agit d'un déni et d'une absence de tares et de déficiences, et cela afin d'affirmer leur contraire, à savoir attribuer la perfection aux Attributs positifs ; en revanche, la pure négation ne mérite aucun éloge ni hommage, car ce n'est pas la perfection.

De même, le fait qu'Il Se loue Lui-même pour ne pas avoir engendré d'enfant contient l'affirmation de Sa Perfection, de Son Indépendance, de Sa Domination et de la soumission de tout le reste à Lui. Or, l'engendrement d'un enfant aurait compromis tout cela, conformément à Sa Parole : « ***Ils ont dit : « Dieu a pris un enfant ». Gloire à Lui ! Il est le Riche ! Ce qui est dans les cieux et ce qui est sur la terre Lui appartient.*** »[97] Pareillement, Son éloge de Lui-même pour l'absence d'un partenaire confirme Son Unicité dans la Seigneurie et la Divinité, et l'Unicité dans Ses Attributs de perfection qui ne peuvent être revendiqués par personne d'autre que Lui. S'Il abolissait ces Attributs, chaque existant serait donc plus parfait que Lui, car l'existant est plus parfait que le non-existant.

Par conséquent, Dieu ﷻ ne Se loue d'une absence que si c'est pour signifier l'affirmation d'une perfection : Il S'est loué d'être au-dessus de la mort pour affirmer la perfection de Sa Vie ; Il s'est loué de ne pas S'endormir pour affirmer Sa Vigilance éternelle ; Il s'est loué de ne pas ignorer même la plus petite particule dans les cieux et la terre pour affirmer la perfection de Sa Connaissance ; Il s'est loué de n'avoir jamais fait de tort à une âme pour affirmer la perfection de Sa Justice et de Sa Bonté ; Il s'est loué pour ne pas être perçu par les yeux pour affirmer Son Immensité, tout comme Il peut être connu mais pas de manière globale. La simple négation d'être visible par les yeux n'est pas la perfection, car le néant ne peut pas être vu, donc il n'y a pas de perfection dans quelque chose qui est invisible ; en revanche, la Perfection est ce qui ne peut être atteint par aucune vue en raison de Sa grandeur en Soi et du fait qu'Il soit au-dessus des sens des créatures. De même, Il s'est loué de n'avoir jamais été insouciant ou négligent, en raison de la perfection de Sa Connaissance. Ainsi, toute négation du Coran par laquelle Dieu ﷻ S'est loué est une affirmation de son contraire et l'établissement de la perfection de son Attribut opposé.

96. Coran 18 : 17.
97. Coran 10 : 68.

Donc, tu sais que la réalité de la louange suit l'affirmation des Attributs de perfection, que leur négation est la négation de Sa louange et que la négation de la louange établit son contraire.

Preuve de l'unicité des Noms et Attributs divins. Premier point

Quant à la preuve de l'Unicité divine basée sur les cinq Noms, à savoir *Allah* (Dieu), le Seigneur (*Ar-Rabb*), le Tout Miséricordieux (*Ar-Raḥmān*), le Très Miséricordieux (*Ar-Raḥīm*) et le Roi (*Al-Malik*), elle tourne autour de deux points.

Le premier est que les Noms du Seigneur ﷻ impliquent les Attributs de Sa Perfection, puisque les Noms dérivent des Attributs. Ainsi, ce sont aussi bien des Noms que des Attributs, et c'est en vertu de cela qu'ils sont beaux. Car s'ils n'avaient été que de simples énoncés arbitraires sans signification, ils ne seraient pas considérés comme beaux, et ils n'indiqueraient pas non plus la louange ou la perfection. En effet, il serait alors possible de placer des Noms de Vengeance et de Colère à la place de la Miséricorde et de la Bienveillance et vice versa, ainsi on pourrait dire: «Mon Dieu, je me suis fait du tort, pardonne-moi, car Tu es Celui qui Se venge», ou «Mon Dieu, donne-moi car Tu es Celui qui prive» et ainsi de suite.

Par conséquent, la négation de la signification de Ses Beaux Noms est la plus grande profanation, conformément à la Parole de Dieu: «***Les plus Beaux Noms appartiennent à Dieu. Appelez-Le par eux. Et écartez-vous de ceux qui profanent Ses Noms; ils seront rétribués pour le prix de ce qu'ils auront fait.***»[98] S'ils n'avaient pas de signification, il aurait été inapproprié que Dieu nous informe de leurs désinences verbales et Se caractérise par eux. Mais Dieu a donné des informations sur Sa Personne par les désinences verbales [de Ses Noms], et Son Messager les a confirmées, comme dans la Parole divine: «***C'est Dieu qui est le Pourvoyeur de subsistances, le Détenteur de la force, l'Invincible***»[99]

Ainsi, on sait que «le Fort» (*Al-Qawī*) fait partie de Ses Noms, et sa signification est caractérisée par la force. De même Sa Parole: «***la puissance toute entière appartient à Dieu***»[100] indique que le Puissant est celui qui possède la puissance. Si ce n'était pour affirmer Sa Force et Sa Puissance, Il ne Se qualifierait pas de Fort et de Puissant. Pareillement pour Ses Paroles: «***Il te l'a révélé à partir de Sa Science***»[101], «***sachez qu'en vérité ceci est descendu à partir de la Science***

98. Coran 7: 180.
99. Coran 51: 58.
100. Coran 35: 10.
101. Coran 4: 166.

de Dieu»[102], «***ils n'embrassent aucune chose de Sa science.***»[103] Dans une tradition authentique, il est rapporté que le Prophète ﷺ a dit : «*Assurément, Dieu ne dort pas et il est inapproprié pour Lui de dormir; Il rabaisse la balance et l'élève; l'action accomplie la nuit s'élève jusqu'à Lui avant le lever du jour et l'action du jour avant la tombée de la nuit; Son voile est lumière, s'Il le découvrait, les gloires fulgurantes de Son Visage consumeraient Ses créatures, aussi loin que Son regard s'étend.*»[104] Ceci affirme la désinence verbale d'où Son Nom «le Clairvoyant» (*Al-Baṣīr*) dérive.

Dans le *Saḥīḥ* d'Al-Bukhārī, d'après 'Ā'isha – que Dieu soit satisfait d'elle –, il est rapporté que le Prophète ﷺ a dit : «*Louange à Dieu dont l'Ouïe englobe [tous] les sons.*» Il y est rapporté aussi dans la prière de la consultation : «*Mon Dieu, je Te consulte par Ta Science et je Te demande la capacité par Ta Capacité*». Et Dieu ﷻ dit à Moïse ﷺ : «***Je t'ai choisi parmi tous les hommes pour que tu transmettes Mon Message et Ma Parole.***»[105] Ainsi, Dieu ﷻ parle avec une parole. Il est «le Grand» qui possède la grandeur, conformément à la sainte tradition où Dieu ﷻ dit : «*La grandeur est Mon manteau et l'orgueil est Ma robe.*»[106] Il est «le Sage» qui possède le jugement : «***Le jugement appartient à Dieu, le Très-Haut, le Grand***»[107].

De plus, les Musulmans ont convenu que si un serment est prêté par la vie de Dieu, ou par Son ouïe, Sa vue, Sa force, Sa Puissance ou Sa grandeur, le serment est valable, et sa violation nécessite l'expiation, car ce sont les Attributs de Sa perfection d'où dérivent Ses Noms. D'ailleurs, si Ses Noms n'avaient pas de significations, Il n'aurait pas été permis de Lui attribuer les actions relatives à ceux-ci. Ainsi, on n'aurait pas pu dire : Il entend, ou voit, ou sait, ou est capable, ou veut. L'établissement des règles concernant Ses Attributs est un corollaire de leur affirmation, et si l'essence de l'Attribut est niée, l'affirmation de son statut serait également impossible.

De plus, si Ses Noms n'avaient aucune signification, ils seraient inertes comme de simples noms propres : ils seraient les mêmes, sans distinction aucune entre leurs significations et leurs signifiés. Or, croire une chose pareille est pure folie et obstination évidente. Celui qui pense que la signification du Nom *Al-Qadīr* (l'Omnipotent) est la même que celle d'*Al-Basīr* (le Clairvoyant), que la signification du Nom *At-Tawwāb* (Celui qui accueille repentir) est la même que celle d'*Al-Muntaqim* (Celui qui Se venge) et que la signification du Nom *Al-Mu'ṭī* (Celui qui donne) est la même que celle d'*Al-Māni'* (Celui qui prive) est quelqu'un qui

102. Coran 11 : 14.
103. Coran 2 : 255.
104. Tradition rapportée par Muslim.
105. Coran 7 : 144.
106. Tradition rapportée par Ibn Māja et Abū Dāwud.
107. Coran 40 : 12.

contredit la raison, la langue et la nature. Ainsi, nier la signification de Ses Noms est la plus grande profanation les concernant.

Il y a différentes sortes de profanation par rapport aux Noms de Dieu, et celle-ci en est une.

Une deuxième profanation est la désignation des idoles par les Noms divins, comme le faisaient les polythéistes. Ibn 'Abbās et Mujahid ont déclaré que les polythéistes abusaient des Noms de Dieu et nommaient leurs idoles par ces Noms en les allongeant ou les raccourcissant. Ainsi, ils ont déduit leur idole « *al-Lāt* » du Nom *Allah*, « al-'Uzzā » du Nom *Al-'Azīz* (le Puissant) et « Manāt » du Nom *Al-Mannān* (Celui qui accorde les bienfaits). [Dans son commentaire du verset coranique] : « ***ceux qui profanent Ses Noms*** »[108], Ibn 'Abbās a dit que cela signifie : « ils profèrent des mensonges à leur sujet ». C'est l'exégèse par le sens.

La réalité de la profanation par rapport aux Noms de Dieu dans ce cas, c'est le fait de les détourner de leur sens véritable, d'y introduire des significations qu'ils n'ont pas et d'en exclure les vraies significations. Voilà l'essence de la profanation, et quiconque le fait, profère des mensonges contre Dieu. Ibn 'Abbās ﷺ a expliqué que la profanation était un mensonge, car c'est le but ultime d'un profanateur en ce qui concerne les Noms divins. Quand on introduit des significations qui sont étrangères, et que l'on exclut tout ou une partie des significations qui leur sont propres, on se détourne de la vérité et on commet la véritable profanation.

Ainsi, la profanation consiste soit à contester et nier catégoriquement [les Noms], soit à nier leur signification, soit à en changer la juste compréhension au moyen de fausses interprétations, soit à les attribuer à ces entités créées et fabriquées, comme la profanation commise par les monistes (*ahl al-ittiḥād*). Ces derniers ont considéré ces Noms comme des noms de cet univers, aussi bien les louables que les blâmables, à tel point que leur chef a déclaré : « C'est Lui qui est nommé par chaque nom loué par la raison, la Loi et la coutume, et Lui aussi qui est nommé par chaque nom blâmé par la raison, la Loi et la coutume. » Or Dieu ﷻ est infiniment au-dessus de ce que disent les profanateurs.

Les significations des cinq Noms qui désignent l'Essence et les Attributs. Deuxième point

Le deuxième principe est le suivant : dans la mesure où chacun de Ses Noms ﷻ indique l'Essence et l'Attribut dont il dérive par inclusion, il indique aussi deux autres corollaires par inclusion et nécessité. En effet, un Nom divin signifie l'Attribut en soi par inclusion et aussi l'Être en soi distinct de l'Attribut, et signifie également d'autres Attributs par nécessité. Ainsi, le Nom « Celui qui entend »

108. Coran 7 : 180.

(*As-Samīʿ*) désigne l'Essence du Seigneur et Son Ouïe, l'Essence individuelle et l'Ouïe individuelle, par inclusion, et renvoie également au Nom « le Vivant » (*Al-Ḥayy*) et à la vie par nécessité. Ceci est vrai pour tous les Noms et Attributs divins. Cependant, les gens varient en ce qui concerne la connaissance de ce qui est nécessaire et de ce qui ne l'est pas; et il y a beaucoup de désaccords concernant de nombreux Noms, Attributs et Statuts. Celui qui sait que l'acte volontaire est nécessaire à la vie, que l'ouïe et la vue sont nécessaires à la vie parfaite et que toute perfection est nécessaire à la vie parfaite, affirme donc les Noms, les Attributs et les Actions du Seigneur que nient ceux qui ne connaissent pas la nécessité et la réalité de la vie et ses implications. Il en est de même pour tous les autres Attributs divins.

Ainsi, Son Nom « le Suprême » (*Al-ʿAẓīm*) comporte des implications nécessaires que seul celui qui ne connaît pas la grandeur de Dieu ﷻ peut nier. Il en est de même du Nom « le Très-Haut » (*Al-ʿAliyy*), « le Sage » et tous les autres Noms. Car parmi les implications nécessaires du Nom « le Très-Haut », il y a la grandeur absolue à tous égards: la grandeur par rapport à la Puissance, la grandeur par rapport à la Domination et la grandeur par rapport à l'Essence. Et quiconque conteste la grandeur de l'Essence de Dieu conteste en fait une implication nécessaire du Nom « le Très-Haut ». Il en va de même de Son Nom « l'Ascendant » (*az-Ẓāhir*) qui exige qu'il n'y ait rien au-dessus de Lui, conformément à la tradition authentique où le Prophète ﷺ a dit: « *Tu es l'Ascendant, et il n'y a rien au-dessus de Toi.* »[109] Dieu ﷻ est au-dessus de toutes choses, et quiconque conteste Son « être au-dessus » (*fawqiyya*) conteste un corollaire nécessaire du Nom « l'Ascendant ». Or, « l'Ascendant » ne peut pas être seulement celui qui possède l'ascendance en termes de valeur, comme on conçoit l'or au-dessus de l'argent ou la perle au-dessus du verre. Car cette ascendance est limitée à l'apparence et il est possible que la chose qui n'est pas ascendante [à un certain égard] soit au-dessus de ce qui est ascendant à un autre égard. Il n'est pas non plus approprié que l'ascendance soit limitée au pouvoir et à la puissance, même si Dieu ﷻ est Ascendant par la puissance et la domination, car cela est en contradiction avec le Nom [divin] « l'Intérieur» (*al-Bāṭin*), à savoir Celui par rapport à qui rien n'est plus proche.

C'est aussi le cas [dans cette même tradition] qui oppose le Nom « le Premier» avant qui aucune chose n'existait, au Nom « le Dernier » après qui aucune chose n'existera. Pareillement, le Nom « le Sage » implique nécessairement des fins et des objectifs louables dans Ses actes et Ses décisions, et dans Sa mise en place des choses de la meilleure façon possible. Nier cela, c'est nier ce Nom et ses implications. Il en est de même pour tous les autres Beaux Noms Divins.

---

109. Tradition rapportée par Abū Dāwud et At-Tirmidhī.

Le Nom de la Majesté : Allah ﷻ

Si ces deux principes sont établis, il s'ensuit que le Nom Allah désigne tous les autres Beaux Noms et Nobles Attributs de trois manières, à savoir : Il désigne Sa Divinité qui inclut l'affirmation de Ses Attributs et la négation de leurs opposés. Les Attributs de la divinité sont les Attributs de la perfection qui sont exempts de tout anthropomorphisme et similitude, de toute imperfection et de tout défaut. C'est pour cette raison que Dieu ﷻ associe tous les autres Beaux Noms à ce Nom Suprême, comme quand Il dit : « ***C'est à Allah que tous les Beaux Noms appartiennent.*** »[110] C'est aussi pour cette raison que l'on dit : le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux, le Saint, la Paix, le Puissant et le Sage sont des Noms d'Allah, et que l'on ne dit pas qu'Allah est un des Noms du Tout Miséricordieux, ou du Puissant et ainsi de suite.

Ainsi, il est évident que Son Nom Allah conduit nécessairement à toutes les significations des Beaux Noms en général, et que ces derniers sont une explication détaillée des Attributs divins d'où dérive le Nom Allah. Le Nom Allah implique qu'Il est La Divinité, Celui qui est adoré, Celui vers qui les créatures se tournent, par amour, vénération, humilité et peur, dans le besoin et face aux calamités. Ceci nécessite la perfection de Sa Seigneurie et de Sa Miséricorde qui englobe celle de la domination et de la louange. Sa Divinité, Sa Seigneurie, Sa Miséricorde et Sa Domination impliquent tous Ses Attributs de perfection, car il est impossible de les affirmer pour celui qui n'est pas vivant, qui n'entend pas, ne voit pas, ne peut pas, ne parle pas, n'est pas capable d'accomplir ce qu'il veut et n'est pas sage dans ses actions.

L'Assise sur le Trône

Les Attributs de la Majesté (*Al-Jalāl*) et de la Beauté (*Al-Jamāl*) sont plus appropriés au Nom Allah.

Quant aux Attributs de l'action, de la puissance, du pouvoir exclusif de procurer du mal ou du bien, de donner et de refuser, d'accomplir sa volonté, et la perfection de sa force et la gouvernance des affaires des créatures, ils sont tous plus appropriés au Nom « le Seigneur ».

Quant aux Attributs de la bienfaisance, de la générosité, de la bonté, de la grâce, de la douceur et de la subtilité, ils sont davantage appropriés au Nom « le Miséricordieux ». De plus, Il a répété l'Attribut de miséricorde[111] pour souligner les racines profondes de l'Attribut, l'actualisation de ses implications et son alliance

110. Coran 7 : 180.
111. C'est-à-dire les Noms « le Tout-Miséricordieux » et le « Très-Miséricordieux ».

avec ses occurrences. Ainsi, «*Ar-Raḥmān*» (le Tout-miséricordieux) est Celui dont la Qualité est la miséricorde, et «*Ar-Raḥīm*» (le Très-Miséricordieux) est Celui qui est miséricordieux envers Ses serviteurs, et c'est pourquoi Il dit: «***Il est Raḥīm (Très-Miséricordieux) envers les croyants***»[112], «***Il est compatissant et Raḥīm envers eux***»[113] et ne dit pas qu'Il est *Raḥmān* (Tout-Miséricordieux) envers Ses serviteurs ou qu'Il est *Raḥmān* envers les croyants, en raison de l'inclusivité inhérente à la forme du Nom *Raḥmān* – qui est de la forme *fa'lān* et en raison de l'immensité de cet Attribut et l'affirmation de toutes ses significations connexes.

Ne vois-tu pas que l'on dit *ghaḍbān* pour celui qui est rempli de colère, et *nadmān* (celui qui est plein de regrets), *ḥayrān* (celui qui est perplexe), *sukrān* (celui qui est ivre) et *lahfān* (celui qui regrette le passé); dans chaque cas, cela implique d'être rempli de cet attribut. Ainsi, la forme *fa'lān* signifie l'immensité et l'exhaustivité. C'est pourquoi Son assise ou établissement sur le Trône est fréquemment associée à cet Attribut, comme dans Sa Parole: «***Le Tout-Miséricordieux S'est établi sur le Trône***»[114] ou dans cette autre: «***Puis, le Tout-Miséricordieux S'est établi sur le Trône.***»[115] Il S'est installé sur le Trône sous le Nom de Tout-Miséricordieux parce que le Trône englobe toutes les créatures, et parce que Sa Miséricorde les contient toutes, conformément à Sa Parole: «***Et Ma Miséricorde englobe toutes choses.***»[116] Il S'est établi sur Sa plus grande créature par Son plus grand Attribut, et c'est pour cette raison que Sa Miséricorde englobe toutes choses. Dans une tradition authentique, il est rapporté d'après Abū Hurayra ﵁ que l'Envoyé de Dieu ﷺ a dit: «*Quand Dieu acheva la création, il consigna dans un Écrit auprès de Lui et placé sur le Trône:* ***Assurément, Ma Miséricorde l'emporte sur Ma Colère***» et dans une variante: «*il est auprès de Lui sur le Trône.*»[117]

Considère donc comment cet Écrit a été caractérisé par la mention de la Miséricorde et comment Dieu l'a placé auprès de Lui, puis relie Sa Parole: «***Le Tout-Miséricordieux S'est établi sur le Trône***» à Son autre Parole: «***Puis, le Tout-Miséricordieux S'est établi sur le Trône. Interroge donc à Son sujet quelqu'un de bien informé***»[118], une grande porte de la connaissance du Seigneur ﷻ s'ouvrira devant toi, si le *Ta'ṭīl* et le *Tajahhum*[119] ne l'ont pas déjà verrouillée.

112. Coran 33: 43.
113. Coran 9: 117.
114. Coran 20: 5.
115. Coran 25: 59.
116. Coran 7: 156.
117. Tradition rapportée par Al-Bukhārī et Muslim.
118. Coran 25: 59.
119. Autrement dit, la négation des Attributs divins et le fait que Dieu ait parlé directement à Moïse.

De même, les Attributs de justice, de contraction et d'expansion, d'abaissement et d'élévation, de don et de de refus, de raffermissement et d'avilissement, de domination et de jugement, et ainsi de suite, sont plus appropriés au Nom « le Roi » (*Al-Malik*). Dieu l'a particularisé par « le Jour de la Rétribution », à savoir la rétribution équitable, car Dieu seul jugera ce Jour-là. On l'appelle aussi le Jour véritable, car tout le temps qui s'est écoulé avant lui est à peine plus d'une heure, et aussi parce que ce jour est la fin et que les jours de ce bas-monde ne sont que des étapes qui conduisent vers Lui.

La création et le commandement sont implicites dans les trois Noms divins : *Allah*, *Ar-Rabb* (Seigneur) et *Ar-Raḥmān* (Miséricordieux)

Réfléchis au lien entre la création et le commandement et ces trois Noms, à savoir Dieu, Seigneur et Miséricordieux, et comment Il a fait émerger d'eux la création et le commandement, la récompense et la punition, et comment ces Noms rassemblent les créatures et les séparent.

Le Nom « Seigneur » rassemble toutes les créatures : Dieu est le Seigneur et le Créateur de toutes les choses, et Celui qui a le pouvoir sur elles. Aucune chose n'échappe à Sa Seigneurie, et tout ce qui est dans les cieux et sur la terre est Son serviteur, sous Son Contrôle et soumis à Son Décret. [Toutes les choses] sont réunies par l'Attribut de la Seigneurie et séparées par l'Attribut de la divinité. Les bienheureux n'adorent que Lui et reconnaissent volontairement qu'Il est *Allah* et qu'il n'y a pas d'autre dieu que Lui, et que personne d'autre que Lui ne mérite l'adoration, la confiance, l'espérance, la peur, l'amour, la repentance, la douceur, l'inquiétude et la soumission des serviteurs. Par conséquent, les êtres-humains sont séparés en deux groupes : les associationnistes voués à l'Enfer et les affirmateurs de l'Unicité voués au Paradis. Ainsi, de la même manière que Sa Divinité les sépare, Sa Seigneurie les rassemble.

La religion, la Loi, le commandement et l'interdiction sont les supports de manifestation de Son Nom « le Seigneur » et leur mise en œuvre a lieu à partir de l'Attribut de la Divinité. La création, l'existenciation, la gouvernance et l'action procèdent de l'Attribut de la Seigneurie ; la récompense, la punition, le Paradis et l'Enfer procèdent de l'Attribut de la Royauté, car Il est le Roi du Jour de la Rétribution. Ainsi, il commande Ses créatures en vertu de Son Attribut de Divinité et il les soutient, leur accorde le succès, les guide et les égare, en vertu de Sa Seigneurie. Il les récompense et les punit en vertu de Son Autorité et de Sa Justice ; et chacune de ces réalités est inséparable du reste.

Quant à la Miséricorde, elle est le lien et la cause entre Dieu et Ses serviteurs. L'adoration procède d'eux vers Lui, la Seigneurie procède de Lui vers eux, et la

Miséricorde est la cause du lien entre Lui et Ses serviteurs, en vertu de laquelle Il a envoyé Ses Messagers et leur a révélé Ses Livres, les a guidés et les a installés dans la Demeure de Sa récompense, les a pourvus, protégés et leur a accordé Ses bienfaits. Entre eux et Lui, il y a la cause de la servitude ; et entre Lui et eux, il y a la cause de la Miséricorde. La corrélation qui existe entre Sa Seigneurie et Sa Miséricorde est comme celle qui existe entre Son établissement sur Son Trône et Sa Miséricorde. Ainsi, le « ***Tout-Miséricordieux S'est établi sur le Trône*** » s'accorde avec Sa Parole « ***Le Seigneur des mondes, le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux*** ». L'universalité de la Seigneurie et son expansion, dans la mesure où rien ne lui échappe, correspond au plus haut degré d'universalité et d'expansion de la Miséricorde. Il englobe toute chose dans Sa Seigneurie et Sa Miséricorde, et ceci implique Son total ascendant sur Ses créatures, comme nous l'expliquerons plus loin, si Dieu le veut.

La louange s'applique à ces Noms

La mention de ces Noms après la louange[120], et l'application de la louange à leur contenu et à leur implication, signifie que Dieu est Digne de louange dans Sa Divinité, Sa Seigneurie, sa Miséricorde, Son Royaume, et qu'Il est le Dieu loué, le Seigneur loué, le Miséricordieux loué et le Roi loué. Il possède donc par cela toutes sortes de perfection : la perfection par rapport à l'Attribut en soi, la perfection à l'autre Attribut en soi, et la perfection dans l'association de l'un avec l'autre, comme dans ces Paroles du Très-Haut : « ***Dieu est Riche, Digne de toute louange !*** »[121], « ***Dieu est Omniscient, Sage*** »[122], « ***Dieu est Tout-Puissant, Pardonneur, Très-Miséricordieux*** »[123]. La richesse est un Attribut de perfection et la louange est un Attribut de perfection, et l'association entre Sa Richesse et Sa Louange est également une perfection. De même, Sa Science est la perfection, Sa Sagesse est la perfection, et l'association entre la science et la sagesse est également une perfection. Son Pouvoir est la perfection, Son Pardon est la perfection, et l'association entre le pouvoir et le pardon est perfection. Il en va de même du pardon quand on a le moyen de sévir : « ***Certes, Dieu est Pardonneur, Tout-Puissant*** »[124] et de l'association entre la Science et l'Indulgence : « ***Et Dieu est Omniscient, plein de mansuétude.*** »[125]

120. C'est-à-dire dans la sourate *Al-Fātiḥa*.
121. Coran 64 : 6.
122. Coran 4 : 26.
123. Coran 60 : 7.
124. Coran 4 : 149.
125. Coran 4 : 12.

Il y a quatre porteurs du Trône. Deux disent: «Gloire à toi, ô Dieu et par Ta louange! À Toi la louange pour Ta mansuétude après Ta connaissance», car tous ceux qui ont le pouvoir ne pardonnent pas nécessairement et tous ceux qui pardonnent ne possèdent pas nécessairement le pouvoir de le faire; tous ceux qui possèdent la connaissance ne sont pas nécessairement indulgents et tous ceux qui sont indulgents n'ont pas nécessairement la connaissance. Aucune alliance n'est plus belle que celle de la mansuétude et de la science, celle du pardon et du pouvoir, celle de la domination et de la louange, et celle de la puissance et de la miséricorde: «***Certes, ton Seigneur est l'Omnipotent, le Très-Miséricordieux.***»[126] Voilà pourquoi les paroles du Messie ﷺ: «***Si Tu les punis, eh bien, ne sont-ils pas Tes serviteurs? Et si Tu leur pardonnes, c'est qu'en vérité Tu es le Puissant, le Sage***»[127] étaient plus appropriées que s'il avait dit: «Si Tu leur pardonnes, Tu es le Pardonneur, le Miséricordieux». C'est-à-dire: «Si Tu leur pardonnes, c'est que Ton pardon procède d'une puissance, et c'est la perfection du pouvoir, et d'une sagesse qui est la perfection de la science.» Celui qui pardonne car il ne peut pas faire autrement, ou par ignorance du délit n'est pas puissant, sage et omniscient, mais plutôt incapable. [Les paroles du Messie signifient aussi:] «Tu pardonnes avec un pouvoir absolu, une connaissance absolue et une sagesse par laquelle Tu mets les choses à leur place». C'est mieux que de dire: «le Pardonneur, le Très-Miséricordieux» dans ce contexte, où cela pourrait suggérer une sorte d'opposition en demandant pardon en retard.

De même, s'il avait dit: «Et si Tu leur pardonnes, Tu es le Pardonneur, le Très-Miséricordieux», cela suggérerait une clémence et une objection [au plan de Dieu] en demandant pardon pour ceux qui ne le méritent peut-être pas. Mais le rang du Messie ﷺ transcende tout cela, car l'événement était propice à la magnificence, à la majesté et aux représailles contre ceux qui ont attribué un fils à Dieu et qui l'ont pris en tant que dieu à Sa place. Ainsi, la mention de la Puissance et de la Sagesse était plus appropriée que celle de la Miséricorde et du Pardon. [Ces propos du Messie] diffèrent de ceux de l'Ami de Dieu [Abraham] ﷺ puisqu'il a dit: «***Détourne-nous, moi et mes enfants, du culte des idoles; mon Seigneur, elles ont égaré un grand nombre d'hommes... Quiconque me suit est des miens; mais pour qui me désobéit, Tu es assurément le Pardonneur, le Très-Miséricordieux***»[128], et il n'a pas dit: «Tu es Puissant, Sage», car l'événement était propice à la clémence et à la recherche de compassion par la prière. C'est-à-dire: «Si Tu leur pardonnes et leur fais miséricorde» en les aidant à se détourner de l'associationnisme et à se tourner vers l'affirmation de

---

126. Coran 26: 9.
127. Coran 5: 118.
128. Coran 14: 35-36.

l'unicité divine et de la désobéissance vers l'obéissance, comme dans la tradition où il est dit : « *Mon Dieu, pardonne à mon peuple, car ils ne savent pas.* »[129]

Tout ce qui précède est la preuve la plus claire que les Noms du Seigneur ﷻ dérivent des Attributs et des significations sur lesquelles ils sont [linguistiquement] construits ; et que chaque Nom est approprié à ce pour quoi il est mentionné, et associé à Ses Actions et à Ses Commandements. C'est Dieu qui accorde le succès dans la quête de la vérité.

Les dix degrés de la guidance : les universels et les particuliers

❁ Le premier degré de la guidance

C'est celui de la Parole de Dieu, le Tout-Puissant et Majestueux, à Son serviteur, en « état de veille » (*yaqaẓa*), sans médiation et directement de Lui à lui. C'est le plus haut degré, comme Il parla à Moïse, le fils de 'Imrān ﷺ. En effet, on lit : « ***Dieu a parlé à Moïse dans un langage clair et audible.*** »[130] Dieu ﷻ mentionne au début de ce verset Sa révélation à Noé et aux Prophètes qui ont vécu après lui, puis Il choisit Moïse ﷺ parmi eux pour déclarer qu'Il lui a parlé ; ce qui prouve que le Discours qui lui a été adressé est plus spécifique que la Révélation universelle évoquée au début du verset. Il a en outre souligné qu'en ajoutant le nom verbal qui est à l'origine de « *kallama* », à savoir « *taklīm* », pour exclure les conjectures des *Mu'attila*, des *Jahmiyya*, des Mutazilites et des autres qui soutiennent que ce qui est entendu dans ce verset, c'est l'inspiration (*al-Ilhām*), ou l'allusion (*al-Ishāra*), ou la connaissance intérieure du sens par d'autres moyens que la parole. Ainsi, Il souligne cela par le nom verbal qui sert à confirmer l'attribution de la Parole à Dieu et élimine tout doute sur le fait qu'il s'agit d'une métaphore.

Al-Farrā' a déclaré : « Les Arabes donnent le nom de *Kalām* (parole) à toute communication qui parvient à un être humain, mais ils ne le soulignent pas avec le nom verbal, et s'ils le font, cela ne signifie rien d'autre que la réalité de la parole. Il en est de même de la volonté (*al-Irāda*). Les Arabes disent : « Untel a voulu par une volonté », c'est-à-dire la réalité de la volonté ; et ils disent : « Il a voulu un mur » et non : « il a voulu un mur par une volonté », car il s'agit d'un usage métaphorique et non littéral. » Fin de citation.

Le Très-Haut dit aussi : « ***Et quand Moïse vint à Notre rencontre fixée et que son Seigneur lui parla, il dit : Mon Seigneur ! Montre-toi à moi pour***

---

129. Allusion à la tradition d'Ibn Mas'ūd : « *C'est comme si je voyais encore le Prophète ﷺ quand il nous a rapporté qu'un Prophète de Dieu avait été battu par son peuple, et que pendant qu'il essuyait le sang de son visage, il disait : « Mon Dieu, pardonne à mon peuple, car ils ne savent pas [ce qu'ils font].* » » Rapportée par Al-Bukhārī et Muslim.
130. Coran 4 : 164.

que je Te contemple ! »»[131] Les Paroles qu'Il lui adressa à cette occasion étaient différentes du premier discours avec lequel Il l'envoya auprès de Pharaon. Dans ce deuxième Discours, Moïse demanda à voir Dieu ﷻ, mais pas dans le premier. [Et c'est à cette occasion] que les Tables lui furent données. Cela eut lieu à un moment fixé par Dieu , alors que le premier n'a pas eu lieu à un moment fixé. Dans le premier, Dieu ﷻ lui dit : «***Je t'ai choisi parmi tous les hommes pour que tu transmettes Mon Message et Ma Parole*** »[132], ce qui signifie, comme l'ont unanimement déclaré les prédécesseurs : « en vertu du fait que Je te parle ».

Le Glorieux dit également dans Son Livre qu'Il a appelé Moïse عليه السلام et qu'Il S'est entretenu intimement avec lui. L'appel (*an-Nidā'*) se fait de loin alors que l'entretien intime (ou la confidence, *an-Najā'*) se fait de près. Les Arabes disent : « Quand le cercle s'agrandit, c'est un appel ; sinon c'est une confidence. » Son père Adam lui dira dans sa plaidoirie : « Ô Moïse, Dieu t'a choisi par Sa Parole et a écrit pour Toi la Torah de Sa Main. » C'est ce que les gens lui diront également [lorsqu'ils lui demanderont d'intercéder pour eux auprès de Dieu le Jour de la Résurrection]. Il en est de même dans la tradition du Voyage Nocturne, où le Prophète ﷺ a déclaré avoir rencontré Moïse au sixième ciel – ou au septième selon des variantes – et « *que la raison de cette haute distinction, c'est le fait que Dieu lui a parlé.* »[133] Si ce Discours était de la même nature que celui des autres Prophètes, sa mention dans ces traditions n'aurait pas de sens, et Moïse n'aurait pas été nommé : « L'interlocuteur du Tout-Miséricordieux » (*kalīmu ar-Raḥmān*), conformément à la Parole du Très-Haut : «***Il n'a pas été donné à un mortel que Dieu lui parle si ce n'est par Révélation ou derrière un Voile, ou encore en lui envoyant un Messager à qui est révélé, avec Sa permission, ce qu'Il veut.*** »[134] Ainsi, Dieu fait la distinction entre la Parole par la Révélation, la Parole par l'envoi d'un Messager et la Parole derrière un Voile.

❁ Le deuxième degré de la guidance

C'est la révélation propre aux Prophètes. Le Très-Haut dit : «***Nous t'avons accordé la révélation comme Nous avons accordé la révélation à Noé et aux Prophètes venus après lui.*** »[135] et «***il n'a pas été donné à un mortel que Dieu lui parle si ce n'est par Révélation ou derrière un Voile.*** » Dans ce verset, Dieu ﷻ classe la Révélation parmi les catégories du Discours, alors que dans le verset de la sourate *an-Nisā'*[136], Il classe le Discours parmi les

131. Coran 7 : 142.
132. Coran 7 : 144.
133. La tradition et les variantes sur l'Ascension sont rapportée par Al-Bukhārī et Muslim.
134. Coran 42 : 51.
135. Coran 4 : 163.
136. Coran 4 : 163-164.

catégories de la Révélation. Il en est ainsi parce que [les deux versets] adoptent deux perspectives différentes : la Révélation est la catégorie universelle dont la Parole est un genre particulier qui n'implique aucune médiation ; mais c'est aussi une catégorie de Discours universel, qui est la communication du sens par divers moyens. Linguistiquement, la Révélation (*al-Waḥy*) est la communication rapide et imperceptible. Ses formes verbales sont : *waḥā* et *awḥā*. Ru'ba[137] a dit : *Il lui inspira le calme, et elle s'installa.* Il existe différents types de *Waḥy*, comme nous le verrons plus loin.

❁ Le troisième degré de la guidance

C'est l'envoi des Messagers angéliques auprès des Messagers humains pour leur révéler ce que Dieu ﷻ leur a commandé. Ces trois degrés sont propres et exclusifs aux Prophètes. Le Messager angélique peut se présenter au Messager humain sous la forme d'un homme qu'il voit et à qui il parle. Le Messager humain peut également voir l'Ange dans sa véritable forme. Enfin, l'Ange peut s'introduire dans le corps du Messager humain et lui révéler ce qu'il a été chargé de lui révéler, puis se séparer de lui. Ces trois formes de révélation se sont produites pour notre Prophète ﷺ.

❁ Le quatrième degré de la guidance

C'est le degré de la causerie (ou de l'entretien, *at-Taḥdīth*). Il est inférieur au degré de la révélation spécifique et peut même être inférieur au degré des véridiques (*aṣ-Ṣiddīqīn)*. C'était celui de 'Umar Ibn al-Khaṭṭāb ﷺ, puisque le Prophète ﷺ a dit : « *Dans les Communautés qui ont vécu avant vous, il y avait des Muḥaddathūn*[138]. *S'il devait y en avoir dans cette Communauté, alors ce serait 'Umar Ibn al-Khaṭṭāb.* »[139] J'ai entendu le Shaykh al-Islām Taqī ad-Dīn Ibn Taymiyya – que Dieu lui fasse miséricorde – dire : « Dans cette tradition, le Prophète ﷺ a certifié qu'ils existaient dans les Communautés précédentes, mais il a conditionné leur existence dans cette Communauté par la particule « si », bien qu'elle soit la meilleure des Communautés. Cela s'explique par le fait que les Communautés précédentes en avaient besoin, mais pas la nôtre, en raison de la perfection de son Prophète ﷺ et de son Message. Ainsi, Dieu n'a pas suscité le besoin, après lui, pour la Communauté d'un *Muḥaddath* ou d'un *Mulham* (inspiré), ni le besoin d'un homme de « dévoilement intuitif » (*Kashf*) ou de vision (*Manām*). Ceci s'explique donc par la perfection de cette Communauté et son autosuffisance, et n'implique aucune imperfection. »

---

137. Ru'ba ibn al-'Ijāj (m. 145/762) : célèbre poète et homme de lettres de Basra.
138. Pluriel de *muḥaddath* : Ceux à qui Dieu parle ou adresse des paroles.
139. Tradition rapportée par Al-Bukhārī, Muslim et At-Tirmidhī.

Le *Muḥaddath* est celui à qui on confie quelque chose dans son tréfonds (*sirr*) et son cœur, et qui constate ensuite que la chose que l'on lui a confiée se réalise. Notre Shaykh [Ibn Taymiyya] a dit :

« Le véridique est plus parfait que le *muḥaddath*, car sa véridicité et son imitation du Prophète ﷺ le dispensent du *Taḥdīth*, de l'inspiration et du dévoilement intuitif. Car il a soumis tout son cœur, intérieurement et extérieurement, au Messager et n'a donc pas besoin d'autre chose. » Puis il a ajouté : « Le *Muḥaddath* doit évaluer ce qu'il a reçu par rapport à ce qui a été dit par le Messager ; si ce qu'il a reçu est conforme à ce qui a été transmis par le Prophète ﷺ, il l'acceptera ; dans le cas contraire, il le rejettera. Ainsi, le degré de la véridicité est supérieur au degré du *Taḥdīth* ».

Il a ajouté : « Quant à ceux qui, inspirés par leur propre imagination et leur ignorance, déclarent « Mon cœur m'a rapporté de la part de mon Seigneur », il est vrai que leur cœur leur a rapporté des choses, mais de la part de qui ? De leur démon ou de leur Seigneur ? Quiconque dit : « Mon cœur m'a rapporté de la part de mon Seigneur » rapporte le propos à Celui dont il ne sait pas s'Il en est le véritable auteur. Il s'agit alors d'un mensonge. » Puis il a ajouté : « Le *Muḥaddath* de cette Communauté [= 'Umar Ibn al-Khaṭṭāb] n'a jamais dit une chose pareille. Dieu ﷻ l'a protégé de dire de telles choses. Un jour, son secrétaire écrivit : « Voici ce qui a été montré au Commandeur des croyants, Umar Ibn al-Khaṭṭāb » ; il lui dit aussitôt : « Efface ce que tu viens d'écrire et écris plutôt : Voici l'opinion de 'Umar Ibn al-Khaṭṭāb … » ; si cela est juste, c'est de la part de Dieu, et si c'est une erreur, c'est de la part de 'Umar, et Dieu et Son Messager en sont exempts. » 'Umar a dit à propos de la *Kalāla*[140] : « Je vous donne mon propre avis. S'il est correct, c'est qu'il est inspiré par Dieu, et s'il ne l'est pas, c'est qu'il vient de moi et du démon. » Voilà les paroles du *Muḥaddath* dont le statut a été indiqué par le témoignage du Messager ﷺ. En revanche, tu vois l'adepte de l'*Ittiḥād* (le monisme), l'adepte du *Ḥulūl* (l'incarnation), l'adepte de l'*Ibāḥa* (la licenciosité) qui tient des propos extatiques et l'adepte du *Samā'* (le concert spirituel) déclarer publiquement avec audace et toute honte bue : « Mon cœur m'a rapporté de la part de mon Seigneur ». » Tu dois considérer la différence entre les deux types de locuteurs [c'est-à-dire, 'Umar et ceux qui déclarent ce genre de choses], leurs

140. La *kalāla* est la succession de celui qui meurt sans laisser d'enfants et de petits-enfants ou de parents et de grands-parents comme héritiers. Le terme est mentionné dans le verset suivant : « ***Ils te demandent des instructions sur la kalāla [concernant les successions]. Dis : Dieu vous instruit au sujet de la parenté éloignée : si un homme meurt sans laisser d'enfants, mais seulement une sœur, la moitié de la succession revient à celle-ci ; et c'est lui qui hérite de sa sœur si celle-ci n'a pas d'enfants. S'il a deux sœurs, les deux tiers de la succession leur reviennent. S'il laisse des frères et sœurs, que chaque homme reçoive une part égale à celle de deux femmes. Dieu vous donne une explication claire afin que vous ne vous égariez pas. Dieu connaît toute chose.*** » (Coran 4 : 176)

degrés, leurs déclarations et leurs états spirituels, et tu dois donner à chacun son dû sans confondre l'impur et le pur.

❁ Le cinquième degré de la guidance

C'est le degré de «l'octroi de la compréhension» (*al-Ifhām*). Le Très-Haut dit: «***Et David et Salomon... Alors que tous deux arbitraient le cas du champ cultivé où les moutons d'une peuplade s'étaient égarés de nuit, Nous avons été témoin de leur jugement. Nous avons fait comprendre l'affaire à Salomon, et, à tous deux Nous avons donné la sagesse et la science.***»[141] Dieu ﷻ a mentionné ces deux nobles Prophètes (que la paix soit sur eux) et les a loués pour leur connaissance et leur jugement, et Il a distingué Salomon par sa compréhension de ce cas particulier. Lorsque l'on demanda à 'Alī Ibn Abū Ṭālib رضي الله عنه: «Est-ce que l'Envoyé de Dieu vous a distingués des autres par quelque chose de particulier?», il répondit: «Non, par Celui qui fend la semence et crée l'homme, sauf une compréhension de Son Livre que Dieu accorde à un serviteur, et ce qui se trouve dans ce parchemin.» Le parchemin (*Ṣaḥīfa*) contenait [les règles concernant] «le prix du sang, la libération des prisonniers et le fait qu'un Musulman ne doit pas être tué pour un mécréant»[142].

Dans la lettre que Umar Ibn al-Khaṭṭāb adressa à Abū Mūsa al-Ash'arī رضي الله عنه, il lui dit ceci: «Tu dois absolument comprendre ce qui t'est soumis et présenté.» La compréhension est un bienfait que Dieu ﷻ accorde à Son serviteur; c'est une lumière qu'Il projette dans son cœur et qui lui permet de connaître et de percevoir ce que les autres ne perçoivent pas ni ne connaissent. Le serviteur comprend à partir du texte scripturaire ce que les autres ne comprennent pas, même si leurs degrés de connaissance, de mémorisation et de compréhension du sens originel sont identiques. La compréhension [des enseignements de] Dieu ﷻ et de Son Messager ﷺ est l'indice de la véridicité et le signe de l'héritage prophétique. Les degrés des savants varient à cet égard, et il arrive même qu'un savant en vaille mille. Considère par exemple le degré de compréhension d'Ibn 'Abbās رضي الله عنه: quand 'Umar رضي الله عنه l'interrogea ainsi que d'autres Compagnons qui avaient pris part à la bataille de Badr à propos de la sourate [*an-Nasr*][143]: «***Quand viennent le secours de Dieu et la victoire***», Ibn 'Abbās fut le seul à comprendre qu'il s'agissait de l'annonce divine de la mort imminente du Prophète ﷺ. 'Umar partagea son avis à ce sujet, même si cette compréhension demeura inaccessible aux autres, et même si Ibn 'Abbās était le plus jeune d'entre eux. Mais où peux-tu trouver [dans cette sourate] la nouvelle de sa mort, si ce n'est par une compréhension spéciale?

---

141. Coran 21: 78-79.
142. Tradition rapportée par Al-Bukhārī.
143. Coran 110.

Une telle personne approfondit sa compréhension jusqu'à ce qu'elle atteigne des niveaux inaccessibles à beaucoup d'autres. Ces derniers ont alors besoin d'une aide supplémentaire en plus de la lecture indispensable des Écritures, alors que celui qui comprend n'a besoin que des Écritures.

❁ Le sixième degré de la guidance

C'est le degré de l'explication (*al-Bayān*) générale ; l'explication de la vérité et sa distinction du mensonge au moyen d'arguments, de preuves et de Signes, de telle sorte qu'elle devient évidente au cœur, comme les objets visibles sont évidents à l'œil. Ce degré est la preuve de Dieu ﷻ contre Ses créatures : personne n'est retenu coupable ou n'encourt une peine ou n'est égaré par Dieu avant de l'avoir reçue. En effet, le Très-Haut dit : «***Dieu ne peut égarer un peuple, après l'avoir dirigé, tant qu'Il ne lui a pas clairement montré ce dont il doit se garder. Dieu connaît parfaitement toute chose !***»[144] Cet «égarement» est Sa punition vis-à-vis d'eux, dans la mesure où Il leur a montré et qu'ils ont refusé d'accepter ce qu'Il leur a clairement indiqué et n'ont pas agi en conséquence. Il les punit donc en les égarant ; mais Dieu n'égare une personne qu'après lui avoir clairement montré ce dont elle doit se garder.

Quand tu sauras cela, tu connaitras alors le secret de la prédestination (*al-Qadar*) et tu éviteras bien des doutes et des confusions à son sujet ; et tu sauras pourquoi Dieu égare ceux qu'Il égare parmi ses serviteurs. Le Coran explique cela à plusieurs occasions, comme dans Ses Paroles : «***Lorsqu'ils dévièrent, Dieu fit dévier leurs cœurs***»[145], «***Ils ont dit : Nos cœurs sont enveloppés ! Non ! Dieu les a scellés à cause de leur mécréance.***»[146] Dans le premier cas, il s'agit d'une mécréance par l'obstination ; et dans le deuxième, d'une mécréance suscitée par le scellement du cœur. Il dit aussi : «***Nous confondons leurs cœurs et leurs yeux, car ils n'ont pas cru la première fois ; et Nous les laissons errer aveuglément dans leur insolence.***»[147] Il les punit pour leur renoncement à la foi en Lui, après qu'ils eurent la certitude et la confirmation, en confondant leurs cœurs et leurs yeux afin qu'ils ne trouvent aucune orientation vers elle. Réfléchis profondément sur cet exemple, car il contient une grande leçon.

Le Très-Haut dit aussi : «***Quant aux Thamūd, Nous les avons guidés mais ils ont préféré l'aveuglement à la guidance***»[148]. Il s'agit donc d'une guidance après une explication et une preuve. L'explication est donc une condition,

---

144. Coran 9 : 115.
145. Coran 61 : 5.
146. Coran 4 : 155.
147. Coran 6 : 110.
148. Coran 41 : 17.

mais pas un moyen suffisant pour la guidance, car si elle n'est pas accompagnée par un autre type de guidance, à savoir l'aide qui conduit au succès et l'inspiration, elle sera incomplète. Ce *Bayān* (explication) est de deux sortes : l'un se fait au moyen des signes audibles (*masmū'a*) et récités (*matluwwa*) et l'autre au moyen des signes témoignés et visibles. Les deux sont des preuves et des Signes de l'Unicité de Dieu et de Ses Noms, Attributs et Perfection, et des Signes de la véracité de ce que les Messagers ont rapporté. C'est pour cette raison que Dieu ﷻ appelle Ses serviteurs dans Ses Signes [= versets] récités à réfléchir sur Ses Signes témoignés, et les encourage à la réflexion sur les deux. Ce *Bayān* est celui avec lequel les Messagers ont été envoyés, et sa responsabilité incombe aux Messagers et aux Savants après eux. C'est après que ce *Bayān* soit parvenu aux gens, que Dieu égare qui Il veut. En effet, Il dit : « ***Et Nous n'avons envoyé de Messager qu'avec la langue de son peuple, afin qu'il leur explique tout. Dieu égare qui Il veut et guide qui Il veut. Et, c'est Lui le tout Puissant, le Sage.*** »[149] La fonction des Messagers est d'expliquer, et Dieu est Celui qui égare qui Il veut et guide qui Il veut, par Sa puissance et Sa Sagesse.

❁ Le septième degré de la guidance

C'est l'explication (*al-Bayān*) spécifique, celle qui procède d'une guidance spéciale, qui est accompagnée de la Sollicitude, de l'Election divines et du succès, en plus de la protection contre les causes d'échec et de leur apparition dans le cœur, de sorte que la guidance ne soit pas ajournée. Dieu ﷻ dit à propos de ce degré : « ***Même si tu désirais ardemment qu'ils soient guidés... [Sache] que Dieu ne guide pas ceux qui s'égarent. Et ils n'auront pas de secoureurs*** »[150] et : « ***Tu ne guides pas celui que tu aimes : mais c'est Dieu qui guide qui Il veut. Il connaît mieux cependant les bien-guidés.*** »[151] La première explication [= celle du sixième degré] est une condition, alors que celle-ci est une cause suffisante.

❁ Le huitième degré de la guidance

C'est le degré de l'écoute (*al-Ismā'*) de Dieu ﷻ. Le Très-Haut dit : « ***Si Dieu avait reconnu quelque bien en eux, Il aurait fait en sorte qu'ils entendent ; mais, même s'Il les avait fait entendre, ils se seraient détournés et éloignés*** »[152] ; « ***L'aveugle n'est pas pareil à celui qui voit, ni les ténèbres à la lumière, ni l'ombre à la chaleur ardente ; et les***

149. Coran 14 : 4.
150. Coran 16 : 37.
151. Coran 28 : 56.
152. Coran 8 : 23.

vivants ne sont pas pareils aux morts. Dieu fait entendre qui Il veut, alors que tu ne peux faire entendre ceux qui sont dans les tombeaux ; tu n'es qu'un avertisseur. »[153] Cette écoute est plus spécifique que l'écoute de la preuve et de la prédication, car ceci a déjà eu lieu, et c'est en vertu de cela que la preuve concluante [de Dieu] a été établie contre eux. Mais le premier type d'écoute est l'audition des oreilles, alors que celle-ci est l'audition du cœur, car la parole consiste en une énonciation et un sens et elle est liée à l'oreille et au cœur.

L'écoute de la parole est la part qui échoit à l'oreille, tandis que l'écoute de la réalité de sa signification et de son but est la part qui échoit au cœur. Dieu ﷻ a nié l'écoute de l'objectif et du but de la parole qui est la part qui échoit au cœur, mais a affirmé pour eux l'écoute des paroles qui échoit aux oreilles, en disant : « ***Il n'est aucun nouveau rappel qui leur parvienne de leur Seigneur sans qu'ils l'écoutent en s'en jouant. Leurs cœurs sont frivoles.*** »[154] C'est le genre d'écoute qui ne procurera à son auditeur que l'établissement d'une preuve contre lui. Quant au but de l'écoute et ses fruits, ils n'atteignent pas un cœur occupé par le jeu, l'insouciance et le rejet. Au contraire, cela amène l'auditeur à dire à ceux qui sont présents autour de lui : « ***« Que vient-il de raconter ? » Tels sont les hommes sur les cœurs desquels Dieu a apposé un sceau et qui suivent leurs passions.*** »[155] La différence entre le degré de l'écoute et le degré de la compréhension, c'est que le premier a lieu au moyen de l'oreille alors que le deuxième, celui de la compréhension, est général. Mais le degré de la compréhension est plus spécifique d'un autre point de vue, car il se rapporte à la signification visée, à ses implications et à ses allusions, tandis que le degré de l'écoute consiste à faire parvenir le but de la parole au cœur ; et l'écoute d'acceptation (*samāʿ al-qubūl*) dépend de ce type d'écoute. Ce degré contient donc trois niveaux : l'écoute de l'oreille, l'écoute du cœur et l'écoute de l'acceptation et de la réponse.

❁ Le neuvième degré de la guidance

C'est celui de l'inspiration (*al-Ilhām*). Le Très-Haut dit : « ***Par l'âme et Celui qui l'a façonnée ! Il lui a inspiré sa débauche et sa piété.*** »[156] Quand Ḥuṣayn Ibn al-Mundhir al-Khuzāʿī ﷺ entra en Islam, le Prophète ﷺ lui dit : « *Dis : Mon Dieu, inspire-moi le droit chemin et sauve-moi du mal de mon âme.* »[157] L'auteur des *Manāzil*[158] considérait que l'inspiration est la station des *Muḥaddathīn*. Il a dit :

153. Coran 35 : 19-23.
154. Coran 21 : 2-3.
155. Coran 47 : 16.
156. Coran 91 : 7-8.
157. Tradition rapportée par At-Tirmidhī.
158. C'est-à-dire 'Abd Allāh Ibn Muḥammad al-Anṣārī.

« Cette station est au-dessus de celle de la *Firāsa*[159] »[160], car il se peut qu'*al-Firāsa* ne survienne que rarement ou qu'elle soit difficile à atteindre par celui qui en est doté, alors que l'inspiration ne se produit que dans une station idoine et apprêtée, [c'est-à-dire une station de proximité et de présence].

Je dis : *At-Taḥdīth* est plus spécifique que l'inspiration (*Ilhām*). L'inspiration est commune aux croyants en proportion de leur foi, car à chaque croyant Dieu ﷻ inspire sa part de guidance en vertu de laquelle il est un croyant. Quant au *Taḥdīth*, le Prophète ﷺ a dit à ce sujet : « *S'il devait y en avoir dans cette Communauté, alors ce serait 'Umar Ibn al-Khaṭṭāb* », c'est-à-dire s'il devait y avoir des *muhaddathūn*. Ainsi, le *Taḥdīth* est une inspiration spécifique. Quant au *Ilhām*, c'est une révélation accordée à ceux qui n'ont pas le statut de Prophète, qu'ils soient parmi ceux qui sont doués de raison *('âqil)* [par rapport à la loi divine] – comme dans cette Parole du Très-Haut : « ***Nous avons révélé à la mère de Moïse : « Allaite-le [et, si tu crains pour lui, dépose-le dans le fleuve. Ne crains pas, ni ne t'attristes ; Nous te le rendrons et Nous en ferons un envoyé »].*** »[161] et dans celle-ci : « ***Lorsque J'ai révélé aux Apôtres : « Croyez en Moi et en Mon Envoyé ! »*** »[162] – ou parmi ceux qui ne sont pas doués de raison *(ghayr 'âqil)*, comme dans cette Parole du Très-Haut : « ***Ton Seigneur a révélé à l'abeille : Prends demeure dans les montagnes, dans les arbres et dans ce que les hommes aménagent. Puis, mange de tous les fruits et suis docilement les sentiers de ton Seigneur.*** »[163] Il s'agit dans ces deux cas de « révélation par inspiration » (*waḥy ilhām*).

Quant à la juger supérieure à la station de la *Firāsa*, l'argument d'al-Anṣārī est qu'*al-Firāsa* se produit rarement, et ce qui est rare n'a pas de statut bien défini et établi. De plus, il se peut que l'individu soit peu réceptif à la *Firāsa* ou qu'elle lui soit difficile à réaliser, alors que l'inspiration ne se produit que dans un état de disponibilité et de présence.

Le fait est que la *Firāsa* et l'inspiration sont divisées en deux catégories : une catégorie générale et une catégorie spécifique. La spécifique des deux est supérieure à la générale des deux, et la générale est plus fréquente que la spécifique. La spécifique peut être rare, mais la véritable différence entre les deux est que dans *al-Firāsa*, il peut y avoir un élément d'acquisition et d'effort de la part de l'individu, alors que l'inspiration est un pur don de Dieu ﷻ, et que l'effort n'y a aucune part.

---

159. *La Firāsa* est la capacité de connaître et de déchiffrer l'intérieur et la partie non visible d'une personne ou d'une situation.
160. Anṣārī, *Manāzil*, chap. 57, *Al-Ilhām*, p. 82, Beyrouth, 1988.
161. Coran 28 : 7.
162. Coran 5 : 111.
163. Coran 16 : 68-69.

Les degrés de l'inspiration

Al-Anṣārī a dit: « Il y a trois degrés d'inspiration. **(1)** Le premier est la nouvelle (*Naba'*) qui se produit sous la forme d'une révélation définitive, audible ou pas. »[164]

La nouvelle est l'information (*khabar*) qui a une grande importance, donc toutes les informations ne sont pas forcément des nouvelles; de plus, c'est une information qui concerne une grande réalité invisible. Par révélation (*Waḥy*) et inspiration (*Ilhām*), Al-Anṣārī entend la communication dont l'arrivée par quelque moyen que ce soit est certaine, soit par l'intermédiaire de l'ouïe, soit sans intermédiaire. Je dis: Son occurrence par l'intermédiaire de l'ouïe n'est pas une inspiration, mais elle appartient plutôt à la catégorie de la parole. Cela ne peut pas se produire pour des individus qui ne sont pas des Prophètes; et c'est ce par quoi Moïse عليه السلام s'est distingué, car dans son cas, le Locuteur était Dieu ﷻ.

Quant aux expériences auditives des maîtres des disciplines intérieures, il en existe trois types et il n'y en a pas de quatrième:

Le premier, le plus élevé : c'est quand l'Ange communique un « discours relatif et partiel » (*khiṭāb juz'ī*), et cela arrive aux non-Prophètes, comme ce fut le cas pour 'Imrān Ibn al-Ḥuṣayn: les Anges s'adressaient à lui avec des salutations, mais quand il se fit cautériser, ils cessèrent de lui rendre visite; et ce n'est qu'après qu'il eut renoncé à la cautérisation, que les visites des Anges reprirent.

Cela survient de deux manières: Soit l'individu entend le discours de ses oreilles, ce qui est très rare en ce qui concerne la plupart des croyants; Soit le discours est projeté dans son cœur, et l'Ange s'adresse directement à l'esprit (*Rūḥ*), conformément à la tradition notoire dans laquelle le Prophète ﷺ a dit: « *L'Ange a une touche (lamma) dans le cœur du fils d'Adam, et Satan en a une. La touche de l'Ange encourage à faire le bien et confirme la Promesse [divine]; alors que la touche de Satan encourage à faire le mal et à mettre en doute la véracité de la Promesse.* » Puis le Prophète ﷺ récita: « ***Satan vous menace de la pauvreté et il vous ordonne des turpitudes; mais Dieu vous promet Son Pardon et Sa Grâce.*** »[165] Le Très-Haut dit: « ***Ton Seigneur a révélé aux Anges: Je suis avec vous. Affermissez donc ceux qui croient.*** »[166] Les exégètes ont dit que par « affermissement », ici, il faut comprendre: « Renforcez leur cœur et annoncez-leur la victoire. » Ils ont dit aussi: « Joignez-vous à eux durant les combats. » Les deux opinions sont justes, car les Anges ont assisté à la bataille avec eux et fortifié leurs cœurs. C'est par ce type de Discours que Dieu ﷻ avertit le cœur de Ses serviteurs croyants.

---

164. Anṣārī, op. cit., pp. 82-83.
165. Coran 2: 268.
166. Coran 8: 12.

Il est rapporté dans dans *Jāmi'* At-Tirmidhī et le *Musnad* d'Aḥmad, d'après an-Nuwās Ibn Sam'ān ﷺ, que le Prophète ﷺ a dit : « *Dieu propose la parabole d'un chemin droit de chaque côté duquel se trouvent deux murs avec des portes ouvertes et des rideaux baissés, d'un héraut au début du chemin et d'un autre au-dessus. Le droit chemin est l'Islam, les deux murs sont les limites de Dieu, et les portes ouvertes sont les interdictions de Dieu. Celui qui tombe dans une des limites de Dieu soulève le voile. Le héraut au début du chemin est le Livre de Dieu, et le héraut au-dessus du chemin est l'avertisseur de Dieu dans le cœur de chaque croyant.* » Cet avertisseur dans le cœur des croyants est l'inspiration divine par l'intermédiaire des Anges. Quant à l'occurrence d'un tel discours [aux non-prophètes] sans intermédiaire, elle n'est pas encore claire, et l'affirmer ou la nier dépendrait de la preuve. Et Dieu est plus Savant.

Le deuxième type d'expérience auditive : c'est celui qui se produit lorsque le locuteur est soit un djinn croyant et pieux, soit un démon. Ce type d'expérience est aussi de deux sortes : soit [le djinn ou le démon] adresse des paroles que l'individu entend avec ses oreilles, soit il les projette dans le cœur quand il le touche. Les promesses faites [par Satan] et les grands espoirs qu'il suscite sont de ce type, conformément aux Paroles du Très-Haut : « ***Le Démon leur fait des promesses, il attise leurs ambitions ; mais ses promesses ne sont que vanité*** »[167], « ***Satan vous menace de la pauvreté et il vous ordonne des turpitudes.*** »[168] Tout comme l'oreille, le cœur a lui aussi une part de ce discours, et la protection contre cela n'est réservée qu'aux Messagers et à la Communauté en tant que corps. Mais comment l'interlocuteur peut savoir si le discours vient du Miséricordieux ou de l'un de Ses Anges ? De quelle preuve et de quel argument dispose-t-il, dans la mesure où le Démon a lui aussi le pouvoir de lancer sa propre révélation dans l'âme et de projeter son discours dans les oreilles ? L'individu prétentieux et trompé peut donc dire : « on m'a dit ... » ou : « on m'a adressé tel discours ... ». Ce qui peut être vrai, mais on lui demandera : « Qui s'est adressé à toi exactement ? » À ce propos, 'Umar Ibn al-Khaṭṭāb ﷺ a dit à Ghaylān Ibn Salama, qui était un Compagnon, et qui avait répudié ses femmes et réparti ses biens entre ses fils : « Je pense que Satan, dans ce qu'il parvient subrepticement à écouter, a entendu parler de ta mort et te l'a lancée dans le cœur. »

Qui se portera garant pour les lecteurs, après toi, ô Shahr ?[169]

---

167. Coran 4 : 120.
168. Coran 2 : 268.
169. Proverbe arabe qui fait allusion à Shahr b. Ḥawshab al-Ash'arī (m. 111/729), un savant et traditionniste parmi les Musulmans de la deuxième génération qui fut reconnu coupable d'avoir volé une bourse d'argent du trésor public. Un poète composa alors ces deux vers à son sujet : *Shahr a vendu sa religion pour une bourse / Qui se portera garant pour les lecteurs, après toi, ô Shahr?*

Le troisième type d'expérience auditive: c'est l'autosuggestion. C'est le discours qui part de l'âme et qui retourne vers elle, et on imagine qu'il provient de l'extérieur. Cette situation se produit souvent chez le voyageur spirituel et il est induit en erreur. Il croit que c'est un Discours de Dieu et des paroles qu'Il lui adresse. La source de cette erreur est que lorsque les facultés de perception de l'homme sont purifiées par des exercices spirituels et qu'elles sont coupées des lourdes choses qui les occupent habituellement, leur statut devient semblable à celui de l'esprit et du cœur qui exercent leur pouvoir sur le corps. L'âme et le cœur se concentrent alors exclusivement sur les significations qui leur parviennent, et l'attention de l'esprit s'intensifie. Elles remplacent complètement les connexions et les occupations mondaines, et elles remplissent le cœur. Ces significations se déplacent alors, en vertu de l'habitude, vers la faculté de parole et le discours du cœur et de l'esprit. Lorsqu'elles trouvent l'esprit inoccupé, elles se présentent alors à l'ouïe sous la forme de sons audibles et à la vue sous la forme de personnes visibles.

C'est ainsi que l'individu voit des formes et qu'il entend des paroles, mais tout cela survient en lui-même et non à l'extérieur. Il jure alors qu'il a vu et entendu, et il est véridique ; mais la question est de savoir s'il a vu ou entendu quelque chose de l'extérieur ou juste à l'intérieur de lui-même. Le faible discernement, le manque de connaissance et la forte emprise de ces significations s'allient donc dans cette situation où l'esprit est inoccupé.

Telles sont les trois voies du discours. Quant à celui qui prétend avoir entendu autre chose, il ne s'agit que de vanité, de tromperie et de confusion. Voilà le dernier avis sur cette question, et c'est le plus clair pour ceux qui s'y intéressent et qui le comprennent. Et Dieu ﷻ aide à atteindre ce qui est juste.

Al-Anṣārī a dit: « **(2)** Le deuxième degré est l'inspiration qui se produit visuellement, et le signe de sa validité est qu'elle ne déchire aucun voile, ne transgresse aucune limite et ne se trompe jamais. »[170]

La différence entre cette inspiration et celle du premier degré, c'est que la première est une connaissance presque nécessaire que le cœur ne peut pas repousser, alors que celle-ci est une connaissance par observation et dévoilement. Elle est donc supérieure à la première, sa manifestation est plus complète et sa relation avec le cœur est comme celle de l'objet visible avec l'œil.

Al-Anṣārī a mentionné ensuite ses trois signes:

Le premier: c'est qu'elle ne déchire aucun voile. C'est-à-dire que celui qui a reçu un dévoilement concernant une autre personne ne doit pas dévoiler ce qui est couvert d'elle, qu'il s'agisse de quelque chose de bon ou de mauvais, et ne pas

170. Anṣārī, op. cit., pp. 82-83.

dévoiler ce que Dieu ﷻ a caché d'elle aux gens. Il doit la couvrir et cacher ce qui a lui a été dévoilé de son état.

Le deuxième: c'est qu'elle ne transgresse aucune limite; et ceci peut avoir deux significations:

Soit que l'individu ne doit pas utiliser le dévoilement pour commettre des actes de désobéissance vis-à-vis de Dieu ﷻ ou transgresser les limites de Dieu, comme le font les devins et ceux qui ont des dévoilements d'origine satanique;

Soit que cette inspiration ne doit pas être employée à des fins contraires à la Loi, comme le fait d'espionner une personne pour connaitre les choses intimes qu'elle cache et que Dieu ﷻ a interdit d'espionner. Si l'on poursuit un tel objectif et que de telles choses apparaissent à travers un tel dévoilement, il s'agit alors d'une inspiration d'origine satanique et non divine.

Le troisième: c'est qu'elle ne se trompe jamais, contrairement aux inspirations sataniques qui, elles, se révèlent souvent fausses. À ce propos, il est rapporté que le Prophète ﷺ demanda à Ibn Ṣâ'id: « *Que vois-tu ?* » Il répondit: « Je vois la vérité et le mensonge. » Il lui dit: « *Tu es victime d'une tromperie.* »[171] Ainsi, le dévoilement satanique est nécessairement inexact et sa vérité ne peut absolument pas se poursuivre.

Al-Anṣārī a dit: « **(3)** Le troisième degré est l'inspiration qui dévoile les choses pures à « l'œil de la réalisation » (*'ayn at-taḥqīq*) et qui s'exprime à partir de « l'œil de l'éternité »; et l'inspiration a une finalité qui empêche que l'on y fasse allusion. »

L'œil de la réalisation, selon al-Anṣārī, est l'anéantissement dans la contemplation de la Vérité, de sorte que, tout ce qui est autre qu'elle, disparaît. Toutes les formes sont ainsi réduites à un pur néant. L'inspiration de ce degré dévoile les choses pures à cet œil pour les inspirés, de telle sorte qu'aucune chose produite par la raison ou les sens ne vienne s'y mêler. Car s'il y avait une perception procurée par la raison ou les sens, la pureté de « l'œil de la Vérité » serait altérée. Celui qui parle de ce dévoilement ne peut, du point de vue [des soufis], être compris que par quelqu'un qui l'accompagne et partage son expérience. Les maîtres de ce dévoilement soutiennent que toutes les créatures sont voilées par rapport à Lui. Ils soutiennent également que la science, l'intellect et l'état spirituel sont tous des voiles par rapport à Lui [= Dieu], que le discours des créatures se produit à travers la « langue du voile » et qu'elles ne saisissent pas le langage qui est au-delà du voile, en ce qui concerne les significations voilées. Voilà pourquoi il est interdit d'y faire allusion ou d'en parler, car l'allusion et l'expression s'appliquent à ce qui est sensible et intelligible, alors que cette réalité est au-delà des sens et de la raison.

---

171. Tradition rapportée par Al-Bukhārī et Muslim.

Le résultat de cette dernière inspiration est qu'à travers elle tous les intermédiaires sont supprimés, effacés et annihilés, mais uniquement du point de vue de la contemplation et non de l'existence. Les monistes, à savoir les partisans de la doctrine de « l'Unicité de l'Être » (*Waḥdat al-Wujūd*), soutiennent que cet effacement et cette annihilation concernent l'existence, et ils tentent d'inclure l'auteur des *Manāzil* parmi eux, mais il est complètement étranger à leur croyance, que ce soit sur le plan intellectuel, religieux ou spirituel. Et Dieu est plus Savant.

❁ Le dixième degré de la guidance

C'est la «vision véridique» (*ar-Ru'ya as-ṣādiqa*). Elle fait partie de la Prophétie, comme il est rapporté dans la tradition authentique où le Prophète ﷺ a dit : « *La vision véridique est l'une des quarante-six parties de la Prophétie.* »[172] Il est dit à propos de cette qualification que la Révélation a commencé chez le Prophète ﷺ par des visions ou des rêves véridiques, un état qui a duré six mois, et qu'ensuite la Révélation survenait en état de veille pendant une période de vingt-trois ans, depuis le début de sa mission jusqu'à sa mort. Ainsi, la proportion de Révélation reçue en rêve par rapport à celle reçue en état de veille est donc d'un quarante-sixième. Ce serait une bonne explication, s'il n'y avait pas une autre tradition authentique où il est dit : « *La vision véridique est l'une des soixante-dix parties de la Prophétie.* »[173] Pour concilier les deux, les savants ont dit que cela dépend de l'état de celui qui a la vision. La vision des véridiques est un quarante-sixième de la Prophétie, et celle de la majorité des croyants est un soixante-dixième. Et Dieu est plus Savant.

La vision est le début de la Révélation, et sa véracité dépend de la véracité de celui qui a cette vision. Plus une personne est véridique et plus sa vision l'est. À l'approche [de la fin du monde], il sera rare qu'elle se trompe, comme l'a dit le Prophète ﷺ parce que ce temps sera très éloigné du temps de la Prophétie et de ses effets. Les croyants recevront alors des visions en compensation. En revanche, durant la période de la Prophétie, sa lumière était tellement brillante et sa force était tellement puissante qu'elles ont laissé peu de place aux visions.

C'est aussi le cas pour les prodiges qui sont apparus après l'époque des Compagnons et non de leur vivant. Ils n'y pensaient même pas en raison de la force de leur foi, mais le besoin s'est fait sentir après eux en raison de l'affaiblissement de la foi. L'Imām Aḥmad a rapporté la tradition suivante sur ce point : 'Ubāda Ibn aṣ-Ṣāmit ﵁ a déclaré : « La vision du croyant est une parole par laquelle le Seigneur parle à Son serviteur dans son sommeil ». Le Prophète ﷺ a dit : « *Il ne reste rien de la Prophétie, sauf la bonne nouvelle* ». On lui demanda : « Qu'est-ce qu'une bonne nouvelle, ô Envoyé de Dieu ? » Il répondit : « *La bonne vision, c'est celle que les croyants*

172. Tradition rapportée par Al-Bukhārī et Muslim.
173. Tradition rapportée par Aḥmad et Ibn Māja.

voient ou qui leur est montrée. »[174] Lorsque les visions des Musulmans se confirment, elles ne peuvent pas être fausses. En effet, lorsqu'il fut indiqué dans une vision à des Compagnons que la Nuit du Destin avait lieu au cours des dix dernières [nuits du mois de Ramadan], le Prophète ﷺ leur a dit : « *Je constate que vos visions confirment [que la Nuit du Destin a lieu] au cours des dix derniers. Ainsi, quiconque la recherche doit la chercher durant la dernière décade du mois de Ramadan.* »[175]

La vision est similaire au dévoilement : elle peut avoir comme origine le Miséricordieux, ou l'âme ou le Démon. Le Prophète ﷺ a dit : « *Les visions sont au nombre de trois : une vision qui vient de Dieu, une vision funeste qui vient de Satan et une vision qui vient de ce qu'un homme se dit pendant qu'il est éveillé et qu'il voit dans son sommeil.* »[176] Celle qui fait partie des causes de la guidance vient particulièrement de Dieu ﷻ. Tous les Musulmans s'accordent à dire que les visions des Prophètes sont des révélations, puisqu'elles sont protégées de Satan. C'est pour cette raison que l'Ami de Dieu [Abraham ﷺ] s'apprêtait à sacrifier de son fils Ismā'īl ﷺ, sur la base d'une vision. Quant aux visions de ceux qui ne sont pas des Prophètes, elles doivent être jugées par rapport à la Révélation explicite [= le Coran]. Si elles sont en accord avec elle, on doit en tenir compte ; dans le cas contraire, il faut les oublier.

Si quelqu'un dit : « Que dis-tu s'il s'agit d'une vision juste ou confirmée à plusieurs reprises ? » Nous disons : S'il en est ainsi, il est alors impossible qu'elle soit en contradiction avec la Révélation et elle ne qu'être en accord avec elle. La vision sert à attirer l'attention sur un point particulier contenu dans les enseignements révélés, point que l'individu ignorait. La vision lui permet alors d'être informé de cela.

Quiconque souhaite que ses visions soient véridiques doit chercher à atteindre la vérité, ne se nourrir que de choses licites et observer constamment les commandements et les interdictions. Il devrait dormir en état de pureté rituelle et en direction de la *Qibla*[177], et mentionner Dieu ﷻ jusqu'à ce qu'il s'endorme. Il est rare, alors, qu'une telle vision soit fausse. Les visions les plus véridiques sont celles qui surviennent au petit matin [avant l'aube], car c'est le temps de la Descente divine, de la Proximité de la Miséricorde et du Pardon, et le temps durant lequel les démons sont immobiles. À l'opposé, [les visions les moins véridiques] sont celles qui surviennent au début de la nuit, lorsque les démons et les esprits diaboliques sont dispersés. 'Ubāda Ibn aṣ-Ṣāmit ﷺ a déclaré : « La vision du croyant est une parole par laquelle le Seigneur parle à Son serviteur dans son sommeil ».

174. Tradition rapportée par Al-Bukhārī et Muslim.
175. Tradition rapportée par Mālik, Aḥmad, Al-Bukhārī et Muslim.
176. Tradition rapportée par At-Tirmidhī, Ibn Māja, Al-Bukhārī et Muslim.
177. La direction rituelle de La Mecque.

Il y a un Ange qui est chargé des visions. Il les montre au serviteur à travers des images qui conviennent et lui sont adaptées, et les images qu'il propose dépendent de la condition de chacun. L'Imām Mālik a dit : « La vision est une révélation parmi les révélations » et il a réprimandé ceux qui veulent les interpréter sans posséder la connaissance suffisante, en disant : « Voudriez-vous vous jouer de la révélation de Dieu ? » Il existe des livres consacrés aux décisions, aux détails et aux manières d'interpréter les visions, mais évoquer ces choses ici nous détournerait de notre objectif. Dieu est plus Savant.

La sourate *Al-Fātiḥa* guérit les cœurs et les corps

Quant à la guérison des cœurs, la sourate *Al-Fātiḥa* est le plus parfait des remèdes, car toutes les faiblesses et les maladies des cœurs tournent autour de deux axes : la corruption de la connaissance et la corruption de l'intention. Ces deux conduisent à deux vices mortels : l'égarement et la colère. L'égarement est le résultat de la corruption de la connaissance et la colère celui de la corruption de l'intention. Ces deux qualités sont la source de toutes les maladies du cœur.

La guidance vers le droit chemin comprend donc le traitement contre la maladie de l'égarement, c'est pourquoi l'invocation de cette guidance chaque jour et nuit, dans chaque prière, est la plus grande des obligations pour tous les serviteurs, en raison du besoin absolu que le serviteur a de la guidance nécessaire [pour éviter ces maladies]. Et aucune autre invocation ne peut la remplacer.

La réalisation de la Parole : « ***C'est Toi que nous adorons, c'est à Toi que nous demandons de l'aide*** » avec connaissance et conscience, dans l'action et dans l'état, constitue le traitement contre la maladie de la corruption de l'intention. La corruption de l'intention concerne aussi bien les fins que les moyens. Quiconque cherche une fin futile, déficiente, passagère et qui veut l'atteindre par tous les moyens qui y conduisent, ses deux intentions sont corrompues. C'est le cas de toute personne dont le but ultime est autre que Dieu ﷻ et Son adoration, comme les associationnistes et les adeptes des plaisirs qui n'ont pas d'autre objectifs ; ou encore, les hommes qui exercent le pouvoir et qui veulent le garder et le conforter par tous les moyens nécessaires, bons ou mauvais, et qui, quand la vérité vient entraver leur pouvoir, ils l'écrasent et la foulent aux pieds. À défaut, ils la repoussent par la tyrannie, l'arrêtent sur sa route et la dévient vers une autre. Ils sont prêts à tout pour la repousser. Enfin, s'ils estiment qu'elle est inéluctable, ils la limitent à la monnaie et aux sermons dans les mosquées, mais la privent de tout pouvoir, autorité ou décision exécutives.

D'autre part, si la vérité leur est favorable, ils la protègent, se sentent pousser des ailes et viennent vers elle docilement, non parce que c'est la vérité, mais

parce qu'elle s'accorde avec leurs desseins et leurs désirs, et uniquement pour atteindre leur objectif. Le Très-Haut dit: «***Lorsqu'ils sont cités devant Dieu et Son Envoyé pour que celui-ci se prononce sur leurs différends, certains d'entre eux s'esquivent. Or, s'ils avaient le droit pour eux, ils viendraient à lui en confiance. Y a-t-il une maladie dans leurs cœurs? Ou bien doutent-ils? Ou craignent-ils que Dieu les opprime ainsi que Son Envoyé? Non vraiment, ceux-là sont les iniques!***»[178]

C'est-à-dire que leurs intentions sont corrompues par rapport à leurs desseins et par rapport à leurs moyens. Lorsque les desseins qu'ils visent s'évanouissent, ils constatent leur immense perte et leur plus grand regret. Lorsque la vérité éclate et que le mensonge est annihilé, ils sont les plus désolés et les plus indignés de tous. Les liens de loyauté entre eux sont laminés et ils acquièrent la certitude qu'ils seront exclus de la caravane du succès et du bonheur. Ces [sentiments de désespoir et de remords] se manifestent très souvent dans ce bas-monde, et ils apparaissent et se réalisent davantage au moment de quitter ce monde pour se présenter devant Dieu ﷻ, et encore plus dans *Al-Barzakh*[179].

Tout cela sera pleinement exposé le Jour de la Rencontre, lorsque les vérités éclateront, que ceux qui avaient raison remporteront la victoire, que les perdants essuieront la défaite et sauront qu'ils étaient des menteurs, dupés et vaniteux. À quoi bon, ce Jour-là, une connaissance dont ne pourra pas profiter et une certitude qui ne nous sauvera pas? Il en est de même pour celui qui recherche le but le plus élevé et veut atteindre le sommet, mais qui n'y parvient pas par les moyens appropriés et qui emploie plutôt des moyens qu'il s'imagine appropriés, mais qui ne sont en réalité que de grands obstacles.

Ce genre d'individu est semblable au précédent: tous les deux ont des objectifs corrompus, et le seul remède contre cette maladie est: «***C'est Toi que nous adorons, c'est à Toi que nous demandons de l'aide.***» Ce remède est composé de six parties: l'adoration de Dieu ﷻ et de personne d'autre, par Son commandement et Sa Loi, et non par ses désirs ou ses opinions sur les hommes, ou leurs inventions, rituels et idées. Il s'agit de chercher Son aide pour L'adorer par elle, et non par soi-même, ou par son pouvoir, ou par quoi que ce soit d'autre. Telles sont les parties de «***C'est Toi que nous adorons, c'est à Toi que nous demandons de l'aide***». Si le médecin subtil qui connaît la maladie prépare le remède et que le patient l'utilise, la guérison complète est obtenue; sauf si une ou plusieurs parties de ce traitement sont absentes.

178. Coran 24: 48-50.
179. Le monde intermédiaire, la barrière entre l'ici-bas et l'Au-delà.

Le cœur est également exposé à deux grandes maladies. Si le serviteur ne les traite pas, elles le conduisent inéluctablement à la ruine. Il s'agit de l'ostentation et de l'arrogance. Le remède de l'ostentation est dans la Parole : « ***C'est Toi que nous adorons*** » et le remède de l'arrogance dans « ***c'est à Toi que nous demandons de l'aide*** ».

J'ai souvent entendu le Shaykh al-Islam Ibn Taymiyya – que Dieu sanctifie son esprit – dire : « « ***C'est Toi que nous adorons*** » repousse l'ostentation et « ***c'est à Toi que nous demandons de l'aide*** » repousse l'arrogance. » Quand on guérit de la maladie de l'ostentation au moyen de « ***c'est à Toi que nous demandons de l'aide*** », de la maladie de l'arrogance et de la vanité au moyen de « ***c'est à Toi que nous demandons de l'aide*** » et de la maladie de l'égarement et de l'ignorance au moyen de « ***Guide-nous sur la voie droite*** », l'individu est guéri de ses maux et de ses souffrances, il s'habille avec les vêtements du bien-être, le bienfait est complété pour lui, et il est inclus parmi ceux qui sont comblés et non parmi « ***ceux qui encourent Ta colère*** », à savoir ceux dont les intentions sont corrompues, qui connaissaient la vérité mais qui s'en sont détournés, ni parmi « ***les égarés*** », à savoir ceux qui ignorent la vérité et qui ne l'ont jamais connue.

Cette sourate qui comprend ces deux remèdes est donc pleinement digne et idoine pour que l'on recherche le traitement contre toutes les maladies en elle. Dans la mesure où cette sourate contient le remède [intérieur], à savoir le plus grand des deux remèdes, il est donc évident qu'elle contient aussi des remèdes pour les autres maladies de moindre gravité, comme nous le montrerons. Rien n'est plus sain que les significations de cette sourate pour les cœurs qui ont reçu de la part de Dieu ﷻ Sa Parole et qui ont compris ce qu'Il attendait particulièrement d'eux. Nous expliquerons, si Dieu le veut, ce qu'elle contient de manière à répondre de la meilleure des manières aux innovateurs. Quant aux remèdes pour les corps qu'elle contient, nous évoquerons ce qui est rapporté dans la Tradition prophétique et ce qui a été confirmé par les règles de la médecine et l'expérience.

Le Témoignage de la *Sunna*

Quant à la Sunna, il est rapporté dans une tradition authentique, d'après Abū al-Mutawakkil an-Nājī, qu'Abū Sa'īd al-Khudrī ﵁ a dit : Certains Compagnons du Prophète ﷺ passèrent près du campement d'un groupe de bédouins qui refusèrent de les saluer ou de les recevoir. Quand leur chef fut mordu [par un serpent], ils allèrent trouver ces Compagnons et leur demandèrent s'ils connaissaient quelque incantation pour guérir les morsures de serpent et s'il y avait un guérisseur parmi eux. Les Compagnons répondirent : « Oui, mais vous avez refusé de nous offrir l'hospitalité. Nous ne vous aiderons pas tant que vous ne nous aurez pas

dédommagé. » Les bédouins leur offrirent alors des moutons et un homme parmi les Compagnons se mit à réciter sur leur chef la sourate *Al-Fātiḥa*. Une fois la récitation terminée, il se mit debout comme s'il n'avait jamais été malade. Les Compagnons se dirent : « Ne nous hâtons pas de tirer des conclusions avant d'avoir consulter le Prophète ﷺ». De retour, ils allèrent donc le trouver et lui rapportèrent toute l'histoire. Il leur dit : « *Comment saviez-vous que c'est une incantation pour la guérison ? Mangez donc et gardez-moi une part.* »[180] Cette tradition prouve que la récitation de sourate *Al-Fātiḥa* est un remède contre les morsures de serpent, qu'elle a permis [à cette personne] de ne pas recourir à un autre médicament et qu'elle l'a complètement guéri. Cela s'est produit même si le lieu et les circonstances ne s'y prêtaient pas : les bédouins en question n'étaient pas musulmans et ils étaient avares et indignes. Que dire alors de l'effet d'*Al-Fātiḥa* quand le lieu et la personne en sont dignes !

Le Témoignage de la médecine

Sache que la morsure vient de créatures venimeuses dotées d'âmes malignes qui s'adaptent et prospèrent dans les états de colère. Ces âmes provoquent chez ces créatures l'effet d'un venin ardent qui les pousse à mordre. Le degré de nocivité de ces créatures dépend de la force et des modalités d'action de ces âmes. Lorsque leurs âmes malignes s'adaptent à l'état de colère, la nature de ces créatures devient toxique, et elles trouvent du réconfort et du plaisir à les lancer contre des cibles sensibles, tout comme les hommes mauvais trouvent du réconfort et du plaisir à faire du mal aux personnes susceptibles. De nombreux individus ne peuvent pas passer un seul jour sans nuire à leurs semblables. Le poison qu'ils portent en eux-mêmes les fait souffrir et ils ne sont soulagés que lorsqu'ils s'en débarrassent en le transmettant à autrui. Cela les apaise et réconforte leur âme ; et cette expérience est similaire à celle de celui qui ressent un fort désir sexuel et qui reste irritable et désagréable tant qu'il n'a pas satisfait ce besoin. Pour l'homme, ceci survient par rapport à la pulsion sexuelle et pour ces créatures venimeuses par rapport à la colère. Mais le Très-Haut, par Sa Sagesse, a créé une force à laquelle ces âmes colériques se soumettent. Sans Lui, elles corrompraient la terre et ruineraient le monde : « ***Si Dieu ne se servait pas de certains pour en maîtriser d'autres, la terre serait corrompue. Mais Dieu dispense Sa grâce sur les mondes.*** »[181] Et Dieu ﷻ, par Sa Bonté et Sa miséricorde, a permis que de telles âmes et leur pouvoir de nuisance puissent être neutralisés.

---

180. Tradition rapportée par Al-Bukhārī et Muslim.
181. Coran 2 : 251.

En conclusion, lorsque ces âmes colériques sont en contact avec un support prédisposé, elles produisent un effet sur lui ; il en est même certaines qui produisent un effet sans contact physique : elles font disparaitre la vue et provoquent l'avortement. C'est aussi le cas pour le regard du *'ayūn* (ou *mi'yān* ; celui qui donne le mauvais œil). Lorsque son regard se pose sur la personne visée, cela provoque chez celle-ci un état toxique proportionnel à son impréparation et à sa vulnérabilité, et à la force du *'ayūn*. Nombreuses sont les âmes qui influencent leur cible lorsque celle-ci leur est décrite. Elles s'y adaptent, parviennent à l'atteindre à distance et l'affectent. Celui qui nie cette réalité ne fait partie du genre humain qu'en apparence.

Lorsqu'une âme pure, éminente et noble qui possède la colère et le zèle pour la vérité rencontre ces âmes malignes et venimeuses et qu'elle s'adapte aux réalités de *Al-Fātiḥa*, à ses secrets et ses significations, à ce qu'elle contient en matière d'Unicité, de confiance en Dieu, de louange de Dieu, de rappel des principes de Ses Beaux-Noms et de Son Nom que l'on ne mentionne sur aucun mal sans l'éliminer et l'effacer et que l'on ne mentionne sur aucun bien sans le faire croître et l'augmenter, alors cette âme pure repousse au moyen de sa préparation l'effet de cette âme maligne et diabolique, et la guérison se produit.

Le principe de la guérison et du rétablissement est basé sur l'opposition entre une chose et son contraire, et la protection d'une chose est basée sur une chose semblable. Car le bien-être est protégé par son semblable et la maladie est repoussée par son contraire. Ce sont les causes que le Sage et Omniscient a lié à leurs agents, à travers la création et le commandement. Mais cela ne peut avoir lieu que par le pouvoir d'une âme active et la disposition d'une nature passive.

Si l'âme de l'individu mordu ne reçoit pas l'incantation, et si l'âme de celui qui la pratique ne domine pas l'effet, la guérison ne peut pas être atteinte. Il y a ici trois éléments : la correspondance entre le remède et la maladie, l'administration du remède par le médecin, et la prédisposition du malade à ce traitement. Si l'un de ces éléments est absent, la guérison n'est pas atteinte, et quand ils sont tous réunis, la guérison se produit, par la permission de Dieu. Les secrets de l'incantation seront dévoilés pour celui qui sait cela, et il pourra distinguer le remède utile du reste et traiter la maladie par les moyens appropriés. Il découvrira que l'incantation dépend de l'incantateur et de la prédisposition du sujet, tout comme l'efficacité d'une lame dépend de celui qui la porte et de la disposition du support à être coupé.

Ce qui précède n'est qu'une allusion à ce qui se trouve au-delà pour celui qui réfléchit et examine les choses en profondeur. Et Dieu est plus Savant. L'expérience a toujours prouvé cela d'innombrables fois. J'ai expérimenté ce genre de choses plusieurs fois sur ma personne et sur d'autres, surtout pendant mon séjour à La

Mecque, que Dieu l'honore. Je souffrais alors de douleurs lancinantes qui me paralysaient, même quand j'effectuais les circumambulations autour de la Maison de Dieu ﷻ. Lorsque cela m'arrivait, je m'empressais de réciter *Al-Fātiḥa*, puis je frottais la partie qui me faisait mal et un caillou en tombait. J'ai vécu cette expérience plusieurs fois. Je prenais aussi un gobelet rempli d'eau de Zamzam sur lequel je récitais plusieurs fois *Al-Fātiḥa* et le buvais. Je ressentais alors une énergie et une force que je n'avais jamais éprouvées par les autres remèdes. En fait, les bénéfices sont encore plus grands, mais tout dépend de la force de la foi et de l'intégrité de la certitude. Et l'aide vient de Dieu ﷻ.

Réfutation des hérésies

Al-Fātiḥa contient la réfutation des imposteurs des diverses sectes et croyances ainsi que des innovateurs et des égarés de cette Communauté. Ceci est connu de manière générale et dans le détail.

De manière générale, le droit chemin consiste à connaître la Vérité, à la préférer à toutes les alternatives, à la placer au-dessus de tout, à l'aimer et à lui obéir, à appeler à elle et à lutter contre ses ennemis selon ses capacités. La Vérité est la voie suivie par l'Envoyé de Dieu ﷺ et ses Compagnons ﵃, et ce qu'il a enseigné, en termes de connaissance et de pratique, à propos des Attributs de Dieu, de Ses Noms, de Son Unicité, de Ses commandements et de Ses interdictions, de Ses promesses et de Ses menaces, et des réalités de la foi, à savoir les stations des voyageurs vers Dieu. Toutes ces connaissances doivent être ramenées à ce que l'Envoyé de Dieu ﷺ a dit, et non aux opinions, aux notions inventées, aux idées et aux terminologies des hommes.

Toute connaissance, action, état ou station qui émanent de la niche de sa prophétie, et sur lequel est apposé le sceau muhammadien frappé à Médine fait partie du droit chemin. Tout ce qui ne l'est pas fait partie du chemin des gens qui encourent la colère et l'égarement.

Il n'y a pas d'autre voies en dehors de ces trois :

- La voie de l'Envoyé de Dieu ﷺ et de ses enseignements ;
- La voie des gens qui encourent la colère, à savoir celle de ceux qui connaissent la vérité et qui s'y opposent ;
- La voie de l'égarement qui est celle des gens qui sont égarés par Dieu.

Voilà pourquoi 'Abd Allāh Ibn 'Abbās ﵄ a dit : « Le droit chemin, c'est l'Islam. » Quant à Ibn Mas'ūd et 'Alī Ibn Abū Ṭālib, ils ont dit : « Le droit chemin, c'est le Coran » ; cependant At-Tirmidhī et d'autres traditionnistes attribuent ces

paroles au Prophète ﷺ. Sahl Ibn ‘Abd Allāh at-Tustarī[182] a dit : « Le droit chemin, c’est celui des «*Ahl as-Sunna wa-l-Jamā‘a*»[183]. » Bakr b. Abd Allāh al-Muzanī[184] a dit : « Le droit chemin, c’est la voie de l’Envoyé de Dieu ﷺ. » Il ne fait aucun doute que la science et les actions de l’Envoyé de Dieu ﷺ et ses Compagnons, consistant à connaître la Vérité, la mettre au-dessus de tout et la préférer à tout, est le droit chemin. Nous savons donc à travers cette description générale que tout ce qui s’oppose à cette voie est faux, et fait partie de la voie des deux groupes, à savoir les gens qui encourent la colère et les gens égarés.

Quant à la réfutation détaillée, elle consiste à connaître les fausses doctrines et, en parallèle, les paroles de la sourate *Al-Fātiḥa* qui les réfute. Nous disons que les gens sont divisés en deux catégories : ceux qui affirment [et croient] en Dieu ﷻ et ceux qui Le nient. La sourate *Al-Fātiḥa* comprend l’affirmation du Créateur et la réfutation des négateurs en affirmant la Seigneurie du Très-Haut sur les mondes. Si tu observes l’état du monde entier, ses royaumes supérieurs et inférieurs, et toutes ses parties, tu constateras qu’il témoigne de Son Créateur, de Son Artisan et de Son Roi. Nier son Créateur revient à nier le monde lui-même, il n’y a aucune différence en cela. En effet, le témoignage du Créateur sur la création, de l’Agent sur l’action, du Producteur sur les états créés est plus fort que l’inverse pour les intellects purs, éclairés et nobles. Les connaisseurs sont ces hommes perspicaces qui argumentent en partant de Dieu ﷻ pour prouver Ses actes et Sa création, alors que les autres argumentent à partir de Sa création et de Ses actes pour prouver Dieu. Sans aucun doute, ces deux manières sont correctes, et le Coran inclut les deux.

Les arguments basés sur la création sont fréquents, mais ceux basés sur le Créateur ont un pouvoir tout à fait différent, et c’est celui que les Messagers ont indiqué à leur peuple, en disant : «***Peut-on douter de Dieu ?***»[185], c’est-à-dire, auriez-vous un doute à propos de Dieu pour que vous demandiez une preuve de Son existence ? Y aurait-il un argument plus solide et évident que cette preuve ? Comment argumenter pour ce qui est plus évident en se basant sur ce qui est moins évident ? Ensuite, ils ont attiré leur attention sur la preuve en disant : «***le Créateur des cieux et de la terre***»[186].

J’ai entendu le Shaykh al-Islam Ibn Taymiyya – que Dieu accepte ses efforts – dire : « Comment peut-on exiger la preuve de celui qui est la preuve de toutes choses ? » Il récitait fréquemment les vers suivants :

---

182. Sahl Ibn ‘Abd Allāh at-Tustarī (m. 203/818) : Exégète, savant, traditionniste et figure majeure du Soufisme.
183. Littéralement : les gens de la *Sunna* et du consensus. Ce sont ceux qui sont fermement attachés à la *Sunna* et qui en suivent les enseignements collectivement et de manière unanime.
184. Bakr b. ‘Abd Allāh al-Muzanī (m. 108/726) : célèbre savant et traditionniste de Basra.
185. Coran 14 : 10.
186. Coran 14 : 10.

Aucune chose n'est saine dans l'esprit / Quand la lumière du jour doit être prouvée.

Or, il est notoire que l'existence du Seigneur est plus évidente pour les intellects et les natures saines que l'existence du jour, et quiconque ne perçoit pas cela à travers son intellect et sa nature devrait douter de ses capacités mentales.

Lorsque cette opinion est invalidée, la doctrine des hérétiques qui croient en l'Unicité de l'Être l'est aussi. Ces derniers prétendent qu'il n'existe pas de Créateur prééternel [d'une part] et une créature créée dans le temps [d'autre part], mais que l'être de ce monde est identique à l'Être de Dieu, car Il est la réalité de ce monde. Selon eux, il n'y a pas de Seigneur et de serviteur, de Roi et de sujet, de Miséricordieux et de destinataire de la miséricorde, d'adorateur et d'Adoré, d'invocateur de secours et de Secoureur, de Guide et de guidé, de Bienfaiteur et de destinataire des bienfaits, de Sujet de la colère et de Son objet. Au contraire, [selon eux] le Seigneur est identique au serviteur, le Premier étant la réalité du second, le Roi est identique au sujet, le Miséricordieux est identique au destinataire de la miséricorde et l'adorateur est identique à l'Adoré. La différence est relative et dépend des Apparitions de l'Essence et de Ses Théophanies. Elle apparaît parfois dans la forme de l'Adoré, comme Elle apparut à Pharaon ; parfois dans la forme du serviteur, comme dans le cas des esclaves ; et parfois dans la forme d'un guide, comme dans le cas des Prophètes, des Messagers et des savants. Tous sont issus de la même Essence, ou plutôt sont l'Essence elle-même, de sorte que la réalité de l'adorateur, son existence et son « moi » sont la réalité de l'Adoré, Son existence et Son « Moi ». Or, la *Fātiḥa*, du début à la fin, montre la fausseté et l'égarement de la doctrine de ces hérétiques.

Réfutation des négateurs

Ceux qui affirment que le Seigneur est le Créateur du monde sont divisés en deux catégories : Ceux qui nient qu'Il soit séparé de Ses créatures et qui soutiennent qu'Il n'est ni séparé, ni dans aucune direction, ni à l'intérieur ni à l'extérieur du monde, ni au-dessus ni au-dessous de lui, ni à sa droite ni à sa gauche, ni derrière ni devant, ni dedans ni dehors.

Al-Fātiḥa réfute ces gens de deux manières. D'abord, par l'affirmation de la Seigneurie du Tout-Puissant sur le monde. En effet, la Seigneurie absolue exige que le Seigneur soit séparé du monde en termes d'Essence, d'Attributs et d'Actions. Celui qui n'affirme pas que le Seigneur est séparé du monde nie l'existence d'un Seigneur. Lorsque la séparation est niée, alors l'une des deux assertions suivantes est vraie : soit Il est identique à ce monde, et dans ce cas la non-séparation est vraie, car le monde n'est pas séparé de lui-même. Les monistes se sont introduits

par cette voie. Au début, ils étaient des *mu'aṭṭila* (négateurs des Attributs), puis ils sont devenus des monistes.

À ce point, on pourrait dire qu'il n'y a pas de Seigneur séparé, ou contigu, ou à l'intérieur, ou à l'extérieur, comme le soutiennent les matérialistes qui nient complètement le Créateur. Quant à la troisième opinion qui consiste à unir deux contraires – l'affirmation d'un Seigneur séparé du monde tout en niant Sa séparabilité du monde, l'affirmation d'un Créateur autonome, mais ni dans le monde ni hors de lui, ni au-dessus ni au-dessous de lui, ni devant ni derrière lui, ni à sa droite ni à sa gauche – une telle opinion n'est que dissimulation, car les intelligences ne peuvent imaginer une chose pareille pour l'affirmer. En effet, si une chose est impossible à imaginer, il est encore plus impossible de l'affirmer ! Ce genre de description s'applique au pur néant et à ce qui n'existe absolument pas. La vérité de ceci est encore plus évidente pour les intellects et la nature que l'affirmation du Seigneur des mondes.

Applique cette négation et ces mots au néant impossible, puis applique-les à l'Essence Suprême qui subsiste par Elle-même, qui ne S'incarne pas dans le monde et en Laquelle le monde ne s'incarne pas, puis décide à lequel [des deux] elles correspondent le mieux ? Sois conscient, dans ton intérêt ! Défends Dieu ﷻ comme celui qui réfléchit dans sa retraite, loin des doctrines et de leurs auteurs, de la passion, des préjugés et du chauvinisme. **Sois véridique dans ta quête de la guidance**. Dieu est trop généreux pour décevoir un serviteur qui agit de cette manière. Cette question n'exige pas plus que l'affirmation d'un Seigneur autonome et séparé de Sa création.

Réfutation des *Jahmiyya*

Ceux qui affirment un tel Créateur sont donc divisés en deux catégories : les monothéistes et les associationnistes. Les associationnistes sont également divisés en deux catégories :

۞ Il y a ceux qui s'associent à Sa Seigneurie et à Sa Divinité, comme les Mages et les Qadarites. Ils affirment un autre créateur à côté de Dieu, même s'ils ne déclarent pas que [cet autre créateur] soit l'égal de Dieu. Les « Mages-Qadarites » affirment qu'il y a d'autres créateurs d'actes avec Dieu, que les actes humains ne sont pas décrétés par Dieu, ni créés par Lui, qu'ils échappent à Sa volonté et qu'Il n'a donc aucun pouvoir sur eux. Ce n'est pas non plus Lui qui dispose et détermine les auteurs à accomplir les actions, mais ce sont eux qui désirent, veulent et accomplissent.

Sa Seigneurie totale, absolue et inclusive du monde, comme établi dans *Al-Fātiḥa*, invalide toutes ces opinions, car Elle exige de s'étendre sur tout ce qu'il

y a dans le monde, qu'il s'agisse d'êtres, d'attributs, de mouvements ou d'actes. La réalité de la doctrine des Mages-Qadarites est que Dieu ﷻ n'est pas le seigneur des actions des êtres-vivants, et que Sa Seigneurie ne les englobe pas. Comment pourrait-Il englober ce qui est au-delà de Sa Capacité, de Sa Volonté et de Sa Création ? Bien au contraire ! Sa louange au sens large implique Sa louange pour l'obéissance de Ses créatures à Lui, car c'est Lui qui les aide à accomplir ces actions, qui les fait réussir et qui le veut, comme Il le déclare à maintes reprises dans Son Livre : « ***Vous ne le voudrez que si Dieu le veut.*** »[187]

Il est Digne de louange pour avoir voulu leurs actes d'obéissance, et ils les ont accomplis par Sa Puissance et Sa Volonté. Par conséquent, c'est Lui qui est Digne de louange pour cela. Pourtant, ces individus soutiennent que c'est eux qui doivent être loués pour [leurs actes d'obéissance], que la louange leur revient pour avoir accompli [les actes d'obéissance]. Ils prétendent qu'il n'appartient pas à Dieu d'être loué pour ce qu'ils ont accompli, de les rétribuer ou de les récompenser pour cela. Selon eux, l'accomplissement des actes est de leur ressort et non du Sien ; par conséquent, Il ne mérite aucune louange ; quant à la récompense qu'ils méritent, elle équivaut à la rémunération d'un salarié pour ses services, et c'est donc leur droit pour ce qu'ils Lui ont fourni !

Or, Sa Parole : « ***c'est à Toi que nous demandons de l'aide*** » est une réponse claire à tout cela, car s'ils Lui demandent de l'aide, c'est pour quelque chose qui est dans Sa Main, en Son Pouvoir et Sa Volonté. Comment quelqu'un qui a le pouvoir d'accomplir un acte à sa guise et de lui donner vie peut demander l'aide de quelqu'un qui n'a pas ce pouvoir ni la volonté ? Sa Parole : « ***Guide-nous sur la voie droite*** » est également une réponse à leur prétention, car la guidance absolue et complète exige l'accomplissement de ce vers quoi on est guidé. Si cela n'était pas dans le Pouvoir de Dieu, plutôt que dans le leur, ils ne Lui demanderaient pas cela, car la guidance comprend la bonne indication, l'explication, le succès et la mise en capacité de celui qui demande à être guidé. Les serviteurs qui Lui demandent la guidance, ne demandent pas simplement des explications et des preuves comme l'ont pensé les Qadarites, car cela ne garantit pas la direction et ne sauve pas de la ruine, comme c'est le cas pour les mécréants qui préfèrent l'aveuglement à la direction et qui troquent la guidance contre l'égarement.

۞ Le deuxième type d'associationnistes comprend ceux qui associent à Sa divinité. Ils affirment que Lui seul est le Seigneur, le Maître et le Créateur de toutes choses, et qu'Il est leur Seigneur, Celui de leurs ancêtres, des sept cieux et du Trône Suprême. Mais, malgré tout cela, ils adorent un autre que Lui et ils vouent leur amour, leur obéissance et leur vénération à quelqu'un d'autre. Ils

---

187. Coran 76 : 30 ; 81 : 29.

prennent des partenaires autres que Lui et ne réalisent donc pas le sens de « ***C'est Toi que nous adorons*** ». Même s'ils ont une part dans : « nous T'adorons », ils n'en ont aucune dans : « ***C'est Toi que nous adorons*** » qui signifie : C'est Toi seul que nous adorons par amour, peur, espoir, obéissance et vénération. Tout comme « ***C'est Toi que nous adorons*** » est la réalisation de cette Unicité divine et la négation de s'associer à Lui à cet égard, de même [les bienheureux mentionnés dans] Sa Parole : « ***Guide-nous sur la voie droite, la voie de ceux que Tu as comblés de bienfaits*** » sont ceux qui affirment Son Unicité et qui réalisent la vérité de : « ***C'est Toi que nous adorons et c'est à Toi que nous demandons de l'aide*** ». Quant aux associationnistes, ce sont les gens qui encourent la colère et l'égarement.

La réfutation des *Jahmites*, les négateurs des Attributs divins, dans *Al-Fātiḥa*

Celle-ci revêt divers aspects. Le premier étant sa réfutation à partir de Sa Parole : « ***Louange à Dieu*** » : l'affirmation de la louange parfaite exige l'affirmation de tout ce pour quoi Il est loué, y compris les Attributs de perfection et la louange de Sa Majesté, car celui qui est privé d'un Attribut de perfection ne mérite aucun éloge ; au mieux, il peut être loué à certains égards et non à tous. Personne ne peut être digne de louange de toutes les manières et à tous les égards, sauf s'il englobe tous les Attributs de la perfection. S'il lui manquait un seul Attribut, sa louange serait alors limitée. Pareillement, affirmer l'Attribut de miséricorde à Dieu inclut l'affirmation des Attributs qui en découlent, tels que la vie, la volonté, la puissance, l'ouïe, la vue et ainsi de suite. Il en est de même pour l'Attribut de la Seigneurie qui nécessite tous les Attributs d'action, et l'Attribut de divinité qui nécessite tous les Attributs de perfection dans l'essence et dans l'action, comme nous l'avons déjà expliqué. Le fait d'admettre, d'une part, qu'Il est le Digne de louange, la Divinité, le Seigneur, le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux, le Roi, Celui que l'on adore et à qui on demande de l'aide, Celui qui guide et qui comble de bienfaits, Celui qui est content et qui est mécontent, et le fait de nier qu'Il possède ces Attributs, d'autre part, sont deux positions inconciliables, et c'est la chose la plus impossible qui soit. Cette voie comprend donc l'affirmation des Attributs [dans les Écritures] de deux manières.

D'abord, ils sont nécessaires en raison de Sa Perfection ultime, car Son Établissement sur Son Trône connote Son Éminence ; Sa descente chaque nuit vers le ciel de ce monde, au milieu de la deuxième partie de la nuit connote Sa Miséricorde et Sa Seigneurie ; Son Agrément, Sa Joie, Son Amour, Sa Colère et

Son Irritation connotent Sa Volonté, Son Pouvoir et Sa Seigneurie. Et ceci est vrai pour tous Ses Attributs.

Ensuite, la Révélation a rapporté ces Attributs en guise de louange et d'éloge, et pour qu'Il Se fasse connaître à Ses serviteurs de Lui-même. Nier ou modifier ce qu'ils signifient et impliquent, c'est contredire le but pour lequel ils ont été révélés. Tu peux donc t'appuyer sur la Révélation pour affirmer qu'ils sont la perfection, ou tu peux le faire par la raison, comme nous l'avons expliqué précédemment.

La réfutation des *Jabriyya (qui considèrent que la prédestination domine l'homme)* dans *Al-Fātiḥa*

Premièrement, elle peut être faite à partir de l'affirmation de l'universalité de Sa louange qui exige qu'Il ne pénalise pas Ses serviteurs pour une chose sur laquelle ils n'ont aucun pouvoir, qui n'est pas leur fait et qui est comparable à leur couleur ou à leur taille. Selon eux, c'est à Lui qu'Il revient de les pénaliser pour Sa propre action à travers eux, puisqu'Il est l'auteur de leur mal en réalité et Celui qui les tient pour responsables. Or, Sa louange réfute et nie cela de manière catégorique. Celui à qui toute la louange appartient est infiniment au-dessus de tout cela ! Non, mais Il les tient plutôt responsables des actions qu'ils ont accomplies en réalité ; car ce sont leurs actes et non les Siens ; Ses Actes sont la justice, la bienveillance et la charité.

Deuxièmement, l'affirmation de Sa Miséricorde et de la fonction de Sa miséricorde nie cela, car il est impossible de concilier ces deux réalités, à savoir qu'Il soit d'une part Tout-Miséricordieux et Très-Miséricordieux, et d'autre part, qu'Il tienne Son serviteur responsable de ce sur quoi il n'a aucun pouvoir, lui impose ce qu'il ne peut pas et n'est pas capable de faire et le punisse ensuite pour cela. N'est-ce pas le contraire de la miséricorde, sa négation et son invalidation ? Comment une personne raisonnable peut, d'une part, attribuer ce genre de choses et, d'autre part, attribuer la miséricorde complète et parfaite à un seul être ?

Troisièmement, l'affirmation de l'adoration et de la demande d'aide pour eux et leur attribution de cela à eux-mêmes en disant : « nous adorons » et « demandons l'aide ». Il s'agit d'une attribution authentique et non métaphorique. Par Dieu, rien ne peut justifier que l'on Lui attribue l'adoration et la demande d'aide, car ce sont les actes propres de Ses serviteurs. En réalité, le serviteur est l'adorateur et le demandeur de l'aide, et Dieu ﷻ est Celui que l'on adore et auprès de qui on cherche de l'aide.

La réfutation de la doctrine d'un Être nécessaire sans Volonté et sans Arbitre dans *Al-Fātiḥa*, et l'affirmation que Dieu ﷻ agit et choisit

Il existe diverses preuves de cela. La première preuve contre les partisans de cette doctrine est l'affirmation de Sa louange : Comment peut-on louer ce qui n'a pas de choix sur son existence, ni sur sa volonté ni ses actes ? Est-il sensé de louer l'eau pour ses effets et ses propriétés, ou le feu, le fer et d'autres choses ? Seul Celui qui agit de Son propre chef et par Sa puissance et Sa volonté est loué pour Ses actes louables. La raison et la nature humaine ne permettent pas autre chose. Le contraire serait opposé à la nature et à la raison, et l'exclusion d'une telle chose de toutes les Lois révélées et les prophéties ne peut être blâmée. Au contraire, cela doit plutôt être loué et considéré comme un motif de fierté.

La deuxième est que l'attribution de la Seigneurie à Dieu ﷻ exige qu'Il agisse par Sa Volonté et Son Choix, Son Plan et Sa Puissance. Il n'est juste ni par la raison ni par la nature d'attribuer la seigneurie au soleil pour ses rayons, à l'eau pour son effet rafraîchissant et à la végétation qui en résulte, ou à quiconque pour des choses sur lesquelles il n'a aucun choix. Est-ce que cette doctrine est autre chose qu'un déni de la Seigneurie ? Ces gens ne recourent à l'allusion que pour les naïfs, mais leurs propos sont évidents pour les sages.

La troisième preuve est l'affirmation de Son Royaume, car il est inconcevable que quelqu'un qui n'a pas de choix, d'action et de volonté puisse accéder à la royauté. Pire, un sujet aurait alors une volonté et un choix plus complets et plus parfaits que ce [soi-disant] roi : « ***Celui qui crée est-il semblable à celui qui ne crée rien ? Ne réfléchissez-vous pas ?*** »[188]

La quatrième preuve est que c'est à Lui que l'on demande de l'aide. Or, il est impossible de demander l'aide de quelqu'un qui n'a pas de choix, de volonté ou le pouvoir d'aider.

La cinquième preuve est que c'est à Lui que l'on demande de guider Ses serviteurs. Or, demander cela à quelqu'un qui n'a pas de choix est impossible. Et une autre preuve est le fait qu'Il est le Bienfaiteur or, il est impossible de demander un bienfait à quelqu'un qui n'a pas de choix, de volonté ou de pouvoir.

La réfutation de la doctrine de ceux qui nient la connaissance divine des détails dans *Al-Fātiḥa*

Il existe diverses preuves de cela. La première est la perfection de Sa louange ; car comment serait-Il digne de louanges s'Il ne connaissait rien du monde, ni ses

188. Coran 16 : 17.

conditions et ses particularités, ni le nombre d'orbites et d'étoiles, ni celui qui Lui obéit et celui qui Lui désobéit, ni celui qui L'invoque et celui qui ne le fait pas? La deuxième, c'est qu'un tel être ne peut pas être une divinité ou un seigneur, car la Divinité qui est adorée et le Seigneur qui gouverne doivent nécessairement connaître leur adorateur et son état.

La troisième, c'est l'affirmation de Sa Miséricorde, car il est impossible qu'il soit miséricordieux envers ceux qu'il ne connaît pas.

La quatrième, c'est l'affirmation de Sa Royauté, car si un roi ne connaît aucun de ses sujets, ni quoi que ce soit de l'état de son royaume, il ne peut en aucune manière être roi.

La cinquième, c'est le fait qu'il demande de l'aide.

La sixième, c'est que l'on Lui demande de nous guider et qu'Il réponde.

La septième, c'est le fait qu'Il est Le Guide.

La huitième, c'est le fait qu'Il est Le Bienfaiteur.

La neuvième, c'est Sa Colère contre ceux qui s'opposent à lui.

La dixième, c'est que c'est Lui qui rétribuera et récompensera les hommes pour leurs actes, au Jour de la Rétribution.

Ainsi, nier Sa connaissance des détails est une négation de toutes ces choses.

La réfutation de ceux qui nient les prophéties dans *Al-Fātiḥa*

Il existe diverses preuves de cela. La première est l'affirmation de Sa louange parfaite. Une louange qui nécessite la perfection de Sa Sagesse, car Il ne crée rien en vain et ne laisse pas les créatures sans but, à savoir sans ordres ni interdictions. C'est de ce genre de choses qu'Il S'exempte à plusieurs occasions dans Son Livre et Il déclare que quiconque nie le statut de Messager et la réalité de la Prophétie (comme ce qu'Il a révélé à un être humain) ne Le connaît pas comme Il mérite d'être connu, ne Le vénère pas comme Il mérite d'être vénéré et ne L'apprécie pas à Sa juste valeur, mais au contraire, Lui attribue des choses indignes et Lui refuse la louange et la gloire. Celui qui reconnaît le droit de la louange – avec science, connaissance et clairvoyance – en déduit: «j'atteste que Muhammad est le Messager de Dieu», comme il en déduit d'abord : «j'atteste qu'il n'y a de divinité que Dieu», et il sait de manière certaine que le fait de nier la Prophétie constitue une violation de Sa louange, aussi grave que le fait de nier Ses Attributs de perfection et d'affirmer qu'Il a des partenaires et des égaux.

La deuxième, c'est l'affirmation de Sa Divinité et de Sa fonction en tant que Dieu. Cela implique qu'Il soit adoré et obéi; or il n'y a aucun moyen de savoir comment L'adorer et Lui obéir sans l'enseignement de Ses Messagers.

La troisième, c'est le fait qu'Il est un Seigneur. Sa Seigneurie exige qu'Il ordonne des choses et interdise des choses à Ses serviteurs, qu'Il récompense les bons sujets pour leur bien et punisse les mauvais pour leur mal. Telle est l'essence de la Seigneurie, et cela ne peut s'accomplir que par le Message et la Prophétie.

La quatrième, c'est le fait qu'Il est Tout-Miséricordieux et Très-Miséricordieux. La perfection de Sa Miséricorde exige qu'Il Se fasse connaître et qu'Il fasse connaître Ses Attributs à Ses serviteurs, qu'Il leur indique ce qui les rapproche de Lui ou les éloigne de Lui, qu'Il les rétribue pour leur obéissance et les récompense par le meilleur (*al-Ḥusna*: le Paradis); or cela ne peut s'accomplir que par le Message et la Prophétie. C'est Sa Miséricorde qui l'exige.

La cinquième, c'est Sa Royauté. Celle-ci exige l'exercice du pouvoir par la parole tout comme la Royauté exige le pouvoir d'agir, car le roi est celui qui gouverne par ses commandements et ses paroles; ses ordres et ses décrets sont exécutés là où il le souhaite, car le roi est celui qui agit dans son royaume par son action. Or Dieu est le Roi, le Royaume lui appartient et Il dispose de Sa création par la Parole et par l'Action.

Il existe deux sortes d'Action par Sa Parole: Dieu ﷻ agit par Ses Paroles existentielles et par Ses Paroles normatives, et la perfection de la Royauté est atteinte avec les deux. L'envoi de Messagers est un corollaire de la perfection de Sa Royauté et de Son Autorité. Tel est le sens de la Royauté que la nature et l'intelligence saisissent. Le roi qui n'a pas de messagers répartis dans tout son royaume ne peut pas être qualifié de roi. C'est de cette manière que l'on connaît l'existence de Ses Anges. Et le fait de croire en eux est l'une des conditions requises par la foi en Sa Royauté. Les Anges sont des Messagers de Dieu par rapport à Sa création et Son Commandement.

La sixième, c'est l'affirmation du Jour de la Rétribution, à savoir le Jour de la Compensation où Dieu ﷻ dédommagera les serviteurs pour leurs actes, bons ou mauvais, et cela ne peut avoir lieu qu'après l'affirmation du Message et de la Prophétie, et qu'après l'établissement de la preuve sur la base de laquelle les soumis et les rebelles seront rétribués.

La septième, c'est le fait qu'Il soit adoré. Il n'est vraiment adoré que par ce qu'Il aime et ce qui Lui plaît; et il n'y a aucun moyen pour les créatures de connaître ce qu'Il aime et ce qui Lui plaît sans les Messagers. Nier les Messagers revient donc à nier qu'Il est adoré.

La huitième, c'est le fait qu'Il guide vers le droit chemin, c'est-à-dire à la connaissance de la Vérité et à sa mise en application. C'est le chemin le plus proche pour arriver au but, car la ligne droite est la plus courte entre deux points, et cela ne peut être connu que par l'intermédiaire des Messagers. Sa dépendance vis-à-vis

des Messagers est donc nécessaire, plus nécessaire encore que la dépendance des sens vis-à-vis d'un chemin physique.

La neuvième, c'est le fait qu'Il comble de bienfaits les gens guidés vers le droit chemin. Son bienfait à leur égard n'est complet que par l'envoi de Messagers et que parce qu'Il les dispose à accepter Son Message et à répondre à Son Appel. C'est pour cela qu'Il leur rappelle Ses faveurs et Ses bienfaits dans Son Livre.

La dixième, c'est la division de Ses créatures entre celles qui sont guidées et celles qui encourent la colère et celles qui sont égarées. Cette division est rendue nécessaire par leur connaissance et leur action par rapport à la vérité. En effet, il y a ceux qui connaissent la vérité et qui se plient à ses exigences, à savoir les gens comblés de bienfaits; ceux qui s'y opposent, à savoir les gens qui encourent la colère; et ceux qui l'ignorent, à savoir les égarés. Cette division n'est apparue qu'après l'envoi de Messagers, car sans eux, les gens auraient tous formé une seule communauté. Leur division en ces catégories est impossible sans Messager, et elle est nécessaire par rapport à la réalité actuelle. Ainsi, le Message divin est nécessaire.

Cette voie et la précédente te montre qu'*Al-Fātiḥa* renferme la réfutation de ceux qui rejettent la Rencontre physique et la Résurrection des corps. Tu as également appris sa nécessité d'établir la récompense et la punition, le commandement et l'interdiction. Il s'agit de la Vérité sur laquelle les cieux, la terre, ce monde et l'Au-delà ont été créés: c'est l'exigence de la création et du commandement; et le fait de rejeter la Résurrection des corps équivaut au rejet des deux.

L'affirmation de la Prophétie et de la fonction de Messager

Si la Prophétie et la fonction de Messager sont établies, alors l'Attribut de la Parole et [le fait de] parler le sont aussi. L'essence de la fonction de Messager est la transmission de la Parole de Celui qui a envoyé le Message. S'il n'y avait pas un tel Message, quelle serait donc la fonction du Messager et comment son rôle pourrait-il être compris? Voilà pourquoi plusieurs prédécesseurs ont dit: «Celui qui nie que Dieu soit doté de la Parole ou que le Coran soit Sa parole, nie le statut de Messager de Muḥammad ﷺ et celui de tous les Messagers dont l'essence même est de transmettre la Parole du Seigneur, ﷻ! C'est pour cette raison que les négateurs du statut de Messager de Muḥammad ﷺ ont dit à propos du Coran: «***Ce n'est que magie apprise des Anciens! Ce n'est que la parole d'un mortel!***»[189] Ils entendaient par là le Coran qu'ils avaient entendu, qui leur avait été transmis et par lequel ils avaient été avertis. Dieu ﷻ est infiniment au-dessus de ce que de tels individus injustes Lui attribuent.

189. Coran 74: 24-25.

Réfutation de la doctrine de l'éternité du monde dans *Al-Fātiḥa*

Il existe diverses preuves de cela. La première est l'affirmation de Sa louange qui nécessite d'affirmer Ses Actions, d'autant plus qu'en général la mention de la louange dans le Coran, ou toutes les occurrences de celle-ci, sont associées à des Actes. C'est la même chose dans le cas de la *Fātiḥa*, car Il S'est loué Lui-même pour Sa Seigneurie qui connote Ses actions associées à Son choix. Maintenant, il est impossible de faire une comparaison entre un acte et son auteur, dans la mesure où l'acte est nécessairement subordonné à son auteur dans le temps. Par conséquent, le monde ne peut pas être coéternel avec Dieu ﷻ. De plus, l'acte dépend de la volonté, de l'effet et de la puissance, et en tant que tel, il ne peut pas être catégoriquement éternel.

La deuxième est l'affirmation de Sa Seigneurie pour les mondes et l'établissement de ce que nous avons déjà mentionné. Le monde étant tout ce qui est autre que Lui, il est donc établi que tout ce qui est autre que Lui dépend d'un Seigneur pour sa subsistance, que tout ce qui dépend d'un Seigneur pour sa subsistance est nécessairement créé et que chaque chose créée est produite après n'avoir point existé. Par conséquent, Sa Seigneurie exige qu'Il soit antérieur à tout ce qui est autre que Lui et que ce qui est autre que Lui soit contingent. Il est inconcevable que le monde soit absolument dépendant et éternel, car ce qui est éternel est indépendant de tout agent pour son éternité, alors que ce qui dépend d'autrui est, par essence, dans le besoin. Ainsi, tout ce qui dépend d'autrui ne peut être autonome ou éternel.

La troisième est l'affirmation de Son Unicité. Celle-ci exige qu'aucune chose ne participe à Son Attribut de Seigneurie. Or, la puissance et l'éternité sont des propriétés de la Seigneurie et l'Unicité exclut toute possibilité d'éternité pour un autre que lui, tout comme Elle exclut la Seigneurie et la Divinité pour ce qui est autre que Lui.

Réfutation de la doctrine des *Rāfiḍa*[190] dans *Al-Fātiḥa*

Celle-ci apparaît dans Sa Parole : « ***Guide-nous sur la voie droite, la voie de ceux que Tu as comblés de bienfaits et non celle de ceux qui encourent Ta colère, ni des égarés.*** » Elle réfute leur déclaration dans la mesure où le Très-Haut a divisé les gens en trois types : « ceux qu'Il comble de Ses bienfaits », à savoir les gens du droit chemin qui connaissent la Vérité et qui la suivent ; « ceux qui encourent la colère », à savoir les gens qui ont connu la vérité et l'ont rejetée ; et « les égarés », à savoir ceux qui n'ont pas connu la Vérité et qui

190. Ceux qui ont rejeté la légitimité du califat d'Abū Bakr et de 'Umar.

l'ont ratée. Plus on connaît la Vérité et on la suit, et plus on mérite le droit chemin. Il ne fait aucun doute que les Compagnons de l'Envoyé de Dieu ﷺ méritent plus cet attribut que les *Rāfiḍa*, car il est impossible que ses Compagnons ﷺ aient ignoré la Vérité que les *Rāfiḍa* ont su, ou qu'ils l'aient rejetée et que les *Rāfiḍa* s'y soient tenus. De plus, nous avons vu quel est l'héritage des deux groupes et qui observe la Vérité.

Les Compagnons de l'Envoyé de Dieu ﷺ ont conquis des territoires peuplés de mécréants, y ont établi l'Islam et ont ouvert les cœurs des gens par le Coran, la connaissance et la guidance. Leur héritage prouve qu'ils suivaient le droit chemin ; alors que les *Rāfiḍa* à chaque époque se sont comportés d'une manière diamétralement opposée : à chaque fois que les Musulmans étaient attaqués par un ennemi extérieur, les *Rāfiḍa* le soutenaient. Combien de calamités ont-ils causé à l'Islam et à son peuple ! Les associationnistes, comme les adorateurs d'idoles qui combattaient dans l'armée de Hulagu[191], n'ont dégainé leurs épées qu'avec le consentement tacite [des *Rāfiḍa*]. Les mosquées ont été profanées, les copies du Coran brûlées, les nobles, les savants, les fidèles et le Calife des Musulmans ont été assassinés à cause d'eux. Leur soutien aux associationnistes et aux Chrétiens est bien connu par l'élite et les gens du commun, tout comme leur héritage religieux. Laquelle des deux factions mérite donc le droit chemin et laquelle encourt plus la Colère divine et l'égarement ? C'est pour cette raison que les prédécesseurs ont expliqué que le « droit chemin » et que les « gens qui le suivent » étaient Abū Bakr, 'Umar et les Compagnons ﷺ de l'Envoyé de Dieu. Leur explication est juste et vraie, car le chemin qu'ils ont suivi est le chemin même de leur Prophète ﷺ. Ils sont ceux que Dieu ﷻ a comblés de bienfaits, alors que leurs adversaires sont ceux qui encourent Sa colère et qui sont voués à l'égarement.

Les deux grands érudits de la deuxième génération de Musulmans, Abū al-'Āliya Rufay' al-Riyāḥī[192] et al-Ḥasan al-Baṣrī[193] – que Dieu soit satisfait d'eux – ont dit : « Le droit chemin, c'est l'Envoyé de Dieu et ses deux Compagnons. » À propos de la Parole divine : « ***la voie de ceux que Tu as comblés de bienfaits*** », Abū al-'Āliya a également dit : « Ce sont les membres de la Famille du Prophète, ainsi qu'Abū Bakr et 'Umar. » Il avait parfaitement raison, car la voie de la Famille du Prophète ﷺ et celle d'Abū Bakr et 'Umar sont une seule et même voie. Il n'y a jamais eu la moindre discorde entre eux ; leur alliance, leurs éloges réciproques, leur hostilité envers les ennemis des uns et des autres, et leur amitié envers les alliés

---

191. Hulagu Khan (m. 663/1265) : dirigeant mongol et l'un des petits-fils de Gengis Khan. Il était à la tête de la puissante armée qui a détruit Baghdād et a massacré des centaines de milliers de Musulmans dans sa quête de conquête de régions à travers l'Asie occidentale.
192. Rufay' Ibn Mihrān al-Riyāḥī (m. 93/712) : célèbre lecteur du Coran, exégète, traditionniste et savant de la deuxième génération.
193. Ḥasan al-Baṣrī (m. 110/728) : illustre Imam, juge, traditionniste, savant et ascète.

des uns et des autres, sont bien connues au sein de la Communauté, de son élite comme des gens du commun. Zayd Ibn Aslam[194] a dit: «Ceux que Dieu a comblés de bienfaits sont l'Envoyé de Dieu, Abū Bakr et 'Umar.»

Il ne fait aucun doute que ceux qui ont été comblés de bienfaits sont ses disciples et que ceux qui ont encouru la colère sont ceux qui se sont séparés de ses disciples. Ses meilleurs disciples, les plus fidèles dans cette Communauté, étaient ses Compagnons et sa Famille; les plus fidèles parmi ses Compagnons, ceux qui étaient son ouïe et sa vue, étaient Abū Bakr et 'Umar; les plus hostiles parmi ses adversaires étaient les *Rāfida* et leur animosité envers lui est connue de toutes les factions de la Communauté musulmane. C'est ce qui explique leur ressentiment et leur inimitié envers la Sunna et les Sunnites. Les *Rāfida* sont les ennemis de la Sunna du Prophète ﷺ, de sa Famille et de ses Compagnons en particulier. Leur héritage est celui des deux factions: les gens de la colère et les gens de l'égarement. En revanche, l'héritage de ses Compagnons, de sa Famille et de leurs disciples est celui de leur Prophète ﷺ. Ils sont ses véritables héritiers. Par conséquent le droit chemin est celui de ses Compagnons et de ses disciples, et le chemin de la colère et de l'égarement est celui des Rāfida. C'est de cette façon aussi que les *Kharijites*[195] doivent être réfutés, car leur opposition aux Compagnons est notoire.

Al-Fātiḥa englobe toutes les significations et réalités subtiles du Coran

Le secret de la création, les Livres divins, le Commandement et les Interdictions, ainsi que la récompense et la punition se trouvent dans ces deux Paroles: «***C'est Toi que nous adorons***» et: «***c'est à Toi que nous demandons de l'aide***». L'axe de l'adoration et du *Tawḥīd* tourne autour d'eux, tant et si bien qu'il est dit dans la Tradition: «Dieu a révélé cent quatre livres: Il en a rassemblé les significations dans la Torah, les Évangiles et le Coran; Il a rassemblé les significations de ces trois Livres dans le Coran; Il a rassemblé les significations du Coran dans le *Mufaṣṣal*[196], les significations du *Mufaṣṣal* dans *Al-Fātiḥa* et les significations de la *Fātiḥa* dans: «***C'est Toi que nous adorons et c'est à Toi que nous demandons de l'aide***».»

194. Zayd Ibn Aslam (m. 136/754): client du Calife 'Umar, exégète et traditionniste.
195. Les *Kharijites*, ceux qui sont sortis des rangs ou les dissidents: il s'agit d'une faction qui refusa l'arbitrage entre 'Alī et Mu'āwiya à l'issue de la bataille de Siffīn qui les avait opposés. Pour arrêter le bain de sang entre Musulmans, 'Alī avait accepté l'idée d'un arbitrage, mais les *Kharijites* s'y opposèrent, condamnèrent les deux protagonistes et déclarèrent que «*l'arbitrage n'appartient qu'à Dieu*». Cette formule leur vaudra un autre nom, à savoir les *muḥakkima*, c'est-à-dire la faction qui prononça la formule: «*l'arbitrage n'appartient qu'à Dieu*».
196. Le *Mufaṣṣal* est la dernière des sept parties (*ḥizb*) du Coran, de la sourate 50 (*Qāf*) jusqu'à la sourate 114 (*an-Nās*).

Ces deux déclarations sont divisées en deux parties égales entre le Seigneur et le serviteur. La première, à savoir : « ***C'est Toi que nous adorons*** » est la partie qui revient au Très-Haut ; et la deuxième à savoir : « ***c'est à Toi que nous demandons de l'aide*** » est la partie qui revient au serviteur. Nous révélerons le secret qui se cache derrière cette réalité plus loin, si Dieu le veut.

Al-'Ibāda (l'adoration) réunit deux principes : l'amour suprême avec une humilité, et une soumission sans limites. Les Arabes disent à propos d'un chemin nivelé et bien tracé : « c'est un chemin *mu'abbad* ». Par conséquent, le *Ta'abbud* signifie l'humilité et la soumission. Si tu aimes quelqu'un, mais que tu ne te soumets pas à lui et ne t'humilies pas devant lui, alors tu ne l'adores pas ; de même, si tu te soumets à quelqu'un, mais sans l'aimer, alors tu ne l'adores pas. Tu n'adores vraiment quelqu'un que si tu l'aimes et que tu lui es soumis. Par conséquent, ceux qui nient que les serviteurs puissent aimer leur Seigneur nient l'essence même de l'adoration. Ceux qui nient qu'Il est leur Bien-Aimé, alors qu'Il est leur objectif ultime et que Son Visage Sublime est leur but suprême, nient Sa Divinité, même s'ils affirment verbalement qu'Il est le Seigneur des mondes et leur Créateur.

Tel est le plus haut degré d'Unicité qu'ils puissent atteindre ; autrement dit, ils n'atteignent que l'Unicité de la Seigneurie, un degré que même les associationnistes arabes reconnaissaient, mais qui ne suffisait pas à les purifier de l'associationnisme, conformément aux Paroles du Très-Haut : « ***Et si tu leur demandais qui les a créés, ils te répondraient : c'est Dieu*** »[197] ; « « ***Et si tu leur demandais qui a créé les cieux et la terre, ils te répondraient : c'est Dieu*** »[198] ; « ***Dis : À qui donc appartiennent la terre et ceux qui s'y trouvent ? [Dites-le] si vous savez ! Ils répondront : À Dieu ! Dis-leur : Pourquoi, alors, ne vous souvenez-vous pas ?*** »[199] C'est pourquoi cette [affirmation] est utilisée pour leur prouver l'Unicité de Sa Divinité et que nul autre que Lui ne doit être adoré ; de même qu'il n'y a pas d'autre Créateur et de Seigneur en dehors Lui.

La « demande d'aide » (*al-Isti'āna*) renferme deux principes : la confiance en Dieu ﷻ et le fait de s'appuyer sur Lui. Le serviteur peut faire confiance à une autre personne, mais ne pas nécessairement compter sur elle pour ses affaires (malgré sa confiance en elle) et il peut compter sur quelqu'un d'autre sans nécessairement lui faire confiance, par nécessité et manque d'alternative, ce qui l'amène à dépendre de ce dernier sans pour autant lui faire confiance.

En fait, la confiance est un concept qui repose sur deux principes : la confiance en autrui et l'appui sur autrui, et c'est la réalité de : « ***c'est à Toi que nous demandons de l'aide*** ». Ces deux principes, la confiance et l'adoration, ont été

197. Coran 43 : 87.
198. Coran 39 : 38.
199. Coran 23 : 84-85.

mentionnés dans le Coran à de nombreuses occasions où les deux sont associées. La première est dans ce verset précité[200]. La deuxième est dans la déclaration du Prophète Shu'ayb : « ***Et mon succès ne dépend que de Dieu. Je m'en remets à Lui et c'est vers Lui que je me tourne.*** »[201] La troisième est la Parole du Très-Haut : « ***Le Mystère des cieux et de la terre appartient à Dieu. L'ordre de toute chose Lui revient. Alors, adore-Le et place ta confiance en Lui.*** »[202] La quatrième est dans la Parole du Très-Haut à propos des croyants qui ont déclaré : « ***Notre Seigneur, nous avons placé notre confiance en Toi, nous revenons à Toi et c'est vers Toi qu'aura lieu le retour final*** »[203] La cinquième est dans la Parole du Très-Haut : « ***Et mentionne le Nom de ton Seigneur; Seigneur de l'Orient et de l'Occident, il n'y a de Dieu que Lui. Prends-Le donc comme Garant.*** »[204] La sixième est dans la Parole du Très-Haut : « ***Dis : Il est mon Seigneur, il n'y a de divinité que Lui, c'est en Lui que je place ma confiance et c'est à Lui que je me repens.*** »[205] Voilà les six occurrences coraniques où les deux principes sont réunis, à savoir : « ***C'est Toi que nous adorons et c'est à Toi que nous demandons de l'aide.*** »

Le fait de placer l'adoration avant la demande d'aide dans *Al-Fātiḥa* relève de la priorité accordée aux finalités par rapport aux moyens. Car l'adoration est la fin ultime des serviteurs, celle pour laquelle ils ont été créés, et la demande d'aide en est un moyen. De plus : « ***c'est Toi que nous adorons*** » est liée à Sa Divinité et à Son Nom « Allah », et « ***c'est à Toi que nous demandons de l'aide*** » est liée à Sa Seigneurie et à Son Nom « Seigneur ». Voilà pourquoi Il a placé « ***C'est Toi que nous adorons*** » avant « ***c'est à Toi que nous demandons de l'aide*** », tout comme le Nom « Allah » a été placé avant Son Nom « Seigneur » au début de la sourate.

Ainsi, « ***c'est Toi que nous adorons*** » est la moitié qui appartient au Seigneur, et appartient donc à la première moitié [de la *Fātiḥa*], qui comprend l'éloge du Seigneur, car Il est le premier à en être digne. Quant à « ***c'est à Toi que nous demandons de l'aide*** », c'est la moitié qui appartient au serviteur ; et ainsi, elle est attenante à la moitié [de la sourate] qui lui est destinée, à savoir : « ***Guide-nous sur la voie droite, la voie de ceux que Tu as comblés de bienfaits et non celle de ceux qui encourent Ta colère, ni des égarés.*** »

De plus, c'est la « demande d'aide » (*al-Isti'āna*) qui est inclue dans l'adoration absolue, et non l'inverse. Quiconque adore Dieu d'une manière parfaite implore

200. C'est-à-dire Coran 1 : 5.
201. Coran 11 : 88.
202. Coran 11 : 123.
203. Coran 60 : 4.
204. Coran 73 : 8-9.
205. Coran 13 : 30.

Son aide, mais pas l'inverse, car même la personne attachée aux biens et aux plaisirs de ce bas-monde peut demander Son aide pour satisfaire ses désirs. Ainsi, l'adoration est plus parfaite et complète et fait donc partie de la moitié appartenant au Seigneur.

La « demande d'aide » fait également partie de l'adoration, et non l'inverse. La « demande d'aide » signifie chercher Son aide, alors que l'adoration signifie Le chercher, Lui. De plus, l'adoration ne vient que d'une personne sincère, alors que la demande d'aide vient aussi bien de l'individu sincère que de celui qui ne l'est pas. En outre, l'adoration est Son Droit qu'Il t'impose ; et la « demande d'aide » est l'imploration de Son aide pour accomplir cette adoration. Il s'agit donc d'un acte de générosité de Sa Part, et l'accomplissement de Son Droit est plus important que Lui demander un acte de générosité.

L'adoration est l'expression de ta gratitude pour Ses bienfaits, et Dieu ﷻ aime que l'on Le remercie ; tandis que l'Aide est Son Action sur toi et le succès qu'il t'accorde. Donc, si tu adhères à Son adoration et que tu t'y attaches, Il t'y aidera. L'adhésion à l'adoration et l'attachement à elle seront la cause d'obtention de Son aide. Plus un serviteur est parfait dans son adoration et plus grande est l'aide que Dieu lui apporte. L'adoration, en effet, est entourée de deux sortes d'aides, : une aide avant elle qui permet d'y adhérer et de l'établir, et une autre après elle pour accomplir un autre acte d'adoration. Il en est toujours ainsi et ce, jusqu'à la mort du serviteur.

Dans la mesure où « ***c'est Toi que nous adorons*** » est « pour Lui » et que « ***c'est à Toi que nous demandons de l'aide*** » est « par Lui », ce qui est « pour Lui » précède ce qui est « par Lui ». Ce qui est « pour Lui » est lié à Son Amour et à Son Agrément, et ce qui est « par lui » est lié à Sa Volonté, et ce qui est lié à Son Amour est plus parfait que ce qui est lié à Sa seule Volonté, car l'univers entier est lié à Sa Volonté – les Anges, les démons, les croyants et les mécréants –, de même que les actes d'obéissance et les actes de désobéissance. Ce qui est lié à Son Amour, ce sont leurs actes d'obéissance et de foi. Les mécréants sont donc les gens sur lesquels s'exerce Sa Volonté et les croyants sont les gens sur lesquels s'exerce Son Amour. C'est pour cette raison qu'aucune chose accomplie pour Dieu ﷻ ne demeure dans le feu de l'enfer et que tout ce qui s'y trouve l'est par Sa Volonté. Tels sont les secrets qui permettent de découvrir la sagesse derrière la précédence de « ***c'est Toi que nous adorons*** » par rapport à « ***c'est à Toi que nous demandons de l'aide*** ».

Quant à la place du Sujet, à savoir «l'Adoré » et « Celui à qui on demande de l'aide » avant le verbe, il s'agit d'une indication des convenances que les serviteurs doivent observer à l'égard de Dieu en plaçant Son Nom avant leurs actions : c'est un signe de l'extrême vigilance et attention vis-à-vis de Celui qui est nommé. C'est

comme si on disait : « Nous n'adorons que Toi et nous ne demandons de l'aide qu'à Toi ». Le critère dans cette affaire est le goût et le discernement dans la langue arabe, et l'induction des cas d'une telle hiérarchisation en usage. Sībawayh[206] a mis l'accent sur cette extrême vigilance [quand le sujet est placé avant le verbe de cette manière], et personne ne l'a contredit. En effet, il est inapproprié de dire à l'un des dix esclaves que l'on vient d'affranchir : « C'est toi que j'ai libéré. » Quiconque entendrait cette déclaration trouverait cela très étrange et dirait : « Tu as aussi libéré les autres. » Si ce discours ne laissait pas entendre un sens de singularité, il ne serait alors pas inopportun et ne mériterait pas d'être désapprouvé.

Si tu considères ces Paroles du Très-Haut : ***« C'est Moi que vous devez redouter … C'est Moi que vous devez craindre »***[207], tu trouveras qu'elles sont comparables en force avec : « Ne redoutez que moi » et « Ne craignez personne en dehors de Moi. » C'est la même chose avec « ***c'est Toi que nous adorons et c'est à Toi que nous demandons de l'aide*** » qui a la même force que : « Nous n'adorons que Toi et nous ne demandons l'aide de personne en dehors de Toi ». Toute personne ayant un bon goût en termes de langue comprendrait cette singularité dans ce contexte. Ne fais pas attention à ceux qui manquent de compréhension et pour lesquels les portes du doute et du scepticisme ont été ouvertes, car de telles personnes sont le fléau de la connaissance et manquent d'esprit et de compréhension. Car dans le pronom « *iyyāka* » (c'est Toi), il y a une allusion à l'Essence et à la Vérité [de l'Objet] qui ne se trouvent pas dans le pronom attaché. Ainsi, quand tu dis : « c'est toi que je cherche et que j'aime », c'est plus comme si tu disais : « c'est ton être et ta réalité que je cherche » que si tu disais : « je t'ai cherché et aimé ». Et « *iyyāka a'nī* » (c'est toi que je vise) a le même sens que « c'est ta personne, ton être et ta réalité que je vise ».

C'est pourquoi un grammairien a dit que « *iyyā* » est un nom dominant ajouté à un pronom attaché, et un tel nom n'a pas été suffisamment réfuté. Si notre propos ici n'allait pas au-delà, nous aurions été plus exhaustif, nous aurions évoqué les [diverses] opinions des grammairiens et soutenu l'opinion préférée, mais peut-être y reviendrons-nous [à l'avenir], avec l'aide de Dieu.

Enfin, dans la répétition de « *iyyāka* », il y a une indication que toutes ces choses s'appliquent aux deux actes, car la répétition du pronom suggère une accentuation plus forte que si la répétition était omise. Si tu disais par exemple à un roi : « c'est toi que j'aime et c'est toi que je crains », il y aurait donc une distinction et une insistance sur chacun des deux sentiments, à savoir l'amour et la peur, qui n'existeraient pas si tu disais : « c'est toi que j'aime et que je crains ».

206. 'Amr Ibn 'Uthmān Sībawayh (m. 180/797) : célèbre savant et pionnier en matière de grammaire arabe.
207. Coran 2: 40-41.

La division des gens entre adorateurs et négateurs

Maintenant que tu sais tout cela, sache aussi qu'en ce qui concerne ces deux principes, c'est-à-dire l'adoration et la demande d'aide, les gens sont divisés en quatre catégories.

❁ **La première catégorie** : Ce sont les plus nobles et les meilleurs, ceux qui adorent Dieu et qui Lui demandent de les aider à L'adorer. L'adoration de Dieu est leur but ultime et ce qu'ils Lui demandent, c'est de les aider et de leur garantir le succès dans son établissement. Ainsi, la meilleure chose à demander au Seigneur ﷻ, c'est Son aide pour obtenir Son Agrément, et c'est ce que le Prophète ﷺ a enseigné à Mu'ādh ibn Jabal[208] ﷺ, en raison de l'affection qu'il avait pour lui, en lui disant : « *Ô Mu'ādh, par Dieu, je t'aime ! N'oublie pas de dire après chaque prière : Mon Dieu, aide-moi à Te mentionner, à T'être reconnaissant et à T'adorer de la plus belle des manières.* »[209] Si la meilleure et la plus utile des invocations consiste à demander Son aide pour obtenir Son Agrément, le meilleur Don, c'est Son Secours pour réaliser cet objectif. Toutes les invocations transmises par la tradition tournent autour de ce Secours, du rejet de son contraire, de sa réalisation complète et de la facilitation de ses moyens. Réfléchis-y ! Le Shaykh al-Islam Ibn Taymiyya a déclaré : « J'ai réfléchi à l'invocation la plus bénéfique : j'ai découvert qu'il s'agissait de la demande de Son aide pour atteindre ce qu'Il agrée et je l'ai trouvée dans la sourate *Al-Fātiha*, à savoir Sa Parole : ***c'est Toi que nous adorons et c'est à Toi que nous demandons de l'aide.*** »

❁ **La deuxième catégorie** : Ce sont les gens qui sont directement opposés à ceux de la première catégorie, à savoir ceux qui se détournent de l'adoration de Dieu ﷻ et qui ne L'invoquent pas. Ils n'ont ni culte, ni demande ; et si l'un d'eux Lui demande et L'invoque, cela se limite au mieux à sa propre satisfaction et à ses désirs, et non pas à Son Aide pour atteindre l'Agrément de son Seigneur et accomplir Ses Droits. Car tout ce qui est dans les cieux et sur la terre Lui demandent : Ses amis et Ses ennemis Lui demandent, et Il satisfait les deux. Et même quand la pire de Ses créatures, Son ennemi Iblīs – que Dieu le maudisse ! – lui demanda une chose, Il la lui accorda et l'en fit profiter. Mais comme ce n'était pas une aide pour atteindre Son Agrément, elle ne fit qu'augmenter le malheur d'Iblīs, son éloignement par rapport à Dieu et son bannissement. C'est le cas de

208. Mu'ādh b. Jabal (m. vers 17/638) : il est l'un des quatre Compagnons choisis pour compiler le Coran du vivant du Prophète ﷺ et il était considéré comme le plus qualifié parmi les quatre pour déterminer ce qui est licite et ce qui est illicite.
209. Tradition rapportée par Ahmad et Abū Dāwud.

tous ceux qui Le supplient et Lui demandent une chose qui ne les aide pas à Lui obéir, car cela les éloigne de Son Agrément et les coupe de Lui.

Que toute personne intelligente contemple donc cela dans son âme et chez les autres, et qu'elle sache que la réponse de Dieu ﷻ à ceux qui Le supplient n'est pas toujours pour les honorer. En effet, il se peut que Dieu exauce la demande d'un serviteur, et que la satisfaction de sa demande le conduise à sa ruine et à son malheur. Dans ce cas, Il l'exauce car Il le considère méprisable et trop vil à Ses yeux. Inversement, il se peut que Dieu n'exauce pas la demande d'un serviteur, par égard et amour pour lui. Il le prive donc de ce qu'il lui demande pour le protéger et le préserver, et non par manque de générosité. Il ne fait cela que pour le serviteur qu'Il souhaite honorer et aimer. Il le traite donc avec douceur, mais en raison de son ignorance, ce serviteur pourrait penser que son Seigneur ne l'aime pas et ne l'honore pas, ou qu'Il satisfait les besoins des autres et non les siens ; et il peut donc se faire une mauvaise opinion de son Seigneur. En fait, le cœur de cette personne est rempli d'ignorance à son insu, et seuls ceux que Dieu ﷻ protège sont protégés. L'homme connaît son âme, et la preuve de cela, c'est qu'il attribue avec un ressentiment caché la non-satisfaction de ses demandes au destin. Un poète a dit à ce propos :

L'incapable gâche ses chances / Et lorsqu'il est trop tard, il accuse le destin.

Par Dieu, si ce serviteur pouvait voir ses résultats et son tréfonds, il verrait alors son ressentiment et son blâme du destin, et il saurait que ce qui est arrivé devait arriver. Il se dirait : « Que pouvais-je y faire, alors que l'affaire n'est pas entre mes mains ? » Le sage s'en prend à lui-même, tandis que l'ignorant s'en prend à son destin. Méfie-toi de Lui demander des choses précises dont tu ne connais pas l'issue. Si tu dois le faire, alors tâche de lier ta demande à Sa connaissance qu'il s'agit d'une bonne chose pour toi, et fais en sorte que ta consultation de Dieu précède ta demande. Il ne faut pas que ta consultation soit faite avec la langue sans connaissance, mais qu'elle soit comme celle du serviteur qui a conscience qu'il n'a aucune connaissance de ses intérêts et aucun pouvoir sur eux, qu'il n'a pas accès à leurs détails, qu'il ne peut se faire du bien ou du mal à lui-même, qu'il serait perdu et ses affaires dissipées s'il était livré à lui-même. S'Il t'a donné des choses sans demande de ta part, alors demande-Lui d'en faire pour toi une aide afin de Lui obéir, un moyen pour atteindre Son Agrément, et non des obstacles sur ton chemin vers Lui et Son Agrément. Ne pense surtout pas que tous Ses Dons sont destinés à honorer Son serviteur ou que tout ce dont Il le prive, c'est pour l'humilier. Au contraire, aussi bien Son don que Son refus sont des examens et des épreuves par lesquels il examine Ses serviteurs. En effet, le Très-Haut dit : « ***Quant à l'homme, lorsque son Seigneur l'éprouve en l'honorant et en le comblant de bienfaits, il dit : Mon Seigneur m'a honoré. En***

revanche, quand Il l'éprouve en lui restreignant sa subsistance, il dit : Mon Seigneur m'a avili ». »[210]

C'est-à-dire : Le fait que J'accorde des dons, des bienfaits et du confort à certains ne signifie pas qu'ils méritent que Je les honore, mais c'est une épreuve et un examen pour voir s'ils sont reconnaissants, afin que Je leur donne davantage, ou s'ils sont ingrats, afin que Je les en prive et que Je les accorde à d'autres. De même, le fait que J'éprouve certains en restreignant leurs moyens de subsistance et en les réduisant au strict minimum ne signifie pas qu'ils sont insignifiants pour Moi, mais c'est une épreuve et un examen pour voir s'ils sont patients, afin que je multiplie la richesse [dont ils ont été préalablement et temporairement privés], ou pour voir s'ils sont indignés. Dans ce cas, l'indignation sera leur lot.

Ainsi, Dieu ﷻ répond à ceux qui pensent que la grande richesse est un signe de considération de Sa Part, et que la pauvreté est un signe de Son Mépris. Il dit donc : Je n'éprouve pas Mon serviteur par la richesse parce qu'il M'est cher, ni par la pauvreté parce que Je le méprise. Il déclare ainsi que la considération et le mépris ne tournent pas autour de l'abondance ou de l'absence de biens et de richesse, car Dieu ne donne pas au mécréant pour l'honorer et ne prive pas le croyant pour le déshonorer. Il n'honore vraiment que celui qu'Il honore en Lui accordant de Le connaître, de L'aimer et de Lui obéir ; et Il ne déshonore vraiment celui qu'Il déshonore qu'en le poussant à se détourner de Lui et à Lui désobéir. Qu'Il soit loué pour l'une et l'autre de ces deux réalités. Il est le Riche, le Digne de louange. Ainsi, le succès en ce monde et dans l'Au-delà dépend donc entièrement de : « ***c'est Toi que nous adorons et c'est à Toi que nous demandons de l'aide***. »

❁ **La troisième catégorie :** Ce sont ceux qui L'adorent mais sans Lui demander de l'aide. Ils sont divisés en deux catégories :

Les premiers sont les *Qadarites* qui déclarent que Dieu ﷻ a accordé au serviteur toutes les faveurs qui étaient en Son pouvoir, sans rien omettre pour l'aider à agir. Il l'a aidé en créant des moyens concrets et solides, en lui montrant le droit chemin, en envoyant des Messagers et en lui donnant la capacité d'agir. Aussi, le serviteur a tout ce qu'il lui faut et n'a plus à Lui demander de l'aide. Plus encore, Il a fourni une aide égale à Ses amis et à Ses ennemis, et Il a assisté les premiers comme Il a assisté les seconds, sauf que Ses amis ont choisi la foi et que Ses ennemis ont choisi l'infidélité. Tout cela, sans que Dieu ne garantisse un succès supplémentaire aux premiers, qui les conduise à la foi, ou un échec aux seconds, qui les conduise à l'infidélité. Selon eux, les serviteurs n'ont qu'une part limitée d'adoration, une part où la demande d'aide est absente, car ils sont livrés à leur âme et parce que la voie

210. Coran 89 : 15-16.

de la demande d'aide et du *Tawḥīd* leur est fermée. Ibn 'Abbās ﷺ a dit : « La foi en le destin est le principe du *Tawḥīd*. Quiconque croit en Dieu et nie Ses décrets contredit son témoignage du *Tawḥīd*.

Les seconds sont ceux qui pratiquent des actes d'adoration et des invocations, mais leur confiance en Dieu et leur demande d'aide est insuffisante, car leurs cœurs sont incapables d'évaluer le lien entre les causes et le destin, et ils ne réalisent pas que les causes disparaissent dans les replis du destin, qu'elles subsistent par lui et que sans le destin, elles seraient comme les morts qui n'ont aucun effet, ou plutôt comme le néant qui n'a pas d'existence, car le destin est comme l'esprit qui les vivifie, et il a un rôle de premier moteur. Leurs facultés intellectuelles sont incapables de distinguer le moteur de ce qui est mobile, ou le causeur de la cause, ou l'instrument de l'agent. Ainsi, leurs déterminations sont faibles et leurs aspirations spirituelles sont bien courtes. Leur part de « ***c'est à Toi que nous demandons de l'aide*** » est infime, car ils n'ont pas l'expérience de l'adoration par la confiance et la demande, même s'ils peuvent expérimenter certains de ses délices à travers des litanies et des invocations. Ils ont une part de succès et d'effet selon l'étendue de leur demande d'aide et de leur confiance, et une part d'échec, de faiblesse, de disgrâce et de vulnérabilité selon leur carence en matière de demande et de confiance. Si le serviteur plaçait vraiment sa confiance en Dieu, il serait capable de déplacer une montagne si on le lui ordonnait.

Si tu dis : « Que signifient la confiance et la demande d'aide ? » Je réponds : c'est l'état du cœur qui a atteint la connaissance de Dieu ﷻ et la foi en Son Pouvoir exclusif sur la création, la planification, le mal, le bénéfice, le don et la privation, et la foi que ce qu'Il veut a lieu même si les gens ne le veulent pas, et ce qu'Il ne veut pas n'a pas lieu même si les gens le désirent.

Cela engendre la confiance en Dieu, l'envie de Lui déléguer toutes ses affaires, la sérénité, la certitude en Lui et en Son Pouvoir total et Son Contrôle sur ce que le serviteur Lui a confié, et sa foi que tout se produit par Sa Volonté, que les hommes le désirent ou pas. [Un tel serviteur] est comme un enfant avec ses parents dans tout ce qui lui arrive, que ce soit la peur ou le désir, même si, [contrairement à Dieu], eux aussi ressentent ce qu'il ressent. Considère comment le cœur de l'enfant se tourne vers ses parents, et vers personne d'autre, et comment il n'attend de réponse, par rapport à ce qu'il désire, que d'eux. Tel est l'état du serviteur qui place sa confiance en Dieu ﷻ, et Dieu suffit à ce genre de serviteur. En effet, Dieu dit : « ***Dieu suffit à quiconque s'en remet à Lui.*** »[211] Et si la crainte de Dieu s'ajoute à cette confiance, alors une fin louable attend le serviteur. Et s'il ne fait pas partie des gens de la crainte de Dieu, c'est qu'il appartient à la quatrième catégorie.

---

211. Coran 65 : 3.

❁ **La quatrième catégorie** : Ce sont ceux qui attestent que le bien et le mal sont du ressort exclusif de Dieu, que ce qu'Il veut se produit et que ce qu'Il ne veut pas ne se produit pas. Cependant, ne sachant pas ce qu'Il aime et ce qui Le satisfait, ils s'appuient sur Lui et Lui demandent de les aider à atteindre leurs objectifs et à satisfaire leurs désirs. Ainsi, leurs désirs sont réalisés et ils y sont aidés. Mais de tels serviteurs n'obtiendront rien dans l'Au-delà, et peu importe s'ils désiraient la richesse, le pouvoir ou la considération des gens, ou même des états de dévoilement, ou l'influence, la force et la suprématie, car toutes ces choses font partie du pouvoir extérieur et de la richesse, dont la réalisation ne garantissent pas l'Islam, encore moins la sainteté et la proximité de Dieu ﷻ. En effet, la royauté, la richesse, les honneurs et les états sont accordés aux bonnes personnes comme aux mauvaises, aux croyants comme aux mécréants. Celui qui pense que ces signes sont une preuve d'amour, d'amitié, de proximité et d'agrément de la part de Dieu est très ignorant et très loin de la connaissance de Dieu ﷻ et de la religion qu'Il agrée. En plus, il est privé de la capacité de distinguer ce que Dieu aime et agrée, et ce qu'Il déteste et qui Le fâche. Les états spirituels font partie de ce monde, comme la royauté et la richesse : si celles-ci aident le serviteur à obéir à Dieu, à obtenir Son Agrément et à exécuter Ses Commandements, elles contribuent à faire de lui un roi juste et pieux ; dans le cas contraire, elles sont une calamité, car elles l'éloignent de Dieu et font de lui un roi injuste ou un homme riche débauché.

La réalisation par : « c'est Toi que nous adorons »

Ceci étant établi, il reste à savoir que le serviteur ne peut réaliser « ***c'est Toi que nous adorons*** » que par deux immenses principes : Le premier est la *Mutāba'a* (l'observance des enseignements) de l'Envoyé de Dieu ﷺ et le second est la sincérité envers l'Adoré. Voilà comment la réalisation de « ***c'est Toi que nous adorons*** » se produit. Par rapport à ces deux principes, les gens sont divisés en quatre groupes :

Le premier groupe : ce sont les gens sincères dans leur adoration exclusive de Dieu et qui suivent les enseignements de l'Envoyé de Dieu ﷺ. Leurs actions sont toutes vouées à Dieu, tout comme leurs paroles, leurs dons et leurs refus, leur amour et leur haine. Leurs transactions, extérieurement et intérieurement, sont uniquement pour l'amour de Dieu ﷻ. Ils n'attendent des gens aucune récompense ou gratitude, ne recherchent pas les honneurs et les louanges ou à occuper une place privilégiée dans le cœur des gens, et ne fuient pas leurs reproches. Au contraire, ils considèrent les gens comme les habitants des tombes, qui ne peuvent leur procurer ni bien ni mal, ni les faire vivre ou mourir, ni les ressusciter. Ainsi, agir pour les gens, chercher leur estime et leur considération, et espérer en leur pouvoir de nuisance ou leur utilité est une attitude absolument étrangère à celui qui les connaît, contrairement

à ceux qui ne connaissent pas les gens ni leur Seigneur [et qui n'agissent que pour les gens]. Celui qui connaît les hommes les met à leur place ; et celui qui connaît Dieu ﷻ est sincère envers Lui dans ses actes et ses paroles, quand il donne ou refuse, et quand il aime ou déteste. Personne ne préfère traiter avec les gens au lieu de Dieu, à l'exception de celui qui ne connaît ni Dieu ni les gens ; sinon, il préférerait traiter avec Lui plutôt qu'avec eux.

La même chose est vraie pour leurs œuvres et leurs actes d'adoration, ils sont tous conformes au Commandement de Dieu et à ce qu'Il aime et agrée. Voilà les seules actions que Dieu accepte, car c'est Lui qui éprouve Ses serviteurs par la vie et la mort, conformément à Sa Parole : « ***Celui qui a créé la mort et la vie pour vous éprouver [et voir] qui de vous agit le mieux, et qui est l'Omnipotent, le Pardonneur*** »[212], et c'est Lui qui a fait de tout ce qui se trouve sur la terre une parure pour les éprouver et voir qui agit le mieux parmi eux.

Al-Fuḍayl ibn 'Iyāḍ[213] رحمه الله a dit : « La plus belle action est la plus sincère et la plus correcte. » Ses disciples lui demandèrent : « Ô Abū 'Alī, qu'est-ce qui la rend la plus sincère et la plus correcte ? » Il répondit : « Si une action est sincère mais non correcte, elle n'est pas acceptée, et si elle est correcte mais non sincère, elle n'est pas acceptée non plus. Elle doit donc être à la fois sincère et correcte. Sincère signifie qu'elle est accomplie uniquement pour Dieu, et correcte signifie qu'elle est conforme à la Sunna ». C'est ce qui est mentionné dans Ses Paroles : « ***Que celui qui espère la rencontre de son Seigneur accomplisse de bonnes actions et qu'il n'associe personne dans l'adoration de son Seigneur*** »[214] et dans celles-ci : « ***Qui donc professe une religion plus belle que celui qui soumet toute sa personne à Dieu et se conduit en homme de bien ?*** »[215]

Ainsi, Dieu ﷻ n'accepte que l'action qui est sincèrement accomplie pour Lui, conformément à Son commandement. Toutes les autres sont rejetées et reviennent vers le serviteur sous forme de poussières dispersées. Il est rapporté dans une tradition authentique, d'après 'Āisha – que Dieu soit satisfait d'elle ! –, que le Prophète ﷺ a dit : « *Toute action que nous n'avons pas ordonnée est rejetée* »[216] ; et toute action accomplie sans se conformer [au Commandement divin et à la Sunna de Son Prophète ﷺ] ne fait qu'éloigner son auteur de Dieu, car Dieu ﷻ est adoré par ce qu'Il commande, et non par des opinions ou des passions.

---

212. Coran 67 : 2.
213. Al-Fuḍayl Ibn 'Iyāḍ, surnommé : le dévot des deux Territoires Sacrés, (m. 187/ 803) : célèbre Imam, traditionniste, savant et ascète ; et l'une des figures majeures du soufisme du deuxième siècle de l'Hégire.
214. Coran 18 : 110.
215. Coran 4 : 125.
216. Tradition rapportée par Al-Bukhārī et Muslim.

Le deuxième groupe : ce sont les gens chez qui la sincérité et la conformité sont absentes. Leur œuvre n'est pas en accord avec la Loi révélée ni vouée sincèrement à Celui qui est digne d'adoration. C'est le cas de ceux qui n'agissent que pour plaire aux gens et qui font des choses que ni Dieu ni Son Messager ﷺ n'ont autorisées. Ce sont les pires créatures, les plus détestées par Dieu – Puissant et Majestueux –, et celles qui sont le plus visées par Sa Parole : « ***Ne compte pas que ceux qui se réjouissent de ce qu'ils ont apporté et qui aiment à être loués pour ce qu'ils n'ont pas fait, ne compte pas qu'ils soient à l'abri du châtiment ! Un châtiment douloureux leur est réservé.*** »[217]

Ils se réjouissent de ce qu'ils ont apporté en matière d'innovation hérétique, d'égarement et d'associationnisme, et ils aiment être loués pour leur conformité à la Sunna et leur sincérité. On trouve beaucoup de ces individus parmi ceux qui revendiquent la connaissance, la pauvreté et la dévotion, mais qui ont dévié du droit chemin. Ils commettent des innovations, des actes d'égarement et d'ostentation, sont avides de notoriété et aiment être loués pour ce qu'ils n'ont pas fait en matière d'actes [caractérisés par] la conformité, la sincérité et la connaissance. Ceux-là encourent la colère et l'égarement.

Le troisième groupe : ce sont les gens qui sont sincères dans leurs actes, mais qui n'observent pas les commandements, comme les dévots ignorants et ceux qui prétendent suivre la voie de l'ascèse et de la pauvreté. Ceux qui adorent Dieu ﷻ par autre chose que Ses prescriptions et qui croient que leurs actes les rapprochent de Dieu font partie de ce groupe. Ils sont tels ceux qui pensent que le bruit des sifflements et des applaudissements, les retraites qui incitent à abandonner la prière du vendredi et les prières en congrégation, la poursuite du jeûne jusqu'à la nuit et jeûner les jours où les gens rompent leur jeûne et ainsi de suite, sont des actes par lesquels ils se rapprochent de Dieu.

Le quatrième groupe : ce sont les gens dont les actes sont conformes aux prescriptions, mais qui les accomplissent pour d'autres que Dieu, comme les actes d'adoration de ceux qui veulent que l'on les remarque, ou ceux qui se battent pour se montrer, ou par esprit de groupe, ou par bravoure, ou ceux qui font le pèlerinage annuel ou récitent le Coran pour que l'on parle d'eux. Certes, leurs actes sont justes et conformes aux prescriptions, mais ils ne sont pas valables, et ne seront pas acceptés : « ***Pourtant, il leur a seulement été ordonné d'adorer Dieu comme des croyants sincères, Lui rendant un culte pur.*** »[218] C'est-à-dire que chaque personne a reçu l'ordre d'adorer Dieu ﷻ par ce qu'Il a prescrit et de le faire sincèrement. Tels sont les gens de « ***c'est Toi que nous adorons et c'est à Toi que nous demandons de l'aide.*** »

217. Coran 3 : 188.
218. Coran 98 : 5.

La supériorité des gens de la station *« c'est Toi que nous adorons »*

Il y ensuite les gens de « ***c'est Toi que nous adorons*** » qui ont quatre voies en ce qui concerne la meilleure forme d'adoration, la plus bénéfique et la préférée. En conséquence, ils sont divisés en quatre types ou catégories.

❁ **La première catégorie** : ce sont ceux qui considèrent que l'adoration la plus bénéfique et la meilleure est celle qui est la plus dure et la plus difficile. Ils disent : « Les actes d'adoration les plus pénibles sont les meilleurs, car ils éloignent l'âme de ses désirs, et c'est l'essence de l'adoration ». Ils soutiennent en outre que la récompense est proportionnelle aux difficultés, et ils rapportent une tradition qui n'a aucun fondement, à savoir : « *La meilleure des actions est la plus amère* », c'est-à-dire la plus dure et la plus difficile. Ces gens sont ceux qui soumettent leur âme à des exercices spirituels et qui sont très sévères envers elle. Ils disent : « L'âme est corrigée par ce genre d'activités, car elle est naturellement disposée à la paresse et à l'opprobre parce qu'elle s'accroche à la vie sur terre. On ne peut donc la corriger qu'en la soumettant à la peur et aux difficultés. »

❁ **La deuxième catégorie** : ce sont ceux qui disent : « La meilleure forme d'adoration et la plus bénéfique est l'abstinence et l'ascèse en ce monde. Il faut se contenter autant que possible de peu de choses, et ne pas se soucier de ce bas monde ni penser à ce qu'il contient ». Cette catégorie comprend des gens ordinaires et une élite. Les gens ordinaires pensent que cette ascèse est le but suprême. Ils s'emploient à la réaliser, incitent les autres à en faire de même et déclarent : « L'ascèse est supérieure à la connaissance et à l'adoration. » Ils considèrent donc que l'ascèse est le sommet et l'objectif ultime de toute adoration.

Quant aux membres de l'élite, ils considèrent que l'ascèse est un moyen pour atteindre autre chose, et que ce qui est visé, c'est l'attachement du cœur à Dieu et la pleine concentration sur Lui ; cela consiste à vider le cœur et n'y laisser de place que pour Son amour, à se tourner vers Lui, à s'appuyer sur Lui et à s'engager pleinement à ne faire que ce qu'Il agrée. Ils considèrent donc que le plus haut degré d'adoration consiste à se concentrer sur Dieu ﷻ, à L'invoquer constamment avec le cœur et la langue, et à être en permanence en état de vigilance par rapport à Lui et non par rapport à ce qui sépare de Lui et éparpille le cœur.

Cette deuxième catégorie est elle aussi divisée en deux groupes, à savoir le groupe des connaisseurs qui répondent avec zèle au Commandement et à l'Interdiction, même si cela les conduit à la séparation et à la perte de concentration. Et l'autre groupe, celui des gens qui dévient et qui déclarent que le but ultime de l'adoration

est la concentration du cœur sur Dieu. Ainsi, quand une chose risque de les séparer momentanément de Dieu, ils s'en détournent. Parmi eux, il en est même qui disent :

Il est vrai que les Awrād[219] *sont exigés pour les insouciants*

Mais que dire du cœur dont chaque instant est un Wird ?

Ce groupe est encore divisé en deux sous-groupes : ceux qui abandonnent les obligations divines à cause de leur concentration ; et ceux qui les accomplissent mais qui renoncent aux actes recommandés par la Tradition (les sunnan) et aux actes surérogatoires, ainsi qu'à la recherche de connaissances utiles pour leur concentration. L'un d'eux demanda à un Shaykh gnostique : « Si le muezzin appelle pendant que je suis concentré sur Dieu, et que je me lève pour aller prier, je mets fin à ma concentration, alors que si je ne me lève pas, je garde ma concentration ; quelle est la meilleure chose pour moi ? » Le Shaykh répondit : « Quand le muezzin appelle à la prière, même si tu es sous le Trône divin, tu dois te lever, répondre à l'appel, puis retourner à ta place. » Il lui a dit cela car la concentration est la part de l'esprit et du cœur, alors que répondre à l'appel est le Droit du Seigneur. Et en effet, Celui qui préfère satisfaire son esprit plutôt qu'observer un Droit de son Seigneur ne fait pas partie des gens de « ***c'est Toi que nous adorons*** ».

❁ **La troisième catégorie** : ce sont ceux qui considèrent que la meilleure forme d'adoration et la plus bénéfique est celle qui profite aux autres, plutôt que celle dont le bénéfice est limité. Ils considèrent que servir les pauvres, contribuer au bien-être des gens, répondre à leurs besoins, et les aider avec son argent, son influence et des choses utiles est meilleur. Ils choisissent donc cette voie, agissent en conséquence et s'appuient pour cela sur la parole du Prophète ﷺ : « *Les créatures sont la famille de Dieu, et celles qu'Il aime le plus sont les plus utiles à Sa famille.* » Cette tradition a été rapportée par Abū Ya'la. Ils soutiennent que l'acte du dévot se limite à sa personne, alors que l'acte d'une personne utile s'étend aux autres. Par conséquent, l'acte de ce dernier est nettement supérieur à celui du dévot. Ils disent aussi : « C'est pour cette raison que la supériorité du savant par rapport au dévot est comme celle de la lune par rapport aux autres planètes ». Ils ont dit aussi : « L'Envoyé de Dieu ﷺ a dit à 'Alī ibn Abū Ṭālib ﷺ : *Le fait que Dieu guide à travers toi un seul homme est meilleur pour toi que de posséder des chamelles rousses.*[220] Et cette supériorité est due à l'avantage procuré à autrui. »

Ils invoquent aussi comme argument ces paroles du Prophète ﷺ : « *Celui qui appelle à une guidance aura la même récompense que celui qui la suit, cela ne diminuera en rien de*

219. Pluriel de *wird* : ensemble de dévotions personnelles définies et surérogatoires observées à des moments précis, au moins une fois pendant la journée et une fois la nuit.
220. Tradition rapportée par Al-Bukhārī et Muslim.

leurs récompenses»[221], «*Dieu et Ses Anges prient pour ceux qui enseignent le bien aux gens*»[222], «*Tous les habitants des cieux et de la terre implorent pardon pour un savant, même les poissons dans la mer et les fourmis dans leur trou.*»[223] Ils évoquent aussi comme preuve le fait que les actes du dévot cessent avec sa mort, alors que les actes de celui qui est utile aux autres ne cessent pas, tant que leur profit continue. Ils soutiennent en outre que les Prophètes – que la paix soit sur eux – ont été envoyés avec le bien auprès des gens, pour les guider dans cette vie et la vie future, et qu'ils n'ont pas été envoyés pour les retraites, pour se couper des gens et les fuir. C'est pour cette raison que le Prophète ﷺ a désapprouvé ceux qui souhaitaient se retirer pour se consacrer à l'adoration et ne plus fréquenter les gens. Ils soutiennent aussi que l'interruption des pratiques spirituelles individuelles pour être utile aux gens, leur procurer du bien et les aider est meilleure que la concentration sur Dieu sans faire ces choses.

❁ **La quatrième catégorie** : ce sont ceux qui soutiennent que la meilleure adoration est celle qui consiste à œuvrer dans le but d'obtenir l'Agrément du Seigneur au moment où cela est attendu, selon ce que cette occasion requiert. Ainsi, la meilleure adoration à l'occasion du *jihād* c'est le *jihād*, même si cela peut conduire au renoncement à certaines dévotions, aux prières nocturnes et au jeûne, voire même à l'accomplissement des prières obligatoires en temps de paix. Le meilleur acte lorsqu'un invité arrive, c'est de lui offrir ce à quoi il a droit et de s'occuper de lui au prix des dévotions surérogatoires. Il en est de même des droits de son épouse et de sa famille. Les meilleurs actes à l'aube consistent à s'occuper des prières et du Coran, à implorer Dieu ﷻ, L'invoquer et Lui demander pardon. Le meilleur acte quand on instruit un étudiant ou quand on éduque un ignorant est de se consacrer à l'enseignement. Le meilleur acte au moment de l'appel du muezzin consiste à arrêter toutes les dévotions en cours et à répondre au muezzin. Le meilleur acte lors des cinq prières consiste à s'efforcer et à faire de son mieux pour les accomplir de la manière la plus parfaite, à la première heure, en allant à la mosquée, et plus celle-ci est éloignée et mieux c'est. Le meilleur acte quand quelqu'un a besoin de ton influence, de ta force ou de ton argent consiste à l'aider et à réaliser son souhait, et à préférer cela à tes dévotions et à ta retraite.

La meilleure chose à faire quand tu récites le Coran consiste à concentrer ton cœur sur la lecture et à être déterminé à le méditer et à le comprendre, jusqu'à ce que ce que tu aies l'impression que Dieu ﷻ S'adresse à toi. Tu dois alors concentrer ta pensée et ton énergie sur sa compréhension, réfléchir profondément à ses significations et être déterminé à exécuter les commandements qu'il contient.

---

221. Tradition rapportée par Muslim, Abū Dāwud, At-Tirmidhī et Aḥmad.
222. Tradition rapportée par At-Tirmidhī.
223. Tradition rapportée par Aḥmad.

Cela doit être plus profond dans ton cœur que l'effet procuré par une lettre que le sultan t'adresse.

La meilleure chose à faire durant la station de 'Arafat [pendant le pèlerinage], c'est d'implorer, d'invoquer et de mentionner Dieu ﷻ, plutôt que de jeûner, car cela affaiblit le pèlerin. La meilleure chose à faire durant les dix premiers jours du mois de Dhū-l-Ḥijja, c'est d'augmenter ses actes d'adoration, en particulier les formules de *Takbīr* (*Allāh akbar*; Dieu est grand), de *Tahlīl* (*lā ilāha illa Allāh*; il n'y a de Dieu qu'Allah) et de *Taḥmīd* (*al-Ḥamdu li-Llāh*; louange à Allah). Cela est supérieur au *jihād* non-obligatoire. La meilleure chose à faire durant les dix derniers jours du mois de Ramaḍân est de rester à l'intérieur de la mosquée et d'y faire retraite, sans prêter attention aux gens et sans s'occuper d'eux. Pour de nombreux savants, cette conduite durant ces jours est meilleure que le fait de s'occuper des gens et de leur enseigner la religion ou le Coran. La meilleure chose à faire lorsque ton frère musulman est malade, c'est de lui rendre visite, et s'il décède, c'est d'assister à ses funérailles et son enterrement. Cela est meilleur que ta solitude et ta concentration.

La meilleure conduite au moment d'une calamité générale ou lorsque les gens te font souffrir, c'est d'observer la patience et de s'occuper d'eux plutôt que de les fuir, car le croyant qui fréquente les gens et qui supporte leurs nuisances est meilleur que celui qui ne s'occupe pas d'eux et qui ne subit pas leurs torts. Mieux vaut se joindre aux gens quand ils font le bien plutôt que les fuir, et mieux vaut les fuir quand ils font le mal plutôt que se joindre à eux. Si l'individu pense éliminer ou réduire le mal en fréquentant les gens, alors il vaut mieux le faire plutôt que de les fuir.

Ainsi, la meilleure conduite à chaque moment et en tout état est de toujours préférer ce qui plaît à Dieu à ce moment et dans cet état, et de s'occuper de l'obligation, de la fonction et de l'exigence de ce moment. Tels sont les gens dont la dévotion est inconditionnelle, tandis que les catégories et les groupes mentionnés plus haut, ce sont les gens dont la dévotion est limitée. Lorsque l'un d'eux est séparé d'un acte de dévotion auquel il est attaché, il considère qu'il est devenu défaillant et qu'il a abandonné son culte. Ce genre de personne adore Dieu ﷻ d'une seule manière ; en revanche, celui qui adore Dieu de manière inconditionnelle ne considère pas que son but ultime soit réduit à une dévotion particulière qu'il privilégierait, car son objectif est de rechercher l'Agrément de Dieu où qu'il soit. Sa dévotion tourne autour de cet Agrément, et il se déplace constamment d'une demeure d'adoration à une autre pour l'atteindre. Chaque fois qu'une demeure de dévotion lui est présentée, il se met en route vers elle et s'y installe, jusqu'à ce qu'il en aperçoive une autre plus élevée. Quand tu vois des savants, tu le trouves au milieu d'eux ; quand tu vois des dévots, tu le trouves au milieu d'eux ; quand tu vois

des guerriers, tu le trouves au milieu d'eux ; quand tu vois des invocateurs de Dieu, tu le trouves au milieu d'eux ; quand tu vois des donateurs et des bienfaiteurs, tu le trouves au milieu d'eux ; et quand tu vois les maîtres de la concentration qui ont le cœur totalement absorbé par Dieu ﷻ, tu le trouves au milieu d'eux.

Tel est le serviteur non-conditionné, qui n'est pas influencé par les formes et qui n'est pas prisonnier des limites. Il n'agit pas pour satisfaire son ego, et n'adore pas Dieu pour son plaisir ou pour s'apaiser, mais uniquement pour plaire à son Seigneur, même si le plaisir et le confort de son âme s'obtiennent par autre chose. C'est le serviteur qui a vraiment réalisé : « ***c'est Toi que nous adorons et c'est à Toi que nous demandons de l'aide*** » et qui met en œuvre ces Paroles avec sincérité. Il s'habille avec ce qui est disponible, mange ce qui est facile à atteindre et s'occupe de ce que Dieu ordonne à chaque instant et au bon moment. Il s'assoit là où il arrive s'il trouve une place vide.

Aucune allusion ne le possède, aucune servitude ne le retient prisonnier et aucune forme ne le domine. Il est libre et sans entraves, il suit le mouvement du Commandement où qu'il aille, il pratique la religion de Celui qui commande, quelle que soit la direction vers laquelle Sa caravane se dirige et quel que soit l'endroit où Ses tentes sont dressées. Toute personne honnête trouve sa compagnie agréable, accueillante et tout menteur le fuit. Il est comme la pluie qui est utile partout, ou comme le palmier dont les feuilles ne tombent jamais et qui est entièrement bénéfique, même par ses épines. Il est dur envers ceux qui s'opposent au Commandement de Dieu et se fâche quand les choses sacrées sont profanées. Ce serviteur est pour Dieu, par Dieu et avec Dieu. Il est avec Dieu sans les créatures, et avec les créatures sans ego. Quand il est avec Dieu, il élimine les créatures [de sa relation entre lui et son Seigneur] ; et quand il est avec les créatures, il élimine son ego [de sa relation entre lui et elles] et s'en débarrasse. Quel homme merveilleux ! Combien il est étranger parmi les hommes et totalement seul au milieu d'eux ! Sa familiarité avec Dieu ﷻ est grande ; et sa joie, sa sérénité et sa quiétude sont immenses quand il est avec Lui. C'est Dieu seul qui apporte de l'aide et c'est sur Lui seul qu'il faut compter.

Les catégories d'adorateurs

Par rapport au bénéfice procuré par l'adoration, sa sagesse et son objectif, les gens sont divisés en quatre catégories :

❁ **La première catégorie** : ce sont ceux qui nient la sagesse et la causalité, et qui réduisent le Commandement à une volonté pure et simple. De telles personnes considèrent que l'accomplissement des actes d'adoration se limite à obéir aux ordres divins et qu'ils ne sont pas la cause du bonheur en ce monde et

dans l'Au-delà, ou la cause du salut. Ainsi, pour eux, l'accomplissement des actes d'adoration consiste uniquement à obéir au Commandement et à la Volonté. Ils disent aussi à propos de la création : « Dieu n'a pas créé ce qu'Il a créé pour une raison ou un but précis, ni pour une sagesse. Il n'y a pas parmi les créatures de causes qui conduisent à leurs effets, ou qui possèdent des facultés ou des natures. Le feu n'est pas la cause qui engendre des brûlures et l'eau n'est pas la cause qui irrigue, refroidit et fait pousser les plantes : ces deux éléments n'ont pas non plus la faculté ou la nature qui produit ces effets. La brûlure et l'irrigation ne sont pas causées par eux, mais par le déroulement d'événements associés et successifs, et non par une cause ou une faculté.

Il en va de même, selon eux, en ce qui concerne Son Commandement légal : il n'y a pas de différence entre ce qui est ordonné et ce qui est interdit. C'est Sa Volonté qui réclame qu'Il ordonne ceci et qu'Il interdise cela, et non parce que ce qui est commandé conduit à ce qui est bon et ce qui est interdit conduit à ce qui est mauvais. Ce principe a de nombreux corollaires et implications corrompus que nous avons mentionnés dans notre grand traité intitulé *Miftāh dār as-sa'āda wa-matlab ahl al-'ilm wa-l-irāda*. Nous y avons mentionné les soixante aspects qui font que ce principe est corrompu. C'est un livre vraiment merveilleux en la matière. Nous les avons également mentionnés dans notre livre intitulé *Safar al-hijratayn wa-tarīq as-sa'ādatayn*. Ces personnes ne connaissent pas la douceur et le plaisir de l'adoration, et ils ne s'en délectent pas. La prière ne rafraîchit pas leurs yeux ; les Commandements de Dieu ne réjouissent pas leur cœur et ne nourrissent pas leur esprit et leur vie. Ils qualifient, à juste titre d'ailleurs, leur adoration de fardeau, c'est-à-dire ce qui leur a été imposé.

Si un individu qui prétend aimer un roi ou quelqu'un d'autre, qualifie ce que ce dernier lui ordonne de faire de "fardeau", ou déclare : « Je ne fais cela que parce que l'on me l'a imposé », alors personne ne considérera cet individu comme un amant. C'est pour cette raison que beaucoup de ces [négateurs de la sagesse] rejettent la possibilité qu'un serviteur puisse aimer son Seigneur. Ils disent : « En fait, ce que Ses serviteurs aiment, c'est Sa récompense et Ses bienfaits dont ils peuvent se délecter, et non Son Essence. » L'amour qu'un serviteur éprouve est donc pour ce qu'Il crée et non pour Lui. Or, la réalité de l'adoration est l'amour parfait. Ainsi, ils rejettent la réalité et l'essence de l'adoration. Or, la réalité de la Divinité implique qu'Elle soit adorée et aimée de manière parfaite et complète, en toute humilité et soumission, et avec majesté et vénération. Or ces gens nient que Dieu puisse être aimé, et ceci équivaut à nier Sa divinité. Le Shaykh de ces

hommes est le nommé al-Ja'd Ibn Dirham[224] que Khalid Ibn 'Abd Allāh al-Qasrī[225] a immolé le Jour du Sacrifice, en disant : « Cet homme a prétendu que Dieu n'avait pas parlé à Moïse par la parole et n'avait pas pris Abraham comme ami. » En fait, ce qu'il niait, c'était que Dieu pouvait être aimé ; mais il n'a pas nié qu'Abraham avait besoin de Dieu, car pour les Jahmites, l'amitié signifie le besoin, et dans la mesure où toutes les créatures ont besoin de Dieu, elles sont donc toutes Ses amies.

Nous avons prouvé la fausseté de leur opinion et démoli leur négation de l'amour de Dieu de plus de quatre-vingts manières différentes dans un livre intitulé *Qurrat 'uyūn al-muḥibbīn wa-rawḍat qulūb al-'ārifīn*. Nous y avons mentionné la relation nécessaire entre l'amour et le Premier Bien-Aimé sous toutes ses formes, par les arguments scripturaires et rationnels, et par l'expérience et la nature, et nous avons établi qu'aucun homme ne peut atteindre la perfection sans cet amour, tout comme le corps ne peut être parfait que par l'esprit et la vie, que les yeux ne peuvent être parfaits que par la vue et que les oreilles ne peuvent être parfaites que par l'ouïe. En fait, la question est bien plus grande et plus élevée que cela.

❁ **La deuxième catégorie** : ce sont les Qadarites (les partisans du libre arbitre) qui nient les Attributs divins, qui affirment une certaine sagesse et raison [pour l'adoration], mais sans rapport avec le Seigneur et qui ne revient vers Lui, et uniquement pour le bien et le but de la création. Pour eux, les actes d'adoration sont la monnaie d'échange pour ce que le serviteur recevra en guise de récompense et de délices [au Paradis]. L'adoration est un service pour lequel on reçoit un salaire. Ils disent que c'est pour cette raison que Dieu ﷻ en parle comme d'un échange, conformément à Ses paroles : « ***On les appellera : Voici le Jardin qui vous a été donné en échange de ce que vous avez fait !*** »[226], « ***Entrez au Paradis, en échange de vos actions !*** »[227], « ***Êtes-vous rétribués pour autre chose que ce que vous faisiez ?*** »[228] Et conformément à ces Paroles divines que le Prophète ﷺ a rapporté de son Seigneur : « ***Ô Mes serviteurs ! Ce sont vos actes que Je recense pour vous, puis Je vous les rends*** »[229] Le Très-Haut dit aussi : ***Ceux qui ont été patients recevront une récompense***

---

224. Al-Ja'd ibn Dirham (m. 105/724) : après avoir étudié la philosophie et la doctrine chrétienne, al-Ja'd réfuta tout Attribut divin comparable aux attributs humains et finit inévitablement par déclarer que le Coran est créé. Il exerça une grande influence sur Jahm ibn Safwān (m. 128/746) et les disciples de ce dernier, à savoir les *Jahmites* (les négateurs des Attributs divins).
225. Khālid ibn 'Abd Allāh al-Qasrī (m. 126/743) : gouverneur de La Mecque, puis d'Irak, sous le règne des Omeyyades.
226. Coran 7 : 43.
227. Coran 16 : 32.
228. Coran 27 : 90.
229. Tradition rapportée par Muslim.

sans mesure. »[230] Ils disent : « Dieu a nommé cet échange : rétribution (*Jazāʾ*) et récompense (*Thawāb*) parce qu'Il verse le salaire de l'ouvrier en échange de son service. S'il n'y avait aucun lien avec les actes, il n'y aurait aucun sens à s'y référer en tant que rétribution, salaire et récompense. Ils soutiennent également que cette relation d'échange est évoquée dans la comparaison : si la récompense et la punition n'avaient aucun rapport avec les actes et leurs implications, à savoir comme prix d'échange, la comparaison n'aurait aucun sens. Dieu ﷻ dit : « ***Ce Jour-là, la pesée se fera selon la Vérité. Ceux dont les œuvres seront lourdes, ceux-là seront les victorieux. Mais ceux dont les œuvres seront légères, ceux-là auront causé la perte de leurs âmes, parce qu'ils auront été injustes envers Nos Signes.*** »[231]

Ces deux groupes ne pourraient pas être plus différents. Les *Jabrites* considèrent qu'il n'y a aucun lien entre les actions et la récompense : Dieu ﷻ peut punir l'individu qui a passé sa vie à L'adorer et récompenser celui qui a passé sa vie à Lui désobéir. Par rapport à Lui, les deux se valent. Ils estiment aussi possible que celui qui a accompli peu de bonnes actions soit élevé au-dessus de ceux qui en ont accomplies davantage et qui ont un rang plus élevé, car, en définitive, tout relève de la pure Volonté divine, et sans autre moyen ou cause. Il n'y a pas non plus de sagesse qui différencierait ceux qui méritent une récompense de ceux qui méritent une punition.

En revanche, les *Qadarites* (partisans du libre arbitre) estiment que Dieu ﷻ est contraint de tenir compte du meilleur, que la récompense est un pur échange et le juste prix pour les bonnes actions, et que l'octroi d'une récompense au serviteur qui n'en a pas accompli n'est pas une bonne chose, mais une sorte de charité imméritée. Malheur à eux ! Qui peut être plus ignorant de Dieu et plus vaniteux ? Ils osent comparer les faveurs et la Miséricorde que Dieu fait à un serviteur avec la charité des serviteurs les uns envers les autres, et déclarent même que le serviteur aime et préfère la récompense que Dieu lui octroie en échange de ses actions à ce qu'Il lui donne gracieusement et sans action de sa part.

Les *Jabrites* pensent exactement le contraire. Ils ont déclaré que les actions n'ont absolument aucun effet sur la rétribution. Or, ces deux groupes se trompent lourdement. Ils se sont éloignés du Droit Chemin, celui pour lequel Dieu ﷻ a créé Ses serviteurs, auquel les Messagers ont appelé et que les Livres révélés ont indiqué.

Ce Droit Chemin, c'est que les actions sont les causes qui mènent à la récompense et à la punition, et qui les déterminent, comme les causes déterminent leurs effets. Les bonnes actions sont accomplies avec la permission et la grâce

230. Coran 39 : 10.
231. Coran 7 : 8-9.

de Dieu ﷻ. Elles sont Son aumône envers ses serviteurs, car Dieu crée en Son serviteur l'intention et la capacité de faire ces actions, les rend aimables et belles à son cœur, et rend leurs contraires odieux. Pourtant, malgré ces actions, le serviteur est loin de mériter la rétribution et la récompense de Dieu car elles ne sont pas non plus à la hauteur de la récompense attendue. Le but de ces actions, si le serviteur les accomplit avec la sincérité attendue et de la meilleure manière, est d'être une expression de gratitude pour certains bienfaits accordés par Dieu ﷻ. Si Dieu nous avait demandé de Lui être reconnaissants comme il se doit pour tous Ses bienfaits, nous ne pourrions, ni ne saurions jamais le faire, [car il est certain que nous oublierions de Le remercier pour certains d'entre eux]. Par conséquent, s'Il punissait tous les habitants de Ses cieux et de Sa terre, Il ne serait pas injuste ; et pareillement, s'Il leur pardonnait à tous, Sa Miséricorde serait certainement meilleure que tous leurs actes. C'est pour cette raison que le Prophète ﷺ a nié la possibilité que l'individu entre au Paradis uniquement pour ses actions, puisqu'il a dit : «*Aucun d'entre vous n'entrera au Paradis par son œuvre*», et dans une variante : «*Aucun d'entre vous n'entrera au Paradis à cause de ses actions*», et dans une autre : «*Aucun d'entre vous ne sera sauvé par ses actions.*» Les Compagnons lui demandèrent : «Pas même toi, ô Messager de Dieu ?» Il répondit : «*Pas même moi. Sauf si Dieu me couvre de Sa Miséricorde et de Sa Grâce.*»[232] Dieu a également annoncé dans Son Livre que l'entrée au Paradis se fait par les actions : «***Entrez au Paradis, en échange de vos actions !***»[233]

Il n'y a pas de contradiction entre les deux, car la négation et l'assertion n'ont pas le même sens. Car ce qui est nié [dans la parole du Prophète ﷺ], c'est le fait que le Paradis soit un droit pour le serviteur uniquement par ses actes, et ce qui est nié aussi, c'est que les actes soient le prix et la compensation pour le Paradis. Il s'agit donc d'une réponse aux Mages-Qadarites qui prétendaient que l'octroi de la capacité d'acquérir une récompense constitue une répétition de la faveur. Cette faction, à savoir les *Qadarites*, est la plus ignorante de Dieu. Un voile épais les sépare de la connaissance de Dieu et c'est pourquoi ils ont été qualifiés à juste titre de Mages de cette Communauté. Leur méconnaissance de Dieu est telle qu'ils ignorent que les habitants de Ses cieux et de Sa terre y habitent par Sa Grâce, et que la joie et le plaisir ultimes consistent à reconnaitre et à se souvenir des faveurs de leur véritable Maître et Seigneur, [à reconnaitre] que leur bien-être dans cette vie n'est possible que grâce à cette faveur, que les plus honorables et les plus proches de Lui sont ceux qui apprécient le plus ces faveurs et qui Lui expriment leur gratitude, en Le mentionnant, en Le remerciant et en L'aimant pour cela. Y aurait-il autre chose que Sa faveur dont le serviteur jouit ? Voilà pourquoi, il

232. Tradition rapportée par Al-Bukhārī et Muslim.
233. Coran 16 : 32.

est dit dans le Coran : « ***Ils disent qu'en se soumettant à Dieu, ils t'ont fait une faveur. Réponds-leur : « Ne dites pas que votre soumission est une faveur que vous m'avez faite. Non ! C'est Dieu qui vous a fait une faveur en vous guidant vers la foi, si vous êtes sincères ! »*** »[234]

Accepter la faveur d'une créature est une imperfection, car le bienfaiteur et celui qui reçoit son bienfait appartiennent à la même espèce, et parce que si un individu fait une faveur à un autre, il exerce sur lui une sorte de pouvoir, et le favorisé s'estime inférieur à lui. Néanmoins, ce n'est pas le cas avec chaque créature. Certes, l'Envoyé de Dieu ﷺ a favorisé sa Communauté, et ses Compagnons – que Dieu soit satisfait d'eux – avaient l'habitude de dire : « *Dieu et Son Envoyé sont une faveur [pour nous].* » Il n'y a aucune imperfection dans la faveur qu'un père fait à son fils, ni aucune honte à l'accepter ; il en est de même de celle d'un maître envers son esclave. Si cela est vrai, ça l'est encore plus pour le Seigneur des mondes : toutes les créatures jouissent de Sa pure faveur et de Sa charité absolue sans rien offrir en échange. Même si leurs actions étaient les causes de ce qu'ils obtiennent de Sa Générosité et de Sa Magnanimité, Il est toujours le Pourvoyeur de faveurs, puisque c'est Lui qui leur a permis d'accéder à ces causes, qui les a guidés vers elles et qui les a aidés à les exploiter. C'est Lui qui a complété les causes pour eux et qui les a acceptées d'eux malgré les insuffisances qu'elles peuvent comporter. C'est le sens qui est affirmé par leur entrée au Paradis au moyen de leurs actions dans Sa parole : « ***Voici le Jardin qui vous a été donné en échange de ce que vous avez fait !*** »[235]. C'est cet échange que les *Jabrites* et les *Qadarites* réfutent, puisqu'ils déclarent : « Il n'y a aucun lien entre les actes et la récompense ; ils n'en sont pas la cause, et le mieux que l'on puisse dire, c'est que les actes sont les indicateurs de la récompense. »

Ils disent en outre que cette corrélation [entre l'action et la rétribution] n'est pas systématique, car la rétribution ne suit pas toujours l'action en bien ou en mal, et il ne reste donc rien d'autre que le Commandement et la Volonté arbitraire. Or, des textes clairs [du Coran et de la Sunna] réfutent leur opinion, comme celles des autres. La raison et la disposition naturelle des hommes réfutent également les opinions de ces deux factions, et prouvent pour quiconque possède un cœur et une intelligence, la supériorité et la valeur de la doctrine des gens qui suivent la Sunna. Ces derniers constituent la faction du juste milieu, la meilleure, celle qui affirme l'intégralité de la Volonté de Dieu et de Sa puissance, Sa création des serviteurs ainsi que leurs actions, et qui affirme Sa Sagesse parfaite incluant le lien entre les causes et leurs effets, leur validité du point de vue de la Loi et de l'ordre des choses, et leur relation dans la vie présente et dans la vie future.

---

234. Coran 49 : 17.
235. Coran 7 : 43.

Les *Jabrites* et les *Qadarites* sont donc ceux qui ont dévié du Droit Chemin, car ils ont nié une partie de la Vérité et ont adopté, à cause de cela, une partie, voire plusieurs, du mensonge. Dieu, par Sa Permission, a guidé les gens qui suivent la Sunna par rapport aux vérités sur lesquelles ils divergeaient : « ***Dieu guide qui Il veut vers un droit chemin*** »[236], « ***c'est la grâce de Dieu qu'Il accorde à qui Il veut, et Dieu est le Détenteur de la grâce suprême*** »[237].

❁ **La troisième catégorie** : ce sont ceux qui prétendent que le profit procuré par l'adoration est simplement l'entraînement et la préparation de l'âme à accueillir le flux de connaissances intérieures : c'est une barrière contre les désirs de nature sauvage et animale. Si l'âme abandonnait les actes d'adoration, elle deviendrait identique à l'âme des prédateurs et des bêtes. L'adoration éloigne l'âme de sa routine et de ses habitudes et la rapproche des intellects purs ; elle la prépare à l'empreinte des sciences et de la gnose. Deux groupes sont de cet avis : Le premier groupe, c'est celui des philosophes qui cherchent à se réconcilier avec la Prophétie et les Lois divines, mais qui soutiennent la théorie de l'éternité du monde, nient la création de l'univers par Dieu à partir du néant et [le fait que Dieu] soit l'Agent doté de volonté. Le second groupe, c'est celui des philosophes-mystiques de l'Islam dont les opinions sont proches de celles des philosophes. Ils prétendent que les actes d'adoration sont des exercices spirituels qui préparent et purifient l'âme, la séparent du monde sensoriel et la disposent à recevoir les *wāridāt* (sing. *wārid*)[238] et les connaissances ésotériques.

Parmi eux, il en est qui ne considèrent l'adoration que sous cet angle, et qui prétendent qu'une fois atteint cet état, le serviteur est libre d'accomplir ou non ses dévotions, ou de s'occuper de ce qu'il a reçu comme *wāridāt*. D'autres considèrent que les invocations et les dévotions restent obligatoires et ne permettent pas que l'on les abandonne. Parmi ces derniers, il y a ceux qui estiment que les invocations et les dévotions sont nécessaires pour préserver les canons de la Loi et pour garder le contrôle sur l'âme ; et ceux qui les considèrent nécessaires pour préserver les *wāridāt* et éviter que l'âme recouvre sont état primordial, à savoir sa nature animale. Voilà le plus haut degré atteint par les gens du *Kalām*[239] dans la voie spirituelle et la limite de leur connaissance concernant l'adoration et son but. On ne trouve que ces trois voies dans leurs traités : soit ils suivent une de ces trois voies, ou toutes.

❁ **La quatrième catégorie** : c'est la faction muḥammadienne et abrahamienne, les partisans des deux amis de Dieu [Muḥammad et Abraham,

236. Coran 2: 213.
237. Coran 62 : 4.
238. Pensées d'origine divine ou angélique qui descendent dans le cœur.
239. La théologie scolastique.

que la prière et la paix soient sur eux]. Ce sont ceux qui connaissent Dieu ﷻ et Sa Sagesse par rapport à Sa Loi et Sa création ; ceux qui sont dotés de clairvoyance par rapport à l'adoration et à ce qu'Il attend d'elle. Les trois premières catégories sont voilées à cause de leurs fausses conjectures et de leurs règles corrompues. Ils n'ont rien obtenu en plus ; ils se réjouissent de ce qu'ils ont obtenu d'impossible et sont satisfaits de ce que leur imagination a forgé comme mensonges. Si seulement ils savaient qu'au-delà de tout ce qu'ils ont, il y a quelque chose de beaucoup plus grand et plus élevé, ils ne seraient satisfaits de rien d'autre. Mais leur intelligence a été incapable de saisir la Vérité, ils n'ont pas pu suivre la lumière de la Prophétie et ne l'ont pas assez appréciée à sa juste valeur pour tenter de l'acquérir. Ils pensent que ce qu'ils possèdent vaut mieux que l'ignorance et considèrent que les connaissances et les opinions des autres sont contraires aux leurs. Cela les a amenés à préférer ce qu'ils ont à ce que les autres possèdent. Telles sont les calamités des sectes, et seuls ceux que Dieu épargne sont sauvés.

Sache que le secret de l'adoration, son but et sa sagesse, ne sont connus que par ceux qui connaissent les Attributs du Seigneur et qui n'en renient aucun, qui savent ce que signifie la Divinité, que Dieu est la véritable et unique Divinité, que toute autre divinité est fausse, plus fausse encore que les mensonges, et que la réalité de la Divinité ne sied qu'à Lui . Le secret de l'adoration est connu par ceux qui savent aussi que l'adoration est une conséquence, un effet et une exigence de Sa Divinité qui sont liées, de la même manière que les conséquences des Attributs sont liées aux Attributs, ou que l'objet de connaissance est lié à la connaissance, ou l'objet de puissance est lié à la puissance, ou encore les sons sont liés à l'ouïe, ou la bienveillance est liée à la miséricorde et le don est lié à la générosité. Comment celui qui nie la réalité de la Divinité et qui ne La reconnaît pas pourrait connaître la sagesse des actes d'adoration, leurs buts, leurs finalités et les raisons pour lesquelles ils ont été prescrits par la Loi ? Comment pourrait-il savoir que l'adoration est le but visé par la création et que c'est pour elle que les créatures ont été créées, que les Messagers ont été envoyés, que les Livres ont été révélés et que le Paradis et l'Enfer ont été créés ?

Supposer que les créatures sont affranchies de l'adoration, c'est attribuer à Dieu ce qui ne Lui appartient pas. Dieu ﷻ est infiniment au-dessus de cela : « ***C'est Lui qui a créé les cieux et la terre par la Vérité*** »[240] et non par le mensonge ; Il n'a pas créé l'homme sans but, libre et sans direction. En effet, le Très-Haut dit : « ***Pensez-vous que Nous vous avons créés sans but et que vous ne serez pas ramenés vers Nous ?*** »[241], c'est-à-dire sans raison ni sagesse, et non pour

240. Coran 6 : 73.
241. Coran 23 : 115.

Mon adoration et Ma rétribution. D'ailleurs, Il confirme cela dans Sa Parole : «***Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent.*** »[242]

L'adoration est la raison pour laquelle les djinns, les hommes et toutes les créatures ont été créés. Il dit : «***L'homme pense-t-il que l'on le laissera «sans but»*** (*sudā*) ? »[243], c'est-à-dire négligé. Ash-Shāfiʿī a dit [à propos du mot *sudā*] : « Il s'agit de [l'individu] qui n'est pas soumis au commandement ou à l'interdiction ». Un autre savant a dit : « Il s'agit de [l'individu] qui n'est pas récompensé, ni puni. » Les deux avis sont justes. La récompense et la punition sont les conséquences du commandement et de l'interdiction, et ces derniers sont exigés par l'adoration et son intention, car la réalité de l'adoration est de faire les deux [à savoir, avoir l'intention d'adorer et adorer]. Le Très-Haut dit : « ***Ceux qui invoquent Dieu debout, assis ou couchés sur le côté et qui méditent sur la création des cieux et de la terre : «Notre Seigneur ! Tu n'as pas créé ceci en vain ! Gloire à toi ! Et préserve-nous du châtiment du Feu»*** »[244], «***Nous n'avons créé les cieux, la terre et ce qui se trouve entre les deux que par la Vérité*** »[245], «***Dieu a créé les cieux et la terre par la Vérité afin que chaque âme soit rétribuée selon ce qu'elle se sera acquis et sans que nul ne soit lésé.*** »[246] Ainsi, Dieu déclare qu'Il a créé le monde par la Vérité, ce qui inclut Ses prescriptions, Ses interdictions et [la] récompense et la punition qui s'ensuivent. Étant donné que les cieux et la terre ont été créés pour cela, et que c'est le but de la création, comment pourrait-on dire que la création n'a pas de cause ni de sagesse voulue qui en seraient les finalités ? Ou qu'elle ne sert que de salaire aux serviteurs, afin qu'Il ne les offense pas en ne les récompensant qu'à titre gracieux, ou pour disposer les âmes aux notions intellectuelles, ou pour les entrainer à s'opposer à la routine ?

L'homme intelligent doit réfléchir à la différence entre ces opinions d'une part et les indications évidentes de la Révélation. Il découvrira que les partisans de ces opinions n'ont pas estimé Dieu comme Il doit l'être et ne L'ont pas connu comme Il doit être connu. Car Dieu ﷻ n'a créé les créatures que pour qu'elles L'adorent ; une adoration en laquelle le parfait amour et l'obéissance sont réunis, ainsi que la pleine adhésion à Son commandement. **L'essence de l'adoration est l'amour de Dieu.** Il s'agit de Lui vouer un amour exclusif, de n'aimer personne d'autre avec Lui, d'aimer ce qu'Il aime pour Lui et en Lui, et d'aimer Ses Prophètes, Ses Messagers, Ses Anges et Ses amis. Notre amour pour eux fait donc partie de l'amour parfait pour Lui, et n'est pas un amour ajouté au Sien,

242. Coran 51 : 56.
243. Coran 75 : 36.
244. Coran 3 : 191.
245. Coran 15 : 85.
246. Coran 45 : 22.

comme c'est le cas de ceux qui donnent des associés à Dieu et qui les aiment comme ils devraient aimer Dieu ﷻ. Du moment que l'amour pour Lui est la réalité et la sagesse secrète de l'adoration, il ne peut être réalisé qu'en suivant Ses Commandements et qu'en évitant Ses Interdictions. Car la réalité de l'adoration n'est mise à l'épreuve que par cela. C'est pour cette raison que le Très-Haut a fait en sorte que l'imitation de l'Envoyé de Dieu ﷺ soit un indice de Son amour et un témoin, à charge ou à décharge, pour celui qui prétend L'aimer. En effet, le Très-Haut dit : ***« [Ô Muḥammad], dis : Si vous aimez Dieu, suivez-moi, Dieu vous aimera… »***[247]

Ainsi, Dieu ﷻ a fait que leur suivisme de Son Messager soit une condition de leur amour pour Dieu et de Son amour pour eux. Or, l'objet de la condition ne peut exister sans l'existence et la réalisation de la condition ; par conséquent, la négation de l'amour pour Dieu est un corollaire de la négation du suivisme de Son Messager, et inversement, la négation du suivisme est la conséquence de la non-existence de leur amour pour Dieu. Ainsi, leur amour pour Dieu et l'amour de Dieu pour eux sont impossibles sans suivre Son Messager. Suivre le Messager ﷺ signifie aimer Dieu ﷻ et Son Messager ﷺ, et lui obéir. Mais ceci reste insuffisant tant que le serviteur n'aime pas Dieu et Son Messager plus que tout. Aucune chose ne doit être aimée plus que Dieu ﷻ et Son Messager ﷺ, car si le serviteur aime plus une chose qu'eux, il commet un acte d'associationnisme que Dieu ne lui pardonnera pas, et Il ne le guidera pas non plus.

En effet, le Très-Haut dit : « ***Dis : Si vos pères, vos fils, vos frères, vos épouses, votre clan, les biens que vous avez acquis, un négoce dont vous craignez la ruine, des demeures où vous vous plaisez, vous sont plus chers que Dieu et Son Envoyé et que la lutte dans le chemin de Dieu, alors attendez-vous à ce que Dieu vienne avec Son commandement ! Dieu ne dirige pas les pervers.*** »[248]

Quiconque place l'obéissance envers quelqu'un au-dessus de l'obéissance à Dieu ﷻ et à Son Messager ﷺ, ou l'opinion de quelqu'un au-dessus des Paroles de Dieu et de Son Messager, ou l'agrément de quelqu'un au-dessus de l'agrément de Dieu et de Son Messager, ou la crainte de quelqu'un, ou l'espoir ou la confiance en quelqu'un, au-dessus de la crainte de Dieu et de l'espérance et de la confiance en Lui, ou qui tient davantage compte de sa relation avec quelqu'un que celle qu'il a avec Dieu, alors une telle personne fait partie des gens qui n'aiment pas Dieu ﷻ et Son Messager ﷺ plus que les autres. Même s'il l'affirme avec sa langue, il ment, car il ne pense pas ce qu'il dit. Quiconque place le jugement d'autrui au-dessus de celui de Dieu et de Son Messager aime alors cet autre plus que Dieu et son Messager.

247. Coran 3 : 31.
248. Coran 9 : 24.

Cependant, le serviteur qui privilégie l'opinion et le jugement de quelqu'un, et qui lui obéit en pensant de bonne foi qu'il n'ordonne et ne juge qu'en se référant aux opinions et aux jugements du Messager de Dieu, alors ce serviteur est pardonnable s'il n'est pas capable de faire autre chose. En revanche, si le serviteur est capable d'atteindre le Messager ﷺ et sait que quelqu'un d'autre que celui qu'il suit est plus proche du Messager dans tous les domaines ou dans certains, mais ne se tourne pas vers le Messager ﷺ ni vers une personne plus proche de ce dernier, alors ce serviteur fait partie de ceux pour qui il est légitime d'avoir peur et qui s'exposent à la Menace divine. Par ailleurs, si un tel serviteur s'autorise à punir ou à offenser celui qui n'est pas de son avis et qui n'accepte pas de suivre son Shaykh, il est alors compté parmi les transgresseurs et les injustes, car « ***Dieu a fixé un décret pour chaque chose.*** »[249]

Les fondements de « *c'est Toi que nous adorons* »

« ***C'est Toi que nous adorons*** » repose sur quatre principes et correspond à la réalisation de ce que Dieu ﷻ et Son Messager ﷺ aiment et qu'Il agrée par la parole de la langue et du cœur et les actions du cœur et des membres. L'adoration fait référence à ces quatre degrés, et les gens de « ***C'est Toi que nous adorons*** » sont les vrais adorateurs.

Le premier principe, c'est la parole du cœur et la croyance en ce que Dieu ﷻ a déclaré sur Lui-même, Ses Noms et Attributs, Ses Actes, Ses Anges et Sa Rencontre par la langue de Son Messager ﷺ.

Le deuxième principe, c'est la parole de la langue qui consiste à formuler verbalement tout ce en quoi le cœur croit, tout ce à quoi il appelle et encourage, et à dénoncer toutes les fausses innovations qui s'opposent à ce en quoi il croit, à s'en souvenir et à transmettre ses commandements.

Le troisième principe, c'est l'action du cœur, à savoir aimer Dieu, placer sa confiance en Lui, revenir vers Lui, Le craindre, espérer en Lui, Lui vouer un culte sincère, être patient par rapport à Ses Commandements, Ses Interdictions et Ses Décrets créatifs, être satisfait de Lui et par Lui, prendre des alliés et des ennemis pour Lui, se soumettre et s'abandonner à Lui, s'humilier devant Lui, être serein par rapport à Lui et d'autres actions du cœur dont l'obligation est plus importante que les actions obligatoires du corps, et dont les meilleures sont plus agréables à Dieu ﷻ que les meilleures actions du corps.

Le quatrième principe, ce sont les actions du corps. Sans les actions du cœur, elles ne présentent que peu ou pas d'avantages. Par actions du corps, on entend les prières [régulières], le *jihâd*, les déplacements à la mosquée pour la

---

249. Coran 65 : 3.

prière du vendredi et les autres prières en congrégation, l'aide aux nécessiteux, la bienfaisance et les autres actions de ce genre. Ainsi, «***C'est Toi que nous adorons***» signifie adopter tout cela, y adhérer et l'affirmer ; et «***c'est à Toi que nous demandons de l'aide***», c'est demander de l'aide pour accomplir tout cela et y réussir. Et «***guide-nous sur la voie droite***» signifie aussi demander la connaissance détaillée de ces deux éléments et l'inspiration pour les accomplir et s'y maintenir, car la voie de ceux qui aspirent à Dieu passe par eux.

L'appel des Messagers au *Tawḥīd* et à l'adoration

Tous les Messagers de Dieu appelaient à «***C'est Toi que nous adorons et c'est à Toi que nous demandons de l'aide***» et à rien d'autre. Ils ont tous appelé au *Tawḥīd* et au culte de Dieu ﷻ, du premier au dernier. Noé ﷺ dit à son peuple : «***Adorez Dieu, vous n'avez pas d'autre dieu que Lui***»[250] [Coran 7 : 59], et c'est aussi ce qu'ont dit les Prophètes Hūd, Ṣāliḥ, Shu'ayb et Abraham, que la paix soit sur eux. Le Très-Haut dit : «***À chaque communauté Nous avons envoyé un Messager [avec ce message] : Adorez Dieu ! Évitez les fausses divinités !***»[251], «***Nous n'avons envoyé avant toi aucun Messager sans lui révéler : il n'y a de dieu que Moi ; alors, adorez-Moi !***»[252], «***Ô vous, les Envoyés ! Mangez des bonnes nourritures et agissez vertueusement ! Je sais parfaitement ce que vous faites. Cette communauté, la vôtre, est vraiment une seule et même communauté, et Moi, Je suis votre Seigneur ! Craignez-Moi donc !***»[253]

La station de la servitude

Dieu ﷻ a fait de la servitude la qualité première de Ses créatures parfaites, à savoir les plus proches de Lui, conformément à Ses Paroles : «***Le Messie ne dédaigne pas d'être un serviteur de Dieu, ni les Anges qui sont proches de Dieu. Ceux qui dédaignent de Le servir et ceux qui s'enorgueillissent, Dieu les rassemblera bientôt devant Lui***»[254], «***Ceux qui sont auprès de ton Seigneur ne renoncent pas, par orgueil, à L'adorer. Ils Le glorifient et ils se prosternent devant Lui.***»[255] Cela explique la pause à la fin du verset suivant de la sourate *al-Anbiyā'* : «***À Dieu appartiennent ceux qui sont***

250. Coran 7 : 59.
251. Coran 16 : 36.
252. Coran 21 : 25.
253. Coran 23 : 51-52.
254. Coran 4 : 172.
255. Coran 7 : 206.

dans les cieux et sur la terre»[256], [puis la poursuite de la récitation par Sa Parole] : «***Ceux qui sont auprès de Lui ne dédaignent pas de L'adorer sans se lasser. Ils Le glorifient la nuit et le jour sans s'interrompre.***»[257] Ce sont deux phrases indépendantes et complètes. C'est-à-dire que c'est à Lui qu'appartiennent ceux qui sont dans les cieux et sur la terre, qu'ils soient serviteurs ou rois. Puis, Il poursuit en disant : «***Ceux qui sont auprès de Lui ne dédaignent pas de L'adorer***», c'est-à-dire que les Anges qui sont auprès de Lui ne sont pas trop fiers ou trop arrogants pour tourner le dos à Son adoration, ils ne rivalisent pas non plus pour montrer leur statut élevé, ne se fatiguent pas non plus, ni ne s'épuisent ou ne s'arrêtent à L'adorer. Ils ne s'épuisent pas, car l'adoration et la glorification des Anges sont comme la respiration pour les êtres humains.

Dans les Paroles mentionnées plus haut, il y a en premier lieu la description des serviteurs de la Seigneurie, puis celle des serviteurs de la Divinité. Puis Il dit : «***Ils ont dit : «Le Miséricordieux s'est donné une progéniture !» Qu'Il soit glorifié ! Mais ce sont plutôt des serviteurs honorés ! Ils ne devancent pas Sa parole et ils agissent sur Son ordre***»[258] ; «***Les serviteurs du Miséricordieux sont ceux qui marchent sur la terre avec humilité et qui répondent «Paix (Salâm)» aux ignorants qui les interpellent, ceux qui passent la nuit auprès de leur Seigneur, prosternés ou debout, ceux qui disent : Notre Seigneur ! Détourne de nous le châtiment de l'Enfer, car ce châtiment est un tourment perpétuel***»[259] jusqu'à la fin de la sourate, et Il dit : «***Les hommes purs boiront à une coupe dont le mélange sera de camphre, venant d'une source à laquelle les serviteurs de Dieu boiront tout en la faisant jaillir en abondance***»[260] ; «***souviens-toi de notre serviteur David***»[261]; «***mentionne aussi Notre serviteur Job***»[262]; «***Mentionne nos serviteurs Abraham, Isaac et Jacob, doués de vigueur et de clairvoyance***»[263]. Il dit à propos de Salomon : «***Quel excellent serviteur, toujours prompt au repentir***»[264] et à propos du Messie : «***[Jésus] n'est qu'un serviteur auquel Nous avons accordé Notre grâce***»[265].

Ainsi, Dieu a fait que le but ultime du Messie soit la servitude et non la divinité, contrairement à ce que ses adversaires, les Nazaréens, prétendent. Il caractérisa

256. Coran 21 : 19.
257. Coran 21 : 19-20.
258. Coran 21 : 26-27.
259. Coran 25 : 63-65.
260. Coran 76 : 5-6.
261. Coran 38 : 17.
262. Coran 38 : 41.
263. Coran 38 : 45.
264. Coran 38 : 30.
265. Coran 43 : 59.

la plus noble et la plus élevée de Ses créatures [à savoir, Muḥammad ﷺ] par l'adoration, et cela dans les occasions les plus éminentes, comme dans Ses Paroles : «***Et si vous avez des doutes sur ce que Nous avons révélé à Notre serviteur***»[266] ; «***Béni soit Celui qui a révélé le Critère à Son serviteur***»[267]; «***Louange à Dieu qui a révélé le Livre à Son serviteur.***»[268] Ainsi, Il a mentionné Muḥammad ﷺ par la servitude par rapport à la descente du Livre et en défiant ses détracteurs d'apporter quelque chose de semblable. Il dit aussi : « ***Quand le serviteur de Dieu s'est levé pour L'invoquer, peu s'en fallut qu'ils ne l'étouffent en se pressant autour de lui.*** »[269] Ainsi, Il l'a mentionné par la servitude dans la station de l'appel à Dieu ﷻ. Il dit aussi : « ***Gloire à Celui qui fit voyager de nuit Son serviteur***»[270]. Il a donc mentionné sa servitude à l'occasion de son Voyage nocturne. Dans une Tradition authentique, il est rapporté que le Messager de Dieu ﷺ a dit : «*N'exagérez pas dans vos louanges à mon égard, comme les Chrétiens l'ont fait pour Christ, car je ne suis qu'un serviteur, dites donc à mon sujet : c'est le serviteur de Dieu et Son Messager.* »[271] ; et dans une autre : «*Je ne suis qu'un serviteur : je mange comme un serviteur et je m'assieds comme un serviteur s'assied.* »[272]

Dans le *Ṣaḥīḥ* d'Al-Bukhārī, il est rapporté que 'Abd Allāh Ibn 'Amr a dit : J'ai lu la description suivante de Muḥammad ﷺ dans la Torah : « Muḥammad est le Messager de Dieu, c'est Mon serviteur et Mon Messager, et Je l'ai nommé le « confiant ». Il n'est pas rude ni dur de cœur, il n'hurle pas dans les marchés, ne rend pas le mal par le mal, mais il est clément et pardonne. »

Dieu ﷻ a annoncé une bonne nouvelle sans réserve à Ses serviteurs en disant : «***Annonce-la bonne nouvelle à Mes serviteurs, ceux qui écoutent la Parole et qui obéissent à ce qu'elle contient d'excellent.*** »[273] Il leur a promis une paix totale, en disant : « ***Ô Mes serviteurs ! Ce Jour-là vous n'aurez pas à avoir peur et vous ne serez pas affligés, ni vous, ni ceux qui croient en Nos Signes et qui Nous sont soumis.*** »[274] Il a également déclaré que Satan n'a pas d'autorité sur eux, mais sur ceux qui le prennent comme allié et qui l'associent à Dieu, [en disant à Satan] : «***En fait, tu n'as aucun pouvoir sur Mes serviteurs, sauf sur ceux qui, étant égarés, te suivront***»[275], et Il dit : «***[Satan], certes, n'a aucun pouvoir sur ceux qui croient et s'en***

---

266. Coran 2 : 23.
267. Coran 25 : 1.
268. Coran 18 : 1.
269. Coran 72 : 19.
270. Coran 17 : 1.
271. Tradition rapportée par Al-Bukhārī et Aḥmad.
272. Tradition rapportée par Abū al-Shaykh dans son *Akhlāq an-Nabī*.
273. Coran 39 : 17-18.
274. Coran 43 : 68-69.
275. Coran 15 : 42.

remettent à leur Seigneur. Son pouvoir s'exerce seulement sur ceux qui le prennent pour patron et qui, séduits par lui, deviennent des associationnistes. »[276] Le Prophète ﷺ a fait de l'excellence de l'adoration le plus haut degré de Religion, à savoir l'excellence mentionnée dans la tradition de Gabriel ﷺ, dans laquelle le Prophète ﷺ lui a répondu, en disant à propos de l'excellence : « *C'est que tu adores Dieu comme si tu le voyais, car si toi tu ne Le vois pas, Lui te voit.* »[277]

La nécessite de : « *C'est Toi que nous adorons* » jusqu'à la mort

Le Très-Haut a dit à Son Messager ﷺ : « ***Adore ton Seigneur jusqu'à ce que la certitude vienne à toi*** »[278] et les habitants de l'Enfer ont dit : « ***Nous traitions de mensonge le Jour du Jugement jusqu'à ce que la certitude vienne à nous.*** »[279] Ici, la « certitude » signifie la « mort » comme l'ont unanimement affirmé les exégètes. Dans une Tradition authentique, il est rapporté que quand 'Uthmān Ibn Maẓ'ūn[280] ﷺ – décéda, le Prophète ﷺ dit : « *Quant à Uthmān, la certitude est venue à lui de la part de son Seigneur* », c'est-à-dire la mort et ce qu'elle comporte.

Ainsi, le serviteur n'est pas affranchi de sa servitude tant qu'il vit dans cette demeure de la responsabilité. En fait, même dans le monde intermédiaire (*Barzakh*), il sera tenu d'adorer Dieu à travers un autre genre d'adoration, quand les deux Anges l'interrogeront sur son objet d'adoration et sur le Messager de Dieu ﷺ, et qu'il leur répondra. De même qu'il aura une autre forme d'adoration le Jour de la Résurrection lorsque Dieu appellera toutes les créatures à se prosterner. Les croyants le feront, mais les mécréants et les hypocrites resteront en arrière et seront incapables de se prosterner. Ce n'est que lorsqu'ils entreront dans la demeure de la récompense ou dans celle de la punition, que leur responsabilité cessera : l'adoration des gens de la récompense se transformera en glorification [de Dieu ﷻ], liée à leur souffle, de telle sorte qu'ils n'éprouveront ni épuisement ni fatigue.

Celui qui pense avoir atteint un état [spirituel] qui l'affranchit du devoir d'adoration est un hérétique qui nie Dieu ﷻ et Son Messager ﷺ. En fait, il n'a atteint rien d'autre que la station de la mécréance et de l'abandon de la Religion. Plus le serviteur est établi dans les stations de l'adoration, et plus celle-ci augmente, et plus ses devoirs augmentent par rapport à ceux qui occupent un degré inférieur. C'est pour cette raison que les devoirs du Messager de Dieu et de tous les

---

276. Coran 16 : 99-100.
277. Tradition rapportée par Al-Bukhārī et Muslim.
278. Coran 15 : 99.
279. Coran 74 : 46-47.
280. 'Uthmān Ibn Maẓ'ūn (m. 3/625) : Compagnon du Prophète ﷺ. Il faisait partie de ceux qui ont émigré en Abyssinie, puis à Médine.

Messagers, étaient plus grands et plus nombreux que ceux de leurs communautés. Et les devoirs des plus résolus parmi les Messagers (*Ulu-l-Azm*) étaient plus grands que ceux des autres Prophètes et Messagers; de même que le devoir de ceux qui reçoivent la connaissance est plus grand que ceux qui sont inférieurs à eux, et la responsabilité de chacun dépend de son rang.

L'adoration générale et l'adoration spécifique

L'adoration générale, celle de tous les habitants des cieux et de la terre – qu'ils soient justes ou injustes, croyants ou mécréants – est entièrement vouée à Dieu. C'est l'adoration de la contrainte et de la domination, conformément à la Parole de Dieu: « ***Certains ont dit: Le Miséricordieux S'est donné un fils ! Vous avancez là une chose abominable, pour laquelle peu s'en faut que les cieux ne se fendent, que la terre ne s'entr'ouvre et que les montagnes ne s'écroulent! Ils ont attribué un fils au Miséricordieux, alors que le Miséricordieux ne saurait aucunement se donner un fils ! Il n'existe aucun être, ni dans les cieux ni sur la terre, qui puisse se présenter devant le Miséricordieux autrement que comme un serviteur.*** »[281] Ceci s'applique donc aux croyants et aux mécréants. Il dit aussi: « ***Le Jour où Il les rassemblera avec ceux qu'ils adoraient en dehors de Dieu, Il s'adressera à ceux-ci: Est-ce vous qui avez égaré Mes serviteurs que voici, ou se sont-ils fourvoyés eux-mêmes ?*** »[282]

Il les a appelés « Ses serviteurs » en dépit de leur égarement, mais leur nom est repris par le pronom démonstratif. Quant à l'état non qualifié [référé aux serviteurs], il n'apparaît [dans le Coran] que pour le deuxième type [d'adoration], comme cela sera expliqué plus loin, si Dieu le veut.

Le Très-Haut dit également: « ***Dis: Ô Dieu ! Créateur des cieux et de la terre, Connaisseur de ce qui est caché et de ce qui est apparent, Tu jugeras entre Tes serviteurs sur leurs différends !*** »[283]; « ***Dieu ne veut pas d'injustice envers Ses serviteurs !*** »[284]; « ***Dieu a déjà prononcé Son jugement entre Ses serviteurs.*** »[285] Cela comprend à la fois la servitude générale et la servitude spécifique. Quant au second type, c'est la servitude qui procède de l'obéissance, de l'amour et du respect de l'obéissance aux Commandements. Le Très-Haut dit: « ***Ô Mes serviteurs ! Nulle crainte pour***

281. Coran 19: 88-93.
282. Coran 25: 17.
283. Coran 39: 46.
284. Coran 40: 31.
285. Coran 40: 48.

vous aujourd'hui, et point d'affliction»[286], «***annonce-la bonne nouvelle à Mes serviteurs, ceux qui écoutent la Parole et qui obéissent à ce qu'elle contient d'excellent***»[287] et: «***les serviteurs du Miséricordieux sont ceux qui marchent sur la Terre avec humilité et qui répondent «Paix!» aux ignorants qui les interpellent.***»[288] Rapportant les paroles d'Iblīs, le Très-Haut dit: «***je les dévoierai tous, à l'exception de ceux de Tes serviteurs qui sont intègres***»[289] et: «***En fait, tu n'as aucun pouvoir sur Mes serviteurs, sauf sur ceux qui, étant égarés, te suivront***»[290].

Toutes les créatures sont les serviteurs de Sa Seigneurie, tandis que les gens qui Lui obéissent et qui sont Ses amis sont les serviteurs de Sa Divinité. Dans le Coran, seuls ces derniers sont désignés comme étant Ses serviteurs de manière inconditionnelle. Quant à la qualification des serviteurs de Sa seigneurie par la servitude, elle n'apparaît que dans l'une des cinq occurrences suivantes:

Soit ces serviteurs sont mentionnés à la forme négative, comme dans Sa Parole: «***Il n'y a personne, ni dans les cieux ni sur la terre, qui puisse se présenter devant le Miséricordieux autrement que comme un serviteur.***»[291];

Soit ils sont définis par [l'article défini *alif-lām*], comme dans: «***Dieu ne veut faire subir aucune injustice aux serviteurs!***»[292], «***Dieu a déjà prononcé Son jugement entre les serviteurs.***»[293];

Soit ils sont qualifiés par un nom démonstratif ou un nom similaire, comme dans: «***Est-ce vous qui avez égaré Mes serviteurs que voici?***»[294];

Soit ils sont mentionnés avec l'ensemble de Ses serviteurs, auquel cas, ils sont inclus parmi les serviteurs qui Lui obéissent, comme dans: «***Tu jugeras entre Tes serviteurs au sujet de leurs différends!***»[295];

Soit ils sont mentionnés avec leurs actions, comme dans: «***Dis: Ô Mes serviteurs! Vous avez commis des transgressions envers vous-mêmes, ne désespérez pas de la Miséricorde de Dieu!***»[296]

286. Coran 43: 68.
287. Coran 39: 17-18.
288. Coran 25: 63.
289. Coran 15: 39-40.
290. Coran 15: 42.
291. Coran 19: 93.
292. Coran 40: 31.
293. Coran 40: 48.
294. Coran 25: 17.
295. Coran 39: 46.
296. Coran 39: 53.

On peut dire qu'Il ne les a appelés Ses serviteurs que s'ils évitent de perdre espoir en sa Miséricorde, se repentent, suivent au mieux ce qui leur a été révélé par leur Seigneur, et deviennent ainsi les serviteurs de Sa Divinité et de Son obéissance. La servitude a été divisée en générale et spécifique, uniquement parce que le sens du mot est l'abaissement et la soumission. On dit qu'un « chemin est *mu'abbad* (soumis) » quand il est bien terrassé et aplani par les pieds des hommes ; et que « tel individu a été asservi par l'amour », c'est-à-dire avili par lui. Mais, Ses amis se sont soumis à Lui et se sont humiliés devant Lui par obéissance et choix, et pour obéir à Son Commandement et à Son Interdiction, tandis que ses ennemis se sont humiliés devant Lui parce qu'ils y sont forcés et contraints.

La division de la servitude en générale et spécifique est comparable à la division de la dévotion et de la prosternation, en générale et spécifique.

Le Très-Haut dit à propos de la dévotion spécifique : « ***Celui qui prie avec dévotion durant les heures nocturnes, prosterné et debout, qui pense avec crainte à la vie future et qui espère en la Miséricorde de son Seigneur… [est-il semblable à l'impie ?]*** »[297], « ***et Marie, fille de Imrân, qui garda un corps vierge en qui Nous insufflâmes de Notre Esprit ; elle reconnut la vérité des paroles de son Seigneur et de Ses Livres. Et elle était au nombre des dévots.*** »[298], et cela est fréquent dans le Coran.

Quant à la dévotion générale, le Très-Haut dit : « ***À Lui appartiennent tous ceux qui sont dans les cieux et sur la terre ; tous Lui sont entièrement dévoués*** »[299], c'est-à-dire dans la soumission et l'humilité. Il dit à propos de la prosternation spécifique : « ***Ceux qui sont auprès de ton Seigneur ne renoncent pas, par orgueil, à L'adorer. Ils Le glorifient et ils se prosternent devant Lui*** »[300] et : « ***Lorsque les versets du Miséricordieux leur étaient récités, ils tombaient prosternés en pleurant.*** »[301] et cela est également fréquent dans le Coran.

En ce qui concerne la prosternation générale, Il dit : « ***Devant Dieu se prosternent, de gré ou de force, les êtres qui sont dans les cieux et sur la terre, et ainsi font leurs ombres, le matin et le soir.*** »[302] C'est pour cette raison que la prosternation forcée est différente de la prosternation mentionnée dans Ses Paroles : « ***Ne vois-tu pas que devant Dieu se prosternent ceux qui sont dans les cieux et ceux qui sont sur la terre, ainsi que le soleil,***

297. Coran 39 : 9.
298. Coran 66 : 12.
299. Coran 30 : 26.
300. Coran 7 : 206.
301. Coran 19 : 58.
302. Coran 13 : 15.

la lune, les étoiles, les montagnes, les arbres, les animaux et un grand nombre d'hommes?»[303] Ici, Il a précisé qu'un «grand nombre d'hommes» se prosternent, tandis que dans la sourate *an-Nahl*, Il a généralisé cette prosternation, puisqu'Il dit: «***Devant Dieu se prosternent dans les cieux et sur la terre tous les êtres vivants, de même que les Anges, et ils ne s'enflent pas d'orgueil.***»[304] Car c'est la prosternation de l'incapacité, de la coercition et de la soumission. Ainsi, chacun est soumis à Sa Seigneurie, humble devant Sa Puissance et contraint par Son Autorité.

Les degrés de «*c'est Toi que nous adorons*» en ce qui concerne la Connaissance et l'Action

La servitude a des degrés par rapport à la connaissance et à l'action. En ce qui concerne les degrés de la connaissance, il y en a deux: le premier est la connaissance de Dieu et le second, la connaissance de Sa Religion.

La connaissance de Dieu comporte cinq degrés: la connaissance de Son Essence, de Ses Attributs, de Ses Actions, de Ses Noms et de Sa Transcendance par rapport à ce qui n'est pas digne de Lui.

La connaissance de Sa religion comporte deux degrés: celle de Sa Religion prescrite et normative, à savoir le Droit Chemin qui mène à Lui; et celle de Sa Religion rétributive qui comprend Sa récompense et Sa punition, y compris la connaissance de Ses Anges, Ses Livres et Ses Messagers.

Quant aux degrés d'action, ils sont au nombre de deux: le degré des gens de la Droite[305] et le degré des devanciers et des plus proches de Dieu. Le degré des gens de la Droite comprend l'accomplissement des devoirs, l'abandon des choses illicites, faire des choses permises ainsi que certaines choses détestables, et éviter des choses appréciées [par Dieu].

Quant au degré des rapprochés, il comprend l'accomplissement des devoirs et des choses aimées, le renoncement aux choses détestables, l'utilisation la plus minime des choses qui ne profitent pas au serviteur dans l'Au-delà et l'évitement des choses [autorisées] dont on craint le mal. Quant aux élus parmi eux, les choses permises deviennent pour eux des actes d'adoration et de dévotion par l'intention. Pour eux, il n'y a pas de chose permise dont l'avantage et l'inconvénient se valent et chaque acte qu'ils choisissent de faire est le meilleur possible. En ce qui concerne ceux qui occupent un degré inférieur par rapport à ces élus, ils renoncent aux choses permises car ils sont occupés par leurs actes d'adoration, alors que les

303. Coran 22: 18.
304. Coran 16: 49.
305. C'est-à-dire les gens du Paradis en général.

premiers les accomplissent comme des actes d'obéissance et de dévotion. Les gens de ces deux degrés sont en outre divisés en une myriade de degrés que seul Dieu connaît.

Les règles de la servitude

L'axe de la servitude tourne autour de quinze éléments, et celui qui les accomplit perfectionne la servitude. En fait, la servitude est divisée entre le cœur, la langue et le corps, et chacun a une servitude qui lui est spécifique. Quant aux statuts de la servitude, il en existe cinq : ce qui est obligatoire (*Wājib*), ce qui est « recommandé et louable » (*Mustaḥabb*), ce qui est interdit (*Ḥarām*), ce qui est détesté (*Makrūh*) et ce qui est permis (*Mubāḥ*). Et chacun d'eux s'applique à la fois au cœur, à la langue et au corps. Parmi les obligations du cœur, il y a celles sur lesquelles les savants et la Communauté sont d'accord et celles sur lesquelles il existe des désaccords. Celles qui font l'unanimité sont : la sincérité, la confiance, l'amour, la patience, la repentance, la crainte, l'espérance, la croyance définitive et l'intention dans l'adoration. L'intention comporte deux étapes : distinguer l'adoration de la coutume et distinguer les divers actes d'adoration les uns des autres.

Les trois sortes de sincérité [y compris celle du cœur, de la langue et du corps] sont obligatoires. Il en est de même de la véracité. La différence entre la véracité et la sincérité, sachant que le serviteur a un objet de recherche et une recherche, c'est que la véracité est l'unicité de l'objet de sa recherche et la sincérité est l'unicité de sa recherche. La sincérité signifie que le serviteur ne doit pas chercher plus d'une chose, ou autre chose, mais une seule, et la véracité signifie que sa recherche ne doit pas être divisée. La véracité est donc l'emploi de toutes ses forces, tandis que la sincérité est l'exclusivité de ce que l'on cherche. La communauté est d'accord sur l'obligation de ces actions pour le cœur de manière générale.

La même chose est vraie à propos de l'effort sincère dans la servitude et la dépendance de la religion par rapport à elle, à savoir faire de son mieux pour réaliser la servitude de la manière aimée et agréée par Dieu ﷻ. Ce principe est une obligation, et sa perfection est le degré de ceux qui sont les plus proches [de Dieu]. De même, chacune de ces obligations du cœur a deux aspects, à savoir une « obligation juste » (*Wājib Mustaḥaqq*) qui correspond au degré des gens de la Droite et une « perfection recommandée » (*Kamāl Mustaḥabb*) qui correspond au degré des rapprochés.

De même, la patience est une obligation de l'avis unanime de la Communauté. L'Imam Aḥmad ﷺ a dit : « Dieu a mentionné la patience à quatre-vingt-dix (ou un peu plus) endroits dans le Coran. » Elle aussi a deux aspects, à savoir une « obligation juste », et celle qui conduit à la perfection et à l'amour. Quant

aux obligations qui font l'objet de divergence, comme la satisfaction, il y a deux opinions : celle des juristes et celle des soufis, et les deux sont celles des partisans de l'Imâm Aḥmad. Ceux qui en font une obligation disent que le mécontentement est une interdiction et que l'on ne peut y échapper que par la satisfaction, et que tout ce qui est nécessaire pour éviter une interdiction est une obligation. Ils soutiennent cela en s'appuyant sur la sainte tradition : « ***Que celui qui n'est pas patient quand Je l'éprouve et qui n'est pas satisfait de Mon Jugement prenne un autre Seigneur que Moi.*** »[306]

Quant à ceux qui considèrent qu'elle (la satisfaction) est recommandée, mais non obligatoire, ils disent qu'elle n'apparaît pas en tant que commandement dans le Coran ni dans la Sunna, contrairement à la patience. Car Dieu a ordonné [la patience] à de nombreuses occasions dans Son Livre, et pareillement pour la confiance en Lui. En effet, Il dit : « ***Si vous croyez en Dieu, remettez-vous en à Lui si vous Lui êtes soumis*** »[307], et Il ordonne de revenir vers Lui, conformément à Sa Parole : « ***Revenez vers votre Seigneur ! Soumettez-vous à Lui avant que le châtiment ne vous atteigne*** »[308]. Il ordonne la sincérité, conformément à Sa Parole : « ***Pourtant, il leur a seulement été ordonné d'adorer Dieu comme des croyants sincères, Lui rendant un culte pur*** »[309] et : « ***Implorez Dieu, Lui rendant un culte sincère*** et ***pur, n'en déplaise aux mécréants !*** »[310] Pareillement pour la crainte, conformément à Sa Parole : « ***Ne les craignez pas, mais craignez-Moi, si vous êtes croyants !*** »[311], « ***Ne craignez pas les hommes ; craignez-Moi !*** »[312], « ***Craignez-Moi, et Moi seul !*** »[313] De même, la véracité [est une obligation], comme le déclare le Très-Haut : « ***Ô vous qui croyez, craignez Dieu et soyez avec les véridiques.*** »[314] Il en est de même de l'amour, à savoir qu'il est la plus grande de toutes les obligations, car l'amour est le cœur, l'essence et l'esprit de ce qui est ordonné. Quant à la satisfaction, Dieu ﷻ loue les gens satisfaits à plusieurs occasions dans le Coran, mais ne l'ordonne pas.

Ils soutiennent en outre que la Tradition qui a été mentionnée à ce sujet fait partie des *Isrā'īliyyāt*[315] et ne peut donc être utilisée comme preuve ; ils ajoutent que dans la Tradition, il est rapporté ceci du Prophète ﷺ : « *Si tu peux associer la satisfaction*

306. Tradition rapportée par Ibn Ḥibbān et At-Ṭabarānī.
307. Coran 10 : 84.
308. Coran 39 : 54.
309. Coran 98 : 5.
310. Coran 40 : 14.
311. Coran 3 : 175.
312. Coran 5 : 44.
313. Coran 2 : 40.
314. Coran 9 : 119.
315. Tradition de source israélite.

et la certitude, alors fais-le; et si tu n'y parviens pas, sache donc qu'il y a beaucoup de bien à être patient vis-à-vis de ce que tu n'aimes pas. »[316] Cette Tradition figure dans les Recueils de Traditions authentiques. Ils ont ajouté: Quant à votre affirmation selon laquelle « on ne peut échapper au mécontentement que par [la satisfaction] », ce n'est pas vrai, car les réactions des personnes par rapport à ce qui leur arrive sont au nombre de trois: la satisfaction, à savoir le degré le plus élevé ; le mécontentement, à savoir le degré le plus bas ; et la patience sans en être satisfait, à savoir le degré intermédiaire. Le premier est pour les rapprochés et les devanciers, le troisième est pour les modérés, et le deuxième est pour les injustes.

Beaucoup de gens sont patients par rapport à ce qui leur a été prédestiné sans en être satisfaits, car la satisfaction est une autre chose. Certains trouvent difficile de croire que la satisfaction et la douleur puissent coexister, et pensent qu'elles sont incompatibles, mais ce n'est pas le cas. En effet, une personne malade qui boit un médicament au gout désagréable peut en souffrir, mais cela ne l'empêche pas d'être satisfaite après l'avoir bu. De même, une personne qui jeûne pendant les jours du mois de Ramaḍân ressent la douleur du jeûne mais en est satisfaite après l'avoir fait. Une personne avare ressent la douleur de devoir s'acquitter de l'aumône légale, mais en est satisfaite après l'avoir faite. Ainsi, le sentiment de douleur n'annule pas la satisfaction, tout comme il n'annule pas la patience. Ce désaccord entre eux ne concerne que la satisfaction par rapport au Décret de Dieu ; quant au fait d'être satisfait de Lui en tant que Seigneur et Dieu, et être satisfait de Ses Commandement religieux, il n'y a pas de désaccord sur le fait qu'il s'agisse d'une obligation absolue. En fait, un serviteur ne peut pas être considéré musulman sans ce genre de satisfaction: il doit être satisfait de Dieu comme Seigneur, de l'Islam comme Religion et de Muḥammad comme Messager ﷺ.

Cette situation est similaire à leur désaccord à propos de « l'état d'humilité » (*al-Khushū'*) durant la prière. Il y a deux opinions à ce sujet parmi les juristes, autant dans l'école de l'Imâm Aḥmad que dans les autres écoles. En conséquence, ils ne sont pas d'accord sur l'obligation de refaire les prières obligatoires pour celui qui est envahi par les pensées et les inquiétudes suscitées par le Démon durant ses prières. Ibn Ḥāmid, le disciple de l'Imam Aḥmad et Abū Ḥāmid al-Ghazālī[317] dans son *Iḥyā'* ont considéré que refaire la prière dans ces conditions est une obligation, alors que la majorité des juristes ne sont pas de cet avis. Ces derniers soutiennent que le Prophète ﷺ a ordonné à celui qui omet quelque chose durant sa prière d'effectuer deux prosternations réparatrices, et ne lui ordonne pas de refaire la

316. Tradition rapportée par At-Tirmidhī et Aḥmad.

317. Abu Ḥāmid Muḥammad al-Ghazālī at-Tūṣī (m. 505/1111): Philosophe, théologien, logicien, juriste et soufi. Il est une figure majeure de la pensée musulmane. Son œuvre la plus célèbre est l'*Iḥyā' 'Ulūm ad-Dīn*, une œuvre encyclopédique dont tous les grands savants et mystiques de l'Islam se sont inspirés.

prière, tout en ayant dit : « *Le Démon se manifeste à vous durant les prières et vous suggère de vous souvenir de ceci ou de cela, jusqu'à ce que l'homme ne sache plus combien d'unités de prière il a accompli.* »[318] Il n'y a pas de désaccord sur le fait que le mérite procuré par ce genre de prière dépend de la présence du cœur et de l'« état d'humilité » du serviteur lorsqu'il prie, conformément à cette parole du Prophète ﷺ : « *Le serviteur accomplit la prière, mais seulement la moitié en est acceptée, ou un tiers, ou un quatrième, jusqu'à ce qu'il atteigne un dixième.* »[319] Ibn 'Abbās ﷺ a dit : « Tu n'obtiens de ta prière que ce que tu en as compris. » Une telle prière, par conséquent, n'est pas correcte en ce qui concerne la réalisation complète de son objectif, même si elle qualifiée de complète dans la mesure où on ne demande pas au serviteur qui l'a accomplie de la refaire. On dit que cette prière est correcte, même si celui qui l'a exécutée ne sera pas récompensé.

Le but de tout cela, c'est que ces actes, qu'ils soient obligatoires ou approuvés, témoignent en fait de la servitude du cœur, et quiconque néglige cette servitude néglige la servitude du roi [c'est-à-dire le cœur], même s'il accomplit la servitude de ses sujets, à savoir les membres du corps. Ce qui est souhaité, c'est que le roi des organes, à savoir le cœur, réalise sa servitude envers Dieu ﷻ, ainsi que ses sujets. Quant aux interdictions par rapport au cœur, ce sont l'arrogance, l'ostentation, l'admiration de soi, l'envie, l'insouciance et l'hypocrisie. On les rassemble sous deux sortes : la mécréance et le péché.

La mécréance comprend ce qui est causé par le doute, l'hypocrisie et l'associationnisme et ses corollaires. Quant aux péchés, il en existe deux types : les majeurs et les mineurs.

Les péchés majeurs sont l'ostentation, l'admiration de soi, l'arrogance, l'orgueil, l'exhibition, le désespoir de la Miséricorde de Dieu, le désespoir de la Bonté de Dieu, le sentiment de sécurité par rapport à la Ruse de Dieu, la joie et le plaisir de nuire aux Musulmans, la réjouissance de leur calamité, le désir de voir la débauche se répandre parmi eux, la jalousie pour ce que Dieu ﷻ leur a accordé de Sa Grâce, le désir que cette Grâce s'interrompe pour eux, et les autres péchés de ce genre qui sont en fait plus graves que l'adultère, la consommation du vin et d'autres péchés extérieurs majeurs. Le cœur et le corps ne sont à l'abri de ces péchés que s'ils sont évités et que l'on s'en repente. Autrement, le cœur qui porte ces péchés est un cœur corrompu ; et lorsque le cœur est corrompu, le corps l'est aussi.

Ces vices ne proviennent que de l'ignorance et de l'abandon de la servitude du cœur. La fonction de « ***c'est Toi que nous adorons*** », se rapporte donc au cœur avant le corps, et si le cœur l'ignore et la néglige, il est inéluctablement rempli

318. Tradition rapportée par Al-Bukhārī et Muslim.
319. Tradition rapportée par Abū Dāwūd et Aḥmad.

par ses éléments contraires, et il ne peut s'en défaire que par leurs contraires. De telles réalités peuvent être des péchés mineurs ou majeurs selon leur force, leur puissance, leur légèreté et leur subtilité.

Parmi les péchés mineurs, il y a aussi le désir des choses illicites. La variation du degré de ce désir déterminera la nature de ce péché qui sera ainsi soit majeur, soit mineur. Le désir de mécroire et de donner des associés à Dieu ﷻ est de la mécréance; le désir d'innovation est de la perversion; le désir de commettre des péchés majeurs est de la désobéissance. Si l'individu y renonce pour Dieu, alors qu'il a la capacité de les faire, il sera récompensé. S'il y renonce à cause de son incapacité tout en faisant de son mieux pour les commettre, il mérite le châtiment de celui qui les a commis. Il en est ainsi en raison de l'équivalence entre un tel désir, soutenu par l'effort de commettre un péché, et le fait de commettre réellement un péché en termes de récompense et de punition, même si ce n'est pas le cas dans la Loi. C'est pour cette raison que le Prophète ﷺ a dit: « *Quand deux Musulmans croisent le fer, le tueur et le tué iront tous deux en Enfer.* » Les Compagnons dirent: « Ô Messager d'Allah! Nous sommes d'accord pour le tueur, mais pourquoi le tué devrait-il aller en Enfer? » Il dit: « *Car il aurait tout fait pour tuer son compagnon.* »[320]

Ainsi, il a mis le tué sur un pied d'égalité avec le tueur en raison de son désir de commettre le péché, sans que leur responsabilité légale soit la même. Il existe de nombreux autres exemples en termes de récompense et de punition. Il en est de même des actes approuvés du cœur.

La servitude de la langue

Les cinq actes de servitude de la langue sont la formulation de la double attestation foi, la récitation de parties du Coran nécessaires pour effectuer les prières obligatoires; la formulation des paroles obligatoires dans la prière, celles que Dieu ﷻ et Son Messager ﷺ ont ordonnées, comme la glorification dans les inclinaisons et les prosternations, la prononciation de « Notre Seigneur, à Toi la louange » quand on se redresse de l'inclinaison, la parole des témoignages quand on est assis et la parole « Dieu est grand ». Parmi les obligations de la langue, il y a celle qui consiste à répondre aux salutations, il existe à ce propos deux opinions concernant le début des salutations.

Puis il y a l'obligation d'ordonner le bien et d'interdire le mal, d'éduquer la personne ignorante et de guider la personne égarée, de témoigner dans des cas spécifiques et, en général, de dire la vérité en toutes circonstances. Les meilleurs actes de servitude de la langue sont la récitation du Coran, la mention et le souvenir perpétuel de Dieu ﷻ, l'étude des sciences utiles et de leurs corollaires.

---

320. Tradition rapportée par Al-Bukhārī et Muslim.

Quant aux actes interdits à la langue, ce sont tous ceux que Dieu ﷻ et Son Messager ﷺ détestent, comme le fait de tenir des propos innovants blâmables en contradiction avec ce que Dieu ﷻ a envoyé à travers Son Messager ﷺ, d'appeler à ces innovations, de les embellir et de les renforcer, ou comme le fait de calomnier et insulter un Musulman ou de blesser quelqu'un avec une parole, un mensonge, un faux-témoignage, ou comme le fait de parler au Nom de Dieu sans connaissance : c'est la plus grande interdiction.

Quant aux actes détestables de la langue, c'est comme le fait de dire ce qu'il valait mieux taire, même si cela n'entraine pas de punition. Les prédécesseurs étaient en désaccord quant à la possibilité d'un discours neutre, dont les deux côtés sont égaux. Il y a deux avis [à ce sujet], comme l'ont mentionné Ibn al-Munẓir et d'autres. Le premier est que tout ce que l'individu dit sera inéluctablement en sa faveur ou contre lui ; et il n'y a aucune parole qui compte, qui ne soit pas en sa faveur ou contre lui. Ils s'appuient pour affirmer cela sur la tradition bien connue du Prophète ﷺ : « *Chaque parole du fils d'Adam est contre lui et non pour lui, sauf ce qui relève de la mention de Dieu et de ce qui en découle.* »[321] Ils soutiennent aussi que chaque parole de l'individu est enregistrée par les Anges, et pas seulement le bien ou le mal.

Un autre groupe a dit : Dans la parole, il y a ce qui est permis et qui n'est pas en faveur de l'individu ni contre lui, tout comme les mouvements du corps. Ils disent que la plupart des paroles ne concernent pas le commandement du bien ou l'interdiction du mal, et que cela est permis. La vérité, c'est que le mouvement de la langue avec la parole ne peut pas être égal des deux côtés, mais qu'il est plutôt préféré ou pas, car la langue n'est pas comme le reste des organes.

Tous les matins, chaque organe du fils d'Adam implore la langue en disant : « Crains Dieu par rapport à nous, car notre sort dépend de toi. Si tu as raison, nous avons raison aussi, et si tu as tort, nous avons tort aussi. » Ce qui, plus que toute autre chose, précipite les gens en Enfer, c'est ce que leur langue a semé. Tout ce qui sort de la langue est soit quelque chose que Dieu ﷻ et Son Messager ﷺ apprécient (dans ce cas c'est une bonne chose), soit qu'ils n'apprécient pas (et dans ce cas, c'est une mauvaise chose) ; tout cela est donc différent du mouvement du reste du corps. Car l'individu peut profiter du mouvement du corps de manière louable, en ce qui concerne son bien ou son mal, comme c'est le cas dans tout ce qui apporte du confort et un bénéfice au corps, et il lui est permis d'utiliser cela pour en profiter, et il n'y a aucun mal pour lui dans l'Au-delà. Quant au mouvement de la langue, tout ce qui n'est pas bénéfique ne peut être que nuisible, alors méfies-toi !

Si on considère que la langue peut être utilisée pour quelque chose de matériellement utile, permis et neutre par rapport aux deux côtés, alors son

321. Tradition rapportée par At-Tirmidhī.

utilisation devrait être classée de la même manière. Nous répondons : Son utilisation quand cela est nécessaire est une bonne chose, dans le cas contraire, c'est une mauvaise chose, car cela ne profite pas à l'individu : elle sera retenue contre lui et non en sa faveur.

Si on dit : Si l'acte est neutre, l'usage de la langue qui lui sert de moyen l'est aussi, car le moyen prend le statut de sa finalité. Nous répondons : Il n'en est pas forcément ainsi, car une chose peut être permise ou obligatoire, mais son moyen peut être désapprouvé. C'est comme accomplir un acte d'obéissance après avoir fait un vœu. L'acte en lui-même est louable mais non son moyen, à savoir le vœu, qui n'est pas apprécié et qu'il est recommandé de ne pas faire. Il en va de même pour le serment blâmable [prêté afin de sauver une vie] : c'est une bonne chose et son accomplissement ou son expiation est une obligation. De même que le fait de demander de l'aide à une créature lorsque l'on en a besoin n'est pas apprécié, mais il est permis à l'individu d'en bénéficier. C'est en effet très courant, et le moyen lui-même peut être blâmable ou interdit, mais la finalité pour laquelle ce moyen est employé n'est pas blâmable ni interdite.

Les cinq actes de servitude du corps

Quant aux cinq actes de servitude du corps, il en existe vingt-cinq types, car les sens sont au nombre de cinq et chacun est tenu d'accomplir cinq types d'adoration. L'obligation de l'ouïe consiste à se concentrer et à écouter ce que Dieu ﷻ et Son Messager ﷺ ont déclaré obligatoire, comme le fait d'écouter les enseignements de l'Islam, les articles de la foi et leurs obligations, la récitation du Coran durant la prière, lorsque l'*Imâm* récite à voix haute, et le sermon du vendredi, selon les deux opinions des savants sur la question.

Il est interdit d'écouter des discours sur la mécréance et l'innovation blâmable, sauf s'il y a un avantage supérieur à les écouter, par exemple pour les réfuter, témoigner contre leur auteur, augmenter la foi et adhérer davantage à la *Sunna* par la connaissance de leur contraire. Il est également interdit d'écouter les secrets de l'individu qui ne se confie pas à vous et qui n'aimerait pas que vous soyez au courant, sauf si cela concerne un droit de Dieu (dans ce cas, c'est une obligation), ou s'il s'agit de secrets qui peuvent nuire à un Musulman, auquel cas, on est obligé de les rapporter à cette personne pour la conseiller et la mettre en garde. Il est interdit d'écouter la voix de femmes avec lesquelles il n'existe pas de liens de parenté et dont la voix risque de séduire l'individu, sauf si cela est nécessaire, comme durant un témoignage, des transactions, une demande d'avis juridique (*fatwa*), des procédures judiciaires, des besoins médicaux, etc. Il en va de même pour l'écoute de la musique et d'instruments de divertissement comme le luth, la mandoline, la

flûte, etc. Il n'est pas obligatoire de se boucher les oreilles si on l'entend sans en avoir l'intention, sauf si on se sent attiré par cela ; et c'est seulement dans de tels cas qu'il est obligatoire d'éviter de l'entendre en fermant la porte du péché. Cette interdiction est similaire à celle d'avoir l'intention de sentir le parfum de femmes qui ne sont pas des parentes : si le vent transporte le parfum jusqu'à l'individu, il n'est pas obligé de se boucher le nez. C'est aussi le cas pour le regard involontaire porté sur une étrangère [ou un étranger dans le cas de la femme] qui n'est pas interdit, mais le deuxième regard, s'il est volontaire, est interdit.

Quant à l'écoute qui est appréciée, elle consiste à écouter la science utile, la récitation du Coran, la mention de Dieu, et tout ce que Dieu aime et qui n'est pas une obligation. L'écoute blâmable est le contraire de ceci, à savoir, écouter tout ce qui est blâmable, mais qui ne mérite pas de punition. Ce qui est permis est donc évident.

Quant à ce qui est obligatoire pour la vue, c'est le fait de regarder *Al-Muṣḥaf* (le Coran), les livres de science, si celle-ci est obligatoire, et en général chercher à voir la différence entre les choses licites et les choses illicites par rapport à ce que l'on mange, que l'on dépense et dont on jouit ; il faut également regarder les choses que l'on est tenu de rendre à leurs propriétaires, etc.

Le regard interdit est celui que l'on porte sur des femmes étrangères avec désir, et même sans désir, sauf en cas de nécessité, comme c'est le cas pour le prétendant à la main d'une femme qu'il veut épouser, ou celui qui marchande ou échange, ou le témoin, le juge, le médecin et les parents [que l'on ne peut pas épouser].

Le regard recommandé est celui que l'on porte sur les livres de science et de religion par lesquels un homme augmente sa foi et sa connaissance, sur *Al-Muṣḥaf*, et celui que l'on pose sur les visages des savants, des justes, des parents et sur les Signes de Dieu ﷻ qui conduisent à l'affirmation de l'Unicité de Dieu, à Sa Connaissance et à Sa Sagesse.

La vue blâmable est celle qui ne procure aucun avantage, car tout comme la langue, la vue a un aspect inutile. Combien de fois un regard futile conduit à des choses futiles dont il est très difficile de se débarrasser et de guérir ! Un prédécesseur a dit : « Les anciens n'aimaient pas les regards inutiles tout comme ils n'aimaient pas les discours inutiles. »

Le regard permis est celui qui ne comporte pas de mal à court ou à long terme, ni de bénéfice. Le regard interdit est celui porté sur les parties cachées des autres personnes. Il en existe deux types : ce qui est caché derrière les vêtements et ce qui est caché derrière les portes. Si l'individu regarde ce qui est caché derrière une porte et que la personne cachée lui crève un œil, il n'a droit à aucune compensation, comme l'a clairement déclaré le Messager de Dieu ﷺ dans une

tradition authentique, même si certains juristes considèrent que cette tradition est faible, car peu claire ou sujette à interprétation. Ce genre de regard est interdit dans le cas où il n'y a pas de cause impérieuse qui rend un tel regard admissible, comme le fait de regarder une chose cachée par autrui qui lui appartient ou pour donner suite à un soupçon que l'individu est autorisé à confirmer.

Quant au fait de se substanter de manière obligatoire, cela consiste à prendre une nourriture ou une boisson par nécessité : pour sauver sa vie et par peur de la mort. Si l'individu ne le fait pas et que l'absence de nourriture ou de boisson le tue, il meurt alors dans un état de désobéissance, avec un statut semblable à celui qui s'est donné la mort. L'Imâm Aḥmad et Ṭāwūs ﷺ ont dit : « Celui qui refuse de se nourrir d'une *mayyita*[322] quand il n'a pas le choix ira en Enfer. » Il en est de même pour la prise de médicaments, quand l'individu est certain que cela lui sauverait la vie, selon la plus correcte des deux opinions en la matière. En revanche, il y a un désaccord connu entre les prédécesseurs et les savants des générations suivantes quand la guérison n'est que probable : certains sont d'avis qu'il est permis ou autorisé de prendre le médicament, et d'autres pensent qu'il est préférable de s'en abstenir.

Parmi les choses dont la dégustation est interdite, il y a le vin et le poison, et le fait de goûter des choses durant la période de jeûne obligatoire. Quant à la dégustation blâmable, elle comprend celle des choses de nature et d'origine douteuses et des choses qui ne sont pas nécessaires, ainsi que la consommation d'un « repas inopiné » (*ta'ām al-fujā'a*), c'est-à-dire manger le repas de quelqu'un qui ne s'attend pas à votre visite ou qui n'avait pas l'intention de le partager, ou manger les repas de ceux qui veulent se faire connaître et se montrer lors des festins et des invitations, etc. Dans la Tradition authentique, il est rapporté que le Messager de Dieu « *a interdit de partager le repas des hâbleurs.* »[323] La même [aversion] vaut pour le repas que quelqu'un t'offre parce qu'il y est contraint, et non par bonté de cœur.

La dégustation louable est celle qui t'aide à accomplir tes actes d'obéissance vis-à-vis de Dieu et qu'Il autorise ; il est également louable de manger avec son invité afin de rendre son repas plus agréable, et de manger le repas offert par ton hôte, car le fait de répondre aux invitations est une obligation ou une attitude louable. Certains juristes ont considéré qu'il était obligatoire de participer à un festin et d'y manger, car c'est une action ordonnée par le Législateur. La dégustation permise est celle qui ne comporte pas de péché et qui ne conduit pas l'individu [dans une bonne ou une mauvaise direction].

Les cinq actes de servitude de l'odorat sont les suivants : L'odorat obligatoire est celui qui est nécessaire pour distinguer ce qui est autorisé et ce qui ne l'est

322. L'animal qui n'est pas tué selon le rite islamique.
323. Tradition rapportée par Abū Dāwud.

pas, comme l'odorat par lequel la nature d'une chose est connue, à savoir si elle est malsaine ou saine, toxique ou inoffensive, ou pour distinguer ce qui peut être bénéfique et ce qui ne peut pas l'être, ou pour évaluer la qualité d'une chose.

L'odorat non autorisé est celui qui consiste à sentir intentionnellement un parfum quand on est en état de sacralisation (*al-Iḥrām*) [durant le pèlerinage], ou sentir un parfum subtilisé ou volé, ou celui de femmes étrangères de peur que cela n'entraine d'autres intentions plus graves que le simple fait de sentir ce parfum.

Quant à l'odorat louable, c'est celui qui t'aide à obéir à Dieu, renforce tes autres sens et encourage l'âme à la connaissance et à l'action. C'est dans ce sens que le serviteur est encouragé à offrir du parfum et du basilic doux. En effet, dans une Tradition authentique rapportée dans le *Ṣaḥīḥ* de Muslim ﵀, le Prophète ﷺ a dit : « *Celui à qui on propose du basilic doux en guise de cadeau ne doit pas le refuser, car son odeur est bonne et il est facile à porter.* »

Ce qui est détestable de l'odorat, c'est le fait de sentir l'odeur des oppresseurs, de ceux qui n'hésitent pas à recourir aux choses douteuses, et des autres gens de ce genre.

Quant à l'odorat permis, c'est celui qui consiste à sentir ce que Dieu n'interdit pas et qui n'a pas de conséquence, et ce qui ne comporte pas de responsabilité, ni d'avantage religieux.

Quant à la relation entre ces cinq catégories et le sens du toucher, il faut savoir que le toucher obligatoire, c'est celui qui consiste à toucher son épouse dans un rapport sexuel ou son esclave lorsqu'il est obligatoire de protéger sa chasteté [en réalisant son désir]. Ce qui est interdit dans le toucher, c'est le fait de toucher des femmes étrangères ; et ce qui en est louable, c'est le fait de toucher son épouse, quand cela n'est pas obligatoire, pour détourner les yeux des femmes étrangères [en raison de leur frustration sexuelle], pour ne pas commettre le péché de la chair et pour préserver la chasteté de sa femme.

Le toucher blâmable, c'est celui qui consiste à toucher sa femme par désir quand on est en état de sacralisation [durant le pèlerinage], ou en retraite spirituelle [pendant le mois de Ramaḍân] et pendant le jeûne si l'individu n'est pas certain de se contrôler. Il est également blâmable de toucher le corps du défunt, sauf pour celui qui le lave, car le corps du mort devient aussi sacré et inviolable que celui d'une femme étrangère. D'ailleurs, il est recommandé de laver le corps du défunt les yeux fermés et de le couvrir avec une chemise, selon l'une des opinions juridiques en la matière. De même qu'il n'est pas souhaitable de toucher la cuisse d'un homme, car selon certains juristes, il s'agit d'une partie intime.

Le toucher permis est celui qui ne comporte aucun mal ou avantage religieux. Ces catégories s'appliquent également à la prise avec la main et à la marche avec

les jambes, et d'autres choses de ce genre que tout le monde connaît. Ainsi, gagner sa vie pour sa subsistance, celle de sa femme et des personnes à sa charge est une obligation. Quant à son statut obligatoire en ce qui concerne le remboursement d'une dette, il y a désaccord entre les savants. Le plus juste, c'est que c'est bien une obligation pour pouvoir rembourser sa dette. Ce qui n'est pas le cas pour la *Zakāt* (aumône obligatoire légale). En ce qui concerne son obligation pour accomplir le pèlerinage, la question mérite réflexion. Les preuves les plus solides suggèrent que [le fait de gagner suffisamment sa vie quand on le peut] est une obligation afin de pouvoir accomplir le pèlerinage et le sacrifice. Mais l'avis le plus connu, c'est que ce n'est pas obligatoire. Ce qui est obligatoire dans la prise [avec la main], c'est d'aider toute personne dans le besoin, de lancer des pierres sur les stèles [pendant le pèlerinage] et d'effectuer des ablutions humides et des ablutions sèches.

Il est également interdit de tuer une âme que Dieu ﷻ a interdit de tuer, de saisir des biens protégés, de frapper quelqu'un qu'il n'est pas permis de frapper, etc. Certains types de jeux sont également interdits par les textes religieux, comme le backgammon, ou ceux qui sont considérés comme étant encore plus interdits par les savants de Médine, comme les échecs, ou des jeux similaires interdits par les écoles des docteurs du Ḥadîth, comme l'Imam Aḥmad et d'autres, et d'autres jeux moins interdits, selon d'autres savants. Il est également interdit d'écrire ou de copier des choses hérétiques contraires à la *Sunna*, sauf lorsqu'elles sont accompagnées d'une réfutation et d'une critique, ou d'écrire des mensonges, des choses injustes, de faux jugements, des calomnies et des relations ambiguës avec des femmes étrangères, ou d'écrire tout ce qui nuit aux Musulmans dans leur religion ou leur vie, surtout si l'on en tire des revenus, conformément à la Parole de Dieu : « ***Malheur à ceux qui écrivent le Livre de leurs propres mains et qui disent ensuite : « Ceci vient de Dieu ! » pour le troquer à vil prix. Malheur donc à eux à cause de ce que leurs mains ont écrit, et malheur à eux pour le profit qu'ils en ont tiré.*** »[324] De même que l'écriture d'un verdict qui s'oppose à Dieu ﷻ et à Son Messager ﷺ est interdite, sauf si le juriste (*muftī*) a fait de son mieux et s'est trompé, auquel cas son péché est annulé.

Quant aux actions de la main blâmables, ce sont toutes les choses inutiles et les jeux qui ne sont pas interdits, et l'écriture de ce qui ne procure aucun bien ou mal dans ce monde ou dans l'autre.

L'action de la main louable comprend l'écriture de tout ce qui est bénéfique à la Religion ou à un Musulman de quelque manière que ce soit, ou les actes de bienfaisance comme aider un artisan, réparer une chose cassée, ou verser de son propre seau dans le seau de quelqu'un dans le besoin, ou aider quelqu'un à mettre

---

324. Coran 2 : 79.

une charge sur sa bête ou à la tenir jusqu'à ce qu'il monte sur son dos, ou l'aider de sa main à faire tout ce dont il a besoin, et ainsi de suite. Cela inclut également le fait de toucher l'angle de la Ka'ba [orienté vers le Yémen] pendant les circumambulations et de l'embrasser après l'avoir touché (et il y a deux opinions juridiques sur ce point). Quant à ce qui est permis, cela comprend toutes les choses qui ne procurent pas de mal ni d'avantage. Quant à la marche, celle qui est obligatoire, c'est celle pour aller à la prière du vendredi et aux prières en congrégation, selon une vingtaine de preuves mentionnées [dans un autre de nos traités]. Il est aussi obligatoire de marcher autour de la Maison de Dieu durant les circumambulations qui, elles-aussi, sont obligatoires, et de se déplacer entre Ṣafā et Marwa à-pieds ou sur une monture. Il est également obligatoire de marcher pour accomplir les commandements de Dieu ﷻ et de Son Messager ﷺ quand on y est appelé ; marcher pour préserver les bonnes relations avec ses proches, ses parents ; marcher pour se rendre aux réunions où on prodigue des connaissances qu'il est obligatoire d'acquérir, ou d'enseigner les connaissances obligatoires, et marcher pour le pèlerinage si la distance n'est pas trop grande et s'il n'y a pas de mal à cela.

La marche interdite est celle qui mène à la désobéissance à Dieu ﷻ, et cela fait partie de la marche des fantassins du démon, conformément à cette Parole de Dieu : «***Et assaille-les avec ta cavalerie et ton infanterie.***»[325] Muqātil[326] ﷺ a dit : «Cherche l'aide de tes cavaliers et de tes fantassins contre eux.» Car tous les cavaliers et les marcheurs qui désobéissent à Dieu font partie de l'armée du Démon, que Dieu le maudisse ! Dans le même ordre d'idées, ces cinq règles s'appliquent également aux caravanes et à la cavalerie. On ne prend sa monture pour rejoindre une caravane que pour les expéditions, la guerre sainte et le pèlerinage obligatoire. On ne prend sa monture que pour des actes louables, pour rechercher des connaissances, pour prendre soin de ses parents et pour les honorer. En ce qui concerne le séjour à 'Arafat, il y a désaccord sur le fait de savoir s'il est préférable d'y aller à cheval ou à pied. L'opinion la plus juste est qu'il vaut mieux y aller avec une monture si cela est bénéfique pour enseigner les rites [du pèlerinage] et les accomplir, et si cela est plus utile pour les invocations et ne procure aucun tort à l'animal. Il est illicite de prendre sa monture pour aller commettre un acte de désobéissance vis-à-vis de Dieu ﷻ; il est répréhensible de le faire pour aller se divertir, pour des jeux et pour tout ce qu'il vaut mieux éviter ; et il est permis de le faire pour ce qui ne procure ni récompense, ni punition. Voilà donc les cinquante catégories de dix éléments : le cœur, l'ouïe, la vue, la langue, le nez, la bouche, la main, la jambe, le sexe et monter sur le dos d'un animal.

---

325. Coran 17 : 64.
326. Muqātil Ibn Sulaymān (m. 150/767) : célèbre exégète.

Chapitre 1

Les stations spirituelles de « *c'est Toi que nous adorons* »



Ce sont les stations dans lesquelles le cœur se déplace durant son voyage vers Dieu ﷻ. Les soufis ont beaucoup parlé de ces stations et de leur nombre : certains disent qu'il en existe mille, d'autres cent, et d'autres encore qu'il en existe plus que cela, ou moins. Chacun les a décrites en fonction de son parcours et de son expérience, et je n'en mentionnerai que ce qui est bénéfique, brièvement et complètement, si Dieu le veut.

1.1 La station de l'éveil (*al-Yaqaẓa*)

La première station de la servitude est l'éveil. C'est l'agitation du cœur, suscitée par l'affolement, quand il se réveille et sort du sommeil de l'insouciance. Par Dieu, cet affolement est extrêmement bénéfique, inestimable et vital, et c'est une aide nécessaire pour le « voyage spirituel » (*as-Sulūk*) qui commence. Celui qui la ressent ne peut que sentir le parfum du succès, et sans elle, l'individu agonise dans l'insouciance. Lorsqu'il s'éveille enfin, il se résout à prendre la route vers les premières stations et vers sa patrie d'où, à son insu, il a été capturé. [Vers] :

Dépêche-toi d'aller vers les jardins d'Eden

Ce sont tes premières stations, et c'est là que se trouve le campement.

Après avoir été capturés par l'ennemi

Nous rentrons enfin chez nous et nous célébrons.

L'individu fait alors ses provisions et se prépare dans la station de la résolution, à savoir la résolution d'entreprendre le voyage, de se séparer de tout obstacle et de toute entrave, et de se faire accompagner par tout ce qui peut l'aider et le rapprocher du but. Sa résolution dépendra de sa vigilance et de son éveil, et sa disposition dépendra de sa résolution. Une fois réveillé, son éveil le conduit à la pensée (*Fikra*), qui est la focalisation du cœur sur le but recherché, auquel il est maintenant disposé de manière générale, mais il ne connaît pas encore ses spécificités, ni la voie qui y conduit.

1.2 La station de la clairvoyance (*al-Baṣīra*)

Quand la pensée de l'individu est saine, elle le conduit à la clairvoyance, à savoir à la lumière dans le cœur par laquelle il voit la promesse et la menace, le Paradis et l'Enfer, et ce que Dieu ﷻ a promis à Ses amis dans le premier et à Ses ennemis dans le second. Il voit alors les gens se lever de leurs tombes et se précipiter vers l'appel de la Vérité ; les Anges qui descendent des cieux pour les entourer ; Dieu venir et Son Piédestal installé pour le Jugement dernier ; la terre s'illuminer par Sa Lumière et le registre des actions préparé ; les Prophètes et les témoins amenés, la Balance installée, les rouleaux déroulés, les antagonistes rassemblés, et chacun portant son fardeau. Il entrevoit le Bassin et les coupes pour s'y abreuver, les assoiffés en grand nombre et peu d'invités. Il voit le Pont installé, les hommes s'en approcher, les lumières divines distribuées pour le traverser et pour en chasser l'obscurité et les flammes qui s'entredévorent juste en dessous. Il voit les gens qui y tombent en très grand nombre et peu de rescapés. Un œil s'ouvre alors dans son cœur par lequel il voit tout cela, et un témoin se dresse dans son cœur pour lui montrer l'Au-delà et son éternité, et la nature éphémère de ce bas-monde.

La clairvoyance est une lumière que Dieu ﷻ projette dans le cœur, par laquelle il voit la réalité de ce que les Messagers ont apporté. C'est comme si l'individu voyait toutes ces choses de ses yeux et qu'il réalisait le bien procuré par l'affirmation des enseignements prophétiques et le mal procuré par leur négation. C'est le sens de cette parole d'un gnostique : « La clairvoyance est la réalisation du bienfait d'une chose et de sa nuisance. » Un autre a dit : « La clairvoyance est ce qui te débarrasse de la perplexité (*al-Ḥayra*) soit par la foi, soit par la vision directe. » La clairvoyance comporte trois degrés et celui qui les réalise entièrement atteint toute la clairvoyance :

- La clairvoyance par rapport aux Noms et Attributs divins ;
- La clairvoyance par rapport au Commandement et à l'Interdiction ;
- La clairvoyance par rapport à la Promesse et à la Menace.

❁ **La clairvoyance par rapport aux Noms et Attributs** : Elle signifie que ta foi n'est entachée par aucun doute quant à la description que Dieu ﷻ fait de Lui-même ou Sa description par Son Messager ﷺ. Pour toi, ce doute doit être identique au doute en l'existence de Dieu, car pour les hommes clairvoyants, ces deux doutes se valent en tant que mensonge. La réalité de cet état, c'est que ton cœur contemple le Seigneur ﷻ établi sur Son Trône, qui émet Son Commandement et Son Interdiction, par Sa Parole, qui observe les mouvements du monde supérieur et inférieur, des individus et des êtres, qui entend leurs voix, qui surveille leurs états intérieurs et leurs secrets. Les affaires des royaumes sont




sous Sa Garde, descendent de Lui et montent vers lui, Ses biens se tiennent devant lui et confirment Ses Commandements dans tous les royaumes. Il est caractérisé par les Qualités de la Perfection et de la Majesté. Il est exempt de tous les défauts, de toutes les imperfections et de toutes les ressemblances, Il est tel qu'Il Se décrit dans Son Livre et infiniment au-dessus de ce que Ses créatures Lui attribuent. Il est le Vivant qui ne meurt jamais, le Vigilant qui ne dort jamais, l'Omniscient à qui pas un atome des cieux et de la terre n'est caché, le Clairvoyant qui voit la marche de la fourmi noire sur un rocher lisse dans la nuit noire, l'Audient qui entend toutes les voix, malgré les différences de langues et la multiplicité de besoins.

Ses paroles ont atteint la perfection en vérité et en justice, Ses Attributs sont trop éminents pour être comparés aux attributs de Ses créatures, ni par analogie, ni par métaphore, et Son Essence est trop élevée pour être comparée à celle des autres êtres. Ses actes englobent toute la création en matière de justice, de sagesse, de miséricorde, de bienfaisance et de grâce. À Lui appartiennent la création et le commandement, le bienfait et la grâce, le royaume et la louange, tous les éloges et toute la gloire. Il est le Premier et il n'y a rien avant Lui ; Il est le Dernier et il n'y a rien après Lui ; Il est le Dominateur et il n'y a rien au-dessus de Lui ; Il est le Caché et il n'y a rien d'autre que Lui. Tous Ses Noms sont des Noms de louange, d'éloge, d'hommage et de gloire, et c'est pour cette raison qu'ils sont qualifiés de Beaux. Tous Ses Attributs sont des attributs de perfection, toute Sa description est une description de la gloire, tous Ses actes sont des actes de sagesse, de miséricorde, de bienfait et de justice.

Chaque chose dans Sa création est un indice vers Lui et guide vers Lui tous ceux qui les voit avec l'œil de la clairvoyance. Il n'a pas «***créé le ciel, la terre et ce qui se trouve entre les deux par vain jeu***»[327] ; Il n'a pas abandonné l'homme à lui-même et sans but. Au contraire, Il a créé les créatures pour qu'elles affirment Son Unicité et L'adorent ; Il renouvelle Ses bienfaits envers elles pour qu'à travers leur gratitude, elles puissent faire l'objet d'une plus grande bonté et générosité de Sa part. Il S'est fait connaître à Ses serviteurs par toutes sortes de connaissances ; Il a dirigé vers eux Ses Signes et diversifié Ses Preuves ; Il les a appelés à Son Amour par toutes les portes et a tendu entre Lui et eux les cordes les plus solides. Il a complété Ses bienfaits envers Ses créatures et établi contre eux les preuves les plus décisives. Il a répandu sur elles Sa Faveur, S'est engagé à être miséricordieux et Il a commencé Son Livre par la promesse que Sa Miséricorde l'emporte sur Sa Colère.

En matière de clairvoyance, les degrés des hommes varient autant que leur différence en ce qui concerne leur connaissance et leur compréhension des

327. Coran 38 : 27.




enseignements prophétiques et la connaissance des doutes qui s'opposent à la réalité de ces enseignements. Tu verras que les hommes les moins clairvoyants sont les hommes du *Kalām*, faux et répréhensible, que les Prédécesseurs ont censuré, en raison de leur ignorance des textes scripturaires et de leurs significations, et de l'emprise du doute sur leurs cœurs. Si tu considères l'état des gens du commun qui, selon ces *Mutakallimīn*, ne sont même pas des croyants, tu les trouveras plus clairvoyants qu'eux, plus forts en foi, plus disposés envers la Révélation et plus soumis à la Vérité.

❁ **La clairvoyance par rapport au Commandement et à l'Interdiction :** cela signifie purifier son cœur de toute opposition au Commandement et à l'Interdiction, suscitée par l'interprétation, le conformisme aveugle ou le désir, de sorte qu'il ne reste aucun doute dans le cœur en mesure de s'opposer à la connaissance définitive du Commandement de Dieu et de Son Interdiction, ni aucun désir qui l'empêche de les mettre en pratique et de les observer ; de même, aucun suivisme d'autres hommes, en mesure de l'empêcher de faire de son mieux pour recevoir les commandements de la niche des textes [scripturaires]. C'est ainsi que tu reconnais les gens dotés de clairvoyance et de science et ceux qui en sont dépourvus.

❁ **La clairvoyance par rapport à la Promesse et à la Menace :** elle consiste à témoigner que Dieu ﷻ veille sur chaque âme, et qu'Il observe ce qu'elle a acquis en bien et en mal, qu'il s'agisse du passé ou du futur, dans la demeure de l'action et la demeure de la rétribution. C'est un corollaire de Sa Divinité, de Sa Seigneurie, de Sa Justice et de Sa Sagesse.

Douter de cela revient à douter de Sa Divinité et de Sa Seigneurie, ou pire, de Son Existence, et il est impossible qu'il en soit autrement. Il est inconcevable de croire qu'Il ne S'occupe pas de Ses créatures ou qu'Il les laisse sans but. Dieu ﷻ est infiniment au-dessus d'une telle pensée ! Le témoignage de l'intellect par rapport à la rétribution [dans l'Au-delà] est égal à son témoignage par rapport à l'Unicité divine. C'est pour cette raison que les savants retiennent que l'Au-delà peut être connu par l'intellect, mais que ses spécificités ne peuvent être connues que par la Révélation. Voilà pourquoi Dieu ﷻ considère que la négation de l'Au-delà équivaut à la négation de Son Existence, car c'est une réfutation de Son Pouvoir et de Sa Divinité. En effet, le Très-Haut dit : « ***Si tu t'étonnes, c'est qu'il est en effet étonnant de les entendre dire : « Se peut-il qu'étant devenus poussière nous nous retrouvions dans une nouvelle création ? » Ceux-là***

sont ceux qui ont mécru en leur Seigneur: ils auront des carcans autour de leurs cous et seront les hôtes du Feu où ils demeureront à jamais. »[328]

Il y a deux opinions concernant ce verset. La première est que cela signifie: «Tu t'étonnes de les entendre dire: ***« Se peut-il qu'étant devenus poussière nous nous retrouvions dans une nouvelle création ? »*** C'est vraiment étonnant de leur part, car comment peuvent-ils nier cela, alors qu'ils ont été créés à partir de poussière alors qu'ils n'étaient rien.» La deuxième: «Si tu t'étonnes qu'ils donnent des associés à Dieu, et qu'ils refusent de se soumettre à l'Unicité de Dieu et de n'adorer que Lui, alors leur rejet de la Résurrection en disant: «***Se peut-il qu'étant devenus poussière nous nous retrouvions dans une nouvelle création ?***» est encore plus étonnant. Quoi qu'il en soit, le rejet de la Résurrection par l'homme est une chose vraiment étrange, et ce n'est rien d'autre que la négation du Seigneur, la mécréance en Lui et le rejet de Sa Divinité, de Sa Puissance, de Sa Sagesse, de Sa Justice et de Son Autorité.

L'auteur des *Manāzil* propose une autre définition de la clairvoyance. Il dit: «La clairvoyance est ce qui te débarrasse de la perplexité, et elle comporte trois degrés. ***Le premier degré***: c'est que tu saches que le rapport [scripturaire] qui informe de la loi divine émane d'un Être qui ne craint pas ses conséquences. Tu reconnais alors qu'elle doit être exécutée et soutenue avec certitude, et tu ressens de la colère [quand on la transgresse], par jalousie.»[329]

Le sens de ses paroles est que: ce que le Messager ﷺ a enseigné procède en réalité de la Vérité: celui qui l'applique n'a rien à craindre et il est en sécurité, car c'est la vérité et celui qui suit la vérité ne craint rien. Le droit que ce rapport a sur toi, c'est que tu accomplisses ce qui t'est ordonné, sans en douter, car c'est la chose la plus sûre pour toi. Au contraire, ton devoir n'est pas rempli et ton travail n'est pas accompli tant que tu ne le fais pas avec une certitude qui ne tolère aucun doute. Tu ressens également de la colère contre celui qui s'oppose à la loi, et tu gardes jalousement son droit contre toute perte ou négligence.

Selon le Shaykh al-Islām [al-Ansārī], la jalousie fait partie de la perfection de la clairvoyance. Car le sentiment de jalousie et de colère ressenti quand on constate une chose négligée, est proportionnel à la connaissance de sa vérité et de sa justesse, et à l'amour et à la considération que l'on éprouve pour elle. C'est une preuve de l'amour, de la considération et de la déférence que l'on a pour la Vérité. C'est l'œil-même de la clairvoyance. Tout comme le doute qui altère la perfection de l'obéissance aveugle, de même, l'absence de colère et de jalousie quand les

328. Coran 13: 5.
329. *Manāzil*, op. cit., p. 79.

Droits de Dieu ﷻ sont négligés et que Ses Défenses sont violées aveugle l'œil de la clairvoyance.

Puis, Ansārī dit : « ***Le deuxième degré***, c'est que tu es témoin de la justice de Dieu ﷻ dans la guidance ou l'égarement ; que tu observes la préservation du bien dans la variation de ses catégories et que tu vois la « corde de l'union » dans Son attraction. »[330]

Ce qu'il entend par le témoignage de la justice dans Sa guidance de celui qu'Il guide et de Son égarement de celui qu'Il égare, ce sont deux choses. Premièrement, Son action exclusive dans la création, la guidance et l'égarement. Deuxièmement : la réalisation de cela de Sa part est accompagnée de Sagesse et de Justice, et n'est pas arbitraire ou le fruit du hasard. Sa Sagesse exige la guidance de celui qu'Il sait être apte à la guidance, qui l'accepte, qui sera reconnaissant et qui s'épanouira, et Sa Sagesse exige l'égarement de celui qu'Il sait ne pas être digne de guidance, qui ne l'acceptera pas ou ne sera pas reconnaissant, et qu'elle sera sans effets sur lui. Car Dieu ﷻ sait parfaitement où Il doit placer Son Message depuis l'origine [à savoir Ses Messagers] jusqu'aux héritiers [à savoir les héritiers de Ses Messagers]. En effet, le Très-Haut dit : « ***C'est ainsi que Nous avons éprouvé certains en Nous servant des autres afin qu'ils disent : Est-ce sur ces gens-là, qui sont des nôtres, que Dieu a répandu Ses bienfaits ? Mais Dieu ne connaît-il pas mieux que quiconque ceux qui Lui sont reconnaissants ?*** »[331]

Ce sont ceux qui connaissent le bienfait de la guidance et qui Lui sont reconnaissants de la leur avoir accordée. Ils L'aiment et Le louent pour avoir fait d'eux Son peuple, car Il ne déroge jamais à l'exigence de justice et de bienfaisance en guidant celui qu'Il guide et en égarant celui qu'Il égare. Il ne chasse jamais celui qui se présente à Sa Porte et n'éloigne pas de Sa Dignité celui qui mérite Sa proximité, Sa guidance et Sa générosité. Il ne repousse que ceux qui méritent le rejet et l'éloignement, car Sa Sagesse et Sa Louange refusent de rapprocher et d'honorer une telle personne et de l'inclure parmi les Siens, Ses élus et Ses amis. Il ne reste plus qu'à demander : « Pourquoi a-t-il créé de telles personnes ? » C'est la question que pose l'ignorant injuste et fourvoyé, car la création des contraires et des opposés fait partie de la perfection de Sa Seigneurie, comme le jour et la nuit, le chaud et le froid, la douleur et le plaisir, le bien et le mal, les délices du jardin et les souffrances du feu.

Quant aux paroles de Ansārī : « [pour que tu observes] la préservation du bien dans la variation de ses catégories », ce qu'il entend par la « variation des catégories », c'est la diversité d'espèces, de mesures et de qualités en termes de

330. Ibid.
331. Coran 6 : 53.

facultés, de connaissances, d'actions, d'arts, etc. Dieu ﷻ a divisé les gens en fonction du bien et des avantages, et Il a donné à chacun ce qui est le plus utile et bénéfique pour lui, par bonté et charité. Ses paroles : « tu vois la « corde de l'union » dans Son attraction » signifient que tu constates qu'Il veut que tu réussisses à Lui obéir et qu'Il veut te rapprocher de Lui par toi-même.

Il utilise « l'attraction » comme métaphore pour cette habilitation spéciale et l'octroi du succès ; par « union », il entend le rapprochement ; et par « corde », le moyen de parvenir jusqu'à Lui. Par ces mots, il fait allusion au fait que tu t'appuies sur le succès qu'Il t'accorde, l'attraction qu'Il exerce sur toi et Sa Corde qu'Il te fait tenir solidement en guise de gage et de promesse de Sa Part à ses serviteurs. Être témoin de tout cela te rend plus fort en amour et en gratitude et t'encourage à faire de ton mieux dans l'adoration. Tout cela fait partie de la clairvoyance, et celui qui en manque est privé de tout cela.

Puis, Ansārī dit : « ***Le troisième degré***, c'est la clairvoyance qui fait jaillir la gnose, qui affermit l'allusion (*al-Ishāra*) et qui fait croître la *Firāsa.* »

Il entend ici la clairvoyance qui comprend le dévoilement intuitif et la vision directe, celle qui fait jaillir les sources de la gnose dans le cœur. Il ne dit pas la clairvoyance qui « fait jaillir la science », mais celle qui fait jaillir la gnose, car pour les soufis, la gnose est plus spécifique que la science. La gnose est à la science ce que l'esprit est au corps. **La gnose est l'esprit et le cœur de la science**. Ce qu'Ansārī dit est vrai ﷺ, car c'est grâce à cette clairvoyance que les sources des connaissances jaillissent dans le cœur, celles qui ne sont pas obtenues par l'acquisition ou par l'étude, car il s'agit d'une compréhension du Livre et de la Religion que Dieu ﷻ donne à Son serviteur, conformément à sa clairvoyance.

Puis, ce qu'il entend par « allusion » lorsqu'il dit : « la clairvoyance qui affermit l'allusion », c'est ce que les soufis appellent : « états » (*Aḥwāl*), « descentes » (*Munāzalāt*) et « goûts » (*Adhwāq*) que les gens étrangers au soufisme nient et que les gens dotés de clairvoyance affirment. La plupart de ces réalités se manifestent à l'aspirant spirituel : s'il est clairvoyant, sa clairvoyance confirmera et lui fera réaliser ces réalités, et elle lui fera prendre conscience de leurs détails. Mais s'il n'est pas doté de clairvoyance ou s'il est ignorant, il ne connaîtra pas les détails de ce qui se manifeste à lui et ne pourra pas les affirmer. Sa parole : « [la clairvoyance] fait croitre la *Firāsa* » signifie donc que la clairvoyance plante la *Firāsa* véridique dans la terre du cœur. C'est une lumière que Dieu ﷻ projette dans le cœur et qui permet de distinguer le bien du mal et la vérité du mensonge.

Le Très-Haut dit : « ***Il y a vraiment là des Signes pour al-Mutawassimīn (ceux qui observent attentivement).*** »[332] Mujahid a dit : « *Les Mutawassimīn* sont

332. Coran 15 : 75.

les *Mutafarrissīn* (ceux qui sont dotés de *Firāsa*) ». At-Tirmidhī a rapporté d'après Abū Sa'īd al-Khudrī ﷺ que le Prophète ﷺ a dit : « *Méfiez-vous de la Firāsa du croyant, car il voit par la lumière de Dieu, que Sa Puissance et Sa Majesté soient proclamées !* » Puis il récita : « ***Il y a vraiment là des Signes pour les Mutawassimīn (ceux qui observent attentivement).*** »

Le « *Tawassum* » est la forme active (*tafa''ul*) du mot « *sīmā* » qui signifie « marque ou signe ». L'individu doté de *Firāsa* est appelé *Mutawassim* parce qu'il a la capacité de déduire des informations sur ce qu'il ne voit pas, à partir de ce dont il est témoin. Il passe donc de la vision à la foi. C'est pourquoi Dieu ﷻ les a qualifiées de personnes sachant tirer profit des Signes, car elles établissent des preuves basées sur ce qu'elles voient pour confirmer ce que les Messagers ont enseigné en matière de commandements et d'interdictions, de récompenses et de punitions. Dieu ﷻ a inspiré cela à Adam ﷺ et Il lui a enseigné cela quand Il lui a fait connaître les noms de toutes les choses. Et ses enfants sont ses copies et ses successeurs. Chaque cœur est donc capable de cela, et cette faculté existe dans le cœur, et c'est par elle que Dieu ﷻ établit la preuve par rapport aux créatures, que les leçons sont tirées et que les argumentations sont correctes.

Dieu ﷻ a envoyé Ses Messagers pour rappeler, avertir et parfaire cette capacité par la lumière de la Révélation et de la foi. Cela s'ajoute à la lumière de la *Firāsa* et de la disposition, et elle devient ainsi lumière sur lumière. Par conséquent, la clairvoyance est renforcée, la lumière redoublée et elle continue d'augmenter jusqu'à ce qu'elle devienne visible sur le visage, le corps, la parole et les actions.

Inversement, le cœur de celui qui n'accepte pas la guidance de Dieu ﷻ et qui ne lève pas la tête vers elle est couvert par une enveloppe et une couverture. Il devient sombre, aveugle à la clairvoyance et les réalités de la foi lui sont cachées. Il voit alors la vérité comme un mensonge et le mensonge comme une vérité, la guidance comme un égarement et l'égarement comme une guidance. Le Très-Haut dit : « ***Que non ! Mais ce qu'ils ont acquis a rouillé (rāna) leurs cœurs.*** »[333] Ici, le mot *Rayn* ou *Rān* signifie un voile épais qui empêche le cœur de voir la Vérité et de s'y soumettre.

La force de la *Firāsa* dépend de celle de la clairvoyance. Il existe alors deux sortes de *Firāsa* : la *Firāsa* élevée et noble, réservée aux gens de la foi, et la *Firāsa* inférieure et basse, qui est partagée entre le croyant et le mécréant, à savoir celle des individus qui soumettent leurs corps et leurs âmes aux exercices spirituels, à la faim, aux veillées, à l'isolement, et qui s'interdisent de prêter attention à tout ce qui pourrait contrarier leurs engagements. Ces personnes acquièrent une *Firāsa* qui dévoile des images et des informations concernant certaines réalités inférieures

---

333. Coran 83 : 14.

dont le dévoilement ou la découverte ne comporte aucune perfection de l'âme, ni pureté, ni foi, ni gnose. Leur *Firāsa* ne va pas au-delà de ces réalités inférieures, parce que ces personnes sont couvertes d'un voile par rapport à Dieu. Leur *Firāsa* ne leur permet pas de faire la différence entre les amis de Dieu et Ses ennemis, et entre les voies de ces deux catégories.

Quant à la *Firāsa* des véridiques, les connaisseurs de Dieu ﷻ et de Son commandement, dans la mesure où leur aspiration est attachée à l'amour de Dieu, à Sa connaissance, à la servitude envers Lui et à l'appel des créatures à Lui, avec clairvoyance, leur *Firāsa* est donc attachée à Dieu ﷻ et à la lumière de la Révélation avec la lumière de la foi. Elle leur permet de faire la distinction entre ce que Dieu aime et déteste des êtres, des paroles et des actions, de faire la distinction entre le bon et le mauvais, et le véridique et le menteur. Elle permet de connaître le degré de préparation et de disposition des aspirants à Dieu ﷻ et traite donc chaque individu selon sa disposition par rapport à la science, la détermination et l'action. La *Firāsa* de ces individus les engage à dévoiler la voie prophétique, à l'enseigner aux autres, à la purifier de toutes les autres voies, à dévoiler les défauts de l'âme et les pratiques viciées qui empêchent l'aspirant de suivre la voie des Messagers. Telle est la *Firāsa* et la clairvoyance la plus noble et la plus bénéfique pour le serviteur dans son existence terrestre et dans l'Au-delà.

1.3 La station du but (*al-Qaṣd*)

Lorsque l'individu est éveillé et clairvoyant, il se dirige alors vers un but avec une volonté sincère. Il rassemble son but pour entreprendre le voyage et l'émigration vers Dieu ﷻ, sachant avec certitude que cela doit être fait. Il emballe ses affaires et ses provisions nécessaires pour le voyage, et se libère de tous les attachements qui l'empêchent de s'en aller. L'auteur des *Manāzil* a divisé le but en trois degrés. Il dit :

« ***Le premier degré***, c'est le but qui motive à entreprendre la discipline, supprime l'hésitation et appelle à se séparer des biens. »[334] Il a mentionné ici les trois avantages du but, à savoir qu'il motive à entreprendre le voyage vers Dieu ﷻ sans interruption ni hésitation, sans le souiller avec d'autres buts tels que l'ostentation et la renommée, ou le désir de louange, de pouvoir ou d'être honoré par les autres.

Puis il dit : « ***Le deuxième degré***, c'est le but qui coupe tout ce qui peut empêcher sa réalisation, qui résiste à tous les obstacles et qui surmonte toutes les difficultés. »[335] C'est-à-dire qu'à ce degré, le but du chercheur est si fort qu'il surmonte toute cause défavorable et obstacle, et que chaque difficulté devient facile.

334. *Manāzil*, op. cit., pp. 64-65.
335. Ibid. p. 65.

Et il poursuit: «***Le troisième degré*** est le but de la reddition (*al-Istislām*) pour apprivoiser la science, répondre à l'appel de l'Ordre et traverser l'océan du *Fanā'*[336].» L'auteur entend ici le fait de se soumettre à la science [ésotérique] afin de s'autodiscipliner et se réformer par elle, pour répondre au héraut de l'Ordre religieux et normatif à chaque fois qu'il appelle. En effet, l'Ordre a un héraut pour chaque situation de la science [ésotérique] qui appelle à avoir foi en elle et à la mettre en œuvre, et il exige que l'on réponde à son appel. Par «appel de l'Ordre», l'auteur entend les secrets et les sagesses qui invitent à la législation de l'Ordre. Il s'agit d'une réponse qui dépasse la simple obéissance, car ces secrets et ces sagesses appellent à l'amour et à la révérence, à la connaissance et à la louange. L'Ordre exhorte à l'obéissance, et les éléments et les sagesses qu'il contient exhortent à la gnose et à l'amour.

Quant à sa parole: «le but de traverser l'océan du *Fanā'*», il entend le but ultime des soufis. Selon certains d'entre eux, le *Fanā'* est un état nécessaire dans la voie mais n'est pas l'objectif final; alors que pour d'autres, c'est l'un des obstacles qui se dressent sur la voie et non l'objectif final. Ce n'est pas non plus un état nécessaire pour chaque aspirant. Cet état ne survient pas chez ceux qui ont de la force et de la détermination, car l'état de conscience et de permanence (*Baqā'*) est plus parfait. C'est pour cette raison que le *Baqā'* était l'état de notre Prophète ﷺ durant le Voyage Nocturne: il était pleinement conscient de ce qu'il voyait. En revanche, l'état de Moïse عليه السلام était le *Fanā'*, et c'est pourquoi il s'effondra, foudroyé, quand Dieu ﷻ Se manifesta à la montagne[337]. L'amour de la femme du grand Intendant pour Joseph عليه السلام était plus parfait que celui des autres femmes, et c'est pour cette raison que ce qui leur est arrivé[338] ne lui est pas arrivé à elle quand elles virent Joseph: elles étaient dans un état de *Fanā'*, alors que la femme du grand Intendant était dans un état de *Baqā'*. Nous reviendrons en détail sur tout cela, si Dieu le veut.

1.4 La station de la résolution (*al-'Azm*)

Lorsque l'objectif est consolidé, il se transforme en ferme résolution; cela nécessite alors d'entreprendre le voyage et de se faire accompagner par la confiance en Dieu. Dieu ﷻ dit: «***Et lorsque tu as pris une résolution, place ta confiance en Dieu. Dieu aime ceux qui mettent leur confiance en***

336. Le *Fanā'* est l'état d'anéantissement et de mort spirituelle.
337. Allusion au verset: «***Mais lorsque son Seigneur Se manifesta à la montagne, Il la réduisit en poussière et Moïse s'effondra, foudroyé.***» (Coran 7: 143).
338. Allusion au verset: «***Lorsqu'elles virent [Joseph], elles s'extasièrent et se tailladèrent les mains en s'exclamant: «À Dieu ne plaise! Celui-ci n'est pas un mortel; ce ne peut être qu'un ange noble!»***» (Coran 12: 31).

Lui. »[339] La résolution est l'objectif ferme corrélé à l'action. C'est pourquoi les savants ont dit : « La résolution, c'est le premier mouvement pour aller chercher le but. » En fait, le premier mouvement vient de la résolution et n'en fait pas partie. Mais dans la mesure où il suit immédiatement la résolution, il est parfois confondu avec elle. En fait, la réalité de la résolution, c'est la concentration de toutes les facultés de la volonté sur l'action.

Il y a deux sortes de résolution : la première est celle de l'aspirant à entrer dans la Voie, et cela fait partie des étapes initiales. La deuxième, c'est la résolution pendant le voyage initiatique : elle est plus spécifique et fait partie des stations spirituelles dont nous parlerons plus loin, si Dieu le veut.

Dans cette demeure spirituelle, le voyageur doit distinguer ce qui lui revient et ce qu'il doit, afin de prendre possession de ce qui lui revient et de rendre ce qu'il doit. Il s'agit de la station de l'examen de conscience qui précède celle du repentir, car lorsque le serviteur sait ce qui lui revient et ce qu'il doit, il s'emploiera à rendre et à se libérer de ce qu'il doit ; autrement dit, il se repent.

L'auteur des *Manāzil* place le repentir avant l'examen de conscience, car il considère que le repentir est la première station de l'aspirant après son éveil, et que le repentir ne saurait être complet sans examen de conscience. Ainsi, l'examen de conscience complète la station du repentir, et son but est de continuer à préserver le repentir, de peur que l'on ne le perde. C'est comme la promesse de se repentir.

[Les stations spirituelles et leur ordre]

Sache que l'ordre de ces stations ne signifie pas que le voyageur traverse une station, puis la quitte pour passer à une autre, comme c'est le cas dans un voyage sensible. C'est tout simplement impossible. Ne vois-tu pas que l'état d'éveil l'accompagne dans chaque station, tout comme la clairvoyance, le but et la résolution. Il en va de même pour le repentir, qui d'une part est l'une des premières stations, et d'autre part, l'une des dernières aussi, car elle accompagne chaque station, et c'est pourquoi Dieu ﷻ en a fait la dernière des stations de Son élite.

En effet, Dieu dit à propos de la bataille de Tabūk, qui était la dernière bataille au cours de laquelle le Prophète ﷺ et ses Compagnons ﷽ ont traversé des vallées, des commencements, des états et des fins : « ***Dieu est revenu vers le Prophète, les Emigrés et les Auxiliaires qui l'ont suivi à un moment difficile, alors que les cœurs de plusieurs d'entre eux étaient sur le point de se dévoyer. Il est alors revenu vers eux, car Il est Compatissant et Miséricordieux envers eux.*** »[340]

339. Coran 3 : 159.
340. Coran 9 : 117.

Il a donc établi que le repentir soit au début de leur affaire et à la fin. Il dit dans la sourate où la mort de Son Messager est annoncée, à savoir la dernière sourate révélée : «***Lorsque le secours de Dieu et la victoire arrivent, et que tu vois les hommes entrer en foule dans la religion de Dieu, glorifie par les louanges ton Seigneur et demande-Lui pardon, car c'est Lui, en vérité, qui accueille tout repentir.***»[341]

Dans les Recueils de Traditions authentiques [Al-Bukhārī et Muslim], il est rapporté d'après 'Ā'isha – que Dieu soit satisfait d'elle – : «Après la révélation de cette sourate, le Messager de Dieu n'a pas accompli de prière sans dire en s'inclinant et en se prosternant : «*Gloire à Toi, ô mon Dieu, ô notre Seigneur, et par Ta louange; ô mon Dieu, pardonne-moi.*» Le repentir est donc la finalité de chaque voyageur spirituel et de chaque ami de Dieu, et c'est le plus grand objectif vers lequel courent ceux qui connaissent Dieu ﷻ, ainsi que la servitude qui Lui est due et Son Droit. Le Très-Haut dit :

«***Nous avions, en vérité, proposé le dépôt sacré aux cieux, à la terre et aux montagnes, mais ils ont refusé de s'en charger; ils en ont été effrayés et c'est l'homme qui s'en est chargé. Mais il s'est montré pervers, ignare. Il a donc fallu que Dieu châtie les hommes et femmes hypocrites, les hommes et femmes associationnistes, et qu'Il accepte le repentir des croyants et des croyantes. Dieu est toujours Pardonneur et Miséricordieux !***»[342] Ainsi, Dieu ﷻ a fait du repentir l'objectif final de chaque croyant et croyante. Il en est de même de la patience qui est une station qui doit accompagner toutes les autres.

Cet ordre ne sert qu'à spécifier les stations précédentes. Par exemple, la station de la satisfaction est placée au-dessus de celle de la patience parce qu'elle dépend de la patience et qu'il est impossible de l'établir sans elle. Si on dit que la station de la satisfaction – ou son état, car certains considèrent qu'il s'agit d'un état et d'autres de station –, vient après la station de la patience, cela ne signifie pas que l'on abandonne la patience et que l'on passe à la satisfaction. Au contraire, cela signifie que la station de la satisfaction ne peut pas être atteinte avant que la station de la patience ne soit atteinte. C'est de cette manière que tu dois comprendre l'ordre des stations de la servitude.

Cela étant dit, tu sais maintenant que le but et la résolution passent avant toutes les stations, et qu'il n'y a aucune raison de les placer plus tard [comme le fait Ansārī]. À partir de là, tu sais également que l'examen de conscience précède le repentir, car quand on examine sa conscience, on se débarrasse de ses habitudes,

---

341. Coran 110.
342. Coran 33 : 72–73.

et c'est l'essence même du repentir. De même, la station de la confiance précède celle du retour à Dieu, car c'est par la confiance que l'on réalise le retour à Dieu ; la confiance est le moyen et le retour est la finalité. De plus, la station de l'Unicité divine est celle qui mérite le plus d'être la première, car c'est à elle que tous les Messagers ont appelé. Lorsque le Prophète ﷺ envoya Mu'ādh Ibn Jabal au Yémen, il lui dit : « *La première chose à laquelle tu dois inviter [les gens du Yémen], c'est le témoignage qu'il n'y a pas d'autre dieu que Dieu* » – et dans une variante : « *jusqu'à ce qu'ils connaissent Dieu* ». Aucune station et aucun état n'est valable sans la station de l'Unicité divine ; et il est donc inconcevable qu'elle soit placée en dernier, alors que c'est le premier appel des Messagers et la première obligation que Dieu ﷻ a imposée à Ses serviteurs. Toute autre opinion à ce sujet est erronée, comme ceux qui soutiennent que la première obligation est la considération, ou l'intention de considérer, ou la connaissance, ou le doute qui nécessite la considération.

Toutes ces opinions sont fausses, car le témoignage de l'Unicité divine est la première obligation, la clé de l'appel de chacun de tous les Messagers et la première chose à laquelle le premier d'entre eux, à savoir Noé عليه السلام, a appelé en disant : « ***Ô mon peuple, adorez Dieu, vous n'avez pas d'autre dieu que Lui.*** »[343] C'est aussi la première chose à laquelle le dernier d'entre eux, à savoir Muḥammad ﷺ, a appelé.

Les maîtres de la Voie spirituelle divergent sur le nombre et l'ordre des stations, chacun décrivant les demeures de son propre voyage et l'état de son propre cheminement, et ils divergent sur la nature de certaines demeures : s'agit-il de stations ou d'états ? Certains disent que les stations s'acquièrent et que les états sont des dons ; d'autres disent que les états sont les résultats des stations et que ces dernières sont les résultats des actions. Celui dont l'action est la plus correcte occupe la station la plus élevée, et celui qui occupe la station la plus élevée possède l'état le plus éminent. Ils sont également en désaccord sur la question de savoir si la satisfaction est un état ou une station ? Ce désaccord existe entre les soufis du Khorasan et les soufis irakiens. Un maître a arbitré entre eux et a déclaré : « Si elle est acquise, il s'agit d'une station ; sinon, c'est un état. » Ce qui est correct par rapport à ces questions, c'est que les *Wāridāt* (pensées spirituelles) et les *Munāzalāt* (rencontres spirituelles) ont des noms en accord avec leurs états. Au commencement, elles apparaissent comme des éclats, des éclairs et des lueurs, comme l'éclair qui brille de loin. Ensuite, lorsqu'elles descendent sur un aspirant et qu'elles le touchent, elles deviennent un état ; et quand elles s'installent et s'établissent en lui, elles deviennent une station. Ce sont donc des éclats et des lueurs au début, un état au milieu et une station à la fin (du cheminement). Ce qui brillait au début est donc l'état lui-même, et ce qui était un état est la station

343. Coran 7 : 59.

elle-même. Ces noms correspondent en fait à son attachement, sa manifestation et son établissement dans le cœur. Un aspirant peut quitter sa station tout comme on se sépare de ses vêtements et prendre une autre station, et il peut y revenir plus tard, ou non.

L'ordre des stations

Certaines stations peuvent en contenir deux, et d'autres en contenir plus de deux. Certaines sont telles qu'elles contiennent en elles toutes les autres stations et l'aspirant ne mérite d'être désigné par elle que lorsque toutes les stations sont réunies en lui. Ainsi, le repentir contient la station de l'examen de conscience et de la peur, et ne peut être imaginé sans ces deux. La satisfaction contient la station de la patience et la station de l'amour et ne peut être imaginée sans ces deux. La confiance contient la station de la délégation de ses affaires à Dieu, celle de la supplication et celle de la satisfaction, et ne peut être imaginée sans aucune de celles-ci. L'espérance contient les stations de la peur et de la volonté. Le retour à Dieu ﷻ contient les stations de l'amour et de la crainte, car le serviteur ne peut revenir que lorsque ces deux sont associés. La soumission contient les stations de l'amour, de la contrition et de l'humilité, et ne peut être qualifiée de ce nom sans ces trois. L'ascèse contient les stations du désir et de la frayeur, et celui qui ne désire pas ce qui peut lui procurer un avantage et qui n'est pas effrayé par ce qui peut lui procurer du mal ne peut pas être un ascète. La station de l'amour contient la gnose, la peur, l'espérance et la volonté ; l'amour est donc une réalité en laquelle ces quatre réalités sont en harmonie et à travers lesquelles il se réalise. La station de la crainte contient la connaissance de Dieu ﷻ et la connaissance du Droit de Dieu d'être servi et adoré ; et quand le serviteur connaît Dieu et Son Droit, sa crainte de Dieu augmente, conformément à cette Parole du Très-Haut : « ***Les seuls à craindre Dieu parmi Ses serviteurs sont les savants.*** »[344] Ainsi, ceux qui Le connaissent et qui connaissent Son Commandement sont les gens de la crainte de Dieu. Le Prophète ﷺ a dit : « *Je suis celui d'entre vous qui connaît le mieux Dieu et qui Le craint le plus.* »[345]

La station de la crainte contient les stations de l'amour, de la magnification de Dieu et de Sa glorification. La station de la gratitude contient toutes les stations de la foi, c'est pourquoi elle est la plus élevée. Elle est au-dessus de la satisfaction et contient la patience, mais pas l'inverse, et contient également la confiance, le retour à Dieu, l'amour, la soumission, l'humilité, la peur et l'espérance. Toutes les stations sont contenues dans celle de la gratitude, et on ne peut en être qualifié

344. Coran 35 : 28.
345. Tradition rapportée par Al-Bukhārī et Muslim.

que lorsque toutes ces stations sont réunies en une personne. C'est pour cette raison que la foi est divisée en deux moitiés : la patience et la gratitude. Et puisque la patience est contenue dans la gratitude, toute la foi y est contenue. En vérité, les reconnaissants sont les moins nombreux parmi les serviteurs, conformément à cette Parole du Très-Haut : « ***Parmi Mes serviteurs, il y en a peu qui soient reconnaissants.*** »[346] La station de la pudeur contient celle de la connaissance et celle de la vigilance. La station de l'intimité contient celles de l'amour et de la proximité. Quand le bien-aimé est éloigné de son amant, il ne peut pas être son intime ; si l'individu est proche de quelqu'un qu'il n'aime pas, il ne peut pas être son intime. L'intimité n'est atteinte que lorsque l'amour et la proximité sont réunis. La station de la véracité contient celles de la sincérité et de la résolution ; quand elles sont réunies, la véracité est atteinte. La station de la vigilance contient celles de la connaissance et de la crainte, et ce n'est que dans la mesure où celles-ci sont atteintes que la station de la vigilance est atteinte. La station de la quiétude contient celles du retour à Dieu, de la confiance, de la délégation, de la satisfaction et de la soumission. La quiétude résulte de la confluence de tous ces états : quand l'individu les possède, il s'apaise ; et quand il en perd un, sa quiétude disparaît. Il en va de même pour le désir et l'effroi, car chacun d'eux contient de l'espérance et de la peur, mais l'espérance est plus forte que le désir et la peur est plus forte que l'effroi.

Les aspirants sont de deux sortes en ce qui concerne chacune de ces stations : les justes (*al-Abrār*) et les rapprochés (*al-Muqarrabūn*). Les justes sont à l'arrière et les rapprochés sont devant. Cela est vrai pour toutes les stations de la foi. La différence entre les deux catégories est si grande que personne d'autre que Dieu ﷻ ne peut la saisir. La division des aspirants en trois catégories (à savoir, les aspirants ordinaires, les élus et l'élite de l'élite) est l'œuvre de ceux qui considèrent que l'anéantissement spirituel est la finalité du voyage et l'emblème de la communauté soufie auquel ils aspirent tous, comme nous l'expliquerons bientôt, si Dieu le veut. Il y a différents types d'anéantissement, certains sont louables, d'autres blâmables et certains meilleurs que d'autres. C'est le but ultime et l'axe autour duquel tourne la communauté soufie.

En réalité, l'ordre des stations que chaque auteur met en avant est arbitraire. Il s'agit d'une prétention sans application, car lorsqu'un serviteur s'attache à la corde de l'Islam et y adhère totalement, il s'attache à toutes ses implications extérieures et intérieures, à ses stations et à ses états. Dans chacun des nœuds [de cette corde qu'est l'Islam] et de ses obligations, il y a des états et des stations qui doivent être atteints. Chaque fois que l'itinérant remplit une obligation, il fait face à une suivante, et chaque station qu'il traverse l'amène à une autre. Il se peut qu'il rencontre les stations et les états les plus élevés au début de son voyage.

346. Coran 34 : 13.

Ainsi, les états d'amour, de satisfaction, d'intimité et de quiétude s'ouvrent à lui d'une manière qui ne sera plus la même à la fin de son voyage. De même, à la fin de son voyage, l'aspirant aura besoin de plus de clairvoyance, de repentir et d'examen de conscience qu'au début. Par conséquent, il n'y a pas d'ordre universel indispensable pour le voyage.

Nous avons également mentionné le fait que le repentir, qu'ils ont considéré comme la première des stations, est le but ultime des connaisseurs et le terme de la quête des amis de Dieu ﷻ, les plus proches de Lui. Sans aucun doute, leur besoin à l'examen de conscience est beaucoup plus grand à la fin qu'au début. La meilleure approche de ces stations est la méthode des premiers Imâms [du soufisme]. Ils ont défini chaque station en expliquant sa réalité et sa cause, ses vices qui en empêchent la réalisation, ses obstacles, et ils ont mentionné les gens ordinaires et l'élite de ces stations. Le discours des maîtres du soufisme est similaire ; et cela est évident pour quiconque l'examine. C'est le cas de Sahl Ibn 'Abd Allāh at-Tustarī[347], d'Abū Ṭālib al-Makkī[348], de Junayd Ibn Muḥammad[349], d'Abū 'Uthmān an-Naysābūrī[350], de Yaḥyā ibn Mu'ādh ar-Rāzī[351], et de maîtres supérieurs à ces derniers, comme Abū Sulaymān ad-Dārānī[352], 'Awn Ibn 'Abd Allāh[353] qui était appelé le « sage de la Communauté », et d'autres comme eux. Leurs propos sur les actions du cœur et ses états étaient complets, approfondis, accessibles et non contraints par un ordre artificiel, ou une énumération spécifique des stations. Leurs préoccupations étaient plus élevées que ces futilités, car ce qui les intéressait le plus, c'était d'acquérir la sagesse et la connaissance, de purifier leur cœur et leur âme, et de corriger leur comportement. C'est pour cette raison qu'ils parlaient peu et que leurs discours étaient remplis de bienfaits, alors que les discours de leurs successeurs sont trop longs et ne contiennent que peu de bienfaits.

Il faut parler aux hommes de son époque dans le langage qu'ils comprennent, car ils n'ont pas la force d'entreprendre des expériences spirituelles comme celles

---

347. Sahl Ibn 'Abd Allāh at-Tustarī (m. 283/896) : célèbre maître soufi du troisième siècle. Il est aussi l'auteur d'un commentaire du Coran.
348. Abū Ṭālib al-Makkī (m. 386 /996) : célèbre soufi et auteur de l'une des premières œuvres classiques du soufisme : *Qūt al-qulūb* (La nourriture des cœurs) dont Al-Ghazālī s'est inspiré pour son *Iḥyā' 'Ulūm ad-Dīn*.
349. Abū al-Qāṣim Junayd Ibn Muḥammad (m. 298/910) : figure emblématique du soufisme. Il est surnommé le « prince de la communauté soufie » (*sayyid at-ṭā'ifa*).
350. Abū 'Uthmān Sa'īd al-Ḥīrī an-Naysābūrī (m. 298/910) : célèbre Imâm, traditionniste et soufi. Il serait à l'origine de la diffusion du soufisme à Nishapur.
351. Yaḥyā Ibn Mu'ādh ar-Rāzī (m. 258/871) : célèbre Imâm et soufi de Balkh, puis de Nishapur. Il fut le premier maître spirituel à parler de soufisme dans les mosquées.
352. Abū Sulaymān 'Abd ar-Raḥmān ad-Dārānī (m. 215/830) : célèbre Imâm et soufi du début du troisième siècle.
353. 'Awn Ibn 'Abd Allāh Ibn 'Utba al-Hudhalī (m. 113/732) : frère de 'Ubayd Allāh, le célèbre juriste de Médine, 'Awn était un illustre traditionniste, homme de savoir et maître spirituel.

des premiers prédécesseurs, ni ne saisissent leurs mots ni ne suivent à la lettre leur guidance. Si leur voie et leurs méthodes devaient leur apparaître, ils les trouveraient étranges, ils penseraient que c'est la voie des gens ordinaires et insisteraient sur le fait que la voie de l'élite est tout à fait différente, comme le déclarent certains égarés et ignorants parmi les gens du *Kalām*. Ils disent : « Leur méthode était plus sûre et la nôtre est plus savante. » De même, certains pseudo-savants en matière de jurisprudence, qui n'ont pas apprécié la valeur des Anciens, disent : « Ils n'ont pas eu l'occasion de faire des déductions, ni d'affiner les principes et les décisions, car ils étaient occupés par autre chose, alors que les générations suivantes ont la possibilité de le faire et sont donc plus avisées en matière de jurisprudence. »

De telles personnes sont voilées par rapport au statut des prédécesseurs, à la profondeur de leurs connaissances, à leur manque d'affectation et à leur clairvoyance parfaite. Par Dieu, les générations postérieures ne se sont distinguées que par l'affectation et ne se sont occupées que des parties marginales des questions. Or la compréhension, la réalisation de l'essence, des principes et de la cohérence étaient la préoccupation majeure des prédécesseurs qui visaient toujours les plus hauts desseins. Les prédécesseurs et les générations suivantes n'étaient pas du même monde : « ***Dieu a établi une mesure pour chaque chose*** »[354].

Donc, la meilleure chose consiste à mentionner les stations de la servitude évoquées dans le Coran et la Sunna, en indiquant leurs définitions et leurs degrés, car la connaissance de cela fait partie de la connaissance des limites de ce que Dieu ﷻ a révélé à Son Messager ﷺ.

En effet, Dieu ﷻ a qualifié d'ignorants et d'hypocrites ceux qui ne les connaissent pas dans Sa Parole : « ***Les Bédouins sont les plus ancrés dans la mécréance et l'hypocrisie, et les plus enclins à méconnaître les limites que Dieu a révélées à Son Envoyé.*** »[355] Connaître les limites est une prise de conscience et les mettre en application est une protection : cela permet au serviteur de réaliser la foi complète et de faire partie des gens de : « ***c'est Toi que nous adorons et c'est à Toi que nous demandons de l'aide.*** » Nous les citerons donc, non par ordre de mérite, mais seulement parce que nous considérons que cet ordre est plus adéquat pour le cheminement sensible et plus facile pour rapprocher la théorie de la pratique, et afin que son approbation soit plus complète, sa connaissance plus parfaite et sa mémorisation plus aisée. Tel est l'avantage de proposer des paraboles, à savoir la matière spécifique de l'intellect et de son essence, et c'est pourquoi le Très-Haut en propose de nombreuses dans le Coran et déclare que leur compréhension n'est accessible qu'aux savants, conformément à Sa Parole :

---

354. Coran 65 : 3.
355. Coran 9 : 97.

« ***Ce sont là des paraboles que Nous proposons aux hommes, mais seuls ceux qui raisonnent peuvent comprendre*** »[356]

Les stations de la servitude

Sache que le serviteur est plongé dans le sommeil de l'insouciance avant que le héraut ne fasse son chemin vers lui : le cœur du serviteur est endormi même si son corps est éveillé. Puis, lorsque le héraut de vérité lance son appel et que le muezzin du Miséricordieux crie : « Venez au succès ! », le serviteur éprouve un désir ardent de succès. La première station de cet endormi est l'éveil et l'alerte qui, comme nous l'avons mentionné plus haut, est l'agitation du cœur, provoquée par la panique du réveil. L'auteur des *Manāzil* nous dit que l'éveil, c'est le fait de « se tenir debout » pour Dieu ﷻ, mentionné dans Ses Paroles : « ***Dis : Je ne vous exhorte qu'à une seule chose : « tenez-vous debout » (taqūmū) devant Dieu, par deux, ou individuellement.*** »[357] En effet, l'auteur dit :

« La *qawma* (se tenir debout) pour Dieu, c'est le réveil de la torpeur de l'insouciance, se lever [et se sortir] de l'impasse de l'indifférence. C'est le premier rayon qui illumine et vivifie le cœur du serviteur pour qu'il observe la lumière de la vigilance. La *qawma* se compose de trois choses : la première, c'est l'appréciation du bienfait divin par le cœur, malgré son désespoir de ne pouvoir le compter ou le définir ; la libération de l'esprit de manière à percevoir la grâce que ces bienfaits comportent ; et la prise de conscience de son incapacité à remplir son devoir vis-à-vis de Lui. »[358]

Ce qu'il mentionne ici, c'est la cause de l'éveil ainsi que son effet, car lorsque l'individu sort de l'impasse de l'insouciance, après que son cœur a été illuminé par la lumière de la vigilance, cet état lui permet d'être témoin des bienfaits cachés et apparents de Dieu ﷻ. Plus la contemplation de son cœur et de son regard est nette, et plus il est témoin de l'immensité et de la plénitude de ces bienfaits. Il constate alors son impuissance à les compter, les évaluer ou les englober. Son cœur se libère de tout le reste pour ne contempler que la grâce que Dieu ﷻ lui fait en lui accordant ces bienfaits, sans les avoir mérités ni gagnés, et il acquiert la certitude qu'il est incapable d'en remplir les droits, à savoir exprimer sa gratitude pour tout cela. La contemplation de ces bienfaits et de ses propres lacunes procure au serviteur deux éminents états de servitude : l'amour pour son Bienfaiteur et l'envie inlassable de mentionner Son Nom ; cela provoque aussi son humilité, sa colère

---

356. Coran 29 : 43.
357. Coran 34 : 46.
358. *Manāzil*, op. cit., pp. 11-12.

et son mépris envers sa propre personne pour avoir manqué de gratitude pour les bienfaits de Dieu. Il réalise alors l'invocation du pardon prophétique :

«*Je viens vers Toi avec Tes bienfaits en ma faveur et je viens vers Toi avec mes péchés, alors pardonne-moi, car personne d'autre que Toi ne pardonne les péchés.*»[359] Il réalise alors que cette invocation du pardon mérite vraiment le titre de : «reine des invocations du pardon» et que si Dieu ﷻ punissait les habitants de Ses cieux et de Sa terre, ce ne serait pas une injustice de Sa part, et que s'Il leur pardonnait, Sa miséricorde envers eux serait certainement meilleure que leurs actions. Il réalise aussi que le serviteur est constamment en voyage vers Dieu ﷻ; et qu'il est entre l'état de constatation de la grâce divine et l'état de contemplation de ses propres lacunes [en matière de gratitude].

L'auteur des *Manāzil* poursuit : «La deuxième chose consiste à prendre connaissance de sa faute, à s'attarder sur le péril qu'elle représente, à retrousser ses manches pour la corriger, à se débarrasser de son joug et à chercher le salut par son élimination.»

Ainsi, l'individu considère le mal qu'il a commis dans le passé, sachant que cela l'expose à un grand danger et qu'il est sur le point d'être ruiné lorsque le détenteur légitime réclamera son droit. Dans Son Livre, le Très-Haut réprouve ceux qui oublient ce qu'ils ont commis de leurs mains. En effet, Il dit : «***Qui donc est plus inique que celui qui, après que les signes de son Seigneur lui ont été rappelés, s'en détourne et oublie ce que ses propres mains ont accompli ?***»[360]

Lorsqu'il réalise la gravité de son délit, l'individu se hâte de réaliser les connaissances et les actions qu'il a négligées ; et il se débarrasse du joug de ses délits par le repentir, le remords et la purification. Cela implique de purifier sa foi et sa connaissance de la souillure du délit, tout comme on purifie l'or et l'argent de leurs impuretés par le feu. Le serviteur ne peut accéder au Paradis qu'après cette purification, car le Paradis est pur et seuls les purs peuvent y entrer. Voilà pourquoi les Anges leur diront : «***Que la paix soit sur vous ! Vous avez été bons ; entrez ici pour y demeurer à jamais.***»[361] Et le Très-Haut parle de «***Ceux que les Anges font trépasser alors qu'ils sont en état de grâce et à qui ils disent : Que la paix soit sur vous ! Entrez au Paradis, en récompense de vos actions !»***»[362]

Il n'y a pas le moindre atome de saleté dans le Paradis. L'élimination des péchés dans ce bas-monde se produit par quatre moyens : le repentir, la recherche

359. Tradition rapportée par Al-Bukhārī, Aḥmad, Ibn Māja et At-Tirmidhī.
360. Coran 18 : 57.
361. Coran 39 : 73.
362. Coran 16 : 32.

et la demande du pardon, les bonnes actions qui effacent les mauvaises et les lourdes épreuves qui les expient. Si ces quatre moyens éliminent les péchés et en débarrassent le serviteur, il fera partie de ceux que les Anges font trépasser alors qu'ils sont en état de grâce, ceux à qui ils annonceront la bonne nouvelle du Paradis, ceux « ***sur lesquels les Anges descendent en disant : N'ayez crainte, ne vous affligez pas, mais accueillez avec joie la bonne nouvelle du Paradis qui vous a été promis. Nous sommes vos protecteurs dans la vie de ce monde et dans la vie future. Vous y trouverez ce que vos âmes désirent et ce pour quoi vous priez, comme un don de bienvenue de la part de Celui qui pardonne, qui est Miséricordieux. »*** »[363]

Si ces quatre moyens ne suffisent pas à éliminer ces péchés et à débarrasser le serviteur de leur joug, cela signifie que son repentir n'était pas sincère, global, complet et véridique, que sa demande de pardon n'était pas parfaite et entière (à savoir celle qui est suivie par le renoncement au péché et par le regret) comme devrait l'être toute demande de pardon bénéfique ; elle ressemble à celle de celui qui a une coupe de vin à la main et qui dit : « Je demande pardon à Dieu » avant de lever sa coupe vers ses lèvres. Cela signifie aussi que ni les bonnes actions ni les lourdes épreuves n'ont été suffisantes pour expier les péchés du serviteur, soit parce que ces péchés sont extrêmement graves, soit parce que ces moyens sont trop faibles dans son cas, soit parce que sa purification aura lieu dans le *al-Barzakh* par les trois choses suivantes : la prière des gens de foi sur lui à son enterrement, leur demande de pardon pour lui et leur intercession en sa faveur. Soit sa purification aura lieu par le châtiment de la tombe, la terreur de cette épreuve, l'étouffement dans la tombe, les réprimandes des Anges et d'autres choses semblables, soit encore par ce que ses frères musulmans feront en son nom comme actes de bienfaisance, tels que les aumônes, le pèlerinage, le jeûne, la récitation du Coran, les prières en son nom, et lui offrir la récompense de toutes ces choses.

Les gens ont convenu que la récompense et le mérite pour les aumônes et la prière faites au nom du défunt l'atteignent. En effet, l'Imam Aḥmad – que Dieu lui fasse miséricorde – a dit : « Il n'y a pas de désaccord entre les savants sur la validité de ces deux, mais pour les autres, il existe un désaccord. »

La plupart soutiennent que le pèlerinage accompli au nom d'une personne décédée est également accepté. Abū Ḥanīfa ﷺ a dit : « La récompense de la charité parvient au défunt. » Aḥmad et ceux qui sont d'accord avec lui à cet égard sont encore plus généreux envers le défunt, puisqu'ils disent : « La récompense pour tous les actes par lesquels on cherche la proximité de Dieu parvient au défunt : les actes physiques, les actes financiers ainsi que ceux où les deux sont réunis. »

---

363. Coran 41 : 30–32.

Ils avancent comme preuve cette tradition : lorsqu'un Compagnon demanda au Prophète ﷺ : « Ô Messager de Dieu, existe-il un acte de bonté que je puisse faire pour mes parents après leur décès ? » Il répondit : « *Oui. La prière pour eux, la demande de pardon en leur faveur, honorer leurs engagements, respecter les liens de parenté qui ne peuvent l'être que par eux et honorer leurs amis.* »[364] Le Prophète ﷺ a dit aussi : « *Si quelqu'un meurt et qu'il a des jeûnes à rattraper, son tuteur doit jeûner pour lui.* »[365]

Si ces trois choses ne suffisent pas à éliminer ses péchés, il sera purifié devant son Seigneur dans la Halte, au Jour de la Résurrection, par quatre choses : les frayeurs de la Résurrection, la gravité de la Halte, l'intercession des intercesseurs et le Pardon de Dieu, le Tout-Puissant. Si ces choses ne suffisent pas, le serviteur doit alors entrer dans le Feu, comme miséricorde pour lui, afin qu'il y soit purifié et lavé. Ainsi, le Feu sera un moyen de purification et d'élimination de ses souillures crasses, et il y restera selon l'étendue de ses souillures, de leur force ou leur faiblesse, et de leur accumulation. Une fois sa souillure éliminée, son or purifié et qu'il devient pur et bon, on le sort du Feu et on le fait entrer au Paradis.

L'auteur des *Manāzil* poursuit : « La troisième chose concernant l'éveil est le fait de prendre conscience de l'écoulement des jours, de craindre leur perte, de ne ménager aucun effort pour compenser ceux qui ont été perdus et de mettre à profit ceux qui restent. »[366]

C'est-à-dire qu'au fur et à mesure que l'individu se rend compte de ce qu'il a engrangé comme profits mais surtout comme pertes, il cherche alors à compenser ce qu'il a perdu et qui est inestimable durant le reste de son existence. Il devient plus économe de son temps, voire de chacun de ses souffles, de peur qu'ils ne passent en vain et ne le rapprochent pas de Dieu ﷻ. Telle est la réalité de la perte qui est commune à tous les êtres humains, malgré leurs différences, car certains perdent plus et d'autres moins. Chaque souffle dépensé inutilement par le serviteur et sans qu'il ne le rapproche de Dieu ﷻ sera pour lui une cause de regret demain dans l'Au-delà : c'est un arrêt de son voyage vers Dieu, un revers s'il le poursuit, et un voile s'il met fin à son voyage.

Puis il ajoute : « Quant à la connaissance du bienfait de Dieu, elle est purifiée par trois choses : la lumière de l'intellect, la perception de l'aperçu de la faveur divine et la considération de ceux qui sont dans la calamité. »[367]

Ce qu'il veut dire, c'est que la réalité de la contemplation du bienfait est purifiée par trois choses : par la lumière qui a initialement provoqué l'éveil et qui a illuminé le cœur en le mettant en alerte. L'intensité de sa force purifie la contemplation

---

364. Tradition rapportée par Ibn Māja et Abū Dawūd.
365. Tradition rapportée par Al-Bukhārī, Muslim et Abū Dawūd.
366. *Manāzil*, op. cit., p. 12.
367. Ibidem.

du bienfait. Celui qui ne voit les bienfaits de Dieu que dans sa nourriture, ses vêtements, sa santé physique et le respect qu'il suscite parmi les gens n'a reçu aucune part de cette lumière. Car les plus grands bienfaits de Dieu ﷻ sont l'Islam et la foi, le désir de Dieu et le plaisir de se souvenir de Lui et de Lui obéir, et cela ne peut être connu qu'à travers la lumière de l'intellect et la guidance divine vers le succès. Cette purification est atteinte par la perception des faveurs divines en soi-même, à savoir la vision et l'observation de ces faveurs malgré le brouillard de la coutume et les ténèbres de l'âme, et par l'observation des « gens du malheur », à savoir les gens qui ne se soucient pas de Dieu et qui innovent en matière de Religion. Ces deux catégories de personnes sont vraiment les gens du malheur. Quand le serviteur voit ces personnes et connaît leur situation, la faveur de Dieu ﷻ est multipliée dans son cœur, elle devient plus pure et il prend alors conscience de sa valeur, car le contraire d'une chose fait ressortir sa beauté, et c'est par les contraires que l'on distingue clairement les choses. C'est pour cette raison que les plaisirs accordés aux hôtes du Paradis sont complétés par la vision des hôtes de l'Enfer et leur châtiment.

Anṣārī poursuit : « La connaissance du délit est complétée par trois choses : la glorification de la Vérité, la connaissance de son âme et la croyance en la Menace. »[368] C'est-à-dire : quand la perception de la grandeur de la Vérité est parfaite dans le cœur, l'opposition à la Vérité est alors perçue comme une chose d'une extrême gravité, car l'opposition à une chose immense n'est pas égale à l'opposition à une chose de moindre importance. De plus, celui qui connaît la valeur et la réalité de son âme, et le besoin essentiel qu'elle a de son Vrai Maître, à chaque instant et à chaque souffle, son opposition à Celui dont il a immensément besoin lui apparaît alors comme une faute considérable. Enfin, lorsqu'il réalise la nature méprisable de son âme et la grandeur inestimable de Celui à qui il s'est opposé, son délit lui apparaît encore plus grave et il est davantage motivé à s'en débarrasser. Par ailleurs, plus il croit en la véracité de la Menace et en est convaincu, et plus son envie de se débarrasser de son délit sera plus grande. Le pivot et l'axe de son succès dépendent de sa croyance en la Menace divine. Si cette croyance lui fait défaut, il s'expose alors à un échec derrière lequel il n'y a aucun succès possible. Dieu ﷻ déclare que les Signes et les Avertissements ne profitent qu'à ceux qui croient en la Menace et qui craignent le châtiment de l'Au-delà. Ces personnes sont celles qui sont visées par l'Avertissement divin et qui tirent profit des Signes de Dieu ﷻ. Il dit : « ***En vérité, il y a en cela un Signe pour celui qui craint le châtiment de l'Au-delà*** »[369], « ***Tu n'es qu'un avertisseur***

368. Ibidem.
369. Coran 11 : 103.

pour celui qui craint [l'Heure]»[370], «***Avertis donc par le Coran celui qui redoute Ma Menace***»[371] ; et Il informe que les gens du salut dans ce bas-monde et dans l'Au-delà sont ceux qui croient en la Menace et qui la craignent en disant : ***«Et ceux qui n'ont pas cru dirent à leurs Messagers : «Nous vous chasserons sûrement de notre pays, ou vous devrez retourner à notre religion». Alors, leur Seigneur leur inspira : Nous ferons périr les iniques, et Nous vous établirons ensuite dans leur pays : tel est le lot réservé à quiconque craint Ma Grandeur et redoute Ma Menace»***»[372].

Anṣārī dit : « Quant à la connaissance du gain et de la perte de jours, elle est complétée par trois choses : par l'écoute des sciences, la réponse au héraut de l'interdiction et la compagnie des hommes de bien. Et la pleine réalisation de tout cela s'obtient par l'abandon des habitudes. »

Autrement dit, plus l'aspirant connaît la valeur des actions et la nature précieuse de ce qu'il acquiert par elles, et plus il connaît les profits et les pertes de son état et de sa foi. De même, la réponse rapide ou lente de son cœur au héraut affecte la gravité des interdictions de Dieu ﷻ dans son cœur. Son gain et sa perte correspondent donc à la rapidité avec laquelle il répond à une telle poussée.

Pareillement, fréquenter les maîtres des résolutions qui emploient leurs énergies pour rejoindre l'Assemblée suprême [des Anges] l'aide également à savoir ce qu'il a gagné et ce qu'il a perdu. La pleine réalisation de tout cela s'obtient par la volonté de se séparer de ses habitudes et de ses coutumes, d'entraîner son âme à les repousser et le sentiment d'être un étranger parmi les gens de l'insouciance et de l'opposition. Il n'y a rien de pire pour le serviteur que l'emprise de ses habitudes sur lui. Les mécréants ne s'opposèrent aux Messagers qu'à cause de leurs coutumes héritées de leurs ancêtres. La voie est coupée pour celui qui n'exerce pas son âme à les repousser, à les abandonner et qui ne la prépare pas à ce qui est exigé ; et il sera privé de la voie du succès et de la réussite : «***S'ils avaient voulu y aller, ils s'y seraient préparés avec soin ; mais il a déplu à Dieu qu'ils y allassent et Il les a rendus indolents. On leur a dit : Restez [derrière] avec ceux qui restent !***»[373]

---

370. Coran 79 : 45.
371. Coran 50 : 45.
372. Coran 14 : 13-14.
373. Coran 9 : 46.

Chapitre 2
La station de la réflexion (*Fikra* ou *Tafakkur*)



Lorsque l'éveil est assuré, il en résulte une réflexion qui, comme mentionné précédemment, rend le regard du cœur aiguisé par rapport au but et à sa recherche. L'auteur des *Manāzil* place la réflexion après la clairvoyance. Il dit à ce sujet : « Elle concentre la clairvoyance sur l'objectif », c'est-à-dire la concentration de l'intellect sur le but désiré en le cherchant. Il poursuit :

« Il y a trois sortes de réflexion : la réflexion sur l'essence du *Tawḥīd* ; la réflexion sur les subtilités de la création ; et la réflexion sur les réalités subtiles des actions et des états. »[374]

Je dis que la réflexion est de deux types : l'une se rapporte à la science, à la connaissance et à la conscience, et l'autre se rapporte à la recherche et à la volonté. Celle qui se rapporte à la science et à la connaissance permet de faire la distinction entre la vérité et le mensonge, et entre ce qui est certain et ce qui est nié ; et celle qui se rapporte à la recherche et à la volonté permet de faire la distinction entre ce qui utile et ce qui est nuisible. Un autre type de réflexion dérive de la dernière. C'est celle qui concerne la voie qui conduit à l'obtention de ce qui utile pour la suivre et celle qui conduit à ce qui est nuisible pour le discerner et l'éviter. Telles sont les six sortes de [réflexion], et il n'y en a pas une septième. C'est le domaine de réflexion des gens raisonnables.

La réflexion sur le *Tawḥīd* consiste à faire venir à l'esprit les éléments de preuve et les Signes qui établissent que l'associationnisme est un mensonge et une impossibilité, qu'il est impossible d'attribuer la qualité et la fonction de divinité à deux entités, tout comme il est impossible d'affirmer la seigneurie pour deux entités. Voilà pourquoi il est faux d'adorer deux dieux et de placer sa confiance en eux. Seul le vrai Dieu et le vrai Seigneur est digne d'adoration, à savoir Allah, l'Unique, le Dominateur.

---

374. *Manāzil*, op. cit., p. 18.

La doctrine du *Tawḥīd* et la notion de *Fanā'*[375] chez al-Anṣārī

L'auteur des *Manāzil* trébuche sur ce point et met en avant une doctrine que les maîtres les plus parfaits et ceux qui sont arrivés auprès de Dieu ﷻ ont évitée. Il dit : « La réflexion sur l'essence du *Tawḥīd* est une plongée dans l'océan du déni ».

L'auteur édifie ici une construction sur le fondement même de [la voie soufie], et c'est ce à quoi sa plume a abouti au sujet du *Fanā'*. Il considère que la réflexion sur l'essence du *Tawḥīd* éloigne le serviteur du *Tawḥīd* authentique, car pour lui, le *Tawḥīd* authentique n'est possible qu'après le dépassement, l'anéantissement de la réflexion (*Fikra*) et de la méditation (*Tafakkur*). En effet, la réflexion indique la subsistance d'une forme, et elle requiert l'existence d'un objet de réflexion, ainsi que d'un acte de réflexion. Or, selon lui, le *Tawḥīd* parfait n'est pas possible si des formes subsistent. La réflexion est donc pour lui un signe de déni et une plongée dans l'océan du déni. Il élucide ce point plus loin, à la fin du traité, dans les trois distiques suivants :

« *Personne n'unifie l'Unique / Car quiconque L'unifie est un négateur*

L'Unification de celui qui énonce Sa Qualité / N'est qu'une allégation invalidée par l'Unique

Seule Son Unification de Lui-même constitue Son Unicité / Et la qualification de celui qui Le qualifie est une apostasie. »[376]

Le sens de ses vers est le suivant : personne ne peut attester de l'Unicité de Dieu ﷻ comme Son Unicité particulière le mérite, à savoir celle en laquelle toutes les formes périssent, toutes les choses créées s'évanouissent et tous les êtres disparaissent. Car on ne peut concevoir le témoignage de l'Unicité de Dieu ﷻ que si la propre forme existe, car il est le témoin de l'Unicité, et son témoignage dépend de Lui, et lorsqu'il témoigne de Son Unicité, il est simultanément témoin de son propre acte de témoignage – qui est créé – et de sa propre forme – qui est créée –, et cela constitue une négation de l'essence même du témoignage de l'Unicité divine, qui exige que toutes les formes s'évanouissent et que tous les êtres disparaissent. Voilà pourquoi il dit : « *Car quiconque L'unifie est un négateur* ».

C'est la meilleure explication que l'on puisse donner de ses paroles, même si les monistes ont clairement interprété ses paroles à la lumière de leur propre doctrine. En effet, ils disent que le sens de : « *quiconque L'unifie est un négateur* » est que celui qui L'unifie attribue à Celui qui est unifié une qualité qui comporte la négation de Son Droit, à savoir le droit de ne pas être enclavé dans des Attributs. Celui qui Le qualifie nie par cela Son Absoluité par rapport aux limites des Attributs.

---

375. La mort spirituelle.

376. *Manāzil*, op. cit., p. 139.

[Anṣārī] dit : « *L'Unification de celui qui énonce Sa Qualité* – c'est-à-dire l'Unification de celui qui parle de Lui et qui prononce Sa Qualité – *n'est qu'une allégation* – car Son Unicité a été affirmée avant que cet orateur ne l'affirme et le sera après sa mort ».

Ainsi, son affirmation de l'Unicité divine est une allégation que le Véritable Unique invalide en annihilant tout ce qui autre que Lui. Le moniste interprète ces paroles en disant : « Celui qui est unifié » est Unique sous tous les aspects. La simplicité de Son Être invalide donc la complexité du discours de celui qui Le qualifie, et invalide, par Son Inconditionnalité, la conditionnalité de la qualification de celui qui L'unifie. Ses paroles : « *Seule Son Unification de Lui-même constitue Son Unicité* » signifient que l'affirmation authentique de l'Unicité divine est la propre affirmation par Dieu de Son Unicité, là où il ne subsiste aucune forme ni aucun être créé, mais où Dieu Seul est, pour affirmer Son Unicité. Le moniste dit : il n'y a personne d'autre que Dieu. Il est le seul témoin de Son Unicité puisqu'il n'existe en réalité nul autre que Lui.

Ses paroles « *Et la qualification de celui qui Le qualifie est une apostasie* » signifient que la qualification de celui qui Le qualifie est une déviation et une sortie de l'affirmation de l'Unicité authentique. Le sens du mot *Ilḥād* (apostasie) est la déviation. Lorsque l'on Le qualifie, [la forme de celui qui Le qualifie] subsiste, or la subsistance des formes est la négation de l'affirmation authentique de l'Unicité. Le moniste dit : La qualification de celui qui Le qualifie est de l'associationnisme, car il attribue à l'Inconditionné une chose qui n'est pas digne de Lui, à savoir la conditionnalité. Et ceci est de l'associationnisme et de la déviance. Que Dieu fasse miséricorde à Abū Ismāʿīl Anṣārī ! Il a ouvert la porte de l'incrédulité et de l'apostasie aux hérétiques. Ils sont entrés par cette porte et ont juré par Dieu qu'Anṣārī était des leurs, mais il n'en est rien. En fait, le mirage du *Fanā'* l'a trompé, et il a pensé que c'était l'océan de la gnose et le but ultime des connaisseurs. Il a exagéré en essayant de le réaliser et de l'affirmer, et cela l'a conduit inéluctablement à ce que tu peux constater.

Définition du *Fanā'*

Le *Fanā'* auquel les soufis font allusion et qu'ils s'évertuent d'atteindre consiste à faire disparaitre les êtres créés de l'esprit du serviteur, de manière à ce qu'ils s'évanouissent derrière l'horizon du néant, comme ils étaient avant leur existence, et que Dieu ﷻ reste comme Il n'a jamais cessé d'être. Après quoi, l'image et la forme mêmes de celui qui contemple disparaissent, sa contemplation disparaît aussi et il cesse d'exister et de contempler. À ce moment-là, seul Dieu ﷻ subsiste témoignant de Lui-même et tel qu'Il était avant la création de toutes les choses. Autrement dit : « Ce qui n'était pas disparaît et Celui qui n'a jamais cessé d'être subsiste ».

L'auteur des *Manāzil* dit: «Le *Fanā'*, c'est l'extinction progressive (*Idmiḥlāl*) de tout ce qui n'est pas la Vérité [= Dieu] dans la connaissance, puis dans le déni, puis dans la réalité. Il y a donc trois degrés de *Fanā'*: **(1)** Le premier degré est l'annihilation de la connaissance dans l'Objet de connaissance, à savoir l'annihilation par la connaissance; l'annihilation de l'observateur dans l'Objet de l'observation, à savoir par la voie du déni; puis l'annihilation de la recherche dans l'Existence, à savoir l'annihilation réelle. **(2)** Le deuxième degré est l'annihilation de la contemplation de la recherche, à cause de son abolition; l'annihilation de la contemplation de la connaissance, à cause de son abolition; et l'annihilation de la contemplation de la vision, à cause de son abolition. **(3)** Le troisième degré est l'annihilation de la contemplation de l'annihilation, à savoir la véritable annihilation, qui conduit au guet de l'éclat de l'Essence divine, en chevauchant «l'Océan de l'union» (*baḥr al-jam'*) et en marchant sur la voie du *Baqā'* (la non-annihilation et la subsistance).»[377]

Nous allons maintenant mentionner ce qui est vrai et faux dans ce discours, puis nous mentionnerons les différents types d'annihilation et la différence entre l'annihilation louable, à savoir celle de l'élite et des rapprochés, et l'annihilation blâmable, à savoir celle des hérétiques qui professent la doctrine de «l'unité de l'être» (*Waḥdat al-Wujūd*), et l'annihilation de ceux qui se situent entre ces deux catégories et qui n'ont pas atteint le degré de perfection, et cela avec l'aide et le soutien de Dieu ﷻ.

Quand Anṣārī dit que le *Fanā'*«est la disparition de tout ce qui est autre que la Vérité par la voie du déni», il n'entend pas la disparition de toutes les choses dans l'existence, mais leur disparition dans la connaissance, ainsi l'aspirant sait que tout ce qui est autre que Dieu est faux, que son existence est située entre deux néants, et que son essence est la non-existence. C'est-à-dire que sa propre essence est la non-existence et qu'il n'existe que par l'existenciation de la Vérité. Donc, tout ce qui autre que Dieu devient non-existant dans sa connaissance, tout comme il l'était avant son existence. Quand tout ce qui autre que Dieu disparaît de sa connaissance, il s'élève à un degré supérieur qui est la négation et le refus de tout ce qui est autre que Dieu ﷻ, et ce degré est plus abouti que le précédent, car le premier est son absence par rapport à ce qui est autre que Dieu, mais sans sa négation, alors que le deuxième est le déni et le rejet de l'autre.

C'est par cette fenêtre que le moniste pénètre et déclare: «Le but est de nier entièrement tout ce qui est autre et qu'il n'existe rien d'autre que Lui.» Or, le Shaykh al-Islam [Anṣārī] est bien au-dessus de la déviance hérétique des monistes, même si son expression peut prêter à confusion ou être interprétée de cette

377. *Manāzil*, op. cit., p. 128.

manière. Tout ce qu'il entend par « déni » concerne la contemplation et non pas l'existence ! Il entend que l'on nie que tout autre que Dieu puisse être témoin ; il nie son existence visible et cognoscitive et non son existence extérieure essentielle. Il est d'abord absent par rapport à son existence visible et cognoscitive ; puis il nie son existence dans sa propre connaissance, à savoir sa disparition par le déni. Puis, il s'élève de ce degré à un degré plus abouti, à savoir celui de son annihilation dans la réalité et de sa non-existence absolue. Son existence dépend de l'Existence de la Vérité et sans Elle, il n'existerait pas. Par conséquent : le seul Être est Dieu ﷻ et les êtres créés ne sont que l'effet de Son Existence. Voilà ce que les Soufis entendent lorsqu'ils disent : « [Les êtres créés] n'ont pas d'existence ni d'effet : ils sont non-existants, périssables et extinguibles. »

Le moniste dit : « Au début de son voyage initiatique, le voyageur spirituel voit que le seul Agent est Dieu : c'est le *Tawḥīd* de la science. À ce stade, il ne peut aller au-delà. Puis il passe à un deuxième degré, celui de la contemplation du retour des Actes aux Attributs, et des Attributs à l'Essence, de sorte que tout revient à l'Essence, et il nie ainsi complètement l'existence de ce qui est autre que Dieu. C'est la disparition par le déni. Puis il s'élève à un degré supérieur et chevauche l'océan où les Actes, les Noms et les Attributs sont engloutis, et il ne reste rien d'autre que la Réalité Absolue qui n'est pas conditionnée par un Nom, un Acte ou un Attribut. Toutes les significations y disparaissent, ainsi que toutes les limites, les Attributs et les formes. Pour eux, ce degré correspond à la fin du premier voyage. Après quoi, le voyageur entame le deuxième voyage, à savoir celui qui mène au *Baqā'* (la subsistance).

Quand [Anṣārī] dit : **(1)** « Le premier degré est l'annihilation de la connaissance dans l'Objet de connaissance », il entend l'annihilation et l'évanouissement de sa connaissance dans son Objet de connaissance, et son absence de sa connaissance par son Objet de connaissance, comme il s'absente de sa contemplation par son Objet de contemplation, de son souvenir par son Objet de souvenir, de son amour par son Bien-Aimé, et de sa peur par l'Objet de sa crainte. Il ne fait aucun doute que ce genre de chose peut effectivement avoir lieu. Quand le cœur est rempli par quelque chose, il n'y laisse place à rien d'autre. C'est le cas de l'homme qui contemple sa bien-aimée et qui est totalement absorbé par son amour : l'amour occupe chaque partie de son cœur ; ou le cas de l'homme qui contemple une chose qu'il craint et dont le cœur est rempli de peur par cette chose. Tu vois donc cet homme étourdi par son amour – ou sa peur – en raison du contrôle total que l'objet de son amour – ou de sa crainte – exerce sur lui ; et tu constates son incapacité à voir autre chose. Mais cela est dû à son imperfection et non à sa perfection, car cette dernière se situe à un niveau supérieur.

Personne n'a aimé Dieu autant que Ses deux amis [= les Prophètes Abraham ﷺ et Muḥammad ﷺ] et leur état était certainement plus parfait que celui que je viens de décrire. La contemplation de la servitude est beaucoup plus parfaite, complète et profonde que l'absence par rapport à elle par la contemplation de l'Objet d'adoration. La contemplation de la servitude et de l'Objet d'adoration est le degré des parfaits, et l'absence par l'un des deux est le degré des imparfaits. Tout comme l'absence de l'Objet d'adoration par l'adoration est une imperfection, il en va de même de l'absence de l'adoration par l'Objet d'adoration. À tel point que certains connaisseurs ne considèrent même pas cet état comme une adoration et déclarent : « Cette adoration est identique à celle de celui qui dort ou qui est fou. Cela ne compte pas ». Et ils ne sont pas loin de la vérité. Ce que Dieu ﷻ exige de Son serviteur, c'est d'être présent durant son adoration et non absent. Celui qui cherche l'absence ne cherche en fait que son propre désir de Dieu, son propre plaisir et sa jouissance dans l'anéantissement, et non ce que Dieu attend de lui ; et ces deux états sont évidemment très éloignés. Comment celui qui déclare « ***c'est Toi que nous adorons*** » peut atteindre la réalité de l'adoration, s'il ne ressent pas du tout cette adoration ? Comment peut-il réaliser la connaissance, la science, l'intention, la volonté et l'action [de « ***c'est Toi que nous adorons*** »] s'il se trouve dans la vallée de l'anéantissement ? L'homme de goût spirituel connaît la différence entre les deux.

Anṣārī dit : « l'annihilation de l'observateur dans l'Objet de l'observation, à savoir par la voie du déni », car avant cela, il y avait l'annihilation de la science dans « l'Objet de la science » et de la connaissance dans « l'Objet de connaissance ». Or, l'observation est supérieure à la science et à la connaissance, comme le fait de voir une chose est supérieur au fait de la connaître. Ainsi, l'annihilation à ce stade est l'annihilation de l'observation dans l'Objet de l'observation. Quand il dit : « puis l'annihilation de la recherche dans l'Existence, à savoir l'annihilation réelle », il entend que celui qui a atteint cette vision a obtenu ce qu'il cherchait, et que chercher ce qui est présent est impossible. Car on ne cherche que ce qui est absent à la vision et non ce qui est présent. Une fois que l'objet recherché est atteint et visible, sa recherche est vraiment annihilée.

Quand il dit : **(2)** « Le deuxième degré est l'annihilation de la contemplation de la recherche, à cause de son abolition ; l'annihilation de la contemplation de la connaissance, à cause de son abolition ; et l'annihilation de la contemplation de la vision, à cause de son abolition », il entend simplement que la recherche est abolie et que le serviteur constate alors son absence. À ce stade, l'une des trois choses suivantes se produit : l'annihilation de la recherche et son abolition, puis la contemplation de son abolition, puis l'abolition de sa contemplation, à savoir l'anéantissement de la contemplation de la recherche, en raison de son abolition.

Quant à « l'annihilation de la contemplation de la connaissance, à cause de son abolition », Anṣārī entend que la connaissance est abolie dans la contemplation directe, car elle se situe au-dessus d'elle, et que la connaissance est annihilée en elle. L'observateur assiste donc à son abolition, puis la contemplation de son abolition est abolie à son tour.

Selon l'auteur des *Manāzil*, la connaissance est accompagnée d'une partie du voile de la science, un voile qui n'est soulevé que par l'observation directe. Lorsque tous les objets de connaissance disparaissent, l'observateur assiste à leur disparition et à leur abolition, mais il reste encore quelque chose qui ne disparaît que lorsque la contemplation de leur disparition prend fin. Ainsi, il reste toujours quelque science pour le connaisseur, jusqu'à ce qu'il observe directement, et il reste toujours quelque connaissance pour l'observateur, jusqu'à ce qu'il assiste à son abolition. Après quoi, l'abolition de cette contemplation survient. Quant à sa parole : « l'annihilation de la contemplation de la vision, à cause de son abolition », il entend par là que la vision est également abolie et que le serviteur en est témoin. Il ne reste rien d'autre que « l'Objet de l'observation »

Le moniste dit : « Ces propos prouvent que le Shaykh adhérait à la doctrine moniste. L'observation est abolie aux prémices de la présence de l'Union, car elle requiert trois choses : l'observateur, l'objet observé et l'observation, or l'Union refuse la multiplicité. » En fait, attribuer cela au Shaykh al-Islam est un mensonge, car ce qu'il entendait, c'est l'anéantissement de la contemplation de l'observation, de sorte que le serviteur est anéanti par rapport à la contemplation de l'observation, et qu'il s'absente de son observation par l'Objet observé. Il n'entend pas la négation de la multiplicité et de la différenciation entre l'observateur et l'Objet observé, mais la disparition de la séparation au niveau de la contemplation, et non au niveau de l'existence. Mais ces propos sont une porte d'accès par laquelle les hérétiques entrent. Il y a une différence entre l'abolition d'une chose au niveau de l'existence cognoscitive contemplative et son abolition au niveau de l'existence extérieure visible.

Le Shaykh al-Islam et tous les maîtres des soufis qui parlent d'anéantissement n'entendent en fait que la première abolition. Quant aux monistes, ce qu'ils entendent [par des déclarations telles que celle-ci], c'est que la présence de l'union annihile la multiplicité et la conditionnalité aussi bien dans la contemplation que dans l'existence, de telle sorte que l'Objet de connaissance, la connaissance et le connaisseur procèdent tous d'une même essence, ou plutôt, ils sont tous la seule et même essence. Ils considèrent aussi que la science, l'intellect et la connaissance sont des voiles, certains plus épais que d'autres. Et selon eux, l'aspirant ne réalise la vérité que lorsqu'il déchire les voiles de la science, de la connaissance de l'intellect. Ce n'est qu'à ce moment-là qu'il a accès à ce qui se trouve derrière le voile, à savoir

la contemplation de l'Unicité Absolue qui n'est conditionnée par aucune limite et qui n'est qualifiée par aucun Attribut.

Ce que l'auteur des *Manāzil* entend lorsqu'il dit : « **(3)** Le troisième degré est l'annihilation de la contemplation de l'annihilation », c'est que l'individu est témoin de l'annihilation de tout ce qui est autre que la Vérité dans l'existence de la Vérité, puis il est témoin de l'annihilation elle-même, puis il s'éteint par rapport au témoignage de l'annihilation elle-même. Telle est la véritable annihilation.

Et sa parole : « … qui conduit au guet de l'éclat de l'Essence [divine] » signifie que l'aspirant regarde l'Union elle-même. Une fois qu'il en perçoit l'éclair de loin, il passe de cet état à celui où il chevauche l'Océan de l'Union, et ce chevauchement correspond à son anéantissement dans son union. Par « union », l'auteur entend la réalité créatrice et déterminatrice dans laquelle toutes les réalités différenciées sont rassemblées. Les soufis aspirent à la contemplation de cette Union, et à s'y noyer et à s'y anéantir. Pour eux, il s'agit du but suprême de la voie et de la gnose.

Nous mentionnerons, si Dieu le veut, le fait que cet anéantissement et ce témoignage ne suffisent pas au serviteur pour entrer en l'Islam, encore moins pour faire partie des croyants, ou des amis les plus proches de Dieu ﷻ. Ce genre de témoignage, à savoir qu'« il n'y a de créateur que Dieu », est commun aux adorateurs d'idoles et aux fidèles de toutes les Religions. En effet, le Très-Haut dit : « ***Si tu leur demandes : Qui a créé les cieux et la terre ?, ils répondront certainement : C'est Allah !*** »[378] et : « ***[ô Muḥammad], si tu leur demandes qui les a créés, ils diront : Allah !*** »[379] L'immersion et l'annihilation dans la contemplation de cela est la finalité de la réalisation de l'Unicité de la Seigneurie, que même les associationnistes affirmaient, mais cela ne suffisait pas à faire d'eux des Musulmans. Ce qui compte, c'est l'affirmation de l'Unicité de la Divinité à laquelle les Messagers ont appelé, que les Livres ont révélée, et par laquelle les amis de Dieu se sont distingués de Ses ennemis. Cette affirmation consiste à n'adorer que Dieu ﷻ, à n'aimer autre que Lui et à ne s'en remettre qu'à Lui. L'anéantissement dans ce témoignage de l'Unicité est l'anéantissement de l'élite, à savoir ceux qui sont proches de Lui, comme nous le verrons plus loin, si Dieu le veut.

Les trois types d'annihilation

Maintenant que nous savons ce que les gens [du Soufisme] entendent par annihilation, nous mentionnerons ses types et ses degrés, et ce qui en est louable, blâmable et permis. Sache que le mot *Fanā'* [annihilation] est l'infinitif de f.n.y* : *faniya*, *yafnā*, *fanā'an*, quand une chose se dissout, disparaît et devient inexistante.

378. Coran 31 : 25.
379. Coran 43 : 87.

Il s'applique à une chose dont les pouvoirs ou les attributs ont diminué, mais dont l'essence subsiste, comme le disent les juristes : « Un vieil homme émacié (*shaykh fān*) ne doit pas être tué dans une bataille ». Le Très-Haut dit : « ***Tout ce qui est sur terre est voué à disparaître (fān)*** »[380], c'est-à-dire qu'il expirera et s'en ira. Mais les Soufis ont consacré ce terme au dépouillement de la contemplation de la réalité des choses, et à l'imperceptibilité des choses. Le terme *Fanā'* s'applique ainsi à trois concepts : 1) à l'annihilation par rapport à l'existence de tout le reste ; (2) à l'annihilation par rapport à la contemplation de tout le reste ; 3) et à l'annihilation de vouloir tout le reste.

(1) Quant à l'anéantissement par rapport à l'existence, c'est celui des hérétiques qui professent la doctrine de l'unicité de l'être, qui déclarent qu'il n'existe rien d'autre, que le but ultime des connaisseurs et des aspirants est l'annihilation dans l'Unicité Absolue, et qui nient la multiplicité et la diversité de l'existence de tous les points de vue. Ces personnes ne contemplent absolument pas d'autre que Dieu et attestent que l'existence du serviteur est identique à Celle du Seigneur. Pire, selon eux, il n'y a pas de Seigneur ou de serviteur en réalité !

Le *Fanā'* de ce groupe consiste à contempler l'existence entière comme une seule réalité, à savoir l'Être Nécessaire par Lui-même. Il n'y a pas, dans ce *Fanā'*, les deux sortes d'existants : le possible et le nécessaire. En fait, ils ne font pas la différence entre le fait que les créatures existent par Dieu ﷻ et le fait que leur existence est l'Existence même de Dieu. De même qu'ils ne font pas la différence entre les « mondes » et le « Seigneur des mondes ». Ils considèrent que le Commandement divin et l'Interdiction s'appliquent à ceux qui sont voilés par rapport à leur contemplation et à leur annihilation. Pour eux, le Commandement et l'Interdiction sont un artifice et l'individu qui est voilé continuera de voir ses actes en tant qu'obéissances et désobéissances, tant qu'il sera dans la station de la séparation par rapport à la Vérité. Quand cet individu accède à un niveau supérieur, il voit alors tous ses actes en tant qu'obéissances, sans aucune désobéissance, car il contemple la Réalité existentielle qui englobe tous les existants. Ainsi, selon eux, quand l'individu s'élève, il n'y a plus d'obéissance ou de désobéissance qui tiennent. Elles sont abolies parce qu'elles nécessitent la dualité et la multiplicité, un obéissant et celui qui est obéi, un désobéissant et celui qui est désobéi. Pour eux, cela est l'essence même de l'associationnisme, une chose que l'Unicité pure exclut. Voilà donc le *Fanā'* de ce groupe.

(2) Quant à l'annihilation (*Fanā'*) par rapport à la contemplation d'autrui, c'est celle à laquelle la majorité des Soufis postérieurs ont fait allusion. Ils considèrent que c'est leur but ultime, et c'est sur elle qu'Abū Ismā'īl al-Anṣārī a basé son livre,

380. Coran 55 : 26.

puisque c'est le troisième degré de chacun de ses chapitres. Ils n'entendent pas par cela l'annihilation extérieure de l'existence de tout ce qui est autre que Dieu, mais que tout cela disparaît de leur contemplation et de leurs sens. La réalité [de ce *Fanā'*] est la disparition de la contemplation d'autre chose que l'objet de contemplation, et la disparition de la propre contemplation et de soi-même également. Car l'individu disparaît de son adoration par l'Objet de son adoration, de son souvenir par l'Objet de son souvenir, de son existence par son Existenciateur, de son amour par son Bien-Aimé et de sa contemplation par Celui qu'il contemple.

L'état d'une telle personne peut être qualifié d'ivresse, d'arrachement, d'effacement et d'union, et les soufis donnent à chacun de ces termes une signification différente. La contemplation du cœur peut être dominée par la personne qu'il aime et se remémore jusqu'à ce qu'il disparaisse et s'éteigne en elle, et qu'il commence à croire qu'il s'est uni à elle, s'est mélangé avec elle, voire même qu'il est devenu elle. On rapporte à ce sujet qu'une personne aimée par un homme se jeta dans l'eau et que l'homme se jeta lui aussitôt derrière elle. Lorsqu'elle lui demanda pourquoi il s'était jeté, il répondit : « J'ai perdu conscience de ma personne par toi, et j'ai donc cru que j'étais toi. » Quand l'homme de ce genre revient à la raison, il se rend compte qu'il s'est trompé et que les réalités sont différentes en leur essence : le Seigneur est le Seigneur et le serviteur est le serviteur ; le Créateur est distinct des créatures, il n'y aucune chose de Son Essence en eux et il n'y aucune chose d'eux dans Son Essence. Mais dans l'état d'ivresse, d'effacement, d'arrachement et d'anéantissement une telle distinction semble s'évanouir. C'est dans cet état que l'aspirant peur dire des choses semblables à celles qui ont été rapportées concernant Abū Yazīd al-Bisṭāmī, à savoir : « Gloire à moi ! » et : « Il n'y a personne d'autre que Dieu sous mon manteau », et des expressions de ce genre qui, si elles étaient prononcées par une personne consciente et saine d'esprit, elle serait aussitôt accusée de mécréance. Mais lorsque la distinction et la cognition disparaissent chez cette personne, la plume du reproche et de la réprimande cesse d'écrire.

Cette annihilation a des aspects louables et d'autres blâmables, tandis que d'autres peuvent être pardonnés. Ce qui est louable, c'est le fait de s'annihiler par rapport à l'amour, la peur, l'espoir, la confiance, la supplication et l'attention d'autrui, de telle sorte que le culte intérieur et extérieur d'un tel serviteur soit entièrement voué à Dieu ﷻ.

Quant à son manque de perception et de connaissance, au point de ne plus faire de distinction entre lui-même et autrui, entre le Seigneur et le serviteur – tout en étant convaincu qu'une telle distinction existe – ni de faire la différence entre sa contemplation et son Objet de contemplation, au point de ne percevoir aucune autre réalité, un tel état n'est pas louable : ce n'est pas une qualité de perfection,

ni quelque chose d'encouragé ou d'ordonné. Le mieux que l'on puisse dire d'un tel aspirant, c'est qu'il est excusable en raison de son incapacité, de la faiblesse de son cœur et de son esprit en matière de discernement et de distinction, de son incapacité à mettre les choses à leur place conformément à la science et à la sagesse, et de son incapacité de voir les réalités telles qu'elles sont vraiment, et de faire la différence entre ce qui est prééternel et ce qui est contingent, et entre l'adoration et l'Objet d'adoration.

Une telle incapacité l'empêche en outre de mettre l'adoration à sa place légitime, d'en contempler les degrés, de remplir ses devoirs de servitude par rapport à chacun de ces degrés et de contempler sa réalisation de ses devoirs. Certes, l'état du serviteur qui se perçoit quand il accomplit ses devoirs est plus parfait que celui qui ne se perçoit pas, car l'accomplissement des actes d'adoration quand le serviteur est dans un état d'inconscience par rapport à ses actes et à sa propre personne est semblable à l'accomplissement de quelqu'un qui est ivre ou endormi. En revanche, l'accomplissement de ces actes dans un état de parfait éveil et de pleine conscience des détails est une servitude plus complète, plus saine et plus forte.

Considère la situation suivante de deux serviteurs au service de leur maître : le premier sert son maître sans être conscient de lui-même et de son service, car il est absorbé par la contemplation de son maître ; et le second accomplit son service dans un état de parfaite attention, de discernement, et avec la pleine conscience qu'il sert son maître : il le fait donc avec joie et bonheur, éprouve un grand plaisir et fait attention aux moindres détails, et en plus de cela, il fait ce que son maître veut qu'il fasse et non ce qu'il aimerait que son maître lui fasse faire. Selon toi, lequel des deux est plus proche de la perfection ?

Par conséquent, l'annihilation est la part et le vœu de l'aspirant annihilé, alors que la connaissance, la conscience, la distinction, le critère, la catégorisation et la juste mise en place des choses et des actes sont les Droits du Seigneur sur Son serviteur et ce qu'Il attend de lui. Certes, les deux types d'adorateurs ne sont pas égaux. Il est vrai que cet état d'annihilation est meilleur que l'état de celui qui n'a pas de présence avec son Seigneur ni de contemplation, et qui est absent – par sa nature et son âme – en son adoration à son Objet d'adoration.

Celui qui est doté de discernement et de critère, à savoir celui qui appartient au troisième type d'annihilation, est meilleur que les deux. La disparition de la raison et du discernement, et la non-perception de soi-même et de ses actions n'a rien de louable, et celui qui est dans cet état est très loin des hauts degrés de perfection. On doit plutôt le blâmer s'il souhaite délibérément provoquer un tel état, cherche les moyens de l'atteindre et évite ceux qui favorisent la distinction et la raison. Il est excusable si cet état se produit sans volonté de sa part et s'il en est accablé,

comme celui qui est endormi, inconscient, fou ou ivre qui n'encourt pas de blâme, ou comme celui qui ne sait pas que le vin enivre ou qui est forcé de boire, etc.

Cet état d'annihilation n'est pas nécessairement le lot de tous les aspirants, mais il survient chez certains d'entre eux qui en sont éprouvés, comme Abū Yazīd al-Bisṭāmī et ses semblables. Parmi eux, il en est qui n'en sont pas éprouvés, qui sont plus forts et plus parfaits. En effet, les Compagnons ﷺ qui étaient les maîtres des gnostiques, les Imâms des rapprochés et des modèles pour les aspirants, n'ont pas été éprouvés par cet état d'annihilation, en dépit de la force de leur volonté, de leurs nombreuses contemplations et de leur vision de choses dont personne d'autre n'a été témoin, ou n'a senti ou même imaginé. Si cette annihilation était un attribut de perfection, ils la méritaient donc davantage et plus que tout autre. Ce n'était pas non plus l'état de notre Prophète ﷺ et c'est pour cette raison que la Nuit de l'Ascension, lorsque Dieu ﷻ le fit voyager et qu'il vit de ses yeux les Signes que Dieu a voulu lui montrer, il ne fut pas investi par cet état d'annihilation. Au contraire, son état était comme le Très-Haut nous l'a décrit en disant : « ***Son regard ne s'est pas détourné et n'a pas été abusé. Il a vu, en vérité, le plus grand des Signes de son Seigneur*** »[381] et : « ***Nous voulions seulement que la vision que Nous t'avons fait voir soit une épreuve pour les hommes…*** »[382]

Ibn 'Abbās ﷺ a dit [à propos de la vision dont il est question dans ce verset] : « Il s'agit d'une vision directe, avec les yeux, des Signes que Dieu a montré au Messager de Dieu ﷺ la nuit du Voyage Nocturne. » Malgré cela, il se réveilla le lendemain matin sans que son état n'ait changé ; il ne perdit pas connaissance et leur expliqua ce qu'il avait vu en détail, sans entrer dans un état d'annihilation par rapport à lui-même ni par rapport à ce dont il avait été témoin. C'est également pour cette raison que son état était plus parfait que celui de Moïse fils de 'Imrān, qui lui, perdit connaissance lorsque « ***son Seigneur se manifesta à la montagne et la réduisit en poussière.*** »[383]

Les causes de l'annihilation

L'annihilation est provoquée par deux causes. La première, c'est la force de l'événement (*wārid*) et la faiblesse de celui qui le subit, et ce type de personne n'est pas blâmable.

La deuxième, c'est le manque de connaissance et de discernement, et l'individu de ce genre est blâmable, en particulier s'il évite la connaissance qui empêche ce

381. Coran 53 : 17-18.
382. Coran 17 : 60.
383. Coran 7 : 143.

genre d'annihilation et son caractère blâmable, ainsi que les personnes qui ont cette connaissance, et s'il considère que cela est un obstacle sur la voie spirituelle. Une telle personne est blâmable et elle est exposée à un danger redoutable.

Voilà pourquoi les maîtres des soufis ont tant insisté sur la connaissance, ont mis en garde contre l'initiation sans connaissance et ont ordonné aux aspirants d'éviter l'individu qui abandonne et élude la science, car ils savent où cela peut le conduire et connaissaient parfaitement le sort funeste qui l'attend à l'issue de son voyage. La plupart des aspirants qui sont devenus hérétiques [doivent leur hérésie] à leur évitement des exigences de la science : ils ont préféré emprunter la voie de l'expérience personnelle et de l'extase qui va dans tous les sens. Telle est la grande et terrible tentation à laquelle ils se sont soumis. Et Dieu seul accorde le succès.

L'origine de l'annihilation

L'origine de cette annihilation est l'immersion dans la contemplation de l'Unicité de la Seigneurie, à savoir la vision de la Singularité de Dieu dans la création, de Sa possession et de Son invention de toutes choses, et qu'il n'y a dans l'existence que ce qu'Il veut et produit. L'individu qui est dans cet état contemple ce que toutes les créatures ont en commun en ce qui concerne leur création : il voit comment Dieu les crée, les veut, exerce Son pouvoir et Sa Seigneurie sur elles, et comment Il les fait subsister ; il ne fait pas de distinction entre ce que Dieu aime ou déteste [de ces choses et actes], entre ce que Dieu ordonne ou interdit de faire, et entre Son amitié pour certains et Son inimitié pour d'autres. Il ne contemple pas la singularité dans l'union, à savoir la singularisation de la création et du Commandement dans l'Union de la Seigneurie, la singularisation de la Fonction Divine dans cette Union, la singularisation de la Volonté Normative dans le rassemblement de la Volonté Créatrice, la singularisation de ce que Dieu aime et agrée par rapport aux choses qu'Il a voulues et décrétées. Une telle personne ne parvient pas à contempler la multiplicité dans l'Unicité, à savoir la multiplicité des Beaux Noms de Dieu ﷻ, de Ses Attributs Sublimes et les effets qu'ils impliquent au sein de l'Unicité de l'Être qui possède ces Attributs. Car «***Lui, c'est Allah, et il n'y a de dieu que Lui ! Il est le Roi, le Saint, la Paix, le Fiable, le Vigilant, l'Omnipotent, l'Irrésistible, l'Inatteignable.***»[384] Chaque Nom a un Attribut, et chaque Attribut a un Statut. Dieu ﷻ est Unique dans Son Essence et possède une multiplicité de Noms et d'Attributs. Voilà ce que signifie la multiplicité dans l'Unicité.

La distinction entre Ses Commandements et Ses Interdictions, ce qu'Il aime et ce qu'Il déteste, et Ses amis et Ses ennemis est une séparation dans une union. Ceux

384. Coran 59 : 23.

qui sont incapables de contempler ces quatre choses ne font pas partie du cercle de Ses amis qui Le connaissent. S'ils ne parviennent pas à les contempler, mais qu'ils y croient, ils sont alors, au mieux, des croyants avec des imperfections. Et s'ils en nient une partie ou la totalité, ils commettent un acte de mécréance implicite ou explicite. C'est le cas de ceux qui nient la distinction entre les Commandements et les Interdictions, ou l'union entre les décrets et les destins, ou la multiplicité des significations des Noms et des Attributs et l'Unicité de l'Essence.

L'aspirant sage doit méditer profondément sur cette question, comme elle le mérite et en connaître la valeur, car elle est le centre où se croisent les voies de tous les aspirants et la source de leur désaccord. Je t'en ai détaillé la voie et expliqué ses principes ; et c'est Dieu ﷻ qui accorde le succès. Seul celui qui a franchi de nombreux déserts et traversé de nombreux océans peut connaître cette réalité ; mais elle reste inconnue à celui qui n'a jamais voyagé et qui n'est jamais sorti de la patrie de sa nature, du sanctuaire de ses conventions et des coutumes de ses contemporains. On peut espérer le salut de celui [qui ne reconnaît pas cette réalité], mais qui connaît sa valeur et qui ne fait pas de tort [à ceux qui la connaissent]. Quant à celui qui transgresse et s'oppose à ce qu'il ne connaît pas, qui nie ce qu'il ne comprend pas, qui accuse de mécréance ceux qui ne sont pas d'accord avec lui, qui ne prend pas exemple sur ses maîtres, et qui est satisfait de ce qu'il agrée pour sa personne, cet individu est un oppresseur et un ignorant qui ne fait du tort qu'à lui-même et qui ne perd que sa part.

Les dangers sur la voie de l'annihilation

L'aspirant qui parcourt la voie de l'annihilation s'expose à des causes de perdition et à la ruine ; il ne peut être sauvé que par la clairvoyance procurée par la science, s'il en fait son compagnon de voyage, sans cela, il sera sur la voie de la perdition.

Parmi ceux qui suivent cette voie de l'annihilation, il y a ceux qui pensent que les commandements et les interdictions ne s'appliquent plus à eux, car ils peuvent troubler leur cheminement et s'opposer à la réalisation de l'annihilation. Pour ces gens, l'annihilation est l'objectif des gnostiques et le but du *Tawḥīd*. Ils considèrent donc qu'il faut abandonner tout ce qui peut compromettre ou suspendre l'état d'annihilation, comme les Commandements et les Interdictions. Certains parmi eux déclarent même que les Commandements et les Interdictions sont abolis pour celui qui contemple la Volonté, mais qu'ils sont et reste obligatoires pour celui qui ne l'a pas contemplée.

Ces personnes trompées ne savent pas que leur *Tawḥīd* n'est pas meilleur que celui que professent les polythéistes, et que cela ne fait pas d'eux pour autant des

Musulmans. En effet, le Très-Haut dit : « ***Et si tu leur demandais qui les a créés, ils te répondraient : c'est Dieu*** »[385], « ***Et si tu leur demandais qui a créé les cieux et la terre, ils te répondraient : c'est Dieu*** »[386] et « ***Dis : À qui donc appartiennent la terre et ce qui s'y trouve ? [Dites-le] si vous savez ! » Ils répondront : À Dieu ! Dis-leur : Pourquoi, alors, ne vous souvenez-vous pas ? Dis : Qui est le Seigneur des sept cieux et le Seigneur du Trône immense ? Ils diront : C'est Dieu ! Dis-leur : Pourquoi, alors, ne [Le] craignez-vous pas ? Dis : Qui tient dans Sa Main la Royauté de toute chose, et protège sans que l'on Le protège ? [Dites-le] si vous savez ! Ils répondront : C'est Dieu ! Dis : Alors, [pour ne pas croire] vous devez être ensorcelés !*** »[387] Il dit également : « ***La plupart d'entre eux ne croient pas en Dieu sans être des associationnistes.*** »[388]

Ibn 'Abbās ﷺ a dit : « Si tu leur demandes : « Qui a créé les cieux et la terre ? » Ils diront : « Dieu », mais ils adorent d'autres divinités que Lui ». Celui qui a ce genre de *Tawḥīd* et d'annihilation comme objectif ultime s'est exclu de la Religion de Dieu et a abandonné tous les Messagers et tous les Livres s'il ne fait pas de distinction entre ce que Dieu a commandé et ce qu'Il a interdit, entre les amis de Dieu et Ses ennemis, entre ce que Dieu aime et ce qu'Il déteste, entre le bien et le mal, qui considère que les pieux et les impies sont égaux, et que l'obéissance et la désobéissance sont égales. Pire, selon lui, il n'existe que des actes d'obéissance, car toutes les choses sont égales dans la Réalité qui n'est autre que la Volonté universelle et inclusive.

Celui qui occupe cette station pense qu'il a atteint l'Union du *Tawḥīd*, et qu'il est arrivé à l'essence même de la Vérité. En fait, ce malheureux n'est arrivé qu'à la réalité globale dans laquelle le Démon et ses armées, ainsi que tous les mécréants, les associationnistes et les impies sont inclus. Toutes [ces créatures] appartiennent [à l'ordre] de la réalité ontologique prédestinée ; et la finalité de celui qui occupe cette station est d'arriver à un degré où il contemple, dans l'ordre de cette réalité, l'égalité entre ces créatures et les croyants justes, les amis de Dieu et l'élite parmi Ses serviteurs. Malgré tout cela, il doit nécessairement faire l'expérience de la différence, de l'amour et de la haine, mais ayant maintenant exclu la différence [entre l'ensemble de ces créatures] du point de vue légal, il retourne inévitablement vers son instinct animal et ses distinctions naturelles. Il fait alors la différence entre ce qui lui est profitable dont il s'approche et ce qui lui est nuisible dont il s'éloigne. Il s'oppose à ceux qui contemplent la différence [entre l'ensemble des créatures]

---

385. Coran 43 : 87.
386. Coran 39 : 38.
387. Coran 23 : 84-89.
388. Coran 12 : 106.

du point de vue légal, se détourne de leur voie et se dirige vers celle de l'union, mais une fois qu'il recule et « descend de ses grands chevaux », qu'il revient vers les différences imposées par sa nature animale, il se fait des amis et des ennemis, et il n'aime et ne hait que sous l'emprise de son désir et sa volonté.

Car faire la distinction entre les choses est une qualité naturelle chez l'homme. Même si cette distinction n'est pas d'origine coranique ou tirée des enseignements muhammadiens, elle repose sur un canon différent : à savoir une autorité supérieure à l'individu, une expérience – la sienne ou celle d'autrui –, ou une opinion – la sienne ou celle d'autrui –, ou bien cette distinction est purement d'origine bestiale et animale, et en accord avec son pur instinct et ses désirs, en tous lieux et en toutes circonstances. Le serviteur doit distinguer les choses de l'une des manières suivantes : il doit examiner l'origine de sa distinction, peser sa foi avant qu'elle ne soit pesée, et faire son examen de conscience avant que l'on ne lui fasse rendre des comptes. Il doit remplacer la poterie par de l'or, le crottin par des perles et le mirage qui coule (et que : « ***celui qui a soif croit voir de l'eau ; mais quand il y arrive, il ne trouve rien ; près de lui, il trouve Dieu qui lui règle fidèlement son compte. Car Dieu est prompt à régler les comptes*** »[389]) par l'eau, avant de demander à être ramené dans le monde éphémère et que l'on lui dise : « Malheur à toi ! Aujourd'hui, c'est le jour du règlement des comptes. Le passé est épuisé et ne peut être défait, les crédits et les débits ressortent et tu distingueras alors la vraie monnaie de la fausse. »

Les partisans de cette réalité suivent tout un chacun et se dirigent vers tous les crieurs. Ils ne s'éclairent pas à la lumière de la science et ne s'appuient pas sur un pilier solide. S'ils se limitent à leur réalité, ils attribuent toute chose à Dieu, à Son Amour et Son Agrément, et ils considèrent tout comme procédant de la Volonté et de la Création de Dieu. Ils sont comparables à ceux au sujet desquels Dieu ﷻ dit : « ***Les associationnistes disent : Si Dieu l'avait voulu, nous n'aurions rien adoré en dehors de Lui, ni nous, ni nos pères, et nous n'aurions pas prononcé d'interdits autres que les Siens ».*** »[390] Ils disaient aussi à propos de leurs divinités : « ***Si le Miséricordieux l'avait voulu, nous ne les aurions pas adorées*** »[391] et Dieu dit aussi : « ***Quand ceux-ci commettent une turpitude, ils disent : Nous avons trouvé que nos pères la pratiquaient, et Dieu nous l'a ordonnée .*** »[392] Ils prétendent que Dieu ﷻ leur permet cela en vertu du destin et de la création, et conformément à Son Agrément, Son Amour et Son Commandement ; et ils prétendent aussi que si Dieu avait réprouvé ces

389. Coran 24 : 39.
390. Coran 16 : 35.
391. Coran 43 : 20.
392. Coran 7 : 28.

choses, Il les aurait empêchés de les commettre. Et du moment qu'Il leur a permis de les faire, ils ont établi que Son Décret et Sa Prédestination sont l'essence même de Son Amour et de Son Agrément pour ces choses. Ces gens sont les héritiers de ceux qui ne font pas de différence entre les créatures et qui ne s'appuient pas sur les distinctions prophétiques et coraniques.

Des associationnistes ont utilisé l'argument de Son Décret et Sa Prédestination pour s'opposer aux Commandements et aux Interdictions de Dieu ﷻ et à ce avec quoi Ses Messagers ont été envoyés. Ils ont donc opposé la réalité religieuse et normative à l'ordre de la réalité ontologique prédestinée, tout comme leurs héritiers [parmi les Musulmans de nos jours] ont utilisé l'excuse du Décret et de la Prédestination pour s'opposer à Ses Commandements et Ses Interdictions. Ces deux groupes abolissent donc Ses Commandements et Ses Interdictions en utilisant l'argument de Son Décret et Sa Prédestination.

Un troisième groupe pense que l'affirmation du Décret et de la Prédestination abolit les Lois divines et les enseignements prophétiques, et puisque les associationnistes [mentionnés dans le Coran] ont plaidé la fausseté des lois et prophéties, en affirmant la Prédestination, ce groupe s'oppose à eux en faisant de leur négation de la prédestination un principe de la foi, voire le plus grand de ses principes ! Ainsi, ils opposent les Commandements de Dieu et Ses Interdictions au Décret et à la Prédestination universels et inclusifs.

Considère la division des groupes sur ce point, et leur séparation au niveau de ce carrefour par rapport à la science, aux informations prophétiques, à l'initiation et à la réalité. Considère aussi les états des créatures dans cette station : les secrets des mondes se révéleront à toi et tu sauras où tu en es et quelle est ta station. Tu connaîtras la faute que cette « pseudo-union » et cet anéantissement ont commis contre la foi, et comment ils ébranlent ses fondements et ses piliers. Tu te rendras compte alors que la Religion repose entièrement sur la distinction [entre les créatures évoquées] dans le Coran : une distinction dans l'union et une multiplicité dans l'unicité, comme expliqué précédemment. Les plus proches de Dieu, de Ses Messagers, de Ses Livres et de Sa Religion sont les gens de la « distinction dans l'union ». Ils font la différence entre ce que Dieu aime et ce qu'Il déteste, ce qu'Il ordonne et ce qu'Il interdit, et entre Ses amis et Ses ennemis, et tout cela avec connaissance et témoignage, volonté et action, en étant également témoins de l'union de toutes choses sous Son Décret et Sa Prédestination et la Volonté universelle et inclusive. Ces gens croient en la réalité normative et en la réalité créatrice, et donnent à chacune de ces réalités la part d'adoration qui lui revient.

La part de la réalité religieuse consiste à faire ce que Dieu ﷻ ordonne et à ne pas faire ce qu'Il interdit, à aimer ce qu'Il aime et à détester ce qu'Il déteste, à

s'allier avec Ses amis et à s'opposer à Ses ennemis ; et l'essence de cela est l'amour et la haine pour Lui.

La part de la réalité ontologique consiste à exprimer son indigence et son besoin de Lui uniquement à Lui, à ne demander de l'aide qu'à Lui, à ne s'en remettre qu'à Lui, à ne s'appuyer que sur Lui, à ne s'humilier que devant Lui et à ne se soumettre qu'à Lui, puis à être convaincu que ce qu'Il veut se produit et que ce qu'Il ne veut pas ne se produit pas, que personne d'autre que Lui n'a de pouvoir par rapport à ce qui est nuisible ou bénéfique aux créatures, par rapport à la vie, la mort et la Résurrection. Il faut également être convaincu qu'Il est Celui qui bouleverse les états des cœurs : les cœurs des créatures et leurs toupets sont dans Sa Main, et le cœur de chaque créature est entre Deux de Ses Doigts. S'Il le veut, Il le redresse et s'Il le veut, Il l'égare.

Cette réalité et l'autre réclament un type de servitude ; aucune n'invalide l'autre, aucune n'est complète sans l'autre, et la servitude ne peut pas être parfaite si l'une des deux venaient à manquer. C'est le sens profond de la Parole divine : « ***c'est Toi que nous adorons et c'est à Toi que nous demandons de l'aide*** », contrairement à celui qui invalide la réalité du « ***c'est Toi que nous adorons*** » par la réalité de « ***c'est à Toi que nous demandons de l'aide*** », en disant : « [***c'est à Toi que nous demandons de l'aide***] correspond à l'union et « ***c'est Toi que nous adorons*** » correspond à la différenciation ».

Certains tombent dans l'extrémisme par rapport à cette station ! Ils ne considèrent plus bon ce qui est bon, ni mauvais ce qui est mauvais. D'ailleurs, l'un d'eux dit explicitement : « Le gnostique ne voit pas le bien comme un bien et le mal comme un mal, car il voit parfaitement les choses à travers le secret de la prédestination. » Un autre a dit : « La réalité de cette perspective consiste à considérer que chaque chose est bonne dans l'existence et qu'il n'existe rien de mauvais. Tous les actes sont donc des actes d'obéissance et ne comportent aucune désobéissance. » Même lorsqu'ils désobéissent à l'ordre, ils considèrent qu'ils obéissent à la Volonté divine. En effet, l'un d'eux a dit : [Vers]

Je suis devenu l'objet de tout ce que Tu as choisi pour moi / Toutes mes actions sont donc des obéissances.

Un autre a dit : « Le Commandement est aboli pour celui qui contemple la Vérité. » Ils utilisent comme argument la Parole divine suivante : « ***Adore ton Seigneur jusqu'à ce que la certitude te vienne.*** »[393] ; et ils définissent la « certitude » comme étant la contemplation de l'Ordre créateur qui, pour eux, est la réalité. Il ne fait aucun doute que les gens du commun sont supérieurs à eux et que leur foi est plus correcte que la leur, car ce qu'ils prêchent n'est

393. Coran 15 : 99.

que de l'hérésie et de l'hypocrisie. Ils se mentent à eux-mêmes et profèrent des mensonges sur leur Prophète et sur leur Dieu. Ils se mentent à eux-mêmes car ils doivent nécessairement distinguer les choses. Ils se sont détournés des distinctions prophétiques et coraniques pour retomber dans la distinction procurée par leur propre instinct, comme dans le cas du démon qui était trop fier pour se prosterner devant Adam, et qui a choisi de diriger les hommes pervers parmi les descendants d'Adam. Ils ressemblent aussi aux associationnistes qui sont trop fiers pour adorer Dieu et qui sont satisfaits d'adorer des arbres, des idoles et des morts. Ils sont aussi comme les innovateurs blâmables qui sont trop fiers pour obéir aux Écritures, pour accepter la guidance directement de sa niche et qui sont heureux de suivre aveuglément des opinions contraires à la nature humaine et à la raison, ainsi qu'à la Loi révélée. Ils considèrent que leurs doctrines inventées de toutes pièces sont des vérités intellectuelles absolues, et ils les préfèrent aux enseignements des Prophètes (Paix sur eux tous) ; alors qu'en réalité, ce ne sont que des croyances douteuses et contraires à la Tradition orale et à la raison.

Ils ressemblent aux premiers *Jahmites* qui considéraient que le Seigneur est trop transcendant pour Son Trône et qui, en dépit de cela, L'ont placé dans les recoins de leurs maisons, boutiques et bains publics, en déclarant : « Dieu est partout avec Son Essence ». De même qu'ils L'ont dépouillé de Ses Attributs de perfection et de gloire, de peur de tomber dans l'anthropomorphisme. Ce faisant, ils L'ont comparé aux objets inertes, imparfaits et insignifiants qui ne parlent pas, n'entendent pas, ne voient pas et qui ne sont dotés ni de connaissance, ni de vie. Pire encore, ils L'ont comparé aux choses du néant dont l'existence est impossible. Ils sont comme les négateurs des Attributs (*mu'attila*) qui disent : « Il n'y a rien au-dessus du Trône, à part le néant, il n'y a pas au-dessus du Trône un Seigneur qui est adoré, ni un Dieu devant lequel on prie, se prosterne ou vers Lequel on doit lever les mains pour L'implorer. Il n'y a pas de Dieu auprès de qui le Messie a été élevé et vers Lequel les Anges et le Saint-Esprit sont élevés. Le Messager de Dieu ﷺ n'a pas fait de Voyage Nocturne vers Lui et ne s'est pas approché de Lui jusqu'à une distance de deux arcs ou plus près encore. Rien ne descend de Lui, ni ne s'élève vers Lui ; les gens du Paradis ne Le verront pas au-dessus d'eux le Jour de la Résurrection, Son établissement sur le Trône n'a aucune réalité, mais c'est seulement une métaphore qu'il est juste de nier. Son élévation au-dessus de Sa création se rapporte à Son Rang et à Sa Noblesse et non à Son Essence, et Sa Supériorité est une supériorité en puissance et non en acte. » Ils L'ont ainsi dépouillé de la perfection de Sa Grandeur et de Sa Supériorité, et Lui ont attribué des attributs qui L'assimilent au néant et à l'impossible. Ils ont déclaré : « Dieu n'est ni à l'intérieur, ni à l'extérieur du monde ; Il n'est ni uni, ni séparé du monde, ni en lui, ni distinct de lui, et Il n'est pas en nous, ni à l'extérieur de nous. »

Il est clair que si on demandait à quelqu'un de nous décrire le néant, il ferait la même description. Appliquer cette négation au pur néant est plus acceptable à la raison et à la nature humaine que de l'appliquer au Seigneur des mondes dont Ses créatures ne possèdent aucune chose de Son Essence et dont l'Essence ne contient aucune chose de Ses créatures. Au contraire, Il est distinct de Ses créatures et de Sa création, établi sur Son Trône, supérieur et au-dessus de toutes les choses.

En conclusion, tous ceux qui se détournent d'une part de vrai et qui la nient, tombent inévitablement dans la part de faux qui lui est opposée, et cela concerne les actions aussi. En effet, Dieu éprouve celui qui se détourne d'un acte accompli pour Lui en lui faisant accomplir un acte pour les créatures. Par conséquent, cet individu se détourne de l'acte accompli pour Celui qui détient le pouvoir de procurer du mal, du bien, la vie, la mort, la Résurrection et le bonheur ultime et préfère l'acte accompli pour ceux qui n'ont pas ce pouvoir. De même, celui qui s'abstient de dépenser de sa richesse par obéissance envers Dieu ﷻ sera éprouvé et contraint de le dépenser pour un autre que Dieu. Celui qui s'abstient d'un travail épuisant pour Dieu sera éprouvé et contraint d'accomplir un travail épuisant pour les créatures. Celui qui se détourne de la guidance de la Révélation sera éprouvé par les déchets des opinions humaines, les résidus des compréhensions et les souillures des pensées. Celui qui recherche le bien, le bonheur et le succès pour lui-même doit donc réfléchir à tout cela par rapport à son cas et celui des autres.

Il est évident que la foi des gens du commun, en dépit de leur inattention et de leurs désirs, est plus juste que celle de cette catégorie de personnes, car ils ne nient pas le Commandement et les Interdictions de Dieu ﷻ. Une foi qui conçoit la séparation, même avec inattention, est meilleure qu'une contemplation et une union accompagnées d'une corruption de la foi. Quant à leur mensonge au sujet de leur Prophète, ils croient qu'il accomplissait des invocations et des actes d'adoration dans le but de légiférer et non par devoir, dans la mesure où sa contemplation de la Vérité et la perfection de sa certitude avaient aboli tout cela pour lui. Sauf que le Très-Haut lui avait ordonné, ainsi qu'à tous Ses Messagers, de L'adorer jusqu'à la fin de leur vie, en disant : «***Adore ton Seigneur jusqu'à ce que la certitude te vienne !***»[394], c'est-à-dire la mort, selon tous les exégètes. Et Il dit à propos des mécréants [qu'ils répondront] : «***Nous traitions de mensonge le Jour de la Rétribution jusqu'à ce que nous vienne la certitude.***»[395]

Quand 'Uthmān Ibn Maẓ'ūn décéda, le Prophète ﷺ a dit : «*Quant à Uthmān, la certitude est venue à lui de la part de son Seigneur.*» C'est-à-dire la mort et ce qu'elle comporte. Le Messie عليه السلام a dit : «***Je suis, en vérité, le serviteur de Dieu. Il m'a donné le Livre et Il a fait de moi un Prophète ; Il m'a béni, en***

394. Coran 15 : 99.
395. Coran 74 : 46-47.

quelque lieu où je me trouve ; Il m'a recommandé la prière et l'aumône, tant que je vivrai. »[396] Voilà ce que Dieu ﷻ a recommandé au Messie ainsi qu'à tous Ses Prophètes et Messagers, et à leurs disciples. Al-Ḥasan [al-Baṣrī] ﵀ a dit : « Dieu ne met fin [à l'adoration] de Son serviteur croyant que par la mort. »

Lorsque ces gens combinent le *Jahmisme* par rapport aux Noms et aux Attributs à la contemplation de la Vérité et s'arrêtent à cela, alors seul Dieu peut t'empêcher d'abolir entièrement le Seigneur et Sa Loi, car à ce stade, il n'y a plus de Seigneur à adorer et aucune loi à suivre. Celui qui veut connaitre la réalité de ce que nous venons de mentionner devrait regarder vers ces signes et réfléchir sur ces indications ; il devrait demander ces états, ces formes et ces témoignages, car s'ils ne s'expriment pas à voix haute, ils répondront par leur condition et leur implication. L'individu en mesure de comprendre cela est celui qui accompagne les aspirants, qui laisse derrière lui les inactifs et la foi insouciante, qui abandonne les coutumes de ses contemporains et qui désapprouve celui qui a dit : [Vers :]

Laissez les honneurs et n'allez pas à leur recherche / Asseyez-vous, car vous êtes nourris et vêtus.

Le troisième degré d'annihilation

(3) C'est l'annihilation de l'élite parmi les amis de Dieu et les Imâms les plus proches [de Dieu], à savoir l'annihilation par rapport à la volonté de tout ce qui est autre que Dieu ﷻ, la perception de l'éclair de l'annihilation de la volonté de tout autre que Lui, le voyage sur le chemin de l'Union avec ce qu'Il aime et qu'Il agrée, l'annihilation de sa propre volonté et de son propre désir dans la Volonté du Bien-Aimé, sans parler de l'annihilation du désir de quelqu'un d'autre que Lui. Sa volonté s'unit à celle de son Bien-Aimé – j'entends par là la volonté normative religieuse, et non la volonté qui appartient à l'ordre de la réalité ontologique prédestinée – et les désirs des deux deviennent identiques.

Il n'y a pas dans la raison une union plus juste que celle-ci, en plus de l'union entre la science et l'information : en sorte que les deux volontés, les deux objets de connaissance et les deux objets du souvenir deviennent un, avec une nette distinction entre les deux volontés, les deux sciences et les deux informations.

Le but final de l'amour est l'union entre le désir de l'amant et celui du bien-aimé, et l'annihilation de la volonté de l'amant dans celle du bien-aimé. Cette union et cette annihilation correspondent à celles des élus parmi les amoureux de Dieu. Leur adoration de leur Bien-Aimé a annihilé l'adoration pour autre que Lui ; et leur amour pour Lui, leur peur de Lui, leur espérance et leur confiance en Lui, et leur demande et leur imploration de Son aide, ont annihilé toutes les autres

396. Coran 19 : 30-31.

formes d'amour, de peur, d'espérance, de confiance et d'imploration par rapport à tout ce qui est autre que Lui. Cette annihilation provoque un état où on n'aime que pour Dieu عزّ وجلّ, on ne hait que pour Lui, on ne prend des amis ou des ennemis que pour Lui, on ne donne et on ne prive que pour Lui, on n'espère qu'en Lui et on ne demande de l'aide qu'à Lui.

Ainsi, le culte de l'individu n'est plus voué extérieurement et intérieurement qu'à Dieu عزّ وجلّ; Dieu et Son Messager ﷺ lui deviennent plus chers que tout autre et il déteste ceux qui les défient, même s'il s'agit de la créature la plus proche de lui.

[Vers:] *Il s'oppose à tous les hommes qui s'opposent / Même à son ami le plus cher.*

La réalité de cela est son annihilation par rapport à son propre désir et plaisir, pour le Plaisir et les Droits de son Seigneur. La somme de tout cela est l'actualisation du témoignage de la foi, à savoir: «il n'y a pas d'autre dieu qu'Allah», par la science, la connaissance, l'action, l'état et l'intention. La réalité de cette négation et de cette affirmation que ce témoignage contient, c'est l'annihilation et la subsistance: l'individu est annihilé de la dévotion de tout autre que Lui dans sa connaissance, son affirmation et son culte, et il subsiste dans la dévotion de Dieu seul. Cette annihilation et cette subsistance sont la réalité du témoignage de l'Unicité sur lequel les Messagers se sont accordés, pour lequel les Livres ont été révélés, toutes les créatures ont été créées et les lois ont été prescrites. C'est également par lui que le marché du Paradis subsiste et que la création et le commandement reposent.

Sa réalité comprend aussi l'alliance et le désaveu. Le désaveu par rapport à l'adoration d'un autre que Dieu et l'alliance pour Dieu, conformément aux Paroles divines: «***Il vous a été donné un bel exemple en Abraham et en ceux qui étaient avec lui, lorsqu'ils dirent à leur peuple: Nous vous désavouons, vous et ce que vous adorez en dehors de Dieu; nous vous renions! Qu'entre nous et vous ne se manifestent jamais que de l'inimitié et de la haine jusqu'à ce que vous croyiez en Dieu, l'Unique!***»[397]; «***Et quand Abraham dit à son père et à son peuple: Je désavoue ce que vous adorez et n'adore que Celui qui m'a créé, car c'est Lui qui me guide***»[398], «***Ô mon peuple! Je suis innocent de ce que vous associez à Dieu. Je tourne mon visage, en pur croyant, vers Celui qui a créé les cieux et la terre.***»[399] Et Dieu عزّ وجلّ a dit à Son Messager ﷺ: «***Dis: Ô vous, les mécréants! Je n'adore pas ce que vous adorez, et vous n'adorez pas ce que j'adore. Et moi, je***

397. Coran 60: 4.
398. Coran 43: 26-27.
399. Coran 6: 78-79.

n'adorerai pas ce que vous avez adoré pas plus que vous n'adorerez ce que j'adore. À vous votre religion, et à moi ma religion. »[400]

Cela constitue un désaveu par rapport à eux et à leurs dieux. Cette sourate est également appelée le désaveu de l'associationnisme. C'est la réalité de l'effacement et de l'affirmation. Le serviteur efface l'amour pour toute divinité autre que Dieu de son cœur, par sa connaissance, son intention et son culte, tout comme elle est effacée de l'existence, et il y établit la divinité du Glorieux Seul.

C'est aussi la réalité de l'effacement et de la distinction. Le serviteur fait la distinction entre la vraie divinité et celle dont la divinité est revendiquée à tort, et il concentre son adoration, son culte, son amour, sa peur, son espoir, sa confiance et sa demande d'aide sur le véritable Dieu, en dehors de qui il n'y a pas d'autre divinité.

C'est également la réalité du dépouillement (*Tajrīd*) et de la singularisation (*Tafrīd*) : on se dépouille de l'adoration de tout autre que Dieu et on Lui voue un culte singulier et exclusif. Par conséquent, le dépouillement est une négation et la singularisation est une affirmation, et la somme des deux constitue le témoignage de l'Unicité. Cette annihilation et cette subsistance, cette alliance et cette désolidarisation, cet effacement et cette affirmation, cette union et cette désunion, ce dépouillement et cette singularisation qui se rapporte à l'Unicité de la Divinité est le *Tawḥīd* fécond et salvateur, celui par lequel on atteint le bonheur et le succès. Quant au rattachement de ces choses à l'Unicité de la Seigneurie, que même les associationnistes et les adorateurs d'idoles affirment, sa finalité est l'annihilation dans l'unicité commune aux croyants et aux mécréants, aux amis de Dieu et à Ses ennemis, et cela ne suffit pas à faire de l'individu un Musulman, et encore moins un gnostique qui a atteint la Vérité. De grands maîtres et de nombreux aspirants se sont lourdement trompés sur ce point. Le protégé est celui que Dieu protège, et c'est à Dieu que nous demandons de l'aide, car c'est Lui qui accorde le succès et la protection.

400. Coran 109.

Chapitre 3
La station de l'examen de conscience (*al-Muḥāsaba*)



Revenons maintenant à la mention des stations de « ***c'est Toi que nous adorons et c'est à Toi que nous demandons de l'aide*** » que le serviteur doit franchir. Parmi elles, nous avons mentionné l'éveil, la clairvoyance, la réflexion et la résolution. Parmi les autres stations spirituelles, ces quatre sont comme les fondations d'un édifice, et on ne peut concevoir un voyage vers Dieu ﷻ sans passer par ces stations. Ces stations s'accordent avec l'ordre du voyage physique, car celui qui est à l'aise dans sa maison et son environnement familier n'entreprend pas de voyage, à moins qu'il ne prenne conscience de la nécessité de celui-ci. Ensuite, il réfléchit sur le voyage et les dangers qu'il comporte, sur les avantages et les bénéfices qu'il peut en tirer, sur les provisions et les préparatifs qui s'y rapportent. Après quoi, il se résout à l'entreprendre, et une fois qu'il est résolu et qu'il y concentre son attention, il arrive à la station de l'examen de conscience, qui consiste à faire la distinction entre ce qu'il possède et ce qu'il doit. Il emmène alors ce qui lui appartient et paye ses dettes, car il s'embarque pour un voyage dont il ne reviendra jamais. Après avoir franchi la station de l'examen de conscience, il est maintenant capable d'arriver à la station du repentir (*at-Tawba*), car une fois qu'il a fait rendre des comptes à son âme, il sait ce qu'il lui reste à faire et passe à sa station associée, qui est l'essence du repentir. Voilà pourquoi il est préférable de placer l'examen de conscience avant la station du repentir. Il est également possible de le placer après, car le vrai examen de conscience ne se produit qu'après un repentir correctement réalisé.

Précision : Le repentir se situe entre deux examens de conscience : un qui le précède, obligeant à [se repentir], et un qui le suit, obligeant à le préserver. Le repentir est donc préservé par deux examens de conscience. Dieu ﷻ l'évoque dans Sa Parole : « ***Ô vous qui croyez ! Craignez Dieu, et que chacun considère ce qu'il a avancé pour demain !*** »[401] Ainsi, Dieu ﷻ a ordonné au serviteur de considérer ce qu'il a fait pour demain, ce qui signifie qu'il doit faire son examen de conscience et se demander si oui ou non ce qu'il a avancé est utile et bon pour se présenter avec devant Dieu ﷻ. Le but de cette considération est la préparation parfaite de ce qu'elle exige et demande pour le Jour du Retour, et la présentation de ce qui sauvera le serviteur du châtiment de Dieu ﷻ et illuminera son visage

401. Coran 59: 18.

devant Lui. 'Umar Ibn al-Khaṭṭāb ﷺ a dit : « Examinez vos consciences avant que l'on ne les examine, pesez-les avant que l'on ne les pèse et embellissez-les pour le Jour de la Comparution. Car « ***ce Jour-là, vous comparaitrez sans qu'aucun de vos secrets ne reste caché*** »[402] » ; et dans une variante, il a ajouté : « Vous comparaitrez devant Celui auprès de qui vos actions ne sont pas cachées »[403].

Le premier pilier de l'examen de conscience

L'auteur des *Manāzil* ﷺ a dit : « L'examen de conscience[404] repose sur trois piliers. Le premier consiste à comparer Ses Bienfaits à tes délits. »

C'est-à-dire que tu compares ce qui vient de Dieu ﷻ et ce qui vient de toi. Cela t'indiquera la différence, et tu sauras qu'en l'absence de Son Pardon et de Sa Miséricorde, tu es exposé à la ruine et à la perdition. Cette comparaison te permettra de savoir que le Seigneur est Seigneur et que le serviteur est serviteur. La réalité de l'âme et ses qualités t'apparaîtra, ainsi que la magnificence de la Majesté du Seigneur et Sa Singularité absolue par rapport à la Perfection et à la Grâce. Il t'apparaîtra aussi que tout acte de bonté de Sa Part est un acte de grâce et que toute punition de Sa Part est un acte de justice. Avant cette comparaison, tu ignorais la réalité de ton âme et la seigneurie de son Producteur et Créateur. Quand tu auras fait cette comparaison, il deviendra très clair pour toi que ton âme est la source de tous les maux, l'origine de toutes les imperfections, et qu'elle est par définition ignorante et tyrannique. Tu sauras alors que sans la Grâce et la Miséricorde de Dieu ﷻ, elle ne serait jamais pure ; sans Sa Guidance, elle ne serait jamais dans le droit chemin ; et sans Ses Indications et Son Aide, elle ne pourrait réaliser rien de bon. Tout ce qu'elle a obtenu vient de son Producteur et Créateur. Elle dépend de Lui pour son bien autant qu'elle dépend de Lui pour sa propre existence. De même qu'elle n'a pas d'existence autonome, elle n'a pas de perfection autonome. Tout ce qu'elle possède par elle-même, c'est le néant, le néant en matière d'essence et de perfection. Voilà pourquoi tu es contraint d'avouer : « *[Ô Seigneur] Je reviens vers toi par Ta bonté et je reviens avec mes péchés !* » Ensuite, tu compares tes bonnes actions et tes mauvaises, et cette comparaison te permettra de savoir quelles sont les plus nombreuses et les meilleures. Cette deuxième comparaison est celle entre tes actes et la part qui t'échoit.

L'auteur des *Manāzil* poursuit : « [Cette comparaison] est difficile pour celui qui ne possède pas les trois choses suivantes : la « lumière de la sagesse » (*nūr al-Ḥikma*),

---

402. Coran 69 : 18.
403. Sermon de 'Umar rapporté par At-Tirmidhī.
404. En fait, Ansārī dit : « On entreprend le voyage sur la route de l'examen de conscience après avoir pris la résolution de se repentir. La résolution (*al-'azm*) repose sur trois piliers : ... ». Cfr. *Manāzil*, op. cit., p.16.

une mauvaise opinion de son âme et la distinction entre le bienfait et la tentation (*Fitna*). »

C'est-à-dire que cette comparaison et cet examen de conscience dépendent de la lumière de la sagesse, à savoir la lumière avec laquelle Dieu ﷻ éclaire le cœur des « disciples de Ses Messagers ». C'est par cette lumière de la sagesse que tu constates la différence entre les bienfaits de Dieu et tes crimes, et que tu parviens à faire ton examen de conscience. Ici, la lumière de la sagesse est la connaissance qui permet de distinguer la vérité du mensonge, la guidance de l'égarement, le bénéfique du nuisible, la perfection de l'imperfection et le bien du mal. Cette lumière permet de voir clairement les degrés des actions, les plus désirables et celles qui le sont moins, celles qui sont acceptées et celles qui sont rejetées [par Dieu]. Plus cette lumière est grande et plus l'examen de conscience est complet et solide.

Quant à la mauvaise opinion de son âme, elle est nécessaire parce que l'autosatisfaction empêche l'individu de faire un examen approfondi de son état et le trompe. L'autosatisfaction fait apparaître les vices comme des vertus et les défauts comme des perfections, comme l'amant qui ne voit que les bonnes qualités de sa bien-aimée et qui est aveugle à ses défauts. [Vers :]

L'œil de l'amour est aveugle à tous les défauts / Et l'œil du mécontentement les révèle tous.

Seuls ceux qui connaissent vraiment leur âme en ont une mauvaise opinion ; et ceux qui ont une haute opinion de leur âme sont ceux qui la connaissent le moins.

Quant à la distinction entre le bienfait et la tentation, cela signifie qu'il faut distinguer le bienfait qui est un acte de bienveillance et de bonté [de la part de Dieu] dont il faut se servir pour atteindre le bonheur éternel, d'une part, et le bienfait qui est un appât. Combien de serviteurs ont mordu à l'appât sans en avoir conscience, satisfaits des louanges des ignorants et trompés par l'accomplissement par Dieu de leurs besoins et la dissimulation de leur [état intérieur] ! Pour la plupart, ces trois choses semblent être des signes de succès et de bonheur ; tel est leur plus haut degré de connaissance. Lorsque ces trois choses sont réunies chez un individu, il sait alors que tous les bienfaits de Dieu qui lui permettent de s'unir à Lui sont les véritables bienfaits, alors que tout ce qui le sépare de Lui et l'éloigne de Lui est une calamité sous l'apparence d'un bienfait et une calamité sous la forme d'une faveur. Il doit se méfier, car c'est un appât. Il doit également faire la distinction entre la faveur et la preuve contre lui, et ne pas confondre l'une avec l'autre. Le serviteur est toujours situé entre le bienfait et la preuve de Dieu contre lui, et il n'y a pas de troisième possibilité. Le statut de la Religion consiste en Sa faveur et en Sa preuve. En effet, le Très-Haut dit : « ***Dieu a répandu un bienfait sur les croyants lorsqu'Il leur a envoyé un Messager choisi parmi eux*** »[405] ; « ***Mais c'est***

405. Coran 3 : 164.

Dieu qui les a favorisés en les guidant vers la foi»[406], «***Dis: C'est à Dieu qu'appartient la preuve ultime.***»[407] Pareillement, l'ordre ontologique consiste en la faveur et en la preuve divines; quand un ordre de prédestination est donné, s'il est en accord avec l'ordre normatif, c'est une faveur de Sa part pour le serviteur; sinon, c'est Sa preuve contre lui.

De même, si Son ordre normatif est combiné avec Son ordre de prédestination, son exécution par le serviteur est une faveur de Dieu ﷻ envers lui, et s'il n'est pas combiné avec Son ordre de prédestination, cela devient une preuve contre lui. Ainsi, il s'agit d'une faveur quand les deux ordres sont combinés, et d'une preuve quand ces deux ordres sont dissociés.

Chaque connaissance accompagnée d'une pratique qui satisfait le Tout-Puissant est une faveur, sinon c'est une preuve à charge; chaque pouvoir extérieur ou intérieur, accompagné d'une réalisation dans le but d'obtenir l'Agrément de Dieu et pour suivre Ses ordres est une faveur, sinon c'est une preuve à charge; chaque état accompagné d'un effet pour la cause de la Religion de Dieu ﷻ et pour appeler à Lui est une faveur, sinon c'est une preuve à charge; chaque dépense effectuée pour la Cause de Dieu et Son obéissance plutôt que pour obtenir une récompense ou une gratitude est une faveur, sinon c'est une preuve à charge; chaque moment de loisir rempli par ce que le Seigneur attend de Son serviteur est une faveur, sinon c'est une preuve à charge; chaque expression de gratitude, de considération et d'estime des gens envers toi, accompagnée d'humilité, de contrition et de brisure du cœur de ta part, de ta prise de conscience de tes propres défauts et de tes actes, puis de tes conseils sincères aux créatures est une faveur, sinon c'est une preuve à charge [contre toi].

Chaque perspicacité, exhortation, rappel et enseignement que Dieu ﷻ accorde à un serviteur, accompagnée d'attention, de raison plus forte, de conscience et de foi, est une faveur, sinon c'est une preuve à charge [contre lui]. Chaque état ou station avec Dieu, accompagné d'un cheminement vers Dieu et du choix de ce qu'Il désire par rapport au propre désir du serviteur est une faveur de Dieu ﷻ. En revanche, s'il est accompagné d'autosatisfaction et du choix de son propre plaisir et de sa tranquillité, c'est alors une preuve de Dieu ﷻ contre lui.

Chaque serviteur doit donc envisager cet énorme risque et faire la distinction entre les cas de faveur et les cas de preuve. Combien de fois les deux sont confondus même par l'élite et les maîtres de la voie spirituelle, or «***Dieu guide qui Il veut vers le droit chemin.***»[408]

---

406. Coran 49: 17.
407. Coran 6: 149.
408. Coran 2: 213.

Le deuxième pilier de l'examen de conscience

Le deuxième pilier consiste à distinguer ce que tu dois à Dieu ﷻ par le biais de tes devoirs de servitude, d'adhésion à l'obéissance et d'évitement de la désobéissance, d'une part, et ton droit, à savoir ce que la Loi divine te permet, d'autre part. Ainsi, tu as des devoirs et des droits. Tu dois distinguer les deux et leur donner ce qui leur revient. Beaucoup confondent leurs devoirs avec leurs droits et se donnent le droit de choisir s'ils doivent les exécuter ou non, et s'ils le font, ils considèrent cela comme une faveur plutôt qu'un devoir accompli. De même, il y a ceux qui voient la commission ou l'omission de nombreux actes qui relèvent en fait de leur choix comme des actes qu'ils sont religieusement obligés de faire ou d'éviter. Ainsi, ils adorent Dieu ﷻ par le renoncement à ce qu'ils devraient faire, comme le renoncement à de nombreuses choses permises, et ils pensent que c'est leur devoir d'agir ainsi ; ou encore, en faisant des actes qu'ils ont le droit de ne pas faire.

Le premier cas est celui de l'individu qui cherche à adorer en renonçant au mariage, ou à la consommation de viande, de fruits ou d'autres bonnes nourritures, ou aux vêtements, et il considère cela comme une obligation en raison de son ignorance. Il se force à abandonner cette chose et considère cela comme un acte d'adoration de grande vertu et une très haute obéissance, bien que le Prophète ﷺ ait clairement exprimé son mécontentement envers ceux qui prétendent de pareilles choses. En effet, il est rapporté dans la Tradition authentique que des Compagnons du Prophète ﷺ s'interrogèrent sur leur adoration privée et ont pensé que c'était trop peu. L'un d'eux dit : « Quant à moi, je ne mangerai pas de viande », un deuxième dit : « Quant à moi, je n'épouserai pas de femmes », et un troisième dit : « Quant à moi, je ne dormirai pas dans mon lit ». Quand leur propos furent rapportés au Prophète ﷺ, il fit un sermon et dit : « *Que comprennent donc ces gens qui disent : « Je ne mangerai pas de viande » ; « Je ne me marierai pas » ; « Je ne dormirai pas dans mon lit ». En ce qui me concerne, je me marie, je mange de la viande, je dors et je me réveille pour prier la nuit, je jeûne [un jour] et je romps mon jeûne [un autre jour]. Quiconque se détourne de ma voie n'est pas des miens.* »[409] Ainsi, il a désavoué ceux qui se détournent de sa voie et qui adorent Dieu ﷻ en abandonnant certaines bonnes choses qu'Il a permises à Ses serviteurs, en croyant que le fait d'y renoncer est un acte d'adoration. Voilà donc l'exemple de quelqu'un qui ne fait pas de distinction entre ses devoirs et ses droits.

Le deuxième cas est celui de l'individu qui adore Dieu par des actes inventés qui, selon lui, lui procureront un état spirituel, un dévoilement et des pouvoirs supérieurs. Il croit que pour obtenir ces choses, il doit remplir certaines obligations ;

409. Tradition rapportée par Al-Bukhārī et Muslim.

et il se tourne donc vers l'adoration à travers ces actes obligatoires, soit en pratiquant certaines choses, soit en abandonnant certaines choses. Il considère que ce sont des devoirs, même si ces choses sont ses droits. Il a le droit de renoncer à ces choses, telles que les exercices spirituels et autres pratiques que de nombreux aspirants ont établies, en fonction de leurs goûts, leurs états et leurs terminologies personnels, sans faire de distinction entre les choses que le serviteur a le droit de prendre, ou de laisser, et ses devoirs. Or, ces deux types de choses sont complètement différents.

Le troisième pilier de l'examen de conscience

Parmi les piliers de l'examen de conscience, il y a ce troisième et dernier que l'auteur des *Manāzil* a mentionné en disant : « Le troisième, c'est que tu saches que toute obéissance qui te procure du plaisir est à ta charge et que toute désobéissance que tu reproches à ton frère te revient. »

Quand le serviteur est satisfait de sa servitude, cela signifie qu'il se fait une haute opinion de lui-même, qu'il ignore les droits de la servitude et ce que son Seigneur ﷻ mérite. En résumé, son ignorance de lui-même, de ses qualités, de ses vices, des défauts que comportent ses actions, et son ignorance de son Seigneur et de Ses Droits, et de ce qu'il convient de faire vis-à-vis de Dieu engendrent sa satisfaction et la haute opinion qu'il se fait de sa servitude. Cela donne lieu à son tour à la vanité, à l'arrogance et à des péchés plus grands que l'adultère, la consommation de vin, la désertion du champ de bataille, etc.

Le sentiment de satisfaction de l'individu par rapport à la servitude fait partie de la frivolité et de la sottise de l'âme. Les maîtres de la résolution et de la clairvoyance sont les serviteurs qui implorent le plus pardon après leurs actes de dévotion, car ils sont parfaitement conscients qu'ils ne rempliront jamais suffisamment leurs devoirs et ne seront jamais assez reconnaissants envers Dieu, et comme il sied à Sa Gloire et à Sa puissance ; et ils savent que s'il ne leur avait pas été ordonné d'accomplir ces actes, aucun d'eux n'aurait su, ni pu pratiquer un tel culte et ne serait satisfait de l'offrir à son Seigneur.

Dieu ﷻ a ordonné aux délégations qui rendent visite à Sa Maison à La Mecque et aux pèlerins d'implorer Son pardon juste après leur déferlement de la station de 'Arafat, qui est la plus noble et la plus bénie des stations. En effet, Il dit : « ***Vous ne commettez pas de faute en recherchant une faveur de votre Seigneur. Lorsque vous déferlez de 'Arafat, invoquez Dieu auprès du monument sacré ; et souvenez-vous de la façon dont Il vous a dirigés, alors que vous étiez, auparavant, au nombre des égarés. Déferlez ensuite par où les gens déferlent. Et demandez pardon à Dieu, car Dieu est***

Pardonneur, Miséricordieux !»[410], et : «***Ceux qui sont patients, sincères, soumis, qui dépensent en aumônes et qui, dès l'aube, implorent le pardon***»[411]. Al-Ḥasan al-Baṣrī a dit : « Ce sont ceux qui ont prié jusqu'à l'aube, puis qui se sont assis en implorant le pardon de Dieu. » Il est rapporté dans la Tradition authentique que lorsque le Prophète ﷺ faisait ses salutations finales de la prière, il implorait le pardon de Dieu trois fois, puis il disait :

«*Mon Dieu, Tu es la Paix, la Paix vient de Toi, béni sois-Tu, ô Détenteur de la Majesté et de la Magnificence.* »[412]

Dieu a ordonné au Prophète ﷺ d'implorer Son Pardon après avoir délivré Son Message, après avoir porté toutes les charges et avoir rempli les obligations du pèlerinage et de la lutte sur le chemin de Dieu, et à l'approche de sa mort, en Lui disant dans la dernière sourate révélée : « ***Quand viennent le secours de Dieu et la victoire et que tu vois les hommes entrer en foule dans la religion de Dieu, célèbre les louanges de ton Seigneur et demande-Lui pardon. Lui, en vérité, accueille tout repentir.*** »[413]

'Umar et Ibn 'Abbās comprirent qu'il s'agissait de l'annonce de la fin de la Mission du Messager de Dieu ﷺ, une annonce dans laquelle Il lui a ordonné de demander pardon après l'accomplissement de son devoir. C'est comme s'Il disait : «Tu as rempli tes devoirs, et tu n'es plus redevable de rien. Maintenant, tu dois faire en sorte que la fin soit la recherche du pardon divin, de même que la fin des prières, du pèlerinage et des prières nocturnes, ainsi qu'après les ablutions. » Car on dit après cela : «*Mon Dieu, gloire et louange à Toi ! J'atteste qu'il n'y a de dieu que toi. J'implore Ton pardon et je me repens à toi ! Mon Dieu, inclus-moi parmi ceux qui se repentent et qui sont purifiés.* » Tel est l'état de celui qui connait les Droits de Dieu et ce qui convient à Sa Majesté en matière de devoirs et de conditions de la servitude, et non l'état d'ignorance et les locutions extatiques des gens prétentieux.

Un gnostique a dit : « Sache que lorsque tu es satisfait de toi-même et de tes actes, Il n'est pas satisfait de toi. Comment celui qui sait que son âme est le refuge de tous les défauts et de tous les maux, et que ses actes sont exposés à tous les vices et toutes les imperfections, peut-il être satisfait de lui-même et de ses actes devant Dieu ? »

Que Dieu honore le Shaykh Abū Madyan[414] pour ses paroles pleines de sagesses : « Celui qui réalise la servitude considère ses actes avec l'œil de l'ostentation, ses

410. Coran 2 : 198-199.
411. Coran 3 : 17.
412. Tradition rapportée par Muslim.
413. Coran 110.
414. Shu'ayb Ibn al-Ḥusayn Abū Madyan (m. 594/1198) : surnommé le « maître des maîtres » (*shaykh al-shuyūkh*) et le « professeur des professeurs » (*mu'allim al-mu'allimīn*). Célèbre pôle et saint de

états avec l'œil de la prétention, ses paroles avec l'œil du mensonge. » Plus le But recherché sera magnifié dans ton cœur, et plus ton âme t'apparaîtra méprisable et plus tes efforts te sembleront sans valeur. Plus tu contempleras la réalité de la Seigneurie et de la servitude et acquerras la connaissance de Dieu et de ton âme, et plus il sera clair pour toi que tout ce que tu possèdes comme biens n'a aucune valeur devant le véritable Roi, et que même si tu Lui offrais des œuvres équivalentes à celles de l'ensemble des hommes et des djinns, tu devrais craindre ta place dans l'Au-delà, car Dieu ﷻ n'accepte et ne récompense que par un effet de Sa Grâce à Sa Générosité.

Lorsque l'auteur des *Manāzil* dit: « toute désobéissance que tu reproches à ton frère te revient », il entend que ton reproche se retournera contre toi et que tu le commettras inéluctablement. C'est ce que l'on peut déduire de la tradition suivante rapportée par At-Tirmidhī dans son *Jāmi'*: Le Prophète ﷺ a dit : « *Quiconque se moque de son frère pour un péché ne mourra pas avant de l'avoir commis.* » L'Imam Aḥmad ؓ a dit, à propos de cette Tradition, qu'il s'agit du péché dont on s'est repenti. De plus, dans la moquerie, il y a un sentiment de jubilation [du moqueur] à la souffrance d'autrui. At-Tirmidhī rapporte également que le Prophète ﷺ a dit : « *Ne te réjouis pas de la souffrance et des défauts de ton frère, car Dieu peut lui pardonner et t'en affliger.* » Il se peut qu'Anṣârī entende par ces paroles: Le fait de te moquer de ton frère pour son péché est plus grave que son péché et sa désobéissance, car cela implique l'autosatisfaction et le sentiment d'être pur. C'est comme si le moqueur proclamait son innocence de toute faute et de tout péché, et que son frère est le seul à les commettre. En revanche, le fait de te sentir écrasé par le péché et méprisable pour l'avoir commis, de fuir la maladie de la prétention, de l'arrogance et de l'égoïsme, et de te tenir devant Dieu la tête baissée, le corps humble et le cœur brisé, est plus bénéfique et meilleur pour toi que ton obéissance, ton ostentation et le sentiment que Dieu et Ses créatures te doivent quelque faveur pour ta dévotion.

Combien le pécheur humble est proche de la Miséricorde de Dieu et combien le prétentieux est proche de la Colère de Dieu ! En effet, le péché qui engendre l'humilité est plus cher à Dieu ﷻ que la bonne action qui engendre une haute estime de soi et la suffisance. Mieux vaut dormir la nuit et se réveiller avec des remords que prier toute la nuit et se réveiller infatué de sa personne. L'œuvre de l'arrogant ne monte pas au ciel ! Et mieux vaut rire et reconnaître ses péchés que pleurer et se vanter. Les gémissements des pécheurs sont plus chers à Dieu ﷻ que les chants à Sa gloire des orgueilleux. Il se peut que Dieu administre à travers ce péché [commis par ton frère] un remède qui le guérira d'une maladie mortelle, une maladie dont tu souffres et dont tu n'as pas conscience. Dieu ﷻ a des voies secrètes pour traiter ceux qui Lui sont obéissants et ceux qui Lui sont désobéissants,

l'Occident musulman et maillon central dans de nombreuses chaînes initiatiques maghrébines.

et Il est le seul à les connaître. Seuls ceux qui sont dotés de clairvoyance peuvent les contempler et ils n'en connaissent que ce qui est accessible aux hommes. Au-delà de cela, il y a des choses que même les nobles scribes[415] ne connaissent pas.

Le Prophète ﷺ a dit : « *Lorsque votre servante commet l'adultère, vous devez lui appliquer la peine prévue pour ce délit, et ne pas lui « jeter l'opprobre » (lā yathrib)* »[416], c'est-à-dire qu'il ne faut pas lui adresser des reproches et la couvrir de honte. Ce terme [= *tathrīb*] a été utilisé par Joseph lorsqu'il a dit à ses frères : « ***Aucun reproche ne vous sera adressé aujourd'hui !*** »[417] Car la balance est entre les Mains de Dieu et le Jugement Lui appartient. Le fouet avec lequel est puni ce pécheur est entre les Mains de Celui qui renverse les cœurs, et le but est d'appliquer la peine prescrite, et non de jeter l'opprobre et de blâmer.

Seuls ceux qui ne connaissent pas Dieu ﷻ se sentent à l'abri des changements et des revirements du Décret divin. À ce propos, le Très-Haut dit au plus savant des hommes et au plus proche de Lui : « ***Si Nous ne t'avions pas raffermi, tu te serais presque incliné vers eux.*** »[418] Et Joseph le véridique عليه السلام a dit : « ***Mon Seigneur ! Je préfère la prison à ce qu'elles m'incitent à commettre. Mais si tu ne détournes pas de moi leurs ruses, je leur céderai et serai parmi les insensés*** »[419]

L'un des serments fréquents du Prophète ﷺ était : « *Non, par Celui qui renverse les cœurs !* »[420] Il a dit aussi : « *Il n'y a pas de cœur qui ne soit entre deux des Doigts du Miséricordieux – que Sa Puissance et Sa Majesté soient proclamées – ; s'Il le veut, Il le redresse, et s'Il le veut, Il le renverse* ».

Puis il poursuivit :

« *Ô mon Dieu, Toi qui retournes les cœurs, affermis nos cœurs sur Ta religion ! Ô mon Dieu, Toi qui diriges les cœurs, diriges nos cœurs vers Ton obéissance.* »[421]

---

415. Les Anges chargés d'enregistrer les actes humains.
416. Tradition rapportée par Al-Bukhārī et Muslim.
417. Coran 12 : 92.
418. Coran 17 : 73.
419. Coran 12 : 33.
420. Tradition rapportée par Al-Bukhārī, At-Tirmidhī et Nasā'ī.
421. Tradition rapportée par Aḥmad et Ibn Māja.

Chapitre 4
La station du repentir ou du retour à Dieu (*at-Tawba*)



Une fois que le serviteur a réalisé la station de l'examen de conscience et qu'il y a séjourné, il reprend alors son voyage et se dirige vers la station du repentir. Car si l'examen de conscience lui a permis de distinguer ses devoirs et ses droits, il doit maintenant retrousser ses manches pour atteindre [la station du repentir] et y demeurer jusqu'à la mort, car c'est la première des stations, la médiane et la dernière. Le serviteur ne la quitte jamais et reste dans cette station jusqu'à la mort. Même lorsqu'il passe d'une station à l'autre, la station du repentir doit l'accompagner tout le long. Le repentir est donc le début du voyage et la fin, et le serviteur en a grandement besoin à la fin de son parcours comme au début. Le Très-Haut dit : « ***Et revenez tous à Dieu, ô croyants ! Peut-être atteindrez-vous le succès !*** »[422] Ce verset a été révélé à Médine et Dieu S'est adressé à travers lui aux croyants et aux meilleurs hommes, après qu'ils eurent réalisé la foi, la patience, l'émigration et le *Jihād*. Il a rattaché leur succès au repentir comme dans une relation de cause à effet. Il a utilisé le terme « *la'alla* » (peut-être) qui indique l'espoir, annonçant ainsi : « si vous vous repentez, vous pouvez espérer au succès », car seuls les repentis ont le droit d'espérer. Que Dieu ﷻ nous inclut parmi eux !

Puis, le Très-Haut dit : « ***Ceux qui ne se repentent pas sont vraiment les iniques.*** »[423] Il a donc divisé les serviteurs en repentis et en iniques, et il n'y a pas de troisième catégorie ; et Il a appliqué le terme d'inique à quiconque ne se repent pas.

Personne ne peut avoir plus tort que celui qui ne se repent pas à cause de sa méconnaissance de son Seigneur et de Ses Droits, des défauts de son âme et des vices de ses actes. Il est rapporté dans la Tradition authentique que le Prophète ﷺ a dit : « *Ô les gens, repentez-vous devant Dieu, car par Dieu, je me repens plus de soixante-dix fois par jour.* »[424] Ses Compagnons ont remarqué et rapporté qu'il disait une centaine de fois, en une seule séance, les paroles suivantes : « *Ô Seigneur, pardonne-moi et accepte mon repentir, car Tu es celui qui accepte le repentir et qui pardonne* ». Après la révélation de

---

422. Coran 24 : 31.
423. Coran 49 : 11.
424. Tradition rapportée par Al-@ et Muslim.

la sourate *an-Naṣr*[425], il n'a jamais terminé une prière sans dire : « « *Ô mon Dieu, gloire et louange à Toi ! Ô mon Dieu, pardonne-moi.* »[426] Il est rapporté qu'il a également dit : «*Aucun d'entre vous n'entrera au Paradis par son œuvre*», et dans une variante : «*Aucun d'entre vous n'entrera au Paradis à cause de ses actions*», et dans une autre encore : «*Aucun d'entre vous ne sera sauvé par ses actions.*» Les Compagnons lui demandèrent : « Pas même toi, ô Messager de Dieu ? » Il répondit : «*Pas même moi. Sauf si Dieu me couvre de Sa Miséricorde et de Sa Grâce.* »[427] Que les prières et la paix de Dieu soient sur Muḥammad qui connaissait le mieux Dieu ﷻ, Ses Droits, Sa Magnificence et ce que Sa Majesté mérite comme adoration ; il connaissait mieux que quiconque la servitude et ses devoirs, et il était le plus résolu à les remplir.

La réalité du repentir

Dans la mesure où le repentir est le retour du serviteur à Dieu ﷻ et sa séparation de la voie « ***de ceux qui encourent la colère, ni des égarés*** » et que cela ne peut être réalisé sans la Guidance de Dieu vers le droit chemin, et que Sa Guidance ne peut être atteinte que par Son Aide et l'affirmation par le serviteur de Son Unicité, c'est donc la sourate *Al-Fâtiḥa* qui inclut et commande tout cela de la manière la plus parfaite. Celui qui donne à la sourate *Al-Fâtiḥa* tout son droit, par la science, la contemplation, l'état et la connaissance, saura que sa récitation n'est pas valable sans un repentir sincère, car la guidance complète vers le droit chemin ne peut pas être obtenue en présence de l'ignorance de ses péchés ou si on continue de les commettre. La première, l'ignorance des péchés, est contraire à la connaissance de la guidance et la seconde, la poursuite de ses péchés, est contraire à l'intention et la résolution. Voilà pourquoi le repentir n'est valable qu'après la connaissance du péché, l'aveu de ses péchés et la quête du salut de leurs conséquences funestes en premier lieu et en dernier.

L'auteur des *Manāzil* dit : « Le repentir consiste à considérer trois choses dans le péché : ta perte de la protection quand tu le commets, ta joie quand tu l'as commis, et ta persistance à le commettre de nouveau, alors que tu es certain que l'Œil de Dieu est posé sur toi. »[428]

Il est possible que ce qu'il entende par « la perte de la protection » soit l'incapacité de s'attacher à Dieu, car si le pécheur s'était attaché à Lui, il ne serait pas sorti de la voie de l'obéissance. Le Très-Haut dit : « ***Celui qui s'attache fermement à Dieu est guidé sur une voie droite*** ».[429] Si son attachement à

425. Coran 110.
426. Tradition rapportée par Al-Bukhārī et Muslim.
427. Tradition rapportée par Al-Bukhārī et Muslim.
428. *Manāzil*, op. cit., p. 13.
429. Coran 3 : 101.

Dieu avait été complet, Dieu ﷻ ne l'aurait jamais laissé échouer, car le Très-Haut dit : «***Attachez-vous fermement à Dieu : il est votre Maître, et quel excellent Maître, quel excellent Défenseur !***»[430] Autrement dit, si vous vous attachez à Dieu, Il vous protégera et vous fera vaincre vos âmes et satan, les deux ennemis inséparables dont l'inimitié est plus nuisible que l'hostilité des ennemis extérieurs. L'aide et la victoire contre cet ennemi sont plus importantes et le serviteur en a plus besoin, et l'étendue de cette aide dépend de l'attachement du serviteur à Dieu. Nous reparlerons si Dieu le veut de la réalité de cet attachement et du fait que la foi en dépende.

Il est également possible que ce que l'auteur des *Manāzil* entende par « la perte de la protection » de Dieu, c'est que tu ne commets un péché que quand tu es déshabillé de la robe de protection divine. Quand l'individu se rend compte de son manque de protection, il se rend compte du grand danger dans lequel il se trouve, et sa séparation [du divin] devient plus difficile. Il sait qu'après cela, il n'y a rien que ruine et perdition, à savoir la réalité du fait d'avoir « lâché ». Dieu ne te laisse à ton péché qu'après qu'Il t'ait abandonné et t'ait livré à toi-même. S'il t'avait protégé et accordé succès, le péché n'aurait pas eu accès à toi. Les connaisseurs de Dieu ﷻ ont convenu que le lâchage signifie que Dieu te livre à toi-même, alors que le succès signifie que Dieu ﷻ ne te met pas à la merci de ton âme. Derrière le fait que le Glorieux t'abandonne à ton péché et te lâche, il y a une sagesse et des secrets dont nous citerons quelques-uns.

Dans les deux interprétations possibles, le repentir dépend donc de ton attachement à Lui et de Sa Protection envers toi. Quant aux paroles de l'auteur : « ta joie quand tu l'as commis », il faut savoir que la joie éprouvée pour la désobéissance est une preuve du fort désir pour celle-ci, de l'ignorance du statut de Celui à qui le serviteur a désobéi, et de son ignorance de la mauvaise fin et du grand danger qui l'attendent. La joie qu'il éprouve recouvre tout cela, et elle est plus nuisible que le péché lui-même. Le croyant n'éprouve jamais de plaisir pour une désobéissance, ni de joie entière. Au contraire, même en commettant le péché, son cœur est affligé, bien que l'ivresse du désir en dissimule le sentiment. Si jamais son cœur se vidait de la douleur provoquée par le remords et que la joie de désobéir l'emporte sur tout sentiment de remords, alors on devrait douter de sa foi et pleurer sur la mort de son cœur. Quand le cœur est vivant, le fait de pécher le rend triste, le met en colère et le resserre, et il le sent. Après tout, la blessure ne fait pas souffrir un cadavre. Rares sont ceux qui perçoivent ce point subtil concernant le péché, ou qui s'en méfient, alors que c'est une réalité qui conduit au désastre, sauf si on corrige cela par les trois choses suivantes : par la peur de mourir dans un tel état sans repentir ; par le

430. Coran 22 : 78.

remords pour ce que l'on a commis contre Dieu en Lui désobéissant ; et par l'envie pressante d'expier le péché et de l'éviter à l'avenir.

Quant à ses paroles : « ta persistance à le commettre de nouveau », il faut savoir que la persistance (*al-Iṣrār*) signifie continuer à s'opposer au commandement divin et être déterminé à recommencer, ce qui constitue un autre péché, peut-être pire que le péché lui-même. C'est une conséquence du péché, à savoir que le premier conduit à un deuxième plus grave, puis celui-ci conduit à un troisième encore plus grave et ainsi de suite jusqu'à la destruction totale du pécheur. La persistance à pécher constitue un autre péché, et s'abstenir de réparer son péché équivaut à continuer de le faire et à être satisfait de cela. C'est le signe de la perdition. Et ce qui est pire que tout cela, c'est le fait de parler et de se vanter de son péché, tout en ayant la certitude que le Seigneur le voit du haut de Son Trône. Si quelqu'un croit que Dieu le voit, et en dépit de cela s'engage à commettre un péché, il commet ainsi une énormité. S'il ne croit pas que Dieu ﷻ le voit, c'est de l'incrédulité et une exclusion totale de l'Islam. Il est alors prisonnier de deux maux : l'impudence et le mépris de la garde de Dieu sur lui, d'une part, et l'incrédulité et l'exclusion totale de la religion, d'autre part.

Voilà pourquoi l'une des conditions du repentir est la certitude que Dieu ﷻ veille sur le serviteur, le regarde et le voit clairement quand il commet un péché, car le repentir n'est valable que de la part d'un Musulman, sauf s'il nie que Dieu le voit. Dans ce cas, son repentir va correspondre à son entrée en Islam et à son affirmation des Attributs du Seigneur.

Les conditions et les réalités du repentir

L'auteur des *Manāzil* dit : « Les conditions du repentir sont au nombre de trois : le regret, le renoncement et les excuses ».[431]

La réalité du repentir est le regret pour ce que l'on a commis dans le passé, le renoncement au péché dans le présent et la résolution de ne jamais y revenir ensuite. Tous les trois sont réunis au moment du repentir : l'individu regrette, renonce et s'engage à ne plus recommencer. Ainsi, il recouvre l'état de servitude envers Dieu ﷻ pour lequel il a été créé ; et ce retour est la réalité du repentir, car il dépend de ces trois choses qui deviennent alors ses conditions.

En ce qui concerne le regret (*an-Nadam*), il ne peut y avoir de repentir sans lui, car celui qui ne regrette pas ce qu'il a fait d'ignoble est satisfait de son action et recommence. Il est rapporté dans le *Musnad* d'Aḥmad que « le regret est un repentir ».

431. *Manāzil*, op. cit., p. 13.

Quant au renoncement (*al-Iqlāʿ*), il est évident que l'on ne peut pas concevoir de repentir pendant que l'on commet un péché.

Quant aux excuses, il y a une certaine confusion à ce sujet. Certaines personnes disent : « Le repentir entier consiste à renoncer à trouver des excuses. » Les excuses sont une couverture pour le crime, et cesser d'en chercher, c'est le reconnaître. Aussi, le repentir n'est pas valable sans aveu. Un poète a dit un jour à son chef, lorsque ce dernier se mit en colère contre lui : [Vers :]

Je n'ai pas accueilli votre colère en cherchant des excuses / Mais je dis plutôt ce que vous dites

Je frappe à la porte de votre pardon avec humilité / Et que la courtoisie soit notre juge.

Lorsque l'on rapporta ces paroles au chef, il se leva et se rendit aussitôt auprès du poète. Sa colère s'était évanouie. Le repentir complet consiste donc à renoncer aux excuses et à dire avec son cœur et sa langue : « Ô mon Dieu, je ne suis pas à l'abri des péchés pour chercher une excuse ; je n'ai pas de pouvoir pour triompher de mes péchés et je ne suis qu'un pécheur pénitent. Ô mon Dieu, je n'ai aucune excuse : ce n'est rien d'autre que Ton Droit absolu et mon crime absolu, et pardonner ou non est Ton Droit. »

Il semble que ce que l'auteur des *Manāzil* entende par « excuse » soit l'expression de la faiblesse et de l'impuissance, la domination de l'ennemi et le pouvoir écrasant de l'âme. Autrement dit, elle consiste en des formules comme celle-ci : « Ce n'est pas parce que j'ai minimisé Ton Droit ou que je l'ignorais que j'ai commis cet acte, ni parce que je ne crois pas en Ta connaissance de toute chose ou parce que je minimise Ton Avertissement. Mais c'est à cause de ma faiblesse devant le désir dégradant et mon incapacité à lutter contre la tentation de la luxure. J'espère donc en Ta Clémence, je compte sur Ton pardon et la haute opinion que j'ai de Toi, je me fie à Ta générosité et à l'étendue de Ta bonté et de Ta miséricorde. Le séducteur m'a trompé, ainsi que l'âme qui incite à faire le mal, alors que Ta couverture m'a préservé [de la honte et de l'humiliation]. Mon ignorance m'a aidé dans ma mauvaise conduite. Je n'ai pas d'autre planche de salut que Toi et pas d'aide pour T'obéir en dehors de la Tienne » Et d'autres formules de ce genre pour exprimer son indigence et son besoin, pour avouer sa faiblesse et reconnaître sa servitude. Cela fait partie du repentir complet et c'est la voie suivie par les gens perspicaces qui implorent le pardon de leur Seigneur, car Dieu ﷻ aime le serviteur qui Le flatte et Le courtise. Dans une Tradition, il est rapporté : « *Courtisez et flattez Dieu* »[432] ; et dans le *Ṣaḥīḥ* : « *Personne n'aime les excuses autant que Dieu.* » Ici, l'excuse a le sens de demande de pardon, voilà pourquoi à la fin de la Tradition, il est dit : « *C'est pour cette raison que Dieu a dépêché des Messagers pour annoncer et avertir.* » Et le

432. Tradition rapportée avec une variante par Aḥmad, At-Tirmidhī et An-Nasā'ī.

Très-Haut dit : «***Par ceux qui répandent un rappel, en guise d'excuse ou d'avertissement.***»[433]

Il fait partie de Sa Justice et de Sa Bonté parfaites qu'Il excuse Ses serviteurs et qu'Il ne punisse les malfaiteurs qu'après qu'ils aient complètement épuisé les excuses, et qu'après avoir établi la preuve contre eux. Il aime que Ses serviteurs lui présentent leurs excuses, renoncent à leur péché et viennent à lui, conformément à la Tradition : « *Quiconque présente une excuse à Dieu, Il accepte son excuse.* »[434] Telle est l'excuse louable et bénéfique.

Quant au fait de chercher des excuses dans la Prédestination, cela signifie argumenter contre Dieu ﷻ et essayer de se disculper devant Son Seigneur en accusant le Destin d'être responsable de son péché. C'est la méthode des ennemis de Dieu. En effet, à propos de la Parole divine : «***Les hommes ont été séduits par l'amour des choses désirables : les femmes, les enfants, les amoncellements d'or et d'argent***»[435], un de leurs maîtres a dit à ses disciples : «Savez-vous ce que signifie ce verset ?» Ils répondirent : «Non, qu'est-ce que cela signifie ?», il dit : «C'est l'établissement d'une excuse pour les créatures.» Cet ignorant a menti au sujet de Dieu et de Ses paroles ! En fait, le but de ces Paroles divines, c'est d'inciter les créatures à renoncer à ce monde éphémère et transitoire, et à désirer le monde éternel et pérenne, et c'est un reproche adressé à ceux qui préfèrent les fioritures de ce bas-monde et qui sont séduits par lui, comme l'enfant qui aime ses jouets et qui se précipite vers eux dès qu'il les voit. Dieu n'a pas mentionné l'agent de cette séduction, car Il ne dit pas : «Nous avons séduit les hommes par ...», mais Il attribue la séduction de ce bas-monde et ses péchés aux démons, et c'est comme quand Il dit : «***Satan embellit à leurs yeux leurs propres actions***»[436] et : «***De la même façon, les divinités de nombreux associateurs leur ont fait croire qu'il était bon d'immoler leurs enfants.***»[437] Il est rapporté dans une tradition que le Prophète ﷺ dit : «*J'ai été envoyé en tant que guide et prédicateur, mais je n'ai aucune part dans cette guidance ; et Satan a été envoyé en tant que trompeur et enjoliveur, mais il n'a aucune part dans cet égarement.* »[438] Cela ne contredit pas la Parole de Dieu : « ***C'est ainsi que Nous avons enjolivé aux yeux de chaque communauté ses propres actions***»[439], car cet enjolivement est attribué à Dieu par le Destin et le Décret, et il est attribué à satan par la causalité (*Tasabbub*). De plus, l'enjolivement de la part de Dieu de leurs mauvaises

433. Coran 77 : 5-6.
434. Tradition rapportée par Haythamī dans son *Mujma' az-Zawā'id*.
435. Coran 3 : 14.
436. Coran 6 : 43.
437. Coran 6 : 137.
438. Tradition rapportée par Ibn 'Adī dans son *Kāmil fi ad-du'afā'*.
439. Coran 6 : 108.

actions à leurs yeux est un châtiment pour leur penchant vers ce que le diable leur a embelli. Or, une forme de punition pour une mauvaise action consiste dans le fait de commettre une autre mauvaise action, et une forme de récompense pour une bonne action consiste en l'accomplissement d'une autre bonne action.

En résumé, attribuer son péché au Destin pour se justifier est la négation même du repentir, et ce n'est pas du tout la même chose que de présenter une excuse. Dans certaines Traditions, il est rapporté : « *Quand un serviteur commet un péché et dit: « Ô Seigneur, c'est Ton décret. C'est Toi qui me l'as destiné, Toi qui l'as décidé et qui l'as écrit pour moi!» Dieu – que Sa Puissance et Sa Majesté soient proclamées – poursuit: «Et c'est toi qui l'as commis, acquis, voulu et as entrepris de l'accomplir, et Je T'en demanderai des comptes.» Et quand un serviteur dit: « Ô Seigneur, j'ai été injuste, j'ai commis une faute, une erreur, une transgression et j'ai fait ...», Dieu – que Sa Puissance et Sa Majesté soient proclamées – poursuit: «Et c'est Moi qui te l'ai destiné, qui l'ai décrété et écrit sur toi, et Je te le pardonne.» De même, quand il fait une bonne action et dit: « Ô Seigneur, je l'ai faite, j'ai fait l'aumône, j'ai prié, j'ai obéi ...», Dieu – que Sa Puissance et Sa Majesté soient proclamées – poursuit: «Et Je t'ai aidé et accordé le succès.» Si le serviteur dit: « Ô Seigneur, Tu m'as aidé et Tu m'as accordé le succès et une faveur», Dieu – que Sa Puissance et Sa Majesté soient proclamées – poursuit: «Et tu l'as fait, tu l'as voulu et tu l'as mérité»* »[440]. Ainsi, il existe deux sortes de demande d'excuse : une excuse qui nie l'aveu, et qui est incompatible avec le repentir ; et une excuse qui affirme l'aveu, et qui fait partie du repentir complet.

L'auteur des *Manāzil* – que Dieu lui fasse miséricorde – a dit : « Les réalités du repentir sont les trois choses suivantes : exagérer la gravité du crime, suspecter le repentir et chercher des excuses pour les créatures »[441].

Par « réalités », il entend ce par quoi une chose est réalisée, actualisée et sa validité et sa solidité sont établies. C'est en ce sens que, par exemple, le Prophète ﷺ a dit à Ḥāritha : « *Chaque vérité a une réalité, quelle est donc la réalité de ta foi ?* »[442]

Il faut « exagérer la gravité du crime », car si on le minimise, on ne le regrette pas. Le regret de l'avoir commis sera donc à la mesure de sa gravité. Celui qui retient insignifiant la perte d'un *fils* (une pièce de monnaie en cuivre) ne se lamente pas de l'avoir perdu, mais s'il sait qu'il s'agit d'un *dīnār* (une pièce en or), il aura de grands regrets et cette perte lui apparaîtra énorme. L'aggravation du crime est procurée par trois choses : par la gravité de l'ordre qui a été enfreint, la gravité du donneur d'ordre et la certitude des conséquences.

Quant à « suspecter le repentir », c'est un devoir pour le serviteur. Il ne doit pas être certain d'avoir rempli correctement ce devoir et doit craindre que son repentir

440. Tradition non identifiée.
441. *Manāzil*, op. cit., p. 13.
442. Tradition rapportée dans *Kanz al-'Ummāl*.

ne soit pas accepté, craindre qu'il n'ait pas fait de son mieux pour le réaliser, qu'il s'agisse d'un repentir suscité par la nécessité [et non sincère], comme celui des gens qui se soucient de leur honneur et de leur position parmi les hommes ; ou encore qu'il se soit repenti uniquement pour protéger son état spirituel. Un tel serviteur s'est donc repenti pour son état, et non par crainte du Majestueux, ou il s'est repenti pour son confort, car il est contraignant de commettre un péché, ou pour préserver son honneur, sa richesse et son statut, ou en raison de la faible tentation de commettre le péché et de la faible intensité du feu de son désir, ou parce que le péché l'empêche d'obtenir la connaissance ou la richesse qu'il recherche. Ces défauts et bien d'autres empêchent que le repentir soit suscité par la crainte de Dieu ﷻ, pour magnifier Sa Grandeur et Sa Majesté, ou la crainte de perdre son statut auprès de Dieu, d'être éloigné et chassé de Sa Compagnie et d'être privé de la vision de Son Noble Visage dans la demeure future. Ce repentir est une réalité et celui des gens qui ont des défauts en est une autre.

Suspecter le repentir signifie aussi suspecter le manque de détermination et l'attrait du cœur pour le péché, même le plus petit, et le souvenir persistant du plaisir procuré par le péché, soupirer et aspirer à son retour. Suspecter le repentir signifie également la complaisance et la certitude que l'on s'est vraiment repenti, comme si on lui avait donné un gage de sécurité. Tels sont les signes du soupçon. Un autre signe du repentir imparfait est le fait que l'on ne pleure jamais, que l'on est constamment insouciant, et que l'on n'accomplit pas de nouvelles actions justes après le repentir. On peut reconnaître le repentir à certains signes, comme le fait que le serviteur devienne meilleur après le repentir, que la peur de Dieu ﷻ l'accompagne et qu'il ne se sente pas à l'abri de la Ruse divine même pas le temps d'un clin d'œil. Cette peur permanente ne l'abandonne que lorsqu'il entend les Anges envoyés pour saisir son esprit lui dire : «***N'ayez crainte, ne vous affligez pas, mais accueillez avec joie la bonne nouvelle du Paradis qui vous a été promis***»[443] C'est à ce moment-là que la peur prend fin.

Un autre signe est que le regret et la peur font que son cœur est comme déchiré et réduit en pièces, selon la gravité du crime. C'est l'interprétation proposée par Ibn 'Uyayna de cette Parole du Très-Haut : «***L'édifice qu'ils ont construit ne cessera pas d'éveiller le doute en leurs cœurs, à moins que leurs cœurs ne se déchirent.***»[444] Ibn 'Uyayna a dit : «Les cœurs sont déchirés (*taqaṭṭu'*) par le repentir». Il n'y a aucun doute sur le fait que la grande peur d'un châtiment douloureux provoque dans le cœur le sentiment d'être déchiré ; et c'est ce que le mot *taqaṭṭu'* signifie dans ce verset.

443. Coran 41 : 30.
444. Coran 9 : 110.

Le cœur qui n'est pas déchiré dans ce monde à cause des lamentations et de la peur de ce qu'il a perdu, le sera dans l'Au-delà lorsque les vérités seront révélées et que le serviteur verra de ses yeux la récompense des obéissants et le châtiment des désobéissants. Il est donc inévitable que le cœur soit déchiré dans ce monde ou dans l'Au-delà. Parmi les exigences du vrai repentir, il y a le fait que le cœur soit brisé d'une manière particulière et incomparable, et ce sentiment ne peut être éprouvé que par celui qui a péché. Ce sentiment ne peut pas être provoqué par la faim, les exercices spirituels, ou le pur amour. C'est au-delà de tout cela. Le cœur se brise complètement devant le Seigneur, de tous les côtés, et contraint le serviteur humilié et soumis à se jeter devant son Seigneur, comme l'esclave qui a commis un crime, qui a fui et qui, finalement, a été capturé et présenté devant son maître : rien ni personne ne peut le sauver du pouvoir de son maître, il n'a plus de choix, d'alternative et d'échappatoire ; et désormais, il sait que sa vie, son bonheur, son succès et son salut dépendent du bon vouloir de son maître qui sait tout de ses crimes, et cela, en dépit de son amour pour son maître, de son immense besoin de lui et de sa reconnaissance de sa propre faiblesse, ainsi que de son impuissance et de son humilité, et de la force et de la puissance de son maître.

Certes, lorsque les sentiments de vulnérabilité, de soumission et d'humilité sont réunis chez le serviteur, ils lui procurent un grand profit. Leur récurrence est grandement bénéfique, le rendent plus fort et le rapprochent de son Maître, car rien n'est plus cher à son Maître que son aveu de défaite et d'humilité, que sa résignation et sa délicatesse, et rien ne Lui est plus agréable que le fait que Son serviteur se jette devant Lui et se soumette totalement à Lui. Par Dieu, combien sont douces les paroles du serviteur qui déclare : « Ô Seigneur, je T'implore au nom de Ta Puissance et de mon impuissance, aie pitié de moi ! Je T'implore au nom de Ta Force et de mon manque de force, de Ton Indépendance et de ma dépendance de Toi. Voici mon toupet menteur et fautif devant Toi. Tu as beaucoup de serviteurs en plus de moi, alors que je n'ai que Toi comme Maître ; je n'ai personne vers qui me tourner, ni aucune échappatoire à part Toi. Je T'implore par l'imploration du mendiant humilié et contrit, par la supplication de celui qui a peur et qui a mal ; je T'adresse la demande de celui dont la tête est baissée et le nez dans la poussière, celui dont les yeux débordent de larmes et le cœur est humilié. »

[Vers :] *Ô Toi que je supplie de m'accorder ce que je désire / Toi en qui je me réfugie contre tout ce que je crains.*

Personne ne peut réparer l'os que Tu brises / Ni briser l'os que Tu as réparé.

Tels sont les signes du vrai repentir. Celui qui ne parvient pas à ressentir ces choses dans son cœur devrait suspecter son repentir, le considérer imparfait et le refaire correctement. Combien il est difficile de se repentir vraiment et combien il est facile de prétendre que l'on s'est repenti ! Aucun défi n'est plus grand pour

l'aspirant que le repentir véridique et sincère ; car il n'y a de pouvoir et de force que par Dieu. La plupart des gens qui se purifient des péchés majeurs sensibles et des souillures commettent néanmoins des péchés similaires, ou plus ou moins graves, mais il ne leur vient pas à l'esprit que ce soient des péchés dont ils doivent se repentir.

Ils méprisent et dédaignent ceux qui commettent des péchés majeurs, ils s'enflent d'orgueil pour leur propre culte et souhaitent intérieurement que les gens leur manifestent du respect et de la vénération. Ils désirent de tout leur cœur que les gens leur obéissent et ce désir n'est caché à personne, sauf à eux-mêmes. Les conséquences qui résultent de tout cela sont encore plus graves et détestables auprès de Dieu ﷻ, et elles éloignent davantage de Sa porte que les péchés majeurs des gens ordinaires. Si Dieu les fait s'approcher d'une souillure ou d'un péché majeur dans lequel Il les fait tomber, c'est uniquement pour briser leur ego et leur faire prendre conscience de leur vraie valeur ; et s'Il les rabaisse, c'est uniquement pour les débarrasser de l'autosatisfaction et par miséricorde envers eux.

De la même manière, quand Dieu ﷻ offre l'opportunité à ceux qui commettent des péchés majeurs de se repentir sincèrement et de tourner leur cœur vers Lui, c'est également par miséricorde envers eux, une miséricorde sans laquelle ils seraient tous en danger.

Excuses légitimes et illégitimes pour les péchés

Quant à la recherche d'excuses pour les créatures, il y a deux modalités d'action : l'une est louable et l'autre est blâmable et interdite. Ce qui est blâmable, c'est que tu cherches des excuses pour les péchés des gens en te basant sur la prédestination et son occurrence inévitable, qu'ils le veuillent ou non, et que tu attribues ainsi le péché à la prédestination divine. Ce sont les excuses typiques de nombreux aspirants qui considèrent le Destin et qui sont annihilés dans sa contemplation ; mais comme nous l'avons déjà expliqué, c'est un chemin semé d'embuches qui ne procure aucun avantage et qui ne peut sauver à lui tout seul.

Je pense que c'est ce que l'auteur des *Manāzil* entendait, car il dit ensuite : « La contemplation de l'Ordre par le serviteur ne laisse aucune place à la louange du bien ou au blâme du mal, car il s'est élevé au-dessus de toutes les réalités jusqu'à la réalité de l'Ordre »[445]. Cette contemplation est incomplète et blâmable, car il est rejeté par Celui qui est visé. C'est l'excuse des ennemis de Dieu qui s'opposent à Lui et à Ses Messagers, et leur trouver des excuses est contraire à l'Ordre de Dieu , car cela revient à justifier ceux que Dieu ﷻ n'a pas excusés, qu'Il a blâmés et pour lesquels Il a ordonné que l'on les blâme. Cette attitude indique que l'on n'est

---

445. *Manāzil*, op. cit., p. 14.

pas d'accord avec Dieu, car la bonne attitude exige que l'on blâme ces personnes et que l'on soit convaincu qu'elles n'ont aucune excuse devant Dieu, ni aucune excuse en la matière elle-même. Dieu ﷻ a supprimé toutes leurs excuses. S'ils avaient une excuse valable devant Lui, Il ne les punirait pas du tout, car Il est trop Miséricordieux, trop Riche et trop Juste pour punir quelqu'un qui a une excuse. Personne n'aime autant les excuses que Dieu ﷻ, et c'est pour cette raison même qu'Il a envoyé des Messagers et a révélé le Livre, afin de supprimer toute justification pour le péché et l'incrédulité de la part de Ses créatures et qu'elles n'aient aucun argument à Lui opposer. Il est établi que celui qui cherche des excuses pour de telles personnes et qui les valide, soutient une preuve que Dieu ﷻ a invalidée de tous points de vue : «***Et à Dieu appartient l'argument décisif et ultime.***»[446]

Quant à Ses créatures qui ont une excuse – comme l'enfant qui ne distingue pas le bien du mal, le fou, ceux qui n'ont pas reçu l'appel [de l'Islam], et la personne sourde et aveugle qui ne peut ni voir ni entendre – Dieu ne punira aucune d'entre elles, et il y aura un autre jugement pour elles dans l'Au-delà. Dieu les éprouvera et leur enverra un messager qui leur ordonnera des choses et en leur interdira d'autres : celui qui obéira au messager entrera au Paradis et celui qui lui désobéira entrera en Enfer. C'est ce qu'a affirmé l'Imam Abū al-Ḥasan al-Ash'arī[447], sous l'autorité des docteurs de la Sunna et du Ḥadīth dans ses *Maqālāt*, et il existe de nombreuses Traditions à cet égard dont certaines figurent dans le *Musnad* d'Aḥmad, comme la Tradition d'al-Aswad ibn Sarī' et celle d'Abū Hurayra. Celui qui remet en question ces Traditions prophétiques en déclarant que l'Au-delà est la demeure de la récompense et non celle de la responsabilité, et donc que ces Traditions sont contraires à la raison, est un ignorant. Car la responsabilité ne prend fin qu'à l'entrée dans la Demeure de l'éternité, à savoir le Paradis ou l'Enfer. Avant cela, la responsabilité continue d'être en vigueur dans *al-Barzakh* et les Préaux [où les créatures se tiendront devant Dieu], et c'est pourquoi Il les appelle à se prosterner dans cette position : les croyants se prosterneront volontairement et de leur propre choix, alors que les incroyants et les hypocrites seront empêchés de se prosterner.

En résumé, il n'y aura absolument plus aucune excuse pour les créatures de désobéir à Dieu ﷻ ou de s'opposer à Son Ordre, car elles sauront tout cela et seront capables de le faire ou de l'éviter. Si elles avaient une excuse, elles ne mériteraient aucune punition ou blâme, ni dans ce monde ni dans l'Au-delà.

---

446. Coran 6 : 149.
447. Abū al-Ḥasan Alī ibn Ismā'īl al-Ash'arī (m. 324/935) : célèbre Imam et théologien de la génération des pieux prédécesseurs et fondateur de l'école théologique ash'arite qui constitue avec l'Atharisme et le Maturidisme l'une des trois écoles théologiques sunnites.

Si on dit : « Ces paroles sont prononcées dans le langage de la Loi révélée ; et si elles avaient été prononcées dans le langage de la vérité, les créatures auraient en effet été excusées, car elles sont toutes inéluctablement soumises et liées à la Volonté divine, et à ce que Dieu a décrété et déterminé pour elles, et il n'y a pas d'échappatoire. Elles courent derrière Sa prédestination, dont les flèches doivent fatalement les atteindre, car elles sont les cibles des flèches du Destin qui ne peuvent pas les rater. Cependant, celui qui est dominé par la contemplation de l'Ordre légal ne peut pas leur chercher d'excuse, alors que celui qui est dominé par la contemplation de l'Ordre créateur les excuse. Tu es donc excusé dans ton objection contre nous par la réalité de la Loi, et nous sommes justifiés de chercher une excuse par la réalité de l'Ordre. Nous avons donc, tous les deux, raison. »

À cela nous pouvons répondre de différentes manières : Premièrement, l'excuse n'est utile que si elle est acceptée, et chercher une excuse en invoquant la prédestination est tout simplement inacceptable. Personne ne peut avancer la prédestination comme excuse. C'est une fausse excuse qui n'est d'aucune utilité. Au contraire, cela ne fait qu'aggraver le péché du criminel et qu'augmenter la Colère du Seigneur contre lui. Aucune personne raisonnable ne devrait s'engager dans un discours de cette nature. Deuxièmement, le criminel qui invoque la prédestination cherche à s'innocenter de son crime. Il est injuste et ignorant, car en faisant cela, il tente inutilement de faire porter sa faute au Destin et d'attribuer la responsabilité de son péché à Dieu par la langue de l'état et le verbe, et en utilisant des expressions ornées et subtiles. Il se peut que ce genre d'individu soit dépassé par son état spirituel et son extase. À ce propos, l'un des ennemis de Dieu a clairement déclaré : [Vers :]

Il le jeta pieds et mains liés dans le fleuve et lui dit : / Attention ! Prends garde à ne pas te mouiller.[448]

Un autre ennemi a dit : [Vers :]

Ils ont accroché sur mon toit des morceaux de viande pour les aigles / Puis ils reprochèrent aux aigles de les avoir pris.

S'ils avaient voulu me protéger / Ils auraient caché Ton beau visage !

Un autre ennemi a dit : [Vers :]

Je suis devenu le sujet passif de tout ce que tu choisis pour moi / Toutes mes actions sont donc des actes d'obéissance.

Se plaignant et imputant le mal au destin, un autre ennemi a dit : [Vers :]

Si l'amant a peu de chance / Ses bonnes actions ne sont que des péchés.

---

448. Ces paroles sont attribuées au célèbre poète et mystique al-Hallāj (m. 309/922).

Un autre a dit pour justifier satan: «Quand satan a péché, qui était donc son démon?»

Comme tu le vois ici, les ennemis de Dieu se déclarent victimes d'injustice et se plaignent; or, s'ils fouillaient dans les recoins de leur cœur, ils y trouveraient un adversaire de Dieu qui se déclarerait victime d'injustice et qui se plaindrait en disant: «Je ne peux rien dire, car c'est moi qui suis lésé et qui passe pour un injuste» et il soupirera avec indignation en disant: «Pauvre fils d'Adam, il ne possède aucun pouvoir et n'est pas excusé!» Un autre dirait: «Le fils d'Adam est comme une balle sous la batte des décrets: un décret la frappe dans une direction et un autre la renvoie. Est-ce qu'une balle peut réclamer justice à la batte?» Un autre ennemi se manifeste alors et récite ces vers du poète:

Que mon père soit sacrifié pour toi / Même si Tu as exagéré en m'abandonnant et en me faisant du tort.

Ainsi, il qualifie le pécheur de personne injustement abandonnée et déclare que sa punition est excessive. Un autre ose dire encore: [Vers:]

Un jour, Tu nous as envoyé un nuage pour que l'on soit à l'ombre / Tu nous as illuminé par un éclair et la rosée s'est fait attendre

Les nuages ne se dispersent pas, de telle sorte que l'individu ne perde pas espoir / Mais la pluie n'en descend pas pour étancher la soif.

Un autre ennemi dit encore : [Vers:]

Il s'approche de toi mais la malchance le repousse / Il essaie de rester debout, mais le héraut de la distinction le plie en deux.

Un autre ennemi dit: [Vers:]

Il est debout dans l'eau, assoiffé / Mais personne ne lui donne à boire.

Quiconque a un minimum d'intelligence et de perspicacité sait que tout cela n'est que l'expression de l'indignation, une plainte et une colère. Parmi eux, il en est qui oserait même s'adresser à Dieu ﷻ en disant: «Ô mon oppresseur!» S'il fouillait profondément dans son âme, il trouverait précisément ce sentiment-là, et cet état est le summum de l'ignorance et de l'injustice. Comme le dit le Seigneur, l'homme «***est injuste et ignare***»[449] et «***Dieu est l'Indépendant et Riche, le Digne de toute louange.***»[450] Si seulement cet oppresseur et ignorant savait que ses afflictions et tout ce qui l'atteint viennent de son âme, il comprendrait que c'est elle qui mérite le blâme et qui commet des injustices, car elle est le réceptacle de toutes les formes du mal. En effet, le Très-Haut dit: «***Certes, l'homme est***

449. Coran 33: 72.
450. Coran 35: 15.

ingrat (kanūd) envers son Seigneur. »[451] Ibn 'Abbās, Mujāhid et Qatāda ont dit : « L'individu *kanūd* est l'ingrat qui nie les bienfaits de Dieu ». Al-Ḥasan [al-Baṣrī] ﷺ a dit : « C'est celui qui compte les souffrances et qui oublie les bienfaits. » Abū 'Ubayda a dit : « C'est celui qui fait peu de bien. » On dit qu'une terre est *kanūd* lorsque rien n'y pousse, ou lorsque rien d'utile n'y pousse. Al-Fuḍayl Ibn 'Iyāḍ – que Dieu lui fasse miséricorde – a dit : « Le *kanūd* est celui qui oublie les nombreux bienfaits, lorsqu'une adversité l'atteint. »

Si cet individu injuste et ignare savait que c'est lui qui est assis sur le chemin de ses avantages et qui empêche ces derniers de parvenir jusqu'à lui, que c'est lui le rocher qui se trouve sur le cours de l'eau dont sa vie dépend, que c'est lui le barrage qui empêche que l'eau s'écoule vers le jardin de son cœur et qui s'écrie : « De l'eau ! De l'eau ! » … Cet individu est le voile qui sépare son cœur de sa réalité intérieure ; il est le nuage sombre qui empêche le soleil de la guidance de se lever dans son cœur. Rien ne lui est plus nuisible et hostile que lui-même : *Le mal procuré par les ennemis est moindre / Par rapport au mal que l'ignorant se fait.* Que périsse l'oppresseur qui se fait passer pour l'opprimé, celui qui se plaint alors qu'il est l'auteur du crime. Il tourne le dos à la Vérité et crie : « Ils m'ont rejeté, ils m'ont éloigné ! » Il se détourne de la porte, ou plutôt il la verrouille, perd les clés et crie à qui veut l'entendre : [Vers :] *Il m'a appelé, puis m'a fermé la porte au nez / Y a-t-il une entrée pour moi, écoutez donc mon histoire.*

Son bienfaiteur repousse le feu, alors que lui s'en approche ; ses vêtements prennent donc feu, il saute dans le brasier, crie à l'aide et dit : « Que puis-je faire alors que l'on m'a amené près de ce feu et que l'on m'y a jeté ? Par Dieu, combien de fois le bon conseiller l'a averti : « Attention, attention ! Ne le fais pas, ne t'approche pas du feu ! » Combien de fois il l'a attrapé par ses vêtements pour l'empêcher de sauter ! [Vers :]

Combien de conseils sincères vous ai-je offert pour réparer vos torts / Hélas, le conseiller ne gagne que l'animosité.

Malheur à lui ! Il aide satan contre son Seigneur, et encourage son âme à s'opposer à Lui. Il professe la prédestination pour justifier ses péchés et le libre arbitre pour l'obéissance ; il est inapte à la réflexion, rate ses opportunités, perd ses avantages et est en colère contre le Décret de son Seigneur. Il se plaint de son Seigneur en utilisant des expressions qu'il n'accepterait pas de la part de son serviteur, de sa femme ou de sa servante s'ils refusaient d'exécuter son ordre. S'il leur ordonnait quelque chose et qu'ils ne le faisaient pas, ou s'il leur interdisait quelque chose et qu'ils le faisaient, et qu'ensuite, ils disaient : « c'est mon destin qui m'a poussé à agir », il n'accepterait jamais une telle justification de leur part

451. Coran 100 : 6.

et s'empresserait de les corriger. Ô injuste et ignare ! Si la prédestination était une excuse valable pour justifier ton échec à remplir tes devoirs envers ton Seigneur, pourquoi ne le serait-elle pas pour ton serviteur ou ta servante qui négligent certains de tes ordres ?

En effet, si un individu te faisait du tort ou commettait un crime contre toi, puis se justifierait en plaidant la prédestination, ta colère contre lui serait sévère, et son crime serait doublement grave à tes yeux ; et tu trouverais son argument dégradant. Hélas, l'injuste et ignare utilise les mêmes arguments imprudents quand il désobéit à son Seigneur. Si le destin était un argument valable pour violer les Droits de ton Seigneur, ô ignorant, ne serait-il pas valable pour ta femme ou ton fils quand ils violent tes propres droits ? Bien sûr que non. En effet, si quelqu'un te fait du tort et cherche ensuite des excuses en invoquant le destin, tu n'en seras que plus fâché contre lui, et tu considéreras que ses arguments ne sont pas valables. En revanche, tu utilises cet argument avec ton Seigneur, et tu considères que c'est une excuse valable pour toi ! Il n'y a pas pire menteur et ignorant que toi !

Et pendant tout ce temps, Dieu ﷻ te comble de faveurs à chacun de tes souffles : Il a allégé ton fardeau, t'a rendu capable de faire des provisions pour rejoindre Son Paradis, t'a envoyé le guide, t'a pourvu de vivres et de ce dont tu as besoin pour le voyage et pour te défendre contre ceux qui voudraient te couper la route. Il t'a doté de l'ouïe, de la vue et d'un cœur, t'a informé du bien et du mal, de ce qui est bénéfique et de ce qui est nuisible, t'a envoyé Ses Messagers, t'a révélé Son Livre et t'en a facilité la mémorisation et la compréhension. Il t'a apporté l'aide de Sa noble armée [d'Anges] qui te soutient et t'encourage, qui combat ton ennemi et qui le met en déroute. Ce qu'ils attendent de toi, c'est que tu ne sois pas attiré par ton ennemi, que tu ne fasses pas la paix avec lui, que tu ne t'allies pas à lui contre eux. Bien que leur aide contre ton ennemi soit suffisante, tu refuses leur soutien contre lui et tu t'allies à lui. Pire encore, tu le soutiens et tu deviens son ami, et tu tournes le dos à ton Véritable Allié.

Le Très-Haut ﷻ dit : « ***Lorsque Nous avons dit aux Anges : Prosternez-vous devant Adam ! Ils se prosternèrent, à l'exception d'Iblis qui était au nombre des djinns et qui se révolta contre l'ordre de son Seigneur. Le prendrez-vous, lui et sa descendance, comme protecteurs en dehors de Moi, alors qu'ils sont vos ennemis ? Quel mauvais échange pour les iniques !*** »[452]

Il a chassé Iblis de Son ciel, l'a expulsé de Son jardin et l'a éloigné de Sa Compagnie lorsqu'il a refusé de se prosterner devant toi – alors que tu étais encore dans les reins de ton père Adam –, en raison de ta dignité auprès de Lui. Ainsi,

452. Coran 18 : 50.

Dieu l'a déclaré Son ennemi et l'a repoussé. Après que tu te sois lié d'amitié avec Son ennemi, que tu te sois laissé attirer par lui et que tu te sois réconcilié avec lui, tu cries à l'injustice, tu te plains d'être rejeté et repoussé, et tu dis : [Vers :]

Ils m'ont habitué à l'union, et l'union est bien douce / Puis ils m'ont reproché le bannissement, et le bannissement est douloureux.

Comment une telle personne ne serait-elle pas bannie ? Et comment n'éloignerait-Il pas de Lui un individu dans cet état ? Comment placerait-Il parmi Son élite et Ses proches quelqu'un dans une telle condition, qui a corrompu et gâté sa relation entre lui et Dieu.

Dieu ﷻ ordonne à Son serviteur de Le remercier, non parce qu'Il a besoin de lui, mais seulement pour qu'Il lui accorde un supplément de faveurs ; et Il fait en sorte que la plus grande cause de la privation soit la négation de Ses faveurs et leur utilisation dans ce qu'Il désapprouve. Il lui a ordonné de se souvenir de Lui afin qu'Il se souvienne de lui dans Sa bienveillance, et Il a fait en sorte que son oubli de Dieu soit la cause de l'Oubli de Dieu par rapport à lui : «***Ne soyez pas comme ceux qui oublient Dieu ; car Dieu fait qu'ils s'oublient eux-mêmes***»[453], «***Ils ont oublié Dieu, alors Il les a oubliés.***»[454] Il ordonne à Son serviteur de Lui demander pour lui donner, et il n'a rien demandé ; et Il lui a ensuite donné la plus belle des primes, sans demande de sa part, et il a refusé d'accepter. Le serviteur se plaint même de Celui qui lui fait miséricorde auprès de celui qui n'est pas clément envers lui ; il attribue le tort à Celui qui ne lui fait jamais de tort, et ne se plaint pas de celui qui s'oppose à lui et lui fait du tort. Si son Seigneur lui fait don de la santé, la sécurité, la richesse et l'honneur, il utilise tout cela pour Lui désobéir ; et quand Il l'en prive, il se met en colère contre son Seigneur et se plaint de lui. Ni la santé ni l'épreuve ne lui conviennent, car la santé lui fait commettre des actes de désobéissance qui entraînent la colère de Dieu, et l'épreuve le rend ingrat, car il nie Ses bienfaits et se plaint de Lui auprès de Ses créatures.

Dieu ﷻ appelle le serviteur à venir à Sa Porte, mais il s'en garde et ne frappe pas ; Il la lui ouvre, mais il s'en détourne et n'entre pas. Il lui a envoyé Son Messager qui l'a appelé à la Demeure de Sa Générosité, mais il a désobéi à Son Messager et a déclaré : «Je n'échangerai pas ce qui est réalisé contre ce qui est invisible, ni des espèces contre un crédit, et je ne laisserai pas ce que je vois pour ce que j'ai seulement entendu.» En d'autres termes, il dit : [Vers :]

Prends ce que tu vois et laisse ce dont tu entends parler / Quand le soleil brille, tu n'as pas besoin de Saturne

453. Coran 59 : 19.
454. Coran 9 : 67.

Si son désir coïncide avec l'obéissance au Messager, il lui obéit, mais uniquement dans son intérêt et non pour satisfaire Celui qui a envoyé le Messager. Il ne cesse d'être exécrable par ses péchés envers son Seigneur, jusqu'à ce qu'Il se détourne de lui et lui ferme la porte au nez. Malgré tout cela, Dieu ﷻ ne le fait pas désespérer en Sa miséricorde, mais Il dit plutôt : « Chaque fois que tu viendras à Moi, Je t'accueillerai ; si tu viens à Moi la nuit ou le jour, Je t'accueillerai. Si tu t'approches de moi d'un pouce, Je M'approche de toi d'une coudée ; si tu viens vers Moi en marchant, Je viens vers toi en courant. Si tu viens à Ma rencontre chargé d'une montagne de péchés mais sans Me donner des partenaires, Je viens vers toi avec un pardon encore plus grand, et si tes péchés atteignent les cieux et que tu cherches Mon pardon, Je te l'accorde. Qui donc est plus généreux et libéral que Moi ? Mes serviteurs Me défient avec leurs péchés alors que Je les nourris dans leurs lits. Moi, les hommes et les djinns sommes dans une affaire solennelle : C'est Moi qui crée et un autre que Moi est adoré ; Je nourris et sustente et un autre que Moi est remercié ; Mon bien descend sur eux et leur mal monte vers Moi ; Je cherche leur amour à travers Mes bienfaits, même si Je n'en ai pas besoin, et ils cherchent à Me mettre en colère, même s'ils ont besoin de Moi.

Celui qui s'approche de Moi, Je l'attends de loin ; celui qui M'évite, Je l'appelle de près ; celui qui se prive à cause de Moi, Je lui donne en abondance ; celui qui cherche Mon Agrément, Je veux la même chose pour lui ; celui qui s'en remet à Ma Puissance et Ma Force, J'adoucis pour lui le fer ; et celui qui Me choisit parmi les autres, Je le choisis parmi les autres. Ceux qui se souviennent de Moi sont les gens de Ma compagnie ; ceux qui Me remercient sont les gens à qui J'accorde des suppléments ; ceux qui M'obéissent sont les gens de Ma Générosité ; et ceux qui Me désobéissent, Je ne leur fais pas perdre espoir en Ma Miséricorde.

S'ils se repentent, Je deviens leur ami, car J'aime ceux qui se repentent et J'aime ceux qui se purifient ; et s'ils ne se repentent pas, Je suis leur médecin : Je les éprouve par des calamités pour les purifier de leurs défauts. Celui qui Me préfère à ce qui est autre que Moi, Je le préfère à ce qui est autre que lui. Auprès de Moi, la bonne action [du serviteur] est décuplée, ou multipliée par sept-cents fois, ou plus encore, et sa mauvaise action reste ce qu'elle est, à savoir une seule mauvaise action. Si le serviteur regrette sa faute et Me demande pardon, Je lui pardonne sa faute. J'apprécie la moindre action et Je pardonne d'innombrables défaillances. Ma Miséricorde précède Ma Colère. Ma Bonté précède Mes Réprimandes. Je suis plus miséricordieux envers Mes serviteurs qu'une mère envers son enfant. Certes, « *Dieu est plus heureux du repentir de Son serviteur, lorsque celui-ci se repent à Lui, que l'un d'entre vous dont la monture s'échappe, emportant avec elle sa nourriture et sa boisson alors qu'il se trouve sur une terre désertique. Désespéré, il finit par s'endormir à l'ombre d'un arbre en ayant perdu l'espoir*

de la retrouver et en attendant la mort. Mais à son réveil, il voit sa monture debout à côté de lui et attachée à l'arbre. »[455] ».

Cette Joie procède de la Bienveillance, de la Bonté et de la Douceur de Dieu ﷻ, et il ne s'agit pas d'une joie procurée par Son besoin du repentir de Son serviteur, ou procurée par une chose qui Lui est utile. De la même manière, Sa protection de Son serviteur est une faveur pour ce dernier, un effet de Son pur Amour et de Sa Compassion envers lui. Dieu ﷻ ne cherche pas à devenir plus grand ou plus puissant par le serviteur, Il ne cherche pas en lui une protection contre l'humiliation, une aide contre la domination, un refuge et un soutien contre une calamité : « ***Et dis : Louange à Dieu qui n'a pas pris de fils, qui n'a pas d'associé dans le Royaume et qui n'a nul besoin d'un protecteur pour Le défendre contre l'humiliation ! Proclame bien haut Sa grandeur !*** »[456] Il nie donc qu'Il a besoin d'un protecteur pour Le défendre contre l'humiliation, car Dieu est le Protecteur des croyants, et ils sont Ses alliés. Voilà donc le statut du Seigneur [à savoir celui de Protecteur] et voilà le statut du serviteur [à savoir celui de protégé], alors qu'ils cherchent des excuses pour leurs fautes et incriminent Ses Décrets.

Célèbre la louange et la gloire de Dieu seul / Et ne blâme personne d'autre que l'homme

Combien sont belles les paroles du poète qui a dit : [Vers :]

Tu traverses de vastes contrées pour ton bien-aimé /Et tu ne cesses de verser pour lui des torrents de larmes

Mais ton âme te dément : tu ne fais pas partie de ses amis / Tu te plains de l'éloignement, alors que c'est toi l'oppresseur.

La bonne approche pour excuser les créatures

C'est l'un des deux sens de la parole de l'auteur des Manāzil : « Parmi les réalités du repentir, il y a le fait de chercher des excuses aux créatures. »

Il est maintenant clair pour toi que la recherche d'une excuse pour leur crime rend le repentir nul et non avenu. Le deuxième sens, c'est de trouver des excuses à leur mauvaise conduite et à leurs crimes envers toi, et de contempler la prédestination à cet égard, puisque leurs actes sont comme le mouvement des arbres, et donc tu les excuses par le destin par rapport à tes droits et non par rapport aux Droits de ton Seigneur. C'est la pratique propre aux maîtres des gnostiques et à l'élite des amis de Dieu. Ils s'annihilent par rapport à leurs droits et exigent que ceux de leur Seigneur soient remplis. Ils considèrent la négligence

455. Tradition rapportée par Al-Bukhārī, Muslim et At-Tirmidhī.
456. Coran 17 : 111.

lorsque leurs droits sont bafoués et attribuent le crime au Destin, mais quand il s'agit du Droit de Dieu, ils considèrent le Commandement de Dieu. Ils cherchent donc une excuse pour eux quand il s'agit de leurs propres droits, mais refusent toute excuse et la rejettent quand il s'agit du Droit de Dieu ﷻ.

Tel était l'état de notre Prophète ﷺ. En effet, 'Ā'isha – que Dieu soit satisfait d'elle – a dit : « Le Messager de Dieu n'a jamais cherché à se venger, mais il l'a fait seulement quand les interdictions de Dieu ont été violées. Lorsque les interdictions de Dieu étaient violées, rien n'aurait pu apaiser sa colère jusqu'à ce qu'il se venge pour l'amour de Dieu. » Elle a également dit : « Le Messager de Dieu n'a jamais frappé avec sa main un serviteur, un animal ou autre chose, sauf quand il combattait pour la Cause de Dieu. »[457] Anas ﷺ a dit : « J'ai servi le Messager de Dieu pendant dix ans. Par Dieu ! Jamais il ne m'a dit : « Fi ! » ni il ne m'a dit concernant une chose : « Pourquoi as-tu fait ceci ? » et pour une chose que je n'avais pas accomplie : « Pourquoi n'as-tu pas fait cela ? » Et si l'un des membres de sa famille se mettait en colère contre moi, il disait : « *Laissez-le ! Quand une chose est décrétée, elle se produit* ». »[458]

Regarde donc comment il considérait le Destin quand cela était juste et opportun, comment il exécutait sans attendre les commandements divins. Quand il fit couper la main de la femme [qui avait volé] pour appliquer le Droit de Dieu, il n'a pas dit à cette occasion : « C'est le Destin qui l'a forcée à le faire ». Ce fut aussi le cas quand il souhaita brûler [les maisons] de ceux qui s'abstenaient de la prière en congrégation ; il n'a pas dit : « S'il était destiné qu'ils fassent la prière avec nous, ils l'auraient faite. » De même lorsqu'il fit lapider la femme et l'homme qui avaient commis l'adultère, il n'a pas cherché à les excuser en invoquant le Destin. Il a également fait une chose similaire dans le cas des Uraniyyīn qui avaient assassiné un berger, s'étaient enfui avec le bétail et avaient apostasié l'Islam. Il n'a pas dit que cela leur était destiné. Au contraire, il a ordonné que leurs mains et leurs pieds soient coupés, qu'ils soient abandonnés dans la chaleur du désert, que l'on ne leur donne pas à boire quand ils le demandent et que l'on les laisse mourir de soif. Il y a de nombreux autres exemples de ce genre pour pouvoir tous les citer. Le Messager de Dieu ﷺ connaissait très bien son Seigneur et Ses Droits pour invoquer la prédestination, abandonner Ses commandements ou accepter les excuses de qui que ce soit. En dépit de cela, il justifia Anas en invoquant le destin dans son cas, puisqu'il déclara : « *Laissez-le ! Quand une chose est décrétée, elle se produit.* » Que la prière et la paix soient sur notre bien-aimé Prophète !

Par conséquent, ce deuxième sens, même s'il est vrai, ne fait pas partie des conditions du repentir, n'en est pas un pilier et n'a aucun rapport avec lui. Si

457. Tradition rapportée par Aḥmad et Muslim.
458. Tradition rapportée par Al-Bukhārī et Muslim.

l'individu n'excuse pas les autres quand ils lui font du tort, cela ne réduit en rien son repentir. Ainsi, l'auteur entendait donc le premier sens, et tu sais maintenant ce que cela implique.

Nul doute que l'auteur des *Manāzil* voulait les excuser par la prédestination tout en établissant sur eux le jugement du Commandement. C'est-à-dire qu'il considère les gens avec l'œil de la prédestination et les excuse par rapport à elle, et les considère avec l'œil du Commandement et les en tient pour responsables. Sa connaissance du Commandement ne l'empêche pas de considérer la prédestination, ni l'observation de la prédestination ne l'empêche de considérer le Commandement. Même si ceci est vrai, ce n'est pas une raison pour les excuser, et les excuser n'a donc absolument rien à voir avec le repentir. Même si le fait d'excuser les gens par la prédestination était vrai – et cela n'est pas tout à fait faux –, le fait de les excuser et de leur chercher des excuses ne fait pas partie du repentir. En réalité, la jalousie et la colère pour l'amour de Dieu font partie des réalités du repentir.

Ainsi, le refus d'excuser les créatures pour leur opposition aux Ordres de Dieu ou à Ses Interdictions et se mettre sévèrement en colère à ce sujet fait partie de la vénération des choses sacrées de Dieu ﷻ; et cela est plus approprié pour la réalité du repentir qu'excuser ceux qui s'opposent aux Ordres de Dieu ou à Ses Interdictions. En particulier, cela s'applique à l'excuse des adorateurs de la croix et des idoles, aux tueurs des Prophètes, à Pharaon et Hāmān, à Nemrod fils de Kan'ān, à Abū Jahl et ses alliés, à Iblīs et son armée, et à tout mécréant et tyran, à tout transgresseur des limites de Dieu et à tous ceux qui violent les interdictions de Dieu ﷻ. Ils sont tous sujets à la prédestination et font tous partie de la création, mais est-ce que le fait de les excuser fait partie de la réalité du repentir ? Cette attitude est imposée par le cheminement dans la voie de l'annihilation dans l'Unicité de la Seigneurie, et c'est l'objectif final recherché pas les voyageurs spirituels. De plus, comment peut-on être d'accord avec son Bien-Aimé si on excuse ceux que Lui n'excuse pas ? Pire, ceux contre qui Il est en colère, qu'Il a éloigné de Sa Proximité, qu'Il a chassé de Sa Porte et contre qui Il est extrêmement mécontent ? Les excuser revient à s'exposer au ressentiment du Bien-Aimé et à Son mépris.

Ce faux-pas du Shaykh al-Islām [Anṣārī] ne démolit pas ses vertus et ne ruine pas la bonne opinion que l'on a de lui, car son statut dans la science, la direction, la connaissance et sa préséance dans la voie spirituelle sont connus de tous. Les enseignements de chaque personnage peuvent être acceptés ou rejetés à l'exception de ceux de l'infaillible [Muḥammad ﷺ] qui n'a pas parlé par passion. Les hommes parfaits sont ceux dont les erreurs et les défauts peuvent être comptés, surtout dans ce domaine difficile et ce champ de bataille ardu, où les pas glissent souvent et les compréhensions s'égarent, où les voyageurs prennent des chemins différents et beaucoup d'entre eux finissent dans les vallées de la perdition. Comment pourrait-il

en être autrement, alors que ce domaine est comme un océan où les vaisseaux doivent affronter des vagues aussi hautes que les montagnes, et comme le champ de bataille dans lequel le courage des héros s'éclipse, les hommes les plus sages sont déconcertés et la majorité des hommes attend sur le rivage dans l'espoir de pouvoir naviguer sur cet océan ? Parmi eux, il y a celui qui est émerveillé, qui n'a pas le courage de le regarder en face ou d'avancer vers lui. Ce qu'il voit remplit son cœur de vénération et il dit : « Il vaut mieux rester sur le rivage, c'est plus sûr, car celui qui met sa vie en danger ne peut pas être intelligent ». Un autre s'en retourne dès qu'il entend le bruit assourdissant des vagues et il est incapable de les regarder. Un autre se jette au milieu des vagues : une vague le soulève et une autre le rejette.

Ces trois sont en danger, car celui qui se tient sur le rivage court le risque que l'eau atteigne ses pieds. Celui qui s'enfuit, même s'il emploie toutes ses forces pour fuir, n'a aucune issue. Celui qui se jette, court le risque de se noyer à chaque instant. Seule une quatrième catégorie de personnes trouve le salut. Ce sont ceux qui attendent l'arrivée du vaisseau du Commandement divin. Lorsqu'il s'approche d'eux, le capitaine leur crie : « ***Montez sur le vaisseau, au nom de Dieu qui le fera voguer et arriver à bon port.*** »[459] C'est vraiment le vaisseau de Noé عليه السلام, et celui des Messagers envoyés après lui. Celui qui s'embarque sur ce vaisseau trouve le salut, et celui qui choisit de rester se noie. Les serviteurs s'embarquent sur le vaisseau du Commandement divin par le destin, et ce vaisseau leur fait traverser ses vagues en vertu de la soumission à Celui qui détient l'autorité sur les mers.

À peine le temps d'une petite sieste écoulé, il est dit à la terre de ce bas-monde et à son ciel : ***Ô terre, absorbe ton eau ! Ô ciel, dégage-toi ! Les eaux se retirèrent, l'ordre s'accomplit et le vaisseau se posa sur le [Mont] Jūdī*** »[460] de la Demeure du séjour éternel. Ceux qui s'éloignent du vaisseau, comme le peuple de Noé عليه السلام, sont d'abord engloutis puis brûlés, et on crie à leur sujet : « ***Loin d'ici les iniques !*** »[461], « ***Nous ne les avons pas traités arbitrairement, mais c'est eux qui ont été injustes.*** »[462] Ensuite, avec la langue de la Loi révélée et du Destin, et en guise d'affirmation de Son Unicité et d'établissement de Sa Preuve, car Il est le plus juste des juges, on leur lance cet appel : « ***Dis : C'est à Dieu qu'appartient la preuve ultime. S'Il l'avait voulu, Il vous aurait tous guidés.*** »[463]

459. Coran 11 : 41.
460. Coran 11 : 44.
461. Coran 11 : 44.
462. Coran 43 : 76.
463. Coran 6 : 149.

L'embarquement sur le vaisseau du destin

La mission de celui qui s'embarque sur le vaisseau de la Loi divine consiste à se heurter aux vagues du destin et à s'y opposer en les dressant les unes contre les autres pour ne pas périr. Le voyageur oppose un décret du destin à un autre, et c'est le voyage accompli par les hommes résolus parmi les maîtres. C'est le sens de cette sagesse du maître des sciences ésotériques 'Abd al-Qādir al-Jīlānī[464] :

« Lorsque les gens arrivent à la station du décret et de la prédestination, ils s'arrêtent, mais ce n'est pas mon cas. Lorsque j'y suis arrivé, une brèche s'est ouverte devant moi et j'ai alors affronté les décrets de la Vérité par la Vérité et pour la Vérité. L'homme véritable est celui qui affronte la prédestination et non celui qui s'y résigne ».

Les serviteurs de Dieu ﷻ ne peuvent améliorer leurs conditions de vie dans ce monde qu'en opposant les décrets à d'autres décrets, que dire alors des questions relatives à l'Au-delà ? Le Très-Haut a ordonné de repousser le mal, qui pourtant fait partie de Sa prédestination, par une bonne action, qui fait également partie de Sa prédestination. De même, la faim fait partie de Sa prédestination, et la repousser en mangeant fait aussi partie de Sa prédestination. Si un serviteur s'abandonne au destin de la faim, alors qu'il a la capacité de la repousser en mangeant, jusqu'à sa mort, il meurt alors en pécheur ; il en est de même du froid, de la chaleur, de la soif, etc., qui font tous partie des décrets divins. Dieu ordonne au serviteur de les repousser par des décrets contraires. Celui qui repousse, ce qui est repoussé et l'acte de repousser sont tous des décrets divins. Le Prophète ﷺ a été très clair à ce propos. Lorsque ses Compagnons lui demandèrent : « Ô Envoyé de Dieu ! Penses-tu que les médicaments que nous utilisons pour soigner les maladies, que les incantations que nous utilisons pour guérir, et que les moyens que nous cherchons pour nous protéger repoussent en quelque manière les décrets de Dieu ? » Il répondit : « *Ils font tous partie du Décret de Dieu.* »[465] Dans une autre tradition, il est dit : « *L'invocation et l'épreuve s'affrontent entre le ciel et la terre.* »[466]

Lorsque l'armée ennemie des mécréants s'abat sur la terre d'Islam, elle le fait par le décret de Dieu ﷻ : est-il permis aux Musulmans de se soumettre à ce décret et de ne pas repousser l'ennemi pas un décret comme celui-ci (à savoir le *jihād* par lequel on repousse un décret de Dieu) par un autre décret ? Il en est de même de la

---

464. Abū Muhammad 'Abd al-Qādir al-Jīlānī (m. 561/1165-1166) : surnommé la « couronne des gnostiques », le « Pôle de Baghdâd », *le « faucon gris* de Dieu » : célèbre Imam soufi et juriste hanbalite. Il est une figure centrale et incontournable du Soufisme et son ordre initiatique, la Qādiriyya, est la première voie soufie organisée et la plus répandue dans le monde musulman.
465. Tradition rapportée par Ahmad, At-Tirmidhī et Ibn Māja.
466. Tradition rapportée par At-Ṭabarānī et al-Ḥākim.

désobéissance si elle a été décrétée pour toi, et que tu l'as commise par décret ; tu dois repousser ses causes par un repentir sincère, et cela fait aussi partie du décret.

Repousser un décret par un autre décret

Il y a deux manières de repousser un décret par un autre. Premièrement, repousser un décret dont les causes ont été établies, mais qui ne se produit pas en raison d'autres causes qui proviennent d'un décret contraire au premier, rendant impossible l'occurrence du premier, comme le fait de repousser l'ennemi en ripostant, ou de repousser le froid ou le chaud, etc.

Deuxièmement, repousser un décret qui a eu lieu et qui persiste par un autre décret qui le suspend et l'élimine, comme le fait de repousser le décret de la maladie par le décret de la guérison, le décret du péché par le décret du repentir, et le décret du mal par le décret du bien. C'est la voie des gnostiques et la voie des décrets, et non celle de la soumission au décret et de l'abandon de toute tentative et moyen pour le repousser, car ce serait faire preuve d'incapacité, et Dieu blâme l'incapacité. Ce n'est que lorsqu'un individu est défait, que ses entreprises échouent et qu'il n'a plus de moyen d'agir qu'il se soumet au décret et se résigne, comme le cadavre est remis à son laveur qui le tourne et le retourne à sa guise. C'est uniquement dans ce cas que l'annihilation dans le décret a du sens, en connaissance, état et contemplation. Mais quand on est en état de capacité et que l'on a accès aux moyens, l'annihilation bénéfique consiste à s'annihiler dans le Jugement de Dieu par rapport aux créatures, dans l'Ordre de Dieu par rapport à sa passion, dans l'Amour et la Volonté de Dieu par rapport à son amour et sa volonté, dans le Pouvoir, la Force et l'Assistance de Dieu par rapport à son pouvoir et sa force. Tel est l'individu qui réalise pleinement, en connaissance et état, la Parole divine : « ***c'est Toi que nous adorons et c'est à Toi que nous demandons de l'aide.*** » Et c'est à Dieu Seul qu'il faut demander de l'aide.

Réalités et secrets du repentir

L'auteur des *Manāzil* dit : « Les secrets de la réalité du repentir consistent en trois choses : faire la distinction entre la prémunition (ou prudence, *Taqiyya*) et l'honneur, oublier le crime et se repentir de son repentir, car le pénitent est inclus parmi tous ceux auxquels s'adressent les Paroles du Très Haut : « ***Et revenez tous à Dieu, ô croyants ! Peut-être atteindrez-vous le succès !*** »[467] Ainsi, Dieu ﷻ ordonne le repentir au pénitent.»[468]

---

467. Coran 24 : 31.
468. *Manāzil*, op. cit., p. 14.

Par « faire la distinction entre la *Taqiyya* et l'honneur », l'auteur entend : l'objet du repentir doit être la crainte de Dieu, en d'autres termes : avoir peur de Lui, Le craindre, exécuter Ses Ordres et éviter Ses interdictions. Guidé par une lumière de Dieu ﷻ, l'individu doit donc Lui obéir, espérer en la récompense de Dieu et éviter de Lui désobéir ; et guidé par une lumière de Dieu ﷻ, il doit craindre le châtiment et ne pas chercher l'honneur procuré par l'obéissance, à travers le repentir. Certes, l'obéissance et le repentir renferment de l'honneur, intérieurement et extérieurement, mais leur objet ne doit pas être la quête d'honneur, même si l'individu sait que l'obéissance et le repentir le lui procureront. Celui qui se repent pour rechercher cet honneur, son repentir est vicié.

En effet, il est rapporté dans la Tradition : « *Dieu a révélé à l'un de Ses Prophètes : « Dis à tel ascète : Quant à ton renoncement à ce bas-monde, tu as hâté par cela ton réconfort ; quant au fait que tu te sois coupé de tout pour Moi, tu as acquis par cela l'honneur. Mais qu'en est-il de ce que tu Me dois ?* » *L'ascète dit :* « *Ô Seigneur, qu'est-ce que je Te dois après tout cela ?* » *Il dit :* « *Est-ce que tu t'es allié à Mes amis et est-ce que tu as pris en aversion Mes ennemis ?* » »[469] C'est-à-dire que le confort et l'honneur est la part que ton ascèse et ton adoration t'ont procuré, mais qu'en est-il de l'établissement de Mon Droit, à savoir l'amitié et l'aversion à cause de Moi ? L'essentiel est donc de faire la distinction dans les Ordres entre ce qui te revient et ce qui relève des Droits de Dieu, par le biais de la science et de l'état. De nombreux aspirants sincères sont confus par rapport à leur état sur ce point, et seuls ceux qui sont dotés de clairvoyance parviennent à faire cette distinction, et ils sont aussi rares parmi les véridiques que les véridiques le sont parmi les hommes ordinaires.

En ce qui concerne le fait « d'oublier le crime », cela nécessite quelques explications, et les maîtres de la voie spirituelle ont des opinions différentes à ce sujet. Certains soutiennent qu'il faut absolument éviter de mentionner le péché et s'en détourner. Consacrer son temps à Dieu ﷻ est meilleur et plus bénéfique pour le pénitent. C'est pourquoi un sage a dit : « Se souvenir des souillures dans les moments de pureté est une souillure. » D'autres soutiennent qu'il vaut mieux que l'aspirant n'oublie jamais son péché, et qu'il l'ait constamment à l'esprit de telle sorte qu'il se sente humilié, méprisé et brisé à cause de son péché ; et cela est meilleur pour lui que son sentiment d'union et de pureté. Ils disent en outre que c'est pour cette raison que le Prophète David عليه السلام a écrit son péché sur sa manche, qu'il le regardait et pleurait. Ils disent aussi : « Quand tu t'égares du chemin, regarde ton péché et tu trouveras le bon chemin ». Cela signifie que lorsque tu reviens vers ton péché, ton ego s'effondre, tu deviens humble, et tu te jettes devant Dieu ﷻ avec humilité, douceur et crainte. Voilà la voie de l'adoration.

469. Tradition rapportée par Abū Nu'aym dans sa *Hilya*.

Le plus approprié est de bien distinguer les choses dans ce domaine. Il faut se dire que lorsque le serviteur se sent en état de pureté et qu'un nuage d'autosatisfaction, de vanité et d'oubli de la faveur divine le traverse, et quand son ego l'arrache à la réalité de son indigence et de son imperfection, alors il est préférable qu'il se souvienne de ses péchés pour se remettre en question.

Mais si le serviteur est en état de contemplation de la Faveur de Dieu sur lui et s'il est en état de réaliser sa dépendance totale envers Dieu ﷻ et son incapacité à être indépendant de Lui, pas même pour une chose plus petite qu'une graine de moutarde, dans la mesure où son cœur est inondé d'amour de Dieu ﷻ, de béatitude, d'intimité, de désir ardent de Le rencontrer et où il contemple l'immensité de Sa Miséricorde, de Sa Longanimité et de Son Pardon, et qu'il est illuminé par les lumières des Noms et Attributs divins, alors il est préférable et plus utile pour lui d'oublier son crime et de se détourner de ses péchés. Car lorsqu'il se souvient du péché, tout cela disparait ; et il descend alors du degré supérieur vers le degré inférieur, d'un état supérieur vers un état inférieur, et la distance qui sépare ces deux conditions est plus grande que celle entre le ciel et la terre. Tout ceci procède de la jalousie de satan envers lui. Le démon tente de faire chuter le serviteur de sa station et veut faire sortir son cœur des champs de la gnose, de l'amour et du désir pour l'installer dans la solitude de la faute et la désolation du péché.

Quoi qu'il en soit, dans le premier état, la contemplation de son crime est une faveur que Dieu ﷻ accorde à Son serviteur pour le protéger du mépris suscité par l'autosatisfaction et du voile de l'orgueil invisible et imperceptible. Le souvenir du péché (dans le premier état) est donc différent du souvenir du péché dans le deuxième. Et la réalité concernant ce sujet dépasse les paroles. Le succès vient de Dieu et c'est à Lui seul que l'on demande de l'aide.

Se repentir du repentir

Quant au fait de « se repentir du repentir », c'est une expression générale et ambiguë par laquelle on entend à la fois une chose vraie ou fausse. Il est possible que celui qui déclare cela entende une chose vraie, mais qu'il se soit mal exprimé. Car le repentir est l'une des plus belles actions que le serviteur puisse accomplir, alors que se repentir de ses plus belles actions est l'une des plus mauvaises actions et le plus ignoble des crimes. Pire, si l'expression est prise à la lettre, il s'agit alors d'un acte de mécréance. Il n'y a pas de différence entre le fait de se repentir du repentir et se repentir de l'Islam et de la foi. Comment pourrait-il être acceptable de se repentir de la foi ?

En réalité, ce que les soufis entendent par cela, c'est seulement que l'on doive se repentir de la contemplation du repentir. Car le serviteur ne réalise le repentir que par la Faveur et la Volonté de Dieu ﷻ; et s'il était livré à son ego, celui-ci ne lui permettrait jamais de se repentir. Par conséquent, quand le serviteur contemple le repentir et voit qu'il procède de lui, il oublie et néglige la faveur de Dieu ﷻ envers lui; et voilà pourquoi il doit donc se repentir de cette contemplation et de cette insouciance. Cependant, cette contemplation et cette insouciance ne constituent pas le repentir, ni une de ses parties, ni une condition, mais c'est plutôt un autre méfait qui survient au serviteur après son repentir. Il devrait donc se repentir de ce méfait tout comme il s'est repenti du premier méfait. Il ne se repent donc que d'un péché, au début et à la fin et cela est infini. Comment peut-on alors dire qu'il se repent du repentir? Cette affirmation apparaît alors tout simplement incompréhensible et incorrecte.

Toutefois, il se peut que le repentir comporte un défaut ou une imperfection, ou un vice qui empêche sa réalisation complète, et le pénitent peut percevoir cela (ou pas). Il doit alors se repentir de son repentir incomplet et de son échec à le réaliser. Ceci, non plus, n'est pas « le repentir du repentir », mais plutôt le repentir de l'absence de repentir, car le degré de repentir réalisé est un acte d'obéissance dont on ne se repent pas. C'est seulement de la part manquante du repentir qu'il faut se repentir. Par conséquent, se « repentir du repentir » ne peut être compris que par rapport à l'une des deux perspectives susmentionnées.

Certes, il existe une troisième réalité, extrêmement subtile, à savoir: celui qui a atteint la station de l'intimité avec Dieu et qui a consacré son temps à Dieu – dans la mesure où il s'est tourné entièrement vers Dieu et s'est souvenu de Ses bienfaits, de Ses Noms et de Ses Attributs, à savoir qui accomplit ce qui est le plus bénéfique pour lui – puis qui descend de cette condition, s'occupe de se repentir des anciens méfaits dont il s'est déjà repenti, les examine et s'occupe d'eux au lieu de s'occuper de Dieu, assurément cette attitude est un défaut dont il doit se repentir devant Dieu ﷻ. C'est donc le repentir de ce repentir, car il l'a fait sortir de la pure intimité avec Dieu ﷻ pour s'occuper de souillure. Et Dieu est plus Savant!

Les secrets subtils du repentir

L'auteur des *Manāzil* dit: « Les secrets subtils du repentir sont au nombre de trois. Le premier consiste à considérer le crime et l'affaire, afin de connaître le désir de Dieu par rapport à lui, car Il t'a laissé le commettre. Or, Dieu – Puissant et Majestueux – ne laisse le serviteur tomber dans le péché que pour l'une des deux raisons suivantes: la première, est pour que tu connaisses Sa Puissance dans Son Décret, Sa Bienveillance dans Sa Couverture [de l'auteur du péché], Sa Patience à

donner plus de chances à celui qui l'a commis, Sa Générosité à accepter les excuses du pécheur et Sa Grâce en lui pardonnant. Le deuxième consiste à appliquer à Son serviteur l'argument de Sa Justice, afin de le punir pour son péché par Sa preuve »[470].

Sache que l'homme clairvoyant doit considérer cinq choses lorsqu'il commet un péché. Premièrement, il doit considérer la promesse et la menace divines qui engendreront la peur et l'inquiétude en lui et l'encourageront à se repentir. Deuxièmement, il doit considérer l'ordre et l'interdiction de Dieu ﷻ. Cela le conduira à reconnaître que son acte est un péché et à accuser de crime son ego. Troisièmement, il doit considérer le fait que sa capacité de commettre sa faute vient de Dieu, qu'Il le laisse tomber dans son péché, qu'Il le décrète pour lui, et que s'Il l'avait voulu, Il l'aurait protégé contre cela et se serait interposé [entre lui et la faute]. Cela procure au serviteur différents types de connaissance de Dieu, de Ses Noms, Ses Attributs, Sa Sagesse, Sa Miséricorde, Son Pardon, Sa Patience et Sa Générosité, et cette connaissance l'incite à l'adoration par ces Noms.

Le serviteur réalise alors le lien entre la création et l'Ordre, ainsi que le lien entre la récompense, la promesse et l'avertissement et Ses Noms et Attributs. Il réalise donc que la récompense et la punition sont l'effet des Noms et des Attributs, et réalise aussi les autres effets des Noms et Attributs dans la vie, et que chaque Nom et chaque Attribut produit nécessairement un effet et a une implication – Gloire à Dieu ﷻ !

Ce spectacle spirituel permet à l'aspirant d'accéder aux splendides jardins de la gnose et de la foi, et aux secrets de la prédestination et de la sagesse que les mots sont incapables de décrire. Parmi ces secrets et ces connaissances, il y a ce que le Shaykh [Anṣārī] a mentionné, à savoir que le serviteur perçoit « la Puissance de Dieu dans Son Décret ». C'est-à-dire que le Tout-Puissant décrète ce qu'Il veut, et que c'est grâce à la perfection de Sa Puissance qu'Il décide et décrète pour le serviteur, qu'Il renverse son cœur, qu'Il dirige sa volonté vers ce qu'Il veut, qu'Il Se place entre le serviteur et son cœur et fait en sorte qu'il ne désire et ne veuille que ce que le Tout-Puissant et le Sage désire de lui. Cela fait partie de Sa puissance parfaite ; nul autre que Dieu n'a ce pouvoir, car le pouvoir que les créatures ont sur toi se limite à contrôler ton corps et ta réalité extérieure, mais non à te faire désirer et souhaiter ce qu'elles désirent et souhaitent. Ce pouvoir n'appartient qu'à Celui qui détient la Puissance Implacable.

Lorsque le serviteur connaît la puissance de son Maître, la contemple avec son cœur et que cette contemplation s'affermit en lui, son engagement entier vis-à-vis de Lui prévaudra par rapport à l'humiliation procurée par son péché. Cela sera

---

470. *Manāzil*, op. cit., p. 14.

plus utile et plus bénéfique pour le serviteur car il se consacrera pleinement à son Seigneur plutôt qu'à son âme.

Parmi les autres aspects de la connaissance de « Sa Puissance dans Son Décret », il y a le fait que le serviteur prenne conscience qu'il est gouverné et dominé, que son toupet est entre les mains d'un autre que lui, qu'il n'a aucune protection en dehors de la Protection divine et qu'il ne peut réussir qu'avec Son Aide. Il réalise donc qu'il est humble et sans aucune valeur dans la Poigne puissante du Puissant et Digne de louanges.

Un autre aspect de la contemplation de « Sa Puissance dans son Décret» est que le serviteur est témoin que la perfection, la louange, l'indépendance complète, la puissance et l'honneur appartiennent à Dieu Seul, et que l'âme du serviteur est plus proche de la déficience, de l'opprobre, du défaut, de l'acte répréhensible et du besoin. Plus il est témoin de sa nature méprisable, de son imperfection, de ses défauts et de son indigence, et plus il est témoin de la Puissance, de la Perfection, de la Louange et de l'Autonomie de Dieu. Ainsi, la déficience et l'humiliation engendrée par le péché lui offrent l'occasion de contempler la Toute Puissance de Dieu ﷻ.

Un autre aspect de cette connaissance est que le serviteur ne souhaite pas désobéir à son Maître par esprit de rébellion. Quand il voit le déroulement du Jugement sur lui, qu'il voit [que Dieu] est le véritable Agent par rapport à ce qu'il ne choisit pas et que c'est Lui qui veut, par sa propre Volonté et son propre Choix, le serviteur prend alors conscience qu'il veut sans être l'initiateur de la volonté et qu'il souhaite sans être l'initiateur du souhait. Il voit alors le Pouvoir et la Magnificence de Dieu et la perfection de Sa Toute-Puissance.

Un autre aspect de cette connaissance est que le serviteur réalise la Bonté de Dieu ﷻ : Il le couvre quand il commet son péché, bien qu'Il le voie parfaitement. Si Dieu l'avait voulu, Il aurait fait connaître son péché aux gens et ces derniers l'auraient méprisé. Telle est la perfection de Sa Bonté. Parmi Ses Noms, il y a celui de Bon, et cette bonté de la part de son Maître fait partie de la totale indépendance de Dieu vis-à-vis de Son serviteur et de la totale dépendance du serviteur vis-à-vis de Lui. Cette connaissance l'engage alors à connaître cette faveur et à témoigner de cette Bonté, de cette Bienveillance et de cette Générosité. Cela chasse le souvenir du péché et le serviteur reste maintenant avec Dieu ﷻ, ce qui lui est plus bénéfique que de penser à son péché et de témoigner de la bassesse de sa désobéissance. S'occuper de Dieu et se désintéresser de ce qui est autre que Lui est le but suprême et l'objectif le plus noble. Cela ne signifie pas l'oubli absolu du péché, mais c'est le cas seulement dans cet état. Quand le serviteur le perd, il doit retourner à l'examen de son erreur et de son méfait. Ainsi, il y a une adoration appropriée pour chaque temps et pour chaque station.

Un autre aspect de cette connaissance est la contemplation de la longanimité de Dieu ﷻ quand Il accorde un délai au serviteur, car s'Il le voulait, Il hâterait le châtiment, mais Il est Patient, Il est Celui qui ne Se hâte pas. Cette réalité permet au serviteur de connaître Son Nom le Longanime, de contempler la qualité de la longanimité et de L'adorer par ce Nom. La sagesse et l'avantage procurés par cela sont plus chers à Dieu et plus bénéfiques pour le serviteur que s'il n'avait pas commis le péché ; car il est impossible d'obtenir un effet sans la cause.

Un autre aspect est la connaissance du serviteur de la générosité de son Seigneur quand Il accepte son excuse, et quand il en présente une parmi celles qui ont été mentionnées plus haut. Autrement dit, il ne s'agit pas de l'excuse de la prédestination qui n'est qu'une déclaration d'hostilité et une argumentation, comme nous l'avons déjà vu, car Dieu accepte l'excuse seulement par Sa Générosité et Sa Libéralité. Cette connaissance pousse alors le serviteur à se souvenir plus souvent de son Seigneur, à Lui être reconnaissant et à Lui manifester une autre forme d'amour qu'il n'avait pas éprouvé auparavant. Ton amour pour celui qui te remercie pour ta bonté et qui te récompense pour cela, qui pardonne tes méfaits et ne t'en tient pas rigueur, est bien plus grand que ton amour pour celui qui te remercie uniquement pour ta bonté. La réalité prouve cela. L'adoration du repentir après le péché est donc une chose et celle-ci en est une autre.

Un autre aspect est la contemplation de Sa Grâce quand Il pardonne au serviteur, car le pardon est une grâce de Dieu ﷻ. S'Il nous tenait rigueur pour le péché et nous punissait, ce serait Son Droit, et Il serait juste et digne de louanges pour cela. Il ne pardonne donc que par Sa Grâce et non parce que nous le méritons. Cela conduit le serviteur à Lui manifester plus de gratitude et d'amour, et à éprouver plus de joie et de béatitude ; et cela lui permet de Le connaître sous Son Nom le Pardonneur, de contempler cette qualité et de L'adorer par les significations qu'elle implique. Telle est la perfection en matière d'adoration, de connaissance et d'amour.

Un autre aspect est que par cela, le serviteur atteint les degrés d'humilité, de soumission, de contrition et d'indigence devant Dieu ﷻ, car l'âme a la fâcheuse tendance de rivaliser avec la Seigneurie ; si elle en avait le pouvoir, elle revendiquerait ce que Pharaon a réclamé pour lui-même, mais Dieu a décrété et a dominé, et tout ce qui est autre que Lui est impuissant et soumis. Cette tendance à la rivalité est éliminée par l'humilité de l'adoration qui est composée de quatre niveaux.

Le premier niveau est celui qui est commun à toutes les créatures, à savoir l'humilité procurée par le besoin et la pauvreté devant Dieu. Tous les habitants des cieux et de la terre ont besoin de Dieu ﷻ, sont dépendants de Lui, et Lui seul est

au-dessus de tout besoin. Tous les habitants des cieux et de la terre Lui demandent et Il ne demande à personne.

Le deuxième niveau est celui de l'humilité procurée par l'obéissance et l'adoration, à savoir l'humilité du choix : elle est particulière aux gens de l'obéissance et c'est le secret de l'adoration.

Le troisième niveau est celui de l'humilité de l'amour, car l'amant est essentiellement humble envers son bien-aimé, et son humilité est à la mesure de son amour. L'amour repose sur l'humilité devant le bien-aimé. Un poète a dit :

[Vers :] *Sois humble et doux envers ton bien-aimé ; car en matière de passion / Il n'y a pas d'orgueil qui tienne*

Un autre a dit : [Vers :]

Les amoureux font pitié ! Même dans les cimetières / Leurs tombes sont couvertes de la poussière de l'humilité

Le quatrième niveau est celui de l'humilité procurée par la désobéissance et le péché. Lorsque ces quatre niveaux sont réunis, l'humilité et la soumission à Dieu ﷻ sont plus parfaites et complètes, car le serviteur s'humilie par peur et inquiétude, mais aussi par amour et pénitence, par obéissance, pauvreté et dénuement. La réalité de tout cela est la pauvreté à laquelle les soufis font allusion. Sauf que ce concept est trop noble pour le qualifier de pauvreté, car c'est l'essence et le secret de l'adoration, et sa réalisation est la chose la plus bénéfique pour le serviteur et la plus agréable pour Dieu ﷻ. Mais il est nécessaire que toutes les conditions soient réunies : c'est-à-dire les causes de la faiblesse et du besoin, les causes de l'adoration et de l'obéissance, les causes de l'amour et du retour à Dieu, les causes de la désobéissance et de l'opposition, car il est impossible que l'effet puisse exister sans sa cause. En l'absence de cet effet et de ses causes, l'un de ces éléments fait défaut. Ainsi, l'avantage procuré par sa présence [y compris le péché et la désobéissance] est plus grand que celui procuré par son absence, et la corruption causée par son absence est plus grande que la corruption causée par sa présence. La sagesse consiste à repousser la plus grande cause de corruption parmi les deux et de se contenter de la moindre. Voilà que la porte s'ouvre devant toi : si tu fais partie des gens dotés de connaissance, alors entre, sinon, ferme la porte et retourne en paix.

Un autre aspect est que Ses Beaux Noms exigent leur actualisation, tout comme les causes sont nécessaire pour leurs effets. Ainsi, Ses Noms : « Celui qui entend tout, Celui qui voit tout » exigent un objet audible et visible. Son Nom le Pourvoyeur de subsistances exige un objet qui soit sustenté ; Son Nom le Miséricordieux exige un objet de Sa Miséricorde. De même, Ses Noms : « Celui qui pardonne, Celui qui absout, Celui qui accueille le repentir, Celui qui est indulgent » exigent un objet de pardon, d'absolution, de repentir et d'indulgence, et il est impossible de nier ces

Noms et Attributs, car ce sont des Noms de Beauté et des Attributs de Perfection, des Qualités de Majesté et des Actes de Sagesse, de Faveur et de Munificence, et leurs implications doivent apparaître dans le monde. Ce sens a été évoqué par la créature la plus savante de Dieu, Muḥammad ﷺ quand il a dit :

« *Si vous ne commettiez pas de péchés, Dieu vous enlèverait et vous remplacerait par des gens qui commettent des péchés et qui demandent pardon, afin qu'Il leur pardonne* »[471].

Quant à toi, si tu supposes que tous les êtres vivants peuvent disparaître, alors à qui le Pourvoyeur fournirait-Il des subsistances ? Si tu supposes que le péché et l'erreur peuvent être éliminés du monde, à qui pardonnerait-Il et qui absoudrait-Il ? De qui accepterait-Il le repentir et envers qui serait-Il indulgent ? Si tu supposes que toute famine a disparu et que tous les serviteurs sont devenus autosuffisants et en sécurité, qu'en serait-il alors de la mendicité, de l'imploration et de la demande ? Et qu'en serait-il de l'acceptation, du témoignage de la grâce et de la faveur, et de la distinction de ceux qui se caractérisent par la générosité et la magnificence ? Gloire à Celui qui S'est fait connaître à Ses créatures par toutes ces voies, qui les a guidées vers Lui par toutes ces indications, qui a ouvert vers Lui toutes sortes de voies, puis qui a établi le Droit Chemin, le leur a fait connaître et les a guidées vers lui : « ***De sorte qu'il donne la mort à qui il donne la mort avec une preuve claire et qu'il donne la vie à qui il donne la vie avec une preuve claire : certes, Dieu entend tout et Il sait tout*** »[472]

Contemplation de la Joie de Dieu ﷻ pour le repentir de Son serviteur

Une partie de la sagesse divine derrière le péché des serviteurs renferme le secret suprême, un secret qu'aucune expression ne peut formuler et qu'aucune allusion ne peut contenir ni atteindre, un secret que le héraut de la foi ne dévoile pas à voix haute devant les témoins, mais que les cœurs des élus parmi les serviteurs contemplent. Ce secret augmente leur connaissance de leur Seigneur et leur amour pour lui, leur tranquillité par rapport à Lui, leur désir ardent de Lui, le plaisir procuré par Son souvenir, la contemplation de Sa Bienveillance, de Sa Munificence et de Sa Générosité, ainsi que leur perception du secret de l'adoration et leur atteinte de la réalité de la divinité. C'est ce qui est rapporté dans les deux Recueils [d'Al-Bukhārī et Muslim], d'après Anas Ibn Mālik ﷺ : Le Messager de Dieu ﷺ a dit :

« *Certes, Dieu est plus heureux du repentir de Son serviteur, lorsque celui-ci se repent à Lui, que l'un d'entre vous dont la monture s'échappe, emportant avec elle sa nourriture et sa boisson*

471. Tradition rapportée par Muslim, Aḥmad et At-Tirmidhī.
472. Coran 8 : 42.

alors qu'il se trouve sur une terre désertique. Désespéré, il finit par s'allonger à l'ombre d'un arbre en ayant perdu l'espoir de la retrouver. Tandis qu'il se tient ainsi, voilà sa monture qui se présente devant lui. Il la saisit alors par son mors, puis s'exclame, fou de joie : « Ô Dieu ! Tu es mon serviteur et je suis Ton seigneur ! » Il s'est trompé à cause de l'intensité de sa joie. »

Cette Tradition renferme certaines règles de la science, à savoir que le lapsus oral involontaire engendré par l'émotion – c'est à dire quand le serviteur est au comble de la joie ou dans une colère extrême –, n'est pas pris en compte. Ainsi, la personne qui déclare dans cet état : « *Ô Dieu ! Tu es mon serviteur et je suis Ton seigneur !* » n'est pas devenue mécréante par cela. On sait que la grande colère peut provoquer cet état ou un état encore plus grave. Il ne faut pas en vouloir à une personne pour avoir tenu des propos inappropriés quand elle est en état de grande colère. C'est pourquoi la répudiation n'est pas recevable dans cet état. En effet, l'Imam Aḥmad ﷺ a dit à propos du mot « *ighlāq* » – mentionné dans la Tradition où le Prophète ﷺ a dit : « *Aucun divorce n'est valide dans l'état d'ighlāq* »[473] – que cela signifie colère. Plusieurs Imams ont déclaré que le mot est synonyme de « colère ». Certains ont dit que « *ighlāq* » est l'état de coercition et d'autres que c'est l'état de folie. Notre Shaykh Ibn Taymiyya a dit : « Ce mot inclut toutes ces définitions et il dérive de la « fermeture » (*ghalq*), car l'intention du locuteur se referme sur lui, et c'est comme si son cœur ne s'ouvrait pas à la signification de ce qu'il a mentionné. »

Le fait est que cette Joie est d'une telle importance que le serviteur ne doit pas l'ignorer ou la négliger. Seul celui qui possède une connaissance particulière de Dieu, de Ses Noms, de Ses Attributs et de ce qui est digne de la puissance de Sa Majesté perçoit cela.

Il aurait été plus prudent pour nous de nous limiter sur ce sujet à ce qui est accessible à la compréhension des gens de notre époque et à leurs connaissances, et de tenir compte de l'incapacité de leur intellect à admettre cette réalité. Sauf que nous savons que Dieu ﷻ convoiera cette marchandise jusqu'à ses clients et à ceux qui en connaissent la valeur. Si elle tombe entre les mains de quelqu'un qui ne connaît pas sa valeur, alors il se « *peut qu'un porteur de savoir ne soit pas un homme docte ; mais il se peut qu'il transmette son savoir à quelqu'un de plus docte que lui.* »[474]

L'Attention divine pour l'homme

Sache que Dieu ﷻ a distingué l'homme par rapport à toutes les créatures en l'anoblissant, en lui accordant un statut supérieur, en l'honorant, en le créant pour Lui et en créant tout le reste pour lui. Il l'a distingué en le dotant de Sa connaissance, de Son amour, de Sa proximité et de Son honneur, des réalités qu'Il

473. Tradition rapportée par Aḥmad et Abū Dāwūd.
474. Tradition rapportée par Abū Dāwūd et At-Tirmidhī.

n'a accordé à personne d'autre. Et Il a soumis tout ce qui est dans Ses cieux et sur Sa terre et ce qui est entre eux à l'homme. Même les Anges qui sont pourtant proches de Lui sont mis au service de l'homme, car Dieu ﷻ en a fait les protecteurs de l'homme dans son sommeil et sa veille, dans ses voyages et dans sa maison. Il a fait descendre vers lui et sur lui Ses Livres, Il l'a envoyé [en tant qu'émissaire] et lui a envoyé des Messagers, Il S'adressa à lui et lui parla directement, Il a pris parmi les hommes des amis intimes, des interlocuteurs, des alliés, des élus et des bien-aimés, et Il a fait d'eux les mines de Ses Secrets, les sièges de Sa Sagesse et les réceptacles de Son Amour : et Il créa pour eux le Paradis et l'Enfer. La création et le commandement, la récompense et la punition tournent tous autour des hommes, car ils sont les élus parmi Sa création, et sont les objets concernés par Son Commandement et Son Interdiction et les sujets de Sa récompense et de Sa punition. Ainsi, l'être humain a un honneur qui n'appartient à personne d'autre parmi les créatures.

Il a créé son père de ses deux mains (Adam), a insufflé en lui de Son esprit, a fait prosterner Ses Anges devant lui, lui a enseigné les noms de toutes les choses, Lui a montré sa supériorité par rapport aux Anges et, par extension, par rapport à toutes les autres créatures. Dieu ﷻ a chassé satan de Son Voisinage et l'a éloigné de Sa Porte, car il a refusé de se prosterner avec ceux qui s'étaient prosternés [devant Adam], et Il en a fait Son ennemi.

Les croyants sont les meilleurs parmi les hommes et parmi toutes les créatures des mondes. Dieu a créé l'homme pour parfaire Sa Bonté envers lui, pour déverser Sa Faveur sur lui, et pour lui réserver une générosité et une grâce que lui-même ne saurait pas désirer, ni imaginer. Et tout cela, afin que l'homme Lui demande des dons et des offrandes intérieures et extérieures, immédiates et différées, qui ne peuvent être atteintes que par Son amour ; or Son amour ne peut être obtenu qu'en Lui obéissant et qu'en le préférant à tout. Ainsi, Dieu ﷻ a fait de lui Son bien-aimé et a préparé pour lui le meilleur que puisse préparer un amant riche, puissant et généreux à son bien-aimé qui vient lui rendre visite. Il lui a fait une promesse, lui a envoyé Ses Commandements et Ses Interdictions, et Il l'a informé dans Son Engagement de ce qui rapproche de Lui et augmente Son Amour et Sa Générosité envers lui, et de ce qui éloigne le serviteur de Lui, qui L'irrite et qui rabaisse à Ses yeux. Le bien-aimé [= l'homme] a un ennemi et c'est la créature la plus détestée : un ennemi qui a ouvertement déclaré son hostilité et qui a appelé les serviteurs de Dieu à vouer leur culte, leur obéissance et leur adoration à lui, plutôt qu'à leur véritable Ami et Adoré. Ils sont donc devenus eux aussi Ses ennemis, ont pris parti pour cet ennemi, invitant les autres à Sa Colère, remettant en question Sa Seigneurie, Sa Divinité et Son Unicité, L'appelant par d'autres noms et Le reniant. Ils s'acharnent contre Ses alliés et leur infligent toutes sortes de tortures, font de

leur mieux pour empêcher leur existence et leur prospérité, effacent tout ce que Dieu aime et agrée, et prennent plaisir à le remplacer par tout ce qu'Il abhorre et déteste.

Dieu ﷻ a fait connaître à l'homme les méthodes, les actes et le but ultime de ces ennemis, et l'a mis en garde contre leur amitié, l'adhésion à leur parti et leur compagnie. Il l'a informé dans Son Engagement qu'Il est le plus généreux, le plus libéral, le plus miséricordieux, que Sa Miséricorde précède Sa colère, que Son Indulgence l'emporte sur Sa Punition et que Son Pardon dépasse Ses Réprimandes. Il l'a informé aussi que Sa Bonté envers Sa création dépasse toutes les limites, et qu'Il S'est prescrit la miséricorde ; qu'il aime la bienfaisance, la libéralité, le don et la bonté ; que la Grâce est entre Ses Mains, que tout le bien vient de Lui et que toute la générosité lui appartient. Ce qu'Il aime le plus, c'est manifester Sa Générosité et Sa Grâce envers Ses serviteurs, les couvrir de Sa Faveur et de Sa Munificence, compléter Ses bienfaits sur eux, multiplier Ses faveurs sur eux, leur permettre de Le connaître par Ses Attributs et Ses Noms, et susciter leur amour par Ses bienfaits et Ses dons. Il est libéral en Lui-même et Il est le créateur de la libéralité de chaque libéral dans la création. Il est le Seul dont la libéralité est sans réserve, la libéralité de tous les autres vient de la Sienne, et Son amour pour la libéralité, le don, la bienfaisance, la bonté, la bienveillance et la générosité dépasse ce que les créatures peuvent imaginer ou ce qui peut traverser leur esprit. Sa Joie quand Il donne et quand Il manifeste Sa Munificence et Sa Générosité est plus grande que la joie de celui qui reçoit ce dont il a le plus besoin et qu'il apprécie le plus. Selon toi, quand le besoin du donataire est immense et que le don du donateur est plus grand que ce besoin, combien sera grande la joie du donataire ? La Joie du Donateur ﷻ pour Son don est plus grande et plus forte que la joie du donataire pour ce qu'il reçoit : « ***C'est à Dieu que revient l'exemple le plus élevé.*** »[475].

Quand la créature généreuse fait des dons, elle éprouve une joie, un bonheur, un plaisir et une satisfaction beaucoup plus grands que ceux que le donataire éprouve quand il reçoit ces dons. Et cela, en dépit du besoin éventuel du donateur de la chose qu'il donne, de son manque de certitude de pouvoir la remplacer, de la peur d'en avoir besoin une fois qu'elle soit partie et de l'humiliation qu'il ressentirait à la demander à quelqu'un qui lui ressemble ou de statut inférieur, et cela, sans compter le penchant naturel de son ego pour la cupidité et l'avarice. Que penses-tu donc de Celui qui est exempt de cela et qui transcende tout cela ?

Si les habitants de Ses cieux et de Sa terre, Ses premières créatures et les dernières, les hommes et les djinns, vivants et les morts, se levaient tous en même

475. Coran 16 : 60.



temps et Lui demandaient des choses, Il exaucerait le souhait de chacun sans que cela ne diminue en quoi que ce soit ce qui est auprès de Lui, pas même l'équivalent d'un atome. Il est le Libéral en Lui-même, comme Il est le Vivant en Lui-même, l'Omniscient en Lui-même, Celui qui entend et qui voit tout en Lui-même. Sa Haute Libéralité fait partie des exigences de Son Essence : le pardon Lui est plus cher que la vengeance, la miséricorde plus chère que la punition, la grâce plus chère que la justice et la générosité plus chère que la privation.

Lorsque son serviteur et bien-aimé qu'Il a créé pour Lui-même, qu'Il a préparé à recevoir tous les honneurs, qu'Il a préféré aux autres créatures, dont Il a fait le réceptacle de Sa connaissance, à qui Il a révélé Son Livre, envoyé Son Messager et dont Il S'est occupé, sans le négliger ni le laisser sans direction, s'expose à Sa colère, commet ce qui Lui déplaît, ce qu'Il hait et abhorre, se lie d'amitié avec Son ennemi, s'allie avec ce dernier contre Lui, se retourne contre Lui, bloque le chemin de Sa Bonté et de Sa Faveur envers lui, et même si répandre Ses bienfaits sur le serviteur est la chose la plus chère pour Lui, le serviteur ouvre ainsi la voie à la punition, aux représailles et à la colère contre lui, et obtient de la part du Libéral et du Généreux les attributs contraires à la Libéralité, la Générosité et la Bonté. Il s'expose ainsi à Sa Colère, Son Mécontentement et Sa Vengeance. Sa Colère et Son Mécontentement remplaceront Son Agrément, Sa Vengeance et Sa Punition remplaceront Sa Générosité, Sa Bonté et Ses Dons. Le serviteur suscitera donc par sa désobéissance ce que Dieu répugne et les conséquences contraires à celles des Qualités de générosité et de bienfaisance de Son Essence.

Alors que l'homme est Son bien-aimé, Son préféré et celui qu'Il a choisi pour Sa Générosité, il se transforme en un esclave rebelle et fugitif, dénigre Ses Bienfaits et se range du côté de Son ennemi, et cela, en dépit de son grand besoin et sachant qu'il ne peut absolument pas se passer de Lui, pas même un instant.

Même si ce bien-aimé est passé dans le camp de l'ennemi, qu'il lui a prêté allégeance et s'est mis à son service, que son désir de plaire à l'ennemi lui a fait oublier et même s'il mérite de la part de son Maître le contraire de ce dont Il est le plus digne, lorsque la pensée lui vient à l'esprit et qu'il se souvient de la bienveillance, de la compassion, de la munificence, et la générosité de son Maître, et prend conscience qu'il n'a pas d'issue, que sa destination ultime et son jugement final auront lieu devant Lui, que s'il ne se présente pas à Lui maintenant, il comparaîtra inévitablement devant Lui dans la pire des conditions, il fuit alors en toute hâte vers son Maître depuis le pays de Son ennemi jusqu'à ce qu'il arrive à Sa Porte. Il pose sa joue sur le seuil de Sa Porte et s'allonge sur le sol en s'humiliant, en implorant, en suppliant, en regrettant et en pleurant. Il Le flatte, Le courtise, invoque Sa Miséricorde et Son Indulgence, Lui présente ses excuses, se soumet à Lui et Lui remet son mors et ses rênes. Son Maître sait ce qu'il y a dans son cœur :



Sa Satisfaction remplace alors Sa Colère, Sa Miséricorde remplace Sa Rigueur, Son Pardon remplace Son Châtiment, Son Don remplace Sa Privation et Sa Compassion remplace Ses Reproches. Il se repent et se tourne vers son Maître avec des Louanges dignes de Lui et appropriées à Ses Beaux Noms et à Ses Nobles Attributs. Combien son Maître est content de lui maintenant que Son bien-aimé et allié est revenu à Lui de son plein gré ! Il est revenu à ce que son Maître aime et apprécie et a ouvert la voie de la bonté, de la bienveillance et de la générosité, la voie que Dieu ﷻ préfère à celle de la colère, de la vengeance et de la punition.

Dans cet ordre d'idées, il convient de mentionner maintenant cette fameuse anecdote relatée par un gnostique : « Un jour, alors que ce gnostique s'était rebellé à son Maître et s'était enfui, il vit une porte s'ouvrir dans l'une des ruelles de la ville. Un enfant en sortit en pleurs ; il criait et suppliait alors que sa mère, derrière lui, le chassait dehors. Lorsqu'elle referma la porte, l'enfant fit quelques pas, réfléchit un court instant, puis ne sachant pas où aller, il s'arrêta. Réalisant que personne d'autre que sa mère ne pouvait l'accueillir, il retourna vers la maison le cœur brisé et plein de chagrin. Il s'allongea alors près de la porte fermée, posa sa joue sur le seuil et s'endormit. Peu de temps après, sa mère sortit et le voyant dans cet état, elle ne put se retenir plus longtemps : elle se jeta sur lui, le prit dans ses bras et l'embrassa et se mit à pleurer en disant : Ô mon fils, où peux-tu aller ? Qui te protégera à part moi ? Ne t'avais-je pas dit : Ne me contrarie pas ! Ne m'incite pas, par ta désobéissance, à faire le contraire de ce que je ressens par instinct et nature pour toi, à savoir la clémence, la compassion et la bonté ! Puis elle le prit et le fit entrer dans la maison. »

Réfléchis aux paroles de cette mère : « Ne m'incite pas, par ta désobéissance, à faire le contraire de ce que je ressens par instinct et nature pour toi, à savoir la clémence, la compassion et la bonté », et réfléchis à ces paroles du Prophète ﷺ : « *Dieu est plus Miséricordieux envers Ses serviteurs qu'une mère envers son enfant* »[476], et à combien la miséricorde de la mère est insignifiante par rapport à Celle de Dieu ﷻ ! Lorsque le serviteur Le met en colère en Lui désobéissant, il obtient de Lui la suspension de cette miséricorde, et lorsqu'il se repent devant Lui, le serviteur cherche alors ce qu'il mérite et qui lui convient le mieux auprès de Lui. Ce petit aperçu devrait te montrer le secret de la Joie de Dieu ﷻ pour le repentir de Son serviteur et combien elle est plus grande que la joie de celui qui retrouve sa monture dans un désert après avoir perdu tout espoir de la retrouver. Au-delà de cette réalité, il y a ce que les mots ne peuvent exprimer et que la raison ne peut atteindre.

---

476. Tradition rapportée par Al-Bukhārī et Muslim.



Méfie-toi de la voie du déni des Attributs divins et de celle de l'anthropomorphisme, car les deux sont blâmables. Ce sont les prairies du mal à tous égards et aucune des deux ne permet de découvrir la brise du secret divin, ou même son souffle. La maladie du déni et de l'anthropomorphisme altère l'odorat et le goût, et elle empêche de goûter la douceur de la foi et de découvrir son arôme. L'individu le plus démuni et le plus privé est celui qui refuse d'accepter les richesses et le bien quand on les lui propose. Personne ne peut empêcher ce que Dieu donne et personne ne peut donner ce que Dieu refuse. Toute la Grâce est entre les Mains de Dieu ﷻ ; Il donne à qui Il veut : «***La grâce est dans la Main de Dieu. Il la donne à qui Il veut, et Dieu est Celui qui détient la grâce immense***.»[477]

La Joie de Dieu ﷻ pour le repentir de Son serviteur

Ce qui précède se rapporte à la Joie de Dieu par rapport à la Bienfaisance, la Libéralité et la Bonté divines envers son serviteur. Et si tu considères sa relation avec Sa Divinité et Sa Déité, alors c'est une perspective encore plus grande et plus noble, et seuls les élus parmi les amants peuvent la contempler. Car Dieu ﷻ n'a créé les créatures que pour qu'elles Lui vouent un culte exclusif, un culte qui englobe l'amour, l'humilité et l'obéissance. C'est la vérité par laquelle les cieux et la terre ont été créés, et c'est le but de la Création et de l'Ordre. Et la négation de cela – comme le soutiennent les ennemis de Dieu – est la négation de la vérité, et la futilité et l'absence de sens et de but dont Dieu S'est exempté, car Dieu ﷻ a nié avoir créé l'homme pour le laisser dans un tel état[478].

Dieu ﷻ aime être adoré et obéi, et sans l'amour de Ses créatures, leur obéissance et les prières qu'ils Lui adressent, elles n'auraient aucun intérêt pour Lui ; et Il a réprimandé ceux qui prétendent qu'Il les a créés pour autre chose. Si elles avaient été créées pour autre chose que Son adoration, que l'affirmation de Son Unicité et que Son obéissance, alors leur création ne serait ni utile ni valable, et serait dénuée de sens. Or le plus Sage parmi les sages et le véritable Dieu est infiniment au-dessus de cela ! Lorsque le serviteur abandonne ce pour quoi il a été créé, à savoir l'obéissance et l'adoration, il abandonne les choses les plus chères et le but pour lequel toutes les créatures ont été créées.

C'est comme s'il avait été créé pour rien et que sa terre ne produisait pas la semence qui y a été enfouie, mais plutôt des épines ou de mauvaises herbes. Par conséquent, lorsque le serviteur repenti retourne à ce pour quoi il a été créé et existencié, il retourne au but le plus cher auprès de son Créateur et Existenciateur

477. Coran 57 : 29.
478. Allusion au verset : «***Pensez-vous que Nous vous avions créés sans but, et que vous ne seriez pas ramenés vers Nous ?***» (Coran 23 : 115).



et à la sagesse pour laquelle il a été créé : il quitte le domaine du non-sens, de l'absence de but et du mensonge. Ainsi, l'amour de son Seigneur pour lui augmente, car « ...***Dieu aime ceux qui se repentent, et Il aime ceux qui se purifient.*** »[479] Cet amour engendre une joie incomparable. S'il existait dans ce monde une joie plus grande que celle que le Prophète ﷺ a décrite, il n'aurait certainement pas omis de la mentionner. Il n'y a pas de plus grande joie que celle de l'individu qui retrouve ses moyens de subsistance et son chemin après avoir perdu tout espoir de les retrouver. C'est comme l'Amour intense [de Dieu] pour le repentir du serviteur qui L'aime, qui s'est éloigné de Lui quand son amour pour une chose l'a submergé, mais qui est ensuite revenu vers Lui et s'est soumis à Lui quand il L'a retrouvé. Il n'y a pas plus grande joie dans l'existence que celle de Dieu ﷻ pour ce serviteur.

Imagine que la personne que tu aimes le plus soit séduite par ton ennemi, que celui-ci s'interpose entre toi et elle et qu'il lui inflige les pires souffrances et l'expose à toutes sortes d'adversités, alors que tu vaux mieux que ton ennemi et que tu es plus à même de t'occuper de cette personne que tu as nourrie et élevée. Puis, imagine que cette personne parvienne à fuir cet ennemi, qu'elle arrive à l'improviste devant ta porte et qu'elle se mette à te flatter, qu'elle cherche à te plaire, qu'elle te demande de l'aider et qu'elle pose son visage contre terre pour se faire pardonner : est-ce que le fait de l'avoir choisie, préférée et rapprochée de toi ne te remplirait pas de joie ? Ce serait le cas, même si ce n'est pas toi qui l'a créée, existenciée et qui renouvelle sur elle les bienfaits.

C'est Dieu – Puissant et Majestueux – qui a créé, formé et façonné Son serviteur, Lui qui a répandu sur lui Ses bienfaits et qui aime le combler, et cela, afin qu'il soit le réceptacle de Ses bienfaits, et pour qu'il les accepte, soit reconnaissant et qu'il aime Celui qui les lui a donnés, dans l'obéissance et l'adoration, pour qu'il s'oppose à Son ennemi, lui désobéisse et partage Sa colère contre lui. Dieu ﷻ aime que Son serviteur s'oppose à Son ennemi et qu'il lui soit hostile, tout comme Il aime que Son serviteur s'allie à Lui, Lui obéisse et L'adore. Son amour pour l'amour, l'obéissance et le repentir de Son serviteur vient s'ajouter à Son amour pour l'hostilité envers son ennemi, ainsi que pour la désobéissance et l'opposition à celui-ci. Maintenant qu'Il a retrouvé Son bien-aimé, Son amour pour lui devient encore plus fort. Telle est la réalité de la Joie divine.

Dans les anciennes Écritures, le Prophète ﷺ est décrit par ces mots : « *C'est Mon serviteur qui remplit de joie Ma Personne* ». Cela est dû à Son amour parfait pour lui. Dieu ﷻ a fait de lui une cause de Sa Joie.

479. Coran 2 : 222.

Le Rire de joie et de plaisir de Dieu ﷻ

C'est aussi le cas du « rire joyeux » du Très-Haut quand Son serviteur Lui offre le plus bel acte d'adoration. Dieu ﷻ rit alors de joie et de plaisir, tout comme Il rit de plaisir quand Son serviteur renonce à son repos, à son lit chaud et à la compagnie de sa bien-aimée pour L'adorer et Le servir en récitant Ses paroles et en célébrant Ses louanges. Il rit aussi quand un homme affronte une armée ennemie alors que ses compagnons s'enfuient, un homme qui offre son âme à Dieu et qui se bat jusqu'à la mort par amour de Dieu ﷻ et pour obtenir Son agrément. Il rit aussi de joie quand un homme fait une aumône à l'insu de ses compagnons, c'est-à-dire que lorsqu'un mendiant s'approche d'eux et qu'ils le repoussent, cet homme reste en arrière pour pouvoir faire secrètement l'aumône de telle sorte que personne d'autre que Dieu ne le voit. Dieu rit d'amour et de joie pour une telle personne. Il en est de même pour le martyr lorsqu'Il le rencontrera le Jour de la Résurrection, Dieu ﷻ rira de joie lorsqu'Il l'accueillera.

Il n'y a aucun mal à affirmer ces Attributs [pour Dieu], car c'est une Joie qui ne ressemble à aucune chose et un Rire qui ne ressemble à aucun autre. Ce même statut s'applique à Sa Satisfaction, Son Amour, Sa Volonté et tous Ses autres Attributs. Il faut les accepter sans déni, ni anthropomorphisme. Ce que les *Mu'aṭṭila* (les négateurs des Attributs divins) veulent imposer à ceux qui croient et affirment ces Attributs et ces Qualités est donc profondément injuste, contradictoire et artificiel. Car la négation de la Joie et du Rire de Dieu impliquerait nécessairement aussi la négation de Sa Miséricorde, de Sa Volonté, de Son Souhait, de Son Ouïe, de Sa Vue, de Sa Connaissance et de tous Ses Attributs. Pourquoi cette implication s'appliquerait-t-elle à certains Attributs et non à d'autres ? Pourquoi un être raisonnable ferait une différence entre eux ? Ainsi, soit on nie purement et simplement tous les Attributs, soit on affirme tous ceux qui figurent dans les Textes scripturaires. Les gens sérieux n'acceptent pas les contradictions ou les demi-vérités.

La justice de Dieu ﷻ

Les paroles de l'auteur des *Manāzil* : « Le deuxième secret subtil du repentir consiste à appliquer à Son serviteur l'argument de Sa Justice, afin de le punir pour son péché par Sa preuve »[480].

La reconnaissance par le serviteur de la Preuve de Dieu contre lui est une condition nécessaire de la foi, que le serviteur soit obéissant ou désobéissant, car la Preuve de Dieu ﷻ est établie par Son envoi du Messager, la Révélation du Livre,

480. *Manāzil*, op. cit., p. 14.

la disponibilité de cette connaissance et la capacité du serviteur d'atteindre cette connaissance, qu'il l'ait réellement atteinte ou non. La Preuve sera établie contre celui qui est capable de connaître les choses que Dieu ordonne et les choses qu'Il interdit, mais qui ne réussit pas à les appliquer et à les acquérir, car le Très-Haut ne punit aucun individu sans preuves, et s'Il châtie un individu, c'est uniquement après avoir prouvé qu'il s'agit d'un malfaiteur. En effet, Il dit: «***Jamais Nous n'avons puni un peuple sans lui avoir dépêché un envoyé***»[481] ; «***Chaque fois qu'un groupe est précipité en Enfer, ses gardiens lui demandent: Un avertisseur n'est-il pas venu à vous? Ils répondent alors: Oui, un avertisseur est venu à nous, mais nous avons crié au mensonge et nous avons dit: Dieu n'a rien fait descendre. C'est seulement que vous êtes plongés dans un profond égarement».*** »[482]

Il dit aussi: «***Ce n'est pas ton Seigneur qui va détruire injustement les cités dont les habitants font amende honorable.***»[483] Il y a deux interprétations de ce verset. La première est que Dieu ne les détruirait pas à cause de leur tort; et la deuxième est qu'Il ne les détruirait pas à tort.

Selon la première, Il ne les détruirait pas à cause de leur tort antérieur alors qu'ils font maintenant amende honorable. C'est-à-dire qu'après leur réforme et leur repentir, Dieu ne leur demandera pas de comptes pour leurs actions passées.

Selon la deuxième, Dieu ﷻ ne serait pas injuste s'Il les détruisait, car Il ne les détruit pas lorsqu'ils s'amendent, mais quand ils sont injustes. Ils sont injustes par leur opposition à Lui et Il est donc Juste en les détruisant. Ces deux interprétations s'appliquent également au verset suivant de la sourate *Al-An'ām*: «***Il en est ainsi car ton Seigneur ne saurait détruire injustement des cités dont les habitants n'ont pas été avertis.***»[484] Les exégètes ont dit: «Dieu ne les détruirait pas à cause de leur tort et de leur idolâtrie alors qu'ils étaient insouciants, qu'ils n'avaient pas été avertis et qu'aucun Messager n'était venu à eux»; donc Dieu ﷻ ne les détruirait pas avant de leur avoir adressé un rappel en envoyant un messager, autrement, Il serait injuste envers eux. Dieu ne réprimande et ne punit un individu que pour son péché; et celui-ci ne devient un pécheur que s'il s'oppose à Ses Commandements et à Ses Interdictions qui ne peuvent être connus que par le biais des Messagers. Lorsque le serviteur contemple le décret du péché passé, il sait que Dieu ﷻ a décrété que c'était une cause exigeant une punition conséquente, tout comme Il a décrété des actes d'obéissance comme causes de récompense. Il en

481. Coran 17: 15.
482. Coran 67: 8-9.
483. Coran 11: 117.
484. Coran 6: 131.

va de même du décret de toutes les causes de bien ou de mal, tout comme le poison est la cause de la mort, le feu la cause des incendies et l'eau la cause de la noyade.

Lorsque le serviteur s'expose à une cause de destruction et qu'il en a conscience, il est détruit par une double preuve : la responsabilité est comme l'incendie, le péché est comme le feu, et le fait qu'il le commette est telle son exposition au feu. L'observation du Décret à cet égard ne lui est donc d'aucune utilité, car ce qu'il observe, lorsque la preuve est établie contre lui, c'est le témoignage de l'Ordre et non celui de la prédestination divine. Par conséquent, le choix de l'auteur des *Manāzil* de faire valoir ce point subtil dans le cadre de l'observation du témoignage du péché et de l'affaire n'est pas clair. Cela fait plutôt partie de l'observation du délit et de l'Ordre. Ce qu'il entend, c'est que le secret de la prédestination est que Dieu ﷻ savait que ce serviteur n'est bon qu'à servir de combustible, comme les épines qui ne servent qu'à allumer le feu, alors que l'arbre est composé de fruits et d'épines. La Justice divine a décrété que le serviteur soit conduit à ce qui ne convient qu'à lui et que la preuve de Sa Justice soit appliquée contre lui. S'Il a décrété pour lui le péché, Il le lui fait commettre, et le serviteur mérite ce qui a été créé pour lui. Le Très Haut dit [à propos de Son Messager] : «***Nous ne lui avons pas enseigné la poésie, car elle ne lui sied pas. Le Coran n'est qu'un Rappel, un Livre explicite, afin qu'il avertisse les vivants et que la sentence contre les mécréants se réalise.***»[485]

Le Très Haut informe donc que les hommes sont divisés en deux catégories, à savoir les vivants qui acceptent les avertissements et qui savent en tirer profit ; et les morts qui n'acceptent pas les avertissements et n'en profitent pas, car leur sol est impur et réfractaire au bien. Ces derniers méritent que Sa punition soit appliquée après l'établissement de la preuve contre eux, non pas simplement parce qu'ils sont réfractaires à la guidance et à la foi, mais à cause de leur inaptitude et de leur inaction. Leur inaptitude devient évidente après l'établissement de la preuve par le Messager. Si Dieu ﷻ les punissait pour leur inaptitude, ils auraient dit : «Si un messager nous était venu, nous aurions obéi à Ton ordre». Or Dieu ﷻ leur a envoyé Son Messager ﷺ qui leur a transmis Ses Commandements et Ses Interdictions : ils ont désobéi au Messager en raison de leur nature réfractaire à la guidance et Il les a punis pour ne pas avoir agi. Ainsi, la sentence contre eux se réalise, à savoir qu'ils ne croiront pas, même si un Messager venait à eux, conformément à la Parole divine : «***Ainsi s'est réalisée la Parole de ton Seigneur à l'encontre des pervers, selon laquelle ils ne croient pas***»[486] et :

485. Coran 36 : 69-70
486. Coran 10 : 33.

«***Ainsi s'est réalisée la sentence de ton Seigneur contre les mécréants : ils sont les hôtes du Feu***»[487].

La Parole qui se réalise contre eux est la double sentence : l'égarement et le châtiment, conformément à la Parole divine : «***Mais la sentence condamnant les mécréants sera devenue exécutoire.***»[488]. En résumé, Dieu ﷻ a ordonné aux serviteurs d'obéir à Sa Volonté et non à leur propre désir. Les obéissants préfèrent Dieu et Sa Volonté à leur propre désir, et ils méritent Sa Générosité ; tandis que les désobéissants préfèrent leur propre désir au Sien, et Dieu sait qu'ils ne préféreront jamais Sa Volonté et qu'ils ne privilégieront que leurs propres désirs et caprices. Pourtant, Il leur a ordonné et interdit des choses, et Il a manifesté Son décret sur eux par rapport à leur préférence de leurs propres caprices et désirs, plutôt que l'Agrément de leur Seigneur. Donc, leur désobéissance établit la preuve de Sa Justice envers eux, et Il ne les punit que pour leurs injustices.

L'âme qui ordonne et encourage le mal

Nous avons mentionné le fait que le serviteur peut considérer quatre réalités dans le péché : la considération du commandement et de l'interdiction, et la considération du jugement et du décret ; et nous avons cité ce qui se rapporte à ces deux considérations.

Une troisième considération concerne le siège et la source du péché, à savoir l'âme qui ordonne le mal, et cette considération procure un certain nombre d'avantages : Elle permet à l'individu de savoir que l'âme est ignorante et injuste, et que l'injustice et l'ignorance sont la source de chaque parole et action ignobles.

Or, on ne peut espérer la droiture et l'équilibre d'un individu injuste et ignorant, et c'est pourquoi il doit obligatoirement s'efforcer d'acquérir les connaissances utiles qui lui permettront de sortir de son ignorance et d'accomplir des bonnes actions qui le sortiront de son injustice. Malgré cela, son ignorance restera plus grande que sa connaissance et son injustice dépassera sa justice. Celui qui est dans cet état doit inévitablement se tourner vers son Créateur afin qu'Il le protège du mal de son âme, lui octroie la piété et la purifie, car étant son Seigneur et son Maître, Il est le mieux à même de la purifier. L'individu doit également se tourner vers son Créateur afin qu'Il ne le confie pas à son âme, pas même le temps d'un clin d'œil, car s'Il le confiait à elle, il serait anéanti.

Les individus ne sont détruits que dans la mesure où ils sont confiés à leur âme. Le Prophète ﷺ a recommandé à Ḥusayn Ibn al-Mundhir de dire : «*Ô mon*

487. Coran 40 : 6.
488. Coran 39 : 71.

Dieu, inspire-moi ma droiture et protège-moi du mal de mon âme»[489]; et dans ses sermons, [il disait en préambule] : «*Louange à Dieu! Nous Le louons et nous implorons Son aide, Sa guidance et Son pardon! Nous nous réfugions auprès de Dieu contre le mal de nos âmes et contre nos mauvaises actions.*» Le Très Haut dit: ***Ceux qui prennent garde à la cupidité de leur âme: ceux-là sont les bienheureux***»[490] et: «***Assurément, l'âme incite fortement au mal.***»[491] Celui qui connaît la réalité de son âme et ses penchants sait qu'elle est le point de départ et le point d'arrivée de tous les maux, et que tout le bien qui existe en elle ne s'y trouve que par la Grâce de Dieu et non d'elle-même, conformément aux Paroles divines: «***Sans la Grâce de Dieu sur vous et Sa Miséricorde, nul parmi vous ne serait jamais pur. Mais Dieu purifie qui Il veut. Dieu entend tout et Il sait tout!***»[492] et: «***Dieu vous a fait aimer la foi; Il l'a embellie à vos cœurs, tandis qu'Il vous a fait détester la mécréance, la perversité et la désobéissance. Tels sont ceux qui sont bien dirigés***»[493]

Cet amour et cette haine ne sont pas contenus dans l'âme et ne sont pas suscités par elle, mais c'est Dieu ﷻ qui en fait don; et c'est Lui qui a fait en sorte qu'à travers ces deux, le serviteur soit parmi les justes, c'est «***par la grâce de Dieu et Son bienfait. Dieu est Omniscient, Sage.***»[494] Il est Omniscient dans la mesure où Il connaît celui qui est apte à recevoir cette grâce, qui sera purifié par elle et qui la fera fructifier; et Il est Sage dans la mesure où Il ne la place pas chez ceux qui ne la méritent pas et qui la dissiperaient.

Parmi les autres bienfaits de la considération de l'âme, il y a celui-ci que l'auteur des *Manāzil* a mentionné en disant: «La deuxième subtilité, c'est que tu saches que la quête de sa faute par la personne clairvoyante et sincère ne laisse de place à aucune bonne action accomplie, car elle est dans un état situé entre la contemplation de la faveur et la recherche du défaut de l'âme et de l'action»[495].

Ce qu'il veut dire, c'est que celui qui est clairvoyant par rapport à son âme et par rapport aux Droits de Dieu ﷻ, et qui est sincère dans sa quête ne trouve absolument aucun bien dans ses erreurs. Il ne va donc à la rencontre de Dieu que dans un état de pauvreté et de besoin absolus, car lorsqu'il enquête sur les défauts de son âme et de ses actes, il se rend compte qu'ils sont inappropriés auprès de Dieu, et que ces marchandises ne lui permettront pas d'acquérir le salut contre Sa punition, et encore moins de mériter une grande récompense. Si l'action et l'état

489. Tradition rapportée par At-Tirmidhī.
490. Coran 59: 9.
491. Coran 12: 53.
492. Coran 24: 21.
493. Coran 49: 7.
494. Coran 49: 8.
495. *Manāzil*, op. cit., p. 14.

intérieur de l'individu sont sincères par rapport à Dieu ﷻ et que le temps qu'il Lui consacre est pur, il contemplera alors la faveur que Dieu lui accorde et Sa grâce pure, et il constatera que cela ne vient pas de son âme, et qu'elle n'est pas digne de cela. Il contemple donc en permanence la grâce de Dieu ﷻ et les défauts de son âme et de ses actes, car à chaque fois qu'il l'examine, il constate que c'est bien le cas. Ces connaissances sont les plus sublimes et les plus bénéfiques pour le serviteur, et c'est pour cette raison que la « reine des implorations du Pardon » (*sayyid al-Istighfār*) est :

« *Ô mon Dieu, Tu es mon Seigneur. Il n'y a de Dieu que Toi. Tu m'as créé et je suis Ton serviteur, et je suis fidèle à Ton engagement et à Ta promesse au mieux de mes capacités. Je cherche Ta protection contre le mal que j'ai fait. Je viens à Toi avec Tes bienfaits envers moi et avec mes péchés. Pardonne-moi, car personne d'autre que Toi ne peut pardonner les péchés.* »[496]

Cette imploration du Pardon comprend la reconnaissance par le serviteur de Sa Seigneurie, de Sa Divinité et de Son Unicité ; la reconnaissance qu'Il est son Créateur et qu'Il le connaît, car Il l'a créé et Il fait en sorte qu'il soit incapable d'accomplir Ses Droits et qu'il soit défaillant par rapport à eux ; et la reconnaissance qu'il est Son serviteur, que son toupet est dans Sa Main, qu'il ne peut pas Lui échapper, qu'il n'a pas d'allié et de protecteur en dehors de Lui. Cette imploration implique l'adhésion à Son engagement (à savoir Son Commandement et Son Interdiction) que le serviteur s'est engagé à respecter par l'intermédiaire de Son Prophète ﷺ.

Autrement dit, le serviteur déclare : « Je m'y engage dans la mesure de mes capacités et loin de réaliser pleinement Ton droit, car cela n'est pas possible pour l'être humain. Ce n'est que l'effort d'un déficient et dans la mesure de ses capacités. Mais j'ai confiance en Ta promesse de récompenser les obéissants et de punir les désobéissants, je m'en tiens à Ton engagement et je crois en Ta promesse. Je me réfugie auprès de Toi et j'implore Ta protection contre le mal de ce que j'ai négligé en ce qui concerne Ton Commandement et Ton Interdiction, car si Tu ne m'en protèges pas, j'irai inexorablement vers la destruction. Certes, la négligence de Tes Droits est la cause de la destruction. Je reconnais Tes bienfaits et je m'y accroche, et j'avoue mes péchés et je les déteste. Le bienfait, la bienfaisance et la grâce viennent de Toi, et le péché et la faute viennent de moi. Je Te demande de me pardonner en effaçant mes péchés et en me protégeant du mal qu'ils procurent, car Toi seul pardonne les péchés. » C'est la raison pour laquelle cette imploration est appelée la « reine des implorations du Pardon » ; elle contient la plus pure affirmation de servitude et d'adoration. Quelle bonne action peut encore apparaître à l'aspirant sincère qui a été témoin des défauts de son âme et de ses œuvres d'une part et de

496. Tradition rapportée par Aḥmad, Al-Bukhārī, Ibn Māja et Abū Dāwud.

la pure faveur de Dieu ﷻ d'autre part? Voilà donc ce que sa considération de son âme et de son imperfection lui procure.

Les sept pièges de Satan

La quatrième considération du serviteur : c'est celle de celui qui lui ordonne de désobéir, qui lui embellit la désobéissance et l'y incite, à savoir le démon qui est assigné au serviteur. Dieu ﷻ lui ordonne de faire du diable son ennemi, de l'éviter complètement, de se protéger contre lui, d'être sur ses gardes et attentif à ce que son ennemi attend de lui à son insu. En fait, [le diable] veut le faire tomber dans l'un de ses sept pièges, plus dangereux les uns que les autres ; et il ne l'entraine d'un piège à un autre que lorsqu'il échoue à le faire tomber dans le premier.

❁ **Le premier piège** : c'est celui de la mécréance. Le démon veut que le serviteur renie Dieu, ainsi que Sa religion, Sa Rencontre dans l'Au-delà, Ses Attributs de perfection et ce que les Messagers ont enseigné. Si le diable réussit à le faire tomber dans ce piège, les flammes de son hostilité sont refroidies et il s'apaise.

❁ Mais si le serviteur parvient à surmonter cet obstacle et à y échapper par la clairvoyance de la guidance, et si sa foi est préservée, le démon l'entraîne alors vers **le deuxième** obstacle, celui de l'innovation (*al-Bid'a*), soit en l'incitant à croire le contraire de ce que Dieu ﷻ a envoyé par le biais de Son Messager ﷺ et qu'Il a révélé dans Son Livre, soit en l'incitant à exécuter des rites que Dieu n'a pas autorisé, comme ceux qui sont hérités des coutumes ou les rites religieux inventés que Dieu ﷻ n'accepte pas. De manière générale ces deux formes d'innovation sont concomitantes et il est rare qu'elles soient séparées. Comme l'a dit un savant : « L'innovation dans l'opinion a épousé l'innovation dans les actes. Les mariés sont occupés à célébrer leurs noces, et très vite, leur progéniture née de rapports adultérins se répand dans les terres de l'Islam. Les hommes et la terre finissent alors par se plaindre d'eux auprès de Dieu. » Notre Shaykh Ibn Taymiyya – que Dieu lui fasse miséricorde – a dit : « La réalité de la mécréance a épousé l'innovation perverse, et elles ont engendré la perte de ce bas-monde et du monde futur. »

Si le serviteur franchit également cet obstacle, c'est qu'il en est sauvé par la lumière de la *Sunna* et la réalité de l'imitation du Prophète ﷺ et des pieux Prédécesseurs, les meilleurs parmi les Compagnons et leurs successeurs qui les ont suivis de la meilleure façon, à laquelle il s'accroche. Mais nos temps modernes permettent rarement à un individu de ce genre de survivre, et si cela se produit, les gens de l'innovation lui tendent des pièges, cherchent sa destruction et disent de lui : « Quel innovateur, quel hérétique ! »

❁ Toutefois, si Dieu ﷻ lui fait franchir cet obstacle, le démon lui tend un **troisième piège**, celui des péchés majeurs. Si le diable parvient à prendre le

dessus sur le serviteur, il orne les péchés majeurs et les embellit à ses yeux, lui raconte des fables, lui ouvre la porte de l'espoir et lui dit : « La foi n'est rien d'autre qu'une affirmation et les actions n'ont aucun effet sur elle. » Il se peut même qu'il lui fasse dire des choses qui ont causé la destruction de nombreuses personnes, comme : « Le péché n'altère pas la croyance en l'Unicité de Dieu, tout comme la bonne action est vaine dans l'état d'associationnisme. » Le démon préfère piéger le serviteur par l'innovation, car celle-ci permet de s'opposer à la Religion et aux enseignements du Messager de Dieu, parce que celui qui y tombe ne s'en repent pas et appelle plutôt les gens à croire en cette innovation. Le démon privilégie l'innovation car elle contient des paroles au Nom de Dieu, mais sans connaissance, ainsi qu'une opposition claire à la *Sunna* et à ceux qui y adhèrent, et participe à l'effort d'éteindre la lumière de la *Sunna*, de s'allier avec ceux que Dieu et Son Messager ont rejeté, de rejeter ceux que Dieu et Son Messager ont pris pour alliés, de tenir en haute estime ce que Dieu ﷻ et Son Messager ﷺ ont rejeté et d'exclure ce que Dieu et Son Messager tiennent en haute estime. L'innovation permet aussi de prendre pour amis les ennemis de Dieu et de Son Messager et pour ennemis leur amis, d'affirmer ce qu'ils ont nié et de nier ce qu'ils ont affirmé, de démentir les véridiques et de garantir les menteurs, de rejeter la vérité par le mensonge, de transformer les vérités en affirmant vrai ce qui est faux et faux ce qui est vrai, de dévier de la religion de Dieu, de rendre les cœurs aveugles à la vérité, de chercher à rendre tortueux la Voie droite de Dieu et, de manière générale, d'ouvrir la porte au changement de religion.

L'innovation entraine l'individu par ce qui est insignifiant vers ce qui est très grave, jusqu'à ce qu'il sorte graduellement de la Religion, comme le cheveu sort facilement de la pâte. Les maux de l'innovation sont cachés, sauf pour ceux qui sont dotés de clairvoyance. Les aveugles se vautrent dans les ténèbres : « ***Et celui que Dieu prive de lumière ne trouve aucune lumière.*** »[497]

❁ Si l'individu franchit cet obstacle en toute sécurité, grâce à la Protection de Dieu ﷻ ou au repentir sincère, le diable le cherche en lui tendant un **quatrième piège**, celui des péchés mineurs. Il lui suggère alors de se livrer à un petit péché en lui disant : « Tu n'as rien à te reprocher si tu évites les grands péchés et si tu en commets quelques petits » ou : « Les petits péchés seront effacés si tu évites les grands et si tu fais de bonnes actions ». Il en diminue la gravité aux yeux de l'homme jusqu'à ce qu'il recommence encore et encore à les faire. Or, persister dans un péché est pire que le péché lui-même : aucun péché n'est majeur avec le repentir et la recherche du Pardon et aucun péché n'est mineur avec la persistance. Le Prophète ﷺ a dit : « *Méfiez-vous des petits péchés, car ils ne cessent de s'accumuler jusqu'à*

497. Coran 24 : 40.

ce qu'ils finissent par détruire celui ou celle qui les commet. » Puis il proposa l'exemple d'un peuple qui s'installe dans un territoire aride : quand ils ont besoin de bois pour allumer du feu, ils vont en chercher et chacun en apporte une petite quantité, jusqu'à ce qu'ils fassent un gros tas de bois, allument le feu et cuisent leur pain. Tels sont les péchés insignifiants ; ils s'accumulent sur le serviteur sans qu'il s'en aperçoive jusqu'à ce qu'ils provoquent sa destruction.

❁ S'il échappe à cet obstacle par la vigilance, la circonspection et la persévérance dans le repentir et la recherche de pardon, et en faisant une bonne action après chaque péché, le démon le cherche et l'appelle au **cinquième obstacle**. C'est l'obstacle des actes permis dont l'accomplissement ne nuit pas à l'individu. Le démon l'occupe alors par ces actes permis pour l'empêcher de faire de nombreux actes d'obéissance et des provisions pour l'Au-delà. Après quoi, il devient cupide et lui fait renoncer aux actes recommandés par la *Sunna*. Ensuite, du renoncement aux actes de la *Sunna*, il l'encourage à renoncer aux obligations. Le moindre mal qu'il lui procure, c'est de lui faire rater les grands avantages et les hautes stations spirituelles. Si le serviteur connaissait le prix de ce qu'il a raté, il ne manquerait jamais aucune des actions qui rapprochent de Dieu ﷻ, mais il n'en connaît malheureusement pas le prix. S'il échappe à cet obstacle par une clairvoyance parfaite, une lumière qui guide, une connaissance de la valeur des actes d'adoration et de leur multiplication, du bref séjour dans le port, de l'importance du négoce, de la générosité de l'Acheteur et du profit réalisé par les négociants, il sera jaloux de son temps et détestera perdre un seul instant sans réaliser de profit.

❁ S'il surmonte cet obstacle, l'ennemi le cherche et l'appelle alors au **sixième obstacle**, à savoir celui des actes d'obéissance qui ne sont pas les meilleurs, mais le démon l'y encourage, les embellit à ses yeux et lui montre les bénéfices et les gains qu'ils procurent pour le détourner de ce qui est meilleur et plus bénéfique pour lui, car lorsque le démon désespère de lui faire abandonner les bonnes actions, il tente alors de lui faire renoncer aux meilleures et aux plus éminentes. Il le distrait alors des actes excellents par ceux qui le sont moins, de ce que Dieu ﷻ aime le plus par ce qu'Il aime moins, et de ce qu'Il agrée le plus par ce qu'Il agrée moins. Certes, les gens qui atteignent cet obstacle sont très rares, car le démon piège la plupart des gens par les premiers obstacles.

L'individu qui franchit cet obstacle le fait par sa compréhension des actes, de leurs degrés et de leurs demeures auprès de Dieu, par sa connaissance de leur valeur, de leur hiérarchie, de la supériorité des uns par rapport aux autres, des plus honorables et des moins honorables, car dans les paroles et les actions, il y a celles qui sont plus honorables et meilleures que d'autres, celles qui dirigent et celles qui sont dirigées, celles qui constituent la quintessence et celles qui ne le sont pas, conformément aux Traditions authentiques : « *La reine des implorations est la*

parole du serviteur: Ô mon Dieu, Tu es mon Seigneur. Il n'y a de Dieu que Toi. Tu m'as créé et je suis Ton serviteur ... », « *Le Jihād est le plus haut sommet de cette affaire* »[498], « *Les bonnes actions se vantèrent et chacune mentionna son rang et sa supériorité, mais la fierté de l'aumône se distingua parmi toutes les autres.* »[499] Donc cet obstacle n'est franchi que par les hommes clairvoyants et sincères parmi les gens de science, ceux qui aspirent sérieusement vers le plus grand succès et qui donnent à chaque action son droit et à chacun son dû.

❁ Si le serviteur franchit cet obstacle, il n'en reste alors plus qu'un, inévitable, auquel le démon appelle, à savoir **l'obstacle** que seuls les Messagers de Dieu, les Prophètes et les créatures les plus nobles peuvent surmonter. Il s'agit de l'épreuve dans laquelle le démon déchaine ses armées contre le serviteur pour lui procurer tous les torts possibles avec la main, la langue et le cœur, et selon le rang [de ce serviteur auprès de Dieu].

Plus son rang est élevé et plus le démon mobilise ses cavaliers et ses fantassins contre lui; et il déchaîne contre lui ses troupes et ses partisans, et emploie tous les moyens à sa disposition. Face à cet obstacle, le serviteur est complètement désarmé; et plus il s'emploie à rester dans la voie de la rectitude, à appeler à Dieu ﷻ et à appliquer Ses ordres, et plus l'ennemi s'emploie à exciter les insensés contre lui. Dans cette épreuve, le serviteur doit revêtir son équipement de guerre et se résoudre à combattre l'ennemi de Dieu, par Dieu.

Sa servitude dans cette épreuve est celle de l'élite parmi les gnostiques; on l'appelle « l'adoration procurée par l'hostilité » (*'Ubūdiyyat al-mughārama*), et seuls les gens dotés d'une clairvoyance entière en sont conscients. Il n'y a rien de plus cher à Dieu ﷻ que l'hostilité de Ses alliés contre Son ennemi. Dieu ﷻ fait allusion à cette servitude dans divers endroits de Son Livre, comme dans Sa Parole: « ***Celui qui émigre dans le sentier de Dieu trouvera sur la terre de nombreux et spacieux refuges (murāgham).*** »[500]

Dieu ﷻ a appelé *murāgham* le refuge vers lequel les serviteurs de Dieu émigrent pour L'adorer, car c'est le lieu où l'on peut embarrasser et confondre l'ennemi de Dieu et son ennemi, et Dieu ﷻ aime que Ses alliés affichent leur opposition et leur colère à Son ennemi. En effet, le Très Haut dit: « ***Il ne sied pas que les habitants de Médine et les Bédouins qui vivent autour d'eux restent en arrière de l'Envoyé de Dieu et préfèrent leur propre bien-être à sa personne. Car, en fait, ils n'endurent ni soif, ni fatigue, ni privation dans le chemin de Dieu, ils ne font aucun pas qui suscite la colère des mécréants et ils n'obtiennent aucun avantage sur un ennemi sans que,***

---

498. Tradition rapportée par At-Tirmidhī et Aḥmad.
499. Tradition rapportée par al-Ḥākim.
500. Coran 4: 100.

pour cela, une bonne œuvre soit inscrite à leur actif. Dieu ne laisse pas perdre la récompense de ceux qui font le bien. »[501] Et Il dit à propos de l'Envoyé de Dieu ﷺ et de ses disciples : « ***Ils sont semblables au grain qui fait sortir sa pousse, puis il devient robuste, il grossit, il se dresse sur sa tige. Le semeur est saisi d'admiration, alors que les mécréants en sont irrités.*** »[502]

Ainsi, manifester son hostilité envers les mécréants est une attitude appréciée par le Seigneur, exigée du serviteur, et obéir à son Seigneur à cet égard fait partie de la perfection de la servitude. Le Prophète ﷺ a prescrit pour celui qui oublie quelque chose durant sa prière rituelle de faire deux prosternations réparatrices, et il a dit : « *Et s'il s'avère que sa prière était complète, alors elles seront une humiliation pour le diable* ». Il donnait à ces deux prosternations le nom d'« *humiliantes* » (*al-murghamatayn*) [pour le diable]. Celui qui adore Dieu ﷻ en manifestant de l'hostilité envers Son ennemi gagne une part abondante de véridicité (*aṣ-Ṣiddīqiyya*), et plus le serviteur aime Dieu ﷻ et s'allie à Lui et plus son hostilité envers Son ennemi sera grande. C'est à cause de cette hostilité que le fait de se pavaner fièrement entre les lignes durant une bataille et de provoquer l'ennemi est loué, ainsi que le fait d'être fier de soi après avoir donné l'aumône en cachette et là où personne d'autre que Dieu ne le voit. Car le serviteur bien-aimé de Dieu ﷻ humilie le démon en offrant sa vie et ses biens pour la Cause de Dieu. Cette forme d'adoration n'est connue que par quelques personnes, et quiconque la goûte pleurera à chaudes larmes pour tous ses jours perdus [sans avoir vécu cette expérience].

C'est à Dieu Seul que nous demandons de l'aide, c'est en Lui seul que nous plaçons notre confiance, et il n'y a pas de force et de pouvoir que par Dieu. Lorsque le détenteur de cette station spirituelle considère le démon, l'observe dans le péché et l'humilie par son repentir sincère, cette humiliation suscite en lui une autre forme d'adoration. Voilà donc un aperçu des secrets subtils du repentir ; ne les minimise pas, car il est peu probable que tu les trouves dans un autre livre. La Louange et la Grâce appartiennent à Dieu ﷻ, et le succès vient de Lui.

Considération de la prédestination divine

L'auteur des *Manāzil* dit : « Le troisième secret subtil, c'est que la contemplation de l'Ordre divin ne laisse chez le serviteur aucune occasion d'apprécier la bonne action ou de mépriser une mauvaise action, car il s'élève au-dessus de toutes les significations jusqu'à la réalité et le sens de l'Ordre. »[503] Si ces paroles étaient prises

501. Coran 9 : 120.
502. Coran 48 : 29.
503. *Manāzil*, op. cit., p. 14.

à la lettre, il s'agirait de la plus fausse des affirmations ! Sans notre bonne opinion de leur auteur et si nous ne connaissions pas son statut en matière de guidance, de science et de religion, les implications de cette affirmation s'appliqueraient à lui. En dehors de l'infaillible [= Muḥammad] ﷺ, l'opinion de chacun peut être acceptée ou rejetée. Quel est l'homme qui ne fait jamais de faux-pas et qui n'est jamais désarçonné ?

Ce que l'auteur entend, c'est que tant que le serviteur est dans l'état de séparation, il apprécie certains actes et en méprise d'autres, en considération de leurs essences et de leurs attributs distinctifs, mais une fois que son attention va au-delà de ces choses, il considère leur source initiale, leur occurrence à partir de la Source de l'Ordre, leur confluence dans cette Source, le voile de la Volonté qui les recouvre et leur origine unique, à savoir la Volonté globale et universelle à l'origine de toutes choses. Par rapport à la Source de l'Ordre et à la Source de la Volonté, l'acte ne peut être qualifié de bon ou de mauvais, car le bien et le mal sont des qualités qui s'attachent aux actes lorsqu'ils surviennent dans le monde créé. Ils sont comme les rayons du soleil, uniformes et incolores, ni rouges, ni jaunes, ni verts. Ce n'est qu'une fois en contact avec un support coloré qu'ils sont caractérisés par lui et qu'ils apparaissent rouges, jaunes ou verts. Or, ces rayons sont exempts de toutes ces couleurs lorsqu'ils sont séparés de ce support et qu'ils remontent vers leur source première sans ces supports. Voilà la meilleure explication des paroles d'Anṣārī.

Il y a une autre interprétation possible basée sur des principes erronés, à savoir que la Volonté du Seigneur est identique à Son Amour et Son Agrément. Tout ce qu'Il veut, Il l'aime et l'approuve, et tout ce qu'il ne veut pas, Il le déteste et le désapprouve. Ainsi, ce qui est réprouvé et détesté est ce qu'Il n'a pas voulu, et ce qui est aimé et approuvé est ce qu'Il a voulu. C'est le principe de la doctrine des *Qadarites* et des *Jabrites* qui nient le jugement, les causes, et la causalité, la capacité de la raison de distinguer le bien et le mal, et que les actes sont tous égaux : il n'y a rien qui permette d'établir que certains sont bons et d'autres mauvais. Pour la raison, il est tout à fait possible que Dieu ﷻ ordonne ce qu'Il interdit et qu'Il interdise ce qu'Il ordonne, car cela n'est pas incompatible avec la Sagesse. Car, pour eux, la Sagesse n'est rien d'autre que l'accord de la Science éternelle avec les objets connus, et la Volonté éternelle avec les objets voulus, et le Décret avec les objets décrétés. Ainsi, les actions sont toutes les mêmes en ce qui concerne la Volonté ou le Souhait divin, ni bonnes ni mauvaises, et elles ne possèdent pas non plus de qualités de bien ou de mal. Ce n'est que lorsque le commandement ou l'interdiction se rattachent à elles qu'elles deviennent bonnes ou mauvaises. La nature bonne ou mauvaise de l'action n'est pas un élément ajouté au fait qu'elle soit ordonnée ou interdite. De ce point de vue, si le serviteur s'élève au-dessus de la

séparation du commandement et de l'interdiction et aboutit à l'union de la Volonté divine et du Décret, il ne considère plus une bonne action comme étant bonne, ni une mauvaise action comme étant mauvaise ; mais une fois qu'il redescend au niveau de la séparation, il est possible pour lui de distinguer le bien et le mal. C'est la deuxième explication de ses paroles.

Il y en a une troisième, bien que [l'auteur soit le plus innocent des hommes] par rapport à cette explication, mais elle s'impose d'elle-même. C'est la suivante : Tant que le voyageur est voilé à la contemplation de la Vérité par la contemplation de l'obéissance et de la désobéissance, il voit les actes en tant que bons et mauvais. Il voit en eux l'obéissance et la désobéissance. Mais une fois qu'il s'élève jusqu'à la contemplation de la Vérité primordiale, à savoir la réalité existentielle, et voit comment l'Ordre contient et englobe tous les êtres, et que pas même un atome n'échappe à cet Ordre, il cesse alors de considérer mauvais un acte et voit tous les actes comme une obéissance au Décret et à la Volonté de Dieu ﷻ. C'est dans cet état qu'il dit : « *Si j'ai désobéi à l'Ordre / J'ai quand même obéi à la Volonté* » et : « *Je suis devenu le réceptacle de tout ce que Tu souhaites de moi / Et mes actions sont toutes des obéissances.* » Lorsqu'il s'élève à un degré supérieur et que la distinction entre le Seigneur et le serviteur cesse – comme avait cessé dans le degré précédent la distinction entre les actions aimables et détestables, et les actions ordonnées et les interdites –, il dit : « Il n'y a pas d'obéissance ni de désobéissance, car l'obéissance et la désobéissance ne peuvent exister qu'entre deux entités, or celui qui obéit est identique à celui qui est obéi, puisque rien d'autre n'existe ». « L'Unicité Absolue » (*al-Waḥda al-muṭlaqa*) abolit l'obéissance et la désobéissance ; et l'élévation du rang de l'Unicité de l'acte à l'Unicité de l'être – selon les partisans de cette doctrine – fait disparaitre la séparation imaginée entre l'obéissance et la désobéissance. Tout comme l'élévation de la séparation de l'Ordre à l'Unicité du Jugement fait disparaître la possibilité de désobéissance. Pour certains [soufis], ceci fait partie des secrets réservés à l'élite et à ceux qui ont atteint la vérité. Toutefois, l'auteur des *Manāzil* est innocent de cette doctrine et de leur voie. Il les considère plutôt comme des mécréants et les exclut de toutes les religions. Nous avons mentionné leur point de vue parce qu'ils interprètent ses paroles de cette manière et parce qu'ils le considèrent comme un des leurs. Sache que cette station présente des dangers énormes où les pieds de deux groupes de personnes ont glissé : un groupe parmi les gens du *Kalām* (la théologie spéculative) et un groupe parmi les voyageurs spirituels et les aspirants.

C'est pour cette raison que de nombreux théologiens ont nié les bonnes et les mauvaises actions intelligibles et ont déclaré que tous les actes sont égaux en essence et qu'ils ne sont pas divisibles en bons et en mauvais, car ce qui est bon ne l'est pas à cause d'un attribut qui le rend bon et ce qui est mauvais ne l'est pas

à cause d'un attribut qui le rend mauvais. Selon eux, un acte n'est pas caractérisé par le bien ou le mal, ni par l'avantage ou le désavantage qu'il procure. Pour eux, il n'y a aucune différence entre le fait de se prosterner devant satan et le fait de se prosterner devant le Miséricordieux, ni entre le fait de dire la vérité et de mentir, ni entre la fornication et les rapports sexuels licites dans le mariage, à part que le législateur [= le Prophète ﷺ] a interdit l'un et ordonné l'autre. Ce qui rend un acte bon, c'est le fait qu'il soit ordonné et non parce qu'il procure un avantage certain ou qu'il contient une qualité qui le rend bon ; et ce qui rend un acte mauvais, c'est le fait qu'il soit interdit, et non parce qu'il procure un mal ou qu'il contient une qualité qui le rend mauvais. Nous avons démontré l'invalidité de cette doctrine de soixante façons différentes dans notre livre intitulé *Tuḥfat al-nāzilīn bi-jiwār Rabb al-ʿālamīn* (Les présents offerts aux hôtes du Seigneur des mondes), et nous l'avons fait de manière exhaustive. Nous y avons également mentionné tous les arguments des maîtres de cette doctrine et avons prouvé leur invalidité. Une fois que l'on comprend cette doctrine et toutes ses implications, la raison ne peut que les déclarer fausses. Le Coran prouve la corruption de cette doctrine dans de nombreux endroits, et même la nature humaine et la raison la réfutent.

Dieu ﷻ a doté Ses serviteurs de la capacité naturelle d'apprécier et d'aimer la vérité, la justice, la chasteté, la bienfaisance, et d'accueillir les bienfaits avec gratitude, et Il les a dotés de la capacité naturelle de détester ce qui est contraire à tout cela. Par rapport à leur instinct et à leur raison, cette appréciation est semblable à ce qui est doux, aigre ou amer à leur goût, ou à ce qui a l'odeur du musc ou qui est nauséabond, ou le son agréable et le son désagréable à leurs oreilles. Il en va de même pour toutes les choses qu'ils perçoivent avec leurs sens extérieurs et intérieurs. Cela leur permet de faire la différence entre ce qui est bon et ce qui est mauvais, et entre ce qui est bénéfique et ce qui est nuisible. Parmi ceux qui nient la beauté et la laideur des choses, il en est qui prétendent que ces jugements de valeur sont établis par convention et qu'ils dépendent de tempéraments dans la mesure où ils acceptent certaines choses et en tirent des bénéfices, et qu'ils repoussent et évitent leurs contraires.

Ils disent : « Il n'y a pas de désaccord sur ce point. En revanche, le désaccord porte sur la question de savoir si un acte peut être caractérisé comme louable ou blâmable dans ce bas-monde et s'il sera la cause d'une récompense ou d'une punition dans l'Au-delà. Voilà cela que nous nions. » Nous répondons « Ceci ne peut être connu que par la Loi révélée. » Nos adversaires disent : « Ceci peut être connu par la raison ; et la raison peut porter un jugement définitif sur de telles questions ». On leur dit : « Cette réponse est comme fuir le champ de bataille, car dans ce cas, il y a deux choses différentes qui ne s'impliquent pas. Premièrement : est-ce que l'acte contient un attribut qui le rend bon ou mauvais dans la mesure où

un bien ou un mal en résultent? Deuxièmement: est-ce que la récompense [dans l'Au-delà] qui découle de la beauté d'une action et la punition qui découle de sa laideur peuvent être établies par la raison ou uniquement par la Loi révélée?»

Lorsque les Mutazilites et leurs partisans ont soutenu la notion de concomitance de ces deux principes, vous les avez largement contestés et vous avez réussi à dévoiler leurs contradictions et leurs opinions scandaleuses; et lorsque vous avez réfuté ces deux principes, ils vous ont largement réfuté et ont dévoilé votre jugement scandaleux et votre opinion contraire à la raison et à la nature humaine qui les rejettent. Les Mutazilites ont commis une erreur en joignant les deux principes alors que vous avez commis une erreur en les niant. La vérité incontestable est qu'il n'y a pas de concomitance entre eux: les actes sont soit bons, soit mauvais et ils sont soit utiles, soit nuisibles. La différence entre eux est comme la différence entre les choses que l'on mange, que l'on sent et que l'on voit; et la récompense et la punition qui en découlent ne résultent que du Commandement et de l'Interdiction de Dieu. Avant l'arrivée du Commandement et de l'Interdiction, la mauvaise action n'entraîne pas de châtiment, bien qu'elle soit mauvaise en soi, et même si elle est extrêmement mauvaise.

Dieu ﷻ ne punit pour les mauvaises actions qu'après avoir envoyé des Messagers. Ainsi, le fait de se prosterner devant les idoles ou devant le diable, le mensonge, la fornication, l'injustice, la promiscuité, sont tous des actes mauvais en eux-mêmes, mais leur punition est déterminée par l'avènement de la Loi révélée. Les négateurs disent: «Les actes ne sont pas mauvais en eux-mêmes, et leur mal et leur punition dans l'Au-delà résultent de la Loi»; tandis que les Mutazilites disent: «Leur mal ainsi que leur punition sont établis par la raison». De nombreux juristes appartenant aux quatre grandes écoles de droit disent que le mal des actes est connu par la raison, alors que la punition [dans l'Au-delà] est déterminée par l'avènement de la Loi. C'est l'opinion de Sa'd Ibn 'Alī al-Zanjānī[504] chez les Shafi'ītes, celle d'Abū al-Khaṭṭāb[505] chez les Hanbalites, et celle des Ḥanafites qui rapportent un texte d'Abū Ḥanīfa à cet effet; mais les Mutazilites parmi eux déclarent que la punition pour les mauvaises actions est établie par la raison.

Il est déclaré dans le Coran qu'il n'y a pas de lien nécessaire entre les deux choses, que Dieu ﷻ ne punit qu'après avoir envoyé un Messager, et que l'acte en lui-même est soit bon, soit mauvais. Nous allons maintenant fournir des preuves concernant les deux.

504. Sa'd Ibn 'Alī al-Zanjānī, Abū al-Qāsim (m. 471/1078): célèbre soufi et traditionniste.
505. Abū al-Khaṭṭāb Maḥfūẓ Ibn Aḥmad (m. 510/1116); disciple du célèbre théologien et juge hanbalite, Abū Ya'lā.

Quant au premier, il peut être trouvé dans les Paroles divines: «***Jamais Nous n'avons puni un peuple sans lui avoir dépêché un envoyé***»[506], «***Des Messagers porteurs de bonne nouvelle et avertisseurs, afin que les gens n'aient pas d'arguments contre Dieu après les Messagers***»[507], «***Chaque fois qu'un groupe est précipité en Enfer, ses gardiens lui demandent: «Un avertisseur n'est-il pas venu à vous?» Ils répondent alors: «Oui, un avertisseur est venu à nous, mais nous avons crié au mensonge et nous avons dit: «Dieu n'a rien fait descendre; c'est seulement que vous êtes plongés dans un profond égarement».*** »[508] Ils ne les interrogeaient pas sur leur opposition vis-à-vis de la raison, mais vis-à-vis des avertissements, et c'est pour cela qu'ils sont jetés dans le Feu.

Le Très Haut dit également: «***[Dieu dira:] Ô vous les djinns et les hommes, des Messagers parmi vous ne sont-ils pas venus auprès de vous pour vous rapporter Mes versets et vous avertir de la Rencontre de ce Jour qui est le vôtre? Ils diront: «Nous sommes témoins contre nous-mêmes». La vie de ce bas-monde les avait trompés, et ils témoigneront contre eux-mêmes qu'ils étaient mécréants.***»[509] Et dans la sourate *az-Zumar*, il est dit: «***Des Messagers parmi vous ne sont-ils pas venus auprès de vous pour vous réciter les versets de votre Seigneur et vous avertir de la rencontre de votre jour que voici?***»[510] et enfin, dans la sourate *al-An'ām*: «***Il en est ainsi car ton Seigneur ne saurait détruire injustement des cités dont les habitants n'ont pas été avertis.***»[511] Dans l'une des deux interprétations de ce verset, il est dit: «Dieu ne les détruirait pas pour leur injustice avant de leur avoir envoyé des Messagers.» Le verset indique donc les deux principes, à savoir que leurs actes et leur associationnisme étaient une ignoble injustice avant l'envoi des Messagers, et que Dieu ﷻ ne les punit qu'après l'envoi de Messagers. L'indication des deux réalités dans ce verset est analogue à celle qui est contenue dans la sourate *al-Qaṣaṣ*: «***Et si un malheur les atteignait pour ce qu'ils ont perpétré de leurs mains, ils diraient: «Notre Seigneur! Si seulement Tu nous avais dépêché un Messager, nous aurions suivi Tes signes et nous aurions été croyants».***»[512]

Cela indique que ce qu'ils ont fait de mal dans le passé était la cause du malheur qui les a frappés, et que si leurs actions n'avaient pas été jugées mauvaises en

506. Coran 17: 15.
507. Coran 4: 165.
508. Coran 67: 8-9.
509. Coran 6: 130.
510. Coran 39: 71.
511. Coran 6: 131.
512. Coran 28: 47.

elles-mêmes, elles n'auraient pas été considérées comme une cause. Pourtant, le malheur ne les a pas atteints parce que sa condition – à savoir la venue du Messager auprès d'eux – n'existait pas. Mais une fois le Messager venu, la cause est entrée en vigueur, l'ignominie de leurs actes les a rattrapés et ils ont été punis pour leur mal d'avant et d'après.

Les preuves coraniques concernant les actes et la causalité

Quant au deuxième principe, il existe de nombreux arguments dans le Coran qui prouvent que les actes peuvent être bons ou ignobles, comme dans les versets suivants : « ***Quand ceux-ci commettent une ignominie, ils disent : « Nous avons trouvé que nos pères la pratiquaient et Dieu nous l'a ordonnée ». Dis : « Dieu n'ordonne pas l'ignominie. Allez-vous dire de Dieu ce que vous ne savez pas ? » Dis [ô Muhammad] : « Mon Seigneur a ordonné l'équité. Levez vos visages vers Lui en tout lieu de prière. Implorez-Le en Lui rendant un culte sincère. De même qu'Il vous a donné l'existence, de même vous retournerez à Lui ». Il dirige certains alors que d'autres encourent l'égarement. Ils ont pris les démons pour intimes plutôt que Dieu, et ils se croient bien dirigés. Ô fils d'Adam ! Portez vos beaux vêtements en tout lieu de prière. Mangez et buvez, mais ne commettez pas d'excès. Dieu n'aime pas ceux qui commettent des excès. Dis : « Qui donc a déclaré illicites les parures que Dieu a produites pour Ses serviteurs, et les bonnes nourritures qu'Il a dispensées ? » Dis : « Ces choses sont destinées aux croyants : ils en ont la jouissance durant la vie de ce monde et l'apanage au Jour de la Résurrection ». C'est ainsi que Nous exposons clairement les signes pour que les gens puissent savoir. Dis : « Mon Seigneur n'a interdit que les ignominies, qu'elles soient apparentes ou cachées, le péché et la violence injuste, comme Il vous a interdit d'associer à Dieu ce pour quoi Lui-même n'a conféré aucun pouvoir, et de dire contre Dieu ce que vous ne savez pas ».*** »

Ici, le Très Haut déclare que leur acte était ignoble avant de l'interdire, et Il ordonne de l'éviter en portant de beaux vêtements. L'ignominie ici est que les hommes et les femmes accomplissaient le *Ṭawāf* (les circumambulations autour de la Maison Sacrée) tout nus, à l'exception des membres de la tribu de *Quraysh*. Ensuite, le Très Haut dit : « ***Dieu n'ordonne pas l'ignominie*** », c'est-à-dire qu'Il n'ordonne pas ce qui est dégradant pour la raison et la nature. Si le caractère honteux de cet acte n'était connu que par l'interdiction dans la Révélation et que par son lien avec Elle, le sens de l'énoncé coranique aurait été : « Dieu n'ordonne pas ce qu'Il interdit » ; mais cela, même une personne raisonnable ordinaire ne le dirait pas, encore moins le Puissant et Sage. De plus, en quoi le fait de déclarer que

« Dieu n'ordonne pas ce qu'Il interdit » est utile ? Pour eux, un acte n'est qualifié d'ignoble que s'il est interdit et non parce que la raison le trouve honteux.

Ensuite, Dieu ﷻ dit : « ***Dis : « Mon Seigneur a ordonné l'équité »*** ». Pour eux, l'équité (*al-Qisṭ*) est ce qui est ordonné et non l'équité en elle-même ; puis Il dit : « ***Dis : Qui donc a déclaré illicites les parures que Dieu a produites pour Ses serviteurs, et les bonnes nourritures qu'Il a dispensées ?*** » Cette parole indique que ces choses étaient bonnes avant l'interdiction, et que leur qualification de « bonnes » empêche leur interdiction, car cela serait contraire à la sagesse. Puis Il dit : « ***Dis : Mon Seigneur n'a interdit que les ignominies, qu'elles soient apparentes ou cachées*** ». Si l'ignominie d'un acte était une conséquence de son interdiction, et s'il n'était pas ignoble avant son interdiction, alors le sens de cette Parole aurait été : « Mon Seigneur a interdit ce qu'Il a interdit ». Il en serait de même de l'interdiction du péché ou de la transgression.

Le fait qu'un acte soit qualifié d'ignoble, de péché et de transgression est comme le fait que l'associationnisme soit qualifié d'associationnisme, en ce sens qu'il est de l'associationnisme avant son interdiction, et après. Dire que l'ignominie, les turpitudes et le péché ne sont telles qu'après leur interdiction, équivaut à dire que l'associationnisme n'est devenu associationnisme qu'après son interdiction, et qu'il n'en était pas ainsi auparavant. Il est évident que ses deux affirmations sont une offense pour la raison et la nature humaine. Car l'injustice est l'injustice en soi avant son interdiction et après, le mal est mauvais en soi avant son interdiction et après, et il en est de même pour l'ignominie et l'associationnisme ; et toutes ces réalités ne sont pas devenues ce qu'elles sont par la Loi divine, même si, de surcroît, le Législateur [= Dieu] a revêtu ces actes d'une couche supplémentaire de laideur. Sa laideur faisait partie de son essence, et elle a été redoublée du point de vue de la raison par l'interdiction et la réprobation du Seigneur, Son mépris et Son aversion pour ces actes et leurs auteurs. De la même manière, la justice, la vérité et l'affirmation de l'Unicité divine, et l'accueil des bienfaits du Bienfaiteur par les louanges et la gratitude sont des actes qui sont bons en eux-mêmes, et leur bonté est redoublée par le fait que le Seigneur les ordonne, qu'Il fait l'éloge de celui qui les fait, et déclare qu'Il aime ces actes et leurs auteurs.

En fait, l'un des signes de la Prophétie de Muḥammad ﷺ est qu'il leur ordonne de faire le bien et leur interdit de faire le mal, qu'il leur permet les bonnes choses et leur interdit les turpitudes. Si [un acte] était qualifié de bien ou de mal, de bon ou de mauvais, à cause de son lien avec le commandement, l'interdiction, la licéité et l'illicéité, cela reviendrait à dire qu'il ordonne ce qu'Il ordonne et leur interdit ce qu'Il interdit ; qu'il déclare licite ce qu'Il permet et illicite ce qu'Il ne permet pas. Quel avantage y aurait-il à cela ? Et en quoi serait-ce un signe de la Prophétie de Muḥammad ﷺ ? La Parole de Dieu ﷻ est préservée de tout cela et on ne

doit pas la considérer de cette manière. Ce qui vaut les louanges et les éloges au Prophète ﷺ, et ce qui prouve sa prophétie, c'est qu'il ordonne ce que les intellects sains retiennent bon et qu'il interdit ce que les intellects sains retiennent comme indésirables et mauvais. Tel est l'appel des Messagers – que la prière et la paix soient sur eux –, contrairement à l'appel des falsificateurs, des menteurs et des sorciers qui appellent à toute ignominie, tout mal, toute turpitude et toute injustice qui concorde avec leurs désirs et leurs desseins.

Quand on demanda à un Bédouin qui venait d'entrer en Islam après avoir entendu l'appel du Prophète ﷺ : « Pourquoi es-tu entré en Islam ? Qu'est-ce qui t'a convaincu que Muḥammad ﷺ est le Messager ? » Il répondit : « Parce qu'il n'a pas ordonné une chose que la raison pourrait réfuter en disant : « Si seulement il avait interdit cette chose ! » ; il n'a pas interdit une chose que la raison pourrait réfuter en disant : « Si seulement il avait autorisé cette chose ! » ; il n'a pas permis une chose que la raison pourrait réfuter en disant : « Si seulement il avait défendu cette chose ! » ; il n'a pas défendu une chose que la raison pourrait réfuter en disant : « Si seulement il avait permis cette chose ! » ». Considère donc ce Bédouin et son bon sens, sa nature saine, sa forte foi, et comment il a démontré que l'obéissance au Prophète ﷺ par rapport à ce qu'il a ordonné, permis ou interdit s'accordait pleinement avec la raison. Si la beauté, la laideur, la bonté et l'ignominie [des actes] n'étaient liées qu'au Commandement, à l'Interdiction, la Permission et la Défense, la réponse de ce Bédouin n'aurait pas de sens ; et ce serait comme s'il disait : « J'ai cru en lui parce qu'il ordonnait et interdisait, permettait et défendait. » Est-ce que cela constitue une preuve suffisante ?

Pareillement pour les Paroles du Très-Haut : « ***Certes, Dieu ordonne l'équité, la bienfaisance et la libéralité envers les proches parents. Il proscrit la turpitude, la transgression et la violence injustifiée.*** »[513] Les théologiens spéculatifs prétendent que c'est l'injustice envers Ses serviteurs qui est interdite et rejetée ici, et non parce qu'il s'agit d'une injustice en soi. De même que l'injustice dont Dieu S'exempte est impossible, mais non parce qu'Il lui est possible de faire une chose qui serait injuste s'il la faisait, mais puisque dans l'essence de toute action, il n'y a pas d'injustice qui puisse être interdite. Au contraire, l'injustice pour les humains est ce qui leur est interdit, et par rapport à Dieu ﷻ, c'est ce qui est impossible. Pour eux, l'injustice dont Dieu ﷻ S'exempte est par exemple le fait d'unir deux réalités contraires ou de permettre à la même chose d'exister dans deux endroits différents en même temps, etc. Le Coran nie également sans ambiguïté cette affirmation. En effet, le Très-Haut dit : « ***Son compagnon dira : « Notre Seigneur ! Je ne l'ai pas incité à la révolte, mais il était dans un profond égarement ». Dieu dira : « Ne vous querellez pas devant Moi ! Je***

513. Coran 16 : 90.

vous avais bien prévenus de la menace. La Parole, chez Moi, ne varie pas, et Je ne suis pas un tyran pour Mes serviteurs». »[514] C'est-à-dire : Je ne tiens pas rigueur à un serviteur sans tort, et Je ne le prive pas de la récompense qu'il a mérité pour ses bonnes actions », et c'est pourquoi Il dit juste avant : «***Je vous avais bien prévenus de la menace*** » qui contient l'établissement de la preuve et la transmission de l'ordre et de l'interdiction. Et si Je vous demande des comptes après vous avoir prévenus, Je ne suis pas injuste, contrairement à celui qui tient rigueur à son serviteur avant de l'avoir informé de ses ordres et de ses interdictions. Voilà l'injustice dont Dieu ﷻ S'exempte et qu'Il désavoue.

Il dit également : « ***Celui qui aura fait œuvre pie et qui est croyant ne craindra ni injustice, ni frustration.*** »[515] Cela signifie qu'Il ne le chargera pas des péchés qu'il n'a pas commis et qu'il ne le privera pas du bien qu'il a accompli. Si l'injustice était impossible, le fait de ne pas avoir peur d'elle n'aurait pas de sens et le fait de se sentir à l'abri d'elle ne serait pas utile. Et le Très Haut dit : « ***Quiconque fait le bien le fait pour lui-même, et quiconque fait le mal le fait contre lui-même. Ton Seigneur n'est pas un tyran envers Ses serviteurs.*** »[516] Ceci encore ne peut que signifier qu'Il n'inflige pas à un malfaiteur une punition pour une faute qu'il n'a pas commise, et qu'Il ne prive pas un bienfaiteur de la récompense de ses actes. Il dit aussi : « ***Ce n'est pas ton Seigneur qui va détruire injustement les cités dont les habitants se corrigent.*** »[517]. Ceci montre que s'Il les détruisait en dépit de leur amélioration, Il serait injuste. De l'avis des théologiens spéculatifs, cela est possible, et ce ne serait pas une injustice si Dieu ﷻ faisait cela. Ils interprètent ce verset de la manière suivante : « Dieu déclare qu'Il ne les détruira pas pendant qu'ils s'amendent et Il sait qu'Il ne fera pas cela. Et le contraire de ce qu'Il déclare et de ce qu'Il connaît est impossible, et c'est la réalité de l'injustice. Il est évident que le verset ne signifie pas du tout cela et que ce n'est absolument pas ce qui est entendu, car cela signifierait que Dieu ne détruirait pas les villes en raison de l'union de deux contraires alors qu'ils s'amendent. Dieu ﷻ est infiniment au-dessus de cela. »

De la même manière, ils interprètent l'absence de but, le manque d'orientation et le mensonge [qui sont niés dans le Coran comme étant attribuables à l'action de Dieu] comme des impossibilités, car Dieu l'Exalté s'est déclaré exempt de cela, en réponse à Ses ennemis, ceux qui démentent la Promesse et l'Avertissement, et qui rejettent Son Commandement et Son Interdiction. Il a informé que cela impliquerait que les créatures auraient été créées vainement et sans but, alors

---

514. Coran 50 : 27–29.
515. Coran 20 : 112.
516. Coran 41 : 46.
517. Coran 11 : 117.

que Sa Sagesse et Sa Puissance excluent cela. En effet, le Tout-Puissant dit : «***Pensez-vous que Nous vous avons créés sans but et que vous ne serez pas ramenés vers Nous ?***»[518], c'est-à-dire pour rien, sans commandement ni interdiction, sans récompense ni punition. L'absence de but est laide, et ce verset montre que ce jugement de laideur est établi dans l'intellect et la nature des serviteurs, et c'est pour cette raison qu'Il les réprimande et les encourage à retourner à leur raison et à leur nature. S'ils réfléchissaient et distinguaient les choses, ils sauraient que l'absence de but Lui est étrangère, et que le fait d'une création sans but, ni commandement ni interdiction ni récompense ni punition n'est pas digne de Lui. Cela suggère que la bonté du commandement, de l'interdiction et de la rétribution est établie dans la raison et la nature humaine ; et que celui qui attribue un trouble ou une hésitation à Dieu ﷻ à ce sujet Lui attribue ce qui n'est pas digne de Lui, ni de Ses Beaux Noms et de Ses Attributs Eminents.

Il en va de même des Paroles du Très-Haut : «***L'homme pense-t-il que l'on le laissera sans but ?***»[519] L'Imam ash-Shāfi'ī – que Dieu lui fasse miséricorde – a dit : «Cela signifie sans direction, sans commandement, ni interdiction.» Un autre savant a dit : «sans récompense, ni punition». Les deux affirmations sont interdépendantes. Par conséquent, Dieu ﷻ dément ceux qui pensent qu'Il a créé sans but, et soutient que cette qualification est ignoble et indigne de Sa Sagesse et de Sa Puissance. C'est pour cette raison qu'Il déclare que l'être humain n'a pas été laissé sans direction dans Sa Parole : «***N'a-t-il pas été une goutte de sperme fluide ? Ensuite elle est devenue un caillot de sang que Dieu a formé et façonné. De celui-ci, il a fait un couple : le mâle et la femelle. Celui qui a agi ainsi n'a-t-Il pas le pouvoir de ressusciter les morts ?***»[520]. Si l'ignominie de laisser les êtres humains sans direction ne pouvait être connue que par la révélation, Il l'aurait alors réprouvée en la mettant en opposition avec la révélation et avec «ce que Nous lui avons enseigné et dont Nous l'avons informé». Sa réprobation de ceux qui croient en une telle chose, n'aurait pas été dirigée contre l'acte [de nier le but] lui-même, mais plutôt contre son opposition à la révélation. Il est évident que ce n'est pas le sens des versets [précités]. Et c'est aussi le cas dans Ses Paroles : «***Nous n'avons pas créé le ciel, la terre et ce qui se trouve entre les deux par vain jeu, contrairement à ce que pensent les mécréants***»[521].

La création «vaine» dont il est question dans ce verset n'est pas, [comme le prétendent à tort les théologiens spéculatifs] l'union de deux opposés. Ce qu'ils

518. Coran 23 : 115.
519. Coran 75 : 36.
520. Coran 75 : 37-40.
521. Coran 38 : 27.

pensent, c'est qu'il n'y a pas de loi ou de rétribution, pas de commandement ou d'interdiction, pas de récompense ou de punition. Or, Il déclare ici que la création [de toutes choses] dans un autre but que celui-là est la « vanité » dont Il S'exempte et qu'Il nie, et c'est la vérité pour laquelle Il a créé les choses, à savoir l'affirmation de l'Unicité divine, Son Droit, Sa Rétribution et la rétribution de celui qui Le renie et qui donne des associés à son Seigneur. Le Très Haut dit aussi : « ***Ceux qui cherchent à faire le mal pensent-ils que Nous les traiterons comme ceux qui croient et qui accomplissent des œuvres pies, et qu'il n'y aura nulle différence entre eux, dans la vie comme dans la mort ? Comme leur jugement est faux !*** »[522]. Le Très Haut repousse cette pensée [que les croyants et les mécréants se ressemblent] par une réprobation qui alerte la raison sur son caractère indésirable : Il déclare qu'il s'agit d'un mauvais jugement et que celui qui prétend une chose pareille est injuste et fautif. Si le caractère ignoble d'un tel jugement était dû uniquement à son opposition quant à ce dont Il a informé, alors la réprobation de la pensée qui consiste à assimiler le bien et le mal ne se trouverait pas dans la nature de tous les hommes, et ne serait pas considérée non plus comme un mauvais jugement en soi, qui vaudrait une réprimande à celui qui aurait une telle pensée.

Pareillement pour les Paroles divines : « ***Traiterons-Nous ceux qui croient et qui font des œuvres pies comme ceux qui corrompent la terre ? Ou traiterons-nous ceux qui craignent Dieu comme les iniques ?*** »[523]. C'est une question rhétorique impliquant une négation. Cela signifie que l'acte en question est ignoble en soi, une action blâmable qui est réprouvée à la fois par la raison et la nature humaine. Autrement dit : « Croyez-vous que cela soit digne de Nous ? » Ainsi, le Très Haut le réprouve d'une manière qui interpelle la raison et la nature humaine sur sa nuisance et que l'on ne doit pas attribuer à Dieu ﷻ. De même, Sa réprobation de « l'ignominie de l'associationnisme » et de l'adoration d'autres que Lui, qu'Il a proposé dans diverses paraboles et dont Il a établi la fausseté par des preuves rationnelles. Si cela n'était ignoble que par révélation, ces preuves et ces paraboles n'auraient aucun sens. Les négateurs du bien et du mal considèrent que la raison peut admettre que Dieu ordonne l'associationnisme, l'adoration d'un autre que Lui, et que le caractère indésirable de ces actes n'est connu que par une interdiction révélée. C'est vraiment étonnant ! Quelle utilité reste-t-il alors à ces paraboles, arguments et preuves qui indiquent à la raison et à la nature humaine la nuisance évidente de l'associationnisme, et qu'il s'agit de la chose la plus ignoble et la plus injuste qui soit ? À quoi sert la raison, si elle ne permet pas de reconnaître l'ignominie de l'associationnisme essentiel, alors que sa

---

522. Coran 45 : 21.
523. Coran 38 : 28.

nuisance est évidente et nécessairement connue par la raison, et que des Messagers ont mis en garde les peuples contre cette ignominie que leurs intellects et leurs natures percevaient déjà, et qu'ils ont mis en garde aussi contre les adeptes de l'associationnisme qui sont dépourvus d'intelligence, de raison et de cœur?

Dieu ﷻ a même nié qu'ils soient dotés d'ouïe et de vue, c'est-à-dire l'ouïe et la vue du cœur. Il informe qu'ils sont sourds, muets et aveugles, et il s'agit ici de la description de leurs cœurs, à savoir que leurs cœurs n'entendent pas, ne voient pas et ne parlent pas. Dieu ﷻ les a comparés aux bestiaux qui ne sont pas dotés de raison pour différencier le bien du mal, le vrai du faux. C'est pour cette raison que ces individus reconnaitront quand ils seront en Enfer qu'ils ne faisaient pas partie des «gens de l'ouïe et de l'intelligence», et que s'ils étaient revenus à l'ouïe et à l'intelligence, ils auraient connu et perçu la vertu et la bonté de ce que les Messagers (Paix sur eux) ont apporté et l'ignominie de leur opposition à eux. Le Très Haut nous dit à leur sujet: «***Ils ajoutent: Si nous avions entendu ou si nous avions raisonné, nous ne serions pas parmi les hôtes de la Fournaise.***»[524]. Et combien de fois leur a-t-Il dit dans Son Livre: «***Ne raisonnez-vous donc pas?***»[525] et «***pour que vous puissiez raisonner.***»[526] Il les alerte sur la reconnaissance du bien et du mal qui est déjà contenue dans leur raison et leur nature, Il argumente contre eux sur cette base et déclare qu'Il leur a accordé [leur raison et leur nature] afin qu'ils en tirent un avantage et fassent la distinction entre le bien et le mal, le vrai et le faux.

Et combien d'exemples rationnels et sensibles sont contenus dans le Coran sur le bien de ce qu'Il a commandé et le mal de ce qu'Il a interdit! Si ces choses ne portaient pas en elles le bien et le mal, le recours à ces exemples n'aurait aucun sens pour la raison; Il aurait établi tout cela en vertu d'un simple commandement et d'une simple interdiction, sans proposer des exemples et sans expliquer le mal qui peut être perçu et éprouvé par les sens et la raison. Le Coran est rempli d'exemples sur ce sujet pour celui qui réfléchit: «***Il vous propose une parabole tirée de vous-mêmes: avez-vous, parmi vos esclaves, des associés avec qui vous partagez les biens que Nous vous avons accordés, au point d'en faire vos égaux et de les craindre comme vous vous craignez les uns les autres? Voilà comment nous exposons les Signes pour les gens qui raisonnent.***»[527]

---

524. Coran 67: 10.
525. Coran 2: 44, 76; 3: 65; 6: 32; 7: 169; 10: 16; 11: 51; 12: 109; 21: 10; 21: 67; 23: 80; 28: 60; 37: 138.
526. Coran 2: 73, 242; 6: 151; 12: 2; 24: 61; 40: 67; 43: 3; 57: 17.
527. Coran 30: 28.

Dieu ﷻ argumente ici par le biais de l'aversion que la raison des hommes éprouve lorsque leur esclave prétend être leur égal et leur associé : si chacun parmi vous désapprouve le fait que son esclave soit son associé et ne pourrait jamais l'admettre, alors comment pouvez-vous faire de Mes serviteurs Mes égaux, et comment pouvez-vous les adorer comme vous M'adorez ? Cela indique que l'ignominie que comporte l'adoration d'un autre que Dieu ﷻ est établie dans la raison et la nature humaine et que la Révélation alerte les intellects et les guide vers la prise de conscience de l'aversion dont ils sont déjà dotés. C'est aussi le cas dans cette Parole de Dieu ﷻ : «***Dieu a proposé en parabole un homme qui est attaché à plusieurs associés querelleurs, et un autre qui ne dépend que d'un seul homme : ces deux hommes sont-ils dans la même situation ? [Certes non,] Dieu soit loué ! Mais la plupart des gens ne savent pas.*** »[528]. Le Très Haut a établi la preuve du caractère ignoble de l'associationnisme par ce que les intellects savent déjà de la différence entre l'état d'un esclave appartenant à des maîtres antagonistes et incapables de le gérer, et l'état d'un esclave appartenant à un seul maître auquel il est entièrement dévoué. Est-il raisonnable de comparer ces deux états ? La même chose s'applique à l'associationniste et au monothéiste qui a voué son culte au Seul et Vrai Dieu : ils ne peuvent pas être égaux.

C'est également le cas dans la Parole de Dieu ﷻ où Il compare l'ignominie de l'ostentation qui invalide l'œuvre et le sentiment d'être redevable et le mal qui invalident l'aumône, à «***un rocher couvert de fine terre qu'une forte pluie a frappé et a laissé nu***»[529]. Le «rocher» symbolise le cœur du fanfaron qui parle publiquement de ses faveurs et qui cause du tort à ceux qui ont bénéficié de ses faveurs ; la «fine terre» qui recouvre le rocher est l'effet de son action et de son aumône ; la «forte pluie» qui apporte la vie à la terre : lorsqu'elle tombe sur une terre meuble et fertile, elle produit de la végétation ; et lorsqu'elle tombe sur des rochers et des pierres, elle ne fait rien pousser. Quand cette forte pluie entre en contact avec la fine terre qui couvre le rocher, elle l'enlève et la fait disparaitre, et laisse derrière elle un rocher sur lequel aucune végétation n'est possible. Cela montre que la laideur de se vanter, de nuire et de se faire valoir est établie dans les intellects, et c'est pour cette raison que Dieu ﷻ les avertit à travers ces paraboles.

L'exemple contraire est mentionné dans le verset qui suit, à savoir Ses Paroles : «***Ceux qui dépensent leurs biens pour obtenir l'agrément de Dieu et pour affermir leurs âmes sont semblables à un jardin planté sur une colline : qu'une forte pluie l'atteigne et sa récolte double ; et si ce n'est pas une forte pluie qui l'atteint, alors c'est une rosée. Dieu voit***

528. Coran 39 : 29.
529. Coran 2 : 264.

parfaitement ce que vous faites »[530]. Dans la mesure où ce jardin est situé dans un endroit élevé, ensoleillé et aéré, lorsqu'une forte pluie l'atteint, sa récolte double par rapport aux autres jardins. Si ceci est évident et apprécié par la raison et les sens, il en est de même pour l'aumône de celui qui dépense pour l'amour de Dieu ﷻ, et non pour recevoir quelque chose en échange de la part des créatures ou pour obtenir leur gratitude. Il le fait avec conviction, en son âme et conscience, et ne fait pas l'aumône avec le cœur ou les mains qui tremblent et qui hésitent par peur de dépenser.

Du moment que les hommes sont divisés en deux catégories par rapport aux dépenses, la dépense des hommes sincères, forts et résolus est semblable à la forte pluie, et celle des autres est semblable à la rosée qui est une faible pluie. Ceci dépend de la quantité et de la fréquence des dépenses, ainsi que de la sincérité, de la force et de la certitude. Ne vois-tu pas que Dieu ﷻ a attiré l'attention des intellects sur le bien qu'il y a dans la première forme de dépenses et le mal qu'il y a dans l'autre ?

Il dit aussi : «***L'un de vous souhaite-t-il posséder un jardin planté de palmiers et de vignes sous lequel coulent les fleuves, où il trouve toutes sortes de fruits ? La vieillesse l'atteint alors que ses enfants sont encore chétifs, et voici qu'un ouragan de feu s'abat sur son jardin et le brûle. C'est ainsi que Dieu vous explicite les Signes pour que vous puissiez méditer.*** »[531] Il a attiré ici l'attention des intellects sur l'ignominie des mauvaises actions qui annulent la récompense des bonnes actions, et les a comparées à l'état d'un vieil homme qui a des enfants encore chétifs, qui craignait la ruine à la fois pour lui et pour eux, et qui possédait un jardin où se trouvaient des palmiers, des vignes et toutes sortes de fruits, qui lui permettait ainsi qu'à ses enfants de vivre. Alors qu'il avait tout ce qu'il espérait et qu'il était très heureux, un violent incendie a tout détruit et rasé.

Ainsi, Dieu ﷻ attire l'attention des intellects sur le caractère ignoble des péchés qui engloutissent les bonnes actions, comme l'incendie a ravagé le jardin de cet homme. C'est ainsi que 'Umar et Ibn 'Abbās ﵄ ont expliqué ces Paroles. En effet, ils ont dit : « C'est le cas de l'homme qui est riche par son obéissance à Dieu pendant un certain temps ; puis Dieu lui envoie le diable pour l'éprouver et il commence à désobéir à Dieu jusqu'à ce que ses œuvres soient englouties. » Ces propos sont rapportés par Al-Bukhārī dans son *Ṣaḥīḥ*.

Ne vois-tu pas que Dieu ﷻ attire l'attention sur l'ignominie de la désobéissance après l'obéissance et a proposé une parabole de cette ignominie ? Les négateurs

530. Coran 2 : 265.
531. Coran 2 : 266.

de la causalité, des causes, des statuts, de la bonté et de l'ignominie des œuvres prétendent ceci : « Il n'y a rien d'autre que la pure Volonté divine et les actes n'en annulent pas d'autres. Il n'y a rien d'ignoble dans les actes, qui puisse être comparé à d'autres actes ; et il n'y a rien qui soit la cause d'un désavantage ou d'un avantage, ni d'objectif ultime. En fait, tout n'est qu'une question de Volonté divine, de commandement et d'interdiction ».

L'avis de la jurisprudence et de la médecine

Les juristes ne peuvent absolument pas partager cet avis ni construire leur raisonnement juridique sur cette méthode. Lorsqu'ils parlent au nom de la jurisprudence, ils sont tous d'accord pour rejeter cette fausse doctrine, car ils parlent tous des causes et des occasions qui conduisent à la promulgation d'un jugement, et ils font la différence entre les causes purement favorables et préférables et les causes défavorables et nuisibles. Entre deux avantages, ils privilégient le meilleur et entre deux désavantages, ils privilégient le moins défavorable. Ils ne parviennent à faire cela qu'après avoir déduit les statuts et leurs causes, et qu'après avoir acquis la connaissance des avantages et des inconvénients qui résultent des actes.

Il en va de même pour les médecins. Leur connaissance et leur pratique de la médecine ne sont complètes que s'ils connaissent la force des médicaments, des aliments, des tempéraments et des natures, les relations qui existent entre eux, les mesures nécessaires pour qu'ils agissent les uns sur les autres, les effets qu'ils produisent les uns sur les autres, la force de la maladie et du malade et leur équilibre, les indications et les contre-indications des traitements, et la conservation de ce qui doit être conservé par une chose semblable ou idoine. L'art et la science de la médecine sont basés sur la connaissance des causes et des effets, des forces, des natures et des propriétés. Si les médecins rejetaient et niaient tout cela, ne s'appuyaient que sur le Vouloir et la Volonté, dépouillés de toute causalité, et s'ils considéraient que la nature du feu est identique à celle de l'eau, que la nature des médicaments est identique à celle des maladies et qu'il n'y a aucune propriété ou force qui les distingue, la médecine serait détruite, et la Sagesse divine qui entoure cet art serait invalidée. C'est sur cela que l'existence repose par Décret du Tout-Puissant et de l'Omniscient. Tout dépend de Son Décret, de Sa Prédestination et de Sa Volonté : ce qu'Il veut se produit et ce qu'Il ne veut pas ne se produit pas. S'Il le voulait, Il pourrait éliminer le pouvoir et l'efficacité d'un agent ; et s'Il le voulait, Il pourrait conférer à l'objet le pouvoir de repousser et de rejeter la cause, même lorsque celle-ci existe. Et cela, en raison de la perfection de Sa Puissance et de la réalisation inéluctable de Sa Volonté.

Division des gens par rapport aux causes, aux tempéraments et aux natures

En ce qui concerne, les causes, les tempéraments et les natures, les gens sont divisés en trois catégories :

Il y a ceux qui les rejettent et les nient de manière excessive, mais les gens raisonnables se moquent de l'esprit de telles personnes, car elles prétendent qu'en agissant ainsi, elles soutiennent la Loi révélée. En fait ces personnes commettent un double forfait, un contre la raison et un contre la Loi révélée, et se soumettent à leurs ennemis.

Il y a ceux qui relient les mondes supérieurs et inférieurs à la causalité, sans les relier au vouloir d'un Agent doté de Volonté et de Choix, d'un Gouverneur qui dispose d'eux comme Il le veut, qui ôte le pouvoir à l'un, qui exerce un pouvoir contraire à un autre, qui neutralise l'effet du pouvoir d'un autre tout en préservant ce pouvoir et qui dispose de tout et de tous selon Sa Volonté et Son Choix. Ces deux catégories extrêmes tordent le cou à la vérité.

Il y a ceux qui affirment la causalité à la fois dans la création physique et dans le Commandement, dans le Décret divin ainsi que dans la Loi révélée, et qui la placent là où Dieu ﷻ l'a placée, dans la mesure où elle est sous Sa Gouvernance, selon Son Vouloir et subordonnée à Sa Volonté, et dans la mesure où elle est le siège où se déroule Son Ordre sur elle. Ainsi, Dieu ﷻ renforce certains agents par d'autres et annule, s'Il le veut, la causalité et l'efficacité de certains, en les dépouillant et en neutralisant leurs effets, tout en maintenant la cause en existence, mais sans son effet, afin que Ses créatures sachent qu'Il est l'Agent de ce qu'Il veut, et qu'il n'y a aucune chose qui soit indépendante et autonome dans l'action ou dans l'effet en dehors de Sa Volonté, et que se raccrocher à toute cause en dehors de Lui est comme se raccrocher à une toile d'araignée, bien qu'elle soit une cause.

Il s'agit d'un chapitre sublime et extrêmement bénéfique de l'Unicité divine et de l'affirmation de l'Ordre qui élève le serviteur clairvoyant des causes vers Celui qui les crées, et qui l'amènent à s'accrocher à Lui et non à elles, car elles ne peuvent procurer du mal ou du bien qu'avec Sa Permission. S'Il le veut, Il transforme le bien des causes en mal et leur mal en bien, leur remède en maladie et leur maladie en remède. Se tourner donc entièrement vers les causes est de l'associationnisme et une négation de l'Unicité divine, et nier complètement qu'elles soient des causes est une offense à la Loi révélée et à Sa Sagesse ; enfin, s'en détourner tout en sachant qu'elles sont des causes est une débilité.

Au contraire, remettre les causes à leur place, repousser certaines par d'autres, accorder le pouvoir à certaines par rapport à d'autres, contempler leur convergence dans leur diversité et recourir à elles est l'expression de la pure adoration et de la

gnose, et l'affirmation de l'Unicité divine, ainsi que de la Loi, du Décret et de la Sagesse. Et Dieu est le Plus Savant !

L'erreur de certains maîtres spirituels

Certains « maîtres de l'aspiration et de la volonté » ont commis une erreur à cet égard dans la mesure où ils pensaient que la contemplation de la réalité existentielle et l'annihilation dans l'Unicité de la Seigneurie faisaient partie des stations des gnostiques, ou plutôt, la station la plus élevée. Ils partaient donc à la recherche d'un éclair de cette contemplation et voyageaient à travers les vallées de l'annihilation en elle. Ce qui les poussait et les incitait à cela, c'était ce qu'ils voyaient de l'état des personnes de la « séparation naturelle ». Ils fuyaient alors leur compagnie sur la voie et considéraient que leur répudiation de ces gens était une obligation pour eux. Lorsque la séparation imposée par la Loi croisa leur chemin, une autre pensée beaucoup plus grave survint, brisa leur union, divisa l'unité de leur détermination et s'interposa entre eux et l'essence de l'union, à savoir la dernière halte de leur voyage. Leurs chemins se divisèrent à ce grand carrefour de la pensée.

Certains d'entre eux s'engouffrèrent dans cette voie sans prêter attention à cette pensée et déclarèrent : « S'occuper des litanies (*Awrād*, pl. de *Wird*) plutôt que de la « Source d'inspiration » fait perdre de vue l'objectif, alors que le but des « *Awrād* » est la focalisation sur le Commandeur (*al-Amîr*). À quoi bon se détourner du But par les moyens et revenir aux étapes intermédiaires du voyage, une fois arrivé à destination ? » L'un d'eux a même déclamé : [Vers :]

Les litanies sont demandées à l'insouciant / Mais qu'en est-il d'un cœur dont chaque instant est une litanie ?

Lorsque l'un d'eux est contraint à la séparation par la pensée de l'Ordre, il dit : « Il faut que la séparation existe [c'est-à-dire, l'application de la Loi] sur la langue, même si l'union est contemplée dans le cœur ». Parmi eux, il en est qui abandonnent complètement les commandements et les interdictions. Ils considèrent que leur observance fait partie de la conformité au *Nomos* de la Loi, de l'intérêt général et des prémisses de l'initiation. Et que les commandements et les interdictions sont utiles pour encourager les insouciants à entreprendre le voyage spirituel. Mais une fois que le voyageur acquiert plus de force dans le voyage, sa proximité et son union avec Lui le dispenseraient des lois.

D'autres soutiennent que seul celui qui a contemplé la réalité existentielle et qui a atteint la station de l'annihilation en elle peut abandonner la Loi. Selon eux, celui qui a réalisé cette contemplation n'est plus tenu d'observer les commandements et les interdictions. Ils disent : « La contemplation de la Volonté abolit le

Commandement.» Et dans cette contemplation, ils déclarent: «Le gnostique ne voit pas le mal comme un mal ni le bien comme un bien.»

Ils disent aussi: «Le gnostique n'interdit pas le mal, car il perçoit le Secret de Dieu lorsqu'Il le décrète»; ou encore: «L'exécution des actes d'adoration est la station de la confusion», et pour étayer leur thèse, ils s'appuient sur les Paroles divines: «***Nous aurions certainement ajouté de la confusion à ce sur quoi ils sont confus.***»[532]. Des propos pareils sont la pire des ignorances! Car cet énoncé coranique fait partie de la clause d'une réponse à une loi [conditionnelle impossible], à savoir que l'implication est inexistante en raison de l'inexistence de sa condition[533]. Ainsi, nier que le Messager ﷺ soit fait Ange [dans ce verset] comme ils l'avaient suggéré, implique la négation de leur confusion par Dieu, car les mécréants disaient: «***Pourquoi n'a-t-on pas fait descendre sur lui un Ange?***»[534], c'est-à-dire pour que nous puissions l'observer et le voir. Autrement, l'Ange continuait de venir auprès de lui de la part de Dieu ﷻ avec Ses ordres et Ses interdictions, mais ils ont exigé la venue d'un Ange qu'ils pourraient examiner. Dieu les a alors informés de la raison pour laquelle Il n'avait pas fait de Son Messager ﷺ un Ange et pourquoi Il n'a pas non plus envoyé un Ange qu'ils pourraient voir en disant: «***Or, si Nous avions fait descendre un Ange, le décret serait tombé et ils n'auraient plus eu aucun répit.***»[535] C'est-à-dire que la punition deviendrait obligatoire pour eux, que le temps du commandement arriverait à son terme et qu'ils n'auraient aucune chance s'ils persistaient dans leur déni.

C'est comme Sa Parole dans la sourate *Al-Ḥijr*: «***Ils ont dit: Ô toi sur qui on a fait descendre le Rappel, tu es sûrement un possédé! Pourquoi ne viens-tu pas à nous avec les Anges, si tu es véridique?***»[536]. Dieu ﷻ dit en guise réponse: «***Nous ne faisons descendre les Anges qu'avec la Vérité et, dans ce cas, ces gens n'ont pas longtemps à attendre!***»[537]. La «Vérité» signifie ici la punition. [Revenant au verset précédent], Il dit: «***Et si Nous l'avions fait Ange, Nous lui aurions donné forme humaine et***

---

532. Coran 6: 9.
533. Le passage coranique en question est: «***Aurions-Nous fait descendre sur toi un Livre écrit sur parchemin et l'auraient-ils touché de leurs mains que ceux qui mécroient auraient dit: «Ce n'est rien d'autre qu'une simple magie!» Ils disent: «Pourquoi n'a-t-on pas fait descendre sur lui un Ange?» Or, si Nous avions fait descendre un Ange, le décret serait tombé et ils n'auraient plus eu aucun répit. Et si Nous l'avions fait Ange, Nous lui aurions donné forme humaine et Nous aurions certainement ajouté de la confusion à ce sur quoi ils sont confus.***» (Coran 6: 7-9).
534. Coran 6: 8.
535. Coran 6: 8.
536. Coran 15: 6–7.
537. Coran 15: 8.

Nous aurions certainement ajouté de la confusion à ce sur quoi ils sont confus. » Autrement dit, si Nous avions fait descendre un Ange, Nous l'aurions nécessairement envoyé sous la forme d'un homme, car ils seraient incapables de recevoir les enseignements de l'Ange sous sa forme réelle ; et la confusion serait survenue, car ils n'auraient pas su si c'était un homme ou un Ange. Ou encore : « Si Nous l'avions fait homme, Nous les aurions confondus et aurions suscité une situation similaire à celle contre laquelle ils protestent ».

La Parole divine : « ***ce sur quoi ils sont confus*** » a deux interprétations possibles : Premièrement, c'est la rétribution pour leur confusion que Nous avons causée, c'est-à-dire, tout comme ils ont confondu l'affaire devant leurs disciples faibles, et ont déformé la vérité, Nous les aurions également égarés et ils auraient confondus l'Ange avec l'homme. Deuxièmement, Nous voudrions les confondre avec ce qu'ils ont eux-mêmes confondu, car ils se sont confondus, et par rancune, ils ont refusé de croire au Messager ﷺ pris parmi eux, après avoir su qu'il était véridique. Ils ont demandé de voir un ange-messager de leurs yeux. Ils ont donc voulu plonger leurs propres personnes dans la confusion. Si Nous devions répondre à leur demande, ils n'y croiraient pas, et Nous aurions alors ajouté une autre confusion à leur propre confusion. Quelle est donc la relation entre ceci avec la confusion mentionnée par ce groupe et la relation entre les créatures, les récompenses et les punitions avec les causes, la relation entre les notions avec les causes intermédiaires, la relation entre les décisions avec les preuves rationnelles, les sentences avec les causes, les châtiments avec les crimes et les récompenses avec les actes d'obéissance, qui sont tous exigés par la pure Sagesse ?

Ce sont les effets du Nom divin « le Sage » dans la Création et le Commandement, car la création et le commandement dépendent nécessairement de causes, comme ce monde et l'Au-delà, comme la récompense et la punition. Affirmer que la causalité est confusion est le plus grand mensonge à la fois contre la Loi et contre le Décret divin. Ce qui les a conduits à cette position extrême, c'est leur hostilité vis-à-vis des gens de la séparation et leur contemplation de la laideur des actes de ces derniers. Mais par Dieu, ces derniers sont meilleurs qu'eux malgré leurs états, car eux, au moins, affirment à la fois l'union avec Dieu ainsi que la séparation entre la création et le Créateur, que Dieu est le Seigneur de toutes choses, le Roi et le Créateur, que ce qu'Il veut survient nécessairement et que ce qu'Il ne veut pas ne survient pas, qu'Il a différencié ce qui est commandé de ce qui est interdit, et ce qui est approuvé et ce qui est désapprouvé. Même si le plus souvent ils font ces différences en fonction de leurs désirs et de leurs egos, ils n'en restent pas moins meilleurs que ceux qui revendiquent cette union, car ils reconnaissent au moins que Dieu ﷻ ordonne et aime le bien, et qu'Il interdit et déteste les mauvaises actions. Même s'ils appliquent à cette séparation leurs propres désirs et leur ego, ils ne transforment

pas leurs propres critères en une religion qui remplace les commandements et les interdictions de Dieu. Au contraire, ils reconnaissent la laideur de leurs péchés et leur négligence, et leur mauvaise appréciation et application de la séparation. En fin de compte, ce qu'ils ont, c'est une foi solide accompagnée d'insouciance et une séparation basée sur l'ego, contrairement aux autres qui, eux, ont une union et une contemplation accompagnées d'une foi corrompue et d'un abandon de la religion. Quelle ironie que ces personnes fuient l'égoïsme du premier groupe pour se réfugier dans une union qui démolit la séparation normative et qui les conduit finalement à un état d'égoïsme absolu ! Car, en réalité, ils doivent tous observer ces distinctions, parce qu'elles sont nécessaires à l'être humain ; et quiconque ne soutient pas ces distinctions divines, affirme des distinctions imposées par son ego et le désir. En fait, ils sont les plus grands esclaves de leurs désirs, ils vont là où leur passion les emmène et prétendent qu'il s'agit de la vérité. Dans l'ensemble, cette voie a des implications qui sont totalement fausses et contradictoires avec la foi, et qui conduisent à la perdition. Le Très-Haut dit : « ***Ceux-là ont la plus mauvaise place et sont les plus éloignés du droit chemin*** »[538].

Celui qui croit en ces choses finit par s'abîmer dans la contemplation de la réalité existentielle qui est partagée par les justes et les pervers, les Anges et les démons, les Prophètes et leurs ennemis. C'est la réalité existentielle décrétée. Celui qui s'arrête à cela et qui ne s'élève pas jusqu'à la deuxième séparation basée sur la réalité religieuse et prophétique est un hérétique et un mécréant.

Réfutation de ceux qui prétendent à l'abolition des commandements et des interdictions

۞ Certains d'entre eux n'écartent pas entièrement la deuxième séparation, mais la jugent inapplicable à celui qui a atteint l'essence de l'union et contemple la réalité. Tant que l'aspirant chemine sur la voie et qu'il n'a pas encore contemplé la Vérité, la séparation s'applique à lui. Ces personnes sont similaires à celles du premier groupe, ou plutôt elles constituent l'élite parmi elles. Lorsque l'une d'entre elles atteint la contemplation de la réalité de l'union, elle n'est plus tenue d'observer les distinctions imposées par les commandements religieux, et si elle le fait, c'est uniquement pour protéger son degré, maintenir la coutume et empêcher les initiés de se diriger vers leurs jugements instinctifs avant d'avoir été témoins de la réalité. Ils appellent cet état « confusion », et nous en avons discuté plus haut. Si Dieu le veut, nous dévoilerons cette question de confusion à laquelle ils font allusion.

De plus, nous avons déjà dit que pour défendre leur thèse, ils s'appuient sur la Parole divine : « ***Et adore ton Seigneur jusqu'à ce que la certitude te***

538. Coran 5: 60.

vienne»[539] et déclarent : « Le Messager de Dieu avait atteint cette station, et il ne continuait de pratiquer les actes que pour légiférer pour les autres. » Or, nous avons déjà dit que la « certitude » signifie la « mort », et qu'il est connu par nécessité en Islam que les commandements et les interdictions ne sont jamais invalidés tant que l'individu se trouve dans la demeure de la responsabilité, sauf s'il perd l'esprit et devient fou.

۞ Certains d'entre eux considèrent que l'adhésion aux commandements est une obligation tant qu'elle ne perturbe pas leur état d'union [avec Dieu] ; autrement, l'union est une obligation plus grande et plus importante que les obligations religieuses. Cela aussi, c'est de l'ignorance et de l'égarement. Si une telle personne croit que dans l'état d'union le commandement religieux ne s'applique pas à elle, elle devient mécréante ; et, si elle croit que cela s'applique à elle mais qu'elle choisit de le négliger, sa décision est la même que celle des désobéissants et des pervers.

۞ Il y a aussi celui qui pense que le commandement religieux ne devient pas caduc pour lui, mais lorsque la pensée d'annihilation et d'union lui vient, elle le ravit et lui fait perdre la raison. Il perd conscience du temps de l'obligation et de sa présence, jusqu'à ce que le temps passe et qu'il se rattrape plus tard. S'il cherche ce genre d'annihilation et s'efforce de l'obtenir, il n'est pas excusable dans son état de perte [de la raison], mais doit plutôt être considéré comme un individu qui désobéit à Dieu ﷻ. Cependant, si un tel état le saisit sans qu'il ne le recherche et s'il l'accable alors même qu'il lui résiste (craignant de manquer à son devoir), alors un tel individu est excusable. Mais il ne s'agit pas d'un état de perfection ; car la perfection est au-delà, c'est le fait de franchir les vallées de l'annihilation et de l'union pour accéder aux vallées de la distinction et de la subsistence[540], et c'est en cela que la grandeur réside.

C'est à cela qu'appelait le plus grand maître de cette voie spirituelle, al-Junayd Ibn Muḥammad – que Dieu lui fasse miséricorde – et c'était l'objet de son désaccord avec les partisans de la voie de l'annihilation et de l'union. Et c'est pourquoi il les a abandonnés, a mis les gens en garde contre eux et a dit : « Vous devez vous en tenir à la deuxième distinction, car il y a deux sortes de distinction : celle qui est suscitée par l'âme, qui est instinctive et blâmable, et la grandeur ne consiste pas à les abandonner au profit de l'union et de l'annihilation dans l'affirmation de la Seigneurie et de la réalité existentielle, mais d'être témoin de cette union et de l'accompagner dans la seconde distinction, à savoir la vérité religieuse. » Celui dont le cœur est incapable de réaliser cela devra alors écraser son union et son annihilation sous ses pieds et les jeter derrière lui, et s'occuper

539. Coran 15 : 99.
540 NdR : Subsistence (ou aséité) : propriété de ce qui a sa propre raison d'être en soi-même et n'est pas relatif à un autre pour ce qui est de son existence.

de la seconde distinction. La perfection dépasse aussi tout cela, car elle consiste à contempler l'union dans la séparation, la multiplicité dans l'unicité, et de faire en sorte que la réalité religieuse prévale sur la réalité existentielle. Tel est l'état des gnostiques parfaits : [Vers :]

Il est servi et il boit, mais son ivresse ne le distrait pas / de son compagnon ni de la coupe.

Il est rapporté que le Prophète ﷺ a dit : « *Parfois, j'entends les pleurs d'un bébé pendant la prière, alors je l'écourte, car l'idée que les pleurs de cet enfant troublent sa mère me répugne.* »[541]

Dans une autre Tradition, il est rapporté : « Parfois, alors qu'il était en pleine prière, en adoration et pleinement concentré sur Dieu, il pouvait entendre 'Ā'isha – que Dieu soit satisfait d'elle – quand elle frappait à la porte. Il faisait alors quelques pas, lui ouvrait et retournait à son tapis de prière. Un jour, se souvenant dans sa prière d'un peu d'or qu'il avait reçu, il pria, se leva en toute hâte pour distribuer l'or, puis il retourna à sa place. Son immense et incomparable union ne le détournait pas de ces situations particulières. Que les prières de Dieu et Sa Paix soient sur lui ! »

۞ Parmi eux, il y a celui dont la foi et la connaissance sont ancrées dans le cœur, et quand l'ordre lui parvient dans son état d'union, il s'empresse de l'exécuter dans son état. S'il lui est possible de l'exécuter dans cet état, il s'en accommode, sinon, il s'en débarrasse et se hâte d'exécuter l'ordre. Il sait qu'il n'a pas le choix, que l'union est une grâce alors que le commandement est une obligation. Celui qui rate les obligations à cause des grâces n'atteint jamais son but. Mais s'il s'agit d'actes recommandés [et non obligatoires], qui sont une source de grands profits, de gains et d'avantages – comme le fait de visiter les malades, de suivre un cortège funèbre, de faire le *jihād* volontaire, de chercher des connaissances bénéfiques et les relations dont on peut tirer profit ou faire profiter les autres –, le serviteur peut préférer sa concentration et son union [à ces actes], s'il considère que son union est meilleure et plus bénéfique pour lui. Une telle personne ne commet alors aucun péché et aucun impair, sauf si elle abandonne complètement ces actes pour ne rechercher que l'union. Dans ce cas, cette personne est défaillante. Si elle opte parfois pour ces actes et à d'autres moments pour l'union, elle n'est pas blâmable. Au contraire, c'est la réalité même de l'*I'tikāf* approuvée par la Loi, à savoir la concentration entière et exclusive du serviteur sur son Seigneur. On rapporte que le Prophète ﷺ avait l'habitude de s'isoler avec son Seigneur dans une sorte de hutte en roseaux dans la mosquée. Lorsqu'il était dans cet état, il ne s'occupait pas d'enseignement ou de prédication. Il ne s'est pas engagé dans l'enseignement ou la prédication de ses Compagnons dans cet état. C'est pour cette raison que

---

541. Tradition rapportée par Al-Bukhārī.

dans l'école de l'Imam Aḥmad ibn Ḥanbal, et d'autres, il n'est pas recommandé à un serviteur en état d'*I'tikāf* d'enseigner le Coran et la science aux autres, car son isolement pour sa mention de Dieu ﷻ et son adoration est meilleur pour lui à ce moment. Les partisans de cet avis se sont appuyés sur la pratique du Prophète ﷺ.

Mais les serviteurs les plus parfaits sont ceux qui, face à l'exigence de la séparation du commandement, échangent le meilleur contre le bon et le préférable contre le moins préférable, dans le sens où ils considèrent celle-ci comme ayant plus de mérite que l'union et se trouvent dans l'impossibilité de maintenir leur union lorsqu'ils sont engagés dans une séparation. Si l'acte recommandé est moins préférable et que l'union est meilleure, le serviteur doit alors se concentrer sur son union. C'est le type de serviteur le plus élevé. Le vrai homme est celui qui revient de sa séparation à son union et de son union à la séparation : il renforce ainsi l'une par l'autre, plutôt que de les opposer. Lorsque survient la séparation exigée par le commandement, il s'efforce de la réaliser et cherche de l'aide et de la force en elle pour son union. Et quand l'état d'union survient, il cherche la force en elle pour l'exécution du commandement et pour conserver cet état. Il passe donc d'un état à l'autre. Ainsi, quand la séparation arrive, il dit : « Je me sépare de mon attention pour Dieu afin qu'il m'amène à l'union avec Dieu ». Et quand l'union arrive, il dit : « Je me focalise pour avoir plus de force dans l'exécution du Commandement et pour obtenir l'Agrément de Dieu, et non pour le plaisir procuré par cette union ». Personne n'est plus vertueux qu'un tel serviteur qui sacrifie son plaisir, ainsi que les délices, les bienfaits et la beauté procurés par l'union à la Volonté de Dieu ﷻ. Réfléchis à cette section et comprends-la bien, car elle fait partie des fondements de la voie et de la gnose. Combien d'aspirants ont glissé et combien d'intelligences se sont égarées en cette matière ? Celui qui connaît les opinions des autres sur la question ou qui a quitté la « cité de l'instinct » pour voyager vers Dieu ﷻ en connaît la valeur. Et celui qui apprend cela connaîtra les points de rencontre et les carrefours qui ont séparé les aspirants et les hommes de connaissance et de clairvoyance. Et Dieu ﷻ est Celui qui guide vers ce qui est juste.

La différence entre le Bon Vouloir, l'Amour et la Satisfaction

Le principe de tout cela est la différence entre l'Amour de Dieu ﷻ et Sa Satisfaction d'une part, et Son Bon Vouloir et Sa Volonté par rapport à la création d'autre part. La source d'erreur à cet égard est de croire que ces deux [couples] sont égaux et qu'ils sont concomitants. Les *Jabarites* et les *Qadarites* les assimilent et soutiennent que le Bon Vouloir et l'Amour sont identiques ou concomitants. Puis ils divergèrent sur ce point.

Les *Jabarites* ont déclaré que l'existence entière – à savoir le Décret et la Prédestination de Dieu, l'obéissance et la désobéissance à Dieu, Son bien et Son mal – n'est que ce que Dieu aime. Ensuite, ceux qui ont adoré Dieu ﷻ en suivant cette croyance soutiennent que tous les actes sont aimés par le Seigneur car ils proviennent de Son Bon Vouloir, à savoir l'objet même de Son Amour et de Son Agrément. Ils se sont donc annihilés dans cette contemplation qui était une croyance et qui est devenue une expérience tangible, et qui les a conduits à ce que nous avons expliqué plus haut. Autrement dit, ils ne réprouvent pas les mauvaises actions et n'interdisent pas le mal et les conséquences qui sont en contradiction avec la Loi révélée. Lorsque leur parviennent les Paroles de Dieu ﷻ: «***Dieu n'aime pas la corruption***»[542], «***Il n'agrée pas la mécréance de Ses serviteurs***»[543], «***Toutes ces choses sont un mal qui est détestable pour ton Seigneur***»[544], il leur est difficile d'admettre qu'une chose puisse être répugnante pour Lui alors qu'Il a voulu son existence. Comment ne pourrait-Il pas l'aimer alors qu'Il a voulu que cette chose existe? Ils expliquent ces versets et les autres versets semblables en disant que Dieu ﷻ n'aime pas ces choses du point de vue de la religion, qu'Il ne les agrée pas et qu'Il les déteste du point de vue de la Loi divine, en ce sens qu'Il ne les a pas légalisées, bien qu'Il aime leur existence et qu'Il les veut.

Ils ont contemplé que leur existence était aimée dans la station de l'annihilation et ont estimé que l'amour nécessite un accord avec le Bien-Aimé par rapport à tout ce qu'Il aime. L'existence entière étant très aimée par Dieu ﷻ, ils prétendent donc aimer tout ce qui existe. Mais ils mentent et se contredisent, car en réalité, ils n'aiment que ce que leur âme désire. Quand ils rencontrent dans l'existence une chose qui ne leur convient pas et qu'ils détestent par instinct, ils s'en irritent et la fuient, bien que le Bien-Aimé l'ait voulue. Où est donc leur accord? Ils ne sont donc d'accord qu'avec leur passion et leur volonté. Ils s'appuient en outre sur le fait qu'il leur est ordonné de faire preuve de satisfaction par rapport au Décret divin, et ceci est l'un de Ses décrets. Ils déclarent donc: «Nous sommes d'accord avec cela, et nous ne devons pas l'interdire et nous opposer à leur Agent, alors qu'il nous a été ordonné de faire preuve de satisfaction par rapport au Décret». Leurs croyances sont aggravées par le fait que ces choses sont, selon eux, aimées par le Seigneur et par leur souci de faire preuve de satisfaction pour aboutir à assimiler toutes les actions et à refuser de considérer quoi que ce soit comme un mal ou de l'interdire. À cela s'ajoute leur croyance que le serviteur est contraint de commettre ces choses, car il n'en est pas le véritable agent. Ce genre de croyance entraîne nécessairement l'abolition des ordres et des interdictions de Dieu ﷻ, de

542. Coran 2: 205.
543. Coran 39: 7.
544. Coran 17: 38.

fouler aux pieds le tapis de la Loi, de se soumettre au Décret et de l'invoquer en toutes circonstances pour se justifier. Ces croyances sont alors devenues pour eux des expériences tangibles. Chaque individu satisfait et dont l'intérieur est purifié reçoit l'épiphanie de la forme en laquelle il croit. Il la contemple avec son cœur et croit que c'est la vérité. Voilà donc l'état de ce groupe.

Quant aux *Qadarites*, les négateurs des Attributs, ils déclarent : « Dieu n'aime pas les péchés et ne les agrée pas, car ils ne sont ni prédestinés, ni décrétés par Dieu, et sont plutôt hors de Son Bon Vouloir et de Sa création. Du moment qu'il nous est ordonné d'être satisfaits du Décret et de réprouver ces actes et d'être contrariés et irrités par eux, ils ne peuvent donc pas être décrétés par Dieu, car la Satisfaction et le Décret sont concomitants ou unis, tout comme l'Amour et le Bon Vouloir le sont ». Les aspirants et les adorateurs *Qadarites* ne font donc absolument pas ce que font les *Jabarites*, en raison de leur négation des croyances et des expériences de ceux-ci. Leur but ultime, au contraire, est la dévotion et le scrupule. De ce point de vue, ils sont donc meilleurs que les premiers, car ils croient [à juste titre] que le mal des péchés et de la désobéissance est extrêmement grave ; et cela, même si les premiers sont plus forts et plus sensibles aux états spirituels. L'erreur est due principalement au fait qu'ils considèrent que le Bon Vouloir et l'Amour divins sont égaux et qu'il faut faire preuve de satisfaction par rapport au Décret divin. Nous allons élucider plus loin ces deux Réalités divines, si Dieu le veut, car la force appartient à Dieu seul.

Le Bon Vouloir et l'Amour divins

Quant au Bon Vouloir et à l'Amour, le Coran et la *Sunna* nous indiquent la différence entre eux, tout comme la raison, la nature humaine et le consensus des Musulmans. Dieu ﷻ dit : «***Ils cherchent à se cacher des hommes, mais ils ne sauraient se cacher de Dieu, Lequel est auprès d'eux lorsqu'ils tiennent des conciliabules nocturnes qu'Il n'agrée pas. Rien de ce qu'ils font n'échappe à Dieu.*** »[545].

Il déclare qu'Il n'est pas satisfait de ce qu'ils conspirent la nuit, des paroles qui renferment des calomnies, des accusations portées contre des personnes innocentes, des faux témoignages et des disculpations de criminels. Le verset a été révélé à ce propos, bien que tout cela eut lieu par Son Vouloir, car les Musulmans reconnaissent unanimement que ce que Dieu ﷻ veut, a lieu et que ce qu'Il ne veut pas, n'a pas lieu. Personne ne réfute cela, à l'exception des Mages-Qadarites qui disent : « Il veut ce qui n'a pas lieu et ce qu'Il ne veut pas a lieu. » L'interprétation de ceux qui disent qu'Il n'agrée pas cela du point de vue de la Religion, tout en

545. Coran 4 : 108.

aimant son occurrence, fait partie des choses dont il faut absolument exempter la Parole de Dieu ﷻ. Car selon eux, la signification est la suivante : « [Ce genre d'action] est aimée par Lui, mais celui qui l'accomplit n'est pas récompensé. Elle est aimée par Son Bon Vouloir, mais son auteur n'est pas récompensé par la Loi ».

Dans la pensée des prédécesseurs et des Imams de la Communauté, de tels actes suscitent la Colère de Dieu ﷻ et sont détestés par le Seigneur à la fois dans le Décret et la Loi, même s'ils existent par Son Bon Vouloir et Son Décret. Il crée ce qu'Il aime et ce qu'Il n'aime pas. Toutes les essences sont Sa création, et parmi elles se trouvent celles qu'Il hait et n'aime pas, comme satan et ses armées, et toutes les essences mauvaises ; et celles qu'Il aime et dont Il est satisfait, comme Ses Prophètes et Ses Messagers, Ses Anges et Ses alliés. Il en est de même de tous les actes : ils sont Sa création, y compris ceux qu'Il aime et ceux qu'Il hait, mais Il les a créés pour une sagesse contenue dans Sa création de ce qu'Il hait et n'aime pas, comme les essences. En effet, le Très Haut dit : «***Si vous êtes ingrats, sachez qu'en vérité Dieu, dans Sa richesse, n'a nul besoin de vous. L'ingratitude de Ses serviteurs Lui déplaît, mais il Lui est agréable que vous soyez reconnaissants.*** »[546] Ainsi, l'ingratitude et la gratitude se produisent toutes deux par Son Bon Vouloir et Son Décret ; l'une est aimée et agréée, alors que l'autre est haïe et détestée. Il en est de même de Ses Paroles, après avoir interdit l'associationnisme, l'injustice, la débauche et l'arrogance, où Il déclare : « ***Toutes ces choses sont un mal qui est détestable pour ton Seigneur.*** »[547] Elles lui sont détestables bien qu'elles ne surviennent que par Son Bon Vouloir, Son Décret et Sa Prédestination.

Il est rapporté dans le *Ṣaḥīḥ* [d'Al-Bukhārī] que le Prophète ﷺ a dit : «*Dieu déteste pour vous trois choses : vous livrer aux commérages, que vous poser trop de questions et gaspiller les richesses.*» Il s'agit d'une aversion pour des choses existantes liées à Son Bon Vouloir. Dans le *Musnad* [d'Aḥmad], il est rapporté : «*Dieu aime que l'on utilise Ses permissions, tout comme Il déteste que l'on Lui désobéisse.*» Cet Amour et cette Haine s'appliquent à deux choses existantes qui sont à la fois unies dans le fait d'être décrétées et distinguées par l'Amour et la Haine. Les exemples de ce genre sont trop nombreux pour être mentionnés ici. Dieu ﷻ a naturellement destiné Ses serviteurs à considérer certains actes comme étant aimés par Lui et d'autres comme étant détestés par Lui, et il est donc possible que quelqu'un commette un acte qu'Il n'aime pas. Dans le Coran, Son Aversion et Sa Colère contre Ses ennemis sont mentionnées de très nombreuses fois. Il s'agit de deux de Ses Attributs qui impliquent une punition divine et une malédiction. Cela ne signifie pas que Sa Colère soit elle-même une punition et une malédiction, mais qu'elles

546. Coran 39 : 7.
547. Coran 17 : 38.

en sont ses effets. Voilà pourquoi les deux sont différenciés, comme dans la Parole divine : « ***Celui qui tue volontairement un croyant aura la Géhenne pour rétribution ; il y demeurera à jamais. Dieu exerce sur lui Son Courroux. Il l'a maudit et lui a préparé un châtiment terrible.*** »[548] Il différencie donc clairement Sa Punition, Sa Colère et Sa Malédiction, et déclare que chacune est différente de l'autre.

Parmi ses invocations, le Prophète ﷺ récitait la suivante : « *Ô mon Dieu ! Je me réfugie en Ton Agrément contre Ta Colère, je me réfugie en Ton Pardon contre Ta Punition, et je me réfugie en Toi contre Toi.* »[549]

Réfléchis donc à cette invocation du Prophète ﷺ, comment il a cherché la protection de l'Attribut de la satisfaction contre l'Attribut de la colère et de l'Acte du pardon contre l'Acte de la punition – le premier est le cas d'un Attribut et le second le cas de son effet –, et comment Il les a rattachés à l'Essence de Dieu ﷻ, car tout cela revient à Lui seul et à personne d'autre.

[En d'autres termes] : « Ce contre quoi je me réfugie se produit par Ta Volonté, et ce en quoi je me refugie, à savoir, Ton Agrément et Ton Pardon se produit également par Ta Volonté. Si Tu le veux, Tu peux être satisfait de Ton serviteur et le pardonner, et si Tu le veux, Tu peux être en colère contre lui et le punir. Ma demande de protection par rapport à ce que je déteste et crains, et l'empêchement qu'il m'atteigne est aussi Ta Volonté. Tout ce qui est aimé et ce qui est haï, fait partie de Ton Décret et de Ta Volonté. Ma demande de protection contre Toi par Toi est une protection dans Ta Puissance, Ta Miséricorde et Ta Bonté contre ce qui arrive aussi par Ta Puissance, Ta Justice et Ta Sagesse. Je ne cherche pas la protection d'un autre contre Toi, ni ne cherche la protection contre une chose qui s'est produite contre Ta Volonté ; mais plutôt, cela vient aussi de Toi. Je ne demande pas refuge à un autre contre quelque chose qui vient de Ta Volonté et de Ton Décret. Toi seul es Celui qui peut me protéger contre ce qui allait arriver aussi par Ta Volonté. Ainsi, je me réfugie en Toi contre Toi. »

Seuls ceux qui sont enracinés dans la science divine, la connaissance de Dieu ﷻ et la connaissance de Son adoration comprennent ce qu'il y a dans ces paroles en termes d'Unicité divine, de vérités intérieures et de servitude. Nous avons déjà fait allusion à quelques-unes de leurs significations ; et si nous voulions les expliquer en entier, des volumes entiers pourraient être remplis. Toutefois, on t'a ouvert une porte : si tu entres, tu verras ce qu'aucun œil n'a vu, aucune oreille n'a entendu et qui n'est venu à l'esprit d'aucun homme. Le fait est que la division de l'existence, y compris les choses, les attributs et les actes, entre ceux qui sont aimés et agréés

548. Coran 4 : 93.
549. Tradition rapportée par Muslim.

par le Seigneur et ceux qu'Il déteste et réprouve est une question bien connue et établie par toutes sortes de preuves, y compris par l'intellect, la transmission orale, la nature humaine et l'interprétation. Celui qui considère que toutes ces choses sont égales s'oppose à la nature avec laquelle Dieu ﷻ a créé Ses serviteurs, ainsi qu'à ce qui est raisonnable et transmis, à la nature même et à la réflexion, et renonce volontairement à ce que les Messagers (Paix sur eux) ont apporté. Sinon, pourquoi le Très Haut aurait-Il diversifié les châtiments dans ce bas-monde et dans l'Au-delà, et pourquoi les aurait-Il exposés à ses serviteurs comme Il l'a fait ? Sans Sa grande Colère et Son Aversion pour les auteurs de ces actes, Il n'éprouverait pas une telle haine et animosité envers ces actes. Ce sont cette aversion et cette colère qui leur causent toutes sortes d'afflictions, tout comme Son Amour pour les actes qu'Il aime et agrée entraine les marques d'expression de Son amour pour ceux qui les pratiquent.

Le témoignage de considération qui revient à Ses alliés, la perfection des bienfaits qu'Il répand sur eux, le soutien et la victoire qu'ils reçoivent, et l'humiliation et la punition de leurs ennemis sont la preuve la plus évidente de Son Amour et de Sa Haine. En fait, l'Amitié même de Dieu ﷻ envers ceux qui L'ont pris pour Allié et Son Animosité envers ceux qui Lui sont hostiles constituent l'essence même de Son Amour et de Sa Haine, car l'origine de l'alliance est l'amour et l'origine de l'hostilité est la haine. La négation des Attributs de l'amour et de la haine équivaut à la négation de la vérité de l'Alliance et de l'Hostilité divines. Dans l'ensemble, la contemplation des cœurs vis-à-vis de Son Amour et de Sa Haine est comme le témoignage immédiat de Sa Générosité [envers certains] et de Son Mépris [envers d'autres].

Quant à la tradition prophétique concernant la satisfaction du Décret, il est dit : Premièrement, par quel Livre, quelle tradition ou par quelle raison avez-vous établi l'obligation d'agréer tout ce qu'Il décrète et prédestine ? Ou même la licéité de le faire, sans parler de son obligation ? Le Livre de Dieu, la Tradition de Son Messager ﷺ et les arguments de la raison ne contiennent absolument rien de cette obligation ou de cette licéité. Parmi les choses décrétées, il y en a qui sont agréables et d'autres qui sont à réfuter et à haïr. Nous ne sommes pas satisfaits de chaque décret, tout comme le Juge même qui les décrète n'est pas satisfait de Ses propres décrets : Il est mécontent de certains, en colère contre d'autres, et Il hait, maudit et blâme certains.

Deuxièmement, il y a deux choses : le « décret », à savoir un acte dépendant de l'Essence du Seigneur, et « ce qui est décrété », à savoir l'objet de ce décret séparé de Lui. Le « décret » est entièrement bon, juste et sage, et doit être entièrement agréé ; et « ce qui est décrété » est de deux types : ce qui est agréé et ce qui n'est pas agréé. Telle est la réponse à celui qui dit : « L'acte et ce qui est exécuté sont

distincts, comme le sont le décret et ce qui est décrété». Quant à celui qui dit: «L'acte est identique à ce qui est exécuté, et le décret est identique à ce qui est décrété», on ne peut pas lui répondre de cette manière.

Troisièmement, le décret a deux faces. La première, c'est son rattachement et son attribution au Seigneur, et de ce point de vue, tout est agréable. La deuxième, c'est son rattachement et son attribution au serviteur, et de ce point de vue, il est divisé en agréable et désagréable. Par exemple, le meurtre d'une personne peut être envisagé selon deux perspectives. D'abord, par rapport au décret et à la prédestination de Dieu ﷻ: c'est Lui qui L'a décidé, qui L'a voulu et qui a mis fin à la vie de la victime, et nous devons l'approuver. Mais dans la mesure où l'acte a été commis par un meurtrier, qu'il a fait cela de manière délibérée et volontaire, et qu'il a désobéi à Dieu ﷻ en commettant ce crime, nous sommes mécontents et ne l'acceptons pas.

Voilà ce à quoi ont abouti les Savants qui s'appuient sur les prophéties en la matière. Je t'ai énuméré leurs écoles, leurs sources et leurs fondements, et rien de ce qu'ils disent ne s'en écarte, et Dieu Seul accorde le succès. Ne réprouve pas cette digression sur cette question, car beaucoup de personnes ont glissé sur cette voie périlleuse, et seuls les gens clairvoyants qui connaissent Dieu, Ses Attributs, Ses Ordres et Ses Lois survivent à ses ravages.

Le repentir des gens du commun et la corruption de l'élite

L'auteur des *Manāzil* dit: «**(1)** Le repentir des gens du commun vise à accroître l'obéissance, et appelle à trois choses: à nier le bienfait de la dissimulation et du répit, à la vision d'un droit sur Dieu, et à l'autosuffisance qui est l'essence de l'omnipotence et de l'arrogance vis-à-vis de Dieu.»[550]

Les gens du commun, selon eux, sont tous ceux qui ne sont pas enclins à l'union et à l'annihilation, même si ce sont des gens de la voie, de la volonté et de la connaissance. C'est ce qu'ils entendent par «gens du commun», et ils les appellent aussi «les gens de la séparation». Leurs fanatiques les appellent même les «voilés». Ce que l'auteur veut dire, c'est que leur repentir est vicié et défaillant aux yeux de l'élite, puisqu'il s'agit d'une augmentation de leurs bonnes actions et actes d'obéissance, à savoir ce qu'ils voient comme augmentation. Or cela constitue trois types de vices aux yeux de l'élite.

Le premier: c'est que les bonnes actions des gens du commun sont de mauvaises actions aux yeux de l'élite. [Leur dicton étant]: «Les bonnes actions des justes sont les mauvaises actions des rapprochés [de Dieu]», ils doivent donc

550. *Manāzil*, op. cit., p. 15.

se repentir de ces bonnes actions. Dans la mesure où l'abondance de leurs bonnes actions les distrait de leurs défauts et ne leur permet pas de voir et d'observer leurs lacunes, ils nient en fait les bienfaits que Dieu ﷻ leur accorde en dissimulant et en négligeant ces défauts, tout comme Il couvre et accorde un répit à ceux qui commettent des péchés évidents. Par conséquent, les gens du commun sont comme les pécheurs déclarés et couverts, auxquels Il accorde un répit, sauf que les pécheurs reconnaissent Sa couverture et Son répit, alors que les gens du commun les nient, parce que leurs occupations consistent à accumuler de bonnes actions sans observer la déficience de l'âme et de l'action, et sans enquêter sur leurs falsifications. Ce qui les amène à accumuler les bonnes actions, c'est leur complaisance et leur suffisance. S'ils prenaient le temps d'enquêter sur leurs actes, faisaient leur examen de conscience et distinguaient leurs actions valables et celles qui ne le sont pas, cela les occuperait tellement qu'ils oublieraient leur course aux bonnes actions. Le manque de présence, de vigilance et d'union dans les actes fait apparaître [à une telle personne] qu'ils sont faciles et abondants au point de devenir comme une habitude. Si une telle personne devait purifier son âme des impuretés et des souillures, et concentrer pleinement son cœur sur Dieu ﷻ, elle trouverait que la bonne exécution des actes est aussi lourde qu'une montagne, et ses actes apparaîtraient insignifiants à ses yeux. Mais s'il éprouve de la douceur en faisant de bonnes actions, son fardeau deviendra plus facile à porter et cela lui procurera du plaisir et du bien-être, en dépit de son poids.

Si tu veux comprendre cela comme il se doit, considère donc, en exemple, ta récitation du Coran : quand tu évites ses obligations, quand tu ne réfléchis pas et ne comprends pas la signification de chaque verset, quand tu oublies qu'Il S'adresse à toi personnellement et quand tu ne le laisses pas guérir les maladies de ton cœur, alors tu peux facilement accomplir une récitation entière du Coran, ou une grande partie, et tu voudras réciter encore plus. En revanche, si tu te forces à te concentrer et à connaître le sens entendu par Ses Paroles, et si tu réfléchis à ce qui t'en apportera plus de purification et d'adoration et si tu appliques ses médications sur les maladies de ton cœur et si tu y cherches la guérison, tu n'iras pas au-delà d'une sourate (chapitre) ou même d'un verset ou un peu plus. De même, si tu te concentres de tout ton cœur sur deux unités de prière et que tu leur donnes le meilleur de ta présence, de ton humilité et de ta vigilance, tu ne pourras pas prier plus que cela sans un grand effort. En revanche, lorsque ton cœur est vide de tout cela, tu peux accomplir de nombreuses unités de prière et multiplier les actes d'adoration sans te soucier de leurs imperfections et de leurs défauts qui nécessitent le repentir, à savoir celui des gens ordinaires.

Le deuxième : C'est le point de vue de celui qui accomplit ces bonnes actions et qui estime avoir droit aux récompenses divines : Paradis, délices et satisfaction. Son ignorance de ses actes lui fait apparaître qu'ils sont très nombreux. Or, même s'il accomplissait autant d'actes que ceux des hommes et des djinns réunis, cela ne suffirait pas pour le faire entrer au Paradis ni pour le sauver de l'Enfer, car personne ne peut être sauvé de l'Enfer par ses actes sans le Pardon et la Miséricorde de Dieu ﷻ.

Le troisième : C'est leur sentiment qu'ils peuvent se passer de la Miséricorde de Dieu ﷻ et de Son Pardon, car ils estiment qu'ils méritent le Pardon et les récompenses par leurs bonnes actions et leur adoration. Leur conviction est que l'obtention du salut et de la récompense est le résultat de leurs actes d'adoration et de leur accumulation. La profusion de leurs bonnes actions à leurs yeux et leur sentiment de l'inutilité du Pardon et de la Miséricorde de Dieu est l'essence même du sentiment d'omnipotence et de l'arrogance vis-à-vis de Dieu.

Il ne fait aucun doute que le simple accomplissement de bonnes actions extérieures sans présence ni vigilance, et sans se tourner pleinement vers Dieu ﷻ peut en effet contenir ces trois types de vices ainsi que d'autres. De tels actes sont peu bénéfiques et très épuisants, comme les actes où l'obéissance et la sincérité sont absents ; et même s'ils sont nombreux, ils sont épuisants et inutiles. Il en est de même de l'acte extérieur et superficiel qui est comme l'écorce ou le palmier après la récolte : ils apparaissent abondants mais sont peu profitables.

Dieu ﷻ n'enregistre de la prière du serviteur que ce que ce dernier en intellectualise. Et c'est ainsi que tous les actes ordonnés doivent être accomplis, à savoir avec présence et humilité, comme les circumambulations [autour de la Ka'ba] et les rites du pèlerinage rituel, et les actes similaires. Si on ajoute à ces actes la bonne opinion que l'on se fait de soi et le sentiment d'en avoir beaucoup fait, sans corriger et s'occuper de ses lacunes et de ses défauts, et sans se repentir à Dieu et rechercher Son Pardon, tous les vices et les lacunes mentionnées par Anṣārī s'appliquent à eux, et même plus. Certains commentateurs du texte d'Anṣārī ont cru que ce qu'il entendait, c'était le dénigrement des bonnes actions abondantes, et que pour lui la simple annihilation, la contemplation et l'immersion dans la présence de la vigilance sont meilleures et plus bénéfiques que de multiples bonnes actions. C'est absolument faux ! C'est un mensonge contre lui, contre la voie et la réalité. Il ne fait pas de doute que c'est la voie des aspirants fourvoyés, c'est-à-dire une adoration de Dieu ﷻ qui répond aux exigences du serviteur et qui est préférée à ce que Dieu attend du serviteur et qu'Il aime. Car le serviteur a une part et un devoir. Le droit que Dieu ﷻ a sur lui, c'est l'exécution de Ses Commandements, l'accomplissement autant que possible d'actes d'obéissance et le fait de combattre

et discuter avec Ses adversaires, même si cela trouble son union et interrompt sa concentration. Telle est la servitude exigée par Dieu ﷻ.

Quant à l'union, à la vigilance, l'immersion dans l'annihilation et la suspension des activités des sens et des membres, au lieu de les utiliser pour accomplir de nombreux actes d'obéissance, il s'agit de la simple part du serviteur et de son désir. C'est sans doute plus agréable, exquis et meilleur que la séparation provoquée par de multiples actes d'obéissance, surtout quand les gens de l'union constatent la séparation qui accompagne ceux qui entreprennent de multiples actes et leur part négligeable en matière d'union. La révulsion des gens de l'union à l'égard des autres ne fait alors qu'augmenter : ils leur trouvent des défauts et les dénigrent.

Ils qualifient ceux qui prient beaucoup de «*thaqāqīl al-ḥuṣur*» (ceux qui pèsent sur les tapis des mosquées) et ceux qui font de nombreuses circumambulations [autour de la Ka'ba] de «*ḥumur al-madār*» (les ânes qui font tourner la meule), etc. Une personne m'a informé qu'elle a vu Ibn Sab'īn[551] assis dans un coin de la Mosquée Sacrée et qu'il se moquait de ceux qui faisaient les circumambulations et disait : «Ils sont comme les ânes qui font tourner la meule» ou quelque chose de similaire. Il disait aussi : «Chercher l'union est meilleur pour ces gens.»

J'ai entendu le Shaykh al-Islam Ibn Taymiyya – que Dieu sanctifie son esprit – mentionner les propos d'un des maîtres de la gnose qui avait dit : «Les gens du commun adorent Dieu, tandis que ces gens adorent leur âme». Ce maître a dit la vérité, car ceux qui accomplissent de multiples bonnes actions goûtent en fait l'esprit de l'adoration et en espèrent la récompense. L'étendard de la récompense se dresse devant leurs yeux et les amène à faire beaucoup d'actions. Ils s'y engagent en espérant que leurs actes soient acceptés, malgré leurs défauts et leurs lacunes, par la Grâce de Dieu ; ils craignent également que leurs actions soient rejetées, car ils considèrent qu'ils ne sont pas dignes de Dieu ﷻ et qu'Il les rejettera en vertu de Sa Justice et de Son Droit. Ils s'efforcent, entre la peur et l'espoir, de multiplier leurs bonnes actions, ils se rabaissent et désirent utiliser leurs corps dans toutes les formes d'obéissance, en espérant Son Pardon et Sa Miséricorde. Ils sont avides de salut et se battent avec toutes les armes disponibles pour y parvenir.

Les gens du commun disent : Pendant que vous êtes absorbés par votre état d'annihilation et votre contemplation de la Vérité et de la Subsistence divines, et que vous vous noyez dans cet état, nous sommes pleinement occupés à exécuter l'ordre du Détenteur de cette Vérité et de cette Subsistence, en accumulant des actes d'obéissance et en employant nos corps à la recherche de Son Agrément,

---

551. Abū Muḥammad 'Abd al-Ḥaqq b. Ibrāhīm al-Maqdisī al-Mursī Ibn Sab'īn (m. 669/1269) : célèbre philosophe et soufi andalou, et interlocuteur entre la mystique et la philosophie. Il fut connu en Europe pour ses fameuses *Réponses aux questions du Roi de Sicile et du Saint-Empire Germanique*, l'empereur Frédéric II du Saint-Empire de Hohenstaufen.

tandis que vous, dans votre annihilation et votre immersion dans la contemplation de la Vérité et de la Présence de la Seigneurie, vous êtes trop occupés pour faire ce que nous faisons. Comment donc seriez-vous meilleurs que nous devant Dieu ﷻ, alors que nous observons Ses Droits et ce qu'Il exige de nous et que vous êtes occupés par vos désirs de Lui et votre quête ?

Ils disent aussi : Dieu a proposé la parabole suivante pour celui qui veut réfléchir et elle vous concerne autant que nous : Deux esclaves prétendaient aimer leur roi. Il les a alors convoqués et les a interrogés à ce sujet. Ils répondirent : « Tu es celui que nous aimons le plus, et nous ne préférons personne à toi ». Il leur dit : « Si vous êtes véridiques, allez donc auprès de mes autres esclaves : parlez-leur des droits que j'ai sur eux et informez-les de ce qui me plaît et de ce qui me déplaît. Faites de votre mieux pour les éloigner de mon mécontentement et pour établir mes règles parmi eux. Soyez patient s'ils vous font du mal, visitez leurs malades, accompagnez leurs morts et aidez leurs faibles avec votre force, votre richesse et votre influence. Ensuite, allez au pays de mes ennemis avec ces amabilités, fréquentez-les, appelez-les à me prêter allégeance et faites de votre mieux. Ne craignez rien, j'ai suffisamment de soldats et d'alliés parmi eux, et ils vous protégeront contre leur mal ». L'un des deux esclaves se leva et alla immédiatement exécuter l'ordre du roi, et quitta ainsi sa présence en quête de son agrément. L'autre esclave dit au roi : « Mon cœur est tellement submergé par votre amour et enivré par votre majesté et votre beauté que je ne peux quitter votre compagnie, ni me détourner de votre vue». Il dit : « Ce qui me plairait, c'est que tu ailles avec ton compagnon et que tu fasses comme lui, même si cela implique que tu doives renoncer à me regarder ». L'esclave répondit : « Aucune chose ne m'est plus agréable que le fait de te voir et d'être absorbé par toi. »

Lequel de ces deux esclaves est le plus cher à ce roi, le plus agréable, le plus spécial et le plus proche de lui ? Celui qui a préféré sa part, son désir et son plaisir à l'ordre et au plaisir du roi, ou celui qui est parti pour exécuter ses ordres, qui a sacrifié ses forces et son corps et qui est allé dans toutes les directions dans ce but ? Qu'est-ce qui empêcherait le roi de rappeler le premier esclave après que celui-ci a exécuté ses ordres, et de le placer parmi ses élus et ses proches ? Et qu'est-ce qui l'empêcherait de chasser le deuxième esclave de sa proximité, de se voiler à sa vue, de le séparer de son union et de la remplacer par la séparation qu'il veut fuir, à savoir la séparation de l'exécution de ses ordres tout en se livrant à la séparation vis-à-vis de son propre désir, instinct et ego ?

L'intelligent doit réfléchir profondément à cela, il doit ouvrir l'œil de son cœur et voyager avec son cœur. Il doit considérer les stations et les états des serviteurs et leurs préoccupations, et ce qui convient le mieux à l'adoration et ce qui en éloigne. Il ne fait aucun doute que celui qui croit se passer de Dieu ﷻ et de l'obéissance

à Ses ordres, qui se montre arrogant vis-à-vis de Lui, et dont les bonnes actions engendrent un sentiment d'omnipotence qui lui cache les défauts de son âme et de ses actions, et qui pense que ses bonnes actions sont nombreuses, est la créature la plus détestée par Dieu ﷻ, la plus éloignée de Son adoration et la plus proche de la destruction.

Cela ne s'applique évidemment pas à ceux qui cherchent à multiplier leurs bonnes actions durables. À celui qui lui avait demandé d'invoquer Dieu ﷻ afin qu'il fasse partie de ses compagnons au Paradis, le Prophète ﷺ a dit :

« *Aide-moi contre ton âme par d'abondantes prosternations.* »[552]

Le Très-Haut dit : « ***Ils dormaient peu la nuit, et dès l'aube ils imploraient le pardon de Dieu.*** »[553] Al-Ḥasan al-Baṣrī a dit que cela signifie « qu'ils prolongeaient leurs prières jusqu'à l'aube, puis s'asseyaient pour implorer le Pardon de Dieu ». Le Prophète ﷺ a dit : « *Poursuivez entre le grand pèlerinage et le petit pèlerinage, car ils éliminent la pauvreté et les péchés comme le soufflet élimine les impuretés du fer.* »[554] Et à celui qui lui demanda un conseil auquel il s'accrocherait, il dit :

« *Fais en sorte que ta langue soit toujours humide de la mention de Dieu.* »[555]

La Religion consiste à multiplier les actes d'obéissance. Les créatures les plus chères auprès de Dieu ﷻ sont celles qui font le plus de bonnes actions. Et dans une tradition sainte authentique, il est rapporté que Dieu ﷻ a dit : « ***Mon serviteur ne s'approche pas de Moi par une chose plus aimable à Moi que ce que Je lui ai imposé, et Mon serviteur ne cesse de s'approcher de Moi par les œuvres surérogatoires jusqu'à ce que Je l'aime. Or, lorsque Je l'aime, Je deviens son ouïe avec laquelle il entend, sa vue avec laquelle il voit, sa main avec laquelle il saisit et son pied avec lequel il marche. S'il Me demande alors quelque chose Je la lui donne et, s'il Me demande Ma protection, Je la lui accorde.*** »[556] Voilà Sa Récompense et Sa Munificence pour ceux qui font de multiples actes d'obéissance, et non pour ceux qui s'annihilent et se noient dans la contemplation de la Seigneurie divine. Le Prophète ﷺ a dit à une autre personne : « *Tu dois faire beaucoup de prosternations, car tu ne te prosternes pas devant Dieu une fois sans qu'Il ne t'élève d'un degré et sans qu'Il n'élimine une de tes fautes.* »[557]

552. Tradition rapportée par Muslim.
553. Coran 51 : 17-18.
554. Tradition rapportée par At-Tirmidhī.
555. Tradition rapportée par At-Tirmidhī.
556. Tradition rapportée par Al-Bukhārī.
557. Tradition rapportée par Muslim.

Comment le négationnisme des *Jahmites* et l'annihilation des soufis ont engendré la doctrine de l'Unicité de l'Être

Cette voie dans la volonté et la quête est comme la voie des *Jahmites* dans la science et la connaissance : les uns abolissent les Attributs divins et l'Unicité, et les autres abolissent le commandement et la servitude. Considère donc cette alliance et cette fraternité entre eux, comment ils partagent à la fois l'expression tout comme ils partagent le sens. C'est la voie de la négation et de l'annihilation ; c'est-à-dire : c'est la voie de la négation des Attributs de la Divinité et l'annihilation de Son adoration. Or, la négation et l'annihilation de l'élite parmi les serviteurs de Dieu ﷻ sont entièrement différentes de celles de ces gens, car ils nient les attributs qui impliquent les imperfections et tout ce qui contredit les Attributs de perfection, alors qu'ils s'annihilent par rapport à la volonté, l'amour, la peur et l'espoir de tout ce qui est autre que Dieu. Ils s'annihilent par rapport à tout ce qui s'oppose à Son commandement et à Son amour, et ils nient tout ce qui s'oppose à Sa Perfection et Sa Majesté. Celui qui est doté de discernement connaît la différence entre ceux-ci et ceux-là, et les autres méritent d'être ignorés.

L'auteur des *Manāzil* – que Dieu lui fasse miséricorde – croyait profondément et fermement aux Noms et aux Attributs divins et s'opposait en tout aux *Jahmites*. Il est l'auteur d'un traité intitulé *Al-Farūq* (Le Critère), dans lequel il a recueilli des Traditions prophétiques relatives aux Attributs et à leurs implications, et c'était le premier traité de ce genre. Il a également composé un traité intitulé *Dhamm Ahl al-Kalām* (*Réfutation des Théologiens spéculatifs*) où sa méthode de réfutation est la meilleure des méthodes. Il est aussi l'auteur d'un autre traité intitulé *Laṭīf fī Uṣūl ad-Dīn* (*Le Subtil en matière de Principes de la Religion*) dans lequel il suit la voie de ceux qui affirment les Attributs divins et la renforce. De plus, ses positions courageuses contre les *Jahmites* sont bien connues. Ces derniers ont tenté à plusieurs reprises de le faire exécuter par le sultan, mais Dieu ﷻ l'a protégé d'eux. Ils l'ont même accusé d'anthropomorphisme (*Tashbīh*) et de chosification (*Tajsīm*) de Dieu, à savoir l'accusation habituelle des *Jahmites* et des Mutazilites contre les gens de la « Sunna et du Ḥadīth » qui n'adoptent aucune opinion étrangère au Coran et à la Sunna.

Cependant, sa voie en matière d'initiation était contraire à sa voie en ce qui concerne les Noms et les Attributs divins, car il préférait l'annihilation à toute chose et considérait que c'était le seul but que les aspirants devaient atteindre et la direction qu'ils devaient prendre. Il était sous l'emprise de l'expérience de l'annihilation et de la contemplation de l'union. Ces deux états étaient immenses pour lui, ses allusions à leur sujet se sont élargies, et les chemins qui y mènent – à savoir la science, l'état et le goût – se sont diversifiés. Mais tout cela constitue une négation par rapport à l'adoration qui est évidente dans ses écrits, et qui n'est pas

dissemblable de la négation des Attributs divins des *Jahmites*. L'union de ces deux types de négation par certains aspirants a donné naissance à la doctrine de l'Unicité de l'Être qui contient la négation du Créateur et de Ses Attributs, et Son adoration. Dieu ﷻ a protégé de cela Abū Ismā'īl Anṣārī en raison de son attachement à la voie des prédécesseurs dans l'affirmation des Attributs, et c'est pourquoi il pouvait voir depuis le sommet de la montagne de l'annihilation la vallée du monisme, mais il ne l'a pas traversée. Cependant, en raison de sa position au sommet, de sa vue sur les ruines du monisme et de l'appel des créatures à stationner sur ce sommet, les monistes jurent haut et fort qu'il était des leurs. Mais loin de lui cette idée !

Un commentaire du traité d'Anṣārī a été entrepris par le plus fanatique des monistes, le plus extrémiste et le plus hostile envers les gens de la séparation, à savoir al-'Afīf al-Tilimsānī[558]. Il a assimilé l'union à laquelle l'auteur des *Manāzil* fait allusion à l'union existentielle, mais Anṣārī n'entendait par cela que « l'union de la contemplation » (*jam' ash-shuhūd*). Mais les mots sont sommaires et ont rencontré des cœurs remplis de l'idée d'union et une langue éloquente capable de donner aux mots un sens différent de l'intention réelle de leur auteur : « ***Celui à qui Dieu ne donne pas de lumière n'a pas de lumière.*** »[559]

Le repentir de rang intermédiaire

Anṣārī dit : **(2)** « Le repentir de ceux qui occupent un degré intermédiaire se fait par l'indépendance de la désobéissance – à savoir l'essence du défi et de la déclaration d'hostilité –, l'embellissement par la protection et le relâchement pour la césure. »[560]

Ce qu'il entend, c'est que l'indépendance de la désobéissance du serviteur est un péché, tout comme l'augmentation des actes d'obéissance est un péché. Le connaisseur est celui dont les bonnes actions sont minimes à ses yeux et les péchés énormes. Plus tes bonnes actions sont minimes à tes yeux, et plus elles sont grandes auprès de Dieu ﷻ, et plus elles sont grandes dans ton cœur, et plus elles sont minimes auprès de Dieu, et l'inverse est vrai pour tes mauvaises actions. Celui qui connaît Dieu et Son Droit et la servitude qui est due à Sa Grandeur, ses bonnes actions s'évanouissent à ses yeux et elles deviennent insignifiantes. Il se rend compte qu'elles ne le sauveront pas du châtiment de Dieu, car l'adoration qui est digne à Sa Majesté et qui Lui convient est d'une toute autre nature. Plus il accomplit de bonnes actions et plus il les trouvera petites et insignifiantes, car plus il en fait et plus les portes de la connaissance et de la proximité de Dieu ﷻ

558. 'Afīf ad-Dīn al-Tilimsānī (m. 690/1291) : célèbre soufi, homme de lettres et poète. Il fut l'une des cibles favorites d'Ibn Taymiyya.
559. Coran 24 : 40.
560. *Manāzil*, op. cit., p. 15.

s'ouvrent à lui. Son cœur témoigne alors de Sa Grandeur et de Sa Magnificence, devant lesquelles tous ses actes, même ceux des hommes et des djinns réunis, sont insignifiants. S'ils apparaissent nombreux à ses yeux, c'est qu'il est voilé, qu'il ne connaît pas Dieu, ni Son Droit. Plus cette connaissance et sa conscience de soi augmentent et plus ses péchés lui apparaitront nombreux et graves, car la vérité et ce qu'elle exige lui apparaitront, ainsi que ses manquements à l'accomplir de la manière que le Seigneur aime et qu'Il agrée.

Ceci étant connu, il apparaît alors que l'indépendance du serviteur par rapport à la désobéissance est l'essence même du défi à Dieu ﷻ et l'ignorance du Statut et du Droit de Celui à qui il a désobéi. C'est un défi contre Lui, car quand le serviteur considère que ses péchés sont peu nombreux, il se sent rassuré et ses péchés deviennent légers pour son cœur : il s'agit alors d'une sorte de défi. Quant à ses mots : « l'embellissement par la protection », il entend ici la protection de son âme et l'expression de son innocence, surtout si l'on y ajoute la contemplation de la vérité et la justification de la prédestination. C'est comme quand le serviteur dit : « Quel péché ai-je commis, alors que celui qui gouverne mon action est quelqu'un d'autre ? Je suis comme un cadavre entre les mains du laveur de morts. Quelle peut être l'excuse de celui qui n'en a pas ? Quel peut être le pouvoir de celui qui n'en a pas ? » Il dit ou pense des choses de ce genre qui constituent en fait une déclaration d'hostilité et un défi à Dieu, une autoprotection et une minimisation de ses péchés en les attribuant au Décret divin. Il se dispose alors au « relâchement pour la césure », c'est-à-dire à la séparation de son Seigneur, et devient ainsi un ennemi de Dieu, avec son âme et son démon. C'est l'état de ceux qui présentent la prédestination comme excuse pour leurs péchés, car ils sont les ennemis de Dieu, aux côtés de leur âme et de leurs démons : c'est le plus grand éloignement par rapport à Dieu ﷻ, le plus grand bannissement et la plus grande césure.

Si tu dis : « Pourquoi les gens du commun devraient se repentir de leurs multiples actes d'obéissance alors que les élus et ceux qui occupent des degrés plus élevés devraient se repentir de l'indépendance de la désobéissance ? N'est-ce pas le contraire ? ». Je réponds ceci : Du moment que les serviteurs de rang intermédiaire recherchent et examinent plus profondément les défauts de leur âme et de leurs actes, leurs péchés et leurs désobéissances leur apparaissent plus nettement qu'aux serviteurs ordinaires. Les gens du commun désirent faire plus d'actes et les considèrent abondants, alors que ceux qui occupent un degré intermédiaire veulent guérir leurs maladies et enquêter sur les défauts de leurs actes. Ainsi, l'indépendance des méfaits est le vice de ces gens et l'obstacle qui se trouve sur leur chemin, tout comme l'accomplissement de nombreuses actions est le vice des premiers. L'auteur des *Manāzil* a mentionné la particularité dominante de chaque groupe.

Le repentir de l'élite pour la perte de temps

Anṣārī dit : **(3)** « Les élus se repentent de la « perte de temps » (*taḍyīʿ al-waqt*), car cela incite à compenser les manquements, éteint la lumière de la vigilance et souille la source de la compagnie de Dieu. »[561]

Par « perte de temps », il n'entend pas perdre son temps à s'occuper de péchés ou de commérages ou à éviter ses obligations, car s'ils font cela, ils ne font pas partie de l'élite. Et c'est là précisément le repentir des gens ordinaires. Dans la terminologie des soufis, le temps (*al-waqt*) est quelque chose de plus spécifique que dans la langue arabe. Certains d'entre eux disent même : « Le temps est la Vérité », et d'autres : « Le temps, c'est l'immersion de la forme du serviteur dans l'Être de la Vérité ». Ils entendent par cela l'annihilation dans la « Présence de l'Union ». Mais la signification dominante chez eux, c'est que le temps est la durée de la rencontre avec Dieu ﷻ dans l'état de vigilance, de présence et d'annihilation dans l'Unicité divine. Ils disent aussi à propos de certains types d'hommes : « Untel est un homme de temps avec Dieu ». Ils ont donc donné au temps ce sens particulier, car pour eux, quiconque est occupé et absorbé par une chose est annihilé dans sa contemplation et sa quête [de cette chose], et a donc un « temps » avec elle, ou plutôt, ses heures sont absorbées par elle. Le repentir de ces personnes concerne donc la perte de ce type particulier de temps qui est le temps de la vraie présence et de l'état authentique avec Dieu ﷻ, et non souillé par l'altérité.

Peut-être trouveras-tu une explication plus satisfaisante sur le temps et la différence entre ce qui en est valide et ce qui ne l'est pas plus loin, si Dieu Tout-Puissant le veut. En résumé, la perte du temps valide incite à compenser le manque, car celui qui préserve le temps s'élève dans les degrés de la perfection, alors que s'il le gaspille, non seulement il ne reste plus à un degré donné, mais descend plutôt vers des degrés inférieurs. S'il n'avance pas, il ne peut que reculer. Le serviteur est constamment en voyage et jamais à l'arrêt : il va vers le haut ou vers le bas, vers l'avant ou vers l'arrière. Il n'existe pas d'immobilité absolue dans la nature, ni par rapport à la Loi révélée. Il n'y a que des étapes franchies, soit vers le Paradis, soit vers l'Enfer ; il n'y a que ceux qui se dépêchent et ceux qui restent, ceux qui précèdent et ceux qui s'attardent, et il n'y a jamais de personne absolument immobile sur le chemin. Les gens ne se différencient que par la direction vers laquelle ils se dirigent et leur rapidité : « ***Il s'agit là d'une chose gravissime, d'un avertissement pour les mortels, pour ceux d'entre vous qui veulent avancer ou rester en arrière.*** »[562] Dieu ﷻ ne mentionne pas la station immobile, car il n'y a pas de demeure entre le Paradis et l'Enfer, et

561. *Manāzil*, op. cit., p. 15.
562. Coran 74 : 35-37.

il n'y a pas d'autre demeure pour le voyageur que l'une de ces deux. Celui qui n'avance pas par ses bonnes actions, est retardé par ses mauvaises.

Si tu dis : « Toute personne qui s'attèle à chercher quelque chose doit inévitablement faire une pause et s'exposer à la fatigue, avant de reprendre sa quête. » Je réponds que cela est inévitable. Mais celui qui fait une pause a deux états possibles :

Soit il se lève pour se recueillir et se préparer au voyage, et dans ce cas, il s'agit d'une pause durant le voyage qui ne fait pas de mal, car chaque œuvre nécessite une énergie et chaque énergie nécessite une pause.

Soit il s'agit de celui qui s'arrête à cause de quelqu'un qui l'appelle, qui veut le retenir et l'inciter à s'attarder. S'il lui répond, il sera inévitablement en retard. Mais si Dieu ﷻ touche ce serviteur par Sa Miséricorde et lui montre comment on prend de l'avance et comment on prend du retard, il se relèvera comme la personne irritée et désolée de sa perte. Il sautera, se précipitera et redoublera d'efforts pour rattraper la caravane. En revanche, s'il s'attarde avec celui qui le met en retard, Il ne le fera pas revenir à son premier état d'insouciance et de tentation ; Il le ramènera à un état pire qu'avant et vers une demeure inférieure. C'est comme une grave rechute immédiatement après la guérison d'une maladie, une rechute plus dangereuse et plus difficile. En somme, soit Dieu ﷻ attire ce serviteur vers Lui et le libère de la main de l'ennemi, soit il s'attarde jusqu'à la mort. Il prend alors la fuite, tourne le dos et devient perdant. Il n'y a de force que par Dieu ﷻ, et celui qui est sauvé est celui que Dieu ﷻ protège.

Les paroles [d'al-Anṣārī] : « la perte de temps éteint la lumière de la vigilance » signifient que la vigilance procure une lumière qui éclaire les réalités de la gnose et de l'adoration, et que la perte de temps éteint cette lumière et souille la source de la compagnie de Dieu ﷻ. Car « l'homme du temps » est en compagnie de Dieu ﷻ et a une relation spéciale avec Lui, conformément à la préservation de son temps avec Dieu. Car s'il est avec Dieu, Dieu ﷻ est avec lui. S'il perd son temps, le ressort de cette relation spéciale est souillé et il s'expose à la coupure de cette entreprise. Il n'y a rien de plus nuisible pour celui qui connaît Dieu ﷻ que de perdre de ce temps avec Dieu, car il risque de ne pas pouvoir le récupérer, jamais ; que cette perte persiste pour lui jusqu'au Jour de la Résurrection, que ses lamentations et ses regrets soient plus grands que ceux des autres, que le voile qui le sépare de Dieu soit plus épais que celui des autres, et qu'il fasse partie de ceux qui sont appelés au Paradis jusqu'à ce qu'ils le voient et en soient témoins, et à ce moment-là, leurs visages sont détournés du Paradis et tournés vers l'Enfer. Ainsi, les élus se repentent de la « perte de ce temps » avec Dieu ﷻ qui incite à ces choses.

Le repentir des amants

Au-delà même de cette station du repentir, il y en a une autre, plus élevée et plus spéciale, qui n'est connue que par l'élite parmi les amants qui voient tous leurs actes, états et opinions concernant leur Bien-Aimé comme insignifiants. Ils ne les voient qu'avec l'œil de l'insuffisance et du dénigrement, et voient que le Statut de leur Bien-Aimé est bien plus grand que tout cela et que Son Rang est trop élevé pour qu'ils soient satisfaits de leur âme et de leurs actes. Ce sont les hommes qui méprisent le plus leur âme et leurs actes ; et quand ils se distraient par rapport au Désir de leur Bien-Aimé et qu'ils échouent à remplir son Droit, ils se repentent devant Lui, comme se repentent les grands pécheurs, et ils ne cessent jamais de se repentir. Leur repentir est une chose et celui de tous les autres en est une autre : « ***Et au-dessus de tout homme détenant la science il y a un savant [plus docte que lui]*** »[563]

Plus leur amour pour Lui augmente, plus leur connaissance de Ses Droits augmente, et plus ils contemplent leurs manquements à Son égard et plus leur repentir augmente. Voilà pourquoi leur peur est plus intense et leur mépris d'eux-mêmes est plus grand. Il se peut même que ce dont ces gens se repentent corresponde aux plus belles actions des autres. De manière générale, le repentir des amants véridiques, qui connaissent leur Seigneur et Ses Droits, est le véritable repentir. Les autres sont tous voilés par rapport à lui ; et au-dessus de ce repentir, il y en a un autre, mais la bienséance nous impose de ne pas en faire mention.

Le repentir de l'insouciance

L'auteur des *Manāzil* – que Dieu lui fasse miséricorde – dit : « La station du repentir n'est complète que lorsque l'on parvient à se repentir de tout ce qui est autre que la Vérité, que l'on voit le défaut de ce repentir et que l'on se repent de cette vision »[564].

Le repentir de tout ce qui est autre que Dieu ﷻ a lieu quand le serviteur expulse de son cœur toute autre volonté que Dieu et n'adore que Lui, le Seul sans associé dans Son commandement, en s'appuyant sur Son aide. Le serviteur devient alors entièrement pour Lui et par Lui. Cela ne peut être atteint que par celui qui est entièrement dominé par l'amour : Dieu ﷻ remplit son cœur d'amour, de vénération, de crainte, de soumission, de contrition et de besoin absolu de Lui.

Quand le serviteur atteint cet état, les soufis considèrent qu'il en reste encore un qui doit être atteint, à savoir le défaut de son repentir : le serviteur doit ressentir

---

563. Coran 12 : 76.
564. *Manāzil*, op. cit., p. 15.

et percevoir ce défaut et son incapacité à l'anéantir. Par rapport à sa station et son état, cela constitue un péché, et voilà pourquoi il se repent de cette vision.

Il y a donc à ce stade trois choses: Le repentir du serviteur de tout ce qui est autre que Dieu ﷻ, la vision de ce repentir, à savoir son défaut, et le repentir de cette vision. Selon eux, ceci est la réalisation ultime au-delà de laquelle il n'y a rien, et cette réalisation n'est réservée qu'à l'élite de l'élite. Par Dieu, le fait que le serviteur voit son action, qu'il soit voilé par elle à son Seigneur, et sa vision de tout cela constitue vraiment une lacune dont on devrait se repentir! Mais sa vision de [son repentir] n'a lieu que par la Faveur, la Grâce, la Puissance et l'Aide de Dieu ﷻ. Cela est plus parfait que l'absence du serviteur par rapport à son repentir, plus proche de la perfection que l'état auquel ils font allusion. C'est une forme d'adoration plus complète et un meilleur motif pour susciter l'Amour de Dieu et apprécier Sa faveur. Car il est impossible pour quelqu'un qu'il puisse contempler la Faveur et la Grâce à travers quelque chose qu'il ne perçoit absolument pas.

Ce qui les a conduits à cela, c'est leur voyage dans la vallée de l'annihilation à travers la contemplation, de sorte que l'on ne contemple aucune cause aux côtés de Dieu, ni moyen ni forme. Nous ne nions pas l'expérience de cette station, ni le fait que l'aspirant puisse y arriver, et qu'il y éprouvera une douceur, une extase et un délice qu'il n'éprouvera pas ailleurs. Aussi, ce qui est exigé de ceux qui s'emploient énergiquement à atteindre cette station est quelque chose qui est au-delà, à savoir l'état de perfection. C'est-à-dire l'état plus complet que celui du serviteur qui contemple et voit ses actes, qui observe nettement leurs détails et qui les voit découler de lui par la Volonté et l'Aide de Dieu ﷻ. Il contemple son adoration et l'Objet de son adoration: sa contemplation de son adoration ne l'empêche pas de contempler l'Objet de son adoration et sa contemplation de l'Objet de son adoration ne l'empêche pas de contempler son adoration, sinon les deux seraient imparfaites. La perfection consiste à observer que l'adoration découle de la Faveur, de la Grâce et de la Volonté de l'Objet d'adoration; cela te procurera deux contemplations. Si tu n'as pas conscience de l'une et que tu es entièrement absorbé par l'autre, un tel état exige alors le repentir. L'absence par rapport à l'adoration ne la consumera-t-elle pas entièrement?

Il est de notre devoir de nous tourner vers Dieu ﷻ et Son Messager ﷺ pour l'arbitrage, et vers les réalités de la foi sans expérience spirituelle. Nous ne nions pas l'expérience de cet état, mais ce que nous blâmons, c'est le fait de prétendre qu'il est plus parfait que les autres états. Où donc se trouve une allusion à cet état d'annihilation dans le Coran et la Sunna, ou dans les enseignements des maîtres des connaisseurs, à savoir les Compagnons et leurs successeurs? Et où est-il mentionné qu'il est plus parfait que les autres états et que la vision du serviteur de ses actes comme étant accomplis par Dieu, par Sa Puissance et Sa Grâce, est un défaut dont

il faut absolument se repentir ? Les soufis peuvent difficilement réfuter ce point. Ils qualifient celui qui leur oppose cet argument de personne voilée qui fait partie des gens de la séparation, qui n'a pas atteint ce degré, et que si elle l'avait atteint, elle n'aurait pas nié ce degré. Mais rien de tout cela ne répond à la question et ne constitue une preuve en leur faveur. Le « pauvre voilé » vous a posé une question concernant la Loi révélée et ce que vous dites n'est pas une réponse à cela. Par Dieu, il considère que vous êtes dans un état de voilement encore plus grand et plus élevé que cet état. Dans la simple annihilation, l'immersion dans la contemplation de la Subsistence divine, et l'abolition des causes, des moyens, des sagesses et des causes intermédiaires, il n'y a pas de science importante, ni de connaissance, ni d'adoration.

Qu'est-ce que la connaissance entière et l'adoration entière, sinon la contemplation des choses telles qu'elles sont réellement ? Le Coran est rempli d'appels aux serviteurs pour réfléchir sur les Signes, la contemplation des états des créatures et l'introspection de l'homme. Et surtout un appel à considérer ce que l'homme a préparé pour son lendemain et à reconnaître les bienfaits que Dieu ﷻ lui offre en lui accordant la foi, la guidance et le succès. Il faut se souvenir de tout cela et y réfléchir, et louer et remercier Dieu ﷻ. Cela ne peut pas être atteint si l'on est annihilé de la vision de sa vision et de la contemplation de sa contemplation.

De plus, cela est tout à fait impossible, car vous avez fait de la vision de son repentir un défaut dont il doit se repentir, par conséquent la vision de cette vision est également un défaut dont il faut se repentir. L'affaire ne se terminera donc pas tant que toute distinction n'aura pas pris fin, ainsi que l'ivresse et l'aveuglement qui s'opposent à l'adoration, sans parler du but ultime de l'adoration. Considère à présent, pour te convaincre, les détails de l'adoration de la prière et comment elle ne peut être complétée qu'en étant témoin de ton acte, car, si tu ne l'es pas, elle devient une défaillance en matière d'adoration.

Lorsque l'orant dit : «***Je tourne mon visage vers Celui qui a créé les cieux et la terre en pur adorateur***»[565], l'adoration contenue dans cette déclaration consiste en la contemplation de son visage, c'est-à-dire de son intention et de sa volonté, et en celle de sa réalité qui consiste à tourner son visage vers Dieu ﷻ. Lorsqu'il dit : « ***ma prière, mes actes de dévotion, ma vie et ma mort appartiennent à Dieu, le Seigneur des mondes*** »[566], l'adoration contenue dans cette déclaration consiste également à témoigner que la prière et les actes de dévotion qui lui sont attribués sont pour Dieu. S'il était absent par rapport à eux, il offrirait alors à Dieu avec sa langue ce qui serait totalement absent de son cœur ; comment cet état serait plus parfait et plus élevé que celui de l'adorateur

565. Coran 6: 79.
566. Coran 6: 162.

qui est conscient de son action et de son adoration, puis qui l'offre à Dieu tout en témoignant que cela émane de Lui ? Combien est grande la différence entre cet adorateur et celui qui est immergé, annihilé et effacé, et qui est absent par son Objet d'adoration de Ses Droits, qui prend de Lui mais qui est absent de Lui ?

Certes, le mieux que l'on puisse dire, c'est qu'un tel serviteur est excusé ; mais dire que sa station est la plus élevée et la plus noble, il n'en est pas question !

De même, quand on dit dans sa récitation : ***« C'est Toi que nous adorons et c'est à Toi que nous demandons de l'aide »***, l'adoration contenue dans cette déclaration consiste à comprendre le sens de l'adoration et de la demande d'aide, de s'occuper d'elles, de les limiter à Dieu seul et de les refuser à quelqu'un d'autre. C'est plus parfait que le fait de le dire simplement avec la langue.

De même, lorsque l'orant dit en s'inclinant : « Ô mon Dieu, c'est devant Toi que je m'incline, en Toi que je crois, à Toi que se soumettent mon ouïe, ma vue, mon esprit et mes os, ainsi que tout ce que mes pieds portent ». Comment peut-il accomplir l'adoration entendue dans ces paroles tout en étant absent de son acte et perdu dans son annihilation ? Serait-ce autre chose que de simples sons qui sortent de sa bouche ? S'il n'était pas excusé, cela ne serait pas du tout considéré comme une adoration. Certes, la vision de ces actes par l'orant, le fait qu'il s'y arrête et qu'il soit voilé au Bienfaiteur qui lui a fait don de ces actes est la plus grande déficience et obstruction. Dieu ﷻ dit : « ***Ils disent qu'en embrassant l'Islam ils t'ont fait une faveur. Réponds-leur : « Ne dites pas que votre islam est une faveur que vous m'avez faite. Non ! C'est Dieu qui vous a fait une faveur en vous guidant vers la foi, si vous êtes sincères ! »*** »[567]

Le gnostique est perdu dans la Faveur de Dieu ﷻ sur lui dans ses actes d'obéissance, tout en les contemplant et en les voyant ; l'ignorant est perdu dans ses actes par rapport à la Faveur de Dieu ﷻ ; et l'annihilé est absent en raison de son immersion dans son annihilation et sa contemplation de la Subsistence, et il est donc défaillant : « ***Dieu a fixé une mesure pour chaque chose*** »[568].

Le report du repentir exige un autre repentir

Nous mentionnerons maintenant quelques règles nécessaires que le serviteur ne peut pas se permettre d'ignorer au sujet du repentir.

❁ Le serviteur est tenu de se repentir immédiatement de son péché. Il n'est pas permis qu'il reporte son repentir, car il commettrait un autre péché. Dans le cas où il reporte son repentir, s'il se repent de son péché, il lui restera un autre repentir, à savoir celui qui concerne son retard. Il est rare que le repenti se

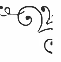
567. Coran 49 : 17.
568. Coran 65 : 3.

souvienne de cela, car en général, lorsqu'il se repent, il pense qu'il n'a plus à se repentir, alors qu'en réalité, il doit se repentir également de son retard. Rien ne peut sauver de cette situation, si ce n'est un repentir général concernant les péchés commis consciemment et ceux que l'on a commis inconsciemment, car les péchés dont le serviteur n'a pas conscience sont bien plus nombreux que ceux dont il a conscience. Mais son ignorance n'est pas excusable s'il est capable d'acquérir cette connaissance, et s'il ne le fait pas, il serait alors coupable vis-à-vis de la connaissance et coupable vis-à-vis de l'action, et son péché serait plus grave. Dans le *Ṣaḥīḥ* d'Ibn Ḥibbān, il est rapporté que le Prophète ﷺ a dit : « *L'associationnisme de cette Communauté est plus subtil que la marche d'une fourmi* ». Abū Bakr رضي الله عنه lui demanda : « Comment pouvons-nous nous en débarrasser, ô Messager de Dieu ? » Il répondit : « *En disant: Ô mon Dieu, je cherche Ta Protection afin de ne pas Te donner sciemment d'associé et je Te demande de me pardonner ce que je ne sais pas.* » Par conséquent, le serviteur doit demander pardon pour ce que Dieu عز وجل sait mais que lui ne sait pas.

Il est rapporté dans le *Ṣaḥīḥ* [d'Al-Bukhārī] que le Prophète ﷺ avait l'habitude de dire dans sa prière : « *Ô mon Dieu ! Pardonne-moi ma faute, mon ignorance, l'excès dans ma conduite et tout ce que Tu connais mieux que moi. Ô mon Dieu ! Pardonne-moi mon sérieux, ma plaisanterie et ma faute. Et tout cela se trouve en moi. Ô mon Dieu ! Pardonne-moi mes fautes passées, mes fautes futures, ce que j'ai fait en secret et ce que j'ai fait en public et tout ce que Tu connais mieux que moi. Tu es mon Dieu et il n'y a de Dieu que Toi.* » Il disait aussi : « *Ô mon Dieu ! Pardonne-moi tous mes péchés, les petits et les grands, les involontaires et les volontaires, ceux que j'ai fait en secret et ceux que j'ai fait en public, les premiers et les derniers.* »[569] Cette généralité et cette inclusivité permet au serviteur de se repentir des péchés qu'il sait avoir commis et de ceux qu'il ne sait pas avoir commis.

❁ Se repentir uniquement de certains péchés. Le repentir d'un péché est-il valable si l'on continue d'en commettre d'autres ? Les Savants ont deux opinions sur la question, et les deux ont été attribuées à l'Imam Aḥmad. Ceux qui ont rapporté le consensus sur le bien-fondé d'un tel repentir, comme l'Imam an-Nawawī, n'étaient pas au courant de ce désaccord. En fait, l'affaire n'est pas facile et nécessite une profonde réflexion pour trancher en faveur d'une opinion ou de l'autre, et il faut une preuve décisive. Ceux qui considèrent que [ce genre de repentir] est valable, soutiennent que lorsque l'Islam de l'individu est valable, c'est-à-dire lorsqu'il se repent de sa mécréance, même s'il continue de commettre des actes de désobéissance dont il ne se repent pas, son repentir est valable, tout comme l'est le repentir d'un péché tout en persistant à en commettre d'autres. D'autres répondent à cela en disant que l'Islam a un statut incomparable en raison de sa force et de son caractère inclusif, et de sa réalisation pour l'enfant né d'un père et d'une mère musulmans ou seulement l'un des deux, ou d'un père dont

569. Tradition rapportée par Muslim.

on ne connait pas l'identité, ou de l'un de ses parents mort dans l'une des deux opinions sur la question, ou qui réalise l'Islam par son maître ou son ravisseur musulman dans l'une des deux opinions sur la question ; tout cela est dû à la force de l'Islam et à l'aspiration de la Loi divine à cela, de sorte qu'il peut être hérité et atteint même sans intention.

D'autres ont soutenu que le repentir est le « retour à Dieu » (*ar-Rujūʿ ilâ Allāh*), et le passage de la désobéissance à l'obéissance à Dieu ﷻ. Or, à quoi bon un tel retour si le serviteur se repent d'un seul péché tout en continuant à en commettre mille autres ? Ils disent en outre : Dieu ﷻ ne tient pas rigueur au serviteur pénitent car il est revenu à l'obéissance et à l'adoration, et s'est repenti sincèrement, mais ce n'est pas le cas pour celui qui persiste à faire des péchés comparables à celui dont il se repent ou plus grave encore, car un tel serviteur n'est pas revenu à l'obéissance et ne s'est pas repenti sincèrement. Ils ajoutent : Lorsque quelqu'un se repent à Dieu, il ne peut plus être taxé de désobéissant, tout comme le mécréant n'est plus taxé de mécréance lorsqu'il devient musulman, mais celui qui persiste à commettre des péchés autres que celui dont il se repent, le nom de désobéissant ne l'abandonne pas. Par conséquent, son repentir n'est pas valable.

Le secret de cette question est le suivant : le repentir est divisible comme les péchés, de sorte que l'on puisse se repentir d'une chose mais non d'une autre. L'opinion prévalente est qu'il est divisible dans le sens où, de même qu'il varie en qualité, il varie également en quantité. Si un serviteur a accompli un devoir mais en a négligé un autre, il mérite une punition pour ce qu'il a abandonné mais non pour ce qu'il a accompli ; de même, s'il s'est repenti d'un péché et a persisté dans un autre. Le repentir est une obligation pour les deux péchés, et si le serviteur a accompli l'un des deux devoirs et omis l'autre, celui qu'il a omis n'annule pas ce qu'il a accompli. C'est comme celui qui omet le pèlerinage mais qui accomplit la prière et le jeûne, et qui s'acquitte de l'aumône légale.

D'autres peuvent répliquer : Le repentir est un acte unique dont le sens est d'abandonner ce que Dieu ﷻ n'aime pas, de le regretter et de revenir à Son obéissance. Si le repentir n'est pas accompli complètement, alors il n'est pas authentique, car le repentir est un acte d'adoration : accomplir une partie du repentir ou certaines de ses obligations revient à accomplir une partie d'un acte d'adoration obligatoire. Le lien entre les parties d'un acte d'adoration est plus fort que le lien entre divers types d'actes d'adoration.

Ceux qui ne sont pas de cet avis peuvent dire : Chaque péché a un repentir qui lui est propre, et c'est une obligation pour lui, mais il n'est pas lié au repentir d'autres péchés, tout comme les deux péchés ne sont pas liés. À mon avis, le repentir n'est pas valable si on persiste à commettre un autre péché du même genre. Quant au repentir d'un péché tout en s'adonnant à un autre qui n'a aucun




rapport avec lui, et qui n'est pas non plus du même genre, il est valable. Par exemple, si quelqu'un s'est repenti de l'usure, mais pas de la consommation du vin, son repentir de l'usure est valable. Cependant, s'il s'est repenti de l'usure d'*al-fadl* (de solde) mais pas de celle d'*al-nasī'a* (de report)[570], ou vice et versa, ou s'il s'est repenti de la consommation d'opium mais persiste à boire du vin, ou vice et versa, un tel repentir n'est pas valable. Il est comme celui qui s'est repenti d'avoir forniqué avec une femme mais qui persiste à forniquer avec une autre. Ou bien, il s'est repenti d'avoir bu du vin, mais continue de boire d'autres boissons alcooliques. En réalité, cet individu ne se repent pas du péché, mais passe simplement d'un péché à un autre de même nature, et son cas est différent de celui qui passe d'un péché à un autre péché de nature différente.

Il fait cela parce que le poids du nouveau péché est plus léger, ou parce que la pulsion de son ego est plus forte ou parce que son désir est plus intense, ou parce que les moyens sont présents et disponibles pour ce péché et qu'il n'a pas besoin d'un effort supplémentaire pour se les procurer, contrairement à un autre péché qui demande plus d'efforts. Ou, parce que ses compagnons et sa compagnie le tentent et ne le laissent pas se repentir, et qu'il jouit d'une influence et d'une popularité telles qu'il ne veut pas renoncer à ce péché. Comme ce fut le cas par exemple pour Abū Nuwās[571] qui répondit à Abū al-'Atāhiya[572] qui lui avait reproché ses péchés :

[Vers :] *Me vois-tu, ô 'Atāhī / Abandonner ces divertissements ?*

Me vois-tu gâcher / À cause des rites ma popularité?

Ce genre d'individu peut se repentir d'avoir tué, spolié des personnes innocentes ou consommé les biens des orphelins, mais pas d'avoir bu du vin ou commis des turpitudes. Son repentir est valable pour les choses dont il s'est repenti, mais il reste redevable des autres péchés qu'il continue de commettre. Et Dieu est Plus Savant !

❁ La récidive annule-t-elle le repentir antérieur ? Parmi les règles du repentir, une question se pose : est-ce que l'individu ne doit plus jamais commettre le péché dont il s'est repenti pour que son repentir soit valable ? Certains Savants considèrent que l'individu ne doit plus commettre ce péché et que s'il récidive, cela

570. Les jurisconsultes musulmans ont identifié deux types d'usure (*Riba*) : le *Riba an-nasī'a* ou de report et le *Riba al-fadl* ou de solde. Le premier consiste en une somme payée pour l'usage de capitaux empruntés ou, en contrepartie, d'un rééchelonnement dans le paiement d'une dette tandis que le second naît de l'achat et de la vente de marchandises avec surplus monétaire. Selon Ibn Taymiya, « Le *Riba* est accepté par le pauvre et non par le riche. Seul un nécessiteux contracte un prêt à terme et s'engage à l'assortir d'un supplément (...). Le *Riba* est donc une injustice qui frappe le pauvre et se situe à l'opposé de la charité ».
571. Al-Ḥasan Ibn Hānī al-Ḥakamī Abū Nuwās (m. 195/811) : célèbre poète arabe de la cour 'abbasside. Il était connu pour son talent et sa passion pour le vin.
572. Abū al-'Atāhiya, Ismā'īl Ibn Qāsim al-'Anzī (m. 211/827) : poète célèbre de Baghdâd. Il composa de nombreux poèmes pour le calife al-Mahdī et ses vizirs, et son talent était reconnu même par Abū Nuwās.

indique clairement que son repentir était faux et non valable. Toutefois, la majorité soutient que ce n'est pas une condition et que l'authenticité du repentir dépend de l'abandon du péché, du regret et de la résolution solennelle d'y mettre fin.

Si le péché est commis contre un être humain, est-ce ce que la résolution de ne plus recommencer est une condition préalable au repentir? Il y a des points délicats concernant cette question que nous mentionnerons, si Dieu le veut. Si quelqu'un y revient malgré sa résolution au moment du repentir de ne plus jamais le commettre, son état est comme celui de l'individu qui a commis ce péché la première fois, et son premier repentir n'est pas invalidé.

Cette question est basée sur un principe, à savoir : lorsque le serviteur se repent d'un péché puis le commet à nouveau, est-ce que le poids du péché dont il s'est repenti et qu'il commet à nouveau pèsera sur lui, de sorte qu'il mérite une punition pour son péché antérieur et pour sa récidive, s'il meurt dans cet état? Ou est-ce que son premier péché est complètement annulé de sorte que son effet ne peut jamais revenir, et qu'il ne sera puni que pour le dernier? Il y a deux avis sur ce principe.

Un groupe de Savants a dit : Le premier péché lui revient à cause de l'invalidité du repentir et de son annulation par la récidive. Ils disent aussi : Le repentir d'un péché est comparable à l'adhésion à l'Islam après la mécréance. Lorsqu'un mécréant entre en Islam, son Islam élimine tous ses péchés antérieurs, y compris le péché de mécréance et ses corollaires. Quand il abjure, son péché antérieur lui revient avec le péché d'apostasie, conformément à la parole du Prophète ﷺ rapportée dans le *Sahīh* d'Al-Bukhārī : « *À celui qui agit bien une fois devenu musulman, ses péchés commis durant son état d'ignorance ne lui seront pas reprochés; mais celui qui agit mal une fois devenu musulman, il sera tenu pour responsable des premiers péchés et des derniers.* » Telle est la condition de celui qui se comporte mal après être entré en Islam. Notons qu'il est connu que l'apostasie est le plus grand péché en Islam.

S'il est tenu pour responsable de ce qu'il a fait dans l'état de mécréance, et que son Islam défaillant entre deux péchés n'a pas effacé le précédent, son repentir défaillant entre deux péchés n'efface pas le péché antérieur, tout comme il n'efface pas le péché suivant. Ils soutiennent également que l'authenticité du repentir est conditionnée par sa continuité et l'accomplissement de sa promesse, et que ce qui est conditionné est nul lorsque la condition est nulle, tout comme l'authenticité de l'Islam est conditionnée par sa continuité et son accomplissement. Ils soutiennent en outre que le repentir est une obligation jusqu'à la mort, et que l'individu doit par conséquent se repentir toute sa vie durant. Par rapport à la vie, le repentir équivaut au renoncement aux choses qui invalident le jeûne durant la journée. Si l'individu se retient la majeure partie de la journée, mais qu'il rompt le jeûne avant l'heure, tous ses efforts sont invalidés et n'ont plus aucune valeur, et son statut n'est pas différent de celui qui n'a pas du tout jeûné.

Ils disent que cela est confirmé par la Tradition authentique où le Prophète ﷺ dit : « *Le serviteur accomplit les actions des hôtes du Paradis jusqu'à ce que la distance qui l'en sépare soit à peine d'un empan, puis l'écriture [= le Décret divin] le rattrape et il accomplit alors les actions des hôtes de l'Enfer et y entre.* »[573] L'action ici est plus entendue dans un sens général. Il ne s'agit pas uniquement d'un acte de mécréance qui conduit donc à un châtiment éternel, ou d'une désobéissance qui fait entrer en Enfer, car le Prophète ﷺ ne dit pas que ce serviteur : « commet un acte d'apostasie et quitte l'Islam », mais plutôt qu'il commet un acte qui le fait entrer en Enfer. Dans certains Recueils de traditions, il est rapporté qu'il a dit : « *Il se peut qu'un homme obéisse à Dieu pendant soixante ans, et que sur son lit de mort, il commette une injustice dans ses dernières volontés et entre alors en Enfer.* »[574] Ainsi, la signification de « mauvaise fin » est plus large qu'une mauvaise fin par une act de mécréance ou de désobéissance. De plus, les actions sont validées par les dernières.

Si on dit : Cela implique que les bonnes actions sont invalidées par les mauvaises actions, et c'est l'opinion des Mutazilites, alors que le Coran et la Sunna nous enseignent que ce sont les bonnes actions qui annulent les mauvaises et non l'inverse, conformément à la Parole du Très-Haut : « ***Les bonnes actions effacent les mauvaises.*** »[575] En effet, le Prophète ﷺ a dit à Mu'ādh :

« *Crains Dieu où que tu sois ; et fais suivre une mauvaise action par une bonne, car elle l'effacera ; et traite les gens avec courtoisie et bienveillance.* »[576]

On peut également dire que le Coran et la Sunna suggèrent l'équilibrage et l'annulation des bonnes actions par les mauvaises. On ne peut pas réfuter une partie du Livre de Dieu par une autre, ni rejeter une parole du Livre sous prétexte que les Mutazilites ont dit cela, car cette méthode est celle des partisans de la passion et des fanatiques. Au contraire, nous devons accepter la vérité, quelle que soit la personne qui l'a dite, et rejeter le mensonge. Quant à l'équilibrage, il est mentionné dans les sourates *Al-A'rāf*, *Al-Anbiyā'*, *Al-Mu'minūn* et *Al-Qāri'a*[577].

Quant à l'invalidation, Dieu ﷻ dit : « ***Ô vous qui croyez, obéissez à Dieu et obéissez au Messager et n'invalidez pas vos œuvres !*** »[578]. Les exégètes donnent au mot invalidation employé ici le sens d'apostasie, car c'est la plus grande invalidation qui soit, mais il ne s'agit pas du seul acte d'invalidation des actes. Le Très-Haut dit également : « ***Ô vous qui croyez, n'invalidez pas vos aumônes par un reproche ou un mauvais traitement.*** »[579]. Ces deux causes surviennent

573. Tradition rapportée par Al-Bukhārī et Muslim.
574. Tradition rapportée par Abū Dāwūd, Ibn Māja et At-Tirmidhī.
575. Coran 11 : 114.
576. Tradition rapportée par Aḥmad, Bayhaqī et At-Tirmidhī.
577. Coran, sourates 7, 21, 23, 101.
578. Coran 47 : 33.
579. Coran 2: 264.

après l'aumône et l'invalident. Le Très-Haut a comparé l'invalidation de l'aumône par le reproche ou le mauvais traitement à son invalidation par l'ostentation. Il dit aussi : « ***Ô vous qui croyez ! N'élevez pas la voix au-dessus de celle du Prophète. Ne lui adressez pas la parole à voix haute, comme vous le faites entre vous, de crainte que vos œuvres ne deviennent stériles sans que vous en ayez conscience.*** »[580]. Il est rapporté dans une Tradition authentique que le Prophète ﷺ a dit : « *Celui qui abandonne la prière du 'Aṣr (l'après-midi), ses actes sont invalidés.* »[581] 'Āisha – que Dieu soit satisfait d'elle – a dit à la mère esclave de Zayd ibn al-Arqam qui avait fait une « double vente »[582] (*bay' al-'īna*) : « Informe Zayd qu'il a invalidé son *jihād* avec le Messager de Dieu, à moins qu'il ne se repente ». L'Imam Aḥmad a également établi la règle suivante concernant l'invalidation des actes : « Le serviteur doit se marier s'il craint pour sa chasteté. Il lui est permis de contracter un prêt pour se marier et de ne pas tomber dans l'interdit, de peur que ses actes ne soient invalidés. »

Si tu infères la règle suivante de la Loi : certaines mauvaises actions peuvent invalider les bonnes actions par consensus, et d'autres peuvent les invalider par des preuves textuelles, il est possible que la mauvaise action répétée invalide la bonne action du repentir, et c'est comme s'il n'y avait jamais eu de repentir. C'est comme si ses deux [mauvaises] actions ne rencontraient aucun obstacle et que leur effet était cumulatif. Ils soutiennent également que le Coran, la Sunna et le consensus des Prédécesseurs enseignent tous l'équilibrage [entre les bons et les mauvais actes]. Ce qui importe, c'est l'acte qui l'emporte et dont l'effet sera déterminant. Ibn Mas'ūd ﷺ a dit : « Les gens seront jugés le Jour de la Résurrection : celui qui aura fait plus de mauvaises actions que de bonnes, même une seule en plus, entrera en Enfer ; et celui qui aura fait plus de bonnes actions que de mauvaises, même une seule en plus, entrera au Paradis. Puis il a récité : « ***Ce jour-là, la pesée se fera selon la Vérité. Ceux dont les œuvres seront lourdes, ceux-là seront les bienheureux. Mais ceux dont les œuvres seront légères, ceux-là auront causé eux-mêmes leur propre perte parce qu'ils auront méprisé Nos Signes.*** »[583] Puis il ajouta : Une graine fera pencher la balance dans un sens ou dans l'autre », et : « Celui dont les bonnes actions seront égales aux mauvaises fera partie des hôtes d' *Al-A'rāf*[584]. »

580. Coran 49 : 2.
581. Tradition rapportée par Aḥmad, An-Nasā'ī et Al-Bukhārī.
582. Contrat commercial utilisé pour prêter de l'argent avec intérêt sans rompre avec l'interdit de l'usure. Il consiste pour le prêteur à vendre un objet à crédit, que lui revend immédiatement l'emprunteur pour une somme inférieure ; il reste toujours alors pour l'emprunteur à payer son crédit, mais celui-ci dispose de la somme obtenue par la vente de l'objet.
583. Coran 7 : 8-9.
584. Montagne ou barrière rocheuse située entre le Paradis et l'Enfer.

❁ Il reste donc la question suivante : Est-ce-que tous les actes, qu'ils soient plus lourds ou plus légers [dans la balance] seront invalidés, et c'est comme s'ils n'avaient jamais existé, ou seule la partie équivalente dans la balance sera invalidée ? Et est-ce que l'excès de part et d'autre restera valide ?

Ceux qui soutiennent la thèse de l'équilibrage ont deux avis sur ce point : Si les bonnes actions l'emportent sur les mauvaises, même par une seule, est-ce que le côté dominant effacera complètement le côté dominé, de sorte que l'individu sera récompensé pour toutes ses bonnes actions, ou est-ce qu'une partie de ses bonnes actions sera supprimée par ses mauvaises et il ne sera donc pas récompensé pour elles, à cause de ces mauvaises actions, et seules [les actions restantes] lui vaudront la récompense ou la punition ? Ici aussi, il y a deux avis.

De même, si les mauvaises actions l'emportent par une action, est-ce que l'individu entrera en Enfer à cause de cette seule action qui restera après l'invalidation, ou à cause de toutes les mauvaises actions qui dominent sur la balance ? Ici aussi, il y a deux avis selon le principe de ceux qui croient à la causalité et au jugement.

Quant aux principes des *Jabarites* qui nient la causalité, le jugement et les causes qui aboutiront à une récompense et à une punition, toute l'affaire repose sur le pur Vouloir de Dieu, sans aucune considération de ce qui a été mentionné. Selon eux, ce que Dieu ﷻ fera ne peut pas être connu : il est possible qu'Il punisse quelqu'un qui a accompli plus de bonnes actions que de mauvaises et qu'Il récompense celui qui a accompli plus de mauvaises actions que de bonnes. Il se peut qu'Il fasse entrer deux hommes ayant commis des actions identiques en Enfer, mais qu'Il en place un à un niveau de l'Enfer inférieur par rapport à l'autre ; tout comme Il peut pardonner Zayd et punir 'Amr, même si leurs actions sont semblables ; ou Il peut récompenser quelqu'un qui ne Lui a jamais obéi et punir quelqu'un qui ne Lui a jamais désobéi. Il n'y a pas de causalité à leurs yeux, ni sagesse, ni cause, ni équilibrage, ni annulation, ni concurrence entre les bonnes et les mauvaises actions. La peur qu'éprouvent le bienfaiteur et le malfaiteur est la même, car l'un et l'autre peuvent être punis. Tout ce qu'Il est capable de faire Lui est possible, et ce qu'Il S'empêche de faire et qui ne se produira pas ne peut être connu que par les informations du Messager. Son occurrence sera impossible, conformément à l'information faisant état de sa non-survenance.

L'autre groupe, c'est-à-dire ceux qui déclarent que la conséquence du péché dont le serviteur s'est repenti ne se retournera pas contre lui si son repentir est incomplet, répliquent que ce péché a été éliminé par le repentir : c'est comme s'il n'avait pas été commis, n'avait jamais existé et donc ne se retournera pas contre le serviteur. Ce dont le serviteur est responsable, c'est ce qui est postérieur au repentir et non ce qui est antérieur. Ils disent aussi : « La validité du repentir n'exige pas

l'infaillibilité de l'individu jusqu'à la mort. S'il regrette et renonce définitivement à refaire sa mauvaise action, l'effet de son péché est éliminé, mais si l'individu récidive dans son péché, l'effet se poursuit.»

Ils soutiennent en outre que la mécréance qui invalide tous les actes n'est pas une analogie valable, car c'est une tout autre affaire, et c'est pour cette raison qu'elle efface toutes les bonnes actions; alors que le fait de récidiver dans le péché n'invalide pas toutes les bonnes actions qui l'ont précédé. De plus, disent-ils, le repentir est la plus grande des bonnes actions; si la récidive dans le péché devait l'invalider, cela invaliderait également d'autres bonnes actions, et cela est évidemment faux, car cette opinion est similaire à celle des *Kharijites* qui déclarent qu'un seul péché suffit à faire de l'individu un mécréant, et des *Mutazilites* qui condamnent l'individu à l'Enfer éternel sur la base d'un péché majeur, même s'il a accompli des milliers de bonnes actions. Ces deux groupes sont d'accord pour condamner ceux qui commettent des péchés majeurs à l'Enfer éternel: les Kharijites déclarent que ces pécheurs sont des mécréants (*Kuffār*), alors que les *Mutazilites* déclarent que ce sont des débauchés (*Fussāq*).

En fait, du point de vue de la Religion musulmiane, ces deux écoles se trompent et leurs opinions sont fausses, car elles sont en contradiction avec les textes et la raison, ainsi qu'avec les critères de la justice: «***Dieu ne lèse personne, fût-ce du poids d'un atome. S'il s'agit d'une bonne action, Il en double la valeur et Il donne, venant de Lui-même, une récompense magnifique.***»[585]

Ils disent aussi que l'Imam Aḥmad – que Dieu lui fasse miséricorde – a mentionné dans son *Musnad* la Tradition prophétique suivante: «*Dieu aime le serviteur qui cède à la tentation, puis qui se repent.*» Je dis: il s'agit du serviteur qui se repent à chaque fois qu'il commet un péché. Si sa récidive invalidait son repentir, il ne serait pas aimé par le Seigneur et s'exposerait plutôt à la Colère de Dieu ﷻ. Ils soutiennent également que Dieu ﷻ a lié l'acceptation du repentir à la demande de pardon et à l'absence d'obstination (*al-Iṣrār*) dans le péché, mais non à la récidive. Le Très Haut dit: «***Ceux qui, après avoir commis une mauvaise action ou s'être fait tort à eux-mêmes, se souviennent de Dieu et demandent pardon pour leurs péchés – et qui donc pardonne les péchés si ce n'est Dieu? –, ceux qui ne s'obstinent pas sciemment dans leurs agissements.***»[586]

L'obstination signifie ici l'engagement du cœur à commettre à nouveau le péché, à chaque fois que l'occasion se présente; et c'est ce qui empêche le pardon de Dieu ﷻ. Ils soutiennent en outre que le repentir constant est une exigence pour

585. Coran 4: 40.
586. Coran 3: 135.

la perfection du repentir et pour en tirer un avantage, mais pas une exigence pour la validité du repentir exprimé antérieurement. Ce qui n'est pas le cas pour les actes d'adoration obligatoires, comme le jeûne d'un jour, ou le nombre d'unités de prière, car il s'agit d'un acte d'adoration unique et indivisible qui n'est accepté que si tous ses piliers et ses parties sont rigoureusement appliqués. D'autre part, le repentir comprend de multiples actes d'adoration qui varient en fonction des péchés, car à chaque péché correspond un repentir spécifique. Si l'individu accomplit un acte d'adoration et en néglige un autre, cela n'invalide pas celui qu'il a accompli, comme nous l'avons établi plus haut. C'est, par exemple, le cas de celui qui jeûne pendant le mois Ramaḍân, mais qui n'en jeûne pas quelques jours sans raison valable : est-ce que les jours non jeûnés invalident les jours jeûnés ? Non, au contraire, c'est comme quelqu'un qui prie mais qui ne jeûne pas, ou ne fait pas l'aumône ou n'accomplit pas le pèlerinage.

Le fait est que le repentir est une bonne action en soi et que la récidive dans le péché est une mauvaise action ; pourtant, cette récidive n'invalide donc pas cette bonne action tout comme elle n'invalide aucune autre bonne action. Ils soutiennent que leur opinion s'appuie sur les principes des « Gens de la Sunna » qui conviennent tous qu'une personne peut posséder les qualités d'un ami de Dieu à un égard et celles de Son ennemi à d'autres égards ; qu'elle peut être aimée par Dieu ﷻ à un égard et détestée par Lui à un autre. Le cœur d'une personne peut contenir des éléments de foi et d'hypocrisie, et même de foi et de mécréance, et elle peut être plus proche de l'une que de l'autre, et faire partie des partisans de la foi ou de la mécréance, ou de l'hypocrisie, conformément à cette Parole du Très-Haut : « ***Ils étaient, ce jour-là, plus près de la mécréance que de la foi*** »[587] et à cette autre : « ***Et la plupart d'entre eux ne croient en Allah, qu'en lui donnant des associés.*** »[588] Il confirme leur foi, bien qu'elle cohabite avec l'associationnisme. Si, en plus de cet associationnisme, ils accusent de mensonge Ses Messagers, leur foi ne leur serait d'aucune utilité. Cependant, si elle est accompagnée de leur croyance en Ses Messagers alors, même s'ils donnent des associés à Dieu ﷻ, cela ne les exclut pas de la foi en Ses Messagers et au Jour dernier, et ils méritent un plus grand avertissement que ceux qui commettent des péchés majeurs. Leur associationnisme est de deux types : un associationnisme caché et un associationnisme évident. Celui qui est caché peut être pardonné, mais quant à celui qui est évident, Dieu ﷻ ne le pardonnera que par le repentir, car « ***Dieu ne pardonne jamais que l'on Lui donne un associé.*** »[589]

587. Coran 3 : 167.
588. Coran 12 : 106.
589. Coran 4 : 48.

C'est en se basant sur ce principe que les Sunnites affirment l'entrée en Enfer de ceux qui ont commis des péchés majeurs, une entrée qui sera suivie de leur sortie et de leur accès ensuite au Paradis, car les deux raisons existent. Cela étant maintenant établi, on en déduit que celui qui retombe dans le péché est détesté par Dieu du point de vue de la récidive dans le péché, qu'il est bien-aimé par Dieu ﷻ du point de vue de son repentir et de ses bonnes actions antérieures. Pour chaque cause, Dieu ﷻ produit un effet qui découle de Sa Justice et de Sa Sagesse, et Il n'est jamais injuste : « ***Certes, ton Seigneur n'est pas un tyran envers Ses serviteurs.*** »[590]

Le repentir de celui qui n'a pas la capacité de commettre un péché

Si les péchés récents d'une personne sont plus nombreux et annulent ses bonnes actions antérieures et qu'elle se repent sincèrement, l'effet de ses bonnes actions antérieures lui est restitué, et son cas n'est pas identique à celui de l'individu qui vient de récidiver. On lui dira plutôt : « Tu t'es repenti en même temps que tes bonnes actions antérieures ». Car les bonnes actions accomplies en état d'Islam sont plus grandes que les bonnes actions qu'un mécréant accomplit en état de mécréance, y compris des actions telles que l'affranchissement d'esclaves, les aumônes et la bonté envers ses proches. Ḥakīm Ibn Ḥizām ﷺ a demandé au Prophète ﷺ : « Ô Messager de Dieu, est-ce que tu penses que je mérite une récompense pour avoir affranchi des esclaves, fait des aumônes et avoir été bon envers mes proches durant mon état d'ignorance [et avant que je n'entre en Islam] ? » Le Prophète ﷺ lui a répondu : « *Tu es entré en Islam avec tout le bien que tu as fait auparavant.* »[591] Et cela, car tout mal qui s'insinue entre deux actes d'obéissance est éliminé par le repentir, et c'est comme s'il n'existait pas : les deux actes d'obéissance se rencontrent et s'unissent. Et Dieu est Plus Savant.

❁ Parmi les règles du repentir, il y a celle qui consiste à savoir si le repentir d'un pécheur qui n'a pas les moyens de commettre des péchés et qui est incapable de les faire, est valide. C'est le cas du menteur, du calomniateur, du faux témoin, dont la langue est coupée, ou du fornicateur qui est castré, du voleur dont les quatre membres sont coupés, du faussaire dont les mains sont coupées, et celui dont le désir de commettre le péché est épuisé. Il y a deux opinions sur ce point. Il y a ceux qui disent que le repentir de ce type d'individus n'est pas valide, car le repentir n'a de sens que pour celui qui a la capacité de commettre ou de ne pas commettre un péché, donc le repentir s'applique à quelque chose de possible et

590. Coran 41 : 46.
591. Tradition rapportée par Al-Bukhārī et Muslim.

non d'impossible. Voilà pourquoi il est inconcevable de se repentir d'avoir déplacé des montagnes ou d'avoir asséché des océans ou de s'être envolé dans les airs, etc. Ils soutiennent en outre que le repentir est une opposition à la pulsion de l'âme et une réponse à la pulsion de la Vérité, et puisque dans ce cas il n'y a pas de pulsion de l'âme, l'individu est incapable d'accomplir l'acte. Ils ajoutent qu'un tel individu est comme celui qui est contraint de renoncer, quelqu'un qui est obligé de le faire, et le repentir d'une telle personne n'est donc pas valable.

Ils disent aussi qu'il est naturellement et instinctivement admis par les gens que le repentir des démunis et des victimes de calamités n'a aucune valeur, et qu'ils ne sont pas loués pour cela, et c'est pour cette raison que l'on donne à ce repentir le nom de : « repentir de la pauvreté » (*Tawbat iflās*) et de « repentir de la calamité » (*Tawbat jā'iḥa*). Le poète a dit :

Je suis allé chercher le repentir / Mais je n'ai trouvé que le repentir de la pauvreté

Ils disent aussi que cette invalidité est prouvée par les textes qui indiquent que ce repentir accompli avant la vue de l'Ange de la mort n'est d'aucune utilité, car il est fait sous la contrainte et non par choix. Dieu ﷻ dit : « ***Dieu ne pardonne qu'à ceux qui font le mal par ignorance et se repentent aussitôt après. Ceux-là, Dieu revient à eux ; Dieu est Omniscient, Il est Juste. Mais il n'y a pas de pardon pour ceux qui font le mal jusqu'au moment où la mort se présentant à l'un d'entre eux, il s'écrie : « Oui, maintenant je me repens ! » Il n'y a pas de pardon non plus pour ceux qui meurent mécréants. Pour ceux-là, Nous avons préparé un châtiment douloureux.*** »[592]. L'ignorance mentionnée dans ce verset, c'est l'absence de connaissance du mal que contient l'action commise, même si l'individu connaissait en théorie son interdiction. Qatāda ؓ a dit : « Les Compagnons du Messager de Dieu étaient tous d'accord pour dire que tout moyen [ou acte] par lequel on désobéit à Dieu est de l'ignorance, qu'il soit intentionnel ou pas, et que quiconque désobéit à Dieu est un ignorant. »

Quant au « repentir à l'approche (de la mort) » (*at-Tawba min qarīb*), la majorité des exégètes disent que c'est celui qui est accompli avant la vue de l'Ange [de la mort]. 'Ikrima a dit : « Avant la mort », ad-Ḍaḥḥāk a dit : « Avant de voir l'Ange de la mort », as-Suddī et al-Kalbī ont dit : « L'individu doit se repentir dans son cœur avant la maladie terminale ». Il est rapporté dans le *Musnad* d'Aḥmad, d'après Ibn 'Umar ؓ que le Prophète ﷺ a dit : « *Dieu accepte le repentir du serviteur jusqu'à ce que les affres de la mort l'atteignent.* » Dans la version d'Abū al-Haytham Darrāj, d'après Abū Sa'īd ؓ, il est rapporté que le Prophète ﷺ a dit : « *Satan dit : Par Ta Puissance, ô Seigneur, je ne cesserai pas d'égarer Tes serviteurs aussi longtemps que leurs âmes seront dans*

592. Coran 4 : 17-18.

leurs corps. Le Seigneur dit: Par Ma Puissance, Ma Majesté et Mon Altesse, Je continuerai de leur pardonner aussi longtemps qu'ils imploreront Mon pardon. »[593]

Tel est le cas de celui qui se repent « à l'approche de la mort ». Quant à celui qui se repent au moment de la mort, son repentir n'est pas accepté, car il le fait par obligation et non par choix. C'est comme le repentir quand le soleil se lève à l'Ouest, ou le Jour de la Résurrection, ou en voyant le châtiment de Dieu ﷻ. Ils disent aussi que la réalité du repentir consiste à empêcher son âme de commettre ce qui est interdit, que l'empêchement ne concerne que les choses que l'individu peut faire et non celles qu'il est inconcevable qu'il puisse faire, car le repentir signifie se séparer du péché potentiel. Ils disent aussi que le péché est la résolution solennelle de faire ce qui est interdit en concomitance avec son exécution et que le repentir est la détermination solennelle de s'abstenir de faire ce que l'on peut faire, en plus de s'en séparer. Se résoudre à faire ce que l'on est incapable de faire est impossible, et se séparer de cette résolution est une nécessité et non un choix. C'est comme le refus de voler dans le ciel, ou de déplacer des montagnes, etc.

La deuxième opinion, la plus juste, c'est que le repentir d'une telle personne est correct, possible, et qu'il se produit concrètement, car tous les piliers du repentir sont présents, y compris le regret. Dans le *Musnad*, il est rapporté que le Prophète ﷺ a dit : « *Le regret est un repentir* ».

Comment l'individu qui regrette profondément son péché et qui s'en veut n'aurait-il plus accès au repentir ? Surtout avec ce qui en découle, comme les pleurs de l'individu, son chagrin, sa peur, sa résolution solennelle et son intention que s'il devait se rétablir et que l'acte lui était possible, il ne le commettrait pas. Ainsi, Muḥammad ﷺ a attribué à celui qui n'a pas la capacité d'accomplir un acte, le statut de celui qui l'accomplit si son intention est sincère, comme l'indique cette Tradition authentique : « *Lorsqu'un serviteur tombe malade ou voyage, toutes les actions qu'il avait l'habitude de faire lorsqu'il était en bonne santé et à la maison continuent d'être inscrites sur son compte.* »[594]

Il est en outre rapporté dans le *Ṣaḥīḥ* d'Al-Bukhārī : « *Quels que soient les chemins que vous parcourrez et les vallées que vous traversez, il y a toujours des gens à Médine qui sont avec vous.* » Les Compagnons demandèrent : « Ils sont avec nous tout en se trouvant à Médine ? » Il répondit : « *Oui, même s'ils sont à Médine et qu'ils y sont retenus pour une raison [impérieuse et valable].* »[595] Il y a des analogies [avec notre sujet] dans cette Tradition. En effet, le statut de celui qui renonce au péché par incapacité et dont l'intention d'y renoncer s'il en avait les moyens est volontaire, est identique à celui qui y renonce par choix.

593. Tradition rapportée par Aḥmad.
594. Tradition rapportée par Aḥmad et Al-Bukhārī.
595. Tradition rapportée par Al-Bukhārī et Muslim.

Explication : le préjudice du péché sur lequel se fonde la Menace divine résulte tantôt de la volonté de le commettre et tantôt de son exécution, or la source du préjudice est absente chez la personne incapable tant en acte qu'en intention, et la punition est subordonnée au préjudice. De plus, l'individu qui est incapable de commettre le péché n'est pas nécessairement incapable de le désirer et de l'aimer. S'il désire et aime récidiver dans ce péché et que son intention est que s'il était en bonne santé, il se jetterait dessus, il doit donc se repentir de ce désir, de ce souhait et de ce chagrin de l'avoir manqué. Si on peut imaginer l'obstination dans le péché d'une telle personne, on peut également imaginer le contraire, à savoir son repentir. Il est plus facile d'imaginer le repentir de cette personne que son obstination, et cela est évident. La différence entre ce type de personne et celui qui voit l'Ange de la mort, ou celui qui est amené le Jour de la Résurrection, c'est que la responsabilité prend fin à la fois à la vue de l'ange de la mort et l'arrivée du Jour de la Résurrection, car le repentir n'a d'effet que durant la période de responsabilité. En ce qui concerne l'individu incapable de commettre le péché, sa responsabilité n'est pas encore terminée et les commandements et les interdictions continuent de lui être appliqués, et il est concevable qu'il cesse d'espérer et de souhaiter le péché, de s'en vouloir de l'avoir manqué et que tout cela soit remplacé par le regret et le chagrin de l'avoir fait. Dieu est Plus Savant.

❁ Qu'en est-il quand le renoncement à un péché n'empêche pas d'en commettre un autre ?

Parmi les règles du repentir, il y en a une qui concerne celui qui a décidé de se repentir alors qu'il est en train de commettre un péché et qui ne peut pas y mettre fin sans en commettre un autre. C'est le cas de celui qui est en plein rapport sexuel illicite et qui décide de se repentir, mais sans interrompre l'acte ; ou celui de l'individu qui a décidé de se repentir alors qu'il est assis au milieu d'un terrain qu'il a usurpé et qui ne peut se séparer de l'acte sans traverser le terrain, ce qui équivaut également à un usage illicite du terrain. Comment peut-il se repentir d'un acte illicite en commettant un acte similaire ? Comment peut-on justifier le repentir d'une interdiction par l'accomplissement d'une autre ? Cette affaire a troublé certains érudits au point qu'ils ont plaidé la « suspension de la responsabilité » d'une telle personne à l'égard de cet acte jusqu'à ce qu'elle puisse se débarrasser de la chose illicite, car, soutiennent-ils, il est impossible que l'on puisse ordonner à quelqu'un de faire quelque chose d'illicite, alors que c'est le seul moyen pour lui de se débarrasser de l'illicite. Par conséquent, il ne peut y avoir de décision sur un tel acte, car cela fait partie de ce qui peut être pardonné et qui n'est pas soumis à la responsabilité légale.

D'autres érudits ont dit que cet acte est à la fois illicite et une obligation, et qu'il a deux faces, à savoir qu'il est ordonné et interdit. La personne dans cette situation

est d'une part tenue de le faire car c'est son moyen de sortir de l'interdiction, et il lui est interdit d'autre part de le faire car elle commet une chose illicite. Ils soutiennent que rien n'empêche qu'un acte ait un double statut dans la loi, comme le fait de s'occuper de quelque chose de permis pour éviter un acte illicite. Si on considère l'acte permis lui-même sans le considérer comme une cause pour éviter une interdiction, on jugera qu'il est neutre, mais quand on l'envisage en tant que moyen d'éviter un acte interdit, il devient une obligation. Ils déclarent aussi qu'un acte permis ne peut pas être imposé à la place d'un autre, car ce serait comme faire d'une chose une obligation et aussi un choix. Ils disent aussi que c'est le cas de la prière accomplie dans une maison saisie, ce qui est interdit mais aussi une obligation ; de même que le fait de recouvrir ses parties intimes avec des vêtements de soie est à la fois interdit et obligatoire.

La vérité est que le fait d'ôter les vêtements de soie ou de sortir d'une terre spoliée constitue un repentir qui n'est pas interdit, car cela est ordonné catégoriquement, et il est impossible qu'une chose interdite soit commandée. Le retrait de l'organe sexuel – qui fait partie de l'acte de fornication – n'est illicite que si c'est pour en tirer du plaisir ou pour compléter l'acte de fornication, mais si c'est pour se séparer de l'illicite et interrompre le plaisir procuré par le péché, alors il n'y a aucun argument en faveur de l'interdiction du retrait, ni à partir de textes scripturaires ni à partir d'un consensus, et il n'y a pas non plus d'analogie solide entre le cas original et le nouveau dans la cause de la décision. Il est impossible que cet événement soit indépendant de la décision de Dieu ﷻ, car Sa décision dans ce cas est l'ordre catégorique de se retirer ; la seule autre possibilité serait que la poursuite de l'acte soit permise, ce qui n'est absolument pas le cas. Il en est de même de la sortie du terrain spolié : ceci est [simplement] ordonné. Le déplacement à l'intérieur ou l'exploitation de la terre d'autrui n'est interdit que s'il a pour but d'en tirer profit, ce qui inclut le fait de nuire à son propriétaire. Cependant, si le but n'est pas d'exploiter la terre, ni de nuire au propriétaire, ni Dieu Tout-Puissant ni Son Prophète ﷺ n'ont interdit un tel acte, et aucun raisonnement ou analogie solide ne suggère une telle interdiction.

Faire l'analogie entre celui qui ne fait que marcher sur un terrain spolié et qui n'a pas l'intention de l'exploiter ou de nuire à son propriétaire et celui qui poursuit son exploitation illégitime, et l'analogie entre le retrait d'une personne repentante et le retrait de celui qui poursuit l'acte, est la pire des analogies qui soit et elle est évidemment fausse. Nous ne nions pas qu'un même acte puisse avoir plus d'un aspect, mais lorsque son interdiction ou son obligation dans la loi est établie, il est possible de prendre en considération tous ses aspects et d'arriver ensuite à une décision unique. Par exemple, le législateur a ordonné de dissimuler sa nudité et interdit le port de la soie [pour les hommes], et celui qui cache sa nudité avec de

la soie a commis deux choses, c'est pourquoi son acte a deux aspects. Quant au point de désaccord, l'interdiction prétendue par le législateur de l'acte de se retirer ou de sortir de la terre spoliée n'est nullement établie, ni par Ses paroles ni par quoi que ce soit qui puisse être compris par Ses paroles, sauf si l'on fait l'analogie entre une chose et une autre, deux choses distinctes et entièrement différentes par rapport aux sens, à la raison, à la nature et à la loi. Quant à placer ce cas dans la catégorie de ce qui est pardonné [par Dieu], et si cela signifie que l'on n'est pas puni pour un tel acte, alors c'est correct. Mais si on entend par là que la Loi divine n'a pas de règle à ce sujet, et qu'un tel acte est comparable à ceux des bêtes ou d'une personne endormie, ou qui se trompe à cause de l'oubli ou de la folie, alors cela n'est pas correct. Car les personnes appartenant aux catégories mentionnées ne sont pas du tout visées par la Loi, alors que dans cas, la personne en question est visée et sommée de se retirer ou de sortir. La différence est claire et Dieu ﷻ seul guide vers ce qui est juste.

Si on dit : « Votre argument est recevable dans le cas d'une séparation du péché par le retrait ou la sortie d'une situation qui n'a pas causé de mal ; mais qu'en est-il si cela comporte un mal ? Imaginez celui qui se trouve au milieu de blessés pour piller leurs biens et qui se jette sur quelqu'un. S'il se tient debout sur le corps d'un blessé, son poids risque de le tuer, et s'il veut passer à un autre blessé, il doit en écraser un autre qu'il pourrait également tuer. S'il a décidé de se repentir, quel sera le statut de son repentir ? »

Nous répondons : Le repentir d'une telle personne s'accomplit alors par le fait de commettre le moindre mal en s'arrêtant à un mal particulier ou en passant de celui-ci à un autre. Si les deux péchés sont égaux en tous points, une telle personne est sommée de se repentir autant qu'elle peut, c'est-à-dire en regrettant et en se promettant solennellement de ne plus recommencer. Quant à la séparation totale du péché, l'individu n'est excusé que dans la mesure où il doit choisir un des deux péchés semblables. On pourrait dire que Dieu n'a pas de décision dans cette situation dans la mesure où il est impossible d'établir l'un des cinq jugements dans ce cas. Car la position de l'individu sur le blessé peut provoquer sa mort, chose qui ne peut être ordonnée et il ne lui est pas permis de faire cela, et son déplacement vers un autre blessé peut être la cause d'une autre mort, et cela non plus ne peut être ni ordonné ni permis. Le jugement est donc suspendu dans cette situation et l'individu est dispensé de repentir à cet égard.

Or, il est plus juste de dire que dans ce cas de figure, l'individu n'est pas dispensé de se repentir et que Dieu ﷻ a certainement un jugement là-dessus, car il n'existe pas de cas sur lequel Dieu ﷻ n'a pas de jugement : c'est plutôt que certains le savent et d'autres non. On dira que le jugement de Dieu dans ce cas est comme Son jugement dans le cas d'une personne forcée, car l'individu est maintenant

contraint de tuer l'une des deux personnes, qu'il n'a pas d'autre issue, et qu'une personne forcée ne peut être tenue pour responsable de son acte dans la mesure où elle n'est qu'un outil. Si cet individu devient comme la personne contrainte, alors il devra décider de ne pas faire de mouvement, d'acte ou de choix ; et il ne devra pas se déplacer d'un blessé à l'autre, car aucun mouvement de ce genre n'est autorisé dans ce cas. L'individu doit se considérer comme une pierre jetée sur la victime et qu'il n'a pas de choix. Il n'a pas le droit de se jeter sur un blessé, ou d'en sauver un en tuant un autre. Le décret l'a jeté là où il est, et il est donc justifié, mais lorsqu'il se déplace vers un autre, il le fait de son propre choix et de sa propre volonté. Ainsi, s'il se jette volontairement sur un blessé, puis se repent et regrette, on ne lui ordonnera pas de se jeter sur son voisin pour se débarrasser d'un péché en en commettant un autre. Le repentir d'une telle personne ne peut être imaginé qu'à travers le regret et la résolution, dès lors que sa séparation du péché lui est impossible. Il est comme celui qui introduit [son pénis] dans le sexe d'une femme qui est illicite pour lui, qui ne se maitrise plus et qui est incapable de s'arrêter : son repentir est un regret, une résolution et un refus de se satisfaire de cet état. C'est aussi le cas pour le repentir de la personne précédemment décrite qui renonce à la volonté et au choix. Dieu est Plus Savant.

Le repentir des torts causés aux autres

❁ Parmi les règles du repentir, il y en a une qui concerne les droits des autres êtres humains. Le repenti doit réparer ses torts vis-à-vis de la personne lésée, en s'acquittant de cette réparation, ou au moins en l'informant du tort matériel ou physique qu'il lui a procuré personnellement ou à ses héritiers, conformément à la Tradition prophétique où le Prophète ﷺ a dit : « *Celui qui a lésé son frère dans ses biens ou dans son honneur, qu'il s'en acquitte aujourd'hui [en réparant le tort causé ou en s'excusant] avant que ni le dinar ni le dirham ne soient de quelque utilité, [à savoir le Jour] où seules les bonnes actions et les mauvaises compteront.* »[596] Si le tort consistait à dénigrer la personne, par la médisance ou la calomnie, est-ce que le repenti doit informer la victime de la nature exacte de ses propos et lui demander pardon ? Ou lui suffit-il de dire qu'il a violé son honneur sans lui donner plus de détails ? Ou est-ce que ni l'information, ni les détails ne sont exigés, et qu'il suffit au repenti de demander pardon à Dieu ﷻ sans informer la victime de ses calomnies et de sa médisance ?

Il y a trois avis à ce sujet. Deux opinions sont attribuées à Aḥmad رحمه الله et concernent la punition prescrite pour la calomnie : est-ce que le calomniateur qui veut se repentir doit informer ou pas la personne qu'il a calomniée et lui demander pardon ? La même question se pose pour le repentir de celui qui est coupable de

596. Tradition rapportée par Al-Bukhārī.

médisance et de diffamation. Les opinions bien connues dans les écoles shâfi'ite, hanafite et malikite sont que la victime doit être informée et que l'on doit lui demander pardon ; c'est ce que leurs disciples ont mentionné dans leurs livres. Ceux qui en font une condition soutiennent que le péché est contre le droit d'un être humain et qu'il ne peut pas être effacé sans le pardon et son acquittement. De plus, l'acquittement d'une chose inconnue est incorrect, par conséquent, la victime doit être informée des détails spécifiques, surtout si celui qui a bafoué ses droits était au courant de son statut. L'offensé doit donc en être informé, car il peut ne pas pardonner l'offenseur si celui-ci connaissait bien son statut.

Ils argumentent en s'appuyant sur les paroles de la Tradition mentionnée plus haut, à savoir : « *Celui qui a lésé son frère dans ses biens ou dans son honneur, qu'il s'en acquitte aujourd'hui [en réparant le tort causé ou en s'excusant].* » Ils soutiennent également que dans ce délit, deux droits sont impliqués, le Droit de Dieu ﷻ et le droit de l'être humain, et que le repentir n'est valable que si on obtient le pardon de la personne offensée par rapport à son droit et que si on regrette son délit par rapport au Droit de Dieu ﷻ. Ils disent aussi : c'est pour cette raison que le repentir d'un tueur n'est valable que lorsque le tuteur de la victime peut exiger le prix du sang ou pardonner. Pareillement pour le repentir du coupeur de route.

L'autre opinion, c'est que le fait d'informer la victime de l'offense, de la calomnie et de la médisance n'est pas une condition, et que le repentir suffit entre lui et Dieu ﷻ. L'offenseur devrait plutôt dire le contraire de ce qu'il a dit de sa victime dans les mêmes lieux où il l'a calomnié et a médit de lui, et remplacer la médisance par des louanges et des éloges : il doit mentionner ses bonnes qualités, sa chasteté et son bon caractère en cas de calomnie, et demander pardon pour lui autant qu'il a médit de lui. C'est l'opinion choisie par notre Shaykh Abū l-'Abbās Ibn Taymiyya – que Dieu sanctifie son esprit !

Les partisans de cette deuxième opinion soutiennent que le fait d'informer la victime de la nature précise de l'offense est absolument nuisible et ne procure aucun avantage, car cela ne ferait que causer plus de douleur et de souffrance à une personne qui était peut-être sereine et qui, en entendant cela, pourrait perdre son contrôle et se faire du mal à elle-même. Le poète a dit :

Celui qui te blesserait si tu lui prêtes l'oreille / Laisse-le derrière-toi et fais comme s'il n'avait rien dit du tout.

Le législateur n'a pas autorisé ce genre de chose, et encore moins ne l'a obligé et ordonné. Ils disent en outre que le fait d'informer l'offensé peut être une cause d'hostilité permanente et d'un combat entre lui et l'offenseur ; et que la mise au courant de la médisance et de la calomnie peut provoquer une hostilité et une haine qui pourraient conduire à un mal plus grand que le tort procuré par la

médisance et la calomnie, et que cela est contraire à l'intention du législateur qui encourageait l'union des cœurs, la compassion, l'amour et l'harmonie. Ils disent aussi qu'il y a deux différences entre ce cas et l'atteinte aux droits pécuniaires d'une personne et les dommages corporels subis par la victime.

Premièrement, la victime peut tirer profit des biens qui lui sont rendus, et c'est pourquoi il n'est pas permis de les lui cacher, car c'est son droit absolu et les lui rendre est une obligation, contrairement à la médisance et à la calomnie, car il n'en retire rien d'autre que du mal et de la provocation. Faire l'analogie entre le préjudice moral et le préjudice financier n'est donc pas valable.

Deuxièmement, lorsque l'on informe la victime de ses droits dont il a été privé, cela ne le blesse pas et ne provoque pas chez lui de la colère ou de l'hostilité, et peut-être même que cela lui plaira et le réjouira. Ce qui ne serait pas le cas si on l'informait sur le fait que son honneur a été bafoué nuit et jour par toutes sortes de calomnies, de médisances et d'insultes. Voilà donc selon moi l'opinion la plus correcte sur ces deux cas, et Dieu est Plus Savant.

Est-ce que le repentir permet à l'individu de recouvrer le statut qu'il a perdu par le péché ?

۞ L'une des règles du repentir est de savoir si le serviteur peut recouvrer par le repentir le statut qu'il avait auprès de Dieu ﷻ avant de commettre le péché. Il y a un désaccord à ce sujet. Un groupe de Savants a dit qu'il recouvre en effet son statut antérieur, car le repentir efface entièrement le péché, et c'est comme s'il ne s'était jamais produit. Ainsi, par le repentir, l'individu recouvre le statut qu'il avait acquis par son degré de foi et ses bonnes actions. Ils disent : le repentir est un très grand acte de justice et une action éminente en soi. Si le péché a dégradé l'individu, son repentir lui permettra de recouvrer son statut. Il en va de lui comme de celui qui est tombé dans un puits et qui en sort après qu'un ami compatissant lui ait jeté une corde et le tire. Le repentir et la bonne action sont comme ce bon ami et ce frère compatissant.

L'autre groupe de Savants dit qu'il ne recouvre pas son statut et son état antérieurs parce qu'il n'était pas immobile au départ. Le serviteur était en mouvement vers le haut, puis le péché l'a fait chuter vers le bas, et quand il se repent, il reste encore déficient dans la mesure où il n'a pas continué son ascension pendant la durée de sa chute. Un exemple qui illustre bien ce cas est celui de deux hommes qui voyagent ensemble. L'un d'eux est arrêté par quelque chose qui le fait retourner en arrière ou qui l'empêche de bouger pendant que son compagnon continue sa route. Lorsqu'il revient ou que son arrêt se termine et qu'il reprend la route sur les talons de son compagnon, il ne peut plus le rattraper, car à chaque pas

qu'il fait, son compagnon en fait autant. Ils ajoutent que pour le premier voyageur, le voyage se poursuit par la force de ses actes et de sa foi, et plus il marche et plus il se renforce ; tandis que celui qui s'est arrêté ou qui est retourné, son allant et sa foi sont affaiblis par ses arrêts et son retour en arrière.

J'ai entendu le Shaykh al-Islam Ibn Taymiyya – que Dieu lui fasse miséricorde – mentionner ce désaccord, puis faire le commentaire suivant : « Le plus juste, c'est que certains repentis ne peuvent pas recouvrer leur statut, que d'autres y parviennent et que d'autres encore recouvrent un statut supérieur. David, par exemple, était meilleur après son repentir qu'avant son erreur ». Il a également dit : « Cela dépend de l'état du repenti, de sa détermination, de sa prudence, de ses efforts et de sa motivation après son repentir. Si ces choses sont plus grandes qu'elles ne l'étaient avant le péché, il recouvre un état supérieur et meilleur que son statut originel ; si elles sont les mêmes, il recouvre le même statut ; et si elles sont moindres, il ne recouvre pas le même statut, mais plutôt un statut inférieur. » Ce qu'il a déclaré est la meilleure réponse à cette question.

Les deux exemples suivants permettent de mieux comprendre :

Supposons qu'un individu voyage en toute sécurité et tranquillité, qu'il marche, accélère le pas, ralentit, s'arrête, se repose et s'endort durant son voyage, et qu'il se retrouve dans un endroit ombragé contenant de l'eau fraîche et reposante, des arbres et un beau jardin. Alors qu'il s'y installe et qu'il est dans cet état, voilà qu'un ennemi bondit à l'improviste et le capture, l'enchaîne et l'empêche de partir. Il sent alors la mort toute proche : il s'imagine qu'il est devenu une proie facile pour les bêtes sauvages et qu'il ne réalisera jamais son but. Au moment où ces terribles pensées se bousculent dans sa tête, voilà que son père, plein de tendresse et de compassion, apparaît et vient lui porter secours. Il le détache de ses chaînes, le libère et lui dit : « Poursuis ton voyage et méfies-toi de cet ennemi, car il est aux aguets à chaque station, et sache que tant que tu seras prudent et en alerte, il ne peut pas te faire de mal ; et que dès que tu baisseras la garde, il bondira. Je suis juste devant toi, alors suis mes traces ».

Si ce voyageur est perspicace, intelligent et sage, il commencera son voyage immédiatement avec plus de résolution et de prudence qu'auparavant, et il sera plus alerte et plus vigilant vis à vis de l'ennemi. Il sera plus rapide et meilleur qu'avant, et il se rapprochera plus rapidement de sa destination. En revanche, s'il néglige son ennemi et revient à son état antérieur, ni meilleur ni pire, et qu'il ne se prépare pas, ni ne prend de précautions supplémentaires, il s'expose aux mêmes risques. Et si cette expérience l'affaiblit et le fatigue, et que la douceur procurée par son lieu de repos, la beauté de ce jardin, la douceur de l'eau et la fraîcheur de l'ombre remplissent ses pensées et que son cœur est absorbé par ces choses, il ne pourra pas reprendre son voyage et son état se dégradera.

Le deuxième exemple est celui du serviteur qui était en bonne santé et dont la condition était satisfaisante, mais qui est affligé par une maladie qui l'oblige à prendre des précautions, à boire des médicaments et à éviter de se mêler aux autres. Cette maladie influe négativement sur ses forces et sa santé pendant sa durée, mais une fois guéri, il devient plus fort que jamais. Un poète a dit :

Peut-être que ton affliction donnera lieu à de meilleurs lendemains / Peut-être que les corps seront plus sains après la maladie.

Cependant, si cette maladie l'affaiblit et que sa guérison compense ce qu'il a perdu, il peut recouvrer le même état de santé qu'auparavant. Ces deux exemples suffisent à la personne qui veut réfléchir. Peut-être pourrait-on proposer comme autre exemple celui d'un homme qui sort tôt de chez lui pour aller prier au premier rang à la mosquée, qui ne pense à rien d'autre sur le chemin, mais qui est abordé par un autre homme qui le retient par ses habits pour bavarder et qui voudrait qu'il soit en retard pour la prière. Cet homme a deux options : Soit, il peut rester bavarder avec l'homme et manquer sa prière, et c'est l'état de celui qui ne se repent pas ; Soit, il peut se libérer et se détourner de cet homme pour ne pas rater sa prière.

Après s'être détourné, trois possibilités s'offrent à lui. Soit, il pourrait se dépêcher et marcher plus vite pour rattraper ce que cette interruption lui a fait perdre ; il pourrait donc compenser le retard et même arriver plus vite ; Soit il pourrait continuer à marcher à la même cadence ; Soit encore cette interruption pourrait le distraire, le fatiguer et lui faire perdre la récompense du premier rang, ou le mérite de la congrégation et de l'accomplissement à la première heure de la prière. La même chose s'applique aux repentis.

Qui est le meilleur : celui qui se repent ou celui qui ne commet pas de péché ?

La discussion précédente met en lumière une noble question, qui est de savoir si le serviteur obéissant qui n'a pas commis de péché est meilleur que celui qui désobéit et qui se repent sincèrement ensuite à Dieu, ou vice et versa ? Il y a désaccord sur cette question. Un groupe d'érudits considère que celui qui n'a pas commis de péché est supérieur à celui qui en a commis et qui se repent ensuite sincèrement. Ils avancent les arguments suivants :

1) Les plus parfaits et les plus nobles parmi les serviteurs de Dieu ﷻ sont ceux qui sont les plus obéissants envers Lui, et celui qui n'a pas commis de péché est le plus obéissant, et donc le meilleur.

2) Pendant qu'un serviteur commet un péché, celui qui l'a évité s'élève auprès de Dieu ﷻ. Le plus que l'on puisse dire de celui qui se repent, c'est qu'il peut reprendre son chemin pour rattraper le premier. Mais comment pourrait-il

rattraper son retard ? Ces deux serviteurs sont pareils à deux associés qui partagent leurs gains, et quand l'un d'eux gagne quelque chose, l'autre gagne aussi. Il se peut que l'un d'eux perde une partie de ses gains pendant que l'autre les préserve et fait de son mieux. Lorsque le premier retrouve sa motivation et retourne au travail, il constate que son associé a beaucoup gagné pendant cette période, et il ne peut pas gagner à un rythme plus rapide que celui de son compagnon. Comment ces deux hommes pourraient-ils être égaux ?

3) Le mieux que le repentir puisse faire pour ce serviteur est d'effacer complètement ses péchés et le rendre comme quelqu'un qui n'a pas commis ces péchés, de sorte que son voyage pendant sa période de désobéissance soit neutre, ni favorable ni défavorable. Comment peut comparer sa situation à l'effort de celui qui continue de gagner et faire des profits ?

4) Dieu déteste cet individu à cause de ses péchés et de son mépris de Ses commandements. Ainsi, durant la période où le pécheur s'adonne aux péchés, il n'obtient que l'Aversion de Dieu, alors que celui qui obéit obtient Sa Satisfaction et continue d'en bénéficier. Il ne fait pas de doute que ce serviteur obéissant dont Dieu ﷻ est satisfait sans interruption est meilleur que celui dont Il était d'abord satisfait, puis qu'Il a détesté. La satisfaction ininterrompue est meilleure que celle qui est interrompue par l'aversion.

5) Le péché est comparable au poison, et le repentir est son antidote et son remède ; l'obéissance est comparable à la bonne santé et au bien-être. Certes, la bonne santé et le bien-être sont meilleurs qu'une santé interrompue par des maladies et la consommation de poison dont on guérit après, mais qui peuvent, alternativement, conduire à la mort ou à une maladie chronique.

Le désobéissant court un grand danger et son état peut aboutir à trois résultats : premièrement, il peut mourir à cause du poison ; deuxièmement, il peut perdre des forces même s'il échappe à la mort ; troisièmement, il peut recouvrer toutes ses forces ou être même dans un état meilleur que le précédent. Mais le plus souvent, les résultats sont les deux premiers, car le troisième est rare. L'individu qui a pris du poison est certain de sa nocivité, même s'il espère en guérir, contrairement à celui qui n'a pas pris de poison au départ.

6) L'obéissant a construit autour du jardin de son obéissance une muraille que ses ennemis ne peuvent pas franchir, et les fruits, les fleurs, la verdure et la beauté de son jardin ne cessent d'augmenter. Le désobéissant, en revanche, a ouvert une brèche dans le mur de sa forteresse, permettant ainsi aux voleurs et aux ennemis d'entrer et d'aller partout, de piller, de détruire le jardin, de couper les branches, d'abîmer les murs, de cueillir les fruits, de brûler, de couper l'eau ou d'en réduire le débit. Quand donc pourra-t-il recouvrer son état antérieur ? Quand pourra-t-il

récupérer son jardin, le repeupler, réparer les dégâts, restaurer les cours d'eau et le remettre dans son état d'origine ou peut-être l'améliorer ? Mais il ne pourra pas avoir un jardin semblable à celui de l'obéissant qui a conservé toute sa splendeur et sa beauté, ou qui est encore plus beau, et dont les fruits et les plantes ont augmenté et se sont multipliés.

7) L'ennemi compte tromper le désobéissant à cause du manque de connaissances ou de la faiblesse de détermination de ce dernier, et c'est pourquoi une telle personne est dite « ignorante ». Qatāda ﷺ a dit : « Les Compagnons du Prophète ﷺ ont unanimement déclaré que tout ce qui est utilisé pour désobéir à Dieu est de l'ignorance ». Ainsi, Dieu ﷻ dit au sujet d'Adam : « ***Nous n'avons pas trouvé de résolution en lui.*** »[597] Il dit aussi : « ***Et toi, sois patient, comme ont été patients les Envoyés qui étaient doués d'une ferme résolution.*** »[598] L'ennemi ne peut pas espérer tromper une personne dont la résolution et la foi sont fortes et la connaissance solide, et il est donc meilleur que le désobéissant.

8) Le péché ne peut que provoquer des effets néfastes, soit en détruisant complètement l'individu, soit en lui procurant des pertes ou en l'exposant à des punitions conséquentes avant le pardon et l'entrée au Paradis, soit en rabaissant son rang, soit encore en étouffant le feu de sa foi. Le repenti doit s'employer à éliminer ces effets néfastes et à les expier, tandis que le serviteur obéissant doit s'employer à augmenter et à élever son rang : le Prophète ﷺ priait volontairement la nuit pour s'élever davantage, alors que les autres le faisaient pour expier leurs péchés. Ce sont deux choses bien différentes !

9) Le cheminement de l'obéissant qui voyage vers Dieu ﷻ est enrichi par l'intégralité de ses actes, et plus son obéissance et ses actes s'accumulent, plus ses gains et ses bénéfices augmentent. Il est comme le voyageur dont les transactions lui rapportent dix fois son capital initial, puis il voyage encore avec ce nouveau capital et gagne dix fois plus, puis il fait un troisième voyage avec ce nouveau capital et revient avec un profit similaire, et ainsi de suite. S'il interrompait son voyage ne fût-ce qu'une fois, il perdrait l'occasion de doubler ses gains ou de les multiplier. C'est le sens de cette sagesse de Junayd – que Dieu lui fasse miséricorde – : « Si un serviteur chemine sincèrement vers Dieu pendant mille ans, puis se détourne de Lui un court instant, ce qu'il perd en cet instant est plus grand que tout ce qu'il a obtenu auparavant. » Ceci est vrai par rapport à ce que nous venons d'expliquer, car durant le temps où il se détourne de Dieu ﷻ, l'individu perd le profit de tous ses actes ; et si ceci est vrai pour celui qui ne fait que se détourner un court instant, que dire alors de celui qui désobéit et qui commet des péchés ? Ceci devrait suffire à éclaircir ce point.

---

597. Coran 20 : 115.
598. Coran 46 : 35.

D'autres érudits préfèrent cependant le serviteur qui se repent, même s'ils ne nient pas que le premier a plus de bonnes actions que lui. Ils avancent comme arguments les points suivants :

1) Le repentir est l'acte d'adoration le plus cher à Dieu ﷻ et le plus honorable pour Lui, car le Très-Haut aime ceux qui se repentent. Si le repentir n'était pas la chose la plus agréable pour Lui, Il n'aurait pas éprouvé par le péché la créature la plus honorable[599] pour Lui. C'est parce qu'Il aime le repentir de Son serviteur qu'Il l'a affligé par le péché, le péché qui contraint Son bien-aimé [= l'homme] à se repentir et qui augmente Son amour pour lui. Car Dieu ﷻ éprouve un amour particulier pour ceux qui se repentent.

2) Le repentir a auprès de Dieu ﷻ un statut spécial qu'aucun autre acte d'obéissance ne peut égaler. Voilà pourquoi le Très-Haut éprouve une joie incomparable et inestimable pour le repentir de Son serviteur qui revient vers Lui. En effet, le Prophète ﷺ a dit : « *Dieu est plus heureux du repentir de Son serviteur, lorsque celui-ci se repent à Lui, que l'un d'entre vous dont la monture s'échappe, emportant avec elle sa nourriture et sa boisson alors qu'il se trouve sur une terre désertique. Désespéré, il finit par s'endormir à l'ombre d'un arbre en ayant perdu l'espoir de la retrouver, attendant la mort. Mais à son réveil, il voit sa monture debout à côté de lui et attachée à l'arbre.* »[600] Dieu ﷻ n'éprouve une pareille joie pour aucun autre acte d'obéissance que le repentir, et on sait que cette joie a un grand effet sur l'état et le cœur de celui qui se repent, et qu'elle dépasse toute description. C'est l'un des secrets du décret des péchés par Dieu pour les serviteurs, car c'est par le repentir que le serviteur atteint le degré de prédilection et de bien-aimé auprès de Lui. Dieu ﷻ aime ceux qui se repentent et Il aime le serviteur qui est séduit, puis qui se repent. Ceci est expliqué plus en détail ci-après.

3) Le repentir comporte l'humilité, le cœur brisé, la soumission et la flatterie de Dieu, à savoir des choses qui Lui sont plus chères que de nombreux actes extérieurs, même s'ils sont plus nombreux. Car l'humilité et le cœur brisé sont l'esprit, l'essence et la réalité de l'adoration. Ceci sera également mieux expliqué plus loin.

4) La réalisation des degrés de l'humilité et du cœur brisé par le repenti est plus parfaite chez lui que chez les autres. Le repenti participe à l'humble indigence de celui qui n'a pas péché, ainsi qu'à sa servitude et son amour de Dieu ﷻ, mais il se distingue de lui par le cœur brisé qui découle de la désobéissance. Dieu ﷻ est plus proche de Son serviteur lorsqu'il s'humilie et qu'il a le cœur brisé. Dans une tradition israélite, il est rapporté qu'un Prophète a dit : « Seigneur, où Te

---

599. C'est-à-dire l'homme.
600. Déjà mentionné.

trouverai-je ? » Il lui répondit : « Auprès de ceux qui ont le cœur brisé à cause de Moi ! » Voilà pourquoi le Messager de Dieu ﷺ a dit :

« *C'est dans la prosternation que le serviteur est le plus proche de Dieu.* »[601].

Considère donc cette sainte Tradition rapportée par le Prophète ﷺ :

« *Dieu* ﷻ *dira le Jour de la Résurrection :*

« Ô fils d'Adam, J'étais malade et tu ne M'as pas rendu visite ! » L'homme répondra : « Seigneur, comment aurais-je pu Te rendre visite alors que Tu es le Seigneur des mondes ? » – « Ne savais-tu pas que Mon serviteur untel était malade ? Pourtant, tu ne lui as pas rendu visite. Si tu l'avais fait, tu M'aurais trouvé auprès de lui. Ô fils d'Adam, Je t'ai demandé de Me nourrir et tu ne l'as pas fait ! » – « Seigneur, répondra l'homme, comment aurais-je pu Te nourrir alors que Tu es le Seigneur des mondes ? » – « Ne savais-tu pas qu'untel t'avait demandé de le nourrir ? Et, pourtant, tu ne l'as pas fait. Si tu l'avais nourri, tu aurais trouvé la récompense de ton action auprès de Moi. Ô fils d'Adam, Je t'ai demandé à boire et tu ne M'as pas abreuvé ! » – « Seigneur, comment aurais-je pu Te donner à boire alors que Tu es le Seigneur des mondes ? » – « Untel t'a demandé à boire et tu as refusé de l'abreuver. Ne savais-tu pas que si tu l'avais abreuvé, tu aurais trouvé la récompense de ton action auprès de Moi ? »»[602].

Notez que dans le cas de la personne malade, Dieu ﷻ a dit : « ***tu M'aurais trouvé auprès de lui*** », tandis que dans les deux autres cas, Il a dit : « ***tu aurais trouvé la récompense de ton action auprès de Moi*** ». La raison de cette différence, c'est que le malade a le cœur brisé ; et peu importe son statut, la maladie le brise. De plus, s'il est croyant et que son cœur est brisé par la maladie, alors Dieu ﷻ est auprès de lui. Voilà donc, et Dieu est Plus Savant, le secret de l'acceptation de l'invocation des trois catégories de personnes, à savoir l'opprimé, le voyageur et le jeûneur, car chacun d'eux a le cœur brisé, et parce que le sentiment du voyageur d'être un étranger et d'avoir le cœur brisé est éprouvé également par le serviteur, et c'est aussi le cas pour le jeûne, car il brise le mur de l'âme vorace et féroce et l'humilie. Le fait est que la chandelle du bon traitement, de la grâce et des dons est placée dans le chandelier du cœur brisé, et que le rebelle qui se repent en obtient une part abondante. Ceci est expliqué ci-après.

5) Il arrive que le péché accompagné du repentir vaille mieux pour le serviteur que de nombreuses bonnes actions de justice. C'est le sens de la parole suivante d'un prédécesseur : « Une personne peut commettre un péché qui le conduira au

---

601. Tradition rapportée par Muslim.
602. Tradition rapportée par Al-Bukhārī et Muslim.

Paradis, et une personne peut accomplir une bonne action qui pourrait le conduire en Enfer». Les gens lui demandèrent: «Comment cela pourrait survenir?» Il répondit: «Si quelqu'un commet un péché qu'il regrette et qu'il est incapable d'oublier quand il est debout, assis, couché ou en mouvement, alors cet état engendre la vraie humilité, le repentir, l'imploration du pardon, le remord, et cela pourrait être la cause de son salut. D'autre part, celui qui fait une bonne action et qui s'en souvient quand il est debout, assis, couché ou en mouvement, alors cet état engendre un sentiment de fierté, d'orgueil et d'autosatisfaction, et cela pourrait être la cause de sa destruction.»

Ainsi, le péché peut être la cause d'obéissance, de bonnes actions et d'états du cœur tels que la crainte de Dieu ﷻ, la honte devant Lui, se jeter devant Lui la tête baissée, humilié, en pleurant et en éprouvant des remords, et chacun de ces effets est plus bénéfique pour le serviteur qu'un acte d'obéissance qui engendre l'autosatisfaction, l'arrogance, le complexe de supériorité et le mépris des autres. Il ne fait pas de doute qu'auprès de Dieu ﷻ, ce pécheur est meilleur et plus proche du salut et du succès que l'adorateur qui se complait dans l'autosatisfaction et qui se vante de ses actes et de son état envers Lui. Ce genre de serviteur peut même être hostile et haineux envers les gens qui ne l'honorent pas, ne le sanctifient pas et ne s'inclinent pas devant lui, même si ses paroles expriment le contraire alors que Dieu ﷻ est témoin de ce qui est contenu dans son cœur. Or, s'il examinait son âme, il y trouverait ces vices cachés, et c'est pour cette raison qu'il se met en colère contre quiconque ne reconnaît pas sa grandeur, sa piété et son droit à la reconnaissance; et il n'hésiterait pas à l'agresser sous prétexte qu'il défend les Droits de Dieu. En revanche, si une personne l'honore, s'humilie devant lui et commet des péchés bien plus nombreux que celui qui ne l'honore pas, il lui ouvre bien grandes les portes des excuses et de l'espoir, et il ferme les yeux, les oreilles et la bouche sur ses péchés.

Il dirait même: «La porte de l'infaillibilité est fermée sauf pour les Prophètes.» Il pense peut-être que les péchés de ceux qui le vénèrent et l'honorent seront pardonnés par leur reconnaissance de sa majesté, de sa grandeur et de sa noblesse. Quand Dieu ﷻ veut du bien à un tel serviteur, Il lui fait commettre un péché par lequel Il le brise, lui dévoile sa vraie valeur, met Ses serviteurs à l'abri de son mal, lui fait baisser la tête et le guérit de la maladie de la vanité, de l'orgueil et de l'arrogance envers Lui et Ses serviteurs. Un tel péché serait plus bénéfique pour lui que de multiples bonnes actions, comme un remède contre une maladie incurable.

À propos de la chute d'Adam du Paradis à cause de son péché, le «langage du cœur» dit:

« Ô Adam, ne t'inquiète pas de la coupe renversée, car elle t'a apporté la sagacité en te débarrassant d'une maladie qui ne convenait pas à Notre voisinage, et elle t'a permis de revêtir le manteau de la servitude :

Peut-être que les conséquences de ton affliction sont louables

Peut-être que les corps recouvrent la santé par les maladies.

Ô Adam, Je t'ai éprouvé par le péché, car J'aime manifester Ma Grâce, Ma Générosité et Ma Libéralité envers celui qui Me désobéit :

« Si vous ne commettiez pas de péchés, Dieu vous aurait fait disparaître et remplacés par un peuple qui commet des péchés, qui implore Son pardon et qu'Il pardonne. »[603]

Ô Adam, tu entrais chez Moi comme les rois entrent chez les rois, mais aujourd'hui tu entres comme les sujets entrent chez les rois. Ô Adam, si Je te prémunissais, toi et ta progéniture, du péché, envers qui ferais-Je preuve de longanimité, d'indulgence, de pardon et vers qui Me tournerais-Je, alors que Je suis Celui qui accueille le repentir et le Clément ?

Ô Adam, ne sois pas triste parce que Je t'ai dit : « Sors d'ici ! »[604], car Je l'ai créé pour toi ; mais descends plutôt dans la demeure des sacrifices et des combats, sèmes-y les graines de la piété, fais pleuvoir des torrents de larmes sur elle, et quand les graines seront plus fortes et plus fermes sur leurs tiges, alors viens les récolter.

Ô Adam, Je ne t'ai fait descendre du Paradis que pour que tu t'appuies sur Moi pour y remonter ; Je ne t'en ai pas expulsé pour te renier, mais pour que tu y reviennes.

Si le chagrin s'est interposé entre toi et Nous

Et que le campement s'est éloigné de toi et de Nous

L'amour que tu as promis attend toujours

Et la chute dont tu as été victime sera corrigée.

Ô Adam, le péché par lequel tu viens humblement à Nous est plus cher à Nos yeux que l'acte d'obéissance par lequel tu te vantes. Les gémissements du pécheur Nous sont plus chers que les glorifications des vaniteux.

« ***Ô fils d'Adam, tant que tu M'invoques et espères en Moi, Je te pardonne quoi que tu aies fait, sans M'en soucier. Ô fils d'Adam, si tes péchés atteignaient le firmament, puis que tu implorais Mon pardon, Je te pardonnerais. Ô fils d'Adam, si tu venais à Moi avec autant de péchés que peut en contenir la terre, puis que tu Me rencontrais sans***

603. Tradition rapportée par Muslim.
604. C'est-à-dire du Paradis.

M'associer quoi que ce soit, Je viendrais certes à toi avec autant de pardon que la terre peut en contenir»[605] ».

Il est rapporté qu'une nuit, durant ses circumambulations autour de la Ka'ba, un ascète demanda à son Seigneur de le protéger contre la désobéissance. Une fois endormi, il entendit une Voix qui disait : « Tu Me demandes la protection contre le péché, et tous Mes serviteurs Me demandent la protection contre le péché ; mais si Je la leur accordais, à qui accorderais-Je Ma Grâce et Mon Pardon ? De qui accepterais-Je le repentir ? Comment Ma Générosité, Mon Pardon et Ma Grâce pourraient-ils se manifester ? »

[Le « langage du cœur » poursuit] : « Ô fils d'Adam, si tu crois en Moi et si tu n'associes rien à Ma divinité, Je ferai en sorte que les Anges qui portent Mon Trône et ceux qui l'entourent en exaltant Ma louange implorent pardon pour Toi pendant que tu dors ».

Dans une sainte Tradition rapportée par Abū Dharr ﷺ, il est dit : « ***Ô Mes serviteurs, vous commettez des péchés jour et nuit, et Je pardonne tous les péchés. Celui qui sait que Je suis capable de pardonner, Je lui pardonnerai sans M'en soucier***»[606] ; «***Dis : Ô Mes serviteurs ! Vous avez commis des transgressions envers vous-mêmes, ne désespérez pas de la Miséricorde de Dieu ! Dieu pardonne tous les péchés. En vérité, Il est le Pardonneur, le Miséricordieux !***»[607]

[Le « langage du cœur » poursuit] : « Ô mon serviteur, ne te sens pas impuissant. C'est à toi de demander et c'est à Moi de répondre ; c'est à toi d'implorer le pardon et c'est à Moi de pardonner ; c'est à toi de te repentir et c'est à Moi de remplacer tes mauvaises actions par de bonnes ». Ceci est mieux expliqué ci-après.

6) La Parole du Très-Haut : «***Sauf ceux qui se repentent, qui croient et font des actions justes. À ceux-là, Dieu changera leurs mauvaises actions en bonnes actions. Dieu est Pardonneur, Miséricordieux.***»[608] C'est une très grande nouvelle pour ceux qui se repentent si leur repentir est accompagné de foi et d'actions justes, à savoir de la réalité du repentir. Ibn 'Abbās ﷺ a dit : «Je n'ai jamais vu le Prophète aussi heureux que le jour où le verset suivant a été révélé : ***Certes, Nous t'avons accordé une victoire éclatante afin que Dieu te pardonne tes péchés, les anciens comme les plus récents, qu'Il parachève la grâce dont Il te comble et qu'Il te guide sur la voie droite.***»[609]

---

605. Tradition rapportée par At-Tirmidhī, At-Tabarānī, Aḥmad et Al-Ḥākim.
606. Tradition rapportée par Muslim.
607. Coran 39 : 53.
608. Coran 25 : 70.
609. Coran 48 : 1-2.

Est-ce que ce changement [des mauvaises actions en de bonnes actions] aura lieu dans ce bas-monde ou dans l'Au-delà ? Il y a deux avis sur la question.

Ibn 'Abbās et ses compagnons ont dit : « C'est le remplacement de leurs mauvaises actions par de bonnes actions, de leur associationnisme par la foi, de leur fornication par la chasteté, de leurs mensonges par la vérité, et de leur malhonnêteté par l'honnêteté ». De ce point de vue, le sens du verset est que leurs qualités ignobles et leurs mauvaises actions seront remplacées par de belles qualités et des bonnes actions, comme la santé remplace la maladie, ou le sentiment de bien-être remplace l'affliction.

Sa'īd Ibn al-Musayyib[610] et d'autres successeurs ont dit : « C'est le remplacement par Dieu de leurs mauvaises actions par de bonnes actions le Jour de la Résurrection. Il leur donnera une bonne action à la place de chaque mauvaise ». Les partisans de cette opinion s'appuient sur la Tradition suivante rapportée par At-Tirmidhī dans son *Jāmi'* : al-Ḥusayn Ibn Ḥarīth a rapporté d'après Wakī' d'après al-A'mash d'après al-Ma'rūr Ibn Suwayd, d'après Abū Dharr que le Messager de Dieu ﷺ a dit : « *Je connais le dernier homme qui sortira du Feu de l'Enfer. Il sera amené le Jour de la Résurrection et On dira : « Montrez-lui ses péchés mineurs et cachez-lui les grands ! » On lui dira alors : « Tu as fait ceci et cela, et tu as fait ceci et cela. » Il reconnaîtra tout cela sans rien nier, et il craindra que les péchés majeurs apparaissent à tout moment. Ensuite, On dira : « Donnez-lui une bonne action pour chaque mauvaise action qu'il a faite. » Il dira : « Mais j'ai commis beaucoup de péchés que je ne vois pas ici ! »* » Abū Dharr ﵁ poursuivit : « J'ai vu le Messager de Dieu tellement rire que l'on pouvait voir ses molaires. »

Cette Tradition est authentique, mais le raisonnement qu'ils proposent en se fondant sur elle mérite réflexion. Cette personne a d'abord été punie et est entrée en Enfer pour ses mauvaises actions, et ensuite, elle en a été sortie et a reçu une bonne action pour chaque mauvaise action, en guise d'aumône de la part de Dieu ﷻ, et selon le nombre de ses péchés. Ce n'est pas la même chose que le remplacement des mauvaises actions par de bonnes actions, car si cela s'était produit, elle n'aurait pas été punie, comme le repenti n'est pas puni.

Ce dont nous parlons ici concerne l'individu dont les mauvaises actions sont remplacées par de bonnes actions, de sorte que ses bonnes actions augmentent. Mais comment cette Tradition prophétique indiquerait-elle la première opinion ? Les gens se sont tournés vers cette Tradition et se sont basés sur l'interprétation du verset mentionnée plus haut et dont tu connais maintenant le contenu. Les prédécesseurs avaient une connaissance et une compréhension plus profondes et plus précises des textes que les nombreux exégètes des générations suivantes.

---

610. Sa'īd b. al-Musayyib (m. 94/713) : surnommé le « prince des *Tābi'īn* (successeurs) » ; célèbre savant et traditionniste, il était l'un des sept grands juristes de Médine.

En fait, le raisonnement sur cette Tradition est correct, mais seulement après avoir établi une règle qui, une fois connue, permet de connaître l'argument subtil que l'on peut en déduire, à savoir que le péché doit nécessairement avoir une conséquence qui est supprimée en partie par le repentir, en partie par les bonnes actions qui l'effacent, en partie par les calamités qui l'expient, et en partie par l'entrée en Enfer pour être purifié. Ceci a lieu surtout si l'effet du péché est trop grand et que le repentir, les bonnes actions et les calamités ne suffisent pas à l'effacer. Il est donc nécessaire d'entrer en Enfer, car il ne peut y avoir la moindre impureté au Paradis et que seul celui qui est en état de pureté complet peut y entrer. Tant que l'impureté des péchés subsiste chez l'individu, il doit nécessairement passer par le feu des épreuves afin de purifier l'or de sa foi. Une fois pur, il a alors le droit d'accéder à la Demeure du Roi.

Ceci étant maintenant compris, il est clair que l'effet du péché peut être éliminé en partie par un repentir sincère, à savoir la cause la plus puissante, et en partie par l'acquittement de sa dette et par la purification par le feu. Une fois le péché éliminé par le feu et une fois sa souillure et sa saleté éliminées, le serviteur est alors apte à recevoir une bonne action à la place d'une mauvaise. Mais dans la mesure où le pouvoir d'élimination des impuretés du repentir est plus grand que le pouvoir du feu de l'Enfer et que le repentir est plus cher à Dieu ﷻ, il est donc tout à fait normal que le remplacement en question puisse être obtenu par le repentir. Ceci est mieux expliqué ci-après.

7) Le repenti remplace par son regret chacune de ses mauvaises actions par de bonnes, car le regret est un repentir pour la mauvaise action et parce que le repentir de tout péché est une bonne action. Ainsi, chaque péché commis est éliminé par le repentir et remplacé par une bonne action, l'individu se retrouvant donc avec une bonne action à la place de la mauvaise. Réfléchis donc à cela, car il s'agit de la plus subtile des perspectives. En conséquence, cette bonne action [= le repentir] peut être inférieure, égale ou supérieure à sa mauvaise action, et tout cela dépend du degré de sincérité du repenti, de sa véracité et des actions de son cœur qui accompagnent son acte de repentir et qui augmentent le bénéfice et l'avantage procurés par ses bonnes actions par rapport au mal et au désavantage procurés par ses mauvaises actions. C'est l'un des secrets et des points les plus subtils du repentir, et ceci est mieux expliqué ci-après.

8) Le péché d'un connaisseur de Dieu ﷻ et de Son Commandement peut l'amener à accomplir de plus grandes et de meilleures actions, bien plus avantageuses et plus aimées par Lui que la protection contre ce péché. Des actions qui incluent l'humilité, le cœur brisé, la peur, la soumission, le regret, la perception et la neutralisation des tentatives de l'ennemi [= le démon] en accomplissant des actions plus grandes plutôt que de les éviter, à tel point que satan dira : « Malheur

à moi ! J'aurai préféré qu'il ne tombe pas dans le piège que je lui avais tendu ! » Le démon regrettera que ce serviteur ait commis ce péché, autant que ce dernier regrettera de l'avoir commis. Mais combien ces deux regrets sont différents !

Dieu ﷻ aime que Ses serviteurs contrarient et irritent Son ennemi car, comme nous l'avons dit précédemment, cela fait partie de l'adoration et des secrets du repentir. C'est en contrariant et en irritant Son ennemi que l'on réalise ce que Dieu ﷻ aime ; c'est par le repentir et l'augmentation des bonnes actions qui en découlent que le remplacement de chaque mauvaise action par une bonne, voire par plusieurs, a lieu.

Considère la Parole du Très-Haut : « ***À ceux-là Dieu changera leurs mauvaises actions en bonnes actions.*** »[611] Il ne dit pas « une pour une », ce qui signifie donc qu'il est possible qu'Il remplace une mauvaise action par plusieurs bonnes actions, selon l'état de celui en faveur de qui ce remplacement aura lieu. Quant au cas mentionné dans la Tradition – à savoir l'homme qui a été puni pour des péchés qui n'ont pas été changés en bonnes actions dans ce monde par un repentir sincère et ses effets, et qui n'avait pas ce qu'il fallait pour que chaque péché soit remplacé par de bonnes actions – il a donc reçu une bonne action pour chaque mauvaise. Aussi, le Prophète ﷺ est-il resté silencieux sur les péchés majeurs de cet homme : arrivé à cette question, il a ri et n'a pas précisé ce que Dieu ﷻ a décidé. Il a indiqué que Dieu change un péché mineur en une bonne action, mais dans la Tradition, il y a une allusion subtile au fait que ce changement inclut les péchés majeurs et mineurs de deux manières.

Premièrement, la Parole divine : « *cachez-lui les grands !* » suggère que lorsque l'homme mentionné dans la Tradition a vu le changement des péchés mineurs, il s'est souvenu de ses péchés majeurs et a espéré leur remplacement. Leur changement étant plus important à ses yeux, il en aurait été plus heureux et plus ravi. Deuxièmement, le Prophète ﷺ a ri après avoir mentionné cela, et son rire suggère l'étonnement de cet homme devant la bienveillance qui lui a été accordée, et comment il a avoué ses péchés, même ceux que l'on ne lui a pas exigé d'avouer et pour lesquels on ne l'a pas incriminé, car seuls les péchés mineurs lui furent exposés. Béni soit Dieu, le Seigneur des mondes, le Plus Généreux, le Plus Noble, le Bon, le Doux, Celui qui recherche l'amour de Ses serviteurs à travers les diverses expressions de Sa Bienveillance et qui la leur fait parvenir par les chemins les plus divers. Il n'y a de Dieu que Lui, le Très Miséricordieux, le Tout Miséricordieux.

611. Coran 25 : 70.

Le repentir dans le Coran

Beaucoup de gens expliquent le repentir en disant qu'il s'agit de la résolution de ne plus récidiver dans le péché, d'y renoncer sur le champ et de regretter de l'avoir commis ; et que si le péché est une atteinte aux droits d'un autre être humain, alors une quatrième condition s'ajoute. Mais cette explication n'est qu'une partie de la définition du repentir, car dans les Paroles de Dieu عز وجل et dans celles de Son Messager ﷺ, le repentir signifie cela, mais aussi la résolution d'exécuter et de respecter ce qui est commandé.

Car le repentir ne signifie pas seulement le simple renoncement au péché, la résolution de ne plus le faire et le regret, mais aussi la résolution décisive de faire ce qui est commandé. Telle est la réalité du repentir dont le nom est la somme des deux choses. Lorsqu'il est mentionné avec l'ordre de faire ce qui est commandé, sa signification est alors limitée à ce que les gens ont mentionné, et quand il est mentionné seul, sa définition inclut les deux choses. C'est comme le mot « *Taqwā* » (crainte de Dieu ou piété) : lorsqu'il est mentionné seul, il signifie faire tout ce que Dieu عز وجل a ordonné et s'abstenir de tout ce qu'Il interdit, et lorsqu'il est mentionné avec un ordre, il signifie simplement renoncer à ce qui est interdit. La réalité du repentir consiste à retourner vers Dieu عز وجل en faisant ce qu'Il approuve et en renonçant à ce qu'Il réprouve.

C'est donc un retour de ce qui n'est pas approuvé à ce qui l'est : revenir à ce qui est approuvé est une partie de sa signification et revenir de ce qui est réprouvé en est l'autre partie. Voilà pourquoi Dieu عز وجل rattache le succès ultime à l'exécution de ce qu'Il ordonne et au renoncement à ce qu'Il interdit, conformément à Sa Parole : « ***Revenez tous à Dieu, ô croyants ! Peut-être atteindrez-vous le succès.*** »[612] Par conséquent, quiconque se repent réussit ; et seul celui qui accomplit ce qui lui a été commandé et qui renonce à ce qui lui a été interdit peut réussir. Le Très-Haut dit : « ***Quiconque ne se repent pas, fait partie des iniques.*** »[613] Celui qui renonce à exécuter ce qui lui est ordonné est injuste, tout comme l'est celui qui commet ce qui est interdit. L'élimination de la qualité d'injustice se fait donc à travers le repentir qui inclut les deux [à savoir l'exécution de l'ordre et le renoncement à l'interdit]. Les hommes sont de deux sortes, les repentis et les injustes, sans exception. Les repentis sont « ***ceux qui L'adorent, ceux qui Le louent, ceux qui font de pieux déplacements, ceux qui s'inclinent, ceux qui se prosternent, ceux qui ordonnent ce qui est bienséant et s'opposent à ce qui est malséant, et ceux qui observent les limites établies par Dieu.*** »[614]

---

612. Coran 24 : 31.
613. Coran 49 : 11.
614. Coran 9 : 112.

Observer les limites établies par Dieu ﷻ fait donc partie du repentir qui est une réalité qui englobe toutes ces choses. On donne le nom de repenti à l'individu qui revient de l'interdiction de Dieu ﷻ à Son commandement et de la rébellion à l'obéissance vis-à-vis de Lui, comme indiqué précédemment. Par conséquent, le repentir est l'essence de la Religion de l'Islam ; toute la Religion est incluse dans la signification du repentir. C'est pourquoi le repenti mérite d'être le bien-aimé de Dieu ﷻ, car Dieu ﷻ aime ceux qui se repentent, ceux qui font ce que l'on leur ordonne et qui renoncent à ce qui leur est interdit. Le repentir est donc le retour de ce que Dieu n'aime pas intérieurement et extérieurement à ce qu'Il aime intérieurement et extérieurement, et cela inclut la soumission (*Islām*), la foi (*Imān*) et l'excellence (*Iḥsān*) et englobe toutes les stations. Voilà pourquoi c'est le but ultime de chaque croyant, le début de « l'affaire » et sa fin, comme mentionné précédemment.

C'est également le but pour lequel la Création et le Commandement ont été existenciés. L'affirmation de l'Unicité divine en fait partie, ou plutôt le plus grand fondement sur lequel elle est bâtie. La plupart des gens ne saisissent pas l'importance du repentir ainsi que sa réalité, et encore moins sa réalisation dans la connaissance, la pratique et l'état spirituel. Dieu ﷻ a réservé Son Amour aux repentis parce qu'ils sont l'élite de Sa création. Si les lois de l'Islam et les réalités de la foi n'étaient pas toutes incluses dans le « repentir », le Seigneur n'éprouverait pas une si grande joie pour le repentir de Son serviteur. Par conséquent, toutes les explications que les gens proposent sur les stations et les états ne sont que les détails et les effets du repentir.

Le repentir et la « demande du pardon » (*Al-Istighfār*)

Quant à l'*Istighfār*, il en existe deux sortes. Celui qui est mentionné seul et celui qui l'est avec le repentir. Par exemple, il est mentionné seul dans la parole de Noé عليه السلام: « ***Implorez le pardon de votre Seigneur, car Il est Celui qui pardonne généreusement. Il vous fera descendre du ciel une pluie abondante*** »[615], dans celle du Prophète Ṣāliḥ عليه السلام à son peuple : « ***Si seulement vous demandiez pardon à Dieu, peut-être vous serait-il fait miséricorde.*** »[616] Et dans ces Paroles divines : « ***Et demandez pardon à Dieu, car Dieu est Pardonneur, Miséricordieux*** »[617], « ***Mais Dieu ne veut pas les châtier alors que tu es parmi eux. Et Dieu ne les châtiera pas s'ils demandent pardon.*** »[618]

615. Coran 71 : 10-11.
616. Coran 27 : 46.
617. Coran 2 : 199.
618. Coran 8 : 33.

Quant à l'*Istighfār*, il est mentionné avec le repentir, comme dans les Paroles du Très-Haut : « ***Demandez pardon à votre Seigneur, puis revenez vers Lui. Il vous fera jouir d'une belle part jusqu'à un terme fixé. Il accorde Sa grâce à quiconque est digne de la recevoir*** »[619], dans la parole de Ṣāliḥ ﷺ à son peuple : « ***Demandez-Lui pardon, puis revenez à Lui. Mon Seigneur est proche et Il exauce*** »[620], dans celle du Prophète Shu'ayb ﷺ : « ***Demandez pardon à votre Seigneur, puis revenez à Lui repentants. Certes, mon Seigneur est Miséricordieux, Aimant.*** »[621]

Par conséquent, quand l'*Istighfār* est mentionné seul, il a le sens de repentir, ou plutôt, c'est le repentir même, car il inclut la quête d'absolution, à savoir l'élimination du péché et de ses effets, et la prévention contre son mal. Ce n'est pas simplement la dissimulation du péché comme le pensent certains. Car Dieu ﷻ cache les péchés de ceux qui demandent pardon et de ceux qui ne le demandent pas. La dissimulation, cependant, est une implication de la signification [du péché] ou de sa conséquence, et sa référence à lui est soit par inclusion, soit par implication.

L'essence de l'*Istighfār* est la protection contre son mal, et c'est un mot qui dérive de la même racine que le mot « *mighfar* » (casque), car c'est ce qui protège la tête contre le mal, et c'est aussi l'une des significations de la dissimulation ; sinon, [les autres couvre-chefs comme] le turban ou la calotte ne sont pas appelés *mighfar*, bien qu'ils cachent la tête. Le mot *mighfar* contient donc le sens de protection. Et c'est justement cet *Istighfār* qui empêche le châtiment évoqué dans la Parole divine : « ***Et Dieu ne les châtiera pas s'ils demandent pardon*** », car Dieu ﷻ ne punit pas celui qui demande pardon.

Quant à celui qui persiste dans le péché et qui demande à Dieu ﷻ de lui pardonner, sa demande de pardon n'est pas absolue, et c'est pourquoi elle n'empêchera pas son châtiment. Par conséquent, le repentir est inclus dans la demande de pardon et vice versa. Chacun des deux faisant partie de la définition de l'autre lorsqu'il n'est pas qualifié.

Lorsque les deux mots sont utilisés ensemble, alors *al-Istighfār* signifie demander la protection contre le mal du péché commis antérieurement et *at-Tawba* (le repentir) signifie revenir à Dieu ﷻ et implorer Sa protection contre le mal des mauvaises actions futures.

Il y a donc deux types de péché :

619. Coran 11 : 3.
620. Coran 11 : 61.
621. Coran 11 : 90.

Le péché qui s'est déjà produit et le fait de s'en repentir signifie alors implorer la protection contre ses effets nuisibles.

Puis, le péché que l'on craint de commettre dans le futur.

Le repentir du serviteur est la résolution de ne pas commettre le péché ; et son retour à Dieu ﷻ signifie revenir à Lui pour qu'Il le sauve du mal de ce qui s'est déjà produit, et revenir à Lui pour qu'Il le protège contre le mal de son âme et de ses mauvaises actions dans le futur, car le pécheur est comme celui qui emprunte une voie qui le mène à la destruction et non à destination. On lui ordonne de rebrousser chemin et d'emprunter le chemin qui l'amènera à destination et au succès. Il y a donc deux conditions ici : se séparer d'une chose et revenir à l'autre.

Le repentir signifie plus précisément le « retour », alors que la « demande de pardon » signifie la séparation. Lorsqu'ils sont cités seuls, ces deux mots ont les deux sens. Voilà pourquoi – et Dieu est Plus Savant –, ils sont commandés singulièrement et dans l'ordre dans Sa Parole : «***Demandez pardon à votre Seigneur, puis revenez à Lui.***»[622] Il s'agit donc d'un retour à la voie de la Vérité après s'être séparé du mensonge.

De plus, par la « demande de pardon », on cherche à éliminer le mal, et par le repentir on cherche à se procurer un avantage. Le pardon, c'est la prévention contre le mal du péché ; et le repentir, c'est l'obtention de ce que l'on aime après cette prévention. L'un exigeant l'autre lorsqu'ils sont mentionnés seuls, et Dieu est Plus Savant.

La réalité du « repentir sincère » (*at-Tawba an-naṣūḥ*)

La concomitance entre le repentir et la demande de pardon devient plus claire quand on mentionne le repentir sincère et sa réalité. Le Très-Haut dit : « ***Ô croyants ! Revenez à Dieu avec un repentir sincère ! Votre Seigneur effacera sans doute vos mauvaises actions et Il vous fera entrer dans les Jardins sous lesquels coulent les fleuves.*** »[623] Par conséquent, Dieu ﷻ a fait en sorte que la prévention contre le mal des mauvaises actions, à savoir leur expiation, se traduise par l'élimination des choses que le serviteur déteste ; et Il a fait en sorte que l'entrée dans les Jardins, à savoir la réalisation de ce que le serviteur aime, soit subordonnée à la réalisation d'un « repentir sincère » (*at-Tawba an-naṣūḥ*).

Le mot *naṣūḥ* est sur le mode *fa'ūl*, une forme de *fā'il* (sujet) superlatif, comme *Shakūr* (le Très Reconnaissant) et *Ṣabūr* (le Très Patient). La racine est *n-ṣ-ḥ*, c'est-à-dire mettre une chose à l'abri de la tromperie et des impuretés étrangères, et on la

622. Coran 11 : 52.
623. Coran 66 : 8.

retrouve dans sa plus large dérivation [dans le mot] *nuṣḥ*, quand la chose est pure. Appliqué au repentir, à l'adoration et à la consultation, le *nuṣḥ* signifie en éliminer toute tromperie (*al-ghish*), déficience et corruption, et les exécuter de la manière la plus parfaite. Ainsi, le *nuṣḥ* est le contraire de la tromperie. Les prédécesseurs ont utilisé ce terme pour exprimer des choses différentes, mais elles renvoient toutes au même sens.

'Umar b. al-Khaṭṭāb et Ubayy Ibn Ka'b ﷺ ont dit : « Le repentir sincère, c'est quand on se repent du péché et que l'on n'y retourne plus, tout comme le lait ne retourne pas dans le pis ». Al-Ḥasan al-Baṣrī a dit : « Le repentir sincère, c'est quand le serviteur regrette ce qui s'est produit et qu'il est résolu à ne plus y revenir ». Al-Kalbī a dit : « Le repentir sincère, c'est quand le serviteur implore pardon avec la langue, regrette avec le cœur et retient les membres de son corps ». Sa'īd Ibn al-Musayyib a dit : « Le repentir sincère, c'est ce par quoi vous êtes sincère envers vous-même. » Quant à Ibn al-Musayyib, il donne au terme *naṣūḥ* le sens de conseil au repenti, faisant donc de l'objet, le sujet.

Quant à ceux qui ont été mentionnés plus haut, ils lui donnent le sens de l'objet, c'est-à-dire que dans ce repentir, le repenti est sincère et ne l'a pas souillé avec la tromperie. Le sens est donc : « ce qui a été accompli avec sincérité », comme on emploie *rakūba* ou *ḥalūba* au sens de *markūba* (montée ou embarquée) et *maḥlūba* (traite)[624]. Alternativement, on pourrait lui donner le sens du sujet, à savoir le repentir sincère, dans le sens de pur et véridique. Muhammad Ibn Ka'b al-Quraẓī – que Dieu lui fasse miséricorde – a dit : « Quatre choses sont réunies dans le repentir sincère : la demande du pardon avec la langue, le renoncement au péché avec le corps, l'engagement intérieur de ne jamais récidiver et l'évitement des mauvaises compagnies. »

Quant à moi, je dis que la sincérité dans le repentir comprend trois choses.

Premièrement, l'inclusion et l'englobement de tous les péchés en lui, de sorte qu'aucun péché ne soit exclu de son champ d'application.

Deuxièmement, l'accord entre la résolution et la véracité en lui, de sorte qu'il ne reste chez le serviteur qui se repent aucune hésitation, aucun reproche et aucune attente ; au contraire, il se hâte de se repentir avec toute sa résolution et sa détermination.

Troisièmement, débarrasser le repentir des impuretés et des défauts qui compromettent sa sincérité et son occurrence, à cause de la peur et de la crainte de Dieu Seul, du désir de ce qu'Il possède et de la frayeur de ce qui est auprès de Lui, et non le repentir de celui qui se repent pour préserver son influence, son honneur, son statut ou son pouvoir, ou pour protéger son état spirituel, ou sa force

---

624. Du verbe traire.

et sa richesse, ou pour que les gens le louent, ou pour éviter leurs blâmes, ou pour que les imbéciles ne puissent pas le dominer, ou pour mettre fin à sa dépendance des choses de ce bas-monde, ou par crainte de la pauvreté et de l'impuissance, et autres défauts de ce genre qui compromettent l'authenticité et la sincérité du repentir pour Dieu ﷻ.

Le premier concerne ce dont on se repent, le troisième concerne celui envers qui on se repent, et celui du milieu concerne la personne du repentant et son âme. La sincérité du repentir est la véracité, la pureté et l'inclusivité des péchés en elle, et il est indubitable qu'un tel repentir exige et inclut la demande de pardon et efface tous les péchés. Tel est le plus parfait des repentirs. Dieu Seul est recherché pour l'aide et la confiance, il n'y a pas de pouvoir pour changer ou résister sauf par Dieu ﷻ. C'est à Dieu que nous demandons assistance, sur Lui que nous comptons ; et il n'y a de pouvoir et de force que par Dieu ﷻ.

La différence entre l'expiation des mauvaises actions et l'absolution des péchés

Ces deux sont mentionnés côte à côte dans le Livre de Dieu ainsi que séparément. Ils sont ensemble, par exemple dans la Parole où Dieu ﷻ [fait dire] à Ses serviteurs croyants : « ***Seigneur, pardonne nos péchés, expie nos mauvaises actions et fais-nous mourir comme les justes*** »[625], et séparément comme dans Sa Parole : « ***Et ceux qui croient, qui font des œuvres justes et qui croient en ce qui est révélé à Muḥammad, à savoir la Vérité venue de leur Seigneur, Il expie leurs mauvaises actions et Il améliore leur état.*** »[626] Et Il dit, par exemple, à propos du pardon (*Maghfira*) : « ***Ils y trouvent aussi toutes sortes de fruits et le pardon de leur Seigneur*** »[627], « ***Seigneur ! Pardonne-nous nos péchés et nos excès dans notre affaire*** »[628], et les autres versets semblables.

Quatre choses sont mentionnées ici : les péchés, les mauvaises actions, le pardon et l'expiation. Par péchés, on entend les péchés majeurs, et par mauvaises actions, les péchés mineurs par rapport auxquels l'expiation de l'erreur peut suffire, et ainsi de suite. Et c'est d'ailleurs parce que ces péchés sont mineurs qu'Il a permis leur expiation. En fait, le terme *kaffāra* dérive de *Takfīr* (expiation), et c'est pour cette raison que l'expiation n'a aucun pouvoir ou utilité quant aux péchés majeurs, selon les deux opinions des Imâms sur la question. Dans l'école d'Aḥmad et d'Abū

625. Coran 3 : 193.
626. Coran 47 : 2.
627. Coran 47 : 15.
628. Coran 3 : 147.

Ḥanīfa, l'expiation ne fonctionne pas, par exemple, pour expier un meurtre ou un faux témoignage.

La preuve que par l'expression « mauvaises actions » on entend les péchés mineurs et que l'expiation s'applique à elles, se trouve dans les Paroles du Tout-Puissant : « ***Si vous évitez les plus graves choses qui vous sont interdites, Nous effacerons vos mauvaises actions et Nous vous ferons entrer par une noble porte.*** »[629]

Dans le *Ṣaḥīḥ* de Muslim, il est rapporté d'après Abū Hurayra ﷺ que l'Envoyé de Dieu ﷺ avait l'habitude de dire : « *Les cinq prières obligatoires, le vendredi jusqu'au suivant et le mois de Ramaḍân jusqu'à celui qui le suit sont des actions qui expient [les péchés commis] entre elles, tant que l'on évite les grands péchés.* »[630] Le mot *Maghfira* (absolution ou octroi du pardon) est plus complet que le mot *Takfīr* (expiation), car le premier inclut également la prévention et la protection, tandis que le second inclut la dissimulation et l'élimination. Lorsque ces deux termes sont mentionnés séparément, celui qui n'est pas mentionné est sous-entendu et impliqué par celui qui est mentionné, comme nous l'avons dit précédemment. Les Paroles divines : « ***Il expie leurs mauvaises actions*** »[631] incluent à la fois les petites et les grandes, et implique qu'Il les efface, puis protège contre leur mal. Lorsque l'expiation est mentionnée seule, elle peut inclure la pire des actions, conformément à la Parole du Tout-Puissant : « ***Afin que Dieu efface le pire qu'ils auront commis*** »[632]

Lorsque ceci est compris, alors le secret de la promesse d'expiation, plutôt que le pardon des calamités, des afflictions, du chagrin et de l'épuisement, est saisi, comme rapporté dans cette Tradition authentique : « *Tout ce qui touche le Musulman comme fatigue, maladie, soucis, tristesse, gêne, angoisse, même une épine qui le pique est une expiation de ses péchés, de la part de Dieu.* »[633]

Les afflictions ne peuvent causer toutes seules l'absolution des péchés, et rien ne peut absoudre tous les péchés en dehors du repentir ou des bonnes actions qui submergent et effacent les péchés, dans la mesure où ces bonnes actions sont comme un océan dont la pureté n'est pas altérée par la charogne qui s'y trouve. En effet, lorsque l'eau atteint deux *qulla*[634], le peu de saleté qu'elle contient ne lui fait pas perdre sa qualité purificatrice. Les pécheurs ont à leur disposition trois fleuves dans lesquels ils peuvent chercher la purification dans ce bas-monde ; et s'ils

629. Coran 4 : 31.
630. Muslim, 233.
631. Coran 47 : 2.
632. Coran 39 : 35.
633. Al-Bukhārī, 5641–5642 et Muslim, 2573.
634. Volume d'un récipient d'eau potable.

ne suffisent pas à les purifier, ils seront alors purifiés dans le « fleuve du *Jaḥīm* » (la fournaise) le Jour de la Résurrection.

Les trois fleuves dans ce monde sont : le fleuve du repentir sincère, le fleuve des bonnes actions qui submergent les fardeaux qui les entourent, et le fleuve des grandes afflictions qui expient. Lorsque Dieu ﷻ souhaite du bien à un serviteur, Il le fait entrer dans l'un de ces trois fleuves en sorte qu'il comparaîtra le Jour de la Résurrection en état de propreté et de pureté et n'aura pas besoin du quatrième fleuve.

Le retour du serviteur à Dieu ﷻ est entouré par le retour de Dieu ﷻ vers lui

Le retour du serviteur à Dieu Tout-Puissant est entouré avant et après par le retour de Dieu vers lui. Par conséquent, le repentir du serviteur se situe entre deux instances de retour de Dieu ﷻ, avant et après. Car Dieu ﷻ S'est tourné vers lui par le biais de la permission, de l'octroi du succès et de l'inspiration qu'Il lui accorde, puis Dieu ﷻ S'est de nouveau tourné vers lui par l'acceptation et la récompense. Dieu, le Glorieux et Exalté, dit : « ***Dieu est revenu vers le Prophète, vers les Emigrés et vers les Auxiliaires qui l'ont suivi à un moment difficile, alors que les cœurs de plusieurs d'entre eux étaient sur le point de se dévoyer. Il est alors revenu vers eux, se montrant Compatissant, Clément. Il est aussi revenu vers les trois hommes qui étaient restés à l'arrière et pour qui, toute vaste qu'elle fût, la terre paraissait exiguë tandis que leur âme était contractée. Ils pensaient qu'il n'existe aucun refuge contre Dieu, si ce n'est Lui-même. Dieu est alors revenu à eux, afin qu'ils reviennent à Lui. Dieu est Celui qui accueille tout repentir, le Miséricordieux.*** »[635]

Le Très-Haut déclare que Son retour vers eux dans la repentir a précédé leur repentir envers Lui, car c'est ce qui les a rendus pénitents et a été la cause de leur repentir, et cela indique qu'ils ne se sont pas repentis avant qu'Il ne Se soit tourné vers eux dans la repentance, car une chose ne peut pas être trouvée sans sa cause.

Un exemple similaire est Sa guidance du serviteur avant que celui-ci ne trouve la bonne direction, car le serviteur trouve la direction grâce à Sa guidance. Et la découverte de la guidance par le serviteur en entraîne une autre, par laquelle Dieu le récompense en lui indiquant la bonne direction. Parmi les récompenses de la guidance, il y a la conduite d'une personne par Dieu ﷻ, tout comme la punition de l'égarement est l'égarement successif. Dieu Tout-Puissant dit : « ***Quant***

635. Coran 9 : 117-118.

à ceux qui suivent la bonne direction, Dieu augmente leur Guidance. »[636] Dieu ﷻ les a d'abord guidés pour qu'ils suivent la bonne direction, puis Il leur a accordé une seconde guidance ; et le contraire est vrai pour les gens de l'erreur, conformément à cette Parole du Très-Haut : « ***Lorsqu'ils dévièrent, Dieu fit dévier leurs cœurs. Dieu ne dirige pas les pervers !*** »[637]

Ce deuxième égarement est une punition pour leur égarement ; et ce genre de décret est le secret de Son Nom : « le Premier et le Dernier », car c'est Lui qui prépare et étend [Son Aide], c'est de Lui que la cause et l'effet procèdent, c'est Lui qui donne refuge contre Lui-même, qui offre une protection contre Lui-même, conformément à cette parole du plus savant de la création [= Muḥammad ﷺ] : « *Je me réfugie auprès de Toi contre Toi* ».

Le serviteur se repent constamment, et Dieu ﷻ lui répond constamment ; le repentir du serviteur consiste à se tourner vers son Maître après la rébellion, et le retour du Seigneur est de donc deux sortes : l'octroi de la permission et du succès, et l'acceptation et le renfort.

Le début et la fin du repentir

Le repentir a un début et une fin. Son début est le retour à Dieu ﷻ en marchant sur le droit chemin qu'Il a disposé pour Ses serviteurs, celui qui les conduit à Son Agrément. Il leur a ordonné de suivre ce chemin dans Ses Paroles : « ***Telle est Ma voie. Elle est droite ; suivez-la donc !*** »[638] et : « ***Et toi, tu dois guider vers une voie droite : la voie de Dieu, à Qui appartient ce qui est dans le ciel et ce qui est sur la terre*** »[639], « ***Ils ont été guidés vers la bonne Parole ; ils ont été guidés dans la voie de Celui qui est digne de toute louange.*** »[640] La fin du repentir est le retour vers Lui dans l'Au-delà, en passant par Sa Voie qu'Il a aménagée et qui mène au Paradis. Quiconque revient vers Dieu ﷻ dans ce monde par le repentir, reviendra dans l'Au-delà avec une récompense. C'est l'une des interprétations de Ses Paroles : « ***Car celui qui se repent et accomplit de bonnes œuvres, celui-là revient vers Dieu en pénitent sincère.*** »[641]. Al-Baghawī et d'autres ont dit : « Revenir vers Dieu en pénitent sincère signifie qu'il revient vers Lui après la mort avec un bon repentir, élevé au-dessus des autres. ».

---

636. Coran 47-17.
637. Coran 61-5.
638. Coran 6 : 153.
639. Coran 42 : 52-53.
640. Coran 22 : 24.
641. Coran 25 : 72.

Le premier repentir, celui qui est mentionné dans Ses paroles : «***celui qui se repent***», c'est le fait de revenir de l'associationnisme vers Dieu et le second, c'est le retour à Dieu ﷻ pour la gratification et la récompense.

La deuxième interprétation est que la récompense comprend la signification des commandements, autrement dit : Quiconque décide et veut se repentir doit vouer son repentir à Dieu Seul et à personne d'autre.

La troisième interprétation est que le sens voulu est ce qui est impliqué par cette signification, à savoir : rendre l'individu conscient, et alerte par rapport à Celui vers qui il se tourne dans le repentir ; par conséquent, le verset signifie : Qu'il sache à qui il se repent et vers qui il se tourne, à savoir à Dieu ﷻ et à personne d'autre. Ceci est similaire, selon l'une des interprétations à Ses Paroles : «***Ô Envoyé ! Proclame ce qui t'a été révélé par ton Seigneur ! Si tu ne le fais pas, tu n'auras pas proclamé Son Message***»[642], c'est-à-dire : méfiez-vous de ce qui attend celui qui a désobéi à Son commandement et n'a pas transmis le Message.

La quatrième interprétation est que le repentir est d'abord atteint par l'intention et la résolution. Lorsque la résolution est renforcée et consolidée, l'acte de repentir est engendré. Le premier repentir est atteint par la détermination et l'intention de se repentir, et le second par le repentir réel. Le sens serait donc : celui qui se repent à Dieu avec volonté, intention et résolution, son repentir est alors réellement voué à Dieu ﷻ. Ceci est similaire aux paroles du Prophète ﷺ : «*Celui qui émigre pour Dieu et Son Messager, son émigration lui sera comptée comme étant pour Dieu et Son Messager. Et celui qui émigre pour acquérir des biens de ce bas-monde ou pour épouser une femme, son émigration ne lui sera comptée que pour ce vers quoi il a émigré.*»[643]

Les péchés mineurs

Les péchés sont classés en majeurs et mineurs sur la base de textes clairs du Coran, de la Sunna et du consensus des Prédécesseurs, ainsi que sur la base de considérations rationnelles. Dieu ﷻ dit : «***Si vous évitez les plus graves choses qui vous sont interdites, Nous effacerons vos mauvaises actions et Nous vous ferons entrer par une noble porte***»[644] et : «***À ceux qui évitent les péchés majeurs et les turpitudes, hormis les lamam...***»[645] Il est rapporté dans une Tradition authentique que le Prophète ﷺ a dit : «*Les cinq prières obligatoires, le vendredi jusqu'au suivant et le mois de Ramaḍân jusqu'à celui qui le suit sont des actions qui expient [les péchés commis] entre elles, tant que l'on évite les grands péchés.*»

---

642. Coran 5 : 67.
643. Al-Bukhārī, 1 ; Muslim, 1907.
644. Coran 4: 31.
645. Coran 53 : 32.

Quant aux paroles suivantes d'Abū Isḥāq al-Isfarā'īnī : « Tous les péchés sont majeurs et il n'y en a pas de mineurs », elles ne signifient pas que les péchés sont tous égaux en termes de gravité, auquel cas le regard indécent serait aussi grave que la fornication. Au contraire, les paroles d'al-Isfarā'īnī signifient que par rapport à l'éminence de Celui qui est désobéi, tous les péchés sont majeurs, quand bien même certains sont plus graves que d'autres. Le désaccord ici est purement sémantique et n'affecte pas le sens. Les termes utilisés dans la Parole du Législateur sont *lamam* et, comme il est dit dans une Tradition, il s'agit d'a*l-muḥaqqirāt* : « Méfiez-vous des péchés les plus insignifiants (*muḥaqqirāt*) ».

Al-Baghawī et d'autres ont dit que le *lamam* mentionné dans le verset fait partie des péchés majeurs. Ils disent que l'intention de l'exception consiste à n'entrer en contact avec le péché majeur qu'une seule fois et à se repentir ensuite. Le serviteur le commet une fois puis plus jamais, et il n'en fait pas une habitude. De ce point de vue, l'exception du *lamam* dans l'ordre général d'évitement serait qu'il ne se produise pas. Ainsi, ils ne commettent pas de péchés majeurs, mais seulement des péchés mineurs.

Cependant, la majorité des savants soutient que le sens est une exception catégorique aux péchés majeurs ; à savoir qu'ils ne commettent jamais les plus graves, mais que le *lamam* peut arriver. Le placement de l'exception catégorique après une déclaration affirmative est considéré comme remarquable, car dans la majorité des cas, c'est le contraire [de ce qui est indiqué dans l'exception], et cela se produit lorsque l'exception est vraie. Ainsi, le sens de cette affirmation est une négation claire. C'est-à-dire qu'ils ne s'engagent pas dans les péchés majeurs et ne commettent pas de turpitudes ; et qu'il est donc bon de faire une exception pour les accidents.

C'est peut-être ce qui a incité Abū Isḥāq [al-Isfarā'īnī] à dire : « Tous les péchés sont majeurs et il n'y en a pas de mineurs », puisque le principe de l'exception est l'interruption de la continuité surtout si elle est la cause [de péchés majeurs]. Cependant, les textes ainsi que le consensus des Prédécesseurs reposent sur la division des péchés en mineurs et majeurs ; et ils sont en désaccord sur deux questions : La première concerne le *lamam* : « Qu'est-ce que c'est ? » Et la deuxième concerne les péchés majeurs : « En existe-t-il un nombre défini ou une limite ? » Nous mentionnerons quelque chose sur ces deux points.

L'avis des Prédécesseurs sur les *lamam*

Un groupe de Prédécesseurs a déclaré : « Le *lamam* est le fait de commettre une seule et unique fois un péché, même majeur. » Selon al-Baghawī, c'est l'opinion d'Abū Hurayra, Mujāhid, al-Ḥasan et celle d'Ibn 'Abbās rapportée par 'Aṭā'.

Al-Baghawī rapporte aussi que 'Abd Allāh Ibn 'Amr Ibn al-'Āṣ a dit : « Le *lamam* est tout péché inférieur à l'associationnisme. » As-Suddī a rapporté qu'Abū Ṣāliḥ a dit : « On m'a interrogé à propos de la Parole de Dieu : « ***hormis les lamam*** », et j'ai donc dit : C'est quand un homme commet un péché et ne le fait plus jamais. J'ai mentionné ceci devant Ibn 'Abbās ﵄, et il m'a dit : Certes, un noble Ange t'a aidé [dans ta réponse]. » Cependant, la majorité des érudits soutient que les *lamam* sont les péchés de moindre gravité.

C'est aussi la plus authentique des deux opinions d'Ibn 'Abbās ﵄, rapportée dans le *Ṣaḥīḥ* d'Al-Bukhārī, d'après Ṭāwūs, en ces termes : « Je n'ai pas trouvé de meilleur exemple de *lamam* que celui qu'Abū Hurayra ﵁ a rapporté du Prophète ﷺ, à savoir : « *Certes, Dieu a décrété à l'encontre du fils d'Adam sa part de fornication qu'il connaîtra inévitablement. Ainsi, la fornication des yeux est le regard, la fornication de la langue est la parole, l'âme espère et désire, et c'est le sexe qui confirme cela ou l'infirme.* »[646]. Muslim a également rapporté une variante de cette Tradition prophétique d'après Suhayl Ibn Abū Ṣāliḥ, d'après son père, d'après Abū Hurayra ﵁, où il est dit : « *La fornication des deux yeux est le regard, la fornication des deux oreilles est l'écoute, la fornication de la langue est la parole, la fornication de la main est le toucher et la fornication du pied est le pas.* »[647]

Al-Kalbī a dit : « Le terme *lamam* a deux explications : La première est qu'il s'agit de tous les péchés pour lesquels Dieu n'a pas prescrit explicitement de châtiment dans ce monde ou dans l'Au-delà. Il s'agit des péchés qui sont effacés par les cinq prières tant que les péchés majeurs et les turpitudes sont évités. La seconde explication est que *lamam* est un péché majeur qu'un Musulman peut commettre à maintes reprises, mais dont il se repent ensuite ». Sa'īd Ibn al-Musayyib a dit : « C'est ce qui est arrivé au cœur. » C'est-à-dire ce qui est passé par là. Al-Husayn Ibn al-Faḍl a dit : « Le *lamam* est comme le regard involontaire et sans intention, à savoir un acte qui est pardonné. Mais si l'individu regarde à nouveau, ce n'est plus un *lamam* mais un péché. » 'Aṭā' a rapporté d'après Ibn 'Abbās ﵄ que l'Envoyé de Dieu ﷻ a dit : « *Ô mon Dieu, si tu pardonnes, alors pardonne tout. Quel est donc le serviteur qui ne commet pas d'écart ?* »[648]

Un troisième groupe est d'avis que le *lamam* fait référence aux péchés commis durant leur *Jāhiliyya* (époque de l'ignorance) et avant leur entrée en Islam, des péchés que Dieu ﷻ ne leur imputera pas.

Selon Zayd Ibn Thâbit et Zayd Ibn Aslam, c'est quand les polythéistes dirent aux Musulmans : « Hier encore, vous participiez à ce que nous faisions ! », que Dieu ﷻ révéla alors ce verset.

646. Al-Bukhārī, 6343.
647. Muslim, 2657.
648. At-Tirmidhī, 3284.

L'opinion correcte est celle de la majorité, à savoir que les *lamam* sont les péchés mineurs tels que le regard, le toucher, le baiser, etc. C'est l'avis de la majorité des Compagnons et de leurs partisans, celui d'Abū Hurayra, de ʿAbd Allāh Ibn Masʿūd, Ibn ʿAbbās, Masrūq et ash-Shaʿbī.

Et ceci n'est pas en contradiction avec les paroles suivantes d'Abū Hurayra et d'Ibn ʿAbbās ﷺ : « L'individu tombe dans un péché majeur, puis n'y revient jamais. » Ainsi, le *lamam* signifie soit les deux, comme l'affirme al-Kalbī, soit il signifie, comme l'affirment Abū Hurayra et Ibn ʿAbbās, celui qui commet un péché majeur, mais qui ne récidive pas. Le *lamam* serait donc juste l'erreur commise une fois dans sa vie, comme un péché mineur, mais non ce qui est grave et commis plusieurs fois. Cela fait partie de la compréhension et de la profonde connaissance des Compagnons, que Dieu soit satisfait d'eux. Sans doute, Dieu pardonne une, deux ou trois fois à Son serviteur ; mais celui qui fait du péché une habitude et qui le commet à plusieurs reprises s'expose à un très grand danger. De nombreuses Traditions des Prédécesseurs prouvent cela et la considération de la réalité le confirme.

On rapporte qu'un voleur fut amené devant le Calife ʿAlī, que Dieu soit satisfait de lui, qui ordonna que l'on lui coupe la main. Le voleur dit : « Par Dieu ! Ô Commandeur des croyants, je n'avais jamais volé avant cette fois-ci. » ʿAlī dit : « Tu mens. » Quand sa main fut coupée, ʿAlī lui demanda : « Dis-moi la vérité, combien de fois as-tu volé ? » L'homme avoua : « Plusieurs fois. » ʿAlī dit : « Tu dis la vérité maintenant. Dieu n'incrimine pas Son serviteur la première fois qu'il commet un écart », ou il a dit quelque chose de similaire. Même si le premier péché n'est pas mineur, il est compté en tant que tel. Par conséquent, les deux opinions rapportées d'après Abū Hurayra et Ibn ʿAbbās ﷺ sont plus en accord que contradictoires. Et Dieu sait mieux ! Le terme [*lamam*] signifie à la fois « s'approcher » et « s'éloigner » d'un acte à maintes reprises. On dit : « *alamma bi-kadhā* », quand l'individu s'est approché de la chose sans l'atteindre complètement. Voilà pourquoi le baiser et le toucher sont appelés *lamam* car ils se rapprochent de ce qui vient ensuite. On dit aussi : « Untel ne nous rend pas visite, sauf par *limām* », c'est-à-dire de temps à autre. Par conséquent, les deux explications de ce terme par les Compagnons dans ce verset sont justes et non contradictoires.

Le verset : « « ***À ceux qui évitent les péchés majeurs et les turpitudes, hormis les lamam*** » ne signifie pas qu'ils n'évitent pas le péché, car cela signifierait que Dieu ﷻ les félicite car ils n'évitent pas les écarts, or cela est inacceptable. Au contraire, cette exception n'est comprise qu'à partir du contexte et du sens du discours, à savoir la division des êtres humains en justes et injustes, et que Dieu ﷻ rétribuera une catégorie pour leur mal et l'autre pour leur bien. Dieu ﷻ mentionne ensuite les justes et les décrits comme étant ceux qui évitent les

péchés majeurs et les turpitudes. Cela signifie que l'on peut être juste, récompensé pour sa bonté et sauvé du châtiment de Dieu seulement en évitant les péchés majeurs et les turpitudes. Il convient [linguistiquement] de mentionner les *lamam* à côté des péchés majeurs, même si les premiers ne sont pas opposés aux seconds, et ils ne sont mentionnés en même temps que parce qu'ils sont du même genre que le péché [majeur] et la turpitude.

Et en effet, le principe de l'exception est que ce qui est excepté doit être du genre de ce dont il est excepté, même s'il n'en fait pas partie. C'est comme quand le Très-Haut dit : «***Ils n'y entendront aucune futilité, mais seulement : «Paix !»***»[649] La salutation de paix fait partie des paroles qui contiennent à la fois les futilités et les salutations. De même, les Paroles divines : «***Ils n'y goûteront ni fraîcheur, ni boisson, juste une eau bouillante et un liquide fétide.***»[650] L'eau bouillante et le liquide fétide font partie du sens du goût. C'est comme si Dieu ﷻ disait dans le premier cas : «Ils n'y entendront rien, mais seulement : «Paix !»» et dans le second : «Ils n'y goûteront qu'une eau bouillante et un liquide fétide». La mention d'un membre de la catégorie est faite à titre d'élucidation afin que sa négation soit explicite et claire, et non une négation générale qui excepte ce seul cas.

C'est aussi le cas dans Sa Parole : «***ils n'ont pas une connaissance certaine, mais ne font que suivre une conjecture.***»[651] La conjecture fait partie du sentiment qui est la catégorie de la connaissance et du doute. Un point plus subtil est que l'inclusion de l'exception donne une compréhension par implication, comme dans la Parole du Très-Haut : «***N'épousez pas les femmes que vos pères ont eues pour épouses, exception faite pour ce qui a déjà eu lieu.***»[652] Cela signifie qu'épouser les femmes des pères est une cause de punition, sauf pour ce qui a déjà eu lieu de ce genre de comportement avant son interdiction et qui est pardonné. De même Sa Parole : «***Il vous est encore interdit d'avoir simultanément deux sœurs comme épouses, exception faite pour ce qui a déjà eu lieu.***»[653] Cela peut aussi signifier qu'une telle chose a pu être autorisée dans les lois divines antérieures, et que c'est une exception à l'interdiction et au blâme énoncés ici. Il est linguistiquement beau de dire «exception faite pour ce qui a déjà eu lieu». Considérez-le bien, car c'est le point le plus fin de la langue arabe.

---

649. Coran 19 : 62.
650. Coran 78 : 24-25.
651. Coran 4 : 157.
652. Coran 4 : 22.
653. Coran 4 : 23.

Quant à Sa parole : « ***Ils n'y goûteront pas la mort, sauf la première mort [déjà subie]*** »[654], cette exception est faite pour souligner l'éternité de la vie et l'inexistence du goût de la mort. L'exception rend la négation plus générale dans la proposition principale qui n'accepte aucune exception. Car s'il y avait une exception, ce serait celle-là qu'il faudrait mentionner. Cette exception est donc en fait la même chose que la reconfirmation et l'élucidation pour protéger la généralité [de la clause principale]. Et ceci est vrai pour chaque exception catégorique. Pensez-y, car c'est l'un des secrets de la langue arabe.

Le poète a dit : « *Il n'y avait personne sur les lieux / Sauf les restes d'une étable…* » Il est entendu que s'il y avait quelqu'un d'autre là-bas, je l'aurais excepté plutôt que de mentionner les restes d'une étable où il n'y a personne. La conjonction de coordination « ou » (*aw*), dans la Parole du Très-Haut : « ***Par la suite, vos cœurs se sont endurcis. Ils sont comme le rocher, ou plus durs encore*** »[655], et Sa parole : « ***Nous l'envoyâmes ensuite vers un peuple de cent mille âmes ou plus*** »[656], suggère une clarification de l'intention selon laquelle le sens de la clause principale est réel, et non une exagération. C'est-à-dire que si leurs cœurs ne sont pas plus durs que des rochers, ils le sont autant, et que si leur nombre n'était pas plus de cent mille, il n'était pas moins que cela. Ainsi, Il ﷻ a utilisé ici un éclaircissement pour préserver le sens de cent mille [dans la clause principale], et ce nombre n'a pas été utilisé comme une exagération. Et Dieu en sait plus !

Les péchés majeurs

Les Prédécesseurs ont formulé diverses opinions sur les péchés majeurs, des opinions qui convergent toutes vers les mêmes significations de base ou des significations similaires. Il est rapporté dans les deux *Ṣaḥīḥ* [d'Al-Bukhārī et Muslim], d'après ash-Shu'bī, d'après 'Abd Allāh Ibn 'Amr que le Prophète ﷺ a dit : « *Les péchés majeurs sont : le fait d'associer un autre à Dieu, le manque de piété vis-à-vis des deux parents, le meurtre et le faux-serment.* »[657]

Al-Bukhārī et Muslim rapportent également d'après 'Abd ar-Raḥmān Ibn Abū Bakra, d'après son père, que le Prophète ﷺ a dit : « *Voulez-vous que je vous informe à propos du pire péché majeur ?* » Il répéta trois fois cette question. Les Compagnons dirent : « Oui ! Ô Envoyé de Dieu ». Il dit : « Attribuer des associés à Dieu et maltraiter ses parents », puis il se redressa et dit : « *Et méfiez-vous du faux-serment* »,

654. Coran 44 : 56.
655. Coran 2 : 74.
656. Coran 37 : 147.
657. Al-Bukhārī, 6675 et Muslim, 88.

et il continua à le répéter jusqu'à ce que nous pensions : « Si seulement il pouvait arrêter de le dire. »[658]

Il est également rapporté dans le *Ṣaḥīḥ* d'après Abū Wā'il, d'après 'Amr Ibn Shurāḥbīl que 'Abd Allāh Ibn Mas'ūd ﷺ a dit avoir demandé à l'Envoyé de Dieu ﷺ : « Quel est le plus grand péché ? » Il dit : « *Le pire des péchés est que tu attribues des partenaires à Dieu alors qu'Il est Celui qui t'a créé* ». Je dis : « Et ensuite ? » Il poursuivit : « *Que tu tues ton enfant de peur qu'il ne partage ta nourriture* ». Je dis : « Et ensuite ? » Il poursuivit : « « *Que tu commettes l'adultère avec la femme de ton voisin.* »[659] Dieu révéla alors en guise de confirmation des paroles du Prophète ﷺ : « ***Ceux qui n'invoquent pas une autre divinité avec Dieu, qui ne tuent personne, car Dieu l'a interdit sauf pour une juste raison, qui ne se livrent pas à la débauche...*** »[660]

Il est rapporté dans les deux *Ṣaḥīḥ* d'après Abū Hurayra ﷺ que le Prophète ﷺ a dit : « Éloignez-vous des sept turpitudes ! » Ils dirent : « Ô Envoyé de Dieu, quelles sont-elles ? » Il répondit : « L'associationnisme ; la magie ; le meurtre que Dieu a interdit, sauf à bon droit ; l'usurpation des biens de l'orphelin ; l'usure ; la fuite du front lors d'une expédition militaire ; et la fausse accusation (de fornication) des femmes vertueuses, chastes et croyantes. »[661]

Shu'ba a rapporté d'après Sa'd Ibn Ibrāhīm, d'après Ḥumayd Ibn 'Abd ar-Raḥmān, d'après 'Abd Allāh Ibn 'Amr que le Prophète ﷺ a dit : « *Certes, il fait partie des plus grands péchés qu'un homme offense ses parents* ». Un Compagnon dit : « Comment un homme peut-il offenser ses parents ? » Le Prophète ﷺ répondit : « *Un homme insulte le père d'un autre homme qui alors insulte son père et il insulte sa mère et alors l'autre insulte sa mère* »[662]. Il est rapporté dans une Tradition d'Abū Hurayra ﷺ que le Prophète ﷺ a dit : « *Certes, il fait partie des plus grands péchés qu'un homme remette injustement en cause l'honneur de son frère.* »[663] 'Abd Allāh Ibn Mas'ūd ﷺ a dit : « Certes, trois choses font partie des plus grands péchés : attribuer des associés à Dieu, se sentir à l'abri de la Ruse de Dieu et désespérer de la Mansuétude de Dieu. » M

Sa'īd Ibn Jubayr a dit qu'un homme interrogea Ibn 'Abbās ﷺ au sujet des péchés majeurs et lui demanda : « Sont-ils au nombre de sept ? » Ibn 'Abbās ﷺ répondit : « Oh, que non ! Ils sont plus proches de sept cents, sauf qu'aucun péché n'est majeur si on implore le pardon de Dieu et aucun péché n'est mineur si on persiste à le commettre. »

---

658. Al-Bukhārī, 2654 et Muslim, 87.
659. Al-Bukhārī, 4761 et Muslim, 86.
660. Coran 25 : 68.
661. Al-Bukhārī, 2766 et Muslim, 89.
662. Al-Bukhārī, 5973 et Muslim, 90.
663. Abū Dāwud, 4877.

Il a également dit : « Tout ce par quoi on désobéit à Dieu ﷻ constitue un péché majeur. Quiconque utilise un de ces moyens de désobéissance doit demander pardon à Dieu, car Dieu ne condamne aucun membre de la Communauté au feu éternel, sauf celui qui répudie l'Islam, ou qui rejette une œuvre obligatoire, ou qui nie le destin. »

'Abd Allāh Ibn Mas'ūd ﷺ a dit : « Le péché majeur est tout ce que Dieu a interdit dans la sourate *An-Nisā'* du début jusqu'au verset : « ***Si vous évitez les plus graves choses qui vous sont interdites, Nous effacerons vos mauvaises actions et Nous vous ferons entrer par une noble porte.*** [664] » 'Alī Ibn Abū Ṭalḥa ﷺ a dit : « Le péché majeur est tout ce que Dieu a menacé [de punir] avec le Feu, la colère, la malédiction ou le châtiment. » Quant à Aḍ-Ḍaḥḥāk, il a dit : « Le péché majeur est ce dont Dieu a menacé l'auteur d'un peine légale (*Hadd*) dans ce monde ou d'un châtiment dans l'Au-delà. »

Al-Ḥusayn Ibn al-Faḍl a dit : « Le péché majeur est ce que Dieu a qualifié de grand ou d'énorme dans le Coran, comme dans Ses Paroles : « ***C'est une grande offense*** »[665], « ***Leur meurtre est une grande erreur*** »[666], « ***Attribuer des associés à Dieu est une grande injustice*** »[667], « ***Vraiment, votre tromperie était énorme*** »[668], « ***Gloire à Toi ! C'est une énorme calomnie*** »[669], et « ***ce serait, de votre part, une faute énorme devant Dieu*** »[670]

Sufyān ath-Thawrī ﷺ a dit : « Les péchés majeurs sont ceux où il y a des injustices entre vous et les serviteurs [de Dieu], et les péchés mineurs sont ceux entre vous et Dieu, car Dieu est Noble et Il pardonne. » Il cite comme preuve la Tradition rapportée par Yazīd Ibn Hārūn, d'après Ḥumayd at-Ṭawīl, d'après Anas Ibn Mālik ﷺ : L'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : « *Le Jour de la Résurrection, une Voix criera de l'intérieur du Trône : Ô communauté de Muhammad ! Dieu – Puissant et Majestueux ! – vous a tous pardonné. Réparez les torts que vous avez causé les uns aux autres et entrez au Paradis par Ma Miséricorde.* »

Je dis : Ce que Sufyān entendait, c'est que les péchés qui sont entre le serviteur et Dieu sont plus faciles que les torts procurés aux serviteurs, car les premiers sont éliminés par la recherche du pardon, l'absolution, l'intercession [du Prophète], etc. Quant aux torts procurés aux serviteurs, ils doivent être réparés. Il est rapporté dans le *Mu'jam* de Ṭabarānī : « *Le Jour de la Résurrection, l'injustice sera dans trois registres auprès de Dieu : un registre dont Dieu ne pardonnera rien, à savoir le fait d'attribuer des associés à*

664. Coran 4 : 31.
665. Coran 4 : 2.
666. Coran 17 : 31.
667. Coran 31 : 13.
668. Coran 12 : 28.
669. Coran 24 : 16.
670. Coran 33 : 53.

Dieu». Puis [le Prophète ﷺ] récita : «***Certes, Dieu ne pardonne pas que l'on Lui associe quelque chose***»[671] et il poursuivit : «*… ; un registre dont Dieu ne néglige aucune chose et où figurent les torts commis par les serviteurs les uns contre les autres ; et un registre dont Dieu ne se soucie pas et où figurent les torts que le serviteur s'est procuré à lui-même, et qui sont entre lui et son Seigneur.* »

On sait que ce troisième registre contient à la fois les péchés majeurs et mineurs, et qu'ils concernent les Droits du «Plus Généreux parmi les généreux». Or, ce qu'il pardonne et néglige de Ses Droits est, de multiples fois, supérieur à ce qu'il ne néglige pas et prend en compte, et ce registre est donc beaucoup plus favorable pour l'individu que celui dont Il ﷻ ne néglige rien en raison de Sa Justice et parce qu'Il doit nécessairement exiger la réparation des torts et l'établissement de tous les droits des ayants-droits.

Mālik Ibn Maghūl a dit : «Les péchés majeurs sont les péchés des gens de l'innovation, tandis que les péchés mineurs sont les péchés des gens de la Sunna.» Ce qu'il veut dire, c'est que l'innovation blâmable fait partie des péchés majeurs, et qu'elle est plus grande que les péchés majeurs des gens de la Sunna, ou que les péchés majeurs des gens de la Sunna sont mineurs par rapport à l'innovation blâmable. C'est le sens de la parole suivante de l'un des Prédécesseurs : «L'innovation blâmable est plus chère au démon (*Iblīs*) que la désobéissance, car l'innovation est quelque chose dont on ne se repent pas, alors que la désobéissance est quelque chose dont on se repent». Il a également été dit que «les péchés majeurs sont ceux qui sont commis intentionnellement, tandis que les mauvaises actions sont celles qui sont commises par erreur, oubli, coercition ou de mauvaises pensées qui traversent l'esprit, qui sont pardonnées pour cette communauté.»

Quelle que soit la façon dont on l'examine, cette opinion est la plus faible sur la question, car pour commencer, l'erreur, l'oubli et la coercition ne sont pas considérés comme des désobéissances ou des péchés. Quant aux actes intentionnels, ils sont de deux types, les majeurs et les mineurs. Il est possible que l'auteur de cet avis pense que tous les péchés sont majeurs, et que les mineurs sont ceux que Dieu a pardonné à cette communauté et qui ne font donc pas partie des actes requis. Or ceci est incorrect, car les péchés majeurs et mineurs sont deux types contenus dans la catégorie de la désobéissance, et il est impossible qu'une catégorie existe si elle ne contient pas plusieurs membres.

Des savants ont également dit que les péchés majeurs sont les péchés de ceux qui les considèrent comme permis, comme le péché de Satan, et que les péchés mineurs sont les péchés de ceux qui demandent pardon, comme le péché d'Adam.

---

671. Coran 4 : 48.

Je dis que le fait de considérer que certains péchés sont permis relève de la mécréance ou de la fausse interprétation. Si un homme est conscient du motif d'interdiction et qu'il le nie, c'est donc un incroyant, et s'il ne le sait pas, c'est soit quelqu'un qui propose une interprétation, soit quelqu'un qui suit aveuglément un autre. Quant à celui qui demande pardon, tous ses péchés majeurs et mineurs sont pardonnés, car il ne peut subsister de péché majeur si l'on demande pardon. Cette distinction est également faible, mais si l'auteur entend que la personne qui juge licite de commettre un péché mérite une plus grande punition que la personne qui en reconnaît l'interdiction, qui regrette de l'avoir commise et qui demande pardon, alors son propos est correct.

As-Suddī a dit: «Les péchés majeurs sont ceux que Dieu ﷻ a interdit parmi les grands péchés, et les mauvaises actions sont celles qui conduisent aux principaux ou à ceux qui en découlent, et auxquels participent à la fois les bons et les pervers, comme le regard, le toucher, le baiser, etc.» Pour étayer son opinion, Suddī a avancé comme preuve la parole du Prophète ﷺ: «*Les deux yeux commettent la fornication, les deux mains commettent la fornication, les deux jambes commettent la fornication, et le sexe confirme cela ou le nie.*»[672].

Un savant a également dit: «Les péchés majeurs sont ceux qui sont considérés petits par les serviteurs; et les péchés mineurs sont ceux qu'ils considèrent grands et qu'ils craignent de commettre». Les défenseurs de cette opinion avancent pour preuve la parole suivante d'Anas ﷺ rapportée par Al-Bukhārī dans son *Ṣaḥīḥ*: «Vous faites des actes qui sont plus légers à vos yeux que les cheveux, alors que du vivant de l'Envoyé de Dieu ﷺ, nous avions l'habitude de considérer ces actes comme des causes de destruction.»

À propos de la parole d'as-Suddī: «Les péchés majeurs sont ceux que Dieu a interdit parmi les grands péchés», je dis que cela constitue une définition d'une chose par elle-même, et que son sens est seulement que ce qui est interdit est de deux types: Ce qui est un mal en soi ou dont l'actualisation est la source du mal et qui constitue un péché majeur, comme le meurtre, le vol, la calomnie et la fornication. Le second type : Ce qui précède et conduit à ces péchés, comme le regard, le toucher, la parole et le baiser, qui sont le prélude à la fornication, fait partie des péchés mineurs. Les péchés mineurs font donc partie de la catégorie des moyens tandis que les péchés majeurs font partie de la catégorie des objectifs et des finalités.

Quant à celui qui dit: «Ce que les gens jugent mineur est majeur et ce qu'ils jugent majeur est mineur», s'il entend par là que la distinction se résume à la considération par les gens d'un péché comme majeur ou mineur, alors c'est faux.

672. Aḥmad, VII, 28.

Car les gens pensent que le regard indécent est un péché mineur et que l'acte de fornication est un péché majeur. Mais s'il entend que le fait que les serviteurs jugent que leur mauvaise action est un péché mineur, rend celle-ci majeure pour Dieu et, inversement, le fait que les serviteurs jugent que leur mauvaise action est un péché majeur, rend celle-ci mineure pour Dieu, alors cela correct. Car quand ses péchés deviennent petits aux yeux du serviteur, ils deviennent grands pour Dieu, et chaque fois qu'ils deviennent grands à ses yeux, ils deviennent petits pour Dieu, et la tradition citée ne se réfère qu'à ce sens.

Les Compagnons, bien que leur rang fut élevé et leur foi parfaite, considéraient ces actes comme désastreux, tandis que pour les générations suivantes, du fait de leur statut inférieur par rapport aux Compagnons et de la grande différence de leurs rangs, ces actes sont devenus plus légers que les cheveux. Si tu veux comprendre cela, poses-toi les questions suivantes : est-ce qu'il y avait parmi les Compagnons quelqu'un qui, après avoir entendu un enseignement de l'Envoyé de Dieu ﷺ, l'a réfuté en recourant à son raisonnement analogique, son goût spirituel, sa découverte spirituelle, sa raison ou sa sagesse ? Y avait-il quelqu'un parmi eux qui a devancé l'ordre de l'Envoyé de Dieu ﷺ en utilisant son intellect, son raisonnement analogique, son goût, sa sagesse ou par imitation d'autrui ?

Dieu ﷻ a anobli leurs yeux et a fait en sorte qu'ils ne puissent pas regarder le visage d'un individu qui avait ce genre de prétentions et que celui-ci ne puisse pas vivre à leur époque. 'Umar Ibn al-Khaṭṭāb ﷛ a jugé l'individu qui a préféré son propre jugement à un ordre clair de l'Envoyé de Dieu ﷺ avec l'épée, en disant : « Tel est mon verdict sur cette question. » Qu'aurait-il fait s'il voyait ce que nous voyons et s'il observait les épreuves auxquelles nous sommes soumis, comme le fait de privilégier les opinions de tel individu et de tel autre aux paroles de l'infaillible ﷺ, ou comme l'hostilité manifestée envers celui qui rejette leurs opinions et préfère les paroles de l'infaillible ? C'est à Dieu seul que nous demandons de l'aide, c'est vers Lui que se fera le retour !

Des savants ont dit : Les péchés majeurs sont l'associationnisme et tout ce qui y conduit ; et les mineurs sont tous les péchés commis par les monothéistes, sauf l'associationnisme. Ils avancent pour preuve cette Parole divine : « ***Dieu ne pardonne pas que l'on Lui associe [quelque chose]. Hormis cela, Il pardonne à qui Il veut*** »[673], ainsi que la sainte Tradition suivante où Dieu ﷻ dit : « ***Ô fils d'Adam, si tu viens à Moi avec autant de péchés que la Terre peut en contenir, mais sans Me donner d'associés, Je viendrais à toi avec autant de pardons.*** »[674] Et ils avancent également pour preuve la Tradition authentique que certains font remonter jusqu'au Prophète ﷺ et d'autres

673. Coran 4 : 116.
674. At-Tirmidhī, 3540.

à un Compagnon où il est dit : « *Le Jour de la Résurrection, l'injustice sera dans trois registres auprès de Dieu : un registre dont Dieu ne pardonnera rien, à savoir le fait d'attribuer des associés à Dieu ; un registre dont Dieu ne néglige aucune chose et où figurent les torts commis par les serviteurs les uns contre les autres ; et un registre dont Dieu ne se soucie pas et où figurent les torts que le serviteur s'est procuré à lui-même, et qui sont entre lui et son Seigneur.* »[675]

Voilà donc les arguments des partisans de cette opinion, mais aucun n'est valable. Quant au verset, tout ce que l'on peut en dire, c'est qu'il fait la distinction entre l'associationnisme et les autres péchés, puisque c'est un péché qui n'est pardonné que par le repentir. Quant aux péchés autres que l'associationnisme, leur pardon dépend de la Volonté de Dieu, et cela prouve clairement qu'ils sont moins graves que l'associationnisme. Si les auteurs de cette opinion entendent cela, il n'y a alors pas de désaccord. Si, cependant, ils veulent dire que tout péché autre que l'associationnisme est un péché mineur, c'est faux.

Si on dit : Si le repentir s'applique à l'associationnisme et aux autres péchés, quelle est donc la différence entre eux pour celui qui se repent et celui qui ne se repent pas ? Et quelle est la différence entre ce verset et la parole de Dieu ﷻ : « ***Dis : Ô Mes serviteurs ! Vous avez commis des transgressions envers vous-mêmes, ne désespérez pas de la Miséricorde de Dieu ! Dieu pardonne tous les péchés. En vérité, Il est le Pardonneur, le Miséricordieux !*** »[676] ? La réponse est que les deux versets s'appliquent à un groupe différent. Le verset de la sourate *An-Nissā'* : « ***Certes, Dieu ne pardonne pas que l'on Lui associe quelque chose ; mais, en dehors de cela, Il pardonne à qui Il veut.*** »[677] s'applique à ceux qui ne se sont pas repentis pour les deux types de péchés, à savoir l'associationnisme et tous les autres. La preuve est qu'Il fait la distinction entre l'associationnisme et les autres péchés en ce qui concerne l'octroi du pardon, et il est connu par nécessité en Islam que l'associationnisme est un péché qui est pardonné par le repentir, sans quoi aucun non-croyant ne pourrait jamais devenir musulman. De plus, Dieu ﷻ réserve le pardon de tout autre péché que l'associationnisme à qui Il veut, et le pardon des péchés de ceux qui se repentent est sans réserve. Cette qualification suggère qu'elle se réfère à ceux qui ne se repentent pas spécifiquement.

Quant au verset dans la sourate *Az-Zumar* : « ***Dieu pardonne tous les péchés*** »[678], il s'applique à ceux qui se repentent, car cette parole est inconditionnelle et sans réserve, et n'est rattachée à aucun péché. Et l'on sait, par nécessité, que Dieu ﷻ ne pardonne pas l'incrédulité ainsi que bien d'autres

675. Déjà mentionné.
676. Coran 39 : 53.
677. Coran 4 : 48.
678. Coran 39 : 53.

péchés (sans qu'on le Lui demande). Cela démontre que cette inclusivité et cette généralisation concernent celui qui se repent. Ainsi, quiconque se repent d'un péché, quel qu'il soit, est pardonné. Quant à la sainte Tradition « ***Ô fils d'Adam, si tu viens à Moi avec autant de péchés que la Terre peut en contenir, mais sans Me donner des associés, Je viendrais à toi avec autant de pardons*** », elle ne signifie pas que tous les péchés autres que l'associationnisme sont mineurs, mais que les péchés de quiconque ne donne pas d'associés à Dieu peuvent être pardonnés, quels qu'ils soient, mais il doit connaître la relation et le lien entre la foi du cœur et les actes du corps, sinon il ne comprendra pas le but de l'enseignement de l'Envoyé de Dieu ﷺ et une grande confusion règnera.

Sache donc que cette négation générale de l'associationnisme, à savoir le fait de ne jamais rien associer à Dieu ﷻ, ne peut pas être réalisée par celui qui persiste dans la désobéissance, tout comme il n'est pas possible que celui qui est accroché aux péchés majeurs et qui persiste à commettre les péchés mineurs soit un pur témoin de l'Unicité divine, de sorte qu'il soit considéré comme étant exempt d'associationnisme. Cela fait partie des grandes impossibilités. On ne doit donc pas prêter attention à celui qui ne connaît pas les actions du cœur, celui dont le cœur est comme la pierre ou plus dur encore, et qui déclare : « Qu'est-ce qui m'empêchera [de pécher] ? Pourquoi devrais-je arrêter ? », tout cela en témoignant de l'Unicité divine.

Laisse tranquille ce cœur séduit et pris au piège par sa polémique et son ignorance, et sache que l'obstination dans le péché engendre dans le cœur la crainte vis-à-vis d'un autre que Dieu ﷻ, ainsi que l'amour pour un autre que Lui, l'espérance en un autre que Lui, la soumission à un autre que Lui et la confiance en un autre que Lui, et cela le plongera dans les océans de l'associationnisme. Le critère en la matière est ce que l'homme connaît de lui-même s'il est raisonnable. L'avilissement est engendré dans le cœur par la désobéissance et suscite en lui la peur d'un autre que Dieu, et ceci est clairement de l'associationnisme. Il suscite aussi en lui l'amour pour un autre que Dieu, et il implore alors l'aide d'autres que Dieu ﷻ pour atteindre ses objectifs. Les actes d'une telle personne ne sont ni par Dieu, ni pour Dieu, et telle est l'essence de l'associationnisme.

Certes, cet individu peut posséder un *Tawḥīd* (la foi en l'Unicité divine) semblable au *Tawḥīd* d'Abū Jahl ou à celui des idolâtres, qui consistait à croire en l'Unicité de Sa Seigneurie. C'est le fait d'admettre qu'il n'y a pas d'autre Créateur en dehors de Dieu ﷻ, et si un tel *Tawḥīd* avait sauvé quelqu'un, il aurait sauvé les adorateurs d'idoles ! Ce qui compte, c'est le *Tawḥīd* de la Divinité, et c'est cela qui fait la différence entre les associationnistes et les monothéistes. Le fait est alors qu'il est impossible pour celui qui n'a pas donné d'associés à Dieu, de rencontrer Dieu ﷻ avec autant de péchés que la Terre peut en contenir, qu'il récidive et ne

se repente pas, tout en possédant un *Tawḥīd* parfait qui consiste à aimer Dieu ﷻ, à s'humilier devant Lui, à Le craindre et à espérer en Lui.

Quant à la Tradition prophétique concernant les registres, elle dit seulement que les Droits du Seigneur, Béni et Exalté, ne sont pas au-delà du Pardon et du Don de Dieu, et Il ne se soucie pas d'eux comme Il se soucie des droits de Ses serviteurs. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas du tout de compte à rendre pour eux ou qu'ils sont comme des péchés mineurs, mais plutôt qu'il y a une tolérance, une latitude, des renoncements et des dons à leur égard qui n'existent pas par rapport aux droits des êtres humains. Il est clair qu'ils n'ont aucune preuve dans ce qu'ils proposent, et Dieu en sait plus !

Un autre groupe dit : Tous les péchés qui se situent entre les deux limites sont mineurs, et les majeurs sont ceux qui sont associés à l'une de ces deux limites. Ce qu'ils entendent par les deux limites, c'est le châtiment ici-bas et dans l'Au-delà. Sur chaque péché pèse une limite pénale légale dans ce monde – comme la fornication, l'alcool, le vol et la calomnie – ou une menace dans l'Au-delà – comme l'appropriation des biens d'un orphelin, l'usage d'ustensiles en argent et en or, le suicide, l'abus de confiance, et autres – qui sont des péchés majeurs. Et Ibn 'Abbās ﵄ a dit la vérité lorsqu'il a déclaré que les péchés majeurs « sont plus proches de sept cents que de sept ».

Avis sur les péchés majeurs

Il faut tenir compte d'une chose ici, à savoir qu'un péché majeur peut être accompagné de conditions telles que la honte, la peur et la conscience de son énormité, à savoir des conditions qui le rendent mineur. De même, un péché mineur peut être accompagné d'impudeur, d'insouciance, d'absence de peur et d'un sentiment d'insignifiance, à savoir des conditions qui le rendent majeur sinon plus odieux. Cette réalité dépend de ce qui réside dans le cœur, à savoir quelque chose de plus que le simple acte, et l'homme reconnaît cela en lui-même et chez les autres. Par ailleurs, l'amant est pardonné, et ce qui est accordé comme pardon pour les grands bienfaiteurs ne l'est pas pour les autres, et l'indulgence qui leur est accordée n'est pas accordée aux autres.

J'ai entendu le *Shaykh al-Islām* Ibn Taymiyya – que Dieu sanctifie son esprit – dire : « Considérez donc Moïse ﵇ ! Il a jeté les Tables qui contenaient la Parole de Dieu et sur lesquelles Dieu avait écrit de Sa Main et il les a brisées ; il a tiré la barbe d'un Prophète comme lui, à savoir Aaron ; il a donné un coup à l'Ange de la mort et l'a aveuglé d'un œil ; il s'est plaint à son Seigneur la Nuit de l'Ascension à propos de Muḥammad ﷺ pour lui avoir accordé un rang supérieur au sien, et son Seigneur – Béni et Exalté – toléra tout cela, l'aima, l'honora et lui fit plaisir. Car il

avait accompli de grands exploits pour Dieu contre le plus grand de Ses ennemis, proclama sa mission et s'occupa des coptes et des enfants d'Israël de la manière la plus convenable. Alors toutes ces choses étaient comme un cheveu dans l'océan.»

Considérez maintenant Jonas ﷺ, fils de Mattaï, qui n'a pas réalisé les mêmes exploits que Moïse. Lorsqu'il irrita son Seigneur, Il le saisit, l'emprisonna dans le ventre de la baleine et ne toléra pas de lui ce qu'il avait toléré de Moïse. Il y a donc une grande différence entre celui qui commet un péché sans avoir de bonnes actions et de qualités qui intercèderont en sa faveur et l'individu qui commet un péché et qui a de bonnes actions qui intercèderont en sa faveur de toutes les manières possibles. Le poète a dit:

Lorsque le bien-aimé arrive avec un seul péché / Ses vertus arrivent accompagnées de mille intercesseurs.

Ses actes intercèdent en sa faveur auprès de Dieu ﷻ et se souviennent de lui dans les moments difficiles. Le Tout-Puissant dit à propos de Dhū an-Nūn (Jonas) ﷺ: «***Et s'il n'avait pas été de ceux qui glorifient le Seigneur, il serait resté dans le ventre du poisson jusqu'au Jour de la Résurrection.***»[679] Quant à Pharaon qui n'avait aucune bonne action à son compte pour intercéder en sa faveur, il «***s'écria: Je crois qu'il n'y a de dieu que Celui en qui croient les fils d'Israël, et je fais partie de ceux qui Lui sont soumis!***» Gabriel ﷺ rétorqua: «***Tu en es là maintenant, alors qu'avant tu t'es montré rebelle et tu as été parmi les corrupteurs.***»[680].

Dans le *Musnad* d'Aḥmad, il est rapporté que le Prophète ﷺ a dit: «*Les formules que vous mentionnez pour proclamer la Majesté de Dieu, Sa Gloire, Sa Grandeur et Sa Louange s'agglutinent autour du Trône dans un bourdonnement similaire à celui des abeilles, et en mentionnant le nom de celui qui les a prononcées. N'aimeriez-vous pas que quelqu'un mentionne votre nom?*»[681]

C'est pourquoi celui qui a plus de bonnes actions que de mauvaises réussit et n'est pas châtié, et ses mauvaises actions lui seront effacées en guise de don pour ses bonnes actions. C'est aussi la raison pour laquelle on pardonne au monothéiste des choses que l'on ne pardonne pas à l'associationniste, car il a soutenu ce que Dieu ﷻ aime et qu'Il a décrété qu'Il pardonnera. Plus le *Tawḥīd* d'un serviteur est grand, plus le pardon de Dieu ﷻ est complet pour lui, et quiconque rencontre Dieu ﷻ sans Lui avoir donné d'associé, Il lui pardonnera tous ses péchés, quels qu'ils soient, et il ne sera pas châtié à cause d'eux.

---

679. Coran 37: 143-144.
680. Coran 10: 90–91.
681. Aḥmad, IV,268.

Nous ne disons pas qu'aucun monothéiste n'entrera en enfer. Au contraire, beaucoup d'entre eux y entreront, y seront châtiés en proportion à leurs crimes, puis en seront libérés. Ces deux choses ne sont pas contradictoires pour celui qui a compris notre propos. Nous ajoutons dans ce qui suit quelques précisions supplémentaires en raison de l'importance de cette station et du besoin urgent que l'on en a.

Sachez que les rayons de la formule « Il n'y a de divinité que Dieu » transpercent le brouillard et les nuages des péchés proportionnellement à leur force, et que la force de ces rayons varie d'une personne à l'autre. Et Dieu seul connaît cette force. Parmi les hommes, il y a ceux dont la formule d'Unicité dans le cœur est comme la lumière du soleil ; ceux dont la formule d'Unicité dans le cœur est comme l'étoile brillante ; ceux dont la formule d'Unicité dans le cœur est comme un flambeau brillant ; ceux dont la formule d'Unicité dans le cœur est comme une lampe brillante ; et ceux dont la formule d'Unicité dans le cœur est comme une lampe faible.

Voilà pourquoi le Jour de la Résurrection, ces lumières apparaîtront à leur droite et devant eux selon la puissance de cette lumière, c'est-à-dire conformément à la luminosité de cette formule dans leur cœur en termes de science, de pratique, de connaissance et d'état. Plus sa lumière est grande et intense, plus elle brûle les doutes et les désirs par sa force et son intensité, à tel point que l'on peut atteindre un état où aucun doute, ni désir, ni péché ne croise son chemin sans qu'elle ne le consume. C'est l'état de celui qui est véridique dans son *Tawḥīd* et qui n'associe absolument rien à Dieu. Tout péché, désir ou doute qui s'approche de cette lumière est brûlé. Le ciel de sa foi est protégé par de nombreuses étoiles contre tout voleur de ses bonnes actions. Le voleur ne peut lui en voler qu'en passant par l'insouciance et la tromperie qui sont inévitables pour un être humain. Mais dès qu'il se réveille et sait ce qu'il lui a volé, il le récupère du voleur ou gagne plusieurs fois ce qu'il avait perdu par son effort. C'est ainsi qu'il agit avec les voleurs parmi les djinns et les hommes, contrairement à celui qui leur ouvre ses coffres et qui les laisse entrer en tournant le dos.

Le *Tawḥīd* n'est pas la simple affirmation par un serviteur qu'il n'y a pas d'autre créateur que Dieu, et que Dieu est son Seigneur et Roi, comme le déclaraient les idolâtres malgré leur polythéisme. Au contraire, le *Tawḥīd* implique de L'aimer, de s'humilier devant Lui, de se soumettre à Lui, de Lui obéir totalement, de L'adorer sincèrement, de désirer Sa Face éminente par toutes ses paroles et ses actions, de faire preuve de retenue et de générosité, d'aimer pour Lui et de détester pour Lui. Une telle détermination se dresse entre lui et les choses qui l'appellent à la désobéissance et à la persévérance. Celui qui saisit cela, comprend la parole du Prophète ﷺ : « *Dieu a interdit le feu de l'Enfer à celui qui dit : Il n'y a de divinité que Dieu,*

cherchant par cela uniquement la Face de Dieu»[682] ; ainsi que sa parole : «*Certes, n'entrera pas dans le feu celui qui dit : Il n'y a de divinité que Dieu.*»[683].

Ces Traditions et d'autres ont causé beaucoup de confusion chez les gens, à tel point que certains pensent qu'elles ont été abrogées et qu'elles n'étaient pertinentes que pour la période précédant la révélation des commandements et des interdictions et l'affermissement de la Loi révélée. Certains interprètent le feu de l'Enfer mentionné ici comme étant un feu spécial destiné aux polythéistes et aux mécréants. Alors que d'autres interprètent l'entrée dans le feu comme signifiant l'éternité, et disent : «La signification de *n'entrera pas dans le feu* est qu'il n'y entrera pas pour l'éternité», et d'autres interprétations fâcheuses.

Le législateur n'a pas fait dépendre la promesse de ne pas entrer en enfer de la simple déclaration verbale, car le contraire est connu par nécessité en Islam. En effet, les hypocrites disent la formule : *Il n'y a de divinité que Dieu* avec leur langue et pourtant ils sont au-dessous de ceux qui le nient ouvertement dans les cercles les plus bas de l'enfer. Voilà pourquoi il faut dire cette formule avec le cœur et la langue. La dire avec le cœur signifie la savoir, l'affirmer, connaître la réalité de ce qu'elle exige et exclut, avoir conscience de son affirmation et de sa négation par rapport à Dieu ﷻ et à ce qui est autre que Lui, la consacrer exclusivement à Lui, en exclure la possibilité à tout autre, et la mise en œuvre de ces significations avec le cœur par rapport à la connaissance, la conscience, la certitude et l'expérience spirituelle. Voilà le genre de formulation qui fait que le feu de l'Enfer devient interdit pour quelqu'un. Chaque déclaration pour laquelle le législateur ﷺ a promis une récompense est de ce type, comme sa parole : «*Celui qui dit cent fois : «Gloire et louange à Dieu» durant la journée, ses fautes sont éliminées, ou ses péchés sont pardonnées, même si elles sont comme l'écume de la mer.*»[684]

Mais cela ne se produit pas simplement avec la parole de la langue. Certes, celui qui le dit avec sa langue sans faire attention à sa signification, sans y réfléchir et sans que son cœur ne soit en accord avec sa langue, ne connaît pas sa valeur ou sa réalité, mais espère une récompense. Ses erreurs seront alors pardonnées conformément au contenu de son cœur. Car les pratiques ne varient pas en fonction de leur forme et de leur nombre, mais en fonction de ce qui est dans les cœurs. Deux actions peuvent être identiques dans la forme, mais elles sont aussi différentes que les cieux et la terre ; deux hommes peuvent prier dans le même rang, mais leurs prières sont aussi différentes que les cieux et la terre. Considère la Tradition relative à «la carte» : «*Au Jour du Jugement Dernier, Dieu délivrera un homme de ma communauté qui sera interpellé devant toutes les créatures. Alors, on étalera devant lui*

682. Al-Bukhārī, 425 et Muslim, 263.
683. Muslim, 33.
684. Al-Bukhārī, 6405 et Muslim, 2691.

quatre-vingt-dix-neuf registres [de mauvaises actions], et chacun d'eux s'étendra à perte de vue. Puis, le Seigneur demandera à cet homme: « Contestes-tu quelque chose de ces registres ? Mes Anges chargés d'inscrire les actions ont-ils été injustes envers toi ? » L'homme répondra: « Non ! Ô Seigneur ! » Le Seigneur poursuivra: « As-tu une excuse à présenter ? » Et l'homme répondra: « Non ! » Le Seigneur déclarera: « Mais si ! Tu as, auprès de Nous, un bienfait [en réserve], et de ce fait, aucun tort ne te sera causé en ce jour. » Sur ce, Il lui présentera une carte sur laquelle est inscrit: « Il n'y a de divinité que Dieu et Muḥammad est l'Envoyé de Dieu ». Le Seigneur dira à l'homme: « Tu ne seras pas traité injustement. » Les registres seront alors posés sur un plateau de la balance et la carte sur l'autre plateau. C'est alors que les registres seront projetés en l'air et que la carte alourdira le plateau. Rien ne fait le poids devant le Nom de Dieu. »[685]

On sait que chaque monothéiste a cette carte, pourtant, beaucoup d'entre eux entreront en Enfer à cause de leurs péchés, mais le secret qui a fait que la carte de cet homme l'emporte sur tous les péchés et efface tous les registres est quelque chose qui n'arrive pas aux autres, et cela est dû au poids (de sincérité) et à la dignité de sa carte. Si tu souhaites une meilleure explication, considère quand tu mentionnes quelqu'un dont le cœur est rempli d'amour pour toi par rapport à quelqu'un qui t'évite et qui ne se soucie pas de toi, qui préfère les autres à toi et dont le cœur est attiré par l'amour d'un autre. Est-ce que le souvenir de ces deux individus est égal pour toi ? Suppose que tu as deux fils, ou deux esclaves, ou deux femmes comme ces deux individus: seraient-ils égaux à tes yeux ?

Considère aussi comment le cœur de celui qui a assassiné une centaine de personnes a été transformé par les réalités de la foi, de sorte qu'à sa mort, il partit en voyage vers la ville [des justes dans le cadre de son repentir], alors qu'il pouvait à peine respirer.[686] Ceci est donc une chose et la foi en est une autre. Il n'y avait donc aucun mal à ce que cet homme atteigne la ville des justes et y vive parmi ses habitants. Quelque chose de similaire est arrivé au cœur de la prostituée qui a vu

---

685. At-Tirmidhī, 2639.

686. Allusion à la Tradition suivante rapportée Abū Sa'īd al-Khudrī: l'Envoyé de Dieu ﷺ a dit: « *Parmi ceux qui vivaient avant vous, il y avait un homme qui avait tué quatre-vingt-dix-neuf personnes et qui voulait rencontrer le plus grand savant de la terre pour se repentir. On lui indiqua un moine. Il se rendit auprès de lui et lui dit: « J'ai tué quatre-vingt-dix-neuf personnes et je voudrais savoir si je peux me repentir ». Le moine lui répondit qu'il ne le pouvait pas, et l'homme le tua portant ainsi le nombre de ses victimes à cent. Ensuite, il demanda à rencontrer le plus grand savant sur terre, et on le lui indiqua. Une fois devant lui, il lui dit avoir tué cent personnes et lui demanda s'il pouvait se repentir. Le savant lui dit: « Oui, et qu'est-ce qui pourrait t'en empêcher ? » Ensuite, il lui donna l'ordre de se rendre dans une terre où vivaient des gens qui adoraient Dieu afin de faire comme eux; et il lui dit de ne plus retourner dans son pays qui est une terre du mal. L'homme se mit donc en route, et à mi-chemin, la mort le saisit. Les Anges de la Miséricorde et ceux chargés du châtiment se le disputèrent. Les premiers dirent: « Il (le mort) s'était repenti et était résolument orienté vers Dieu ». Les seconds dirent: « Il n'a rien fait de bon dans sa vie ! » C'est alors que se présenta un Ange sous la forme humaine et les deux parties (des Anges) acceptèrent son arbitrage. Il leur dit: « Mesurez la distance qui sépare l'endroit où il est mort de son point de départ et de sa destination. Il sera traité (dans l'Au-delà) selon la terre de laquelle il est le plus proche ». Quand ils mesurèrent (la distance parcourue par le mort) on trouva qu'il était plus proche de sa destination. Aussi fut-il saisi par les Anges de la Miséricorde.* »

le chien tellement assoiffé qu'il mangeait de la terre pour chercher de l'humidité. Bien qu'elle n'eût ni corde ni seau à sa disposition, elle n'hésita pas à remplir sa chaussure d'eau, en la serrant entre ses dents pour pouvoir descendre et remonter dans le puits, et elle ne laissa pas ce chien mourir de soif. Considère aussi son dévouement pour cette créature que les gens ont l'habitude de frapper et de tenir à distance ! Elle lui tendait sa chaussure pour qu'il puisse boire et n'attendait aucune récompense ni gratitude. Les lumières du *Tawḥīd* de cette femme ont chassé son passé de prostitution et elle a été pardonnée.

Telles sont les œuvres et tels sont les ouvriers auprès de Dieu ﷻ. Mais l'individu insouciant est inattentif à cet élixir alchimique qui, si un atome de sa substance était posé sur des tonnes d'actions noires [comme du charbon], il les transformerait en or. C'est à Dieu ﷻ que nous demandons de l'aide.

Si on dit : vous avez dit que l'amant est excusé par ce que les autres ne sont pas excusés, que le saint est pardonné pour ce que les autres ne sont pas pardonnés, et que l'on pardonne au savant ce que l'on ne pardonne pas à l'ignorant. À ce propos, at-Ṭabarānī a rapporté, selon une chaine de transmission excellente qui remonte jusqu'au Prophète ﷺ : L'Envoyé de Dieu a dit : « *Le Jour de la Résurrection, quand Dieu rassemblera les gens dans un même lieu, Il dira aux savants:* « ***Les gens M'adoraient en suivant vos avis, et Je sais que vous mélangiez les choses comme les gens les mélangent, mais Je n'ai pas déposé Ma Science parmi vous pour vous punir. Allez, Je vous pardonne*** ». » Cette Tradition a été rapportée avec une « chaine de narrateurs complète « (*musnad*) et avec une chaine de narrateurs dont « le dernier maillon est absent » (*mursal*).

Mais si on dit : Ce que vous avez mentionné est juste, et c'est ce qui est exigé par la sagesse, la charité et la générosité. Mais que dites-vous alors du châtiment redoublé dont sont menacés de tels individus s'ils commettent une chose qu'Il trouve détestable ? Comme c'est le cas dans Sa Parole : « ***Ô femmes du Prophète ! Celle d'entre vous qui se rendra coupable d'une turpitude manifeste recevra le double du châtiment. Cela est facile pour Dieu.*** »[687] et Sa Parole : « ***Si Nous ne t'avions pas raffermi, tu te serais presque incliné vers eux. Nous t'aurions alors fait goûter le double du châtiment de la vie et le double du châtiment de la mort. Tu n'aurais, ensuite, trouvé aucun secours contre Nous.*** »[688] Le Très-Haut a également dit : « ***S'il avait inventé contre Nous quelques paroles mensongères, Nous l'aurions pris par la main droite, puis Nous lui aurions tranché l'aorte.*** »[689] C'est-à-dire : s'il avait forgé quoi que ce soit en Notre Nom, Nous l'aurions attrapé par la

687. Coran 33 : 30.
688. Coran 17 : 74-75.
689. Coran 69 : 44-46.

main droite, nous aurions coupé les artères de son cœur et l'aurions anéanti. Mais Dieu ﷻ l'avait en effet protégé de s'incliner vers ses ennemis – et c'est ainsi que pas même un atome de son cœur [ne s'était incliné vers eux] – et d'inventer des choses à Son sujet. Pourtant, combien de partisans de ses ennemis et de menteurs contre Lui a-t-Il laissé prospérer sans se soucier [de les punir], comme tous ceux qui inventent des hérésies et forgent des mensonges contre Ses Noms, Ses Attributs et Sa Religion ! Mais ce qui a été mentionné de l'histoire de Jonas ﷺ fait partie de cette catégorie, car il n'a pas été pardonné pour sa colère et a été emprisonné à cause d'elle dans le ventre de la baleine. Il suffit aussi de rappeler le cas du père de tous les hommes (Adam) à qui on n'a pas pardonné une seule bouchée qui a été la cause de son expulsion du Paradis.

La réponse est que cela est également vrai et que les deux choses ne sont pas antinomiques, car quiconque a reçu la bénédiction de Dieu ﷻ en termes de perfection, qui a été préféré aux autres à certains égards, qui a reçu de Sa part ce que les autres n'ont pas reçu, qui a été distingué par son honneur et sa proximité particulière, qui a reçu le titre d'ami et de bien-aimé, son statut exige alors de protéger cette alliance, cette proximité et cette prédilection. Il doit donc protéger son statut de la moindre compromission et obstruction. En raison de l'attention divine particulière pour lui, de la proximité et de l'élection qui lui ont été accordées, les Droits de son Seigneur et Maître sont d'autant plus grands et parfaits, et ce qui est exigé de lui est plus grand que ce qui est exigé des autres. Lorsqu'il devient négligent ou ne respecte pas son rang, Dieu l'alerte d'une manière qu'Il n'alerte pas ceux qui sont loin de Lui. De plus, Dieu ﷻ pardonne [Ses serviteurs élus] d'une manière qu'Il ne pardonne pas aux autres. Les deux réalités sont donc réunies en lui. Si tu souhaites comprendre comment les deux choses se réunissent sans contradiction, sache que l'expérience le montre. En effet, il te suffit de savoir qu'un roi tolère de ses courtisans et clients ce qu'il ne tolère pas des autres, et qu'il les corrige et les punit plus sévèrement que les autres. Nous avons mentionné des exemples pour les deux et il n'y a pas de contradiction entre ces deux réalités.

Si tu avais deux esclaves, deux fils ou deux femmes, dont l'un ou l'une t'est plus cher et plus proche que l'autre, tu appliquerais ces deux moyens dans ta façon de les traiter. Ton traitement de l'un dépendra de ta proximité de lui, de ton amour et de ton estime pour lui. Compte tenu de ta bienveillance et de ta générosité envers lui, tu seras plus précautionneux et attentif avec lui qu'avec les autres. Quand tu considères sa bonté et son amour pour toi, son obéissance, sa soumission, sa servitude et sa sincérité, tu lui pardonnes et tu tolères de lui des choses que tu ne tolères pas des autres. La relation entre vous dépend donc de toi et de lui. Cette même considération apparaît également dans la Loi divine :

Dieu ﷻ a établi que la peine prescrite pour celui qui commet l'adultère après avoir été béni par le mariage soit la lapidation, tandis que la peine prescrite pour celui qui n'a pas reçu cette bénédiction est un nombre déterminé de coups de fouet. De même, la peine prescrite pour la personne libre, qui a la chance de ne pas appartenir à quelqu'un d'autre, est le double de celle prescrite pour un esclave dont le statut est inférieur du fait qu'il dépend d'autrui. Gloire à Celui dont la Sagesse, les Commandements et les Récompenses éblouissent les intelligences des mondes et de la création, et prouvent qu'Il est le plus Sage parmi les sages.

Vers : *Dieu a un secret derrière chaque réalité subtile / [Qu'Il ne révèle] qu'à celui qui est perspicace et qui franchit le pas.*

Les douze sortes de péchés mentionnées dans le Livre de Dieu ﷻ

Les douze sortes d'interdictions mentionnées dans le Coran sont la mécréance, l'associationnisme, l'hypocrisie, la débauche, la désobéissance, le péché, la transgression, la lubricité, le blâmable, la violation des droits d'autrui, inventer sans connaissance des choses sur Dieu, et suivre une voie autre que celle des croyants. Ces douze sortes d'interdictions sont l'axe autour duquel tourne tout ce que Dieu ﷻ a interdit. Tous les hommes ou les actes aboutissent finalement à l'une de ces interdictions, sauf les personnes qui obéissent aux Envoyés de Dieu, que la prière et la paix de Dieu soient sur eux ! L'homme peut être affligé par quelques-unes ou plusieurs d'entre elles, ou par une seule, et il peut le savoir ou pas. Le repentir sincère est atteint quand l'individu se débarrasse de tout cela, mais il ne peut s'en débarrasser qu'après les avoir tous connus. Nous les mentionnerons ensemble et séparément afin de clarifier leurs définitions et leurs essences. Dieu ﷻ est celui qui accorde le succès avant et après, et il n'y a de pouvoir et de force que par Dieu. Cette section est la plus bénéfique dans ce livre et le serviteur en a cruellement besoin.

La mécréance

Il existe deux types de mécréance, la grande et la petite. La grande est celle qui fait entrer l'individu dans le Feu pour l'éternité, tandis que la petite mécréance nous vaut d'être menacé [par le Feu] sans que ce châtiment dure une éternité. Parmi les exemples de petite mécréance, il y a ce verset qui était récité avant que sa formulation ne soit abrogée, à savoir la Parole divine : « *Ne vous détournez pas de vos pères, car cela serait un acte de mécréance de votre part* ». Il est rapporté que le Prophète ﷺ

a dit : « *Deux membres de ma communauté sont des mécréants : celui qui se moque du lignage d'un autre et celui qui se lamente [pour le défunt]* »[690].

Et dans la Tradition authentique, il est rapporté que le Prophète ﷺ a dit : « *Quiconque pénètre une femme par son derrière mécroit en ce qui a été révélé à Muḥammad.* »[691] Il a dit aussi : « *Quiconque se rend auprès d'un sorcier ou d'un diseur de bonne aventure, et qui croit en ce qu'il lui dit, mécroit en ce que Dieu a révélé à Muḥammad.* »[692] Il a dit aussi : « *Ne devenez pas mécréants après ma mort en vous entretuant.* »[693] C'est l'interprétation d'Ibn 'Abbās ﷺ et des Compagnons en général de la Parole du Très-Haut : « ***Ceux qui ne jugent pas d'après ce que Dieu a révélé, ceux-là sont les mécréants*** »[694]. Ibn 'Abbās ﷺ a dit : « Il ne s'agit pas ici d'une mécréance qui exclut de la Communauté, bien que celui qui agit ainsi soit mécréant. Mais ce n'est pas comme celui qui nie Dieu et le Jour Dernier ». C'est aussi l'avis de Ṭāwūs. Quant à 'Aṭā', il a dit : « C'est une mécréance moins grave que la mécréance absolue, un mal moins grave que le mal absolu, et une perversité moins grave que la perversité absolue. »

Certains ont interprété ce verset en déclarant qu'il s'applique à ceux qui renoncent à gouverner avec ce que Dieu ﷻ a révélé. C'est l'opinion de 'Ikrima, mais ce n'est pas la meilleure [interprétation possible], car le rejet de Dieu est de la mécréance, que l'individu applique la Loi divine ou pas. D'autres l'ont interprété en déclarant qu'il s'applique à ceux qui renoncent à tous les commandements révélés par Dieu, y compris ceux relatifs au monothéisme et à la soumission à Dieu ﷻ. C'est l'interprétation de 'Abd al-'Azīz al-Kinānī, mais elle est également loin d'être convaincante, car la mise en garde est contre le refus de commander et de juger par ce qui a été révélé, ce qui implique l'abandon total ou partiel des lois divines. D'autres encore l'ont interprété en déclarant qu'il s'applique à ceux qui gouvernent avec des lois contraires aux commandements contenus dans les textes [scripturaires], volontairement et non par ignorance ou interprétation erronée. C'est l'opinion commune des savants comme l'a rapporté al-Baghawī. D'autres encore l'ont interprété en déclarant qu'il s'applique aux Gens du Livre, et c'est l'opinion de Qatāda, d'aḍ-Ḍaḥḥāk et d'autres. Mais cela non plus n'est pas convaincant, car cela va à l'encontre du sens évident et ne doit pas être pris en compte.

D'autres enfin considèrent que c'est le genre de mécréance [majeure] qui entraine l'exclusion de la communauté. Le plus juste est que le fait de juger par

690. Muslim, 67.
691. Abū Dāwūd, 3904 et At-Tirmidhī, 135.
692. Aḥmad, II, 429.
693. Al-Bukhārī, 121 et Muslim, 118-120.
694. Coran 5 : 44.

autre chose que ce que Dieu ﷻ a révélé renferme les deux types de mécréance, la grande et la petite, selon l'état de celui qui juge. S'il croit en l'obligation de juger d'après ce que Dieu a révélé concernant le cas en question et que le fait de s'en détourner constitue une désobéissance, en reconnaissant qu'il mérite un châtiment pour cela, alors cette mécréance est mineure. Si, au contraire, il croit que ce n'est pas une obligation pour lui et qu'il a le choix [concernant l'application ou non du jugement de Dieu], tout en croyant également que c'est le jugement de Dieu sur la question, alors c'est une mécréance majeure. S'il s'agit d'un ignorant ou s'il se trompe, alors le jugement d'erreur s'applique à lui. Le fait est que tous les péchés sont une sorte de mécréance mineure, puisqu'ils s'opposent à **la gratitude**, qui **signifie agir dans l'obéissance**. L'effort d'une personne est soit de la gratitude, soit de l'ingratitude, soit quelque chose d'autre qui n'est ni l'un ni l'autre. Et Dieu est Plus Savant !

La grande mécréance

Quant à la grande mécréance, elle est de cinq sortes : la mécréance du déni, la mécréance de l'arrogance et du refus de se soumettre (même en admettant la vérité), la mécréance de la fuite, la mécréance du doute et la mécréance de l'hypocrisie.

Quant à la mécréance du déni, cela signifie croire [vraiment] que les Messagers de Dieu ont menti. Ce genre de mécréance est rare parmi les non-croyants, parce que Dieu a aidé Ses Messagers et leur a accordé des preuves et des signes clairs qui établissent la preuve et suppriment toute excuse. Le Très-Haut a dit à propos de Pharaon : « ***Ils les ont niés par iniquité et par orgueil, alors qu'en eux-mêmes ils étaient certains de leur vérité. Vois-donc comment ont fini les semeurs de corruption !*** »[695], et Il dit à Son Messager ﷺ : « ***Nous savons que leurs propos t'affligent. En fait, ce n'est pas toi qu'ils nient, mais ce sont les Signes de Dieu que rejettent les iniques.*** »[696]

Bien que la mécréance mentionnée dans ce verset appartienne correctement à la catégorie suivante, si elle est étiquetée mécréance du déni, ce serait également correct, car c'est le déni par la langue.

Quant à la mécréance du refus et de l'arrogance, le meilleur exemple est la mécréance d'Iblis qui n'a pas rejeté l'ordre de Dieu ni nié, mais qui a commis un acte de mécréance en refusant, par arrogance, d'obéir à Dieu ﷻ. C'est aussi le cas de celui qui sait que l'Envoyé de Dieu ﷺ est véridique et qu'il apporte la vérité de Dieu ﷻ, mais qui ne lui obéit pas à cause de son obstination et de

---

695. Coran 27 : 14.
696. Coran 6 : 33.

son arrogance. Ce genre de mécréance est le prédominant parmi les ennemis des Messagers, conformément aux paroles de Pharaon et de son peuple, rapportées par Dieu : « ***Allons-nous ajouter foi à deux mortels semblables à nous et dont le peuple nous est asservi ?*** »[697] D'autres peuples dirent à leurs Messagers : « ***Vous n'êtes que des mortels comme nous*** »[698], « ***Les Thamūd, dans leur révolte, criaient au mensonge*** »[699]. C'est aussi le type de mécréance des Juifs, conformément à la Parole divine : « ***lorsque leur parvint ce qu'ils connaissaient déjà, ils le renièrent*** »[700] et : « ***ils le connaissent comme ils connaissent leurs fils*** »[701]. La mécréance d'Abū Ṭālib[702] est également de la même nature, car alors même qu'il confirmait la véracité de son neveu et n'en doutait pas, sa fierté et sa vénération de ses ancêtres étaient si fortes qu'il refusa de se détourner de leur religion et d'admettre leur mécréance.

La mécréance de la fuite consiste à éviter d'écouter ou de prendre à cœur ce que dit le Messager, de confirmer ou de nier ses propos, et à ne pas y prêter attention du tout. Par exemple, un homme des Banū 'Abd Yālīl dit au Prophète ﷺ : « Par Dieu, je ne te dirai aucun mot. Si tu es véridique, alors tu es trop éminent à mes yeux pour que je réponde ; et si tu es un menteur, alors tu es trop méprisable pour que je t'adresse la parole. »

La mécréance du doute, c'est le fait de ne pas être certain, ni de la véracité, ni de la fausseté d'un Messager, mais d'entretenir le doute à son sujet. Or un tel doute ne persiste que si l'on s'efforce d'éviter de réfléchir sur les Signes de la véracité du Messager, de les écouter et d'y prêter attention. Car si l'on se tourne vers eux et que l'on réfléchit [sincèrement sur eux], le doute ne peut pas persister, car leur vérité se dévoile nécessairement, surtout si on considère leurs Signes dans leur ensemble, car leur vérité est claire comme la lumière du jour.

La mécréance de l'hypocrisie, c'est le fait de proclamer la foi verbalement et de la nier dans le cœur. C'est la pire forme d'hypocrisie dont les types seront expliqués plus loin, si Dieu le veut.

La mécréance du déni est de deux sortes : la mécréance générale ou sans réserve et la mécréance limitée et qualifiée. La mécréance totale ou sans réserve consiste à nier l'intégralité de ce que Dieu ﷻ a révélé et l'intégralité du message du Messager. La mécréance partielle ou qualifiée, consiste à nier l'une des obligations ou interdictions de l'Islam, ou l'un des attributs par lesquels Dieu ﷻ S'est caractérisé,

---

697. Coran 23 : 47.
698. Coran 14 : 10.
699. Coran 91 : 11.
700. Coran 2 : 89.
701. Coran 2 : 146.
702. L'oncle du Prophète ﷺ.

ou tout enseignement divin, soit intentionnellement, soit en préférant la parole d'un autre qui s'est opposé pour quelque raison que ce soit. En ce qui concerne le déni dû à l'ignorance ou à une interprétation [erronée] excusable, une telle personne ne peut pas être exclue de la Communauté [et déclarée mécréante], comme dans la tradition où il est question de celui qui a nié le Pouvoir de Dieu sur lui et qui a ordonné à son peuple de l'incinérer et de jeter ses cendres aux vents. En dépit de son attitude, Dieu ﷻ lui pardonna et eut pitié de lui en raison de son ignorance, car cet homme avait agi selon ses connaissances, mais n'avait pas, par rejet ou obstination aveugle, nié le Pouvoir de Dieu ﷻ de le ramener à la vie.

L'associationnisme

Il existe deux sortes d'associationnisme, le majeur et le mineur. Le majeur, celui que Dieu ne pardonne que par le repentir, consiste à considérer un autre comme l'égal de Dieu et à l'aimer comme on aime Dieu. Cet associationnisme implique l'égalité entre les dieux des associationnistes et le Seigneur des mondes. Voilà pourquoi ils diront à leurs dieux lorsqu'ils seront dans les flammes de l'Enfer : « ***Par Dieu ! Nous étions dans un égarement manifeste quand nous vous considérions comme les égaux du Seigneur des mondes*** »[703], tout en reconnaissant que seul Dieu ﷻ est le Créateur, le Seigneur et le Possesseur de toutes choses, et que leurs dieux ne créent pas, ne procurent pas de subsistance, et ne donnent ni la vie ni la mort.

La majorité des associationnistes du monde aiment, vénèrent et adorent leurs divinités et beaucoup, sinon la plupart, d'entre eux aiment leurs dieux plus qu'ils n'aiment Dieu. Ils cherchent plus leur faveur dans leur souvenir que celle de Dieu ﷻ et ils se mettent en colère contre quiconque attribue des défauts à leurs objets de culte et leurs dieux, une colère beaucoup plus grande que celle qu'ils éprouvent quand quelqu'un attribue des défauts au Seigneur des mondes. Lorsque la sacralité de l'un de leurs dieux est violée, leur colère est semblable à celle d'un lion en furie, alors que lorsque la sacralité de Dieu est violée, ils ne se fâchent pas. Pire, si cet individu qui a violé la sacralité de Dieu ﷻ leur offrait quelque chose à manger, ils seraient vite satisfaits et leur cœur n'éprouverait aucune répulsion pour lui. Nous les avons déjà vu faire, ainsi que d'autres ouvertement. Vous les voyez invoquer constamment leurs idoles et leurs objets de culte, en dehors de Dieu ﷻ, qu'ils soient debout, couchés, et quand ils trébuchent, tombent malade, ou se sentent seul. Le souvenir de leur idole et de leur divinité submerge leur cœur et leur langue, et ils ne le voient pas comme un fléau, mais affirment plutôt

703. Coran 26 : 97-98.

avec fierté que cette idole est leur porte et leur moyen d'accès à Dieu ﷻ, et leur intercesseur auprès de Lui.

C'est ainsi que les adorateurs d'idoles agissent et c'est bien là l'élément commun entre tous les associationnistes, celui qu'ils héritent de leurs dieux. Les anciens idolâtres avaient leurs divinités en pierre, tandis que d'autres prennent les hommes pour des dieux. S'adressant aux prédécesseurs de ces associationnistes, le Très-Haut dit : « ***Le culte sincère n'est-il pas dû à Dieu ? Ceux qui prennent des protecteurs en dehors de Lui disent : « Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent de Dieu. » Dieu, en vérité, se prononcera sur leurs différends ...*** » Dieu témoigne donc de leur mécréance et de leur mensonge et poursuit : « ***Voici ! Dieu ne dirige pas celui qui est menteur et ingrat*** »[704].

Voilà l'état de celui qui a pris un patron en dehors de Dieu ﷻ, en prétendant qu'il le rapprochera de Lui. Combien il est difficile de s'en débarrasser, ou plutôt, combien il est difficile de ne pas s'opposer à ceux qui le rejettent ! Ce que ces associationnistes et leurs prédécesseurs croient profondément, c'est que leurs dieux intercèderont pour eux auprès de Dieu ﷻ, et c'est là l'essence même de l'associationnisme. Dieu ﷻ a rejeté et nié cela dans Son Livre, et a déclaré que l'intercession entière Lui appartient, et que personne ne peut intercéder auprès de Lui, à part ceux à qui Il le permet, et dont Il approuve les paroles et les actes, à savoir les purs gens du *Tawḥīd* qui ne prennent pas d'autres intercesseurs que Dieu ﷻ. Seuls ceux qui ne prennent pas d'autres intercesseurs que Lui, seront autorisés par le Glorieux à intercéder pour qui Il veut. Celui-là sera le plus heureux des êtres humains. L'intercession que Dieu ﷻ et Son Messager ont approuvée est celle qu'Il a permise et qui est réservée à ceux qui L'unifient ; et l'intercession que Dieu a niée est celle qui est dans le cœur des associationnistes qui ont pris d'autres intercesseurs que Dieu ﷻ. Ils recevront un traitement contraire à ce qu'ils attendaient et souhaitaient par leur intercession, alors que les purs monothéistes obtiendront le succès.

Réfléchis donc à la réponse du Prophète ﷺ à Abū Hurayra ﷺ, quand ce dernier lui demanda « Quel sera le plus heureux des hommes par ton intercession, ô Messager de Dieu ? » Il lui répondit : « *Le plus heureux des hommes par mon intercession sera celui qui aura dit : « Il n'y a de divinité que Dieu » sincèrement et de tout son cœur.* »[705] Considère comment il a déclaré que le plus grand moyen pour atteindre son intercession était la pure affirmation de l'Unicité divine, à savoir le contraire de ce que soutiennent les associationnistes qui croient que l'intercession est atteinte en prenant leurs dieux comme intermédiaires, en les vénérant et en s'alliant à eux plutôt qu'avec Dieu ﷻ !

704. Coran 39 : 3.
705. Al-Bukhārī, 99.

Le Prophète ﷺ a donc réfuté leur prétention et déclaré que la cause de l'intercession est la pure affirmation de l'Unicité divine. C'est à ce moment-là seulement que Dieu ﷻ autorise l'intercesseur d'intercéder. L'ignorance de l'associationniste réside dans sa croyance que celui qu'il prend comme patron ou intercesseur intercédera pour lui et lui sera bénéfique auprès de Dieu, à l'instar des courtisans des rois et des gouverneurs qui sont capables d'intercéder auprès d'eux. Mais ils ignorent que, premièrement, personne ne peut intercéder auprès de Dieu sans Sa permission, et, deuxièmement, qu'Il ne permet cela à personne d'autre que celui dont les paroles et les actes Lui plaisent. Le Très-Haut dit, à propos du premier : « ***Qui donc peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission ?*** »[706] Et, à propos du second : « ***Ils n'intercèdent qu'en faveur de ceux que Dieu agrée et ils sont pénétrés de Sa crainte.*** »[707] Quant au troisième point, c'est qu'Il n'est satisfait d'une parole et d'un acte que s'ils sont en accord avec le témoignage de l'Unicité et les enseignements du Messager. C'est sur ces deux éléments qu'Il interrogera les premiers et les derniers. Comme l'a dit Abū al-'Āliya : « Il y a deux questions qui seront posées aux premiers et aux derniers : « Qu'adoriez-vous ? » et « Qu'avez-vous répondu aux Messagers ? » ».

Les trois conventions suivantes coupent l'arbre de l'associationnisme dans le cœur de quiconque les comprend et les connaît :

- Il n'y a d'intercession que par Sa permission ;
- Il n'autorise que celui dont les paroles et les actes Lui plaisent ; et
- Il n'est satisfait des paroles et des actes de personne, sauf de celui qui affirme Son Unicité et qui suit les enseignements de Son Messager.

Le Très-Haut ne pardonne pas l'associationnisme de ceux qui Lui donnent des égaux. En effet, Il dit : « ***Pourtant, ceux qui mécroient en leur Seigneur lui trouvent des égaux.*** »[708] L'interprétation la plus juste est qu'ils associent d'autres objets de culte à Son adoration, Son amitié et Son amour, conformément à cet autre verset : « ***Par Dieu ! Nous étions dans un égarement manifeste quand nous vous considérions comme les égaux du Seigneur des mondes*** »[709] et à ce verset de la sourate *Al-Baqara*, : « ***il en est qui placent à côté de Dieu des émules qu'ils aiment comme on aime Dieu.*** »[710]

Tu vois que les sentiments et les actes de l'associationniste sont démentis par ses paroles, car il dit : « Nous ne les aimons pas comme nous aimons Dieu, et nous ne les assimilons pas non plus à Dieu », mais il se met en colère pour eux et quand

706. Coran 2 : 255.
707. Coran 21 : 28.
708. Coran 6 : 1.
709. Coran 26 : 97-98.
710. Coran 2 : 165.

leur sacralité est violée davantage qu'il ne se met en colère pour Dieu. Il célèbre ces idoles et se réjouit quand on leur attribue de faux pouvoirs, comme celui d'apaiser les chagrins et la douleur et de répondre aux besoins, et quand on déclare qu'ils sont une porte entre Dieu et Ses serviteurs. Tu vois ainsi l'associationniste se réjouir de cela, s'en délecter, s'attendrir et émettre à leur souvenir des soupirs passionnés de vénération, d'humilité et de loyauté. Cependant, lorsque tu mentionnes Dieu ﷻ et Son Unicité, ils sont frappés de stupeur, de mélancolie et d'angoisse, t'accusent de dénigrer leurs dieux et deviennent peut-être tes ennemis. Par Dieu ! Nous avons vu cela de nos yeux. Ils nous ont accusé d'être leurs ennemis et ont tenté de nous infliger des choses terribles. Que Dieu les humilie dans ce monde et dans l'autre !

Leur seule accusation, comme celle de leurs frères avant eux, était : « il attribue des défauts à nos dieux », « il critique nos maîtres, à savoir nos portes vers Dieu ». C'est ce que les Chrétiens ont reproché au Prophète ﷺ. En effet, quand il leur dit : « Le Messie est un serviteur de Dieu », ils répondirent outrés : « Tu as dénigré et décrié le Messie. » C'est aussi ce qu'ont dit des gens comme ces associationnistes à celui qui leur a interdit de prendre les tombes comme idoles et lieux de prière et qui leur a enjoint de visiter les tombes comme Dieu et Son Messager l'avaient prescrit et permis. Ces gens leur dire aussi : « Vous avez dénigré nos défunts. » Regarde donc cette ressemblance entre leurs cœurs ; c'est comme s'ils héritaient les uns des autres. Voilà pourquoi le Très-Haut dit : « ***Celui que Dieu dirige est bien dirigé, mais pour celui qu'Il égare tu ne trouveras personne pour le protéger et le guider.*** »[711]

Dieu ﷻ a coupé toutes les cordes auxquelles s'accrochent les associationnistes de telle sorte que celui qui réfléchit sache avec certitude que « ***ceux qui prennent des protecteurs en dehors de Dieu sont semblables à l'araignée : celle-ci s'est donné une demeure, mais la demeure de l'araignée est la plus fragile des demeures.*** »[712] Le Très-Haut dit : « ***[Ô Muḥammad], dis : Appelez ceux que vous prétendez être des divinités en dehors de Dieu ! Ils ne possèdent le poids d'un atome ni dans les cieux, ni sur la Terre ; ils ne participent en rien à leur devenir et Dieu ne reçoit de leur part aucune assistance. L'intercession auprès de Dieu ne pourra être utile qu'à celui en faveur de qui Il l'aura permise.*** »[713]

L'associationniste ne prend un objet de culte qu'en raison du bénéfice qu'il croit en tirer, mais le bénéfice ne peut être obtenu qu'auprès de celui qui possède l'une des quatre qualités suivantes : il est le propriétaire de ce que ses adorateurs désirent de lui ; s'il n'en est pas le propriétaire, il est associé avec le propriétaire ; s'il n'est

711. Coran 18 : 17.
712. Coran 29 : 41.
713. Coran 34 : 22-23.

pas associé avec le propriétaire, il est son assistant ou son adjoint ; s'il n'est pas son assistant ou son adjoint, il est alors un intercesseur accepté par le propriétaire. Le Très-Haut a nié ces quatre catégories, de la plus haute à la plus basse. Il a nié leur propriété, leur partenariat, leur aide et leur intercession que l'associationniste recherche, et a affirmé une intercession dans laquelle l'associationniste n'a aucune part, à savoir l'intercession par Sa permission. Ce verset suffit comme lumière, preuve éclatante, salut et purification du monothéisme, et il suffit pour couper les racines et les branches de l'associationnisme chez celui qui le comprend. Le Coran est rempli de versets semblables, mais la plupart des gens ne perçoivent pas leurs implications dans la réalité et pensent qu'ils s'adressent à des gens et des groupes désormais disparus et sans héritiers. C'est ce genre d'idées qui s'interpose entre le cœur et la compréhension du Coran. Par Dieu, si ces associationnistes ont disparu, il en existe d'autres comme eux, qui ont hérité d'eux, ou qui sont même pires qu'eux. Le Coran s'adresse donc à ces associationnistes comme il s'adressait à leurs prédécesseurs.

À ce propos, 'Umar Ibn al-Khaṭṭāb ﷺ, a dit : « Les nœuds de la corde de l'Islam seront défaits les uns après les autres lorsque naitront en Islam des gens qui n'auront pas connu la *Jāhiliyya*. » Car si on ne connaît pas l'Ignorance et l'associationnisme que le Coran censure et dénonce, on risque de tomber dedans, de l'approuver, d'y appeler, de considérer que c'est un droit et une bonne chose à faire, sans savoir que c'est ce qui caractérisait les gens de la *Jāhiliyya*, ou leurs semblables qui étaient pires ou juste en deçà en termes d'associationnisme. C'est ainsi que les nœuds de la corde de l'Islam sont défaits, que le bien devient le mal et vice versa, et que l'innovation est confondue avec la voie prophétique et vice versa. Un homme peut alors être considéré comme un mécréant pour sa foi pure et son monothéisme, et déclaré un innovateur pour avoir suivi le Messager ﷺ et renoncé aux pratiques suscitées par la passion et les désirs, et à l'innovation. Celui qui est doté de clairvoyance et qui possède un cœur vivant voit tout cela directement, et l'aide vient de Dieu ﷻ.

L'associationnisme mineur

Quant à l'associationnisme mineur, c'est comme l'ostentation légère, faire semblant devant les autres et prêter serment par quelqu'un d'autre que Dieu ﷻ, conformément à la parole du Prophète ﷺ : « *Quiconque prête serment par quelqu'un d'autre que Dieu lui attribue un égal* » ; et lorsque quelqu'un dit à un autre : « Tout ce que Dieu veut et tu veux [arrivera] », ou « Cela vient de Dieu et de toi », ou « Je dépends de Dieu et de toi », ou « Je n'ai que Dieu et toi », ou « Je compte sur Dieu et sur toi » ou « Si ce n'était pas pour Dieu et toi, telle ou telle chose … » De telles déclarations peuvent être considérées dans certains cas comme de l'associationnisme majeur,

selon le contexte et l'intention. Dans une tradition authentique, il est rapporté qu'un homme a dit au Prophète ﷺ : « Ce que Dieu veut et ce que tu veux », ce à quoi le Prophète ﷺ a répondu : « *As-tu fait de moi un égal à Dieu ! Dis plutôt : « Tout ce que Dieu seul veut* ». »[714] Or cette formulation est moins répréhensible que les autres.

Une autre forme d'associationnisme [mineur] est la prosternation d'un disciple devant son maître. Dans ce cas, le disciple et le maître sont tous deux auteurs d'associationnisme. Ce qui est étrange, c'est qu'ils disent : « Ce n'est pas une prosternation, c'est seulement poser la tête devant le maître en guise de respect et d'humilité. » On leur dit : « Vous pouvez lui donner le nom que vous voulez, mais l'essence de la prosternation est de poser sa tête devant celui envers qui on se prosterne. Comme c'est le cas pour les prosternations des adorateurs d'idoles, du soleil, des étoiles et des rochers qui posent simplement leur tête devant eux.

Autre exemple d'associationnisme mineur, l'inclination des hommes enturbannés lorsqu'ils se rencontrent et qui, d'un point de vue sémantique, compte comme une prosternation. C'est ainsi que doivent être interprétées les Paroles du Très-Haut : « ***Entrez par la porte en vous prosternant*** »[715], c'est-à-dire entrez penchés en avant, car il n'est pas possible d'entrer le front posé sur le sol. C'est pour cette raison que les Arabes disent : « Les arbres se prosternent quand les vents les font se pencher ». Autre exemple, le rasage de la tête pour son maître, car c'est comme adorer un autre que Dieu. En effet, le rasage en tant qu'acte d'adoration n'est acceptable que si on le voue à Dieu Seul. Autre exemple encore, le repentir du disciple envers son maître. C'est un énorme acte d'associationnisme, car le repentir ne peut être voué qu'à Dieu, tout comme la prière, le jeûne, le pèlerinage et le sacrifice. C'est le droit de Dieu Seul. Il est rapporté dans le *Musnad* d'Aḥmad que le Prophète ﷺ ramena un captif qui dit : « Ô mon Dieu, je me repens à Toi mais pas à Muḥammad. » L'Envoyé de Dieu ﷺ dit alors : « *Il a reconnu le Droit de Dieu [et les droits d'autrui].* »[716] Le repentir est un acte d'adoration, comme la prière et le jeûne, et personne d'autre que Dieu ﷻ ne mérite qu'il lui soit voué.

Autre exemple d'associationnisme mineur : faire un vœu à un autre que Dieu ﷻ. C'est une sorte d'associationnisme qui est plus grave que le fait de prêter serment au nom d'un autre que Dieu. Si celui qui prête ce genre de serment est coupable d'associationnisme, alors comment celui qui fait un vœu à un autre que Dieu ne le serait-il pas ? De plus, dans les *Sunan*, il est rapporté d'après 'Uqba Ibn 'Āmir que le Prophète ﷺ a dit : « *Le vœu est un serment.* »

Autres exemples : craindre un autre que Dieu, faire confiance à un autre plutôt qu'à Dieu ﷻ, faire un acte religieux pour un autre plutôt que pour Dieu, se tourner

714. Al-Bukhārī, 784.
715. Coran 2 : 58.
716. Aḥmad, III, 435.

avec humilité et douceur vers un autre plutôt que vers Dieu, chercher des moyens de subsistance auprès d'un autre plutôt qu'auprès de Dieu, et louer un autre pour ses dons plutôt que Celui qui lui a permis de les faire. Autres exemples encore : le blâme et la colère de l'individu pour ce que Dieu ne lui a pas destiné et n'a pas décrété pour lui, ou attribuer Ses faveurs à un autre que Lui, ou croire qu'il peut se produire quelque chose dans l'existence qu'Il ne veut pas.

L'associationnisme mineur, c'est aussi le fait de solliciter l'aide des morts et de se tourner vers eux. C'est l'essence de tout l'associationnisme dans le monde, car l'action d'une personne décédée a pris fin, et elle ne peut pas se faire du tort ni du bien et encore moins peut-elle en faire aux autres qui lui demandent de les aider, satisfaire leurs besoins ou intercéder en leur faveur auprès de Dieu ﷻ. L'individu agit de la sorte car il ne connaît pas l'intercesseur, ni celui auprès de qui l'intercession est recherchée, comme expliqué précédemment. Car personne ne peut intercéder auprès de Dieu ﷻ sans Sa permission, et Dieu n'a pas fait de la demande d'aide à quelqu'un la cause de la permission de celui-ci d'intercéder. Car la cause de Sa permission est la perfection du *Tawḥīd* [du requérant]. Or, ce type d'associationniste utilise un moyen qui interdit Sa permission, et c'est comme celui qui cherche de l'aide pour une chose, par un moyen qui empêche la réalisation de cette chose. C'est l'état de tout associationniste.

Le défunt a besoin que les autres prient pour lui et qu'ils implorent la Miséricorde et le pardon de Dieu ﷻ pour lui. Notre Prophète ﷺ nous a recommandé lors de nos visites aux cimetières de demander à Dieu d'accorder à nos morts la Miséricorde, l'intégrité et le pardon. Mais les associationnistes font le contraire de tout cela, puisqu'ils visitent les tombes pour vénérer les défunts et solliciter leur aide. Ils ont transformé des tombes en objets de culte, et donnent à leurs visites le nom de « pèlerinage ». Ils y vont souvent et s'y rasent la tête. Ainsi, ils adorent d'autres divinités avec le véritable et unique Dieu ﷻ, altèrent Sa Religion, sont hostiles aux partisans de l'Unicité divine et les blâment de ne pas respecter les morts, alors que par leur associationnisme, ils ne respectent pas leur Créateur.

De plus, ils dénigrent aussi ceux qu'ils qualifient d'associés de Dieu en pensant qu'ils seraient satisfaits de leurs actes, qu'ils les leur ordonnent et qu'ils les encouragent à les faire. Tels sont les ennemis des Messagers et du *Tawḥīd* en tout temps et en tout lieu. Hélas, nombreux sont ceux qui répondent à leur appel ! Combien est merveilleuse cette prière d'Ibrâhîm عليه السلام : « ***Ô mon Seigneur, fais de cette cité un lieu sûr, et préserve-moi ainsi que mes enfants de l'adoration des idoles. Ô mon Seigneur, [les idoles] ont égaré beaucoup de gens.*** »[717] Nul ne peut être sauvé de cet associationnisme majeur en dehors

717. Coran 14 : 35-36.

de celui qui voue son *Tawḥīd* à Dieu seul, qui s'oppose aux associationnistes pour l'amour de Dieu ﷻ, recherche la Proximité de Dieu en les détestant et prend Dieu seul comme ami, divinité et adoré. Il purifie donc son amour pour Dieu, sa crainte de Dieu, son espérance pour Dieu, son humilité pour Dieu, sa confiance en Dieu, sa recherche de l'aide de Dieu, son recours à Dieu, et purifie son objectif ultime pour Dieu, en suivant Ses Commandements et en recherchant Son Agrément. Quand il demande, il demande à Dieu ; quand il cherche de l'aide, il cherche l'aide de Dieu ; et quand il travaille, il travaille pour Dieu. Il est de Dieu, par Dieu et avec Dieu.

Les formes d'associationnisme sont innombrables, et seul Dieu les connaît toutes. Si nous en évoquions les différents types, ce discours deviendrait trop long. Dieu ﷻ nous aidera peut-être à rédiger un livre sur ce sujet, sur ses types, ses causes, ses concepts, ses méfaits et comment les éviter. Si le serviteur est sauvé de cela et du *Ta'ṭīl* (négation des Attributs divins), ces deux étant les deux maux qui ont détruit les nations, les autres choses seront plus faciles. Mais quiconque est ruiné par eux se retrouvera en tête des ruinés, et point de désolation pour les ruinés.

L'hypocrisie

Quant à l'hypocrisie, c'est la maladie incurable et cachée dont l'homme peut être lourdement affecté sans s'en apercevoir. C'est une maladie cachée aux gens et parfois même à celui qui en souffre : il prétend donc être un réformateur alors qu'en réalité, c'est un corrupteur. L'hypocrisie est de deux types, la majeure et la mineure.

L'hypocrisie majeure

C'est celle qui mène à la damnation éternelle dans les degrés les plus bas de l'Enfer. C'est le cas de celui qui montre aux Musulmans sa foi en Dieu, en Ses Anges, Ses livres, Ses Messagers et en le Jour Dernier, mais qui, intérieurement, n'y croit pas du tout et en est totalement détaché. Il ne croit pas que Dieu a parlé avec des mots qu'il a révélés à un être humain dont Il a fait un Messager pour les gens, pour les guider avec Sa permission, les avertir contre Son Châtiment et leur conseiller de craindre Sa punition.

Dieu ﷻ a déchiré les voiles des hypocrites et divulgué leurs rouages intérieurs dans le Coran, mettant ainsi Ses serviteurs en garde contre eux. En fait, Dieu ﷻ commence la sourate *Al-Baqara* en décrivant trois types de personnes dans le monde : les croyants, les mécréants et les hypocrites : quatre versets concernent les croyants, deux les mécréants et treize les hypocrites. Cet accent mis sur les

hypocrites est dû à leur multitude, à l'omniprésence des afflictions qu'ils causent, à la gravité de leur mal contre l'Islam – leur mal étant essentiellement causé par leur pseudo-adhésion à l'Islam – et à leur prétendue aide [à l'Islam] et à leur soutien aux Musulmans, alors qu'ils en sont les pires ennemis.

Ils manifestent leur animosité sous toutes ses formes à l'égard de l'Islam : l'ignorant pense qu'ils apportent des connaissances et qu'ils mènent une réforme, mais il ne s'agit que d'ignorance et de corruption de leur part. Par Dieu, combien de forteresses de l'Islam ont-ils détruites ? Combien de forts ont-ils anéantis ? Combien de monuments ont-ils effacé de l'existence ? Combien d'étendards élevés ont-ils rabaissés ? Combien ont-ils creusé, ébréché les fondations de l'Islam avec les pioches du doute ? Combien de ses sources ont-ils cachées à travers leurs opinions, les enterrant et les effaçant. Aujourd'hui encore, l'Islam continue de souffrir de leurs méfaits, et ils essaient toujours d'insinuer leurs doutes à travers des campagnes incessantes au sein de la Communauté en affirmant qu'ils sont en fait des réformateurs : « ***Certes, ce sont eux les véritables corrupteurs, mais ils ne s'en rendent pas compte*** »[718] : « ***Ils veulent éteindre de leurs bouches la lumière de Dieu, alors que Dieu parachèvera Sa lumière en dépit de l'aversion des mécréants.*** »[719] Ils sont d'accord pour s'opposer à la révélation et unis pour abandonner sa direction, « ***ils se sont divisés en sectes, chaque secte exultant de ce qu'elle détenait*** »[720], « ***ils s'inspirent trompeusement des paroles enjolivées les uns aux autres*** »[721] et à cause de cela, « ***Ils ont complètement abandonné ce Coran*** »[722].

Les emblèmes de la foi ont été effacés de leur cœur et ils ne les reconnaissent plus ; ses articles ont été ruinés et ils ne les font plus revivre ; ses étoiles autrefois brillantes ont disparu de leurs cœurs et ils ne les célèbrent plus. Le soleil de la foi a été éclipsé lorsque les nuages de leurs opinions se sont unis à leurs idées, les empêchant ainsi de voir. Ils ont refusé d'accepter la guidance que Dieu ﷻ a envoyée avec Son Messager, n'en tinrent aucun compte et n'hésitèrent pas à le renvoyer. Ils ont remis en cause l'autorité des textes révélés, les ont écartés du pouvoir de la certitude et ont lancé contre eux des bataillons de fausses interprétations. Ils continuent de le faire sans relâche jusqu'à ce jour. Les textes révélés et la foi arrivent chez eux comme un invité indésirable, reçu à la hâte, congédié sans réception ni honneur et tenu à distance. Ils lui disent : « Désolé, tu ne peux pas passer par ici, mais si tu insistes, fais-le alors avec des métaphores ».

---

718. Coran 2 : 12.
719. Coran 61 : 8.
720. Coran 23 : 53.
721. Coran 6 : 112.
722. Coran 25 : 30.

Ils ont préparé des théories et des lois pour repousser l'incursion des textes révélés, disant, quand ils se retrouvent dans leur cour [tel un invité importun] : « Qu'avons-nous à voir avec des significations extérieures qui ne nous apportent aucune certitude ? » Leurs disciples ordinaires disent alors : « Nos derniers savants nous suffisent. Ils sont plus érudits que les prédécesseurs et mieux préparés en termes de preuves et de démonstrations, alors que les prédécesseurs étaient naïfs et purs. Et soucieux de faire seulement ce que l'on leur ordonnait et d'éviter les interdits, ils n'eurent pas le temps d'élaborer des théories. Ainsi, la voie des derniers est supérieure en connaissance et en sagesse, tandis que celle des prédécesseurs est la voie de l'ignorance, même si elle est plus sûre. »

Ces hypocrites ont rabaissé les enseignements de la Sunna et du Coran au rang du calife de notre époque. Un simple nom gravé sur les pièces de monnaie et inscrit dans les sermons sur les chaires. Un calife sans pouvoir ni influence, et dont les paroles ne sont pas entendues ni acceptées. Ces hypocrites ont habillé les cœurs des gens ingrats, mécréants et hostiles avec la robe des gens de foi. Extérieurement, ils ressemblent aux *Anṣār*[723], mais intérieurement ils sont identiques aux mécréants. Leurs langues parlent de paix, mais leurs cœurs souhaitent la guerre, car ils disent : « ***Nous croyons en Dieu et au Jour dernier! tandis qu'en fait, ils n'y croient pas.*** »[724]

Leur capital est la tromperie et le déguisement, leur profit est le mensonge et la trahison, leur raisonnement est toujours prêt à faire des compromis, à plaire aux deux parties et à rechercher la paix pour eux-mêmes : « ***Ils cherchent à tromper Dieu et les croyants ; mais ils ne trompent qu'eux-mêmes, et ils ne s'en rendent pas compte.*** »[725] La maladie du doute et du désir a détruit leurs cœurs, les laissant sans vie ; les objets maléfiques ont submergé leurs intentions et les ont laissés en ruines. Leur maladie les a conduits à la mort et les médecins ont déjà renoncé : « ***Il y a dans leurs cœurs une maladie (de doute et d'hypocrisie), et Dieu laisse croître leur maladie. Ils auront un châtiment douloureux, pour avoir menti.*** »[726] Les griffes de leurs doutes ont complètement déchiré la peau de leur foi. Si les braises de leur affliction atteignent un cœur, elles le précipitent dans le châtiment des flammes de l'Enfer ; et si leurs doutes pénétraient dans les pores de l'ouïe de quelqu'un, ils empêcheraient la véritable foi d'atteindre son cœur. Leur corruption dans le pays est immense et la plupart des gens sont pris au dépourvu. Et « ***quand on leur dit : « Ne semez pas la corruption sur la terre », ils disent : « Au contraire nous ne sommes***

723. Les Compagnons médinois du Prophète ﷺ qui lui ont apporté leur aide et l'ont défendu.
724. Coran 2 : 8.
725. Coran 2 : 9.
726. Coran 2 : 10.

que des réformateurs ! » Certes, ce sont eux les véritables corrupteurs, mais ils ne s'en rendent pas compte »[727].

Pour eux, celui qui s'accroche au Livre Saint et à la Sunna est un exotériste, dépourvu d'intelligence ; celui qui se penche et étudie les textes est pour eux un âne qui porte un chargement de livres. Pour eux, celui qui comprend et enseigne les Écritures est un commerçant dont la marchandise est détériorée et inacceptable. Selon eux, ceux qui obéissent à Dieu ﷻ et à Son Messager ﷺ sont des fous, et lorsqu'ils les croisent ou les rencontrent dans leurs réunions privées, ils considèrent que c'est un mauvais présage : « ***quand on leur dit : « Croyez comme les gens ont cru », ils disent : « Croirons-nous comme ont cru les faibles d'esprit ? » Certes, ce sont eux les véritables faibles d'esprit, mais ils ne le savent pas.*** »[728]

L'hypocrite a deux visages : un visage pour rencontrer les croyants et un autre pour rencontrer ses frères hérétiques. Il a deux langues : une langue pour saluer les Musulmans et une autre qui traduit son secret caché : « ***Quand ils rencontrent les croyants, ils disent : « Nous croyons » ; mais quand ils se trouvent seuls avec leurs démons, ils disent : « Nous sommes avec vous ; en effet, nous plaisantions.*** »[729]. Ils se sont détournés du Livre et de la Sunna, ils se sont moqués et ont dénigré ceux qui y adhèrent, et ont refusé de se soumettre à la connaissance contenue dans la Révélation, car ils étaient trop satisfaits de leurs connaissances qui ne leur servaient à rien. Voilà pourquoi tu les vois se moquer avec arrogance de ceux qui s'accrochent à la Révélation : « ***C'est Dieu qui Se moque d'eux et les laisse se vautrer dans leur rébellion.*** »[730] Ils se sont lancés dans un voyage dans les ténèbres, à la recherche d'un commerce voué à l'échec, chevauchant les voiles du doute et de la suspicion qui les entraînent dans les vagues des fantaisies où les vents furieux secouent violemment leurs bateaux et les projettent au milieu des épaves : « ***Ce sont eux qui ont troqué le droit chemin contre l'égarement. Eh bien, leur négoce n'a point profité. Et ils ne sont pas sur la bonne voie.*** »[731]

Le feu de la foi a été allumé pour eux et ils ont pu voir les lieux de la guidance et de l'égarement, mais la lumière fut éteinte et seul le feu ardent resta. Ils sont châtiés par ce feu et tâtonnent aveuglément dans ces ténèbres : « ***Ils ressemblent à celui qui avait allumé un feu : alors que l'entourage était éclairé, Dieu leur a retiré la lumière et les a laissés dans les ténèbres. Ils ne voient pas.*** »[732]

727. Coran 2 : 11-12.
728. Coran 2 : 13
729. Coran 2 : 14
730. Coran 2 : 15
731. Coran 2 : 16
732. Coran 2 : 17.

Les oreilles de leur cœur sont bouchées et ils sont incapables d'entendre l'appel de la foi ; les yeux de leur vue intérieure sont aveugles et ils ne voient pas les réalités du Coran, leurs langues sont muettes quand il s'agit de dire la vérité : « ***Sourds, muets, aveugles, ils ne reviennent pas [vers Dieu].*** »[733]. Le nuage de la révélation contenant la vie des cœurs et des âmes a plu sur eux, mais ils n'ont entendu que le tonnerre de la menace, de l'avertissement et des charges placées sur eux jour et nuit. Ils se bouchèrent les oreilles avec leurs doigts, s'enveloppèrent dans leurs robes et prirent leurs jambes à leurs cous. Des crieurs sont envoyés après eux, l'appel est lancé et leurs états intérieurs sont dévoilés aux yeux de tous. Deux paraboles coraniques sont proposées pour décrire la condition des deux groupes parmi eux, les contestataires et les partisans aveugles, et il y est dit : « ***Ou encore : ils sont comme [devant] un nuage du ciel chargé de pluie qui renferme des ténèbres, du tonnerre et des éclairs. Ils se pressent les doigts dans les oreilles par crainte de la foudre et pour se préserver de la mort. Mais Dieu entoure les mécréants de toutes parts.*** »[734]

Leur regard intérieur est trop faible pour supporter les éclairs de sa lumière et la clarté de ses sens tout comme leurs oreilles sont incapables de saisir les tonnerres, les promesses, les commandements et les interdits coraniques. Ils marchent alors hagards et abasourdis dans les vallées des ténèbres, sans entendre ni voir : « ***Peu s'en faut que l'éclair ne leur ôte la vue. Chaque fois que luit un éclair ils marchent à sa clarté, et lorsque survient l'obscurité ils s'arrêtent. Si Dieu le voulait, Il leur enlèverait l'ouïe et la vue. Certes, Dieu a le pouvoir sur toute chose.*** »[735] Il y a des signes par lesquels ils sont identifiés et qui sont clairs dans la Sunna et le Coran : ils sont évidents pour toute personne attentive qui réfléchit. Par Dieu, ils souffrent de l'ostentation, à savoir la chose la plus ignoble dont un homme peut souffrir, et la paresse les envahit par rapport à ce que le Miséricordieux leur ordonne. Voilà pourquoi il est très difficile pour eux de se débarrasser de [l'hypocrisie] : « ***Lorsqu'ils se lèvent pour la prière, ils se lèvent avec nonchalance, pour que l'on les remarque, mais ils ne pensent guère à Dieu.*** »[736]

Ils sont comme l'agneau qui hésite entre deux troupeaux. Il va vers l'un puis vers l'autre, n'en suit aucun, se place au milieu et attend de voir lequel sera le plus nombreux et le plus fort : « ***Ils sont indécis, n'allant ni vers les uns ni vers les autres. Pour celui que Dieu égare, tu ne trouveras pas de chemin.*** »[737] Ils épient les gens de la Sunna et du Coran et s'ils obtiennent une

733. Coran 2 : 18.
734. Coran 2 : 19.
735. Coran 2 : 20.
736. Coran 4 : 142.
737. Coran 4 : 143.

ouverture spirituelle de la part de Dieu, ils leur disent : « N'étions-nous donc pas avec vous ? », et ils jurent par Dieu de cela. Mais si les ennemis des gens de la Sunna et du Coran sont les plus forts, ils leur disent : « Ne savez-vous pas que le pacte de fraternité entre nous est solide et que la relation qui nous lie est indéfectible ? »

Si tu veux vraiment les connaître, écoute donc ces Paroles du Seigneur des mondes à leur sujet et tu n'auras pas besoin d'autres preuves : « ***Il y en a qui restent là à vous épier. Si Dieu vous accorde une victoire, ils disent : « Ne sommes-nous pas avec vous ? » Et si les mécréants obtiennent quelque succès, ils disent : « Ne l'emportions-nous pas sur vous et ne vous avons-nous pas protégés contre les croyants ? » Mais Dieu jugera entre vous, le Jour de la Résurrection, et Dieu ne permettra pas aux mécréants de l'emporter sur les croyants.*** »[738]

Les paroles douces et séduisantes de ces personnes impressionnent l'auditeur et ils ont coutume d'invoquer Dieu ﷻ comme témoin de leurs mensonges et de leurs dissimulations. Tu les vois endormis au moment de la vérité et debout sur leurs pieds à l'occasion du mensonge. Prends donc leur description des Paroles du Saint et de la Paix : « ***Parmi les hommes, il y a celui dont le discours te plaît lorsqu'il parle de la vie de ce monde. Il prend Dieu à témoin de ce que contient son cœur ; mais c'est le plus acharné des querelleurs.*** »[739] Leur mission, celle à laquelle ils appellent leurs partisans, est la corruption de la Terre et des hommes, et leur opposition est dirigée contre le bien-être des gens dans cette vie et dans la prochaine. Tu les vois se joindre aux groupes de croyants pendant les prières, les séances de *Dhikr*, les exercices spirituels et les efforts dans de bonnes œuvres, mais « ***dès qu'il [te] tourne le dos, il s'en va par la terre pour y semer la corruption et détruire les récoltes et le bétail ; mais Dieu n'aime pas la corruption.*** »[740]

Ils appartiennent à une certaine catégorie et partagent certaines caractéristiques ; ils encouragent les mauvaises actions après les avoir commises, dissuadent du bien après y avoir renoncé eux-mêmes et sont avares dans la voie de Dieu et par rapport aux choses qu'Il agrée. Combien de fois Dieu ﷻ leur a-t-Il rappelé Ses bienfaits, mais ils se détournent de Son souvenir et L'oublient ? Combien de fois a-t-il dévoilé leur mal à ses Serviteurs croyants pour qu'ils l'évitent ? Écoutez, ô croyants : « ***Les hypocrites, hommes et femmes, s'ordonnent mutuellement ce qui est blâmable et s'interdisent ce qui est convenable ; et ils tiennent***

738. Coran 4 : 141.
739. Coran 2 : 204.
740. Coran 2 : 205.

leurs mains fermées. Ils ont oublié Dieu, alors Il les a oubliés. Les hypocrites, certes, sont pervers. »[741]

Si tu voyais leur réalité, tu la trouverais loin, très loin de la guidance et farouchement hostile à la révélation. Et «***quand on leur dit: « Venez à ce que Dieu a révélé, venez à l'Envoyé ! », tu vois les hypocrites se détourner de toi en s'éloignant.*** »[742] Comment pourraient-ils obtenir le succès et la guidance après avoir été atteints par de telles maladies dans leur esprit et leur religion? Comment pourraient-ils éviter l'égarement et la ruine? Ils ont vendu leur foi en échange de la mécréance: quelle funeste transaction! Ils ont échangé le nectar scellé [du Paradis] contre le feu: «***si une calamité les frappe pour prix de ce que leurs mains ont accompli, ils viendront à toi, jurant par Dieu: Nous ne voulions que le bien et la concorde !*** »[743]

Le poison du doute et du scepticisme a atteint leurs cœurs et ils ne trouvent pas d'échappatoire: « ***ceux-là, Dieu sait ce qui est dans leurs cœurs. Donc, écarte-toi d'eux, mais exhorte-les et adresse-leur des paroles qui les pénètrent.*** »[744] Malheur à eux! Ô combien ils sont loin de la réalité de la foi, ô combien leurs revendications de la vérité et de la connaissance sont fausses! Ils sont dans un monde et les partisans du Messager dans un autre. Dieu ﷻ a prêté un immense serment par Lui-même dans Son Livre, un serment dont la solennité est bien connue par tous les hommes clairvoyants, car leurs cœurs sont toujours prudents, dans lequel Il a mis en garde Ses alliés, les a alertés et éclairés sur l'état de ces personnes en disant: «***Mais non, par ton Seigneur! Ils ne seront pas de vrais croyants tant qu'ils ne t'auront pas fait juge de leurs différends, et qu'ensuite ils ne trouveront plus en eux-mêmes d'échappatoire à ce que tu auras décidé et s'y soumettront entièrement.*** »[745].

Leurs prétentions sont toujours précédées de serments, même s'ils ne sont pas résolus à les remplir, car ils savent que les cœurs des croyants ne leur font pas entièrement confiance. Ils prêtent donc serment pour cacher leur mauvaise réputation et leurs véritables sentiments. Il en va de même pour ceux qui doutent, qui mentent et qui jurent pour que les autres pensent qu'ils sont véridiques: «***Ils ont pris leurs serments comme sauvegarde, mais ils se sont écartés du chemin de Dieu. Certes, ce qu'ils ont fait est détestable.*** »[746] Malheur à eux, ils sont partis dans le désert avec la caravane de la foi, mais lorsqu'ils comprirent que le voyage allait être long et que de grandes difficultés les attendaient, ils se sont

741. Coran 9: 67.
742. Coran 4: 61.
743. Coran 4: 62.
744. Coran 4: 63.
745. Coran 4: 65.
746. Coran 63: 2.

rétractés et ont rebroussé chemin. Ils pensaient qu'ils jouiraient désormais d'une vie heureuse et de repos dans leurs demeures. Mais ils ne profitent ni de cette vie ni de ce repos, car un crieur les réveille et les voilà qui abandonnent la table servie et le festin alors qu'ils sont affamés. Qu'en sera-t-il le Jour de leur Rencontre avec Dieu ? Ils connaissaient la vérité mais l'ont niée, et ils ont agi après l'avoir clairement vue : ***« Il en est ainsi, parce qu'ils ont cru et qu'ensuite ils ont mécru. Un sceau a alors été placé sur leurs cœurs de sorte qu'ils ne savent pas raisonner.*** »[747]

Ils sont les plus beaux parmi les hommes, leurs paroles sont les plus douces, leurs arguments sont les plus convaincants, mais leurs cœurs sont les plus corrompus et leurs âmes sont les plus faibles. Ils sont comme des bûches de bois coupées et adossées à un mur pour que les voyageurs ne marchent pas dessus : « ***Pourtant, lorsque tu les regardes, ils te plaisent ; s'ils parlent, tu écoutes leurs paroles ; ils sont semblables à des solives bien ancrées. Ils pensent que chaque cri est dirigé contre eux. Ce sont eux les ennemis. Prends garde à eux ! Que Dieu les tue ! Comme ils sont pervertis !*** »[748] Ils retardent leurs prières jusqu'à la limite extrême de son horaire : ils retardent la prière de l'aube jusqu'au lever du soleil, celle de l'après-midi jusqu'au coucher du soleil et ils prient sans âme ni cœur et comme les corbeaux picorent. Ils accomplissent la prière des corps et s'agitent comme un renard recherché qui craint que l'on le rattrape. Ils n'assistent pas aux prières en congrégation et ne prient qu'à la maison ou dans leur boutique.

Quand ils se disputent, ils sont obscènes ; quand ils passent un marché, ils trahissent ; quand ils parlent, ils mentent ; quand ils promettent, ils n'honorent pas leur promesse ; et quand on leur accorde notre confiance, il la viole. Voilà comment ces personnes se comportent avec les hommes et avec Dieu. Découvre leurs traits au début de la sourate *Al-Muṭaffifīn*[749] et à la fin de la sourate : « ***Par le ciel et l'étoile du matin*** »[750] car personne ne peut mieux t'en informer que l'Omniscient : « ***Ô Prophète ! Combats les mécréants et les hypocrites et traite-les avec rigueur. Leur ultime demeure sera la Géhenne : quelle misérable fin !*** »[751] Ils semblent plus nombreux, mais ne le sont pas ; ils semblent plus forts, mais ne le sont pas ; ils semblent savants mais sont des ignorants. Combien ils se sont trompés au sujet de Dieu, car ils ignorent la grandeur de

747. Coran 63 : 3.
748. Coran 63 : 4.
749. Coran 83.
750. Coran 86.
751. Coran 9 : 73.

Dieu ﷻ : « ***Ils jurent par Dieu qu'ils sont des vôtres alors qu'ils ne sont pas des vôtres ; mais ces gens sont des lâches.*** »[752]

Si les gens du Livre et de la Sunna obtiennent la sécurité, la victoire et la domination, ces individus sont attristés et lésés. Si, au contraire, ils sont atteints par une épreuve de la part de Dieu, à savoir une épreuve qui vient les purifier de leurs péchés et effacer leurs erreurs, les hypocrites sont très contents et ravis. Cela confirme leur héritage et celui de leurs ennemis, et certes, les héritiers du Messager ne sont pas semblables aux héritiers des [hypocrites] : « ***Si un bonheur t'échoit, ils s'en affligent, et si un malheur t'échoit, ils disent : « Nous avons déjà pris nos précautions », et ils tournent le dos en se réjouissant. Dis : « Rien ne nous échoit, en dehors de ce que Dieu a écrit pour nous. Il est notre Maître ! Que les croyants s'en remettent donc à Dieu ! »*** »[753] Le Très-Haut a en outre dit, à propos des deux types de prédécesseurs, sachant que la vérité n'est pas repoussée par les machinations des fourvoyés et des gens qui mélangent tout : « ***Si un bonheur vous échoit, ils s'en affligent et si un malheur vous atteint, ils s'en réjouissent. Mais si vous êtes patients et craignez Dieu, leur ruse ne vous nuira en rien ; car Dieu englobe dans Sa Science toutes leurs actions.*** »[754]

Dieu ﷻ n'aimant pas leur obéissance à cause de la corruption de leur cœur et de la perversion de leurs intentions, Il les empêche d'obéir. N'aimant pas leur proximité et leur compagnie à cause de leur penchant pour Ses ennemis, Il les repousse et les chasse. Ils se détournent alors de Son inspiration et Lui se détourne d'eux, Il décrète donc leur malheur plutôt que leur bonheur et les juge équitablement, un jugement après lequel ils ne peuvent pas connaître le salut, à moins qu'ils ne se repentent. Il dit : « ***S'ils avaient eu l'intention de sortir, ils s'y seraient préparés avec soin ; mais il a déplu à Dieu qu'ils y allassent et Il les a rendus indolents. On leur a dit : « Restez avec ceux qui restent ! »*** »[755] Puis, mentionnant Sa Sagesse en les empêchant de partir, en les repoussant de Sa Porte et en les éloignant, et le fait qu'il s'agisse d'un acte de Compassion de Sa part en faveur de Ses alliés et pour leur accorder le bonheur, Dieu, le Sage, dit : « ***S'ils étaient partis avec vous, ils ne vous auraient ajouté que des ennuis, ils auraient semé la dissension parmi vous en incitant à la révolte, d'autant que certains d'entre vous les écoutent avidement. Mais Dieu connaît les iniques !*** »[756]

752. Coran 9 : 56.
753. Coran 9 : 50-51.
754. Coran 3 : 120.
755. Coran 9 : 46.
756. Coran 9 : 47.

Les textes révélés pèsent lourdement sur eux, alors ils les détestent ; leur fardeau est difficile à porter alors ils se débarrassent de leur joug et les mettent de côté. Les pratiques prophétiques leur échappant, ils les négligent complètement ; les textes du Coran et de la Sunna les assaillant, ils inventent alors des principes pour les rejeter et les repousser. Mais Dieu ﷻ a déchiré leurs voiles, dévoilé leurs secrets et en a fait des exemples pour Ses serviteurs. Il a informé, en outre, que chaque fois qu'un groupe d'entre eux passe, un autre suit. Il a alors mentionné leurs traits et les a décrits à Ses alliés afin qu'ils soient sur leurs gardes : « ***Il en sera ainsi à cause de l'aversion qu'ils ont éprouvée pour ce que Dieu a révélé. Et Il rendra vaines leurs œuvres.*** »[757] C'est le cas de celui pour qui les textes révélés sont lourds et qui considère qu'ils sont un obstacle entre lui et son innovation et ses désirs. Ils se dressent devant lui comme une muraille solide et les échange contre de faux discours et des coquilles vides. Dieu les punit en laissant leurs secrets corrompre leur conduite extérieure : « ***Il en est ainsi parce qu'ils disent à ceux qui éprouvent de l'aversion pour ce que Dieu a révélé : « Nous allons vous obéir en certaines choses ». Mais Dieu connaît leurs pensées secrètes. Que feront-ils lorsque les Anges viendront leur ôter la vie et les frapperont au visage et sur le dos ? Il en sera ainsi parce qu'ils suivent ce qui courrouce Dieu et qu'ils éprouvent de l'aversion pour ce qu'Il agrée. Aussi a-t-Il rendu vaines leurs œuvres.*** »[758]

Ils cachaient les signes intérieurs de l'hypocrisie, mais Dieu ﷻ l'a fait transparaître sur leurs faces et au travers de leurs lapsus ; et Il a marqué leurs visages avec des signes qui ne peuvent pas être cachés à ceux qui sont dotés de clairvoyance et de foi. Ils pensaient que s'ils dissimulaient leur mécréance et montraient leur foi, ils éviteraient les critiques. Mais comment ont-ils pu penser une chose pareille sachant que le Premier Critique les a dévoilées ? En effet, Il dit : « ***Ceux dont les cœurs sont malades pensent-ils que Dieu ne mettra pas au grand jour leur malveillance ? Si Nous voulions, Nous te les montrerions sous leur vrai jour en sorte que tu les reconnaîtrais à leurs marques, et tu les reconnaîtrais à la fausseté de leur langage. Et Dieu connaît vos actions !*** »[759] Qu'adviendra-il d'eux le Jour de la Rencontre, lorsqu'ils seront réunis, que Dieu ﷻ Se manifestera dans toute Sa Majesté aux serviteurs et quand il leur sera ordonné de se prosterner et qu'ils n'y parviendront pas ? « ***Les yeux baissés, ils seront couverts de honte, car on les avait appelés à se prosterner, alors qu'ils étaient encore indemnes*** »[760]

---

757. Coran 47 : 9.
758. Coran 47 : 26–28.
759. Coran 47 : 29–30.
760. Coran 68 : 43.

Qu'adviendra-t-il d'eux lorsqu'ils seront rassemblés sur le Pont de l'Enfer, celui-ci étant plus fin que le cheveu et plus tranchant qu'une épée ? C'est un passage glissant et si sombre, que personne ne peut le franchir sans l'aide de lumières qui guident ses pas. Ces lumières ont été réparties entre les hommes et c'est à la mesure de leur intensité que les gens se différencient lors du passage de cette épreuve. Les hypocrites ont reçu une lumière apparente avec les Musulmans, car ils vivaient au milieu d'eux dans ce monde, et ils comparaîtront avec leurs prières, leurs aumônes, leurs pèlerinages et leurs jeûnes, mais quand ils seront au milieu du Pont, les vents de l'hypocrisie seront soufflés contre leurs lumières, éteindront toutes leurs torches et ils seront alors abasourdis et incapables de traverser.

Une muraille percée d'une porte sera érigée entre eux et les croyants, mais les hypocrites ne trouveront pas de clé. L'intérieur de la porte, celui qui fait face aux croyants contiendra la Miséricorde ; et l'extérieur [de la porte], celui qui fait face aux hypocrites contiendra le Châtiment et la Punition. Ils crieront vers ceux qui sont déjà passés en tête de la caravane de la foi, et les lumières de la caravane leur apparaîtront comme les étoiles apparaissent à l'œil de l'homme, en disant : « ***Attendez-nous, afin que nous empruntions de votre lumière*** »[761] et que nous puissions traverser ce chemin étroit, car les lumières de nos torches sont éteintes et aujourd'hui il n'y a de passage que pour ceux qui possèdent cette lumière. [« ***On leur dira : « Retournez sur vos pas chercher de la lumière ! »*** »[762]] d'où les lumières ont été distribuées. Les dangers présents dans ce passage sont énormes ! Comment pourrait-on y faire une halte ? Est-ce que quelqu'un se tournera ce jour-là vers autrui sur cette voie ?

Les hypocrites leur rappelleront leur compagnie et leur congrégation partagées dans cette demeure, comme un étranger rappelle à un natif leur voyage commun. Ils diront : « ***N'étions-nous pas avec vous jadis ?*** »[763] Nous avons jeûné comme vous l'avez fait, nous avons prié comme vous l'avez fait, nous avons récité comme vous l'avez fait, nous avons fait l'aumône comme vous l'avez fait, nous avons fait des pèlerinages comme vous l'avez fait. Qu'est-ce qui nous a séparé aujourd'hui ? Et comment se fait-il que vous ayez traversé et pas nous ? Les [croyants] diront : « Extérieurement vous étiez avec nous, mais intérieurement, vous étiez avec chaque hérétique, chaque injuste et chaque ingrat : « ***et vous êtes tombés dans la tentation, vous avez tergiversé et douté ; les vains désirs vous ont aveuglés jusqu'à ce que s'accomplisse le Décret divin ; et le séducteur vous a trompés sur Dieu. En ce Jour, il n'est plus accepté de rançon, ni***

761. Coran 57 : 13.
762. Coran 57 : 13.
763. Coran 57 : 13.

de vous, ni de ceux qui ont mécru. Votre demeure est le Feu ; c'est lui qui est votre seigneur et maître ! Quelle misérable fin ! »[764]

Par Dieu, cette description n'est pas trop longue, car ce qui a été omis est encore plus long que ce qui a été mentionné. Le Coran aurait pu être rempli uniquement par leur récit, en raison de leur grand nombre sur terre et dans les tombes. Aucune région de la Terre n'en est épargnée ; s'ils disparaissaient, les croyants se retrouveraient dans des rues désertes ; l'agitation de la vie prendrait fin et les animaux sauvages et les prédateurs envahiraient les rues. Quand Ḥudhayfa, que Dieu soit satisfait de lui, entendit un homme dire : « Ô Dieu, détruis les hypocrites », il lui dit : « Ô mon petit, si les hypocrites disparaissaient, vos rues seraient tellement désertes que les passants vous manqueraient. »

Par Dieu, la peur de l'hypocrisie avait déchiré le cœur des premiers Prédécesseurs en raison de leur connaissance de ses aspects cachés et évidents, de ses détails et de ses principes, et leur opinion d'eux-mêmes était si légère qu'ils craignaient d'être parmi les hypocrites. 'Umar Ibn al-Khaṭṭāb ﷺ a dit à Ḥudhayfa Ibn al-Yamān, que Dieu soit satisfait des deux : « Ô Ḥudhayfa, je t'en supplie par Dieu, est-ce que le Messager de Dieu ﷺ m'a nommé parmi les hypocrites ? » Il répondit : « Non, mais je ne déclarerai la probité de personne après toi ! » Ibn Abū Mulayka a dit : « J'ai rencontré trente compagnons de Muḥammad ﷺ, chacun d'eux craignait d'être un hypocrite et aucun d'eux n'a dit que sa foi était comme la foi des Anges Jibrîl et Mikā'īl ». Ceci a été rapporté par Al-Bukhārī, qui a également rapporté cette parole d'al-Ḥasan, que Dieu lui fasse Miséricorde : « Personne ne se sent à l'abri de l'hypocrisie sauf un hypocrite, et personne ne la craint sauf un croyant. » Il est rapporté qu'un Compagnon avait l'habitude de dire dans sa prière : « Ô mon Dieu, je cherche Ta protection contre la docilité de l'hypocrisie. » Quand on lui demanda ce qui était entendu par la « docilité de l'hypocrisie », il dit : « quand le corps est docile mais que le cœur est rebelle vis-à-vis de Dieu. » Leurs cœurs étaient remplis de foi et de certitude, mais leur peur de l'hypocrisie était intense et leur inquiétude à son égard était profonde. Pourtant, de nos jours, des personnes dont la foi ne dépasse pas leur gorge prétendent qu'ils possèdent la foi de Jibrîl عليه السلام et Mikā'īl عليه السلام.

Les fruits de l'hypocrisie poussent sur deux branches, la branche du mensonge et celle de l'ostentation et ils émanent de deux sources, la source du faible discernement et la source de la faible résolution. Lorsque ces quatre piliers sont complets, l'édifice de l'hypocrisie est bien solide. Mais l'édifice est un escalier au bord d'un précipice. Lorsqu'ils verront le déversement des vérités, « ***le Jour où les secrets seront dévoilés*** »[765], où les voiles seront levés et où « ***le contenu***

764. Coran 57 : 14-15.
765. Coran 86 : 9.

des tombes sera bouleversé et où le contenu des poitrines sera récapitulé »[766], il deviendra clair pour celui dont les atouts sont l'hypocrisie que tout ce qu'il a réalisé n'était qu'un mirage : « ***Celui qui a soif croit voir de l'eau ; mais quand il y arrive, il ne trouve rien ; près de lui, il trouve Dieu qui lui règle fidèlement son compte. Car Dieu est prompt à régler les comptes !*** »[767]

Leurs cœurs sont distraits par rapport au bien, même si leurs corps semblent courir vers lui, et la débauche exsude de chacun de leurs pores ; quand ils entendent la vérité, leur cœur reste endurci, et quand ils assistent à une injustice et sont témoins du mensonge, les yeux de leurs cœurs sont grands ouverts et leurs oreilles attentives. Par Dieu, tels sont les signes de l'hypocrisie ! Ô toi, le mortel, crains-les avant que la sentence ne tombe sur toi. Lorsqu'ils concluent un marché, ils ne le respectent pas ; quand ils font une promesse, ils ne la tiennent pas ; quand ils parlent, ils ne sont pas justes ; quand on les appelle à l'obéissance, ils hésitent et quand on leur dit : « Appliquez ce que Dieu a révélé à Son Messager », ils se recroquevillent. Lorsque leur passion les appelle à satisfaire leurs propres appétits, ils se précipitent. Laisse-les donc avec l'impudence qu'ils ont choisie. Ne leur fais pas confiance en ce qui concerne leurs pactes et leurs promesses, car ce sont des menteurs qui font le contraire de ce qu'ils disent, et « ***il en est parmi eux qui ont pris cet engagement envers Dieu : « S'Il nous gratifie de Sa faveur, nous ferons l'aumône et nous serons au nombre des vertueux ». Mais une fois que Dieu les a gratifiés de Sa faveur, ils se sont montrés avares, se sont détournés et éloignés. Ainsi, Dieu a suscité l'hypocrisie dans leurs cœurs jusqu'au Jour où ils Le rencontreront, parce qu'ils ont violé les promesses faites à Dieu et parce qu'ils ont menti.*** »[768] :

La débauche (ou perversion, *al-Fusūq*)

Quant à la débauche, elle est selon le Livre de Dieu ﷻ de deux sortes, absolument seule ou accompagnée par la désobéissance. Lorsqu'elle est seule, elle est également de deux sortes, la débauche de la mécréance qui exclut de l'Islam, et la débauche qui n'exclut pas de l'Islam.

Quant à celle qui est accompagnée [par la désobéissance], c'est par exemple celle qui est mentionnée dans la Parole divine : « ***Sachez que l'Envoyé de Dieu est parmi vous. S'il vous obéissait en bien des choses, vous tomberiez dans des difficultés. Mais Dieu vous a fait aimer la foi ; Il l'a rendue***

766. Coran 100 : 9-10.
767. Coran 24 : 39.
768. Coran 9 : 75-77.

belle à vos cœurs, tandis qu'Il vous a fait détester la mécréance, la perversité et la désobéissance. Ceux-là sont les bien dirigés. »[769]

Quant à la débauche seule, à savoir la débauche de la mécréance, c'est par exemple celle qui est mentionnée dans la Parole divine : «***Il en égare ainsi un grand nombre et Il en dirige un grand nombre ; mais Il n'égare que les pervers. Ceux qui violent le pacte de Dieu après avoir accepté Son alliance, qui coupent ce que Dieu a ordonné de lier et qui sèment la corruption sur la Terre, ceux-là sont les perdants***»[770], dans Sa Parole : «***Nous t'avons révélé des versets parfaitement clairs. Seuls les pervers les renient***»[771] et : « ***Quant aux pervers, leur refuge sera le Feu. Chaque fois qu'ils voudront en sortir, ils y seront ramenés et on leur dira : « Goûtez le châtiment du Feu, que vous traitiez de mensonge ! »*** »[772] Toutes ces formes de débauche font partie de la mécréance.

Quant à la débauche qui ne conduit pas à l'exclusion de l'Islam, elle est mentionnée dans les Paroles suivantes du Tout-Puissant : « ***Que ni le scribe ni le témoin ne soient molestés. Si vous le faisiez, ce serait de la perversité de votre part***»[773], « ***Ô vous qui croyez ! Si quelqu'un de mal intentionné vous apporte une nouvelle, soyez circonspects ; car si, par ignorance, vous nuisiez à certaines personnes, vous auriez à vous repentir d'avoir agi ainsi.*** »[774]

Ce verset a été révélé à propos d'al-Walīd Ibn 'Uqba Ibn Abū Mu'īṭ lorsque le Messager de Dieu ﷺ l'envoya auprès des Banū al-Muṣṭaliq après l'expédition pour s'assurer de leur loyauté. Bien qu'il y avait eu de l'hostilité entre lui et eux au temps de la *Jāhiliyya*, quand ils furent informés de son arrivée, ils se mirent en route pour l'accueillir et honorer l'ordre du Messager de Dieu ﷺ, mais le diable lui suggéra qu'ils avaient l'intention de le tuer. Il s'en alla et une fois revenu auprès du Messager de Dieu ﷺ, il lui dit que les Banū al-Muṣṭaliq avaient refusé de s'acquitter de l'aumône et avaient eu l'intention de le tuer. Le Messager de Dieu ﷺ fut mécontent et pensa envoyer une expédition vers eux. Mais lorsque cette nouvelle leur parvint, les Banū al-Muṣṭaliq précédèrent les évènements, se présentèrent devant lui et dirent : « Ô Messager de Dieu, nous avons entendu parler de ton émissaire et nous nous sommes mis en route pour le rencontrer et l'honorer, et pour lui remettre ce que nous avons reconnu être le droit de Dieu, mais il crut bon de rebrousser chemin. Nous crûmes donc qu'il était reparti après avoir reçu

769. Coran 49 : 7.
770. Coran 2: 26-27.
771. Coran 2: 99.
772. Coran 32 : 20.
773. Coran 2: 282.
774. Coran 49 : 6.

un message où tu lui faisais part de ton mécontentement envers nous. Or, nous cherchons refuge auprès de Dieu contre Sa Colère et la colère de Son Messager».

Le Messager de Dieu ﷺ eut des doutes sur leur véracité et envoya secrètement Khālid Ibn al-Walīd à la tête d'une compagnie d'hommes et lui ordonna de leur cacher son arrivée. Il lui dit de les surveiller et que s'il voyait des signes de foi en eux, il devait prendre leur aumône. Dans le cas contraire, il devait utiliser la méthode réservée aux mécréants. Khālid exécuta les ordres à la lettre. Après avoir entendu leurs appels aux prières du coucher du soleil et du crépuscule, il accepta leur aumône et ne constata rien d'autre que l'obéissance et la bienveillance de leur part. Ensuite, il retourna auprès du Messager de Dieu ﷺ et lui apporta la bonne nouvelle. C'est à cette occasion que fut révélé : »[775], « ***Ô vous qui croyez ! Si quelqu'un de mal intentionné vous apporte une nouvelle, soyez circonspects ; car si, par ignorance, vous nuisiez à certaines personnes, vous regretteriez d'avoir agi ainsi.*** »[776]

La « nouvelle » (*An-Naba'*) est une information sur quelque chose d'invisible ou d'absent, mais significatif, transmise à la personne informée. La vérification (*at-Tabayyun*) signifie exiger une explication sur la nature de la nouvelle et acquérir une connaissance complète de tous ses aspects. Il y a un avantage subtil à tirer ici, à savoir que le Très-Haut n'a pas exigé de rejeter l'information d'un débauché d'emblée, de l'accuser de mensonge et de refuser son témoignage. Il a seulement ordonné d'enquêter, et si des preuves circonstancielles et des preuves externes sont établies qui indiquent sa véracité, la preuve de la vérité doit être admise, quelle que soit la personne qui témoigne, car beaucoup de débauchés sont véridiques dans leurs informations, leurs récits et leurs témoignages. En fait, parmi eux, beaucoup font de leur mieux pour apporter de vraies informations, et leur débauche concerne d'autres aspects de leur caractère. Ainsi, le récit ou le témoignage d'une telle personne ne doit pas être rejeté ; s'ils devaient être rejetés, de nombreux droits seraient violés et de nombreux récits véridiques seraient rejetés. Cela est particulièrement vrai de ceux dont la débauche se rapporte à leur croyance et à leur opinion et qui cherchent néanmoins à trouver la vérité ; le récit et le témoignage d'une telle personne ne doivent pas être rejetés.

Quant à celui dont la débauche consiste généralement et habituellement à mentir, et dont le mensonge prédomine sur sa véracité, son récit ou son témoignage ne sont pas acceptés. Cependant, si le mensonge est rare dans sa conduite, les érudits ont deux opinions sur la fiabilité de son récit et de son témoignage, et ce sont deux avis rapportés de l'Imâm Aḥmad [Ibn Ḥanbal], que Dieu lui fasse Miséricorde ! La question ici est de distinguer le genre de débauche qui ne cause

775. Coran 2 : 282.
776. Coran 49 : 6.

pas l'incrédulité. De plus, la débauche dont il faut se repentir est bien plus ample que celle qui invalide le récit et le témoignage d'une personne.

Voyons à présent le genre de débauche dont il faut nécessairement se repentir et qui est divisée en deux catégories, à savoir la débauche dans les actions et la débauche dans la croyance.

La débauche dans les actions est, en outre, divisée en deux catégories : l'une est accompagnée par la désobéissance et l'autre est seule. Quant à celle qui est accompagnée par la désobéissance, à savoir le fait de commettre ce que Dieu a interdit, conformément à la Parole du Très-Haut : « ***[Les Anges] ne désobéissent en rien à ce que Dieu leur ordonne, et ils font ce qui leur est commandé.*** »[777] Et Moïse dit à son frère Aaron, que la paix soit sur les deux ! – : « ***Qu'est-ce qui t'a retenu, lorsque tu les as vus s'égarer, de venir me rejoindre ? As-tu désobéi à mon ordre ?*** »[778]

Un poète a dit :

Je t'ai donné un ordre définitif, mais tu as désobéi

Ton autorité est désormais révoquée, et tu ne peux t'en prendre qu'à toi-même !

Par conséquent, la débauche est spécifique à l'accomplissement d'une chose interdite, et c'est dans ce sens qu'elle est fréquemment employée dans le Coran, comme dans ces Paroles divines : « ***Que ni le scribe ni le témoin ne soient molestés. Si vous le faisiez, ce serait de la perversité de votre part*** »[779], tandis que la désobéissance est utilisée pour signifier une opposition à un ordre particulier, comme indiqué précédemment. De plus, chacun de ces termes est employé pour indiquer ces deux significations, comme dans les Paroles du Très-Haut : « ***« Prosternez-vous devant Adam ! » ils se prosternèrent, à l'exception d'Iblis qui était au nombre des djinns et qui se rebella à l'ordre de son Seigneur.*** »[780] Dieu ﷻ a donc qualifié l'opposition à Son ordre de débauche (*Fusq*) et Il dit également : « ***Adam désobéit à son Seigneur et s'égara.*** »[781] Ainsi, commettre la débauche est nommé ici « désobéissance ». Cela se produit lorsque la débauche et la désobéissance sont mentionnées séparément ; mais lorsque les deux sont mentionnées ensemble, l'une d'elles se réfère à l'opposition à l'ordre et l'autre à l'opposition à une interdiction. Quant au mot « piété », il signifie éviter les deux, et ce n'est qu'en la réalisant que l'on se repent à la fois de la débauche et de la désobéissance. Après quoi, le serviteur agit dans l'obéissance à Dieu, avec la lumière de Dieu et en espérant la récompense

777. Coran 66 : 6.
778. Coran 20 : 92-93.
779. Coran 2 : 282.
780. Coran 18 : 50.
781. Coran 20 : 121.

de Dieu ﷻ ; et il abjure la désobéissance à Dieu, avec la lumière de Dieu et en craignant le châtiment de Dieu ﷻ.

La débauche de la croyance, comme celle des innovateurs qui croient en Dieu, en Son Messager et au Jour Dernier, qui interdisent ce que Dieu interdit et qui imposent ce que Dieu impose, est qu'ils nient une grande partie de ce que Dieu ﷻ et Son Messager ﷺ affirment, soit par ignorance, soit par interprétation erronée, soit par imitation aveugle de leurs shaykhs, et ils affirment aussi ce que Dieu et Son Messager n'ont pas affirmé pour les mêmes raisons. Ces gens sont semblables aux *Khārijites* qui ont quitté la communauté sunnite, et beaucoup de *Rāfiḍites*, *Qadarites*, *Mu'tazilites*, et beaucoup de *Jahmites* qui ne sont pas extrémistes. Quant aux *Jahmites* et aux *Rāfiḍites* extrémistes, aucun des deux groupes n'a de place dans l'Islam. C'est pourquoi un groupe de Prédécesseurs les a écartés des soixante-douze sectes [mentionnées dans la célèbre tradition] puisqu'ils les considèrent comme étant étrangers à la Communauté. Notre but n'est pas de discuter de ces décisions, mais de la façon de réaliser le repentir de ces dix catégories.

L'individu se repent de ce genre de débauche en affirmant ce que Dieu ﷻ et Son Messager ﷺ ont affirmé à leur sujet, sans tomber dans l'anthropomorphisme ou la comparaison [de Dieu avec d'autres êtres ou choses], et en affirmant Sa Transcendance comme Lui et Son Messager l'ont affirmée, sans altérer les mots ni en vider le sens, et en recevant à la fois la négation et l'affirmation de la « niche de la révélation », plutôt que des opinions des hommes et des résultats de leurs pensées qui sont la source de toutes les innovations et les hérésies.

❁ Les conditions pour le repentir du débauché

Le repentir des débauchés dont les croyances sont corrompues n'est réalisé que par la pure conformité à la Sunna ; et cela n'est suffisant que lorsqu'ils montrent et expliquent également la fausseté de leurs fausses croyances précédentes, car se repentir d'un péché exige que l'on prouve le contraire de ce que l'on soutenait. Voilà pourquoi Dieu ﷻ a exigé de ceux qui avaient caché les preuves et la guidance révélées par Lui de les exposer, car leur péché était précisément leur dissimulation et que leur repentir consistait à exposer ce qu'ils avaient caché. Il dit : « ***Ceux qui cachent les preuves évidentes et la guidance que Nous avons révélées, ceci après que Nous les ayons clairement exposées aux hommes dans le Livre, ceux-là Dieu les maudit et les maudissent aussi ceux qui sont habilités à maudire, à l'exception de ceux qui se repentent, s'amendent et manifestent leur repentir. Ceux-là, Je reviendrai vers eux, car Je suis celui qui agrée tout repentir, le Miséricordieux***. »[782]

782. Coran 2: 159-160.

Le péché de celui qui invente une fausse doctrine est plus grand que le péché de celui qui cache une connaissance scripturaire, car ce dernier ne fait que dissimuler la vérité, alors que le premier ne cache pas seulement la révélation, mais appelle à son contraire ! Par conséquent, chaque innovateur est également un dissimulateur, mais non l'inverse. L'une des conditions du repentir de l'hypocrite est la sincérité, car son péché est l'ostentation. Le Très-Haut dit : « ***Les hypocrites résideront au fin fond du Feu et tu ne trouveras pour eux aucun secoureur, sauf pour ceux qui se sont repentis, se sont amendés, se sont fermement attachés à Dieu et ont rendu à Dieu un culte sincère, car ceux-là seront réunis avec les croyants. Et Dieu accordera aux croyants une récompense magnifique.*** »[783]

Voilà pourquoi l'opinion la plus correcte sur le repentir d'un calomniateur est celle qui comprend les aveux publics de son mensonge, car cela s'oppose au péché qu'il a commis en bafouant l'honneur d'un Musulman chaste. Le repentir du calomniateur ne peut être réalisé que par sa reconnaissance publique de son mensonge, afin que la honte qui s'est attachée à la victime de sa calomnie soit supprimée. Tel est le but du repentir.

Quant à celui qui déclare que son repentir est complet lorsqu'il dit : « J'implore le pardon de Dieu pour ma calomnie » et qui reconnaît l'interdiction de la calomnie, cette affirmation est assez faible, car cela ne procure aucun avantage à la victime et parce que le but du repentir n'est donc pas atteint. Deux droits ont été violés par le péché de calomnie : Le droit de Dieu ﷻ, qui est l'interdiction de la calomnie, et s'en repentir, c'est implorer le pardon de Dieu ﷻ, reconnaître l'interdiction de la calomnie, la regretter et s'engager à ne plus jamais la commettre. Ensuite, il y a le droit du serviteur, à savoir la victime, qui se traduit par la honte qui s'attache à lui, et le repentir vis-à-vis de lui ne s'accomplit qu'en reconnaissant son mensonge. Ce repentir ne s'accomplit donc que par les deux choses ensemble.

Si on dit : « S'il a dit vrai et a effectivement vu la fornication et l'a rapportée, comment pourrait-il s'accuser de mensonge et comment cela pourrait faire partie de son repentir ? » Nous répondons : C'est à cause de cette confusion que certains pensent qu'il suffit de reconnaître que la calomnie est un péché et d'implorer pardon pour l'avoir commis. C'est le cas où l'individu doit rendre manifeste le mensonge que Dieu a retenu contre le calomniateur, et déclarer qu'il est un menteur, selon l'avis de Dieu, même si son rapport est conforme à la réalité. Nous disons donc que par « mensonge » on entend deux choses : Premièrement, une information contraire à la réalité. Ce genre de mensonge est également de deux sortes, [à savoir] le « mensonge délibéré » et le « mensonge par erreur ».

---

783. Coran 4 : 145-146.

Le mensonge délibéré est connu, et le mensonge par erreur est comme l'erreur commise par Abū as-Sanābil Ibn Ba'kak. Celui-ci avait délivré un verdict à la femme dont le mari était mort et qui avait accouché de lui, puisqu'il lui avait déclaré qu'elle n'était autorisée [à se remarier] qu'après quatre mois et dix jours. Informé de cette opinion, le Prophète ﷺ a dit: «*Abū as-Sanābil a menti.*» Il a dit aussi, à celui qui a dit: «Les bonnes actions de 'Āmir auront été vaines» quand il se suicida par erreur: «*Celui qui a dit cela a menti*». C'est aussi à cette catégorie qu'appartient la déclaration de 'Ubāda Ibn as-Ṣāmit: «Abū Muḥammad a menti» quand ce dernier avait dit que «la prière impaire à la fin de la journée est une obligation». Tout cela est le mensonge de l'erreur, c'est-à-dire que celui qui fait ce genre de déclaration s'est trompé.

Le deuxième type de mensonge consiste à rapporter quelque chose qu'il n'est pas permis de rapporter, même si l'information est conforme à ce qui est rapporté, comme l'information de l'individu qui calomnie quelqu'un sans avoir les quatre témoins requis. Ces informations sont considérées comme un mensonge dans le jugement de Dieu, même si la réalité est conforme à ce qui est rapporté. Voilà pourquoi le Très-Haut dit: «***Si au moins ils avaient produit quatre témoins... Mais puisqu'ils n'ont pas produit de témoins, au regard de Dieu ce sont eux les menteurs***»[784]. Le jugement de Dieu dans ce cas est que cet individu est puni comme un menteur, même si son information est conforme à la vérité. Par conséquent, son repentir n'est complet que lorsqu'il reconnaît qu'il est un menteur devant Dieu ﷻ, comme Dieu l'a déclaré. S'il ne reconnaît pas qu'il est un menteur alors que Dieu le considère tel, quel genre de repentir serait-ce? Ne serait-ce pas que de la pure obstination, de la défiance et de l'opposition au jugement de Dieu?

❁ Le repentir du voleur

Concernant le repentir du voleur après l'amputation de sa main, il y a divergence sur la question suivante: «Est-ce qu'il doit également restituer le bien volé à son propriétaire?» Les savants s'accordent tous à dire qu'une des conditions du repentir du voleur est qu'il restitue l'objet de son vol au propriétaire si les biens volés sont encore en sa possession et dans leur état d'origine, mais ils divergent sur le cas où les biens volés ont été consommés. Ash-Shāfi'ī et Aḥmad ﵄ sont d'avis qu'une partie de la réalisation du repentir consiste à indemniser le propriétaire pour le bien volé, et que cela est nécessaire, que l'on soit riche ou pauvre. Abū Ḥanīfa, que Dieu lui fasse Miséricorde, a dit: «Si la main du voleur est coupée et que le bien volé a été consommé, il n'est pas tenu de le compenser car la validité de son repentir n'en dépend pas. De plus, l'amputation de la main couvre la totalité

784. Coran 24: 13.

de la peine, et la compensation pour le bien est une imposition supplémentaire mais non obligatoire. »

Les partisans de cette opinion soutiennent également que cette situation est différente lorsque le bien volé est encore intact, car lorsque le bien est retrouvé et restitué à son propriétaire, cela ne constitue pas une peine supplémentaire, par opposition à une indemnisation. Car ceci est une indemnité, or l'amputation est suffisante et l'indemnité de compensation des biens ne s'ajoute pas à la peine. Ils disent en outre, à l'appui de leur point de vue et en réponse aux Shāfi'ītes : « Dieu n'a rien mentionné d'autre que la peine prescrite pour le voleur et le brigand, et si la compensation de ce qu'ils avaient consommé faisait partie de l'obligation avec la peine prescrite, Il n'aurait pas fait précéder la peine pour les brigands de la particule « *innamā* » (il ne) qui, dans votre école [c'est-à-dire des Shāfi'ītes], est utilisée pour l'exclusivité. Le Très-Haut dit : « ***En vérité, il n'y aura qu'une seule rétribution pour ceux qui font la guerre à Dieu et à Son Envoyé et qui sèment la corruption sur la Terre : ils seront mis à mort ou crucifiés, ou on leur coupera la main droite et le pied gauche – ou inversement –, ou ils seront expulsés du pays. Tel sera leur sort : une honte en ce monde et un châtiment terrible dans l'Au-delà.*** »[785]

Pour ceux qui considèrent que la particule « *innamā* » indique l'exclusivité, le sens de cette déclaration est que l'on ne peut appliquer aux mécréants aucune peine supplémentaire. Ils ajoutent en outre qu'An-Nasā'ī, que Dieu lui fasse Miséricorde, a rapporté dans ses *Sunan* la tradition de 'Abd al-Raḥmān Ibn 'Awf selon laquelle le Prophète ﷺ « jugea que le voleur n'était plus redevable d'une compensation envers sa victime une fois la peine prescrite appliquée. »[786] Ils disent aussi que ce genre de jugement est instinctif, naturel et que c'est ce que font les gens. Ils coupent la main des voleurs mais ne leur demandent pas d'indemniser le propriétaire pour le bien volé : ce que les croyants estiment bon est bon pour Dieu. Ils disent aussi que s'il s'avère après l'amputation que le voleur possède l'équivalent du bien volé, il est possible qu'il possédât déjà cela et qu'il ne l'a pas acquis en vendant le bien volé. Or, le propriétaire d'origine ne peut pas être indemnisé à la fois par le bien remplacé et l'original. La preuve de la possession du voleur d'un montant équivalent nous fait supposer qu'il le possédait déjà ; et le fait qu'il le possédait remet en doute l'amputation.

Les partisans de la première école [à savoir, les Shāfi'ītes] répondent que dans ce cas deux droits sont bafoués : le droit de Dieu et le droit du propriétaire, or les deux sont des droits différents, car les deux propriétaires sont différents, parce que l'un ne peut pas annuler l'autre et que les deux doivent être honorés

785. Coran 5 : 33.
786. An-Nasā'ī, 4984.

et respectés. L'amputation est le droit de Dieu ﷻ et le dédommagement est le droit du propriétaire. Or, ce dernier ne suffit pas à annuler l'amputation après que l'affaire a été portée devant l'Imâm. Si le dédommagement était suffisant, l'amputation serait également annulée.

Ils soutiennent également que le cas est similaire à celui de l'individu qui force la servante d'un autre à commettre la fornication: on lui infligera la peine légale en tant que droit de Dieu ﷻ et on l'obligera à verser la dot au propriétaire. Les mêmes peines s'appliquent, s'il force une femme libre à commettre la fornication, ou s'il commet la fornication avec une esclave et qu'il la tue. Dans ce cas, le coupable devra subir à la fois la peine prescrite ainsi que le prix du sang de l'esclave à son propriétaire. Il en est de même pour celui qui vole, puis qui tue une esclave: sa main serait coupée pour vol et le propriétaire sera dédommagé. Ils disent aussi: Si l'individu a chassé un animal appartenant à quelqu'un alors qu'il était en état d'*Ihrām*[787], il doit à la fois s'acquitter du droit de Dieu et du prix de l'animal au propriétaire. De même, s'il vole le vin d'un *dhimmi*[788], il doit à la fois s'acquitter du droit de Dieu qui est la peine prescrite, et il devra indemniser le propriétaire selon votre école [à savoir, l'école Ḥanafite] – bien que, selon la majorité des savants, l'indemnisation n'est pas requise dans ce cas, car [le vin] n'est pas considéré comme un bien et n'est pas indemnisé, au même titre que la charogne.

Ils disent aussi: Votre argument selon lequel l'amputation de la main [pour vol] est la peine totale est correct, car plus aucune autre peine ne s'applique après cela; mais l'indemnisation n'est pas une peine pour le vol, et c'est pour cette raison qu'elle incombe même à celui qui n'est pas un criminel, comme l'individu qui détruit la propriété d'autrui par erreur, ou sous la contrainte, ou dans son sommeil, ou lorsqu'il est dans son droit, comme celui qui est contraint de manger la nourriture d'autrui pour ne pas mourir de faim, ou de jeter les biens d'autrui à la mer pour sauver le bateau, etc. L'indemnisation n'est donc en aucun cas une sanction. Quand vous déclarez que Dieu ﷻ ne mentionne pas dans le Coran le dédommagement que le voleur ou le brigand doit à sa victime, cela ne signifie pas qu'il est nié: en fait, ce n'est qu'un silence, et la décision est tirée des principes de la Loi divine ainsi que de textes, comme Ses paroles: «***Si quelque ennemi vous agresse, agressez-le dans la mesure même où il vous a agressé. Mais craignez Dieu et sachez que Dieu est avec ceux qui Le craignent.***»[789]

Si l'agresseur a détruit une propriété, on peut l'agresser en exigeant une indemnisation. C'est pour cette raison que vous et nous exigeons la restitution du bien d'origine lorsqu'il est retrouvé intact [chez le voleur], même si cela n'est

787. Etat de sacralisation durant le pèlerinage à La Mecque.
788. Sujet non musulman d'un État sous gouvernance musulmane.
789. Coran 2: 194.

pas mentionné dans le Coran. Cela n'est pas un ajout au texte scripturaire, mais plutôt l'application de tous les textes pertinents, plutôt que d'en suspendre certains au profit d'autres. Il en est de même pour Sa Parole au sujet des brigands: «***En vérité, il n'y aura qu'une seule rétribution pour ceux qui font la guerre à Dieu et à Son Envoyé...***»[790]. Ce verset ne concerne que la peine. Ils soutiennent en outre que la chaîne de la tradition de 'Abd al-Raḥmān Ibn 'Awf est discontinue et donc non établie, comme le rapporte Sa'd Ibn Ibrāhīm d'après al-Miswar, et cette tradition a été remise en question par Ibn al-Mundhir qui a noté que Sa'd Ibn Ibrāhīm est inconnu. Ibn 'Abd al-Barr jugeait aussi que cette tradition était faible.

Quant au fait de limiter la peine pour le vol à celle qui est prescrite par la Loi et de ne pas exiger d'indemnisation si le bien a été consommé, cela est conforme à la disposition naturelle des hommes. Ce que vous suggérez est donc que si une personne riche vole le bien d'un pauvre, d'un nécessiteux ou d'un orphelin et le détruit et que sa main est coupée pour ce crime, les biens de ce pauvre ou de cet orphelin ne seront pas restitués malgré la capacité du voleur à le faire et le besoin du propriétaire et sa faiblesse? Est-ce que la disposition naturelle est contraire à cela? Votre opinion selon laquelle s'il est prouvé que le voleur possédait le bien après l'amputation, il en devient propriétaire est assez faible. Car sa possession s'établit par sa destruction, c'est pourquoi il a le droit d'exiger de la rendre, et là-dessus tous les savants sont d'accord, encore que l'établissement de sa possession n'empêche pas l'amputation, car celle-ci reste applicable même s'il a détruit ou consommé le bien volé, et après que le bien soit en sa possession. Comment pourrait-on annuler l'amputation s'il est établi que le bien volé est en sa possession et comment le justifier? Les juristes de Médine, l'Imâm Mālik et les autres, ont une opinion médiane: ils soutiennent que le criminel doit restituer le bien volé seulement s'il est en sa possession, et même après l'amputation, sinon non. Cette opinion est vraiment très bonne; c'est la plus proche des vertus de la Loi divine et la plus acceptable. Et Dieu est Plus Savant!

Le crime et la transgression (ou la vengeance)

Quant au péché (*al-Ithm*) et la transgression (*al-'Udwān*), ils sont intimement liés. Le Très-Haut dit: «***Encouragez-vous mutuellement à la piété et à la crainte de Dieu. Ne vous encouragez pas au crime et à la transgression***»[791] Lorsque l'un d'entre eux apparaît seul, l'autre est implicite, car tout péché est une transgression, à savoir: faire ce que Dieu ﷻ a interdit, ou négliger ce que Dieu ﷻ a commandé; c'est donc la violation de Son Commandement ou de Son

790. Coran 5: 33.
791. Coran 5: 2.

Interdiction. De même, toute transgression est un péché parce qu'elle marque son auteur par le péché. Lorsqu'ils sont mentionnés ensemble, les deux termes sont deux choses [distinctes] conformément à leurs implications [respectives]. Par conséquent, [lorsqu'ils sont mentionnés ensemble] le péché implique le fait de connaître un acte interdit en soi, comme le mensonge, l'adultère, la consommation de vin, etc.

La transgression, en revanche, implique de dépasser les limites de ce qui est interdit en mesure et en quantité. C'est le fait d'aller au-delà de ce qui est permis et dans des proportions inadmissibles, comme l'agression de l'individu qui consiste à s'approprier de ce qui appartient légitimement à autrui, en l'agressant dans ses biens, son corps ou son honneur. C'est-à-dire que si une personne lui prend un morceau de bois, elle ne sera satisfaite que lorsqu'elle lui aura pris toute sa maison ; et si une personne lui détruit un bien, elle ne sera satisfaite que lorsqu'elle lui aura détruit plusieurs fois ses biens ; et si une personne dit quelque mot contre lui, elle dira plusieurs fois cela. Tout cela équivaut à une transgression et à une violation de la justice.

Il y a deux types de transgression : celle contre les droits de Dieu ﷻ et celle contre les droits de Ses serviteurs. La transgression des droits de Dieu ﷻ : ce sont par exemple les rapports sexuels avec des catégories de personnes interdites, à savoir avec des femmes autres que ses épouses et concubines, conformément à la Parole divine : « ***Ceux qui se gardent d'avoir des rapports sexuels, sauf avec leurs épouses et leurs concubines ; on ne peut alors les blâmer, tandis que ceux qui convoitent d'autres femmes que celles-là sont des transgresseurs*** »[792]

Cela comprend la transgression à l'égard de sa femme ou de sa concubine en ayant des rapports sexuels pendant ses règles, ou après l'accouchement, ou de manière contre nature, ou dans l'état rituel du pèlerinage ou de jeûne obligatoire. La transgression signifie aussi aller au-delà d'une limite autorisée, comme celui qui est autorisé à boire une gorgée de vin, mais qui boit toute la coupe, ou celui qui est autorisé à jeter un coup d'œil à sa future épouse lors de sa demande de mariage, pour enregistrer son témoignage, ses propositions et d'autres choses concernant le mariage, mais qui laisse ses yeux se promener librement pour contempler sa beauté et jeter des regards indiscrets dans les 'jardins' de la jeune-fille.

Ainsi, il franchit la limite permise et accède à une zone interdite, le regard ébloui et le cœur battant. Il envoie son regard pour apporter des nouvelles, et celui-ci pénètre dans le campement et s'installe dans les tentes. Les battements de son cœur s'accélèrent et sans le savoir, il devient comme le prisonnier qui sautille

792. Coran 23 : 5–7.

entre les tentes et son regard ne se retire pas jusqu'à ce qu'il patauge dans son sang, tué. Sa soif ne s'apaise pas tant que les épées de ces cils ne l'ont pas complètement terrassé. Tels sont les risques de la transgression, et ce qui vient ensuite est pire et plus dangereux, car c'est la privation. De plus, ce que cet individu perd pour ne pas avoir détourné son regard est bien plus grand. Son regard a voyagé à travers le désert de la beauté de celle qu'il regardait, mais n'a gagné en retour que l'épuisement du voyage. Il s'est aventuré dans ce désert sans se soucier des dangers.

Malheur au voyage dont le voyageur n'atteint jamais sa destination, celui où il ne retire son bâton de ses épaules que lorsque l'on lui coupe la route et où se tiennent des guetteurs à chaque détour et à chaque rétrécissement. Ce voyageur ne peut ni retourner dans sa patrie, ni poursuivre sa route. Il voit de loin le midi flamboyant et pense que c'est une boisson rafraîchissante, «***mais quand il y arrive, il ne trouve rien; près de lui, il trouve Dieu qui lui règle fidèlement son compte. Car Dieu est prompt à régler les comptes!***»[793] Il se rend compte maintenant qu'il a été trompé par le mirage scintillant. Par Dieu, cette humiliation ne vaut pas ce plaisir éphémère pour que le connaisseur expérimenté l'achète, et elle ne procure pas le même bénéfice pour qu'un acheteur averti hésite sur elle. Mais hélas, les yeux sont bandés et ils ne parviennent pas à distinguer les sites protégés et les sites risqués et les cœurs sont ensevelis sous des linceuls d'insouciance et profondément endormis sur le sol de la vanité: «***Mais, en vérité, ce ne sont pas les yeux qui sont aveugles; ce sont les cœurs dans les poitrines qui sont aveugles.***»[794]

D'autres exemples de transgression incluent le fait de manger de la charogne plus qu'il n'est nécessaire, jusqu'à ce que l'on soit rassasié, alors que seule la quantité nécessaire pour rester en vie est autorisée, selon l'une des deux opinions d'Ibn Ḥanbal, d'ash-Shāfi'ī et d'Abū Ḥanīfa. Quant à Mālik, il permet de manger à sa faim et de stocker un peu plus si nécessaire. En revanche, s'il n'en a pas besoin et qu'il n'en mange que pour économiser de l'argent et parce qu'il est trop avare pour acheter de la nourriture licite, alors sa consommation est une transgression, conformément à la Parole du Très-Haut: «***Mais si quelqu'un est contraint d'en manger sans pour autant être rebelle ou transgresseur, nul péché ne lui sera imputé. Dieu est Pardonneur, Miséricordieux.***»[795]

Qatāda et al-Ḥasan [al-Baṣrī] ont dit que [cela signifie qu'] il n'en mange pas sans besoin urgent et pas plus que nécessaire pour assouvir sa faim. Sa Parole: «***sans pour autant être rebelle***» signifie qu'il ne le désire pas quand il a autre chose que cela; et Sa Parole: «***ou transgresseur***» signifie qu'il ne transgresse

793. Coran 24: 39.
794. Coran 22: 46.
795. Coran 2: 173.

pas la limite, qui consiste à en manger à peine pour rester en vie, plutôt qu'à satiété. Muqātil a dit que cela signifie qu'il ne le déclare pas licite pour lui-même et qu'il ne le stocke pas pour l'avenir. On dit aussi que cela signifie qu'il ne dépasse pas la limite autorisée en mangeant et que son renoncement ne doit pas entrainer sa mort, auquel cas, il pourrait transgresser soit en dépassant la limite permise, soit en y renonçant. Un tel individu serait un pécheur.

Masrūq, que Dieu lui fasse Miséricorde, a dit : « Quiconque est contraint de consommer de la charogne ou de la viande de porc, mais n'en mange pas jusqu'à ce qu'il meure, entrera en enfer. » C'est l'opinion la plus correcte sur ce verset. Ibn 'Abbās, ses compagnons et ash-Shāfi'ī disent que Sa Parole : « ***sans pour autant être rebelle*** » signifie ne pas se rebeller contre l'autorité, et Sa Parole « ***ou transgresseur*** » signifie ne pas transgresser dans son voyage ; c'est-à-dire qu'il ne doit pas commettre de désobéissance durant un voyage. S'appuyant sur cela, ils déclarent que celui qui est en voyage en vue d'un péché n'a pas la permission [mentionnée dans ce verset]. Le premier avis est le bon pour dix raisons, mais ce n'est pas le lieu pour les mentionner. Le verset n'aborde pas le voyage, ni positivement ni négativement, ni la rébellion contre le dirigeant, ni n'est spécifique à celui-ci, ni ne peut être appliqué à cette situation. Il est général dans sa signification, englobant à la fois le résident et le voyageur, et la rébellion et la transgression mentionnées ici font, toutes deux, référence aux limites de la consommation de nourriture, et à rien d'autre que cela.

C'est comme dans l'autre verset : « ***celui qui serait contraint par la faim de consommer des aliments interdits « sans intention de pécher » (mutajānif li-ithm)*** »[796], c'est le cas du rebelle transgresseur. L'expression « *mutajānif li-ithm* » signifie « celui qui s'incline jusqu'à la limite extrême de l'interdiction» d'en manger, à savoir la condition qui doit être remplie pour que cette consommation soit autorisée, puisqu'elle ne l'est qu'en raison d'une nécessité, et l'autorisation est conforme à cela. Dieu ﷻ déclare dans ce verset que le dépassement de cette limite est une rébellion, une transgression et un péché. Ainsi, l'autorisation due à la nécessité n'est pas la cause d'une permission sans réserve. Et Dieu est Plus Savant ! Les termes *Baghy* (péché) et *'Udwān* (transgression) sont les mêmes que ceux mentionnés dans la sourate *Al-A'rāf* (Coran 7), bien que *al-Baghy* soit principalement utilisé en ce qui concerne la transgression des droits des êtres humains. En conséquence, lorsque le *'Udwān* est mentionné aux côtés du *Baghy*, la transgression correspond alors à leur injustice dans une affaire essentiellement interdite comme le vol, le mensonge, la calomnie et les prémisses d'un mal ; alors que le *'Udwān* fait référence au dépassement d'un droit. Ainsi, *al-Baghy* et *al-'Udwān* par rapport à leurs droits sont identiques au *Baghy* et au *'Udwān* par rapport aux

796. Coran 5 : 3.

Droits de Dieu ﷻ. En somme, il y a quatre choses ici : le droit de Dieu et sa limite, le droit des serviteurs et sa limite, et le *Baghy*, le *'Udwān* et le *Ẓulm* (l'injustice) font référence au franchissement des deux limites ou à l'omission de rendre [ces droits].

La turpitude et le mal

La turpitude (*al-Faḥshā'*) est une qualité employée pour décrire un acte ou une propriété obscène, à savoir un acte dont la laideur est évidente pour quiconque ; et que toute personne dotée d'un esprit sain trouve repoussante. C'est pour cette raison qu'elle est assimilée à l'adultère et à la sodomie. Dieu l'a appelée turpitude en raison de sa laideur extrême. De même, le discours répugnant est appelé turpitude (*faḥsh*). Il s'agit des paroles ignobles employées dans les insultes obscènes et des propos calomnieux, etc.

Quant au mal (*al-Munkar*), c'est un qualificatif employé pour décrire un acte réprouvé par la raison et la nature. *Al-Munkar* est à la raison et à la nature ce que la mauvaise odeur est à l'odorat, ce que le mauvais spectacle est à l'œil, ce que la mauvaise saveur est au goût et le mauvais son, laid à l'oreille. Lorsque cette aversion par la raison et la nature est extrême, on lui donne le nom de turpitude, comme l'aversion des sens pour les choses susmentionnées.

Les choses que les sens répugnent sont celles qu'ils ne connaissent pas et auxquelles ils ne sont pas habitués et celles que les sens détestent et qu'ils trouvent extrêmement répugnantes, sont appelées *Fāḥisha* (turpitudes). C'est pourquoi Ibn 'Abbās ﵄ a dit : « La turpitude est l'adultère (et la fornication) et le mal est tout ce qui n'est pas connu [pour être licite] dans La loi divine ou la *Sunna.* » Considère la distinction qu'il fait entre ce dont la bonté n'est pas familière ni connue et ce dont la répulsion est affirmée par la nature et la raison.

Parler au nom de Dieu ﷻ sans connaissance

Parler au nom de Dieu ﷻ sans connaissance est la plus grande interdiction et le péché le plus grave. Voilà pourquoi il est mentionné au quatrième rang des interdits sur lesquels toutes les Lois [divines] et les Religions sont d'accord. Cela ne peut en aucun cas être rendu licite et est toujours interdit, contrairement à la consommation de la charogne et du porc qui est autorisée dans certaines circonstances.

Il y a deux catégories de choses interdites : celles qui sont interdites pour elles-mêmes et qui ne peuvent être autorisées en aucune circonstance, et celles qui sont interdites sous réserve de certaines circonstances. Dieu dit à propos des choses qui sont interdites pour elles-mêmes : « ***Dis : Mon Seigneur n'a interdit que les***

turpitudes, qu'elles soient apparentes ou cachées » – puis Il cite ce qui est pire en disant – ***le péché et la violence injuste*** – puis Il mentionne ce qui est encore plus grave en disant – ***Il vous a interdit d'associer à Dieu ce pour quoi Lui-même n'a conféré aucun pouvoir*** – puis Il cite ce qui est encore plus ignoble en poursuivant – ***et de dire contre Dieu ce que vous ne savez pas.*** »[797]

Voilà donc la plus grande des interdictions et le péché le plus manifeste, car cela revient à mentir sur Dieu ﷻ, à Lui attribuer ce qui n'est pas digne de Lui, à changer et à altérer Sa Religion, à nier ce qu'Il affirme et à affirmer ce qu'Il nie, à déclarer vrai ce qu'Il déclare faux et faux ce qu'Il déclare vrai, à déclarer la guerre à Ses amis et à s'allier à Ses ennemis, à aimer ce qu'Il n'aime pas et à détester ce qu'Il aime, et à décrire par ce qui est indigne Son Essence, Ses Attributs, Ses Paroles et Ses Actions.

Dans la classification des interdictions, il n'y a rien de pire que cela auprès de Dieu ﷻ, ni de péché plus grave, car c'est l'essence de l'associationnisme et de la mécréance, et le socle de toutes les innovations et hérésies. Toute innovation religieuse est basée sur le fait de parler au Nom de Dieu sans connaissance. C'est pour cette raison que les Prédécesseurs et les Imâms étaient extrêmement hostiles à cela. Ils ont dénoncé les innovateurs de toutes les régions de la Terre et ont mis en garde contre leur mal. Ils ont condamné ces gens plus que tous les autres pécheurs, tyrans et rebelles, car le mal provoqué par l'innovation, sa destruction de la Religion et son opposition à elle sont pires que tout le reste. Le Très-Haut a réfuté quiconque déclare de son propre chef qu'une chose est licite ou illicite dans la Religion de Dieu, sans apporter une preuve divine. En effet, Il dit : « ***Ne dites pas, en lançant par votre langue une attribution mensongère : « Ceci est licite ; ceci est interdit ! » dans le but de forger un mensonge contre Dieu. Ceux qui forgent le mensonge contre Dieu ne connaîtront pas le bonheur, mais une brève jouissance suivie d'un châtiment douloureux.*** »[798]

Si tel est le cas, que dire alors de celui qui soutient, concernant les Attributs de Dieu, des choses qu'Il ne S'est pas attribué à Lui-même ? Un prédécesseur a dit : « Faites attention ! Ne dites jamais : « Dieu a permis telle chose ou a interdit telle chose », car Dieu ﷻ pourrait dire : « Tu mens, Je n'ai pas permis ceci et Je n'ai pas interdit cela. » » Donc, que chacun prenne garde de déclarer qu'une chose est permise ou interdite de son propre chef et sans preuve de la part de Dieu ﷻ et de Son Messager ﷺ. L'essence de l'associationnisme et de la mécréance consiste à parler au Nom de Dieu ﷻ sans connaissance.

797. Coran 7 : 33.
798. Coran 16 : 116-117.

L'associationniste prétend, par exemple, que celui qu'il a pris pour divinité le rapproche de Dieu, qu'il intercède en sa faveur et qu'il satisfait ses besoins par son intermédiaire, comme les rois ont des intermédiaires. Par conséquent, chaque associationniste parle donc au Nom de Dieu sans connaissance, or parler au nom de Dieu pourrait aussi conduire à la négation [des Attributs divins] ou à l'hérésie, ou à l'innovation dans la Religion de Dieu ﷻ, et cela est plus général que l'associationnisme. L'associationnisme fait donc partie de ce genre ; et c'est aussi pourquoi le fait de mentir au nom du Messager de Dieu ﷺ conduit l'auteur de ce péché en Enfer et à y occuper une place dont il ne se séparera pas, car cela revient à parler au Nom de Dieu sans connaissance, ou mentir ouvertement à Son sujet, car tout ce qui est attribué au Messager ﷺ est attribué à Celui qui a envoyé le Messager. Par conséquent, parler au Nom de Dieu sans connaissance, équivaut à forger un mensonge contre Lui. Et « ***qui est plus inique que celui qui forge un mensonge contre Dieu ou qui nie la réalité de Ses Signes ?*** »[799] Les péchés des innovateurs appartiennent tous à cette catégorie, et se repentir de ce péché exige de se repentir de l'innovation en matière de Religion. Mais comment peut-on penser que celui qui ignore que cet acte est une innovation ou qui croit que son acte est une pratique du Prophète ﷺ s'en repente ? Au contraire, il appelle les gens à le suivre et les encourage à le faire. Un tel individu ne se rendra compte que ses péchés exigent qu'il se repente, seulement lorsqu'il étudiera et examinera la *Sunna* et en aura une profonde connaissance, mais tu ne verras jamais une personne qui se consacre à l'innovation faire cela.

Car la *Sunna* à elle seule efface l'innovation et ne la tolère pas. Lorsque son soleil se lève dans le cœur du serviteur, la racine de toute innovation en est coupée et les ténèbres de toute innovation sont éliminées, car le pouvoir des ténèbres ne peut pas rivaliser avec le pouvoir du soleil. Le serviteur ne peut pas voir la différence entre la *Sunna* et l'innovation, et rien ne peut l'aider à sortir des ténèbres [de l'innovation] pour aller vers la lumière de la *Sunna*, si ce n'est par l'adhésion totale et l'émigration vers Dieu et Son Messager dans son cœur à chaque instant, en implorant l'aide de Dieu ﷻ, en étant sincère, en se réfugiant vraiment en Lui, et en s'attachant à ses paroles, ses actes, sa guidance et sa voie. Le Prophète ﷺ a dit : « *Celui qui émigre pour Dieu et Son Messager, son émigration lui sera comptée comme étant pour Dieu et Son Messager* », et celui qui émigre pour une autre chose, alors celle-ci sera sa part et sa destinée dans ce monde et dans l'Au-delà. C'est à Dieu seul que l'on demande de l'aide.

799. Coran 6 : 21.

Autres principes du repentir

Parmi les questions concernant la validité du repentir, il y a celle qui concerne l'individu qui ne s'est pas acquitté de ses devoirs religieux et qui est incapable de s'en acquitter. Quel est donc le jugement concernant son repentir ? Cela peut être imaginé au sujet de ses devoirs envers Dieu le Très-Haut ainsi que de ses devoirs envers les serviteurs de Dieu ﷻ. En ce qui concerne les droits de Dieu, un exemple de cela est celui qui a abandonné la prière sans excuse valable, tout en sachant qu'elle est obligatoire et qu'il en est responsable, et qui ensuite se repent et regrette. Les avis des Prédécesseurs sur ce cas sont divergents.

Certains ont dit que son repentir nécessite des regrets en plus de s'acquitter des obligations actuelles et manquées. C'est l'avis des quatre Imâms et d'autres. D'autres ont dit que le repentir d'une telle personne se fait par rapport à l'action future et que le fait de réparer ses négligences [en refaisant les prières, les jeûnes et les autres obligations omises] ne lui sera d'aucune utilité, ne sera pas accepté, et n'est donc pas une obligation pour lui.

C'est l'opinion des *Ẓāhirites* (les savants exotéristes) comme l'a rapporté un groupe de Prédécesseurs. L'argument de ceux qui exigent [une réparation de ce qui a été omis] est la parole du Prophète ﷺ « *Celui qui s'endort avant une prière ou qui l'oublie doit prier quand il s'en souvient.* » Ils disent donc : Si la compensation est exigée pour celui qui dort et qui oublie, même si sa négligence n'est pas blâmable, elle est d'autant plus exigible pour celui qui ne prie pas, par négligence. Ils soutiennent également qu'il a deux obligations : la prière et le respect de son horaire. S'il renonce à l'un de ces deux actes, l'obligation de l'autre reste en vigueur.

Ils soutiennent également : soit on dit que la compensation est une obligation en vertu du premier commandement [de prier], et cela est évident, soit on dit que c'est une obligation en vertu d'un nouveau commandement, c'est-à-dire que le commandement concerne la personne qui s'est endormie ou qui a oublié et s'applique également, en tant que rappel, à celui qui a intentionnellement omis la prière, comme indiqué précédemment. Ils soutiennent également que si l'avantage procuré par un acte ne peut pas être entièrement compensé, il peut l'être dans une certaine mesure. Si l'avantage est perdu par rapport à l'horaire prescrit pour l'acte, il faut rattraper ce qui est possible, à savoir accomplir l'acte hors de son temps. Ils soutiennent également que le Prophète ﷺ a dit : « *Quand je vous ordonne de faire quelque chose, faites-en ce que vous pouvez.* »[800] Dans ce cas, il s'agit de la personne incapable de faire la prière à son horaire prescrit, mais qui est capable de l'accomplir après et qui est donc tenue de faire de son mieux.

---

800. Al-Bukhārī, 7288 et Muslim, 1337.

Ils disent en outre : Il est impensable que la Loi divine facilite la tâche à celui qui néglige ses devoirs et qui désobéit intentionnellement à Dieu ﷻ et à Son Messager ﷺ en omettant une obligation. En revanche, elle facilite la tâche à celui qui a l'excuse du sommeil ou de l'oubli. Ils soutiennent en outre que l'accomplissement de la prière en dehors de son temps compense la prière exécutée dans son temps. En effet, lorsqu'une alternative est trouvée pour l'adoration et que l'individu a une excuse, il peut alors passer à l'alternative : c'est le cas des ablutions sèches quand l'eau n'est pas disponible, ou la prière en position assise quand on est incapable de prier debout, ou en position allongée quand on est incapable de s'asseoir, ou nourrir un pauvre pour chaque jour de jeûne manqué pour cause de vieillesse ou de maladie terminale, etc.

Ils soutiennent aussi : Dans la mesure où la prière est un devoir temporel, son retard ne peut être annulé que si l'on s'en acquitte en dehors de son temps, tout comme les dettes des hommes lorsqu'elles sont remboursées en retard. Ils soutiennent également : L'individu commet un péché en la retardant, mais cela n'annule pas le devoir de compensation, tout comme celui qui retarde son aumône jusqu'à ce que son temps soit écoulé ou celui qui retarde le pèlerinage. Dans les deux cas, il commet un péché. Ils disent aussi : S'il a intentionnellement retardé la prière du vendredi jusqu'à ce que l'Imâm ait fini de prier, il commet un péché par son retard mais la prière de *Ẓuhr* (midi) reste obligatoire pour lui. La prière du *Ẓuhr* est à la prière du vendredi ce que la prière du *Ṣubḥ* (matin) est à la prière après le lever du soleil.

Ils soutiennent également que le jour de la bataille des Coalisés, le Prophète ﷺ a retardé la prière du *'Aṣr* (l'après-midi) jusqu'au coucher du soleil. Cela prouve qu'il est encore possible de prier même après que l'heure prescrite de la prière a été intentionnellement manquée, si on a une excuse valable. Ce fut aussi le cas le jour de la bataille contre Banū Qurayẓa, quand certains Compagnons retardèrent la prière du *'Aṣr* (l'après-midi) jusqu'au coucher du soleil [suite à un ordre du Prophète ﷺ], ou même si l'on n'est pas excusé, comme celui qui la retarde par négligence. Les deux cas ne diffèrent que par le fait de commettre ou non un péché, mais pas par l'obligation de compenser l'acte omis.

Ils soutiennent encore que si la compensation de la prière en dehors de son temps n'était pas valable et n'était pas une obligation, le Prophète ﷺ n'aurait pas ordonné à ses Compagnons le jour de [la bataille contre] Banū Qurayẓa de retarder la prière de l'après-midi jusqu'à ce qu'ils l'accomplissent une fois à destination au milieu [des Banū Qurayẓa]. Certains d'entre eux l'ont retardée jusqu'au milieu d'eux, la nuit, et le Prophète ﷺ ne les a pas blâmés pour autant, ni n'a blâmé ceux qui ont prié en chemin, en raison du raisonnement que les deux groupes ont fait. Ils disent que chacun ayant la possibilité de se repentir, comment

la porte du repentir serait-elle fermée devant ces gens et comment le péché de négligence s'appliquerait-il à eux de manière inconditionnelle ? Cela ne s'accorde pas avec les principes de la Loi de Dieu ﷻ, Sa Sagesse et Sa Miséricorde, ni avec les avantages de Ses serviteurs dans ce monde et dans l'autre. C'est le meilleur argument de ceux qui partagent cette opinion.

Mais ceux qui ne sont pas de cet avis répondent : Lorsqu'un acte d'adoration est ordonné d'une certaine manière ou à un certain moment, le serviteur ne peut accomplir cet acte que de la manière ordonnée, en son temps et dans les délais prescrits, car son exécution dans les délais prescrits par la loi est une condition pour sa validité et son accomplissement. Le dépassement de son temps équivaut à l'absence de son temps requis et l'ordre ne peut être exécuté sans lui. Ils répondent en outre que ne pas accomplir l'acte à son horaire revient à ne pas s'orienter vers la *Qibla* pour la prière, ou à poser ses joues plutôt que son front durant la prosternation, ou à se mettre à genoux plutôt que se prosterner, etc. Les actes de culte, disent-ils, qui doivent être accomplis à un certain horaire ou période ne sont valables qu'à cet horaire ou cette période, tout comme certains actes de culte ne sont valables que dans certains lieux, et si l'on souhaite les déplacer vers d'autres lieux ils ne sont pas valables : c'est le cas des lieux des rites du pèlerinage, comme 'Arafa, Muzdalifa et Jimār, la marche rapide entre as-Ṣafā et al-Marwa, et les circumambulations autour de la Ka'ba.

De même, le déplacement d'un acte à un autre temps que celui prescrit par la Loi divine est aussi invalide. Ils disent que le fait d'anticiper ou de reporter les prières pendant une certaine période de temps équivaut à anticiper ou à reporter la halte de 'Arafa à un autre moment et lieu, et à déplacer les mois du pèlerinage à une autre période.

Ils disent aussi : Quelle est la différence entre le fait de déplacer le mois de Ramaḍân au mois de Shawwāl, ou de faire la prière de l'après-midi à minuit, ou d'effectuer le pèlerinage durant le mois de Muḥarram [plutôt que de Dhū-l-Ḥijja] ? Comment la prière d'une telle personne pourrait-elle être valide, mais non son jeûne et son pèlerinage, alors que les deux sont en contradiction avec les commandements de Dieu ﷻ. Ils déclarent en outre que les droits de Dieu dépendant du temps ne sont pas recevables à d'autres moments que ceux prescrits ; tout comme les prières ne peuvent être accomplies avant leur heure, elles ne peuvent pas non plus être acceptées après leur heure. Si quelqu'un dit qu'il jeûnera le mois de Shawwāl au lieu du Ramaḍân, il n'est pas différent de celui qui dit qu'il jeûnera le mois de Sha'bān plutôt que Ramaḍân.

Ils disent aussi que le droit de Dieu de la nuit n'est pas recevable le jour et vice versa. C'est pour cette raison que le véridique [Abū Bakr] a dit à 'Umar ؓ et aux autres Compagnons : « Sachez que Dieu a des droits durant la nuit qu'Il n'accepte

pas le jour et des droits durant le jour qu'Il n'accepte pas la nuit.» Ils disent : Si le temps prescrit pour un acte est passé, celui-ci n'est plus le même, mais quelque chose de tout à fait différent ; car si la prière du *'Aṣr* est accomplie après le coucher du soleil, ce n'est plus la prière du *'Aṣr*, car cette dernière est la prière prescrite pour ce temps précis [= l'après-midi et pas un autre]. Celui qui accomplit la prière du *'Aṣr* à un moment différent n'a pas du tout accompli la prière du *'Aṣr*, mais a juste prié quatre unités de prière semblables mais non identiques. Ils disent aussi que le Prophète ﷺ a dit : « *Les actes de celui qui abandonne la prière du 'Aṣr sont nuls.* »[801] Et dans une variante : « *Celui qui a perdu la prière du 'Aṣr est comme celui qui a perdu sa famille et ses biens.* »[802]

S'il y avait un moyen de compenser et de réparer cet acte, il ne serait donc pas nul. Cela ne serait pas comme si l'individu avait perdu sa famille et ses biens, si cet acte était valide et acceptable, car, comme le soutient votre école, le péché provoqué par le retard n'entraîne pas la perte dès lors qu'il est possible de faire l'acte à un autre moment. Ils disent aussi qu'une telle prière est rejetée par le texte du législateur, et qu'il n'est pas permis de la considérer valide après qu'elle ait été jugée invalide. En effet, il est rapporté dans le *Ṣaḥīḥ*, d'après 'Ā'isha, que Dieu soit satisfait d'elle, que le Messager de Dieu ﷺ a dit : « *L'acte accompli qui n'est pas conforme à notre ordre est rejeté* »[803] et dans une variante : « *Tous les actes qui ne sont pas conformes à notre ordre sont rejetés* »[804].

Cet acte est en opposition avec son ordre, et est donc rejeté. Si une telle prière est rejetée, elle ne peut pas être qualifiée de valide. Ils disent aussi que [le fait d'accomplir la prière à] son horaire est une condition de l'accomplissement du devoir et donc de la négation de son péché et du respect de son ordre ; bien que le moment [correct de la prière] soit identique au reste de ses ordres, comme le fait de faire ses ablutions rituelles, se mettre face à la *Qibla* et couvrir ses parties intimes. Toutes ses conditions ont la même valeur, alors pourquoi faire des distinctions entre elles [en admettant la compensation d'une condition et pas des autres] ?

Ils disent aussi que ceux qui considèrent la compensation valable n'ont aucune preuve textuelle claire, ni consensus, ni analogie correcte. Nous montrerons ici l'invalidité de toutes les analogies qu'ils ont proposées et leurs défauts. Ils répondent en outre en invoquant une Tradition rapportée par Abū Hurayra ﷺ, dans le *Musnad* de l'Imām Aḥmad et d'autres Recueils de traditions, que le Prophète ﷺ a dit : « *Quiconque ne jeûne pas un jour de Ramaḍān sans excuse ne peut pas le rattraper, même s'il jeûne le reste de sa vie.* » Ils disent aussi : Si la validité d'un acte d'adoration est liée à

801. Al-Bukhārī, 553 et Aḥmad, V, 350.
802. Al-Bukhārī, 552 et Muslim, 626.
803. Al-Bukhārī,2697 et Muslim, 1718.
804. Abū Dāwud, IV, 4606 et Ibn Māja, I, 13.

sa conformité à l'ordre, alors il ne fait aucun doute que cet acte de culte n'est pas conforme et ne peut pas être valide. Et si la validité du culte est considérée comme signifiant la suppression de la responsabilité [exceptionnelle] [de l'accomplir], alors cela peut se produire seulement par des choses qui se produisent selon la manière prescrite, et cette prière différée n'est pas prescrite, et il n'y a aucun moyen qu'elle puisse être effectuée de la manière prescrite [car le temps de sa prescription est passé]. Il n'y a donc aucun moyen de l'exécuter valablement. Si par validité, on entend l'élimination du péché, alors l'accomplir plus tard n'élimine pas du tout le péché, car il n'y a aucune preuve qui va dans ce sens.

Ils soutiennent que l'acte d'adoration valide et acceptable est celui qui est jugé tel par le législateur, qui ne peut être connu que par un texte qui l'approuve ou valide sa conduite, or ces deux conditions sont absentes dans ce cas. Ils disent que la validité et l'invalidité sont des jugements juridiques ; que la validité nécessite soit un texte, soit une conformité avec la conduite [du Prophète ﷺ], ou un acte similaire à quelque chose qu'il a validé ; et que cet acte compensatoire n'a rien de tout cela. L'assimiler à des retards excusés ou valables est une analogie qui n'est pas valable, comme on le verra. Ils disent : Votre invocation de la parole du Prophète ﷺ : « *Celui qui s'endort avant une prière ou qui l'oublie doit prier quand il s'en souvient* » s'applique à la compensation de celui qui a une excuse, et cela est d'autant plus applicable à une personne qui n'a pas d'excuse. Cet argument se retourne donc contre vous. Le législateur a exigé d'accomplir cet acte après son temps, que le retard soit dû au sommeil ou à l'oubli, et si la condition est absente, la compensation l'est aussi. Tout ce qui vous reste est une analogie qui assimile le pécheur négligent à quelqu'un que Dieu ﷻ a excusé. En effet, il est rapporté dans le *Ṣaḥīḥ* : « *Le sommeil n'est pas une négligence, car celle-ci n'a lieu que dans l'état de veille. Que l'on retarde donc la prière jusqu'au début du temps de la suivante.* » Il n'y a pas d'analogie plus fausse que celle-ci.

Ils répondent en outre que cette personne n'a pas retardé sa prière et que le moment où il lui est ordonné de l'accomplir est quand il l'accomplit, c'est-à-dire quand il s'est réveillé ou s'est souvenu, puisque le Prophète ﷺ a bien dit : « *Celui qui s'endort avant une prière ou qui l'oublie doit prier quand il s'en souvient.* » Dieu ﷻ dit : « ***Observe la prière pour te souvenir de Moi.*** »[805] Selon de nombreux grammairiens, la particule *lām* (pour) est utilisée ici pour indiquer le temps, autrement dit : « au moment où tu te souviens de Moi. » Par conséquent, ils déclarent que le Jour de la Vallée [al-'Aqīq], le Prophète ﷺ n'a accompli la prière après le lever du soleil qu'à son heure véritable.

Ils disent : Les temps pour les prières sont de trois sortes :

805. Coran 20 : 14.

❁ Il y a ceux pour la personne qui est capable, qui est éveillée et sans excuse et qui sont au nombre de cinq;

❁ Les temps pour la personne qui est éveillée et qui a une excuse, et qui sont au nombre de trois. Pour une telle personne, les temps des prières du *Ẓuhr* et du *'Aṣr* sont identiques, les heures de la prière du *Maghrib* et du *'Ishā'* sont identiques, et l'heure de la prière de l'aube est une. Ainsi, si cette personne retarde la prière du *Ẓuhr* jusqu'au *'Aṣr*, il l'a en fait priée en son temps;

❁ Les temps pour la personne dont la responsabilité est suspendue pour cause de sommeil ou d'oubli sont illimités, et son heure est celle où il se réveille ou s'en souvient, et il n'a pas d'autre temps que cela. C'est ce à quoi les commandements et les principes légaux nous ont guidés, et celui qui néglige délibérément la prière se place en dehors de ces trois sortes de temps, car il est dans une quatrième. Dans quelle catégorie le placez-vous?

Ils répondent en outre que Dieu ﷻ a déclaré légale la compensation du jeûne du mois de Ramaḍân uniquement en cas de menstruations, de voyage ou de maladie, mais pas pour celui qui rompt son jeûne volontairement, sans texte clair, ni selon une allusion ou un avis, et sans se référer aux principes qui le permettent. Le mieux que vous ayez est une analogie avec le cas où il y a une excuse, tout en rejetant les principes du droit qui établissent une disjonction entre les deux cas; car le législateur a déclaré que le jeûne de toute une vie ne peut pas compenser un jour de jeûne manqué sans excuse, encore moins un autre jour de jeûne.

Ils disent: Votre argument selon lequel l'individu a deux obligations, à savoir accomplir l'acte et le faire en son temps, et que s'il en omet une, l'autre demeure, il en serait ainsi si les deux obligations n'étaient pas liées par la relation de conditionnalité, comme dans le cas du pèlerinage et de l'aumône, de sorte que si l'on néglige le premier, l'obligation de l'autre n'est pas abandonnée. Cependant, si un ordre est une condition pour l'autre, et si l'acte ne satisfait pas à la condition, comment pourrait-on dire qu'il est ordonné de faire l'un et non l'autre, et qu'un acte est valable sans que sa condition ne soit remplie? Où Dieu ﷻ a-t-il ordonné cela? N'est-ce pas là tout le problème?

Ils disent également que la compensation devient une obligation en vertu d'un nouveau commandement, mais vous n'avez aucun commandement relatif à la compensation sur la question du litige, et l'analogie avec des jugements connus par consensus est incorrecte comme nous l'avons montré. Si nous disons que la compensation pour une prière manquée est une obligation par l'ordre originel [de prier à l'heure], cela serait vrai si la compensation était valide, son avantage étant le même que l'avantage de l'exécution [au moment opportun]; c'est d'ailleurs le cas pour la compensation du malade, du voyageur et les menstruées en cas de jeûne,

ou pour celui qui est endormi ou qui a oublié. Si, cependant, la compensation ne soulage pas le fardeau par une exécution en temps opportun, et qu'elle n'est pas non plus excusée dans son retard, alors elle ne remplit ni le premier, ni le second commandement. Il s'agit d'une analogie entre deux cas, lorsqu'une dissemblance entre le cas original et le cas inconnu est claire et préventive de l'analogie. Ils disent que votre argument selon lequel si quelqu'un ne peut pas obtenir l'avantage d'une action, il doit faire de son mieux serait valable si l'obtention de l'avantage n'était pas conditionnelle ; et si cette condition [d'opportunité] a disparu, il en va de même de son avantage ; la compensation ne peut pas être atteinte de cette manière, mais seulement par le repentir, l'augmentation des prières volontaires et les bonnes actions. Quant à une compensation au-delà de cela comme pour remonter dans le temps et assumer un devoir manqué, il n'y a aucun moyen de réaliser cela.

Ils disent : Le fait d'évoquer la parole du Prophète ﷺ : « *Quand je vous ordonne de faire quelque chose, faites-en ce que vous pouvez* », ne vous avance pas et ne renforce en rien votre argument. Ce commandement signifie seulement que si quelqu'un est incapable d'accomplir tout ce qui lui est commandé, il doit faire ce qu'il peut, comme c'est le cas pour celui qui ne peut pas se tenir debout durant la prière, ou qui ne peut pas se laver complètement les membres pendant les ablutions, ou terminer la récitation de sourate *Al-Fātiḥa*, ou s'acquitter des dépenses obligatoires. Quant à celui qui a abandonné l'acte ordonné jusqu'à ce que son temps soit écoulé, cette tradition ne s'adresse pas à lui, car si elle l'était, il n'aurait pas été menacé de l'annulation de tous ses actes et de son échec symbolisé par la perte de sa famille et de ses biens. Ils répondent à l'argument selon lequel la loi ne peut alléger le fardeau d'une telle personne en lui permettant de s'en tirer sans compensation, qu'il s'agit là d'un argument mal conçu.

L'individu qui peut compenser est celui qui est excusé et qui a accompli son acte en son temps [reporté par le législateur en raison de son excuse], comme nous l'avons noté plus haut : son statut est le même que celui de l'individu qui prie en son temps sans aucune excuse. Nous n'abrogeons pas le devoir de compensation de celui qui a intentionnellement abandonné son devoir par allégement, mais parce que cela ne lui procurera aucun avantage et qu'il ne sera pas accepté de lui. Il ne peut tout simplement rien faire pour obtenir l'avantage de ce qu'il a abandonné. En quoi donc serait-ce un allégement pour lui ?

Ils répondent : Votre affirmation selon laquelle « la prière en dehors de son temps est une compensation de la prière en son temps, et si on est incapable de faire une chose, une alternative est requise », n'est rien d'autre qu'une affirmation arbitraire. C'est précisément le point de désaccord. Qu'est-ce qui prouve que la prière compensatoire de l'individu qui néglige volontairement la prière est valable ? Or, nous vous demandons de nous apporter une preuve qui l'autorise dans un

premier temps, et ensuite la preuve qu'elle est admissible et bénéfique, et dans un troisième temps qu'elle remplace l'acte initial manqué. Vous ne pouvez apporter aucune de ces preuves. Une chose n'est retenue d'une alternative à une autre que par le fait que le législateur l'a déclarée telle, comme les ablutions sèches quand on ne peut pas utiliser d'eau, ou nourrir les pauvres quand on ne peut pas jeûner, et vice versa, et comme dans le cas de l'expiation des serments. Où est-il écrit que la Loi concède à la personne négligente qui a omis volontairement ses prières de compenser son acte d'adoration en son temps ? C'est cette analogie dont l'invalidité a été démontrée.

Ils disent : Quant à l'analogie entre la compensation des prières manquées et le remboursement des dettes après leur terme, elle est du même genre, car le délai de remboursement n'est pas limité des deux côtés comme l'est le temps de la prière ; son devoir n'est pas limité et chronométré, mais immédiat, comme l'aumône et le pèlerinage, selon certaines écoles. On ne peut concevoir que le moment du remboursement de la dette soit la condition de sa validité. Certes, le meilleur moment pour rembourser est le premier, et le retard n'en fait pas une compensation. Si on dit : Que pensez-vous de la compensation du jeûne du mois de Ramaḍân étant donné qu'elle est limitée au temps compris entre deux mois de Ramaḍân, et qu'il n'est pas permis de le reporter au prochain Ramaḍân quand on en est capable. Pourtant, même si on le retarde au-delà d'un an, il faut le jeûner malgré tout, en plus de nourrir un pauvre chaque jour, comme l'ont déclaré les Compagnons du Prophète ﷺ. Ceci prouve qu'un acte d'adoration dont le temps est fixé n'est pas excusé une fois que son délai prescrit par la Loi est passé.

Nous répondons que le Législateur a clairement différencié les jours du mois de Ramaḍân et les jours de compensation. Il a limité les jours du mois de Ramaḍân de part et d'autre et a déclaré qu'il n'était pas permis de les avancer ou de les retarder, mais Il n'a pas limité les jours de compensation du jeûne. En effet, le Très-Haut a dit : « ***Ô vous qui croyez ! Le jeûne vous est prescrit comme il a été prescrit à ceux qui vous ont précédés. Puissiez-vous craindre Dieu ! Jeûnez durant des jours comptés. Si quelqu'un d'entre vous, parce qu'il est malade ou en voyage, ne jeûne pas durant un certain nombre de jours, il devra les compenser par d'autres jours. Pour ceux qui seraient capables de jeûner [mais ne le font pas], ils peuvent se racheter, s'ils en ont les moyens, en nourrissant un pauvre durant un nombre égal de jours. Celui qui, de son plein gré, fera davantage en retirera un bien pour lui-même. Mais jeûner est encore meilleur pour vous, si vous saviez.*** »[806]

806. Coran 2 : 183-184.

Ainsi, Il a laissé la période compensatoire sans réserve, ce qui signifie qu'elle peut être réalisée à tout moment, et il n'y a pas de texte divin, ni d'ordre prophétique, ni aucun consensus pour les limiter à certains jours et pas à d'autres. Il n'y a rien sur cette question, à l'exception de la tradition suivante de 'Ā'isha : « J'avais des jours de jeûne restants du mois de Ramaḍân, et je ne les rattrapais pas avant le mois de Sha'bān[807] parce que j'étais trop occupé avec le Messager de Dieu ﷺ. »

Or, on sait qu'il ne s'agit pas d'un texte de loi concernant le temps des jeûnes compensatoires entre deux mois de Ramaḍân comparable au calendrier des jours de Ramaḍân entre les deux croissants. Juger l'un à l'aune de l'autre est interdit et cela revient à réunir ce que Dieu a séparé, car Il a fixé une limite aux jours du mois de Ramaḍân, une limite qui ne peut être ni avancée ni retardée, et Il a laissé sans limite les jours de compensation. Il a souligné cette absence de limite par les mots « ***autres jours*** ». Certains des Compagnons ont émis l'avis que cette période devrait être antérieure à la venue du mois de Ramaḍân suivant pour décourager les retards excessifs, mais la compensation reste ce qu'elle est même si elle est exécutée après le Ramaḍân suivant, et le statut de ce jeûne compensatoire est le même avant ou après le mois de Ramaḍân [suivant].

Ceci est expliqué par le fait que si on ne jeûne pas un jour durant le mois de Ramaḍân, sans excuse, on ne peut pas le compenser par un autre jour, alors que si on ne jeûne pas un jour en dehors du mois de Ramaḍân, on peut jeûner le lendemain ou un autre jour. Le secret de la distinction est que celui qui a une excuse valable pour retarder le jeûne n'a pas de jours précis pour compenser le jeûne ; il peut choisir [le moment de le faire], et quel que soit le jour qu'il choisit de jeûner, celui-ci est le même qu'un autre. Quant à ce qui n'est pas excusé, cela concerne les jours obligatoires qui sont précisés et ne sont pas remplaçables.

Ils disent en outre : Celui qui rate intentionnellement la prière du vendredi doit nécessairement accomplir la prière du *Ẓuhr*, car son devoir initial est de d'acquitter de l'une de ces deux prières, soit celle du vendredi, soit celle du *Ẓuhr*, et s'il ne parvient pas à accomplir la prière du vendredi, celle du *Ẓuhr* est rendue nécessaire par le consensus et les textes. S'il y a un désaccord sur cette question, notre réponse est multiforme. Nous disons que le fait de négliger la prière du vendredi équivaut à négliger la prière du *Ẓuhr* : le jugement dans les deux cas est le même. Cependant, s'il y a une différence effective qui remet en question l'analogie entre les deux cas, alors l'analogie est invalidée. Ils disent aussi qu'en ce qui concerne le fait que le Prophète ﷺ ait retardé la prière du *Ẓuhr* jusqu'au coucher du soleil le Jour de la bataille contre les coalisés, il y a deux opinions quant à savoir si cet acte a été abrogé ou pas.

807. Le mois précédant le Ramaḍân suivant.

La majorité des savants, y compris Aḥmad, ash-Shāfi'ī et Mālik, soutiennent que cet épisode s'est produit avant la révélation des versets de la prière de la peur, qui l'ont abrogé. Ce report [du Prophète ﷺ] est comme la combinaison de deux prières, et il ne peut pas être utilisé en tant qu'exemple pour un report interdit et dû à la négligence. La différence entre les deux est comparable au retard de celui qui est endormi ou qui oublie par rapport au retard de celui qui néglige volontairement l'acte d'adoration. En effet, le premier retard est ordonné comme celui de la prière du *Maghrib* pendant le pèlerinage à Muzdalifa. La deuxième opinion est que cet acte du Prophète ﷺ n'est pas abrogé, qu'il est toujours en vigueur et que celui qui est au milieu d'une bataille peut retarder la prière lorsqu'il combat et l'accomplir lorsqu'il le peut. C'est l'opinion d'Abū Ḥanīfa et un rapport d'Aḥmad.

Quoi qu'il en soit, il ne peut pas être comparé à celui qui néglige intentionnellement la prière. La même chose est vraie en ce qui concerne le report de la prière du *'Asr* le Jour de la bataille contre les Banū Qurayẓa, car il s'agissait d'un report ordonné selon certains savants, et d'un report acceptable comme interprétation permise de l'ordre selon d'autres. C'est pourquoi le Prophète ﷺ n'a pas sanctionné ceux qui ont prié en chemin, ni ceux qui ont reporté la prière jusqu'à la tombée de la nuit au milieu des Banū Qurayẓa. Un groupe avait opté pour la signification apparente de l'ordre [du Prophète ﷺ] [à savoir de ne pas prier avant qu'ils n'aient atteint les habitations des Banū Qurayẓa], tandis que l'autre avait opté pour la signification et l'intention, qui était de se hâter. Quant à savoir lequel des deux groupes avait raison, les savants ont été en désaccord.

Certains ont dit : Si nous étions avec eux, nous aurions prié sur le chemin avec ceux qui comprenaient le sens, appréciaient l'objectif de cet ordre et obtenaient ainsi à la fois la récompense de la prière dans le temps prescrit ainsi que la hâte vers l'ennemi, car ils n'auraient pas manqué de rencontrer leurs adversaires, et le retard causé par leur arrêt était de toute façon compensé par le temps que l'autre groupe aurait pris pour prier une fois à destination. Ils soutiennent donc que ce groupe est celui qui a le mieux compris, car ils ont réuni l'obéissance et le raisonnement à leur effort pour la Cause de Dieu.

Et d'autres savants ont dit : Si nous avions été avec eux, nous aurions retardé notre prière jusqu'à ce que nous ayons atteint les habitations des Banū Qurayẓa. Ces Compagnons sont eux qui ont obéi correctement et catégoriquement à Dieu, car ce retard était un ordre donné par le Messager de Dieu ﷺ. Dans ce cas particulier, l'obéissance à Dieu signifiait précisément cela, car Dieu ordonne tout ce qu'Il veut, et Son ordre de reporter un acte d'adoration a la même importance que Son ordre de le hâter. Par conséquent, ce groupe a obtenu une double récompense. Quant à l'autre groupe, il n'a pas été blâmé uniquement parce qu'il a exercé son droit d'interpréter et de raisonner. Eux aussi avaient l'intention d'obéir à Dieu ﷻ

et à Son Messager ﷺ, et ils méritent une seule récompense, comme le juge qui fait de son mieux mais dont le jugement est faux. Le but de tout cela est de montrer que le fait de comparer leur action à celle de l'individu rebelle et négligent [qui ne fait pas sa prière à l'horaire prescrit] n'est absolument pas valable.

Ils disent aussi : « Vous déclarez qu'un tel individu est un repenti qui a des remords : comment pouvons-nous alors lui fermer la porte du repentir et déclarer que son péché, en ratant sa prière, est inséparable de lui, comme une malédiction éternelle ? » Que Dieu nous préserve de fermer la porte qu'Il a ouverte à chaque pécheur ! Une porte qu'Il ne ferme à personne jusqu'à sa mort, ou jusqu'au [dernier signe du Jour du Jugement], lorsque le soleil se lèvera à l'ouest. La réponse à cet argument est que la question qui se pose est de savoir comment il réalisera et actualisera son repentir, et si une compensation pour les prières manquées lui est exigée, ou doit-il simplement poursuivre ses actions de telle sorte que cela soit en sa faveur et non à son détriment. Son statut, par conséquent, est celui du mécréant qui embrasse l'Islam et procède à l'adoration future après avoir accepté son repentir. Car le fait d'abandonner un devoir de l'Islam n'est pas aussi grave que l'abandon de l'intégralité de l'Islam. Si le repentir de celui qui avait abandonné l'Islam est valable et accepté, cela n'est pas conditionné par la compensation de tous les actes d'adoration manqués pendant son état de mécréance, qu'il soit à l'origine incroyant ou apostat. Tous les Compagnons ﷺ ont convenu de ne pas demander aux apostats, après leur retour à l'Islam, de compenser ce qu'ils ont négligé. Ainsi, l'acceptation du repentir de celui qui a abandonné la prière ne dépend pas de la compensation de ses prières manquées. Mais Dieu est Plus Savant.

La violation des droits des êtres humains

En ce qui concerne la violation des droits des serviteurs [de Dieu], les cas de figure suivants se présentent : Le premier cas concerne celui qui vole un bien, puis se repent et ne peut plus le rendre à son propriétaire ou à ses héritiers, soit parce qu'il ne les connaît pas, soit parce qu'ils sont tous décédés, soit pour une autre raison. Il y a désaccord sur le repentir de cette personne.

Un groupe de savants a dit : il n'est pas possible que son repentir soit accepté, sauf s'il restitue ce qu'il a volé à leurs propriétaires, et si cela n'est pas possible, son repentir n'est pas possible et le Jour de la Résurrection il devra réparer ses torts au moyen de l'échange des bonnes et des mauvaises actions, et rien d'autre. Ils disent qu'il s'agit ici du droit d'un être humain qui ne lui a pas été restitué, et que Dieu ﷻ ne néglige rien des droits des serviteurs. Il exige la réparation de leurs torts et ne laisse pas leurs crimes impunis. La personne lésée doit exiger son droit du malfaiteur, même s'il ne s'agit que d'une gifle, d'une injure ou d'un jet de caillou.

Ils disent aussi : Le mieux qu'une telle personne coupable puisse faire est d'augmenter ses bonnes actions pour compenser ses fautes le Jour où ni dinar ni dirham ne seront utiles, et que la chose la plus bénéfique pour lui est d'être patient face aux injustices qu'il subit de la part des autres, ainsi que face à leurs médisances et leurs calomnies. Il ne doit pas essayer de se venger dans cette vie, ni confronter son agresseur afin qu'il puisse gagner les bonnes actions de son agresseur. Ce qu'il gagnera ainsi pourra être égal ou supérieur à ce qu'il doit à ceux à qui il a fait du tort. Ceux qui soutiennent ce point de vue ne sont pas d'accord sur ce que le voleur doit faire avec les biens en sa possession. Un groupe de savants a dit qu'il doit s'en séparer et ne pas l'utiliser de quelque manière que ce soit. Un autre groupe a dit qu'il doit les remettre au dirigeant ou à son assistant, car le dirigeant est le garant des biens des propriétaires d'origine et peut donc les garder pour eux. Dans ce cas, ces biens seraient considérés comme n'importe quels autres biens perdus et trouvés.

Un autre groupe dit que la porte du repentir est toujours ouverte pour une telle personne et que Dieu ﷻ ne l'a pas fermée devant lui, et son repentir consiste à donner en aumône ces biens au nom de leurs propriétaires d'origine. Le jour où tous les droits seront rétablis, la personne lésée aura le choix d'accepter ce qu'il a fait et de gagner la récompense de son aumône ou de ne pas l'accepter et de prendre une partie de ses bonnes actions à la mesure des biens volés, et la récompense de son aumône sera alors la sienne. Car Dieu ﷻ ne permet pas que sa récompense soit gaspillée, et Il ne restitue pas non plus la récompense de l'aumône ainsi que sa part de bonnes actions au propriétaire d'origine. C'est le point de vue d'un groupe de Compagnons, que Dieu soit satisfait d'eux, comme il a été rapporté d'Ibn Mas ūd, Mu'āwiya et Ḥajjāj Ibn ash-Shā'ir.

On rapporte qu'une fois, Ibn Mas'ūd ﵁ acheta une captive à un homme et entra à l'intérieur pour compter les pièces de monnaie. Entre temps, le propriétaire de la captive s'en alla et Ibn Mas'ūd ﵁ l'attendit en vain. Il donna alors le prix fixé pour cette transaction en aumône et dit : « Ô mon Dieu, c'est au nom du propriétaire de cette esclave ; s'il accepte, alors la récompense est la sienne, et s'il la refuse, la récompense est la mienne et il aura un part de mes bonnes actions. » Dans une autre tradition, il est rapporté qu'un homme a volé une part du butin de guerre, puis qu'il s'est repenti et a rendu ce qu'il avait volé au chef de l'armée. Mais ce dernier refusa de l'accepter de lui car les soldats étaient retournés chez eux et qu'il ne pouvait pas leur rendre cette part. L'homme alla auprès de Ḥajjāj Ibn ash-Shā'ir qui lui dit : « Dieu connaît les soldats, leur nom et leur lignage. Acquitte-toi du cinquième du butin et verse le reste en aumône en leur nom, car Dieu la leur apportera » – ou quelque chose de ce genre – et c'est ce que l'homme fit. Lorsque Mu'āwiya fut informé des paroles de Ḥajjāj Ibn ash-Shā'ir, il déclara :

«Être capable de vous donner un avis aussi excellent et juste me serait plus cher que la moitié de mon royaume.»

Ils disent aussi: Il en est ainsi des objets trouvés lorsque leur propriétaire est introuvable, après avoir annoncé publiquement que l'on les a trouvés et que l'on ne veut pas les garder: on les donne en aumône; et si le propriétaire apparaît plus tard, on lui donne le choix suivant: accepter la récompense de l'aumône faite en son nom ou la compensation. Ceci, parce que, selon la loi: «ce qui est inconnu a le même statut que ce qui est inexistant». Lorsque le propriétaire [de ces biens] est inconnu, c'est comme s'il n'existait pas; et dans ce cas, ces biens deviennent identiques à ceux qui n'ont pas de propriétaire particulier, et l'avantage qu'ils peuvent procurer ne doit pas être annulé, car cela fait du tort à la fois au propriétaire, aux pauvres et à celui qui le détient. Quant au propriétaire, il n'en profite pas, car il n'en tire aucun avantage, tout comme les pauvres. Quant à celui qui le détient, il n'en profite pas non plus, car il n'a pas réussi à éliminer son péché et il sera tenu de s'en acquitter le Jour de la Résurrection. Une telle chose n'est pas autorisée par la loi, encore moins requise et obligatoire. En effet, les lois sont basées sur l'obtention et la réalisation des avantages dans la mesure du possible et sur l'annulation ou la réduction des dommages, dans la mesure du possible. Le gel de ces biens ou leur maintien en l'état est une pure perte, sans avantage, et ne peut être adopté.

Ils disent aussi que les principes de la loi reposent autant sur la permission coutumière que sur la permission verbale. Ainsi, si quelqu'un constate la propriété [d'une bête par exemple] d'une autre personne et qu'il est capable de l'abattre, alors son geste a valeur de faveur et de bien envers le propriétaire. La coutume l'autorise à le faire, même si le propriétaire est un simple d'esprit. En effet, s'il a abattu la bête au nom et au profit du propriétaire, il n'a pas à le dédommager, car il lui a fait du bien, et «***on ne saurait s'en prendre à des hommes de bien***»[808]. Il en est de même quand un malfaiteur dérobe un bien ou si on craint qu'il le fasse: on négocie avec lui, en lui cédant une partie afin de préserver le reste pour le propriétaire qui est absent au moment des faits; ou si le propriétaire considère qu'il sera gaspillé, il accepte que l'on le vende et que l'on lui remette l'argent de la transaction, etc. Toutes ces dispositions sont habituellement permises par le propriétaire.

Un jour, 'Urwa Ibn al-Ja'd al-Bāriqī ﷺ, l'homme de confiance du Prophète ﷺ a vendu un bien du Prophète ﷺ sans sa permission verbale, et acheta d'autres biens en utilisant une partie de la somme obtenue. Ensuite, il ramena les marchandises acquises et le reste au Prophète ﷺ qui les accepta et invoqua Dieu en sa faveur. Ce

808. Coran 9: 91.

cas a désabusé un juriste qui l'a expliqué en disant qu'il s'agit du droit des parties non concernées [à la propriété]. Mais cela n'est pas correct, car une partie non concernée ne peut pas posséder ou céder la propriété à quelqu'un d'autre. Un autre juriste a expliqué cela en disant que l'homme en question était l'administrateur absolu du Prophète ﷺ. Cette explication est plus incorrecte que la première opinion, car il n'est mentionné nulle part que le Messager de Dieu ﷺ ait confié ses biens et ses affaires de manière absolue à qui que ce soit, et aucun Musulman n'a rapporté une chose pareille de lui. La meilleure explication est que dans ce cas, le Prophète ﷺ s'est basé sur le principe que « la permission coutumière a valeur de permission verbale ». En d'autres termes, si quelqu'un agrée de laisser un bien ou son prix dans les mains d'autrui, il agrée encore plus de recevoir son prix en retour.

C'est par exemple le cas pour la personne qui tombe malade durant un voyage ou dans son lieu de résidence et dont les parents ne peuvent pas obtenir sa permission pour utiliser son argent afin d'acquérir les médicaments pour son traitement. Ainsi, craignant pour santé, ils dépensent ses biens pour sa guérison sans sa permission, en se basant sur la coutume. Il existe d'autres exemples d'avantages et de bien établis dans la nature innée des êtres humains, et les lois n'interdisent pas cela.

Ceci étant établi, on sait alors que le propriétaire de ce bien, qui n'est pas en mesure d'y accéder, est plus à même d'être satisfait de recevoir son avantage dans l'Au-delà et plus à même d'être opposé à le laisser intact et à le couper de tout avantage pour quiconque dans cette vie et dans l'Au-delà. S'il obtient cette récompense [dans l'Au-delà], cela le rendrait certainement plus heureux que le fait de la recevoir dans ce monde. Comment pourrait-on alors affirmer que l'avantage de geler ce bien – et donc d'empêcher que les morts, les pauvres et celui qui le détient en profitent – est plus grand que le fait de le dépenser de manière licite ? En fait, quel avantage y a-t-il dans ce monde et dans l'autre à ce gel ? Est-ce autre chose qu'un mal ?

À ce propos, un shaykh a dit à notre Shaykh Abū al-'Abbās Ibn Taymiyya : « J'ai fui mon professeur et maître quand j'étais petit, et jusqu'à aujourd'hui je n'ai plus de nouvelles de lui. Je crains Dieu et je souhaite me libérer du droit que mon professeur a sur moi. J'ai interrogé des juristes qui m'ont dit d'aller en prison. » Notre Shaykh a ri et a répondu à quelque chose près : « Donne en aumône plus que l'équivalent de ta valeur marchande à l'époque où tu étais chez ton maître, et tu n'as aucune raison d'aller en prison, car cela n'a aucun avantage pour toi. Au contraire, cela te nuira et empêchera tout avantage à ton maître, à toi et aux Musulmans. »

La deuxième question concerne celui qui compense autrui par des moyens illicites, comme l'exercice de la prostitution et du chant, la vente de vin, le faux

témoignage, etc., puis qui se repent en gardant le fruit de ces transactions. Un groupe de savants a dit : Il doit rendre ces choses à leur propriétaire, car c'est sa propriété et parce que le transfert de propriété n'a pas eu lieu d'une manière autorisée par le Législateur, et le propriétaire n'a pas gagné en retour un avantage licite. Un autre groupe dit que son repentir consiste à faire l'aumône de ces biens plutôt que les rendre à celui de qui il les reçus. C'est l'avis du Shaykh al-Islam Ibn Taymiyya, et c'est la meilleure des deux opinions. Puisque l'acquéreur possède ce bien par la volonté et l'agrément du propriétaire originel, et qu'il en a tiré un bénéfice illicite, comment, alors, le prix et le bien originel devraient lui être restitués en même temps ? Comment le bien qu'il a dépensé pour désobéir à Dieu et dépensé avec plaisir devrait-il lui être restitué pour qu'il fasse cela une deuxième et une troisième fois ?

Est-ce autre chose que l'aider dans le péché et la transgression, et est-il convenable vis-à-vis de la Loi qu'un fornicateur restitue ce qu'il a payé à celle avec qui il a forniqué, ou qu'il lui enlève de gré ou de force la somme payée après avoir forniqué avec elle ? Supposons que le bien n'était pas la propriété de celui qui le prend : la possession du propriétaire initial prend fin après qu'il ait remis le bien à celui qui le prend, puisque ce dernier a offert à l'acquéreur tout ce qu'il avait à offrir. Comment pourrait-on donc dire que sa propriété du bien est toujours intacte et qu'il devrait lui être restitué ? Il en va différemment si le bénéficiaire du bien est sommé de le donner en aumône, car il l'a reçu de manière malsaine avec l'accord de son propriétaire qui était heureux de s'en débarrasser, car c'est la façon la plus appropriée et la plus bénéfique de dépenser ce bien mal acquis, cela réduit son péché et n'aggrave pas la faute du pécheur. De même, la règle pour celui dont la richesse est composée d'une partie licite et d'une partie illicite et qui est incapable de les distinguer avec précision est qu'il doit faire des estimations et donner en aumône la partie qu'il estime illicite. Le reste sera donc licite, mais Dieu est Plus Savant.

Le repentir du pillard

Comment le pillard peut se repentir si la victime de son crime est décédée ? Si quelqu'un a pris illégalement un bien et que le propriétaire est décédé, il faut le rendre à son héritier, et si celui-ci est également décédé, il faut alors le rendre à l'héritier de ce dernier, et ainsi de suite. S'il ne le rend pas à son propriétaire original ou à l'un de ses héritiers, le droit de le réclamer dans l'Au-delà appartient au premier ou au second dans la mesure où la propriété lui a été transférée. Il y a deux opinions à cet égard parmi les juristes, et les deux sont celles de l'école de l'Imâm ash-Shāfi'ī ﷺ. On peut dire aussi : La réclamation concerne l'héritage et chacun des héritiers, car ils y ont tous droit. Le pillard est donc tenu de le rendre à

tous, car il a fait tort à chacun en les privant de ce qui leur était dû. Ainsi, chacun le lui réclamera dans l'Au-delà.

Si on dit : Comment peut-il réparer ses fautes vis-à-vis de chacun d'eux à travers le repentir ? On répond que le moyen de se repentir consiste à donner en aumône une somme dont la récompense reviendra à chacun des héritiers en fonction du profit dont ils ont été privés et qu'ils n'ont pas pu réaliser à cause lui, et il devra faire de son mieux à cet égard. De cette façon, si de nombreuses années se sont écoulées et que le propriétaire du bien aurait pu le faire fructifier, le repentir du pillard nécessite qu'il dépense la somme du bien original plus le profit qui aurait pu être réalisé. Si le pillard repenti en a profité, tout le profit revient également au propriétaire d'origine. C'est l'opinion d'ash-Shāfi'ī et l'opinion dominante dans l'école de l'Imâm Aḥmad. Dans l'école de Mālik et Abū Ḥanīfa, tout le profit appartient au pillard. De même, s'il s'est vu confier une richesse et qu'il l'a investie et en a profité, le profit est le sien plutôt que celui du propriétaire selon ces deux écoles, et la compensation du montant initial lui incombe. Il y a une troisième opinion à ce sujet, à savoir que les deux partagent le profit : c'est l'autre opinion d'Aḥmad [b. Ḥanbal] et c'est également celle de notre Shaykh [Ibn Taymiyya] qui est l'opinion la plus correcte.

Mais il doit rajouter la part du propriétaire au montant initial et la donner en aumône. S'il a volé une chamelle – ou un brebis – et que celle-ci a mis bas à une progéniture, toute la progéniture appartient au propriétaire [original] ; si lui ou l'un de ses descendants est mort, il doit rendre la progéniture ainsi que le prix de la mère et des animaux [issus de cet animal qui sont] morts. C'est l'opinion d'ash-Shāfi'ī et l'opinion la plus répandue dans l'école d'Aḥmad. Quant à Mālik, il a dit que si l'animal volé meurt, son propriétaire a le choix entre accepter son prix le jour de sa mort et laisser la progéniture à l'usurpateur, ou prendre la progéniture et renoncer à son prix. Selon la troisième opinion, et comme indiqué ci-dessus, il est préférable que le propriétaire reçoive le prix de la bête et la moitié de sa progéniture.

Les péchés impardonnables

Le meurtre est-il impardonnable ? Les savants sont en désaccord quant à savoir si parmi les péchés, il y en a dont le repentir ne peut jamais être accepté. La majorité affirme que le repentir s'applique à tous les péchés et qu'il est accepté. Mais un groupe de savants considère que le repentir d'un meurtrier est inacceptable. C'est l'avis connu d'Ibn 'Abbās ﷺ et l'un des deux avis rapportés d'après Aḥmad. Ibn 'Abbās ﷺ a discuté avec ses compagnons sur ce sujet. Ils lui ont dit : « Dieu ne dit-Il pas dans la sourate *Al-Furqān* : « ***ceux qui n'invoquent pas une autre divinité***

avec Dieu, qui ne tuent personne, car Dieu l'a interdit sauf pour une juste raison, qui ne se livrent pas à la débauche… Car si quelqu'un agit autrement il récoltera le salaire du péché. Son châtiment sera doublé au Jour de la Résurrection et il le subira à jamais, dans l'avilissement. Tandis qu'à ceux qui se repentent, qui croient et font des œuvres pies, à ceux-là Dieu changera leurs mauvaises actions en belles œuvres. Dieu est toujours Pardonneur, Miséricordieux »[809] ? »

Ibn 'Abbās ﷺ a répondu : « Ces versets se rapportaient aux Jours de l'Ignorance. Certains associationnistes qui avaient tué et forniqué allèrent voir le Messager de Dieu ﷺ et lui dirent : « Ce à quoi tu appelles est bon. Mais dis-nous s'il y a une expiation pour ce que nous avons fait ? » C'est à cette occasion que ces versets ont été révélés. Par conséquent, ce sont ces personnes qui étaient concernées.

Quant au verset suivant de la sourate *An-Nisā'* : « ***Celui qui tue volontairement un croyant aura la Géhenne pour rétribution ; il y demeurera à jamais. Dieu exerce sur lui Son Courroux. Il l'a maudit et lui a préparé un châtiment terrible*** »[810], il concerne l'homme qui a connu l'Islam et ses obligations et qui ensuite tue quelqu'un : son châtiment est l'enfer. » Zayd Ibn Thābit ﷺ a dit : « Lorsque les versets de la sourate *Al-Furqān* : « ***ceux qui n'invoquent pas une autre divinité avec Dieu …*** » ont été révélés, nous fûmes surpris par la clémence de ces Paroles. Il en fut ainsi pendant les six mois suivants, jusqu'à ce que les Paroles plus dures soient révélées et que les clémentes soient abrogées. Par les plus dures, Zayd entendait le verset [4 : 93] de la sourate *An-Nisā'*. Ibn 'Abbās ﷺ a dit : « Les versets de la sourate *Al-Furqān* sont mecquois alors que le verset de la sourate *An-Nisā'* est médinois et que rien n'en a été abrogé. »

Ils disent que le repentir de celui qui a volontairement tué un croyant est une exception à la règle générale, car le seul moyen d'y parvenir consiste à légitimer ce meurtre ou à ramener le mort à la vie. Le repentir concernant les droits d'un être humain n'est validé que par l'une de ces deux mesures, et toutes deux sont inaccessibles au tueur. Comment son repentir pour avoir violé le droit d'un être humain pourrait être valable alors qu'il ne lui a pas rendu la vie et n'a rien fait pour légitimer son acte ? On ne peut pas faire de comparaison entre le meurtre et le vol ou le pillage d'un bien dont le propriétaire est décédé parce que le pillard peut encore donner l'équivalent de ce qu'il a volé en aumône. Ils disent aussi : Il ne faut pas nous rétorquer que l'associationnisme est un péché plus grave que le meurtre et qu'il est possible de s'en repentir, car cela relève purement du Droit de Dieu ﷻ et c'est pour cette raison qu'il est possible de s'en repentir. Quant au droit d'un

809. Coran 25 : 68-70.
810. Coran 4 : 93.

être humain, le repentir dépend de la restauration [du droit violé], or dans ce cas, le meurtrier ne peut pas le faire.

La majorité des savants avancent comme preuve la Parole du Tout-Puissant: ***« Dis : O Mes serviteurs ! Vous avez commis des transgressions envers vous-mêmes, ne désespérez pas de la Miséricorde de Dieu ! Dieu pardonne tous les péchés. En vérité, Il est le Pardonneur, le Miséricordieux ! »***[811] Ce verset concerne celui qui se repent. Quant à Sa Parole : « ***Certes, Dieu ne pardonne pas que l'on Lui associe quelque chose ; mais, en dehors de cela, Il pardonne à qui Il veut. Celui qui donne un associé à Dieu commet un péché monstrueux*** »[812], elle concerne celui qui ne s'est pas repenti, parce que Dieu ﷻ a distingué l'associationnisme de tous les autres péchés, et qu'Il a lié Son Pardon à Sa Volonté. Ainsi, Il a particularisé et qualifié cette dernière parole, mais Il a généralisé et laissé sans qualification la première. Ils avancent également comme preuve les Paroles du Tout-Puissant : « ***Certes, Je pardonne généreusement à celui qui se repent, qui croit, qui fait œuvre pie et qui, ensuite, est bien guidé.*** »[813] Par conséquent, si ce meurtrier se repent, croit et agit avec droiture, alors Dieu ﷻ sera plus indulgent envers lui.

Ils soutiennent aussi qu'une tradition authentique du Prophète ﷺ concerne celui qui a tué cent hommes puis qui s'est repenti. Son repentir lui a été bénéfique et il a été associé [aux habitants] de la ville des justes vers laquelle il s'était dirigé. Il est également rapporté d'après 'Ubāda Ibn as-Ṣāmit que le Messager de Dieu ﷺ a dit, alors qu'il était entouré d'un groupe de ses Compagnons : *« Jurez-moi que vous n'associerez rien au culte de Dieu, que vous ne volerez pas, ne forniquerez pas, ne tuerez pas vos enfants, ne calomnierez pas un innocent, ne me désobéirez pas par rapport à un bien. Quiconque d'entre vous remplit son engagement, sa récompense est auprès de Dieu, et quiconque se livre à l'un de ces péchés sera puni dans ce monde, et ce châtiment sera pour lui une expiation pour ce péché. Et quiconque se livre à l'un d'eux, et que Dieu cache son péché, c'est à Lui de le pardonner ou de le punir [dans l'Au-delà]. »* ['Ubāda poursuivit :] « Nous le lui avons donc juré. »[814]

Ils ajoutent en outre que le Prophète ﷺ a rapporté la sainte Tradition suivante où Dieu, Béni et Exalté, dit : « ***Ô fils d'Adam, si tu viens à Moi avec autant de péchés que la Terre peut en contenir, mais sans Me donner des associés, Je viendrais à toi avec autant de pardons.*** »[815], Il a dit aussi : « *Quiconque meurt sans avoir donné d'associés à Dieu entrera au Paradis.* », « *Dieu a interdit*

---

811. Coran 39 : 53.
812. Coran 4 : 48.
813. Coran 20 : 82.
814. Al-Bukhārī, 18 et Muslim, 1709.
815. At-Tirmidhī, 3540.

le feu de l'Enfer à celui qui dit: Il n'y a pas de divinité en dehors de Dieu, dans le seul but d'obtenir l'agrément de Dieu. » Et dans la Tradition de l'intercession, il est rapporté que Dieu ﷻ dit : « ***Sortez de l'enfer celui qui a dans le cœur le poids d'un grain de moutarde de foi*** » et : « ***Par Ma Puissance et Ma Majesté ! Je libérerai du feu de l'Enfer quiconque dit : « Il n'y a pas de divinité en dehors de Dieu »*** ». Il y a de nombreuses autres traditions qui prouvent qu'aucun monothéiste ne demeure en Enfer pour l'éternité.

Ils disent que le verset de la sourate *An-Nisā'* est similaire aux textes contenant des menaces, comme ces Paroles du Très-Haut : « ***Celui qui désobéit à Dieu et à Son Envoyé et qui transgresse les limites fixées par Dieu, Il le fera entrer dans un Feu où il demeurera à jamais, subissant un châtiment ignominieux*** »[816], « ***Ceux qui mangent injustement les biens des orphelins avalent du feu dans leurs entrailles et finiront par tomber dans la Fournaise*** »[817] et cette parole du Prophète ﷺ : « *Quiconque se suicide avec une lame en fer en souffrira éternellement et pour toujours dans le feu de l'enfer.* »[818]

Il y a de nombreuses autres Traditions semblables. Les savants des diverses écoles juridiques ont des avis divergents sur ces textes. Il y a ceux qui déclarent qu'il faut les prendre à la lettre, à savoir que les auteurs de ces crimes demeureront en Enfer pour l'éternité : c'est l'opinion des Khārijites et des Mu'tazilites sur cette question, bien que leurs avis soient divergents sur les autres questions. Les Khārijites déclarent aussi que de tels individus sont des mécréants, car seuls ces derniers entreront en Enfer pour l'éternité. En revanche, les Mutazilites disent qu'ils ne sont pas mécréants, mais plutôt des pécheurs qui demeureront éternellement en Enfer ; et que cela s'applique à eux s'ils ne se repentent pas.

Un autre groupe a dit : Il s'agit d'une menace applicable à ceux qui déclarent que les actes en question sont permis, car de telles personnes sont mécréantes. Ceux qui commettent ces actes en croyant qu'ils sont interdits ne sont pas concernés par cette menace, à savoir la menace de l'éternité en Enfer, même si la menace d'entrer [en Enfer pour une période] s'applique à eux. L'Imâm Aḥmad, que Dieu soit satisfait de lui, a rejeté cette opinion, puisqu'il a déclaré : « Si l'individu juge que ces péchés sont licites, il est mécréant même s'il ne les commet pas. » Le Prophète ﷺ n'a parlé dans ces cas que de ceux qui ont commis de telles choses.

Un troisième groupe dit que l'argument basé sur ces textes est construit sur le principe de l'applicabilité du sens général des textes, mais il n'y a pas de mots génériques dans la langue. Par conséquent, ces personnes nient complètement la généricité des textes, ce qui implique la négation de l'utilisation de ces textes pour

816. Coran 4 : 14.
817. Coran 4 : 10.
818. Al-Bukhārī, 5778 et Muslim, 109.

le raisonnement des Mu'tazilites et des Khārijites. Mais cette proposition implique l'annulation de l'intégralité de la loi, sinon la nullité de l'intégralité des traditions [dans toute affaire humaine]. Ils ont répondu à un mensonge par un mensonge encore plus grand, et à une innovation par un mensonge plus ignoble. Ils sont comme celui qui veut bâtir un palais en détruisant toute la ville.

Un quatrième groupe a dit : Le discours dans les versets mentionnés cache des qualifications, et une telle dissimulation dans la Parole est récurrente et bien connue, mais ils ne sont pas d'accord sur ce qui est précisément caché. Certains disent que c'est la condition qui est cachée et l'hypothèse est que la rétribution sera telle s'Il le rétribue ou s'Il le veut.

Un cinquième groupe a dit : Ce qui est caché est l'exception, et l'hypothèse est que la rétribution sera telle sauf s'Il pardonne. C'est une affirmation qui ne repose sur aucune preuve dans le Discours, mais qui est affirmée pour une raison externe.

Un sixième groupe a dit : Il s'agit d'une menace et le fait de s'opposer à la menace n'est pas blâmable en soi, mais plutôt louable, car Dieu ﷻ permet de s'opposer à Sa menace mais non à Sa promesse. La différence entre les deux est que la menace est Son droit et que s'y opposer est un pardon, une faveur et une exonération produits par Sa Générosité, Sa Magnanimité et Sa Bienveillance, tandis que la promesse de récompense pour la personne juste est un droit pour Lui : Il Se l'est imposé et Dieu ﷻ ne manque pas à Sa Promesse. Ils ont ajouté : Voilà pourquoi [le poète] Ka'b Ibn Zuhayr a loué le Messager de Dieu ﷺ en disant : *On me dit que le Messager de Dieu m'a menacé / Mais le pardon du Messager de Dieu est toujours espéré.*

Un jour, Abū 'Amr Ibn al-'Alā' discuta avec 'Amr Ibn 'Ubayd sur cette question, et ce dernier dit : « O Abū 'Amr, Dieu ne manque jamais à Sa promesse et dit : « ***Celui qui tue volontairement un croyant aura la Géhenne pour rétribution ; il y demeurera à jamais. Dieu exerce sur lui Son Courroux. Il l'a maudit et lui a préparé un châtiment terrible*** »[819]. » Abū 'Amr répondit : « Malheur à toi, ô 'Amr ! Serais-tu né d'un non-arabe ? Les Arabes ne considèrent pas que l'évitement d'une menace soit une chose blâmable, mais plutôt un acte de générosité et de munificence. N'as-tu pas entendu ces paroles du poète : « *Le fils de mon oncle ne doit pas craindre mes menaces aussi longtemps que je vivrai / La menace d'un rival ne doit pas être redoutée. C'est vrai que j'ai menacé et que j'ai promis / Mais je suis du genre à contredire ma menace et à honorer ma promesse.* »

Un septième groupe a déclaré : Ces textes et leurs semblables ne mentionnent que ce qui exige une peine, mais la présence de l'exigence d'un jugement ne signifie pas nécessairement la présence du jugement lui-même. Un jugement n'est constaté

819. Coran 4 : 93.

que si l'acte requis est accompagné de l'absence de tout facteur qui l'empêche. Le but de ces textes est de déclarer que de tels actes sont la cause de la punition et l'exigent, alors même que la preuve des facteurs préventifs est établie sur la base de textes scripturaires maintes fois rapportés qui ne peuvent pas être mis de côté. Les actes de grande bienveillance effacent et empêchent la punition, comme le font les grandes afflictions et l'exécution des peines légales dans ce monde. Ces textes ne peuvent être négligés, et il est nécessaire d'utiliser les deux types de textes [pour parvenir à la conclusion]. Ainsi, un équilibre doit être entre les bonnes et les mauvaises actions, en prenant en considération les actes qui nécessitent une punition et ceux qui l'empêchent, et la partie la plus lourde est la déterminante.

Ils soutiennent que les avantages et les inconvénients des deux demeures sont basés sur ce principe, ainsi que les décisions de la loi et les jugements de la prédestination : c'est l'exigence de la Sagesse qui imprègne toute existence. C'est par Elle que les causes sont liées à leurs effets tant dans la création que dans le Commandement. Dieu ﷻ a créé le contraire de toute chose, Il a fait en sorte qu'une chose s'oppose à l'autre et la repousse, et que la plus forte des deux l'emporte. La force physique, par exemple, est exigée pour la bonne santé et la sécurité, et la corruption des humeurs et leur faiblesse empêchent l'œuvre de la nature et la présence de la force, et le jugement qui prévaut est celui du plus fort des deux. Il en est de même des médicaments et de la maladie. Le serviteur possède les causes de la santé et les causes de la maladie, les unes empêchent et s'opposent à l'efficacité des autres et en définitive, celles qui l'emportent produiront leur effet.

C'est à partir de là que l'on connaît la division des créatures : celles qui entreront au Paradis et qui n'entreront pas en Enfer, et vice versa. Ensuite, il y a celles qui entreront en Enfer puis qui en seront libérées, et la durée de leur séjour sera conforme aux causes de ce séjour. Celui qui est doté d'un regard intérieur éclairé voit tout ce que Dieu ﷻ a déclaré dans Son Livre à propos des choses de l'Au-delà et ses détails. C'est comme s'il les voyait de ses propres yeux et il sait que c'est ce que la Divinité, la Seigneurie, la Puissance, et la Sagesse exigent et qu'Il lui est impossible de faire autrement. Et Lui attribuer quoi que ce soit de différent, c'est comme Lui attribuer ce qui n'est pas digne de Lui. Sa vision de ces choses est semblable à sa vision du soleil et des étoiles. C'est la certitude de la foi, celle qui consume les mauvaises actions comme le feu consume le bois sec. Celui qui possède cette foi ne peut jamais continuer à faire de mauvaises actions, même s'il en commettait souvent. Quiconque possède la lumière de la foi, celle-ci lui enjoint de renouveler son repentir à chaque instant et de revenir vers Dieu aussi souvent que le nombre de ses souffles. Cette personne est la plus chère aux yeux de Dieu ﷻ. Voilà donc les différentes opinions concernant les textes contenant des menaces.

Le meurtrier repenti

Les savants sont en outre en désaccord sur le meurtrier qui se repent, qui se livre à la justice et qui est exécuté en représailles : sera-t-il encore coupable vis-à-vis de sa victime le Jour de la Résurrection ? Un groupe a dit : Il ne doit plus rien, car la peine légale subie vaut réparation. Les peines légales prescrites sont l'expiation, et par conséquent, les héritiers de la victime ont obtenu réparation. C'est comme si le meurtrier avait payé de sa vie et il ne doit plus rien, et comme s'il avait commis son crime contre la famille de la victime et que celle-ci se vengeait.

Un autre groupe a dit : La victime a été victime d'une injustice, du moment qu'elle a perdu la vie, et rien ne peut compenser cette réalité. Certes, l'héritier a obtenu la compensation de la vengeance et a éteint sa propre colère, mais en quoi cela a profité à la victime et comment pourrait-elle obtenir réparation à partir de là ? Ils soutiennent qu'en cas de meurtre, il y a trois droits : le droit de Dieu, celui de la victime et celui de l'héritier. Le droit de Dieu ne peut s'accomplir que par le repentir, et le droit de l'héritier que par la réparation, pour laquelle il peut choisir l'une des trois choses suivantes : la peine légale, le pardon gratuit ou le prix du sang. Si l'héritier laisse partir le meurtrier ou accepte l'argent, le droit de la victime n'est pas rempli. De même s'il exige l'application de la peine légale, car c'est l'un des trois choix qui s'offrent à lui. Donc, comment le droit de la victime pourrait-il être rempli par un seul des trois choix ? Ils ont ajouté : Supposons que la victime puisse déclarer [hypothétiquement] : « Ne le tuez pas, car je lui réclamerai mon droit le Jour de la Résurrection », et que ses héritiers optent pour l'exécution du meurtrier, est-ce que le droit de la victime est respecté ou pas ? Si vous soutenez que ce n'est pas le cas, alors pourquoi niez-vous ce droit, si l'héritier choisit la peine légale sans connaître le choix de la victime ? Ces arguments, comme vous pouvez le voir, sont solides et ne peuvent être réfutés que par d'autres aussi solides ou similaires.

Le plus juste, et Dieu est Plus Savant, consiste à dire : Lorsque le meurtrier se repent par rapport au droit de Dieu ﷻ, qu'il se livre volontairement à l'héritier pour rétablir le droit de son parent tué, les deux droits sont remplis. Reste alors le droit de l'héritier, que Dieu ne lui dénie pas, et qui fait partie du repentir complet du meurtrier pour réparer en quelque sorte le mal qu'il a fait à sa victime. La calamité de la victime ne diminue pas par le meurtre de son assassin. Mais le repentir sincère élimine tout ce qui a précédé. La victime obtient réparation pour le mal qu'elle a subi et le coupable n'est pas puni du fait de son repentir complet. L'assassin devient comme le mécréant qui combat Dieu et Son Messager, qui tue un Musulman au combat, puis qui devient un vrai et bon musulman : Dieu compense le martyr et pardonne au tueur à cause de son entrée en Islam ; et il n'est plus tenu responsable du meurtre injuste d'un Musulman. Le repentir sincère efface

tous les péchés qui l'ont précédé, tout comme l'entrée en Islam efface tout ce qui l'a précédé. Si le meurtrier se livre et se soumet à l'héritier de la victime, que celui-ci lui pardonne et que le tueur se repent sincèrement, Dieu ﷻ accepte son repentir tout en donnant compensation à la victime [pour le tort qu'elle a subi]. Voilà ce à quoi la réflexion et le raisonnement des érudits conduisent, et le jugement ultime appartient à Dieu : « ***Ton Seigneur les jugera par Son Autorité : Il est le Puissant, l'Omniscient*** »[820]

Regards sur la nature du péché et du repentir

Les regards que les gens portent sur le péché sont au nombre de treize.

Le regard animal et l'assouvissement des désirs ;

Le regard concerné par l'accomplissement des réalités extérieures de la nature et des nécessités de l'existence de la créature ;

Le regard du déterminisme ;

Le regard du libre arbitre ;

Le regard de la sagesse ;

Le regard du succès et de l'échec octroyés par Dieu ﷻ;

Le regard du *Tawḥīd* ;

Le regard des Noms et des Attributs divins ;

Le regard de la foi et de ses divers éléments ;

Le regard de la Miséricorde ;

Le regard de l'impuissance et de la faiblesse ;

Le regard de l'humilité et de l'indigence ;

Le regard de l'amour et de la servitude.

Les quatre premiers sont les regards des égarés et les huit autres sont ceux des gens de la rectitude. Le plus élevé étant le dixième regard. Ce chapitre est le plus éminent et le plus bénéfique de ce livre. Il doit être saisi fermement, car vous ne trouverez son pareil dans aucun autre livre, à l'exception de ce que nous avons mentionné dans notre livre intitulé *Safar al-hijratayn fī ṭarīq as-sa'adatayn* (Le voyage des deux exils et la voie des deux succès).

❁ 1) Le regard animal et l'assouvissement des désirs

Quant au regard animal et l'assouvissement des désirs, c'est celui des ignorants qui ne sont pas différents du reste des animaux si ce n'est qu'ils se tiennent sur deux pattes et sont dotés de la parole. Leur seul souci est de satisfaire leurs désirs physiques par tous les moyens possibles. Les âmes de ces personnes sont des âmes

---

820. Coran 27 : 78.

animales qui ne peuvent pas s'élever au niveau de l'Humanité, encore moins au niveau des Anges ; et leur condition est trop abjecte pour mériter d'être mentionnée. Leur condition est semblable à celle des animaux et ils se différencient comme eux.

Parmi eux, il y a celui dont l'âme est semblable à celle du chien : s'il trouve une charogne qui suffirait à mille chiens, il se jetterait sur elle et garderait à distance tous les autres chiens en aboyant contre eux. Il ne tolère pas qu'un autre chien partage avec lui quoi que ce soit. Son souci est de remplir son estomac affamé par tous les moyens, qu'il s'agisse de la viande d'une bête morte, ou pure, mauvaise ou bonne. Il n'a honte de rien. Si vous essayez de le chasser, il tire la langue par avidité, et si vous le laissez seul, il tire également la langue par avidité. Si vous le nourrissez, il remue la queue et tourne autour de vous, et si vous ne le faites pas, il gémit et aboie contre vous. Puis, il y a celui dont l'âme est idiote. Il n'a été créé pour rien d'autre que le labeur et le fourrage, plus vous le nourrissez et plus vous profitez de son travail. C'est le plus stupide et le moins perspicace des animaux, et c'est pourquoi Dieu l'a utilisé comme exemple de celui qui porte son livre sur son dos comme un fardeau : il ne le connaît pas, ne le comprend pas et n'agit pas en conséquence. En revanche, Dieu a comparé le savant du mal au chien, celui à qui Dieu a donné Ses signes, mais qui n'en pas fait cas, s'accroche aux choses de ce monde et suit son vil désir. Ces deux exemples contiennent de grandes leçons, mais ce n'est pas le lieu pour en parler

Puis, il y a celui dont l'âme est prédatrice et colérique. Son seul souci est d'agresser les gens et de les dominer, selon ses capacités. Sa nature réclame ce comportement, comme celle des fauves. Puis, il y a celui dont l'âme est comme celle des rats. Il est débauché par nature et corrompt tout ce qu'il touche. Son chant de gloire est : « Gloire à Celui qui l'a créé pour tout corrompre ». Puis, il y a celui dont l'âme est venimeuse, comme le serpent, le scorpion, etc. C'est le genre d'individu qui nuit aux autres, juste par son apparence. Il fait entrer les hommes dans leur tombe et les chameaux dans la marmite. L'œil en soi ne procure aucun mal[821], mais c'est l'âme mauvaise et venimeuse imprégnée de rage, de jalousie et d'émerveillement, qui s'attaque à sa victime quand elle est désarmée : elle la mord comme le serpent qui attaque la partie la plus vulnérable du corps, pour le blesser ou le tuer. Mais la faute est celle de celui qui baisse sa garde et qui est distrait, car celui qui a l'œil n'affecte pas l'homme armé. Il est comme le serpent devant une armure qui couvre tout le corps. Il incombe à quiconque cherche à se protéger d'être toujours armé et sur ses gardes. Il doit réciter constamment les sourates préservatrices du Coran[822] et les formules prophétiques protectrices mentionnées dans la *Sunna*.

821. Allusion au mauvais-œil.
822. A savoir, les trois dernières sourates du Coran.

Si un homme est connu pour causer des dommages à travers ses yeux, il est permis, sinon un devoir, de l'emprisonner et de l'isoler des gens, en lui fournissant toutefois à manger et à boire, jusqu'à ce qu'il meure. Plusieurs juristes ont déclaré cela, et il n'y a pas de désaccord à ce sujet, dans la mesure où cela est bénéfique pour les Musulmans et les protège de son mal. Si on en disait plus à ce sujet, cela ne serait pas contraire aux principes de la loi. Si on dit : « Exigerez-vous un châtiment s'il a tué quelqu'un avec ses yeux ? » On répondrait : Si cela n'a pas été intentionnel et que ce pouvoir a échappé à son contrôle, il ne doit pas être tué en représailles, mais il doit le prix du sang à la famille de sa victime. En revanche, s'il avait l'intention de le faire, qu'il aurait pu l'empêcher et savait qu'il pourrait tuer, il est alors permis au juge de le faire exécuter en représailles, ou d'utiliser l'œil contre lui comme lui l'a utilisé contre la victime.

Quant au fait de le tuer par un coup d'épée, alors non. Car ce n'est pas le genre de chose qui tue et une telle chose ne serait pas comparable à son crime. J'ai interrogé notre Shaykh Abū al-'Abbās Ibn Taymiyya, que Dieu sanctifie son esprit, à propos de celui qui tue par son état intérieur ; il a répondu que le juge a le droit de l'exécuter de la même manière, à savoir par l'état intérieur. Si on dit : « Quelle est la différence entre celui-ci et celui qui tue au moyen de la magie noire pour lequel vous exigez une exécution par l'épée ? » Nous répondons que la différence réside dans deux choses : 1) la magie noire utilisée pour tuer est le genre de magie dont la probabilité de tuer est grande, et il ne fait aucun doute que beaucoup de magie est de ce genre. Les gens qui connaissent cet art ont écrit beaucoup de choses à ce sujet et sur la façon de causer la mort. 2) On ne peut pas exercer de représailles dans un tel cas parce qu'il ne peut pas être tué comme il a tué : cela est interdit par la Loi de Dieu. C'est comme celui qui a tué une personne en la sodomisant ou en la contraignant à boire excessivement du vin : les sanctions dans de tels cas sont exécutées par l'épée.

Ce n'est pas le meilleur endroit pour évoquer ces questions, et je ne les ai mentionnées que pour suggérer que les âmes humaines ressemblent à celles des animaux ordinaires et à d'autres. C'est ainsi que Sufyān Ibn'Uyayna a interprété cette Parole du Très-Haut : « ***Il n'est pas de bêtes sur la Terre, pas d'oiseaux volant de leurs deux ailes qui ne forment, comme vous, des communautés. Nous n'avons rien négligé dans le Livre. Ensuite, ils seront rassemblés vers leur Seigneur.*** »[823] C'est ce sur quoi s'appuient les interprètes des rêves quand l'individu voit ces animaux dans le rêve à côté de lui, ou dans sa maison, ou se battre contre lui, et ils ont raison en cela. Nous et d'autres personnes avons vécu de tels événements dans les rêves, et cela s'est réalisé en ce qui concerne les personnes dont la nature ressemblait à ces animaux.

823. Coran 6 : 38.

Le Prophète ﷺ a vu une fois en rêve, dans l'histoire d'Uḥud, qu'une vache était abattue, et c'est ainsi que les croyants furent affligés par les mécréants. Car la vache est l'animal le plus bénéfique pour la terre, et sa douceur, ses bienfaits et son humilité sont une source de bien-être et de profit pour tous. 'Umar Ibn al-Khaṭṭāb, que Dieu soit satisfait de lui, a vu une fois en rêve qu'un coq lui donnait trois coups de bec. Il s'avéra plus tard, qu'il s'agissait des coups de couteau assénés par Abū Lu'lu'a[824]. Le coq représente un homme étranger et méchant. Il y a d'autres hommes dont la nature est semblable à celle du porc. Lorsqu'une telle personne trouve des choses pures et bonnes, elle n'y prête aucune attention, mais lorsqu'elle trouve des déchets ou des excréments, elle s'en nourrit. Beaucoup de gens se comportent de cette façon : ils vous entendent dire de très belles choses et vous voient faire beaucoup plus de bonnes actions que de mauvaises, mais ils ne s'en souviennent pas. Puis, au moindre de vos écarts de langage ou la moindre mauvaise action, ils sauteront dessus comme s'ils avaient trouvé un trésor [pour vous calomnier et médire de vous].

Il y a aussi celui dont la nature est semblable à celle du paon : il est égocentrique et exhibitionniste, mais hormis son apparence, il n'y a rien de digne en lui. Il y a aussi celui dont la nature est semblable à celle du chameau, qui est le plus vindicatif et le plus dur des animaux ; celui dont la nature est semblable à celle de l'ours, qui est silencieux et méchant et celui dont la nature est semblable à celle du singe. En ce qui concerne les animaux, celui qui est doté du meilleur tempérament, c'est le cheval. C'est le plus noble et le plus honorable des animaux, et il en est de même du mouton. Celui qui se familiarise avec l'un de ces animaux acquiert leur nature et leurs manières, et s'il se nourrit de leur chair, la ressemblance devient encore plus forte, car « vous ressemblez à ce que vous mangez ». Voilà pourquoi Dieu interdit la consommation de la chair des prédateurs et des rapaces, car celui qui en mange deviendra inévitablement comme eux, et Dieu est Plus Savant. Ainsi, ceux qui ont ce regard n'ont d'autre préoccupation que l'assouvissement de leur ego et de leurs désirs, et ils ne connaissent rien au-delà de cela.

❁ 2) Le regard concerné par l'accomplissement des réalités extérieures de la nature et des nécessités de l'existence de la créature

C'est le regard des philosophes et des médecins hérétiques qui considèrent le péché comme une nécessité de la création et de la nature humaines. Ils soutiennent que l'être humain est composé de quatre tempéraments, de leur confluence et de leur mélange, comme l'exigent la domination des uns sur les autres et le déséquilibre selon la variation de ce mélange. Il en est de même de la composition du corps, de l'âme et de la nature animale qui exigent l'effet de ce mélange dont le

824. L'homme qui assassina 'Umar Ibn al-Khaṭṭāb.

contrôle ne peut être exercé que par une discipline de l'intérieur ou de l'extérieur. La majorité des êtres humains ne sont pas capables d'autodiscipline et ont besoin d'une force coercitive supérieure qui les gouverne, une autorité qui gère leur affaire par nécessité, tout comme leur besoin de nourriture, de boisson et d'abri.

Selon eux, une personne intelligente est une personne qui possède un contrôle en elle-même et qui n'a pas besoin de l'ordre, de l'interdiction ou de la discipline d'autrui. Ils considèrent que le péché est un mouvement volontaire de l'âme qui engendre la perpétration des crimes, tout comme leur point de vue sur les mouvements naturels, involontaires et variables. Leur vision se limite à cela, et ne va pas au-delà.

❁ 3) Le regard du déterminisme

C'est celui des fatalistes (*Aṣḥāb al-jabr*) qui se considèrent comme dépourvus de tout pouvoir ou de libre arbitre dans leurs actions. En fait, ils ne considèrent pas du tout ces actions comme les leurs et déclarent : « En réalité, l'homme n'a aucun pouvoir et n'est pas maître de ses propres actions. Le véritable acteur et moteur est quelqu'un d'autre, et l'homme n'est qu'un instrument : ses mouvements sont comme le souffle des vents ou le mouvement des plantes ». Lorsque vous condamnez leurs mauvaises actions, ils se justifient en les imputant à la prédestination et n'hésitent pas à exagérer leur accusation, au point de considérer que toutes leurs actions sont des actes d'obéissance : les bonnes comme les mauvaises, car conformes à ce qui leur a été prédestiné. Ils disent : « Tout comme la soumission au Commandement de Dieu est un acte d'obéissance, la soumission à la Volonté de Dieu est également un acte d'obéissance. » En effet, Dieu dit au sujet de leurs frères associationnistes qu'ils font de la Volonté de Dieu une preuve que leurs actions sont commandées par Lui et qu'elles Lui plaisent.

Ces personnes sont pires que celles qui nient la prédestination et sont plus fortes dans leur hostilité envers Dieu ﷻ, leur opposition à Ses Livres, Ses Messagers et Sa Religion. Certains d'entre eux vont jusqu'à justifier Satan (Iblīs), que Dieu le maudisse ! Ils souffrent pour lui et font de leur mieux pour lui trouver une excuse. Ils accusent même explicitement et implicitement leur Seigneur d'avoir été injuste envers Satan en disant : « Quel est donc son péché ? Il a seulement empêché son visage de se prosterner devant un autre que son Créateur. Il n'a fait que se conformer à Sa Sagesse et à Sa Volonté. Comment pouvait-il se prosterner, alors que c'est [Dieu] qui lui a interdit de faire cela ? Était-il autre chose qu'un bienfaiteur en refusant de se prosterner devant un autre que Dieu ? »

Le poète a dit :

Quand l'amant manque de chance / Ses faveurs ne sont que des péchés !

Ces gens sont vraiment les ennemis de Dieu ﷻ et les amis de Satan, ses frères et ses amants. Lorsque l'un d'eux pleure Satan, tu le vois sangloter, lancer des gémissements étonnants, évoquer les torts de la prédestination et blâmer l'Irrésistible [= Dieu] ; et cela apparaît clairement dans leur bouche et sur leurs visages Lorsque tu les entends parler de la souffrance procurée par l'injustice et de leur douleur, c'est comme si tu entendais l'individu terrassé et écrasé par son ennemi. Le Shaykh al-Islam a dit à leur sujet dans son poème en *Tā'*:

« *Les ennemis de Dieu seront convoqués le jour de leur retour / On dira : « Au feu, les partisans de la prédestination.* »

❁ 4) Le regard du libre arbitre

Le quatrième regard est celui des Qadarites négateurs qui croient que leurs crimes et leurs péchés sont exclusivement leur propre création, qu'ils se produisent par leur seule volonté et pas par celle de Dieu, et que Dieu ﷻ ne les pas prédestinés ni écrits. Selon eux, Dieu n'a pas non plus créé leurs actes et n'a pas non plus le pouvoir de guider ou d'égarer qui que ce soit, sauf par une explication, et qu'Il n'inspire pas la bonne direction et l'égarement, ni l'impiété et la piété dans le cœur de qui que ce soit. Ils soutiennent donc que dans le Royaume de Dieu ﷻ, il est possible que des choses qu'Il ne veut pas se produisent et que ce qu'Il ne veut pas se produise. Ils disent aussi que les serviteurs sont les créateurs de leurs actes, indépendamment de la Volonté de Dieu. Les actes de désobéissance et les péchés sont donc leur propre création et les effets de leur propre volonté. Ce n'est pas Dieu qui les a créés et ils ne sont pas non plus liés à sa volonté. Ils se dispensent donc de l'Aide de Dieu ﷻ, ne s'appuient pas sur Lui, ne s'accrochent pas à Lui, et ne L'implorent pas de les guider, de renforcer leur cœur, de ne pas les laisser s'égarer, de leur faire atteindre Son Agrément et de les empêcher de Lui désobéir. Car ils considèrent que tout cela dépend exclusivement d'eux, de leurs propres actes et que cela est indépendant de la Volonté du Seigneur. Satan est content d'eux et trouve même qu'il n'est pas nécessaire de les encourager à commettre des péchés ou de les séduire pour deux raisons.

Premièrement, dans le but de renforcer cette vision et cette croyance dans leurs cœurs, afin qu'ils sentent qu'ils sont exempts des erreurs et des péchés majeurs que les gens de la Sunna commettent, en leur suggérant que leur sort est entre leurs mains et dépend d'eux-mêmes. Autrement dit, ils se protègent eux-mêmes et s'empêchent de désobéir.

Deuxièmement, dans le but de les utiliser pour piéger les ignorants. Lorsque ces derniers les voient adorer Dieu ﷻ, pratiquer l'ascèse et faire preuve de grand scrupule par rapport aux péchés, ils se disent que ces gens sont les gens de la vérité,

car l'innovation est plus chère au diable que les péchés. Du moment que Satan a trouvé le moyen d'arriver jusqu'à eux et de piéger les ignorants à travers eux, pourquoi leur enjoindrait-il de désobéir à Dieu ﷻ ? Au contraire, il leur interdit la désobéissance et la fait apparaître ignoble à leurs yeux et à leurs cœurs. Ces réalités ne sont accessibles qu'à ceux qui sont dotés d'une grande clairvoyance.

❁ 5) Le regard de la sagesse

Le cinquième regard, celui des gens de la rectitude : « le regard de la sagesse ». C'est le regard de la Sagesse de Dieu ﷻ dans Sa prédestination, pour Son serviteur, des choses que Lui, le Très Haut, n'aime pas, hait, blâme et punit ; et que s'Il l'avait voulu, Il l'aurait protégé de cela et Se serait interposé entre le serviteur et eux. C'est aussi la vision que Dieu ﷻ ne peut pas être désobéi contre Sa Volonté, et que rien ne se produit dans le monde sans Sa permission : « ***Assurément, c'est à Lui qu'appartiennent la création et le Commandement. Béni soit Dieu, le Seigneur des mondes !*** »[825] Ces gens témoignent que Dieu ﷻ n'a rien créé sans but ni direction, que Sa sagesse s'étend à tout ce qu'Il décrète et décide en termes de bien ou de mal, d'obéissance et de désobéissance. C'est une sagesse éblouissante qui dépasse tous les intellects et qu'aucun discours ne peut décrire.

La source de Son Décret et de Sa Décision par rapport à ce qu'Il déteste et méprise est Son Nom « le Sage », Nom dont la sagesse éblouit tous les esprits. En effet, lorsque les Anges dirent : « ***Vas-tu établir [sur la terre] quelqu'un qui y sèmera la corruption et répandra le sang, alors que nous célébrons Tes louanges en Te glorifiant et que nous Te sanctifions ?*** » Dieu dit : « ***Je sais ce que vous ne savez pas.*** »[826] De même, dans l'occurrence de la désobéissance, des péchés et des crimes, le déploiement de leurs effets dans Sa création en tant que Signes et Sagesse, et les différentes manières de répandre la conscience dans Sa création, la variété de Ses Signes et les preuves de Sa Seigneurie, Son Unicité, Sa Divinité, Sa Sagesse, Sa Magnificence, Sa Domination et Son Pouvoir irrésistibles et complets, et la portée absolue de Sa Connaissance, il y a ce dont témoignent ceux qui ont reçu la clairvoyance dans les yeux et dans le cœur qui déclarent : « ***Seigneur, tu n'as pas créé tout cela en vain*** »[827] ; ce n'est là que Ta Sagesse éblouissante et Tes Signes stupéfiants : [Vers :]

Dans chaque mouvement, il y a un Signe de Dieu/ Et de même dans chaque repos

En toute chose, Il y a un Signe / Qui indique clairement qu'Il est Unique

---

825. Coran 7 : 54.
826. Coran 2 : 30.
827. Coran 3 : 191.

Combien de Signes manifestes existent sur terre, qui indiquent Dieu عزوجل et la vérité de Ses Messagers et qui prouvent que Sa rencontre est vraie ! Ils n'ont été causés que par la désobéissance et les péchés des enfants d'Adam, comme Son signe dans l'engloutissement du peuple de Noé عليه السلام et l'eau qui a submergé les sommets des montagnes, jusqu'à ce que tous les peuples de la Terre soient noyés, à l'exception de Ses amis, ceux qui Le connaissaient et qui proclamaient Son Unicité. Combien de Signes et de leçons sont contenus dans ces exemples véridiques et combien de preuves indiscutables et pérennes ! Il en est de même de la destruction des peuples de 'Ād et de Thamūd. Combien de Signes se sont manifestés auprès de Pharaon et son peuple, depuis le moment où Moïse عليه السلام leur fut envoyé, ou même avant lui, jusqu'à leur noyade ? Sans leurs péchés et leur mécréance, ces Signes et ces prodiges n'auraient pas été manifestés.

Dans la Torah, il est écrit : « Dieu a dit à Moïse : « Va auprès de Pharaon, car J'endurcirai son cœur et l'empêcherai d'avoir la foi, de sorte que Je manifesterai Mes Signes et Mes Prodiges en Égypte. » Et c'est ce que Dieu عزوجل a fait : Il manifesta Ses Signes et Ses Prodiges à cause des péchés de Pharaon et de son peuple. Dieu Se manifesta aussi à travers le feu qu'il transforma en élément froid et sans risque pour Abraham عليه السلام, à cause des péchés et de la désobéissance de son peuple et pour l'avoir jeté dans le feu, afin que cela devienne un signe et pour qu'Abraham عليه السلام atteigne le plus haut et le plus parfait degré d'amitié avec Dieu عزوجل.

C'est également ce qui s'est produit pour les Messagers de Dieu : ils ont été récompensés et rapprochés de Dieu à cause de leur patience face au mal, l'inimitié et l'hostilité de leur peuple. De même, Dieu عزوجل a choisi des martyrs, des alliés et des élus parmi les enfants d'Adam pour leur patience envers les rebelles et les injustes, pour leurs luttes au nom de Dieu, pour leur tolérance en Son Nom, du mal que Ses ennemis leur ont fait subir, un mal qu'Il voyait et qu'Il connaissait ; et c'est à cause de tout cela qu'Il a élevé leurs rangs auprès de Lui.

Il y a d'autres bienfaits et sagesses que Dieu عزوجل a existenciés à cause de l'apparition de péchés et de crimes dont l'existence n'est possible que par la détermination de ce qu'Il hait et n'aime pas, et qui n'est rien d'autre que l'effet de la pure sagesse. En effet, les péchés et les crimes entrainent nécessairement ce que Dieu عزوجل aime plus et préfère, à savoir, le bien et les bonnes actions, et qui ne serait pas apparu dans l'existence s'Il n'avait pas permis l'existence de la désobéissance. La réalisation de ces immenses choses que Dieu عزوجل aime est plus chère pour Lui que les pertes causées par les choses qu'Il hait et déteste, car même si la perte et l'absence du péché étaient aimés par Dieu عزوجل, Il préfèrerait encore la réalisation de leur effet contraire. La perte de la chose aimée est donc plus détestable pour Dieu عزوجل que l'inexistence du péché. La perfection de Sa Sagesse exige qu'entre deux choses, la plus aimée soit atteinte par la perte de la moins aimée, et que

l'existence de la chose aimée ne soit pas compromise par l'inexistence de la chose détestée. On ne peut pas imaginer le premier sans le second, tout comme on ne peut pas imaginer des effets sans causes. Cela est incompatible avec la Sagesse de Dieu, Sa Puissance et Sa Seigneurie. L'exemple suivant devrait suffire pour [comprendre] tout cela :

Sans la désobéissance du père de l'Humanité, qui mangea de l'arbre interdit, tout ce qui en résulta ne se serait pas produit, à savoir toutes les choses très chères au Seigneur, telles que l'épreuve et la responsabilisation de Ses créatures, l'envoi de Messagers, la Révélation des Écritures, la manifestation de Ses Signes et Prodiges – dans toute leur diversité et leurs applications –, l'honneur de Ses alliés et le déshonneur de Ses ennemis ; la manifestation de Sa Justice, Sa Grâce, Sa Puissance, Sa Vengeance, Son Pardon et Sa Patience, et l'apparition de ceux qui L'adorent, L'aiment et qui affrontent pour Lui Ses ennemis dans cette demeure d'affliction et d'épreuve.

Supposons qu'Adam n'ait pas mangé de l'arbre interdit et n'ait pas été chassé du Paradis, rien de ce qui précède ne se serait produit, et ce qui se cachait dans le cœur de Satan, que Dieu ﷻ connaissait mais non les Anges, n'aurait pas été actualisé ; les pires créatures ne se seraient pas distinguées des meilleures, et Son Royaume n'aurait pas été parfait car il n'y aurait eu ni honneur ni récompense d'une part, ni châtiment et humiliation d'autre part. Il n'y aurait pas eu non plus de demeure du bonheur et de la grâce, ni de demeure du malheur et de la justice.

Combien de sagesses définitives et de faveurs généreuses se cachent derrière la domination de Ses alliés sur Ses ennemis, de Ses ennemis sur Ses alliés et la réunion des uns et des autres dans une même demeure pour les mettre à l'épreuve ? Et combien atteint-on ce qui est aimé par le Seigneur par le biais des louanges des habitants des cieux et de la Terre, et par l'humilité, la douceur, l'adoration, l'inquiétude et l'indigence par rapport à Lui, par le cœur brisé devant lui et par l'espoir de ne pas faire partie de Ses ennemis. Car Ses ennemis voient et sont témoins de l'humiliation qu'Il leur inflige, de Son éloignement d'eux, de Son aversion pour eux et de ce qu'Il a préparé comme punition pour eux. Tout cela se produit par Sa Volonté, Sa Permission, Son Vouloir et Son Action dans Son Royaume. Craignant Son mépris, Ses alliés s'humilient devant Lui et se soumettent à Lui. Ils éprouvent la plus grande inquiétude, la plus grande peur et font preuve d'une totale humilité.

Quand les Anges constatèrent ce qui arriva à Satan et virent Hārūt et Mārūt[828], ils se prosternèrent devant le Seigneur, par humilité devant Sa Grandeur et

---

828. Les deux Anges mentionnés dans le verset suivant : «***Ils ont suivi ce que les démons racontaient au sujet du règne de Salomon. Salomon n'a pas mécru, mais les démons sont tombés dans la mécréance. Ils enseignent aux hommes la magie et ce qui avait***

soumission devant Sa Puissance. Ils craignirent qu'Il ne les éloigne, les repousse et les prive de Sa Protection et de Sa Miséricorde. Ils réalisèrent Sa Faveur et Sa Bonté, et surent qu'Il les avait choisis pour manifester Sa Grâce et Sa Générosité. Pareillement, lorsque Ses pieux amis constatent l'état d'avilissement de Ses ennemis et Son Aversion et Sa Colère contre eux, leur humilité et soumission augmentent, de même que leur besoin de Lui. Ils se tournent alors vers Lui, placent leur confiance en Lui, s'appuient sur Lui, Le désirent et Le craignent. Ils savent qu'ils n'ont d'autre refuge que Lui contre Lui, que rien ne peut les protéger de Son mal à part Lui, et que seul Son Agrément peut les sauver de Sa colère. La grâce Lui appartient du début à la fin. Tout ce que nous avons évoqué n'est qu'une goutte de l'océan de Sa Sagesse qui englobe Sa création. Le clairvoyant est celui qui contemple ce qui est au-delà et qui découvre les merveilles ineffables et indescriptibles de Sa Sagesse.

Quant à la part du serviteur en ce qui concerne la connaissance de son âme et la contemplation de cette sagesse, elle dépend de sa prédisposition, de la force de son discernement, de sa conscience de Dieu ﷻ et de Ses Noms et Attributs, et des droits de la servitude et de la Seigneurie. Chaque croyant a une part fixée de cette boisson et de cette station qu'il ne peut pas dépasser ou franchir. Dieu ﷻ est Celui qui accorde le succès et qui aide.

❁ 6) Le regard du *Tawḥīd*

Le sixième regard est celui qui consiste à constater que la création et le jugement sont une prérogative exclusive du Seigneur, que ce qu'Il veut a lieu et que ce qu'Il ne veut pas n'a pas lieu, que la plus petite particule ne bouge que par Sa Permission, que la création est sous Son Emprise, que chaque cœur est entre Ses Doigts, qu'il le redresse s'Il le veut et l'égare s'Il le veut, que les cœurs sont en Son Pouvoir : Il les renverse et les contrôle comme Il veut. C'est Lui qui accorde aux âmes des croyants leur piété, leur direction, leur pureté, et Lui qui inspire au cœur des impies leur malveillance et leur échec : «***Celui que Dieu dirige est bien dirigé ; quant à ceux qu'Il égare, ils sont perdus.***»[829]. Il guide qui Il veut par Sa Grâce et Sa Miséricorde et égare qui Il veut par Sa Justice et Sa Sagesse : tel est Son Bienfait et telle est Sa Grâce, et la Grâce du Généreux est sans réserve. Il

été révélé à Babylone aux Anges Hārūt et Mārūt. Ces deux-là n'instruisent personne sans l'avertir : «Nous ne sommes rien d'autre qu'une tentation, ne tombe pas dans la mécréance !» Il y a des gens qui apprennent d'eux les moyens de séparer le mari de son épouse ; mais ils ne peuvent nuire à personne sans la permission de Dieu. Ils apprennent ce qui peut nuire aux hommes et ne leur est d'aucune utilité. Ils savent pourtant que celui qui achète ce pouvoir n'aura aucune part dans la vie future. Quel malheur pour ceux qui ont troqué leur âme à si vil prix ! S'ils avaient su...» (Coran 2 : 102).

829. Coran 7 : 178.

« n'est pas questionné sur ce qu'Il fait, mais eux sont questionnés. »[830]. Ibn 'Abbās ﷺ a dit : « Croire en la prédestination est le socle du *Tawḥīd* : celui qui la nie contredit son témoignage du *Tawḥīd* et celui qui y croit, sa foi confirme son *Tawḥīd.* »

C'est dans cette contemplation que la station du « ***c'est de Toi seul que nous implorons de l'aide*** » est actualisée à la fois en termes de connaissance et d'expérience. Le pied du serviteur s'enracine alors dans l'Unicité de la Seigneurie et il s'élève jusqu'à l'Unicité de la Divinité. Il acquiert la certitude absolue que le mal et le bien, le don et la privation, la guidance et l'égarement, le bonheur et le malheur sont tous entre les Mains de Dieu ﷻ et pas entre celles de quelqu'un d'autre. Il acquiert aussi la certitude absolue que Dieu renverse les cœurs et les contrôle comme Il veut, que personne ne peut réussir sans l'aide et le soutien de Dieu ﷻ, que personne n'est avili sauf celui que Dieu ﷻ humilie, rabaisse et abandonne, que les cœurs les plus sains, les plus droits et les plus purs sont ceux qui ne prennent que Dieu ﷻ comme Divinité et Objet d'adoration. Ils L'adorent et L'aiment plus que tout, Le craignent plus que tout et espèrent en Lui plus qu'en tout le reste.

L'amour qu'ils éprouvent pour Lui est plus fort que tout autre amour et conduit toutes les autres formes d'amour comme le roi conduit son armée. La peur qu'ils ont de Lui est plus grande que toutes les autres peurs et les place sous son commandement et l'espoir qu'ils ont en Lui dépasse tous les autres espoirs et les conduit. Tel est le signe du *Tawḥīd* dans ces cœurs ; et la porte par laquelle pénètre le *Tawḥīd* de la Seigneurie est le *Tawḥīd* de la divinité. La première chose à laquelle le cœur s'attache est le *Tawḥīd* de la Seigneurie, puis le *Tawḥīd* de la divinité. Dieu appelle Ses serviteurs dans Son Livre au moyen de ce genre de *Tawḥīd* à l'autre *Tawḥīd*, Il argumente avec eux par l'un pour prouver l'autre, puis Il déclare qu'ils Le nieront s'ils associent d'autres choses à Sa Divinité.

C'est également dans cette contemplation que la station du « ***c'est de Toi seul que nous implorons de l'aide*** » est actualisée. Le Très-Haut dit : « ***si tu leur demandes qui les a créés, ils disent : « Allah ! » Pourquoi, alors, se sont-ils détournés ?*** »[831] C'est-à-dire, comment vous détournez-vous du témoignage qu'il n'y a pas d'autre dieu en dehors de Lui, et de Son adoration seule, alors que vous attestez déjà qu'il n'y a pas de Seigneur ni de Créateur en dehors de Lui ? Il dit aussi : « ***Dis : « À qui donc appartiennent la Terre et ceux qui s'y trouvent ? [Dites-le] si vous savez ! » Ils répondront : « À Dieu ! » Dis-leur : « Pourquoi, alors, ne vous souvenez-vous pas ? »***[832] »

830. Coran 21 : 23.
831. Coran 43 : 87.
832. Coran 23 : 84-85.

Vous savez que dans la mesure où Il est le Maître unique de la Terre et de tout ce qui s'y trouve, et le Créateur, le Seigneur et le Roi de tous, Lui seul doit donc être votre Dieu et votre Objet de culte. Puisque les créatures n'ont pas d'autre Seigneur que Lui, elles n'ont pas non plus d'autre Dieu que Lui : « ***Dis : « Louange à Dieu et Paix sur Ses serviteurs qu'Il a choisis ! » N'est-ce pas Lui qui a créé les cieux et la Terre et qui, pour vous, a fait descendre du ciel une eau grâce à laquelle Nous faisons croître des jardins pleins de charme dont vous ne sauriez faire pousser les arbres ? Peut-il y avoir une divinité à côté de Dieu ? Non, mais ce sont ces gens qui Lui donnent des égaux. N'est-ce pas Lui qui a établi la Terre comme un lieu de séjour, qui a fait couler des fleuves à sa surface, qui y a placé des montagnes et qui a dressé une barrière entre les deux mers ? Peut-il y avoir une divinité à côté de Dieu ? Non, mais la plupart des hommes ne savent pas ! N'est-ce pas Lui qui répond à l'appel de l'affligé, Lui qui dissipe le malheur et qui a fait de vous Ses lieutenants sur la Terre ? Peut-il y avoir une divinité à côté de Dieu ? Peu nombreux sont ceux qui réfléchissent ! N'est-ce pas Lui qui vous dirige dans les ténèbres de la Terre et de la mer, Lui qui envoie les vents comme une annonce de Sa Miséricorde ? Peut-il y avoir une divinité à côté de Dieu ? Qu'Il soit exalté au-dessus de ce qu'ils Lui associent ! N'est-ce pas Lui qui produit la création, et qui, ensuite, la renouvelle, Lui qui vous dispense les dons du ciel et de la Terre ? Ou bien existe-t-il une divinité à côté de Dieu ? Dis : « Apportez votre preuve si vous êtes véridiques ! »*** »[833]

Il avance comme preuve le fait que celui qui fait tout cela est la seule vraie Divinité ; s'il y avait un autre seigneur ayant accompli tout cela, il aurait donc été digne que vous l'adoriez, mais s'il n'y a pas d'autre seigneur avec Lui, comment prenez-vous une autre divinité avec Lui ? Voilà pourquoi l'interprétation la plus correcte de ce verset est : « Peut-il y avoir une divinité à côté de Dieu qui a fait tout cela ? » de sorte que la preuve soit complète, car il ne peut y avoir d'autre réponse que : « Bien sûr que non ! » S'il n'y a pas de dieu qui a fait ce qu'Il a fait, comment pouvez-vous adorer un autre dieu à côté de Lui ? Ainsi, il est établi que la divinité de quelqu'un d'autre que Lui est fausse, tout comme la seigneurie de quelqu'un d'autre que Lui est fausse, par votre propre confirmation et témoignage. Le point de vue de ceux qui disent que ce verset signifie : « Y a-t-il un autre dieu avec Dieu » sans ajouter la question implicite : « qui a fait tout cela ? » est faible pour deux raisons. Premièrement, [en l'interprétant de cette façon] ils prétendent en fait qu'il y a d'autres dieux que Dieu, sans le nier. Deuxièmement, cela ne complèterait pas la preuve, ni ne les ferait taire, ni n'établirait une preuve contre eux, à moins

833. Coran 27 : 59-65.

que cette clause implicite ne soit comprise. Autrement dit, si vous dites qu'il n'y a pas d'autre dieu à côté de Celui qui a fait tout cela, comment pouvez-vous alors prendre un autre dieu avec Lui qui n'a rien créé et qui est impuissant? C'est comme Ses Paroles: « ***Ou se peut-il qu'ils prêtent à Dieu des associés capables de créer comme Lui, en sorte que, pour eux, leur création se confonde avec la Sienne?*** »[834], « ***Telle est la création de Dieu! Or, montrez-moi ce que d'autres que Lui ont créé! Vraiment, les iniques sont dans un égarement manifeste*** »[835], « ***Celui qui crée est-il semblable à celui qui ne crée rien? Ne réfléchissez-vous pas?*** »[836], « ***Ceux qu'ils implorent en dehors de Dieu ne créent rien, alors qu'eux-mêmes sont créés*** »[837], « ***Ils ont adopté, en dehors de Lui, des divinités qui ne créent rien et qui sont elles-mêmes créées, et qui ne possèdent la faculté de faire ni le mal ni le bien pour elles-mêmes, et qui ne sont maîtresses ni de la mort, ni de la vie, ni de la Résurrection.*** »[838].

Il y a beaucoup de versets similaires dans le Coran, et cela complète la preuve comme nous l'avons expliqué. Le fait est que le serviteur obtient, à travers ce regard, la contemplation de ses crimes et de ses péchés, et leur occurrence par lui et par les créatures en général par la prédestination du Très-Haut et du Sage, et qu'il n'y a rien qui protège contre Sa Colère, ni des causes de Son Aversion en dehors de Lui, et qu'il n'y a aucun moyen de Lui obéir sans Son secours, et aucune voie qui mène à Son Agrément sans Son soutien. Tout vient de Lui et tout retourne vers Lui. Les rênes du succès sont entièrement entre Ses Mains. Personne ne peut aider les serviteurs sans Lui et on ne peut compter que sur Lui, conformément à la parole de Shu'ayb, l'orateur des Prophètes: « ***Mon succès ne dépend que de Dieu. Je m'en remets à Lui et c'est vers Lui que je me tourne repentant.*** »[839]

❁ 7) Le regard du succès et de l'échec octroyés par Dieu ﷻ

Le septième regard, celui de l'octroi du succès et de l'échec est l'achèvement du regard [mentionné en dernier] et son corollaire. Il est mentionné en raison du besoin du serviteur d'en être témoin et d'en bénéficier. Les « connaisseurs » de Dieu s'accordent à dire que le succès signifie que Dieu ﷻ ne laisse pas le serviteur à la merci de son ego, et que l'échec signifie que Dieu ﷻ l'abandonne à son âme. Les serviteurs passent du succès à l'échec en un instant: ils reçoivent de Sa part,

834. Coran 13: 16.
835. Coran 31: 11.
836. Coran 16: 17.
837. Coran 16: 20.
838. Coran 25: 3.
839. Coran 11: 88.

obtiennent Son Agrément, Le mentionnent et Le remercient pour et par le succès qu'Il leur accorde, mais ensuite ils Lui désobéissent, s'opposent à lui, Le contrarient et L'oublient à cause de Son abandon. Ils sont donc entre Son octroi du succès et de l'échec. S'Il leur octroie le succès, c'est par Sa Grâce et Sa Miséricorde ; s'Il leur octroie l'échec, c'est par Sa Justice et Sa Sagesse. Il est loué pour ceci et pour cela, car c'est à Lui que revient la louange la plus parfaite. Il ne prive pas le serviteur de ses droits, mais Il lui refuse seulement Sa Grâce et Son Don, car nul ne sait mieux que Lui où Il doit les placer. Lorsque le serviteur est témoin de ce regard et considère Dieu ﷻ comme Il doit l'être, il réalise son dénuement et son besoin absolu du don du succès à chaque souffle et à chaque instant.

Il sait que sa foi et son *Tawḥīd* sont entre les mains de Dieu ﷻ, que s'Il l'abandonne ne fût-ce qu'un instant, le trône de son *Tawḥīd* s'effondrerait et le ciel de sa foi s'écraserait sur la Terre, car c'est Dieu ﷻ qui le maintient, « ***comme Il maintient le ciel, l'empêchant de tomber sur la terre, sauf avec Sa permission.*** »[840]

Son cœur et sa langue s'habituent alors à dire et à répéter : « Ô Toi qui renverse les cœurs, affermis mon cœur sur Ta Religion. Ô Toi qui agis sur les cœurs, mets mon cœur à Ton service. » Et leur invocation constante devient : « Ô Toi, le Vivant qui subsiste par Lui-même ! Ô Créateur des cieux et de la Terre ! Ô Seigneur de Majesté et de Magnificence ! Il n'y a de Dieu que Toi. C'est Ta Miséricorde que je cherche. Réforme toutes mes affaires, et ne me livre pas à moi-même, ne fût-ce qu'un clin d'œil, ni à personne d'autre parmi Tes créatures. »

Dans ce regard, le serviteur est témoin de l'octroi divin du succès ainsi que de l'échec, tout comme il est témoin de Sa Seigneurie et de Sa création. Il L'implore comme quelqu'un qui y est complètement contraint, il cherche son refuge contre l'échec, comme quelqu'un qui est complètement assiégé, il se jette entre Ses Mains, se couche devant Sa Porte, s'abandonne complètement à Lui, se prosterne devant Lui, se soumet et s'humilie, et prend pleine conscience qu'en ce qui le concerne, il n'a aucun pouvoir sur le mal, le bien, la mort, la vie et la Résurrection. Le « succès », c'est la Volonté de Dieu de procurer à Son serviteur ce qui est bon pour lui, de lui accorder le pouvoir de faire ce qui Lui plaît, de Le vouloir, de L'aimer, de Le préférer à tout le reste, et de susciter en lui la haine de ce qu'Il n'aime pas. Ce n'est rien d'autre que Son Acte, et le serviteur en est le réceptacle.

Le Très-Haut dit : « ***Mais Dieu vous a fait aimer la foi ; Il l'a rendue belle à vos cœurs, tandis qu'Il vous a fait détester la mécréance, la perversité et la désobéissance. Ceux-là sont les bien dirigés, par la***

840. Coran 22 : 65.

Grâce de Dieu et Son Bienfait. Dieu est Omniscient, Sage. »[841] Dieu ﷻ sait qui est digne de cette grâce et qui ne la mérite pas ; Il est Sage : Il pose cette grâce à sa place, n'en prive pas celui qui la mérite et ne la pose pas là dans un lieu indigne. Dieu ﷻ dit cela après avoir déclaré : « ***Sachez que l'Envoyé de Dieu est parmi vous. S'il vous obéissait en bien des choses, vous tomberiez dans des difficultés*** »[842], puis vient la « particule corrective » [= mais], et Il poursuit : « ***Mais Dieu vous a fait aimer la foi.*** »

Dieu ﷻ déclare donc : Votre amour de la foi et votre envie d'en être dotés et d'en embellir vos cœurs ne viennent pas de vous, mais c'est Dieu ﷻ qui la dépose dans vos cœurs, et c'est pour cette raison que vous la préférez et que vous en êtes satisfaits. De la même manière, vous ne devez pas précéder Dieu et Son Messager, ni parler avant qu'Il ne parle, ni faire avant qu'Il n'ordonne. Celui qui vous a fait aimer la foi, connaît mieux que vous la cause du bien-être de Ses serviteurs et ce qui est bon pour eux. Si Son Messager suivait vos désirs, cela vous ferait souffrir, vous seriez ruiné et vos intérêts seraient compromis sans que vous vous rendiez compte. Ne pensez pas que vos âmes souhaitent ce qu'il y a de mieux pour vous et votre bien-être. S'Il n'avait pas rendu la foi aimable et belle à vos cœurs, et suscité dans vos cœurs de l'hostilité pour son contraire, cela ne vous serait pas venu à l'esprit, et vos âmes ne l'auraient pas permis non plus.

Dieu ﷻ a proposé l'exemple suivant du succès et de l'échec : un roi a dépêché un émissaire dans une de ses villes et a envoyé avec lui un message qui les informait que l'ennemi était proche, qu'il détruisait tout et qu'il tuait tous les habitants de la ville. Il envoya aussi des marchandises, des chevaux, des provisions et des guides avec le message suivant : « Partez immédiatement avec ces guides et venez jusqu'à moi ! Je vous envoie tout ce dont vous pourriez avoir besoin ». Ensuite, il envoya certains de ses serviteurs en leur disant : « Allez chez telle personne, prenez-la par la main et ne la laissez pas rester chez elle ; puis allez chez telle autre, prenez-la par la main et ne la laissez pas rester chez elle, etc. ; et laissez les autres, car ils ne sont pas dignes de vivre dans ma ville ». Ses serviteurs se rendirent donc auprès de ces gens, ne les laissèrent pas rester chez eux et les emmenèrent chez le roi. Peu de temps après, l'ennemi envahit ceux qui étaient restés en ville et les tua ou les fit prisonniers.

Est-ce que le roi a été injuste ou juste envers tous ? Certes, il a été bienveillant et attentionné envers certains, et non avec d'autres, car il n'avait aucune obligation de les traiter de la même manière : telles furent sa grâce et sa bonté qu'il accorda à qui il voulut.

---

841. Coran 49 : 7-8.
842. Coran 49 : 7.

Pour les Qadarites fatalistes le « succès » est la création divine de l'obéissance et « l'échec » est la création divine de la désobéissance. Ils se sont appuyés sur leurs principes corrompus, à savoir le déni de la causalité et de la sagesse, pour déclarer cela et réduisent donc toute l'affaire à la pure volonté, sans cause ni sagesse.

Quant aux Qadarites négationnistes, ils expliquent le « succès » en disant que ce n'est rien d'autre qu'un éclaircissement, une orientation générale, la capacité et le pouvoir d'obéir, et la préparation de ses moyens. Tout cela est également accessible aux mécréants et aux associationnistes qui ont eu connaissance de la preuve de Dieu ﷻ et qui sont en mesure d'avoir la foi. Pour eux, le « succès » est partagé de manière égale entre les mécréants et les croyants, puisque la capacité, l'orientation et la preuve sont communes aux deux groupes. Les croyants, à leur avis, ne sont pas les uniques destinataires du succès par lequel ils atteignent la foi et les mécréants ne sont pas les uniques destinataires de l'échec qui les prive de la foi. Ainsi, pour eux, si Dieu agissait ainsi, ce serait de la tyrannie et de l'injustice.

Ils ont lié des implications à ce principe et suscité les réactions hostiles des Sages. La fausseté de leur doctrine et leurs contradictions sont donc apparues clairement à tous ceux qui en prirent connaissance, qui la comprirent et qui conclurent que c'est la doctrine la plus fausse du monde : « ***Mais Dieu, par Sa permission, a guidé les croyants vers la vérité de ce qui faisait l'objet de leurs disputes. Dieu dirige qui Il veut sur une voie droite.*** »[843]. Ces Sages n'ont donc pas accepté la doctrine des premiers ni celles des seconds. Ils ont constaté la déviance de ces deux voies par rapport à la voie de la rectitude, ont affirmé le Décret divin et la Prédestination, et l'étendue de la Volonté de Dieu sur tous les êtres, et ils affirment également les causes et la sagesse, les buts et les avantages. Ils considèrent que Dieu ﷻ est infiniment au-dessus de l'allégation selon laquelle des choses que Dieu ne veut pas peuvent se produire dans Son Royaume ou que les créatures peuvent faire des choses qui échappent à Son Pouvoir et à Sa Volonté. Celui qui déclare ce genre de choses ne connaît pas son Seigneur et ne Lui attribue pas la Seigneurie parfaite.

Ils considèrent égalément que Dieu ﷻ est trop transcendant pour créer des choses inutiles, laides ou sans but, ou pour que Ses Actes soient dépourvus de la sagesse globale par laquelle Il crée [toutes choses], ou des causes par lesquelles Il cause les choses, ou des objectifs finaux qui ont été disposés en tant que voies et moyens. Ils considèrent que dans tout ce que Dieu ﷻ a créé et décrété, il y a une Sagesse décisive, que celle-ci est l'une de Ses Qualités essentielles et non créée, comme prétendent les Qadarites négationnistes à propos de la Prédestination et de la Sagesse. Les gens du droit chemin désavouent ces deux groupes, sauf les

843. Coran 2 : 213.

vérités contenues dans leurs doctrines qu'ils acceptent. Ils associent les vérités de chacun à celles de l'autre et ne les rejettent pas sous prétexte que leurs doctrines contiennent des choses fausses. Les gens du droit chemin sont les témoins de Dieu ﷻ contre toutes les sectes, ils jugent entre eux, les jugent et aucune secte ne les juge. Ils dévoilent les réalités de toutes les sectes, celles que seul celui qui connaît les enseignements du Messager ﷺ connaît. Ces gens sont peu nombreux dans le monde : ce sont les élus de Dieu ﷻ et Ses meilleures créatures. Ils ne font pas partie de ceux qui ont divisé leur Religion et leurs affaires pour former des sectes, mais de ceux qui sont sous la direction claire de leur Seigneur, qui sont clairvoyants dans leur foi et qui connaissent parfaitement les croyances des gens. C'est Dieu seul qui octroie le succès !

❁ 8) Le regard des Noms et des Attributs divins

Le huitième regard est celui des Noms et des Attributs. C'est le plus noble des regards, le plus éminent et le plus inclusif par rapport aux précédents. Le premier aperçu de ce regard est la connaissance de la dépendance de l'existence, en termes de création et de commandement, des Beaux-Noms et les Nobles Attributs de Dieu. L'univers et tout ce qu'il contient n'est rien d'autre qu'un effet et une cause des Noms et des Attributs. Cette connaissance est la plus éminente et la plus sublime qui soit. Chaque Nom de Dieu a une qualité particulière, et Ses Noms sont des Attributs de louange et de perfection. Chaque Attribut a une exigence et un acte correspondant, intransitif ou transitif, et c'est pourquoi l'acte est attaché à son objet qui lui est nécessaire. Cela concerne Sa Création et Son Commandement, ainsi que Sa Récompense et Sa Punition, qui sont tous les effets de Ses Noms et de leurs corollaires. Il est absurde de séparer Ses Noms de leurs Qualités et de leurs Significations, de séparer les Attributs des Actes qu'ils réclament et entrainent et de séparer les Actions de leurs effets. Tout comme il est absurde de séparer les Attributs de Ses Actions, Ses Actions de Ses Attributs, Ses Attributs de Ses Noms et Ses Noms de Son Essence.

Si Ses Attributs sont les qualités de la perfection, si Ses Actes sont des sagesses et des avantages et si Ses Noms sont beaux, il est donc impossible d'affirmer qu'ils soient séparés par rapport à Lui. En effet, Dieu Se déclare infiniment au-dessus [d'une telle affirmation], et c'est pour cette raison qu'Il accuse de mauvais jugement celui qui Le sépare de Son Commandement, de Son Interdiction, de Sa Récompense et de Sa Punition. Affirmer de telles choses à Son égard, c'est Lui attribuer des choses qui ne sont pas dignes de Lui. En effet, Il dit à propos de ceux qui nient la prophétie, l'envoi des Messagers et la Révélation des Livres : ***«Ils n'apprécient pas Dieu à Sa juste mesure lorsqu'ils disent : «Dieu***

n'a jamais rien fait descendre sur un mortel !»»[844] Il dit à propos de ceux qui nient l'Au-delà, la récompense et la punition : «***Ils n'ont pas estimé Dieu à sa juste valeur. La Terre entière, le Jour de la Résurrection, sera une poignée dans Sa main et les cieux seront pliés dans Sa Main droite.***»[845] Et Il dit à propos de ceux qui prétendent que Dieu ﷻ ne fait pas de différence entre les choses, comme la différence entre les purs et les impurs, les croyants et les mécréants : «***Ceux qui cherchent à faire le mal pensent-ils que Nous les traiterons comme ceux qui croient et qui accomplissent des œuvres pies, et qu'il n'y aura nulle différence entre eux, dans la vie comme dans la mort ? Comme leur jugement est faux !***»[846] Il déclare ainsi qu'un tel jugement est faux et indigne de Lui, de Ses Noms et de Ses Attributs. Il dit aussi : «***Pensez-vous que Nous vous avons créés sans but et que vous ne serez pas ramenés vers Nous ? Que Dieu soit exalté, le Roi, la Vérité ! Il n'y a de dieu que Lui, le Seigneur du noble Trône !***»[847]. C'est-à-dire que Dieu est au-dessus de telles conjectures et expectatives qui sont contredites par Ses Noms et Attributs.

Il existe de nombreux versets similaires dans le Coran où Dieu ﷻ rejette toute attribution qui soit contraire à la signification de Ses Noms et de Ses Attributs, car cela implique la séparation de leur perfection et de leur implication. Son Nom «le Digne de louanges, le Majestueux» L'empêche de laisser l'être humain sans but, sans direction, sans commandement ni interdiction, sans récompense ni punition. Son nom «le Sage» interdit également cela ; Ses Noms «le Roi» et le «Vivant» interdisent qu'il soit séparé de l'action, car l'essence de la vie est l'action et chaque vivant agit. Le fait qu'Il soit «le Créateur et le Soutien de l'existence» est le corollaire et l'exigence qu'Il soit Vivant. Ses Noms «Celui qui entend tout, Celui qui voit tout» exigent qu'il y ait des choses audibles et visibles et Son Nom «le Créateur» exige l'existence de la création. De même, Ses Noms «le Pourvoyeur» et «le Roi» exigent un royaume, un contrôle, une garde, un don et une privation, l'octroi de faveurs et le service de la justice, la récompense et la punition. Les Noms «le Bienveillant, le Généreux, le Donateur, le Bienfaiteur» exigent leurs effets et leurs corollaires.

Ceci étant connu, il faut également savoir que Ses Noms «le Pardonneur, Celui qui accueille le repentir, Celui qui absout» ont nécessairement des corollaires : il doit y avoir un péché à pardonner, un repentir à accepter et un criminel à gracier. Son Nom «l'Indulgent» requiert nécessairement des occurrences où Son

844. Coran 6 : 91.
845. Coran 39 : 67.
846. Coran 45 : 21.
847. Coran 23 : 115-116.

Indulgence se manifeste. Les implications de ces Noms ne sont pas moins réelles que l'exigence de Ses Noms : « le Créateur, le Pourvoyeur, Celui qui donne et Celui qui prive « nécessite la présence de ce qui est créé et soutenu, de ce qui reçoit et de ce qui est privé. En outre, tous ces Noms sont les noms de la beauté. Le Seigneur aime son Être, Ses Attributs et Ses Noms. Il est Celui qui absout et qui pardonne les péchés, Il aime le pardon et aime accueillir le repentir, et Il est satisfait du repentir de Son serviteur quand il se repent à Lui, plus que l'on ne peut l'imaginer.

Par conséquent, la détermination de ce qu'Il pardonne, absout, excuse et tolère fait partie des exigences de Ses Noms et Attributs ; et l'atteinte de ce qu'Il aime et qui Le satisfait [= le pardon], pour lequel Il S'est loué et tous les habitants de Ses cieux et de Sa Terre Le louent, n'est que la revendication de Sa Perfection et de Sa Louange. Il est le Digne de Louanges et le Majestueux, et Sa Louange et Sa Majesté réclament leurs effets. Ces effets englobent Son pardon pour les écarts et les mauvaises actions, l'élimination des trébuchements et Son Indulgence par rapport aux crimes, malgré Son Pouvoir absolu de demander des comptes à leurs auteurs et Sa Connaissance des crimes et des peines appropriées. Son Indulgence suit Sa Connaissance, et Son Pardon suit Sa Puissance et Sa Sagesse parfaites, comme l'a déclaré le Messie, que la prière et la paix soient sur notre Prophète et sur lui, en disant : « ***Si Tu les châties...eh bien, ne sont-ils pas Tes serviteurs ? Et si Tu leur pardonnes, c'est qu'en vérité Tu es le Puissant, le Sage.*** »[848] C'est-à-dire : Ton pardon procède de Ton Pouvoir absolu et de Ta Sagesse. Tu n'es pas comme celui qui pardonne parce qu'il n'a pas d'alternative ou celui qui tolère parce qu'il ne connaît pas la valeur de la justice. Non, Tu agis ainsi car Tu connais parfaitement Ton Droit, que Tu es capable de le faire respecter et d'obtenir justice.

Quiconque contemple les effets des Noms et des Attributs dans le monde et dans le Commandement ne peut que constater que la source des actes des serviteurs et leur détermination ne sont qu'un aspect de la perfection des Noms, Attributs et Actes divins. Et leurs finalités aussi ne sont que les revendications de Sa Louange et de Sa Majesté, tout comme ce sont celles de Sa Seigneurie et de Sa Divinité. Dans tout ce qu'Il a décrété et prédestiné, il y a Sa Sagesse ultime, Ses Signes éblouissants, les moyens de transmettre la connaissance de Ses Noms et Attributs à ses serviteurs, les raisons de leur amour, de leur souvenir, de leur gratitude et de leur adoration à travers Ses Beaux Noms. Car à chaque Nom correspond une adoration particulière en termes de connaissance, de conscience et d'expérience. Les hommes les plus parfaits en termes d'adoration sont ceux qui adorent à travers tous les Noms et Attributs qu'Il a révélés aux hommes ; et Son adoration par un Nom n'empêche pas ces hommes parfaits de L'adorer par un autre Nom,

848. Coran 5 : 118.

contrairement à ceux pour qui leur adoration par Son Nom «le Puissant» les empêche de L'adorer par Ses Noms «l'Indulgent, le Miséricordieux», ou Son Nom «le Donateur» les empêche de L'adorer par Son nom «Celui qui retient», ou Ses Noms le «Miséricordieux, le Pardonneur, Celui qui absout» les empêche de L'adorer par Son Nom «le Vengeur», ou Ses Noms d'amour, de charité, de douceur et de bienveillance les empêche de L'adorer par Ses Noms de justice, de puissance, de magnificence et de grandeur, etc.

C'est la méthode des voyageurs parfaits vers Dieu, celle qui est issue du cœur du Coran. En effet, Dieu ﷻ dit : «***À Dieu appartiennent les Plus Beaux Noms. Invoquez-Le par eux !***»[849] L'invoquer par eux signifie à la fois L'invoquer pour Lui demander, L'invoquer pour Le louer et L'invoquer pour L'adorer. Et Lui, qu'Il soit glorifié, appelle Ses serviteurs à Sa connaissance par Ses Noms et Attributs, pour qu'ils Le louent par eux et reçoivent d'eux leur part d'adoration.

Dieu ﷻ aime aussi les implications de Ses Noms : Il est Savant et Il aime tous ceux qui savent ; Il est Munificent et aime tous ceux qui sont munificents ; Il est Singulier et aime tout ce qui est singulier ; Il est beau et aime la beauté ; Il est le Pardonneur et aime tous les pardons et ceux qui l'accordent ;

Il est Pudique et aime la pudeur et ceux qui la possèdent ; Il est Pur et aime les purs ; Il est Très Reconnaissant et aime ceux qui rendent grâce ; Il est Patient et aime ceux qui persévèrent ; Il est Indulgent et aime les tolérants. À cause de Son amour pour le repentir et le pardon, l'absolution et l'amnistie, Il a créé ceux à qui Il pardonne, dont Il accepte le repentir et qu'Il excuse ; et c'est à cause de ce même amour qu'Il a décrété pour eux ce qui conduit à des choses qu'Il déteste et réprouve, afin qu'en résulte ce qu'Il aime et qui Le satisfait [= Son Pardon et Sa Clémence]. Il en fait un moyen médian, tout comme Il fait en sorte que des moyens désagréables conduisent à ce qui est agréable : [Vers :]

Peut-être que ce qui n'est pas aimé par les serviteurs / Sera le meilleur moyen pour atteindre ce qu'ils aiment.

Les causes et leurs effets sont de quatre sortes :

Ce qui est aimé et qui mène à ce qui est aimé ; Ce qui est détesté et qui mène à ce qui est aimé. C'est sur ces deux sortes que reposent tous Ses Décrets et Ses décisions concernant ce qu'Il aime et ce qu'Il hait.

Ce qui est détesté et qui conduit à ce qui est détesté ; Ce qui est aimé et qui conduit à ce qui est détesté. En fait, ces deux dernières sont impossibles pour Dieu, car les finalités désirées de Sa Décision et de Son Décret, ceux pour lesquels Il a créé ce qu'Il a créé et décrété ce qu'Il a décrété, ne sont rien d'autre que les choses que le Seigneur aime et qui Lui sont agréables. Seuls les moyens qui y mènent

849. Coran 7 : 180.

sont divisés entre ce qu'Il aime et ce qu'Il déteste. Les actes d'obéissance et le *Tawḥīd* sont des moyens qui Lui sont chers et qui conduisent à la générosité et à la récompense [pour les serviteurs] qui lui sont également chers ; l'associationnisme et la désobéissance sont des actes qui Lui déplaisent et qui conduisent à la justice qui lui est chère, même si la grâce Lui est plus chère que la justice. La confluence de la grâce et de la justice Lui est plus chère que l'une ou l'autre à cause de ce qu'elles contiennent comme perfection en termes de pouvoir et de variété de louanges et d'éloges, et de puissance parfaite.

Si on demande : « Pourquoi ce qui est agréable ne pourrait pas se produire sans passer par ce qui est désagréable ? » Nous répondons : Cette question est absurde, car la présence d'un effet sans sa cause nécessaire est impossible. Ce que l'esprit imagine pouvoir atteindre sans la médiation de moyens détestés est en fait quelque chose d'entièrement différent de ce qui est désiré et aimé par le Seigneur. Il se pourrait même qu'une chose que nous estimons agréable à Dieu ﷻ soit en fait détestée par le Seigneur, en raison de sa négation de Sa Sagesse. Lorsque l'esprit estime qu'une chose Lui est agréable, cette attribution est en fait quelque chose qui n'est pas digne de Lui, car Dieu ﷻ est au-dessus de tout cela. Que celui qui est doté de sagesse réfléchisse à cette question, car c'est une question où les pieds glissent et où les intelligences sont confondues. Si ceux qui ne savent pas, choisissent de garder le silence, les désaccords diminueront. Ce regard est trop sublime pour être contenu dans un écrit ou dans un discours, et nous n'y avons fait qu'une brève allusion qui peut révéler ce qui se cache derrière, et Dieu ﷻ est celui qui accorde le succès et qui apporte Son aide.

❁ 9) Le regard de la foi et de ses divers éléments

Le neuvième regard est celui de l'augmentation de la foi et de la multiplicité des points de vue. C'est le regard le plus subtil et le plus inaccessible, sauf aux connaisseurs. Il se peut que celui qui en entend parler s'empresse de le rejeter et de dire : « Comment peut-on dire que la foi puisse augmenter par les péchés et la désobéissance, alors que les péchés et la désobéissance ne sont rien d'autre qu'un manque de foi et que les Prédécesseurs ont unanimement déclaré que la foi augmente par l'obéissance et qu'elle diminue par la désobéissance ? »

Sachez donc que cela survient par la prise de conscience par le connaisseur de ses péchés et de sa désobéissance et de ceux des autres, et de leurs effets et leurs conséquences. Certains effets et conséquences comprennent des signes de la Prophétie, des preuves de la véracité des Messagers et de la solidité de ce qu'ils ont apporté. Car les Messagers, que la paix et la prière soient sur eux, ont commandé aux serviteurs ce qui est utile pour eux, extérieurement et intérieurement, dans cette vie et la suivante, et leur ont interdit ce qui est nuisible pour eux, extérieurement

et intérieurement, dans cette vie et la suivante. Ils leur ont appris que Dieu ﷻ aime et récompense tels actes et qu'il n'aime pas et châtie tels autres actes, et que s'Il est obéi dans ce qu'Il commande, Il leur exprime Sa Gratitude en leur accordant davantage de grâces et de bienfaits spirituels, physiques et matériels. Le serviteur trouve alors cette augmentation et cette force en tout. En revanche, si Son Commandement et Ses Interdictions sont violés, le serviteur s'expose à la diminution, la ruine, la corruption, la faiblesse, l'humiliation, la disgrâce, l'ignominie et à une vie de contrainte, conformément aux Paroles du Très-Haut : « ***Quiconque, homme ou femme, fait le bien tout en étant croyant, Nous lui ferons revivre une vie excellente. Nous lui donnerons une récompense en fonction de ses meilleures actions*** »[850], « ***Dis : « O Mes serviteurs qui croyez ! Craignez votre Seigneur ! A ceux qui font le bien en ce monde un bien sera donné ». La Terre de Dieu est vaste. Ceux qui ont été patients recevront une récompense sans mesure*** »[851]. « ***Demandez pardon à votre Seigneur, puis revenez vers Lui. Il vous fera jouir d'une belle part jusqu'à un terme fixé. Il accorde Sa grâce à quiconque en est digne*** »[852], « ***Mais quiconque se détournera de Mon rappel mènera une vie pleine de restrictions, et Nous le ferons comparaître aveugle au Jour de la Résurrection***». »[853]

Certains exégètes ont dit que la « vie pleine de restrictions » mentionnée ici est le châtiment de la tombe, mais l'explication la plus correcte est qu'il s'agit de la vie dans ce bas-monde ainsi que dans *al-Barzakh*. Quiconque se détourne de Son Rappel qu'Il a révélé éprouvera les choses suivantes : l'inquiétude, les tourments, la grande peur, l'avidité insatiable et l'épuisement dans ce monde, les remords d'avoir perdu ce monde avant et après, les souffrances qui accompagnent cet état sans que le cœur ne s'en aperçoive à cause de son ivresse et de son addiction à la vie matérielle. À chaque fois qu'il sort de son ivresse, il ressent le pincement de cette douleur et s'empresse de s'enivrer pour l'oublier, et il agit ainsi toute sa vie. Quelle vie est donc plus restrictive que celle-ci ? Ah, si seulement le cœur en avait conscience ! Les cœurs des innovateurs, de ceux qui se détournent du Coran, de ceux qui sont désobéissants et insouciants envers Dieu ﷻ, sont dans la fournaise avant la grande fournaise, alors que les cœurs des justes sont au paradis avant le grand Paradis : « ***Certes, les justes seront dans un lieu de délice et les libertins dans une fournaise.*** »[854] Cela est vrai dans leurs trois demeures et n'est pas limité à la demeure de l'Au-delà, même si la réalisation complète, la

850. Coran 16 : 97.
851. Coran 39 : 10.
852. Coran 11 : 3.
853. Coran 20 : 124.
854. Coran 82 : 13-14.

perfection et la manifestation [de ces états] surviennent dans l'Au-delà et dans *al-Barzakh* avant cela. Le Très-Haut dit : « ***Les iniques subiront certainement un autre châtiment plus sévère encore*** »[855] et : « ***Ils disent : « Quand donc cette promesse se réalisera-t-elle, si vous êtes véridiques ? » Dis : « Il se peut que ce dont vous voulez hâter la venue soit déjà sur vos talons ».*** »[856]

C'est aussi le cas dans cette vie, avant *al-Barzakh*, mais la réalisation et l'expérience de ces choses sont contrariées par l'immersion dans l'ivresse du désir, le voilement du cœur et son manque de réflexion. Le serviteur peut souffrir d'une douleur physique mais il en détourne son cœur, en détourne son attention et se concentre sur autre chose pour ne pas la ressentir. Si cette distraction disparaissait, il hurlerait de douleur. Pourquoi pensez-vous alors au châtiment et aux souffrances des cœurs ? Dieu ﷻ a fait en sorte que les actes de justice et d'obéissance entraînent des conséquences captivantes, délicieuses et saines. Le plaisir qu'ils procurent est bien plus grand que celui qui est procuré par les péchés, infiniment plus grand, et il n'y a aucune comparaison entre eux. Et Il a placé dans les péchés et la désobéissance des souffrances, des effets négatifs et des tremblements qui sont plusieurs fois plus puissants que le plaisir qu'ils procurent

Ibn 'Abbās ﷺ a dit : « La bonne action procure une lumière dans le cœur, un éclat sur le visage, une force dans le corps, une augmentation de la subsistance et suscite l'admiration des gens. La mauvaise action noircit le visage, obscurcit le cœur, émacie le corps, réduit les subsistances et suscite la haine des gens ». Ceci n'est connu que par celui qui est doté de clairvoyance : il voit ces choses en lui et chez les autres.

Le serviteur ne souffre d'une chose détestable qu'en raison de son péché, et Dieu ﷻ lui pardonne des choses bien plus graves [que ce dont il souffre]. En effet, Dieu ﷻ dit : « ***Si quelque malheur vous atteint, sachez qu'il est la conséquence de vos propres agissements, mais Dieu excuse beaucoup.*** »[857] Et Il dit à Ses meilleures créatures et aux Compagnons de Son Prophète ﷺ : « ***Lorsqu'un malheur vous a atteint alors que vous-mêmes aviez déjà infligé à vos ennemis le double de ce malheur, vous avez dit : « D'où cela vient-il ? » Réponds : « Cela vient de vous-mêmes ! »*** »[858] Il dit aussi : « ***Tout ce qui t'atteint de bien vient de Dieu, et tout ce qui t'atteint de mal vient de toi-même.*** »[859] Le bien et le mal mentionnés ici sont les bienfaits et les souffrances que le serviteur éprouve de la part de Dieu ﷻ, et c'est

855. Coran 52 : 47.
856. Coran 27 : 71-72.
857. Coran 42 : 30.
858. Coran 3 : 165.
859. Coran 4 : 79.

pourquoi Il dit « ce qui t'atteint » (*mā aṣābak*) et pas « ce que tu as atteint » (*mā uṣibta*). Chaque perte, affliction et mal dans le monde et dans l'Au-delà est finalement dû aux péchés et à l'opposition aux Commandements du Seigneur, car seuls les péchés et leurs effets sont le mal dans le monde.

Les effets des bonnes et des mauvaises actions sur les cœurs, les corps et la richesse sont un fait avéré dans le monde, et aucune personne raisonnable ne peut le nier, car le croyant et le mécréant, le juste et l'injuste le savent. L'expérience, la contemplation et l'étude de ces choses chez soi et chez les autres augmentent la foi dans ce que les Messagers ont apporté, en ce qui concerne la récompense et la punition : c'est une sorte de justice attestée et ressentie même dans ce monde, comme les récompenses et les punitions hâtées, et celles qui sont plus grandes. Quelqu'un a dit : « Quand je commets un péché et que je ne me hâte pas de faire une bonne action ou de me repentir, je m'attends toujours à son mauvais effet. S'il m'atteint, ou si quelque chose de plus grave ou de moins grave m'atteint, comme je m'y attendais, je me mets alors à dire : « Il n'y a de divinité que Dieu et Muḥammad est le Messager de Dieu ». Cela devient pour moi une preuve de foi et son évidence. » Lorsqu'un homme véridique t'informe que quand tu fais telle chose, il faut t'attendre à telle conséquence, et qu'à chaque fois que tu fais cette chose, la conséquence dont il t'a averti se produit, cela doit augmenter ta connaissance de sa sincérité et ton discernement de sa vérité. Cela n'est pas donné à tout le monde ; au contraire, les péchés rouillent les cœurs et ils n'éprouvent ou ne réalisent rien de tel.

Ce n'est rien d'autre que la lumière de la foi dans le cœur que les vents des péchés et de la désobéissance menacent d'éteindre. Il voit donc jusqu'où la force de sa foi résistera à ces rafales et ces vents. Il se voit comme un marin qui lutte contre les vents déchaînés qui secouent et tournent son bateau dans tous les sens, un bateau qui finit par se briser et il ne lui reste plus qu'une planche soufflée par les vents à laquelle il s'accroche. Voilà comment le croyant se voit quand il commet un péché et que Dieu lui veut du bien. Mais s'Il ne lui veut pas du bien, son cœur est alors complètement perdu dans d'autres vallées. Lorsque cette porte est ouverte au serviteur, il tire des bénéfices de l'étude de l'histoire du monde et des peuples, des événements vécus par ses contemporains et de la condition des gens dont il est témoin. Il comprend le sens des Paroles divines : « ***Est-ce que Celui qui sait ce que chaque âme acquiert [est semblable à ceux qui ne savent rien ?]*** »[860], « ***Dieu atteste, et aussi les Anges et les dotés de science, qu'il n'y a point de divinité à part Lui, le Mainteneur de la justice. Point de divinité à part Lui, le Puissant, le Sage !*** »[861]

---

860. Coran 13 : 33.
861. Coran 3 : 18.

Tout ce que tu vois dans l'existence comme mal, souffrance, châtiment, sécheresse, peur et perte, dans ton cas et celui des autres, fait partie du maintien de la justice par le Seigneur. C'est la justice et l'équité de Dieu ﷻ, même s'Il réalise cela à travers les mains d'un tyran. Celui qui le lui impose est le Plus Juste de tous, comme l'a dit le Très-Haut à ceux qui répandaient la corruption sur la Terre : « ***Nous envoyâmes contre vous certains de Nos serviteurs doués d'une force terrible, qui pénétrèrent à l'intérieur des demeures.*** »[862]

Les péchés sont comme les poisons, ils sont nuisibles en eux-mêmes. Soit le malade prend l'antidote et guérit, soit ils dominent la force de sa foi et entrainent la mort. Un Prédécesseur a dit : « Les péchés sont les signes annonciateurs de la mécréance, tout comme la forte fièvre est le signe annonciateur de la mort. » Le serviteur voit la détérioration de son état quand il désobéit à son Seigneur et que les cœurs l'évitent, les portes se referment devant lui, les chemins deviennent dangereux pour lui et il perd le respect de ses enfants, de sa femme et de ses frères. Il cherche alors la raison de tout cela, puis finit par trouver la réponse.

S'il se débarrasse de cette désobéissance et adopte des mesures contraires, il retrouve alors les honneurs après le déshonneur, la richesse après la pauvreté, la joie après le chagrin, la sécurité après la peur et la force du cœur après sa faiblesse. Sa foi augmente encore plus et l'évidence et la preuve de la foi deviennent encore plus solides dans son cœur, à la fois dans son état de désobéissance et d'obéissance. Il devient alors l'un de ceux à propos desquels Dieu ﷻ dit : « ***Dieu leur efface les pires de leurs actions et les récompense selon ce qu'ils auront fait de meilleur.*** »[863] Celui qui est témoin de cela développe une grande perspicacité et obtient une place parmi les médecins du cœur qui connaissent ses maladies et ses remèdes. Dieu ﷻ le rendra utile à lui-même et à ceux qu'Il veut parmi Ses créatures. Et Dieu est Plus Savant.

❁ 10) Le regard de la Miséricorde

Le dixième regard est celui de la Miséricorde. Lorsque le serviteur tombe dans le péché, son cœur se sépare de cette rigidité, de cette dureté et de cet état de rage qu'il éprouvait envers quiconque commettait un péché, à tel point que s'il le pouvait, il le tuerait, ou peut-être qu'il prierait Dieu ﷻ de le tuer et de l'emporter ; et cette colère est suscitée par l'amour de Dieu ﷻ et le désir qu'Il ne soit pas désobéi. Ainsi, ce serviteur est impitoyable envers les pécheurs et ceux qui commettent des erreurs. Il les méprise, les dénigre, et ne les mentionne que pour les maudire, les blâmer et les condamner.

862. Coran 17 : 5.
863. Coran 39 : 35.

Lorsque les Décrets divins atteignent ce serviteur et qu'il est livré à son âme pour commettre des péchés, il cherche l'aide de Dieu ﷻ, se tourne vers Lui en suppliant, en s'agitant sans relâche comme une personne profondément blessée, et L'appelle comme celui qui a un besoin absolu de Lui. Cette rigidité est alors remplacée par la clémence, cette dureté contre les pécheurs par la Miséricorde, dans le respect des limites de Dieu ﷻ. Ses prières contre eux se transforment en prières pour eux, et il leur consacre certaines de ses litanies en demandant à Dieu ﷻ de leur pardonner. Combien ce regard est bénéfique et utile pour lui !

❁ 11) Le regard de l'impuissance et de la faiblesse

Cet état suscite le onzième regard, celui de l'impuissance et de la faiblesse. Le serviteur se rend compte qu'il est le moins à même de protéger son âme, et qu'il n'a de pouvoir, de force et de capacité que par son Seigneur. Il voit son cœur comme une plume dans un désert à la merci des vents, ballottée par les flots qui tantôt s'élève et tantôt retombe. Il se voit comme celui qui se trouve sur un bateau pris dans la tempête, comme l'objet du décret divin jeté à la porte de son Seigneur. Il pose sa joue sur cette porte et prend conscience qu'il ne peut provoquer à son âme ni bien ni mal, ni mort ni vie, ni résurrection ; que son âme n'est que source d'ignorance et d'injustice avec leurs corollaires et leurs conséquences ; que la perdition est plus proche d'elle que le lacet de ses chaussures. Il est comme l'agneau encerclé par les loups et les prédateurs que seul le berger peut sauver, et dès que ce dernier le perd des yeux, ils le partagent et le dévorent. Tel est l'état du serviteur qui est jeté entre Dieu ﷻ et Ses ennemis, à savoir les démons parmi les hommes et les djinns. Si Dieu ﷻ le protège et le garde d'eux, ils ne trouvent aucun chemin qui conduit vers lui ; et s'Il le laisse seul avec son âme, ne fut-ce qu'un instant, il devient la proie de celui qui l'atteint en premier. Dans ce regard, le serviteur parvient à se connaître véritablement et à connaître son Seigneur, conformément au célèbre dicton : « *Celui qui connaît son âme connaît son Seigneur* ». Il ne s'agit pas de paroles du Messager de Dieu ﷺ, mais d'une tradition israélite dont il existe des variantes, comme celle-ci : « Ô homme ! Connais-toi toi-même, tu connaîtras ton Dieu. »

Cette tradition a trois interprétations :

1) Quiconque connaît sa faiblesse connaît la force de son Seigneur ; quiconque connaît son incapacité connaît la Puissance de son Seigneur ; quiconque connaît sa petitesse, connaît la Grandeur de son Seigneur ; quiconque connaît son ignorance connaît l'Omniscience de son Seigneur. Dieu ﷻ seul possède la Perfection absolue, la louange, la magnificence et la richesse, alors que le serviteur est nécessiteux, pauvre et déficient. Plus il connaît sa déficience, son imperfection, son indigence et son incapacité et plus il connaît les Attributs de Perfection du Seigneur.

2) Quiconque considère son âme et ce qui s'y trouve comme attributs louables de force, de volonté, de parole et de vie, sait que Celui qui les lui a accordés et qui a tout créé mérite davantage ces Attributs. Comment est-ce possible que le serviteur soit vivant, parlant, entendant, voyant, voulant, connaissant, agissant par son choix, et que Celui qui l'a créé et fait exister à partir de rien ne soit pas plus grand à tous ces égards ? C'est la plus grande des impossibilités. Au contraire, Celui qui a fait parler le serviteur est plus grand en paroles, Celui qui l'a rendu vivant, connaissant, entendant, voyant, agissant, capable, est plus grand à tous ces égards. La première interprétation appartient à la catégorie des contrastes, et celle-ci à la catégorie des priorités.

3) La troisième interprétation appartient à la catégorie de la négation, à savoir : du moment que tu ne connais pas ton âme qui est la chose la plus proche de toi, tu ne connais pas sa réalité, sa quiddité et ses modalités, comment peux-tu vraiment connaître ton Seigneur et les modalités de Ses Attributs ? Le but de ce regard est que le serviteur prenne conscience de son impuissance et de sa faiblesse, et se libère de la vanité des revendications et de l'autosatisfaction. Il saura alors que rien n'est entre ses mains, qu'il n'est que l'objet d'une Puissance irrésistible et qu'il est incapable et faible.

❁ 12) Le regard de l'humilité et de l'indigence

À ce stade, le douzième regard se présente au serviteur. C'est celui de l'humilité, de la contrition et de l'indigence par rapport au Seigneur Tout-Puissant. Il contemple que chaque atome de son existence, intérieurement et extérieurement, a un besoin absolu de son Seigneur, qu'il est entre les mains de Celui qui lui accorde le bien-être et le succès, la guidance et le bonheur. Cet état ressenti par le cœur ne peut pas être décrit par des mots. Seuls ceux qui l'ont expérimenté le connaissent et rien d'autre ne brise le cœur autant que cet état. Le serviteur voit son âme comme un récipient vide et écrasé sous ses pieds qui ne contient rien de bénéfique ou de désirable, et qui ne peut être d'aucune utilité, à moins qu'il ne soit remodelé par son Artisan et son Gardien.

Ainsi, le serviteur voit de plus en plus la Bonté que le Seigneur lui accorde et qu'il ne mérite pas, ni peu, ni beaucoup. Ce que Dieu ﷻ lui accorde, lui apparaît alors immense et il voit ce que la Miséricorde de son Seigneur exige, ou plutôt qu'elle le contraint à se souvenir de Lui. Son obéissance à son Seigneur lui apparaît alors insignifiante, même si elle égalait les bonnes actions justes des hommes et des djinns, et elle lui paraît indigne de Dieu, tandis que sa désobéissance et ses péchés lui apparaissent énormes et accablants. Tout cela résulte de son cœur brisé. C'est son cœur brisé qui lui procure tout cela et rien ne plâtre autant le cœur que cet état. Ô combien ce regard est bénéfique et fructueux ! Un atome de cet état, un

simple souffle, est plus cher à Dieu ﷻ que les montagnes de bonnes actions des gens prétentieux qui s'enorgueillissent de leurs actes, de leurs sciences et de leurs états. Le cœur le plus cher à Dieu est celui qui éprouve cette cassure et cette humiliation, qui incline la tête devant le Seigneur sans jamais la relever, par honte et pudeur devant Lui.

On demanda à un gnostique : « Est-ce que le cœur se prosterne aussi ? » Il répondit : « Oui, il se prosterne tellement qu'il ne relève la tête qu'au Jour de la Rencontre. » Telle est la prosternation du cœur. Le cœur qui n'éprouve pas cet état ne peut pas se prosterner correctement. La plus grande prosternation, c'est lorsque le cœur se prosterne devant Dieu ﷻ, et c'est avec elle que tous les membres se prosternent et que l'être tout entier s'humilie devant l'Éternel, le Pourvoyeur. La voix et les membres s'adoucissent, le serviteur s'attendrit et se soumet, pose sa joue sur le seuil de la servitude et tourne le regard humble de son cœur vers son Seigneur, le Tout-Puissant, le Miséricordieux. Il cherche le plaisir de son Seigneur comme le véritable amant cherche le plaisir de sa bien-aimée qui le possède, sans laquelle il ne peut pas vivre et qui remplit ses pensées. Son seul souci est de satisfaire son Seigneur et d'obtenir Son amour, car il n'est heureux et ne se sent vivant que lorsqu'il est proche de Son Agrément. Il se dit alors : « Comment puis-je irriter Celui dont ma vie dépend de Son Agrément ? Comment puis-je me détourner de Celui dont la compagnie, l'amour et le souvenir sont la source de mon bonheur, de mon succès et de mon triomphe ? »

Celui qui a atteint ce regard se voit comme l'individu qui était sous la garde de son père qui l'a élevé, en lui fournissant les meilleurs vêtements, nourritures et boissons, qui lui a offert les meilleures parures, qui l'a éduqué en lui enseignant les plus belles manières et qui continue de prendre soin de son bien-être. Puis, un jour, alors que cet individu est envoyé par son père pour faire une course, il est attaqué par un ennemi qui le capture, le ligote et l'emmène dans un pays étranger où il lui inflige les pires sévices et lui fait subir un traitement absolument contraire à celui de son père. Il se souvient alors des soins et de la compassion de son père à chaque instant, et son cœur tremble à chaque fois qu'il observe son état actuel et se souvient de sa condition passée. Alors que l'ennemi continue de le torturer et qu'il est sur le point de l'égorger, il a l'occasion de passer devant la demeure de son père. Dès qu'il voit son père, il se précipite vers lui et se jette à ses pieds en disant : « Ô père, ô père, regarde ton fils et son état ». Ses larmes coulent sur ses joues, il étreint son père et s'accroche à lui ; et quand son ravisseur s'approche pour l'emmener, il le voit agrippé à son père. Penses-tu que le père livrera son fils dans cet état à son ennemi et qu'il le laissera à sa merci ?

Que penses-tu de Celui qui est plus miséricordieux envers Ses serviteurs qu'un père et qu'une mère envers leur fils, quand le serviteur fuit vers Lui pour échapper

à son ennemi, se jette à Sa Porte, pose sa joue sur Sa Porte en pleurant et en disant : « Seigneur, Seigneur, aie pitié de celui qui ne trouve pas plus clément que Toi, d'autre protecteur que Toi, d'autre secoureur que Toi, d'autre consolateur que Toi. Je suis Ton nécessiteux, Ton démuni, Ton mendiant, celui qui n'a d'espoir, de refuge et d'asile qu'auprès de Toi ; personne à part Toi ne peut me sauver de Toi. Tu es mon refuge et mon abri. »

[Vers :]

Ô Toi sur qui je compte dans tout ce que j'espère / Ô Toi en qui je cherche refuge contre ce que je crains

Les hommes ne peuvent pas plâtrer l'os que Tu as brisé / Et ils ne peuvent pas briser ce que Tu as plâtré.

Lorsque le serviteur atteint ce regard, celui-ci s'établit dans son cœur, il en goûte la douceur et s'élève vers le regard de l'amour et de la servitude.

❁ 13) Le regard de l'amour et de la servitude

Le regard de l'amour et de la servitude est le but final auquel tous les itinérants aspirent, que tous les chercheurs recherchent, auquel tous les ouvriers spirituels aspirent, et c'est le regard de la servitude et de l'amour, du désir ardent de Sa Rencontre, de la joie, du délice et du bonheur en Lui. Les yeux trouvent leur fraîcheur en Lui, le cœur trouve la paix en Lui et les membres trouvent leur repos en Lui. Son souvenir s'empare de la langue et du cœur des amoureux. Les pensées d'amour submergent les pensées de désobéissance ; la volonté de se rapprocher de lui remplace la volonté de lui désobéir et de le mettre en colère ; les mouvements de la langue et des membres remplacent les mouvements du péché. Les pensées de l'amour chassent les pensées de la désobéissance, et les désirs d'atteindre Son Agrément et de se rapprocher de Lui remplacent l'envie de Lui désobéir et de L'irriter ; les mouvements de la langue et des membres remplacent les mouvements de rébellion. Le cœur se remplit d'amour de Dieu ﷻ, la langue s'empresse de Le mentionner et les membres se hâtent de Lui obéir.

Cet état de contrition particulier a un effet stupéfiant sur l'amour, et on ne peut pas le décrire. Il est rapporté qu'un gnostique a dit : « J'ai essayé d'invoquer Dieu à travers toutes les portes de l'obéissance et je les ai toutes trouvée obstruées, de sorte que je ne pouvais pas entrer, jusqu'à ce que j'arrive à la porte de l'humilité et de l'indigence. J'ai alors trouvé que c'était la porte la plus proche de Lui et la plus large. Il n'y avait personne pour l'encombrer et l'obstruer, et au moment où j'ai posé mon pied sur le seuil de Sa Porte, Il m'a pris la main et m'a fait entrer. » Le Shaykh al-Islam Ibn Taymiyya, que Dieu soit satisfait de lui, avait l'habitude de dire : « Quiconque cherche le bonheur éternel doit s'accrocher à la porte de

la servitude. » Un gnostique a dit : « Il n'y a pas de plus court chemin vers Dieu que la servitude et pas de voile plus épais que la vanité. Aucun acte ou effort n'est profitable s'il est accompagné par la vanité et l'arrogance. Et aucun mal ne subsiste avec l'inaction accompagnée d'humilité et d'indigence. » C'est à dire après l'accomplissement des rites obligatoires.

Le but de tout cela, c'est que cette humilité et cette contrition conduisent le serviteur auprès de Dieu ﷻ et le jettent sur la voie de l'amour. La porte qui lui est ouverte n'existe que sur cette voie, et sur aucune autre, même si les voies de tous les actes d'obéissance conduisent le serviteur à des portes de l'amour, mais la porte ouverte sur la voie de l'humilité, de la contrition, de la soumission, du dénigrement de l'ego, de la reconnaissance de sa faiblesse, de son incapacité, de ses défauts, de sa carence et de sa culpabilité, de sorte que le serviteur se considère perdu, incapable, déficient, dans le péché et l'erreur, est une porte d'un tout autre genre, et une ouverture d'une toute autre nature. Celui qui suit cette voie est un étranger parmi les hommes, car ils sont dans une vallée et lui dans une autre. Cette voie est nommée : « la voie des oiseaux » (*Ṭarīq aṭ-ṭayr*) ; celui qui dort sur cette voie poursuit son voyage même lorsqu'il est endormi, et quand il se réveille, il constate qu'il est arrivé. Il peut être occupé à te parler, et en un clin d'œil, voilà qu'il atteint la béatitude. Dieu ﷻ est le meilleur soutien et le meilleur des pardonneurs.

Ce qui lui arrive est le fruit de l'amour que Dieu ﷻ ressent pour lui et Sa Joie pour son repentir, car le Très-Haut aime ceux qui se repentent souvent et Il se réjouit grandement et copieusement pour leur repentir. À chaque fois que le serviteur prend conscience des faveurs que Dieu ﷻ lui accorde avant son péché, au moment du péché et après le péché, de Sa Douceur, Sa Patience et Sa Bonté, des rayons d'amour et de désir de Le rencontrer jaillissent de son cœur, car les cœurs aiment naturellement celui qui leur fait du bien. Et quelle faveur peut être plus grande que celle de Celui que le serviteur défie par sa désobéissance et qui le couvre en échange de Ses bienfaits, le traite avec bonté, baisse sur lui Son voile pour cacher ses défauts et ses vices, le sauve de ses ennemis qui guettent son moindre faux pas pour s'emparer de lui, les éloigne de lui et se tient entre eux et lui ?

Pendant tout ce temps, Il a les yeux sur lui, le voit et le connaît. Le ciel demande à Dieu la permission de le couvrir de pierre, la Terre Le supplie de l'enterrer et l'océan Lui demande de l'engloutir [pour ses péchés]. À ce propos, il est rapporté dans le *Musnad* d'Aḥmad que le Prophète ﷺ a dit : « *Pas un jour ne passe sans que l'océan ne demande la permission à son Seigneur d'engloutir le fils d'Adam et sans que les Anges ne Lui demandent d'hâter sa destruction, mais le Seigneur ﷻ, dit :* « **Laissez mon serviteur en paix ! Je le connais mieux que quiconque car c'est Moi qui l'ai produit à partir de la terre. S'il était votre serviteur, ce serait**

à vous de décider, mais c'est Mon serviteur, de Moi et pour Moi. Par Ma Puissance et Ma Majesté, si Mon serviteur vient à moi la nuit, Je l'accepte, s'il vient à Moi le jour, Je l'accepte. S'il s'approche de Moi d'un empan, Je M'approche de lui d'une coudée ; s'il s'approche de Moi d'une coudée, Je M'approche de lui d'une brasse. S'il marche vers Moi, Je cours vers lui. S'il demande Mon pardon, Je lui pardonne ; s'il Me demande d'oublier, J'oublie [ses péchés] ; s'il se tourne vers Moi en M'offrant son repentir, Je Me tourne vers lui en acceptant son repentir. Qui peut Me surpasser en munificence et en générosité, alors que Je suis le Munificent, le Généreux ? Mes serviteurs passent la nuit à Me défier en commettant des énormités, et Je les protège la nuit dans leurs lits et les garde dans leurs berceaux. Quiconque vient vers Moi, Je l'accueille même de loin ; quiconque abandonne une chose pour Moi, Je lui donne plus qu'un supplément ; quiconque agit par Ma puissance et Ma force, J'adoucis le fer pour lui. Quiconque souhaite ce que Je désire, Je veux ce qu'il veut. Ceux qui se souviennent de Moi sont les gens de Ma compagnie et ceux qui Me remercient sont les gens qui bénéficient de ce que Je donne en plus. Ceux qui M'obéissent sont les gens qui bénéficient de Ma munificence, et ceux qui Me désobéissent, Je ne leur fais pas perdre espoir en Ma Miséricorde. S'ils se repentent à Moi, Je suis leur Bien-aimé, et s'ils ne le font pas, Je suis leur Médecin : Je leur inflige alors quelques souffrances pour les purifier de leurs fautes. »[864]

Nous en resterons là au sujet du repentir, de ses règles et de ses fruits. Nous nous sommes étendus sur ce sujet, car il est nécessaire et important de le connaître, ainsi que ses détails et ses problèmes. Dieu seul accorde le succès dans la pratique et l'expérience du repentir, tout comme Lui seul en permet la connaissance. Quiconque s'appuie sur Lui et se réfugie en Lui ne peut échouer, et il n'y a de pouvoir et de force que par Dieu ﷻ.

864. Avec une variante plus courte dans le *Musnad* d'Aḥmad (I : 43).

Chapitre 5
La Station du repentir et du « retour fréquent dans la contrition et la pénitence vers Dieu »



Tu sais à présent que celui qui est arrivé à la station du repentir et qui s'est tenu dans son jardin est entré dans toutes les stations de l'Islam, car le repentir complet les comprend toutes et est intégré en elles. Néanmoins, il est nécessaire de les mentionner séparément et d'expliquer leurs réalités, leurs caractéristiques et leurs conditions. Lorsque le pas [du voyageur] est stable dans la station du repentir, il accède à la station du « retour fréquent dans la contrition et la pénitence vers Dieu » (*al-Ināba*). Le Très-Haut ordonne cela dans Son Livre et loue Son ami [Abraham ﷺ] en disant : « ***Revenez vers votre Seigneur !*** »[865], « ***Abraham était vraiment indulgent, humble et repentant.*** »[866]

Il déclare en outre que les gens du repentir sont les seuls qui perçoivent et se souviennent de Ses Signes, en disant : « ***N'ont-ils pas regardé le firmament au-dessus d'eux et ne voient-ils pas comment Nous l'avons édifié et orné, sans qu'il comporte la moindre fissure ? Et la Terre ! Nous l'avons étendue, Nous y avons jeté des montagnes et Nous y avons fait pousser toutes sortes d'espèces admirables, comme un appel à la clairvoyance et un rappel pour tout serviteur qui revient souvent vers Nous.*** »[867] Le Très-Haut dit également : « ***C'est Lui qui vous montre Ses Signes et qui, pour vous, fait descendre du ciel une nourriture. Mais seul celui qui se tourne souvent vers Lui est capable de réfléchir*** »[868] et : « ***Soumets-toi donc humblement à la Religion, en pur croyant, selon la nature dont Dieu a doté les hommes en les créant. La création de Dieu n'admet pas de changement. Telle est la Religion immuable, mais la plupart des hommes ne savent pas. Revenez repentants vers Dieu, craignez-Le, acquittez-vous de la prière, et ne soyez pas au nombre des associationnistes.*** »[869]

L'expression divine « *revenez repentants* » (*Munībīn*) est ici sous la forme adverbiale et accusative en raison du pronom caché dans Ses paroles, car ce discours est adressé au Prophète ﷺ et à sa communauté. C'est-à-dire : Toi et ta communauté,

865. Coran 39 : 54.
866. Coran 11 : 75.
867. Coran 50 : 6-8.
868. Coran 40 : 13.
869. Coran 30 : 30-31.

redressez votre visage et revenez souvent vers Lui. Un ordre similaire adressé au Prophète ﷺ et incluant aussi sa communauté est le suivant : « ***Ô Prophète, Lorsque vous répudiez vos femmes, faites-le à l'issue de leur délai d'attente, et calculez bien le délai*** »[870]. Il se peut aussi que le verbe revenir soit à l'accusatif parce que c'est le fait de décrire l'objet dans la Parole : « ***selon la nature dont Dieu a doté les hommes*** » c'est-à-dire qu'Il les a créés repentants à Lui. Ainsi, s'ils gardaient leur nature, ils ne cesseraient pas de revenir souvent vers Lui, mais ils ont changé et se sont écartés de leur nature originelle (*Fiṭra*). À ce propos, le Prophète ﷺ a dit : « *Chaque nouveau-né naît selon la nature originelle* – et dans une variante : *selon la religion originelle (Milla) – jusqu'à ce qu'il apprenne à parler.* »

Dieu ﷻ dit à propos de Son Prophète David ؑ : « ***Il demanda pardon à son Seigneur, tomba prosterné et revint vers Lui*** »[871] et Il déclare que Sa récompense et Son Paradis sont réservés aux pieux et à ceux qui reviennent vers Lui. Il dit : « ***Le Paradis sera tout proche de ceux qui craignent Dieu : « Voici ce qui vous a été promis, comme à tous ceux qui se repentent et observent la loi divine, qui redoutent le Miséricordieux en Son mystère et viennent à Lui avec un cœur contrit. Entrez ici en paix ».*** »[872] Il déclare également que les bonnes nouvelles ne sont réservées qu'à ceux qui reviennent souvent vers Lui, en disant : « ***Ceux qui ont évité de se laisser séduire par les Ṭâghût et qui reviennent à Dieu, une bonne nouvelle les attend : annonce-la à Mes serviteurs*** »[873]

Les différents types de retour à Dieu ﷻ

Il y a deux types de retour à Dieu ﷻ.

Le premier type est le retour fréquent à Sa Seigneurie, qui correspond au retour de toutes les créatures, qu'elles soient croyantes ou mécréantes, bonnes ou mauvaises, justes ou injustes. Le Très-Haut dit : « ***Quand un malheur atteint les hommes, ils implorent leur Seigneur et reviennent vers Lui avec empressement.*** »[874] Ceci est vrai pour chaque invocateur qui souffre et cela s'applique à tout le monde [puisque tous les hommes sont affligés à un moment ou à un autre de leur vie]. Ce retour ne nécessite même pas l'adhésion à l'Islam, mais se produit également chez le polythéiste et le mécréant, conformément à la Parole de Dieu ﷻ : « ***Mais ensuite, lorsqu'Il leur fait goûter une miséricorde venant de Lui, voici qu'une partie d'entre eux donnent des associés à***

870. Coran 65 : 1.
871. Coran 38 : 24.
872. Coran 50 : 31-34.
873. Coran 39 : 17.
874. Coran 30 : 33.

leur Seigneur, reniant ce que Nous leur avons apporté. »[875] Tel est leur état après leur retour.

Le deuxième type de retour fréquent est celui de Ses alliés, qui est le retour à la Divinité de Dieu, à savoir le retour à l'adoration et à l'amour de Dieu ﷻ. Ce retour réclame quatre choses : de L'aimer, d'être humble devant Lui, d'aller vers Lui et d'éviter tout ce qui est autre que Lui.

Seul celui en qui ces quatre éléments sont réunis mérite de porter le nom de *Munīb*, et toutes les explications des Prédécesseurs tournent autour de ces quatre. Le mot « *Ināba* » signifie à la fois : « se hâter », « revenir » et « avancer », ainsi, celui qui se retourne souvent vers Dieu ﷻ est celui qui se hâte vers ce qui Lui plaît, revient vers Lui à tout moment et s'élève dans Son amour.

L'auteur des *Manāzil* a dit : « Dans la langue arabe, l'*Ināba* signifie le retour (*ar-Rujū'*), et dans ce contexte, cela signifie revenir à la Vérité [Dieu]. En d'autres termes, pour le serviteur, *al-Ināba* consiste à faire trois choses :

- Revenir à la Vérité en s'amendant, tout comme Dieu Se tourne vers le serviteur en lui pardonnant ;
- Revenir à Lui par loyauté, tout comme Dieu revient vers lui par engagement ;
- Revenir à Dieu par son état spirituel, tout comme il revient à Lui en réponse ».

Tout comme le repenti retourne à Dieu ﷻ en s'excusant et en s'engageant à ne plus commettre de péchés, la réalisation de ce retour exige des efforts et de la sincérité dans les actes d'obéissance. Le Très-Haut dit : ***« sauf celui qui se repent, croit et accomplit une bonne œuvre ; ceux-là Allah changera leurs mauvaises actions en bonnes, et Allah est Pardonneur et Miséricordieux ; et quiconque se repent et accomplit une bonne œuvre c'est vers Allah qu'aboutira son retour. »***[876]

Le repentir accompagné de paresse est inutile. On doit le faire suivre par une action juste en renonçant à ce que Dieu ﷻ n'aime pas, en faisant ce qu'Il aime, en rejetant tout acte de défi à Son égard et en se parant de l'obéissance qui Lui est due. De même, le repenti doit revenir à Lui en honorant sa promesse, tout comme il est revenu à Lui en prenant l'engagement de respecter Son Pacte.

Comme tu es revenu vers Lui en entrant sous Son Pacte au début, tu dois revenir fidèlement vers Lui une fois de plus pour accomplir ce que tu as promis. **Toute la Religion est promesse et engagement.** Dieu ﷻ a fait promettre à toutes Ses créatures responsables de Lui obéir. Il a pris cet engagement de Ses Prophètes et Messagers à travers Ses Anges ou directement, comme dans le cas de

---

875. Coran 30 : 33-34

876. Coran 25 : 70-71.

Moïse ﷺ et Il a pris cet engagement des communautés à travers leurs Messagers. Il a pris cet engagement de ceux qui ne sont pas savants à travers ceux qui sont savants, exigeant que l'un enseigne et que l'autre apprenne. Il a loué ceux qui sont fidèles à Son Pacte et les a informés de la récompense qu'Il leur a préparé, en disant : « ***quiconque est fidèle à l'engagement pris envers Dieu, Il lui accordera une récompense magnifique*** »[877], « ***Et tenez votre engagement, car de votre engagement vous aurez à répondre*** »[878], « ***Respectez le pacte de Dieu lorsque vous l'avez conclu*** »[879] et : « ***ceux qui tiennent les engagements qu'ils ont pris.*** »[880] Cela consiste à tenir ses engagements envers Dieu ﷻ avec sincérité, foi et obéissance, ainsi que ses engagements envers les créatures. Le Prophète ﷺ a dit : « *L'un des signes de l'hypocrisie est la trahison après un engagement.* » Celui qui rompt sa promesse et qui trahit ne revient pas vers Dieu ﷻ, et c'est aussi le cas pour celui qui n'entre pas sous le Pacte de Dieu ﷻ. Le repentir n'est réalisé qu'en tenant sa promesse et en l'accomplissant.

Les propos [d'Anṣārī] : « Revenir à Dieu par son état spirituel, tout comme il revient à Lui en réponse » signifient que Dieu ﷻ t'a appelé et que tu as répondu : « Me voici à Tes ordres, et de bon gré. » Tu dois maintenant répondre avec ton état pour confirmer tes paroles, car celles-ci sont confirmées ou démenties par l'état. La vérité ou le mensonge sont les témoins de l'état de leur auteur. Donc, tout comme tu as répondu par des mots, tu dois maintenant répondre par ton état.

Al-Ḥasan al-Baṣrī ﷺ a dit : « Ô Fils d'Adam, tu as des paroles et des actes, et tes actes priment sur tes paroles. Tu as une réalité intérieure et une réalité extérieure, et ta réalité intérieure t'appartient plus que ta réalité extérieure. » Et Al-Anṣārī a dit : « Le retour à Dieu en s'amendant est accompli par trois choses : l'élimination des conséquences des péchés, la souffrance procurée par les péchés et la recherche des opportunités pour réaliser ce qui a été manqué. »[881]

On se débarrasse des conséquences en se repentant des péchés qui s'interposent entre le serviteur et Dieu ﷻ, et en remplissant ses devoirs envers les créatures. La souffrance procurée par les péchés pourrait signifier deux choses.

Premièrement, se sentir coupable de ses péchés, et ce sentiment est si fort que le cœur en souffre. C'est comme s'il se déchirait et c'est un signe du retour à Dieu, contrairement à celui dont le cœur ne ressent aucune douleur ou qui ne regrette pas ses fautes : c'est la preuve de la corruption et de la mort de son cœur.

---

877. Coran 48 : 10.
878. Coran 17 : 34.
879. Coran 16 : 91.
880. Coran 2 : 177.
881. *Manāzil*, op. cit., p. 17.

Deuxièmement, ressentir de la douleur pour le péché de son frère croyant quand celui-ci pèche, comme si on l'avait commis soi-même, plutôt que s'en réjouir : c'est un signe de la douceur du cœur et de son retour à Dieu ﷻ. Rechercher des opportunités pour réaliser ce qui a été manqué signifie essayer de rattraper les actes de rectitude et d'adoration que l'on a manqués en faisant des actes similaires ou meilleurs, et en particulier quand le moment du grand départ approche. Car la fin de vie du croyant n'a pas de prix, il doit l'exploiter pour rattraper tout ce qu'il a manqué et redonner vie à des pratiques louables qu'il a négligées et qui sont mortes.

Al-Anṣārī dit : « Le retour à Dieu est honoré par trois choses : renoncer à la fois au plaisir du péché et au mépris des négligents, par crainte pour eux et par espoir pour soi, et faire de son mieux pour repérer la faiblesse de son service envers Dieu ».

Quand le retour à Dieu ﷻ est sincère, le serviteur se débarrasse du plaisir de péché et le remplace par la douleur et la peine procurées par le souvenir [du péché]. Tant que le plaisir d'y penser est présent dans le cœur, le retour est impur.

Si on dit : « Lequel des deux états est le meilleur : l'état de celui dont le cœur éprouve du plaisir à la pensée du péché, et qui la repousse par peur, amour et crainte de Dieu, ou l'état de celui dont le plaisir procuré par la pensée du péché est éteint dans son cœur et est remplacé par la souffrance, la douleur et la quiétude vis-à-vis de son Seigneur, et qui éprouve le plaisir de Son amour et se délecte de Son souvenir ? » Nous répondons : L'état de ce second est plus élevé et plus parfait, car le but du premier est de fournir des efforts pour atteindre la station de ce dernier. Le premier est donc en retard en termes de station et de proximité.

Si on dit : « Quel est le mérite de celui qui éprouve du plaisir à la pensée du péché, qui fournit des efforts pour la supprimer par amour de Dieu et qui préfère l'Agrément de Dieu à son plaisir ? Or c'est justement en vertu de cette réalité que les hommes sont supérieurs aux Anges pour les sunnites et qu'ils sont les meilleures créatures. Celui qui est rassuré, en revanche, est soulagé de la souffrance de cette lutte. La différence entre les deux est comme celle qui existe entre une personne guérie et une personne souffrante. »

Nous répondons : L'âme a trois états :

- Le commandement et l'accomplissement du péché,
- La désolation et le remords pour l'avoir commis, et
- Le sentiment de tranquillité envers son Seigneur et d'être entièrement accepté par Lui. Cet état est le plus élevé et le plus éminent, celui que le combattant spirituel cherche à atteindre et tout ce qu'il reçoit en guise de récompense pour sa lutte et sa patience est le fruit de son effort pour atteindre la sérénité durant son

voyage vers Dieu ﷻ. Il est comme le cavalier qui traverse des déserts, de longues distances et des endroits épouvantables pour se rendre à la Maison [de Dieu] afin que son cœur s'apaise en la voyant et en tournant autour d'elle. Quant à l'autre, il est comme celui qui est déjà là : il est occupé par ses circumambulations, se tient debout, s'incline et se prosterne en prière, sans se soucier de rien d'autre. Celui-ci est occupé par le but ultime, et l'autre par les moyens, et chacun aura sa récompense. Cependant, il y a une très grande distance entre la récompense des finalités et celle des moyens.

Ce que les états, l'adoration et la foi procurent au serviteur serein est supérieur à ce qu'éprouve celui qui lutte contre son âme pour atteindre Dieu ﷻ, même s'il accomplit plus d'actes que le premier. Les actes du serviteur serein qui revient à Dieu ﷻ ont plus de valeur, même si le deuxième accomplit plus d'actions. Telle est la grâce de Dieu ﷻ et Il la donne à qui Il veut. Abū Bakr as-Ṣiddīq ﷺ n'était pas supérieur aux Compagnons par la quantité de ses actes, car certains parmi eux accomplissaient plus de jeûnes, de pèlerinages, de récitations et de prières que lui, mais il les dépassait par quelque chose d'autre qui était ancrée dans son cœur, à tel point que les meilleurs des Compagnons tentaient de rivaliser avec lui, mais ils le trouvaient toujours devant eux. L'adoration de celui qui lutte contre les plaisirs du péché et le désir peut être plus éprouvante, mais cette épreuve ne signifie pas que son statut soit supérieur. Car l'acte le plus élevé est la foi en Dieu ﷻ. Certes, le *jihād* est une rude épreuve, mais de moindre rang. Le rang des amoureux de la vérité est plus élevé que celui des combattants et des martyrs. Dans le *Musnad* de l'Imam Aḥmad, que Dieu lui fasse miséricorde, il est rapporté d'après 'Abd Allāh Ibn Mas'ūd ﷺ, que le Prophète ﷺ a mentionné des martyrs et a dit : « *Parmi les martyrs de ma Communauté, il y en a qui sont morts dans leur lit; beaucoup d'hommes tués dans un conflit entre deux armées n'atteignent pas le degré de martyr, car Dieu seul connaît leur intention.* »

Parmi les Signes qui indiquent que tu as atteint la station du retour à Dieu ﷻ, il y a le fait de cesser de mépriser les insouciants et d'avoir plutôt peur pour eux, et de t'ouvrir la porte de l'espoir : tu dois espérer pour toi-même la miséricorde, craindre la punition pour les insouciants tout en espérant la miséricorde pour eux, et craindre une punition pour toi. Si tu ne peux pas éviter de ressentir du mépris et de la colère envers eux, en découvrant leur état et en voyant ce qu'ils font, alors sois plus méprisant envers ton âme et sois plus optimiste en ce qui concerne la Miséricorde de Dieu pour eux que pour toi-même. Un prédécesseur a dit : « Tu n'atteindras la vraie connaissance que quand tu ressentiras du mépris pour les gens qui [désobéissent] à Dieu et qu'ensuite, quand tu te tourneras vers ton âme, tu ressentiras plus de mépris pour elle ». Cette déclaration ne peut être comprise que par celui qui comprend vraiment la Religion de Dieu ﷻ. Celui qui a observé la réalité des créatures – leur impuissance, leur faiblesse, leurs défauts,

leurs imperfections, leur transgression des droits de Dieu, leur penchant pour un autre que Lui, leur vente de leur part et de leur responsabilité en ce bas-monde à un vil prix – ne peut qu'éprouver de l'aversion pour elles. Il ne peut pas l'éviter. Cependant, lorsqu'il se tourne vers son âme, son état et ses défauts, et s'il est doté de discernement, il ressentira une plus grande aversion et un plus profond mépris pour sa personne. Tel est l'état de celui qui comprend les choses. Quant à faire de son mieux « pour repérer la faiblesse de son service envers Dieu », cela consiste à identifier les désirs de l'âme qui corrompent ce service et distinguer les droits de Dieu et les droits de son âme. Il est tout à fait possible que, par inadvertance, la plupart ou même la totalité de ta dévotion ne serve qu'à flatter ton propre ego.

Par Dieu, en dehors de qui il n'y a pas d'autre divinité, combien d'âmes souffrent de maladies et de désirs cachés qui empêchent leurs actions d'être purement et exclusivement vouées à Dieu ﷻ et de L'atteindre ! Le serviteur peut faire des actions sans que personne ne le voie, mais celles-ci peuvent toujours être impures et non vouées exclusivement à Dieu, et il peut faire des actions sous le regard admiratif des autres, et être parfaitement sincère. La différence entre les deux n'est connue que par les gens clairvoyants et les médecins des cœurs qui en connaissent les remèdes et les maladies. Entre l'action d'adoration et le cœur, il y a une longue route sur laquelle se trouvent des brigands qui empêchent l'action d'atteindre le cœur.

Certaines personnes font beaucoup d'actes d'adoration sans qu'aucun amour, aucune peur, aucun espoir, aucune abstinence de ce monde, aucune lumière qui distingue les amis de Dieu de Ses ennemis, et aucun désir de l'Au-delà n'atteignent jamais leur cœur. Si ces actes avaient un effet sur leur cœur, ils les illumineraient et les éclaireraient, de sorte qu'elles distingueraient le bien du mal, la vérité du mensonge, et de nombreuses autres stations s'ouvriraient à elles. Ensuite, il y a un autre long chemin entre le cœur et Dieu ﷻ, où se trouvent des brigands qui empêchent les actes d'atteindre Dieu, comme l'orgueil, l'arrogance, la fierté de soi, la vanité, l'oubli des faveurs [de Dieu et des autres], et d'autres vices insaisissables. Si l'individu menait une enquête approfondie, il découvrirait des choses étonnantes ; et ce n'est que par la Miséricorde de Dieu que ces vices restent cachés à la plupart des serviteurs. S'ils devenaient apparents, ces serviteurs tomberaient peut-être dans quelque chose de pire, comme le désespoir, le désarroi, le remords, le renoncement à l'action, le découragement et le manque de résolution. C'est pour cette raison que lorsque [le Traité] « *Ar-Ri'āya li-Ḥuqūq-Llāh* » (Règle de vie en vue de l'observation des droits de Dieu) d'Abū 'Abdallāh al-Ḥārith Ibn Asad al-Muḥāsibī[882] a été publié, les fidèles se sont engagés dans la voie [de l'examen de conscience qu'il prônait] et les mosquées qu'ils avaient l'habitude de remplir se

882. Al-Ḥārith Ibn Asad al-Muḥāsibī (m. 243 H) : célèbre savant et soufi irakien.

vidèrent. Le médecin expérimenté sait guérir les âmes : il ne détruit pas une ville pour construire un palais.

Al-Anṣārī dit : « Tu retournes à Dieu, par ton état, en réalisant trois choses : en perdant espoir dans tes actes, en contemplant ton besoin absolu de Lui et en sentant Sa Compassion pour toi. »

Deux choses expliquent le fait de ne pas placer son espoir dans ses actes. Premièrement, lorsque le voyageur spirituel voit avec l'œil de la réalité l'Agent Réel, le Premier Moteur, et constate que son acte n'aurait pas pu se produire s'Il ne le souhaitait pas, il en conclut que c'est par Sa volonté qu'il accomplit son action et non par la sienne. C'est dans cet état que la contemplation de la prédestination divine et l'annihilation de la considération de ses actes sont bénéfiques. Deuxièmement, tu perds espoir que tes actes te sauvent et tu vois que ton salut dépend de Sa Miséricorde, Son Pardon et Sa Grâce. À ce propos, il est rapporté dans la Tradition authentique que le Prophète ﷺ a dit : « *Aucun d'entre vous ne sera sauvé par ses actions.* » Les Compagnons demandèrent : « Pas même toi, ô Messager de Dieu ? » Il répondit : « *Non, pas même moi, sauf si Dieu me recouvre de Sa Miséricorde et de Sa Grâce.* »[883] Le premier sens concerne le début de l'acte et le second sa conséquence et sa finalité.

Quant à la vision du serviteur de son besoin absolu, c'est lorsqu'il commence à perdre espoir en ses actes au début, et au salut procuré par eux après. Il voit alors que chaque partie de son être a un besoin absolu de Dieu ﷻ. Ce besoin de Lui n'est pas envisagé seulement du point de vue du salut, mais de tous les points de vue, et ceux-ci n'ont ni limite, ni cause unique. Le serviteur a un besoin absolu de Dieu par son essence, de la même manière que Dieu ﷻ est indépendant de tous les besoins par Son Essence. L'indépendance est donc un Attribut essentiel de Dieu ﷻ, et la pauvreté, le besoin et la nécessité sont les attributs essentiels du serviteur.Le Shaykh al-Islam Ibn Taymiyya a dit :

« *Le besoin est mon attribut essentiel, inséparable de moi et pour toujours*

Tout comme l'indépendance est éternellement Son Attribut Essentiel. »

Quant au fait de « sentir Sa Compassion pour toi », c'est une fois que le serviteur a réalisé son pouvoir et perdu l'espoir en ses propres actions et en son salut à travers eux, qu'il contemple alors la Générosité de Dieu ﷻ et se concentre sur elle, et qu'il en vient à savoir que tout ce qui le concerne, en quoi il espère et qu'il a accompli est un effet de la Bonté de Dieu, un bienfait et un don de Sa part, sans aucun mérite de sa part. Car Dieu ﷻ est le Bienfaiteur par les causes et l'Agent des causes : le Commandement Lui revient, avant et après ; Il est le Premier et le Dernier, il n'y a pas d'autre Dieu que lui, ni de Seigneur à part Lui.

883. Al-Bukhārī, 6463 et Muslim, 2816.

Chapitre 6
Le souvenir (*at-Tadhakkur*)



Le cœur arrive maintenant à la station du souvenir qui escorte celle de l'*Ināba* (le retour à Dieu). Le Très-Haut dit: «***Mais seul celui qui revient vers Dieu est capable de se souvenir***»[884], «***[Les Signes de Dieu sont] comme un appel à la clairvoyance et un rappel pour tout serviteur qui revient vers Dieu***»[885], à savoir un élu parmi les gens dotés de cœur sain et d'intelligence. Il dit aussi: «***Mais seuls réfléchissent ceux qui sont doués d'intelligence.***»[886] Le souvenir et la réflexion sont deux stations qui engendrent de nombreux types de connaissances quant aux réalités de la foi et de la bienfaisance. Le connaisseur retourne avec [les fruits de] sa réflexion à son souvenir, et avec [les fruits de] son souvenir à sa réflexion, jusqu'à ce que le verrou de son cœur soit ouvert par la permission de Celui qui ouvre et qui sait tout. Al-Ḥasan al-Baṣrī a dit: «Les gens de science retournent avec le souvenir à la réflexion, et avec la réflexion au souvenir, et parlent à leur cœur jusqu'à ce qu'ils commencent à répondre.»

L'auteur des *Manāzil*, que Dieu lui fasse miséricorde, a dit: «Le souvenir est plus élevé que la réflexion, car la réflexion est une quête et le souvenir est une découverte»[887]. Ce qu'il entend, c'est que la réflexion consiste à rechercher ce qui est désiré à partir de ses sources fondamentales. Il a dit aussi: «La réflexion consiste à rechercher la clairvoyance pour atteindre le but.»[888]

Quant à sa parole: «le souvenir est une découverte», elle signifie que le souvenir s'applique à ce qui a été obtenu par la réflexion, mais qui a disparu à cause de l'oubli; et donc, quand le serviteur s'en souvient, il le retrouve avec succès. Le terme *Tadhakkur* est la forme *tafa'ul* de la racine *dh-k-r*: c'est le contraire de l'oubli, et évoque le rappel dans le cœur de l'image cognitive dont on se souvient. La forme *tafa'ul* a été employée parce qu'elle est atteinte au fil du temps et des efforts, progressivement, comme le *Tabaṣṣur* (avoir un aperçu), *Tafahhum* (avoir une compréhension) et *Ta'allum* (acquérir des connaissances).

Le rapport entre le souvenir et la réflexion est comme le rapport entre l'obtention d'une chose et sa recherche. C'est pourquoi les Signes de Dieu ﷻ, à la fois récités

---

884. Coran 40: 13.
885. Coran 50: 8.
886. Coran 2: 269.
887. *Manāzil*, op. cit., p. 19.
888. Ibid., 18.

et observés, sont des rappels. Parmi les Signes récités, Dieu ﷻ dit : «***Nous avons donné à Moïse la Guidance et Nous avons donné en héritage aux fils d'Israël le Livre qui est une direction et un rappel pour ceux qui sont doués d'intelligence***»[889] ; et Il dit, en se référant au Coran : «***C'est en effet un rappel pour les pieux.***»[890] Et à propos des Signes contemplés, Dieu ﷻ dit : «***N'ont-ils pas regardé le firmament au-dessus d'eux et ne voient-ils pas comment Nous l'avons édifié et orné, sans qu'il comporte la moindre fissure ? Et la Terre, Nous l'avons étendue, Nous y avons jeté des montagnes et Nous y avons fait pousser toutes sortes d'espèces admirables, comme un appel à la clairvoyance et un rappel pour tout serviteur qui revient souvent vers Nous.***»[891]

L'observation est une fonction de la vue, et le rappel est une fonction de la mémoire. Dieu ﷻ les mentionne en même temps et les réserve aux gens qui reviennent vers Lui, car lorsque le serviteur retourne à Dieu ﷻ, il contemple les occurrences de ces Signes, en tire des leçons, découvre leurs significations et en tire un bénéfice. L'opposition est alors éliminée par son retour à Dieu ﷻ, l'aveuglement par sa vision des Signes, et l'insouciance par le souvenir. Car la vision des Signes permet au cœur d'acquérir l'image de ce qu'ils indiquent, après son insouciance par rapport à eux. Ainsi, l'arrangement de ces trois stations [dans ce verset] est parfait : chacune prolonge la précédente, la fortifie et fait fructifier son fruit. En ce qui concerne les signes contemplés, Dieu ﷻ dit : «***Combien de générations n'avons-Nous pas anéanties avant eux, qui étaient plus puissantes qu'eux ! Parcourez donc la terre ; y trouverez-vous un abri ? Certes, il y a là un rappel pour qui possède un cœur, ou pour qui prête l'oreille et assiste en témoin.***»[892]

Il y a trois catégories d'hommes :

Celui dont le cœur est mort et pour qui ce verset n'est pas un rappel ;

Celui dont le cœur est vivant et éveillé, mais qui n'est pas réceptif aux Signes récités par lesquels Dieu ﷻ le dirige vers les Signes dont il est témoin. Ce manque de réceptivité est dû au fait que ces Signes ne l'ont jamais atteint, ou que ces Signes l'ont atteint mais que son cœur était distrait par d'autres choses. Son cœur est donc absent et inattentif. Et malgré sa disponibilité et sa possession d'un cœur, il ne reçoit pas non plus de rappel ;

Celui qui a un cœur vivant et prêt : quand des Signes lui sont récités, il en tient compte, prête l'oreille et ouvre son cœur. Il ne s'en occupe pas sans les

889. Coran 40 : 53-54.
890. Coran 69 : 48.
891. Coran 50 : 6-8.
892. Coran 50 : 36-37.

comprendre ; au contraire, son cœur s'y consacre à l'exclusion de toute autre chose. C'est ce troisième type de personne, au cœur attentif, qui bénéficie des rappels ou des deux types de signes, les récités comme les contemplés. Le premier est comme un aveugle qui ne peut pas voir du tout, le deuxième est comme une personne qui a une bonne vue, mais qui regarde ailleurs. Les deux ne les voient pas. La troisième personne est celle dont la vue est saine et qui est focalisée sur le bon objet ; sa vue le suit et l'amène à la bonne distance, ni trop loin, ni trop près. Cette personne est celle qui voit. Gloire à Celui qui a fait que Ses paroles guérissent ce qui est dans les poitrines.

Si on dit : « Pourquoi [a-t-Il utilisé] le « ***ou*** » [dans ces versets] ? » Nous répondons : Il y a là un secret subtil. Nous ne disons pas que cela signifie « et » comme le font certains grammairiens littéralistes. Sachez qu'un homme peut posséder un cœur éveillé, rempli d'enseignements et de sagesse. C'est un cœur qui est susceptible de tomber sur des rappels et des leçons. Lorsqu'il entend les Signes récités, ils deviennent pour lui une lumière sur lumière : c'est le cas des êtres les plus parfaits, des plus grands en termes de foi et de perspicacité, à tel point qu'ils sont presque témoins des enseignements qui leur sont apportés par le Messager sans en connaître les détails et les types.

On a dit que la condition du véridique Abū Bakr as-Ṣiddīq ﷺ par rapport au Prophète ﷺ est comme celle de deux hommes qui entrent dans une maison : le premier voit le contenu et les choses en détail, alors que le second touche les choses de sa main, sans voir le contenu et les détails, mais sait qu'il y a de grandes choses dans la maison qu'il n'a pas vues. Quand les deux hommes sortent, le second demande au premier ce qu'il a vu, et à chaque chose dont il l'informe, son compagnon le croit et confirme ses dires à cause des indices qu'il a contemplés. Tel est le plus haut degré de véridicité. Or, il n'est pas impossible que, dans Sa Générosité, Dieu ﷻ dote un serviteur d'une telle foi, car la grâce de Dieu ﷻ est au-delà de toute limite et de tout calcul.

La lumière de celui qui possède ce genre de cœur augmente à mesure qu'il entend les Signes [récités] par la lumière de la perspicacité dans son cœur. Cependant, si quelqu'un n'a pas un cœur de cette qualité, mais reste attentif et que son cœur n'élude pas la vérité, un rappel lui vient également à l'esprit : « ***et si ce n'est pas une forte pluie qui l'atteint, alors c'est une rosée.*** »[893] Cette [différence entre une] forte pluie de « guidage » et une rosée s'observe dans tous les actes, leurs causes et leurs effets. Ceci est confirmé par le fait que même les gens du Paradis occupent des degrés distincts : il y a ceux qui devancent et qui sont proches et les « gens de la Droite ». La différence entre les deux est bien connue ;

893. Coran 2 : 265.

à tel point que la boisson pure des uns est mélangée et utilisée pour aromatiser la boisson des autres. Le Très-Haut dit : « ***Ceux qui ont reçu la science voient que ce qui est descendu sur toi de la part de ton Seigneur est la Vérité et guide vers la voie du Tout-Puissant, de Celui qui est digne de toute louange*** »[894]. Chaque croyant voit ces choses, mais la vision des savants est d'une couleur et celle des autres est d'une autre couleur.

L'auteur des *Manāzil*, que Dieu lui fasse miséricorde, a dit : « Les éléments constitutifs du souvenir sont au nombre de trois : tirer profit des avertissements, faire attention aux leçons et récolter le fruit de la réflexion ».

1. « Tirer profit des avertissements » exige que la peur et l'espoir s'allument dans le cœur et le poussent à agir, se libère de la peur et réalise ce qui est espéré. L'avertissement est le commandement et l'interdiction, connu aussi sous le nom d'incitation et d'exhortation. Il y a deux types d'avertissement : L'avertissement à travers ce qui est entendu ; et l'avertissement à travers ce qui est vu.

Le premier consiste à tirer profit de ce que l'on entend en termes de guidance et de bonne direction, ainsi que des conseils révélés aux Messagers et transmis par eux. C'est aussi le fait de tirer profit de chaque conseiller et guide en ce qui concerne les avantages de la Religion et de ce monde. L'avertissement à travers ce qui est vu consiste à tirer profit de ce que l'on voit et dont on est témoin dans ce monde, des vicissitudes et des leçons de la vie, des Décrets divins et de la Prédestination, et de ce que l'on observe comme Signes de Dieu ﷻ qui prouvent la vérité de Ses Messagers.

2. « Faire attention aux leçons » signifie augmenter sa perspicacité au-delà de ce que l'on a déjà atteint dans la station de la réflexion par la faculté de rappel à l'esprit. La station du souvenir parachève les significations acquises par la réflexion à l'occurrence des signes et des leçons. Ainsi, on les acquiert par la réflexion et ils sont polis et raffinés par le souvenir. La détermination de chacun à entreprendre le voyage se renforce en fonction de la force de sa perspicacité, car cette force met clairement en lumière ce qui suscite le désir. Le désir ardent étant une sorte de sentiment, plus le sentiment du bien-aimé est renforcé, plus le voyage du cœur vers Lui est favorisé, et plus la pensée est tournée vers lui, plus le sentiment est exacerbé, la perspicacité est approfondie et le souvenir est atteint.

3. « Récolter le fruit de la réflexion » est le point le plus subtil. La réflexion produit deux fruits : la réalisation de ce qui est désiré dans la mesure du possible et l'action en accord avec celui-ci. Lors de la réflexion, l'intellect est focalisé sur la réalisation de ce qui est désiré, et lorsque ces significations sont atteintes et établies dans le cœur, l'intellect se détend : il y retourne, se souvient, éprouve de la joie

894. Coran 34 : 6.

et de la vigueur, et corrige dans cette station ce qu'il a manqué dans la station de la réflexion. Car maintenant, il l'observe depuis la station du souvenir, qui est plus élevée que la station de la réflexion, et il en récolte le fruit qui consiste à agir conformément à elle et en respectant ses droits.

Car la bonne action est le fruit de la science utile qui est engendrée par la réflexion. Si tu veux un exemple concret, considère ceci : Tant que celui qui cherche une richesse travaille dur pour la trouver, il se fatigue, s'épuise et parcourt de longues distances. Une fois qu'il la trouve, il est libéré du fardeau de sa quête. Il rentre, examine ce qu'il a réalisé et répare ce qui a été endommagé et qu'il a pu manquer de voir en l'acquérant pour la première fois. Quand tout cela est fait, son acquisition le réjouit et il commence à utiliser cette richesse aux fins pour lesquelles il l'avait recherchée.

Les conditions pour tirer profit de l'avertissement

L'auteur des *Manāzil*, que Dieu lui fasse miséricorde, a dit : « Il ne tire profit de l'avertissement qu'après avoir atteint trois choses : un sens aigu du besoin, l'aveuglement par rapport aux défauts du prédicateur et le souvenir de la promesse et de la menace ».

Le besoin de l'avertissement – à savoir de la promesse et de la menace – augmente chez le serviteur quand son souvenir et son repentir diminuent. Sinon, quand son souvenir et son repentir sont forts, son besoin d'avertissement, de promesse et de menace diminue, mais son besoin de connaître les commandements et les interdictions devient plus grand. Par exhortation, on entend deux choses : 1) l'ordre et l'interdiction accompagnés d'exhortation et d'avertissement ; et 2) l'exhortation et l'avertissement seuls. Ce dont le serviteur repenti et conscient a le plus besoin, c'est la connaissance des commandements et des interdictions ; ce dont une personne égarée et insouciante a le plus besoin, c'est l'exhortation et l'avertissement ; et ce dont un négateur arrogant a le plus besoin, ce sont les preuves et les argumentations.

Ces trois choses ont été mentionnées dans les Paroles divines : « ***Appelle les hommes vers le chemin de ton Seigneur avec sagesse et une belle exhortation, et argumente avec eux de la meilleure façon.*** »[895] Dieu ﷻ mentionne la « sagesse » sans aucune qualification, car elle est entièrement bonne et que la bonté est son attribut essentiel. Quant à l'exhortation, Il la qualifie de l'attribut de la beauté, car toute exhortation n'est pas nécessairement belle. Il en va de même pour l'argumentation, car elle peut être exécutée par les meilleurs moyens ou autrement. Cela suggère également que la meilleure façon d'argumenter

895. Coran 16 : 125.

dépend de l'état de l'orateur en ce qui concerne sa colère, sa délicatesse, son acuité et sa douceur. Il lui est ordonné d'argumenter dans le meilleur état, en accord avec les moyens par lesquels il argumente, à savoir les meilleurs arguments, les démonstrations et les paroles les plus claires, les preuves les plus solides et les plus conformes à ce qui est recherché. Ce verset traite des deux.

Certains savants postérieurs ont dit à propos de ce verset qu'il se réfère aux classes d'analogies, car la sagesse est la voie de la démonstration, la bonne exhortation est la voie de la rhétorique, et le débat de la meilleure manière est la voie de la dialectique. La première est réalisée en mentionnant des prémisses démonstratives à celui qui n'accepte ou ne suit que la démonstration, à savoir l'élite. La seconde en mentionnant des prémisses rhétoriques qui suscitent des émois et de la peur chez ceux qui sont persuadés par la rhétorique, à savoir la majorité. La troisième en mentionnant les prémisses dialectiques aux objecteurs qui argumentent par la dialectique, à savoir les opposants. C'est une interprétation du Coran qui est conforme aux principes et à la terminologie de la logique grecque, mais qui est fausse à bien des égards, et ce n'est pas le lieu de les mentionner. Nous n'en parlons ici qu'en annexe à la mention de l'avertissement, car la personne repentie et consciente n'en a pas autant besoin que l'opposant insouciant. En effet, ce dernier a grand besoin d'être averti pour se souvenir de ce qu'il a oublié et tirer profit d'un rappel.

Quant à «l'aveuglement par rapport aux défauts du prédicateur», si quelqu'un s'occupe des [défauts du prédicateur], il ne recherche pas les bénéfices de ses avertissements, car il est peu probable que les hommes acceptent les bons conseils de celui qui ne les applique pas ou n'en profite pas lui-même. Il en va de même du médecin qui prescrit un traitement pour une maladie dont il souffre et qu'il ne prend pas lui-même. Cependant, un tel médecin est plus utile que le prédicateur qui fait le contraire de ce qu'il prêche, car il se peut que le médecin préfère un autre remède, ou soit d'avis que le fait de ne pas prendre ce traitement soit plus sain pour lui, ou qu'il se contente de laisser la nature suivre son cours, etc. Ce que le prédicateur prêche est la seule voie vers le salut, celle qui ne peut pas être remplacée par une autre. C'est à cause de cette répulsion que l'on ressent envers de tels prédicateurs que le Prophète Shuʿayb عليه السلام a dit à son peuple: «***Je ne cherche pas à vous contrarier en vous défendant quelque chose; je ne veux que vous amender autant que je le puis, et mon succès ne dépend que de Dieu.***»[896] Un prédécesseur a dit: «Si tu veux que ton ordre et ton interdiction soient acceptés, alors quand tu ordonnes une chose, sois le premier à la faire, et quand tu interdis une chose, sois le premier à y renoncer.»

---

896. Coran 11 : 88.

Le poète a dit :

Ô toi l'enseignant qui veux apprendre aux autres / Pourquoi ne tiens-tu pas compte de tes enseignements ?

Tu décris les traitements à ceux qui souffrent de faiblesse / Alors que tu passes tes nuits à te plaindre de ton état

N'interdis pas aux autres ce que tu fais / Honte à toi si tu fais une telle chose

Commence par ta personne : interdis-lui le mal / Si tu y parviens, c'est que tu es un homme de sagesse

Ce n'est qu'à ce moment-là que tes paroles seront efficaces / Qu'elles seront suivies et que tes enseignements seront utiles.

L'aveuglement aux défauts du prédicateur est donc l'une des conditions pour tirer profit de l'avertissement. Quant au « souvenir de la promesse et de la menace », cela provoque la peur et la prudence, et personne ne peut tirer profit de l'exhortation, sauf celui qui a cru, a eu peur et espère. Le Très-Haut dit : « ***Il y a vraiment là un Signe pour qui craint le châtiment de la vie future*** »[897], « ***qui éprouve la crainte y réfléchira*** »[898] et : « ***Ils t'interrogent au sujet de l'Heure : À quand sa venue ? Comment pourrais-tu en parler ? C'est à ton Seigneur d'en fixer le terme. Toi, tu n'es que l'avertisseur de ceux qui la craignent.*** »[899] Et plus claire encore est Sa Parole : « ***Avertis donc par le Coran celui qui redoute Ma menace.*** »[900]

Ainsi, la croyance en la promesse et la menace et leur rappel sont des conditions pour tirer profit de l'avertissement, des signes et des leçons. Il est impossible d'y parvenir sans eux.

Al-Anṣārī a dit : « Tu ne tires profit des leçons que par trois choses : la vie de l'intellect, la connaissance des jours et la protection contre les intérêts. »[901]

Les leçons ne peuvent être apprises, observées et mises à profit que si l'intellect est vivant. Le sens de « leçon » (*'ibra*) est « considération », et sa réalité passe du jugement d'une chose au jugement de ce qui lui ressemble. Quand on voit quelqu'un d'affligé et d'éprouvé à cause de quelque chose qu'il a commis, on en déduit que quiconque commet une telle chose est jugé de la même manière. La vie de l'intellect signifie la solidité de la perception, la force et la qualité de la compréhension, et l'actualisation de la recherche du bénéfice et du mal de quelque chose. C'est une lumière que Dieu ﷻ réserve à qui Il veut parmi Ses créatures.

897. Coran 11 : 103.
898. Coran 87 : 10.
899. Coran 79 : 42-45.
900. Coran 50 : 45.
901. *Manāzil*, op. cit., p. 20.

Les gens diffèrent en termes d'intelligence, de compréhension et de perception, selon la force et la faiblesse, ou la présence et l'absence de cette lumière qui est au cœur ce que la lumière physique est à l'œil. Selon certains initiés qui ont fait cette expérience et qui en ont parlé, l'intellect et le cœur sont vivifiés par la récitation fréquente de la formule : « *Ô Toi le Vivant, ô Toi qui subsiste par Toi-même, il n'y a de Dieu que toi.* »

Le Shaykh al-Islam Ibn Taymiyya, que Dieu sanctifie son esprit, récitait beaucoup cette formule. Un jour, il me dit : « Ces deux Noms – le Vivant et Celui qui subsiste par-Lui-même – ont un grand effet sur la vie du cœur. » Il indiquait également que ces deux Noms renferment le Nom Suprême de Dieu. Je l'ai entendu dire : « Quiconque s'habitue à réciter : « *O Toi le Vivant, ô Toi qui subsiste par Toi-même, il n'y a de Dieu que toi. Je cherche de l'aide dans Ta Miséricorde* » quarante fois par jour, entre la prière traditionnelle qui précède l'aube et la prière de l'aube, vivifie son cœur, et celui-ci ne mourra pas. »

Celui qui connaît les dévotions rattachées aux Beaux Noms de Dieu ﷻ, le secret de leur lien avec la Création et le Commandement, ainsi que les objectifs et les besoins souhaités par le serviteur, et qui implore par eux, connaîtra et atteindra [ses objectifs]. Chaque objectif recherché est demandé à travers le Nom qui lui est propre. Considère les invocations contenues dans le Coran et la Tradition prophétique et tu verras qu'il en est ainsi.

En ce qui concerne la « connaissance des jours », il est possible que l'auteur entende par-là les jours consacrés [à Dieu ﷻ] et ce qui arrive au serviteur en termes d'augmentation ou de diminution, et la connaissance du peu [de jours qui lui restent], que ses souffles sont comptés et doivent prendre fin, et que chaque souffle ici-bas correspond à des millions d'années dans la Demeure éternelle. Il n'y a aucune comparaison entre ces jours qui passent et les jours de l'éternité. Le serviteur épuise sa vie à faire des choses qui le conduiront au délice du Paradis ou aux flammes de l'Enfer, une vie qui n'est pas plus longue qu'un rêve pour celui qui est doué d'intelligence et d'un cœur alerte. Il préférerait épuiser son souffle dans les choses que Dieu ﷻ aime le plus ; et s'il l'épuise dans ce que Dieu aime plutôt que dans ce que Dieu aime le plus, il se considère fautif. Qu'en est-il alors, s'il l'épuise dans ce qui n'est d'aucune utilité ou dans des choses que son Seigneur désapprouve ? C'est à Dieu seul que l'on demande de l'aide et il n'y a de force que par Lui.

Il est également possible que ce que l'auteur entend par « les jours de Dieu », soit les jours qu'Il ordonna à ses Messagers de rappeler à leur peuple, comme quand Il dit : « ***C'est ainsi que Nous avons envoyé Moïse avec Nos Signes [lui disant] : Fais sortir ton peuple des ténèbres vers la lumière ; rappelle-lui les jours où Dieu S'est manifesté à lui. Certes, il y a là des Signes***

pour tout homme vraiment patient et reconnaissant. »[902] Selon Ibn 'Abbās, Ubayy Ibn Ka'b et Mujāhid, l'expression : « les jours de Dieu » signifie Ses bienfaits, et selon Muqātil, elle signifie Son châtiment. L'opinion la plus correcte est que les deux explications sont justes, car ce sont les calamités dont Il accable Ses ennemis et les bienfaits qu'Il fait parvenir à Ses alliés.

Et ces grands bienfaits et ces grandes calamités dont les gens parlent ont été appelés « jours » parce qu'ils contiennent ces événements. Les Arabes disent : « Tel individu connaît bien les jours des Arabes » ou « les jours des gens », c'est-à-dire les grands événements qui se sont produits à cette époque. La connaissance de ces jours permet au serviteur de tirer des enseignements, et plus il les connaît et plus il en tirera des profits et des leçons. Le Très-Haut dit : « ***Certes, l'histoire des Envoyés contient des enseignements pour les hommes doués d'intelligence. Il ne s'agit pas d'un récit inventé, mais de la confirmation des révélations antérieures, d'une explication de toute chose, d'une Guidance et d'une Miséricorde pour ceux qui croient.*** »[903] Le serviteur ne peut réaliser cela que s'il se tient à l'écart des intérêts égoïstes, à savoir à l'écart de la passion et de l'âme qui encourage le mal, car le fait de se soumettre à sa passion éteint la lumière de l'intellect, aveugle le cœur, obstrue la voie de la vérité et détourne du droit chemin. Ainsi, une telle personne ne peut pas profiter des leçons, et son opinion et sa perception sont corrompues ; son âme lui fait apparaître ce qui est beau comme laid et ce qui est laid comme beau, et il confond la vérité avec le mensonge. Comment une telle personne pourrait-elle tirer profit du rappel, ou de la réflexion ou de l'avertissement ?

Al-Anṣārī a dit : « Le fruit de la réflexion est cueilli par trois choses : la brièveté de l'espoir, la méditation sur le Coran, et peu de fréquentations, de souhaits, d'attachement à d'autres que Dieu, de nourriture et de sommeil. »[904]

Ce qu'il veut dire, c'est que dans la station du souvenir, le fruit de la réflexion est cueilli, parce que le souvenir est plus élevé que la réflexion. Le fruit de chaque station est cueilli dans celle qui est au-dessus, conformément à ce que l'auteur a déclaré au début de son livre, à savoir que « chaque station corrige celles qui la précèdent ». Puis il a dit que ce fruit est cueilli par trois choses : 1) la brièveté de l'espoir ; 2) la méditation sur le Coran ; 3) l'évitement des cinq causes de corruption du cœur.

(1) Quant à la brièveté de l'espoir, c'est la connaissance de l'imminence du départ et la rapidité avec laquelle le temps de la vie expire. C'est la chose la plus profitable pour le cœur, car elle incite l'homme à saisir les jours et les opportunités

902. Coran 14 : 5.
903. Coran 12 : 111.
904. *Manāzil*, op. cit., p. 20.

qui passent comme les nuages, avant que les rouleaux des actes soient enroulés. Cela pousse les gens non motivés par la Demeure de l'Éternité à rassembler leurs affaires pour le voyage, à rattraper ce qui a été manqué, à penser peu à ce monde et à se tourner vers l'Au-delà.

Quand le serviteur freine ses espoirs, les éléments de la certitude se manifestent dans son cœur. Il contemple alors l'évanescence du monde, la rapidité de son expiration et la brièveté de ce qu'il en reste, [et c'est comme si le monde] l'avait quitté et lui avait déjà tourné le dos. Ce qu'il en reste est comme la lie d'une boisson, ou comme ce qui reste du jour quand le soleil est juste au-dessus des collines. Cela lui montre la longévité et l'éternité de l'Au-delà, que son arrivée est proche, que ses conditions et ses signes sont venus, et qu'il est aussi près de lui que l'homme qui part à la rencontre d'un ami également parti pour le rencontrer : ils peuvent donc se croiser à tout moment. Pour freiner ses espoirs, il suffit de considérer les Paroles de Dieu : « ***Que penses-tu de cela : Si Nous leur accordons des années de jouissance et qu'ensuite les atteigne ce qui leur était promis, en quoi ce dont ils ont joui leur aura-t-il été profitable ?*** »[905], « ***Soit que Nous te montrions une partie de ce que Nous leur promettons, soit que Nous te rappelions à Nous sans attendre, c'est à Nous qu'ils reviendront. Ensuite, c'est Dieu qui sera témoin de leurs agissements*** »[906], « ***Le Jour où ils la verront, ce sera comme s'ils n'étaient demeurés [dans leurs tombes] qu'un soir ou une matinée*** »[907], « ***Dieu dira : « Combien d'années êtes-vous restés sur la Terre ? » Ils répondront : « Nous y sommes restés un jour, ou une partie d'un jour; interroge donc ceux qui comptent ! »*** »[908], « …***Le Jour où ils verront se réaliser ce dont on les menaçait, ce sera comme s'ils n'étaient restés sur Terre qu'une seule heure d'une journée. C'est là une annonce solennelle : qui donc sera anéanti, sinon les pervers ?*** »[909], « ***Ils se diront à voix basse : Vous n'êtes restés [sous terre] que dix jours. Nous savons fort bien ce qu'ils diront lorsque celui d'entre eux dont la conduite est exemplaire affirmera : De fait, vous n'êtes restés qu'un seul jour.*** »[910]

Une fois, alors que le soir approchait et que le soleil était à peine au-dessus des montagnes, le Messager de Dieu ﷺ dit à ses Compagnons : « *Ce qui reste de ce monde par rapport à ce qui s'en est écoulé n'est rien de plus que ce qui reste de cette journée par rapport*

---

905. Coran 26 : 205-207.
906. Coran 10 : 46.
907. Coran 79 : 46.
908. Coran 23 : 112-113.
909. Coran 46 : 35.
910. Coran 20 : 103-104.

à ce qui s'en est écoulé. »[911] Une autre fois, il passa près de certains Compagnons qui réparaient leur hutte et leur dit : « *Qu'est-ce que c'est ?* » Ils répondirent : « Ce sont nos huttes qui sont devenues fragiles et que nous voulons renforcer. » Il dit : « *je pense que l'affaire sera plus rapide que cela.* »[912] Avoir de courts espoirs repose sur deux choses : être certain que ce monde s'épuisera et que l'on doit le quitter, et être certain de l'existence de l'Au-delà, de sa longévité et de son éternité. Ensuite, les deux réalités doivent être comparées et on choisira la meilleure.

La méditation sur le Coran

(2) La méditation sur le Coran est atteinte lorsque le cœur se concentre sur ses significations et que l'esprit se concentre sur la réflexion et la compréhension, à savoir sur le but de sa révélation, et non par une simple récitation sans compréhension ni réflexion. Dieu ﷻ dit : « ***C'est un Livre béni, celui que Nous avons fait descendre sur toi afin que les hommes méditent ses versets et que réfléchissent ceux qui sont doués d'intelligence*** »[913], « ***Ne méditeront-ils pas sur le Coran, à moins que leurs cœurs ne soient verrouillés ?*** »[914], « ***Nous en avons fait un Coran arabe pour que vous puissiez comprendre*** »[915]. Al-Ḥasan a dit, à propos de ce dernier verset : « Il a révélé le Coran afin qu'il puisse être médité et mis en pratique. » Il n'y a rien de plus bénéfique et salvateur pour le serviteur, dans cette vie et dans l'autre, que le fait de méditer le Coran, d'y réfléchir longuement et de concentrer ses pensées sur le sens de ses versets, car ils éclairent jusqu'au plus profond de l'être sur l'essence du bien et du mal, leurs voies, leurs causes, leurs fins, leurs fruits et la destination de ceux qui les suivent.

C'est par cette méditation que l'on acquiert les clés des trésors du succès et des connaissances bénéfiques ; par elle que les bases de la foi s'enracinent dans son cœur, que ses fondements deviennent sûrs et ses piliers stables. Ses versets montrent au cœur les images de la réalité de ce monde et de l'Au-delà, du Paradis et de l'Enfer. Ils le plongent dans l'histoire des générations passées, lui montrent les jours de Dieu par rapport aux leurs et les occasions qu'il faut saisir. Ils le rendent témoin de la justice et de la Grâce de Dieu, de Son Essence, de Ses Noms, Ses Attributs et Ses Actions, ce qu'Il aime et ce qu'Il méprise, le chemin qui mène jusqu'à Lui et ce qui attend les voyageurs quand ils arrivent, ainsi que les brigands et les calamités qui se trouvent sur le chemin. Ils lui dévoilent son âme et ses attributs,

911. At-Tirmidhī, 2191.
912. At-Tirmidhī, 3333.
913. Coran 38 : 29.
914. Coran 47 : 24.
915. Coran 43 : 3.

les choses qui corrompent et sabotent les actes, la voie des gens du Paradis et la voie des gens de l'Enfer, leurs états et leurs signes, les rangs des chanceux comme ceux des condamnés, les types de personnes, leurs accords, leurs divergences et leurs désaccords.

De manière générale, les versets lui font connaître le vrai Seigneur qui est invoqué, le chemin pour arriver jusqu'à Lui et la récompense généreuse qui l'attend à son arrivée. Et ils lui enseignent également trois autres choses : ce à quoi le diable appelle, le chemin qui mène à lui, et l'humiliation et le châtiment qui se trouvent sur cette voie. Il est nécessaire que le serviteur connaisse, témoigne et médite sur ces six questions. Les versets coraniques lui présentent l'Au-delà comme s'il y était, le soustraient du monde comme s'il n'y était plus, et séparent pour lui le vrai du faux dans tout ce qui est contesté dans le monde. Ils lui montrent la vérité en tant que vérité et le mensonge en tant que mensonge, et lui donnent le discernement et une lumière qui lui permettent de distinguer la guidance de l'égarement, l'erreur de ce qui est juste. Ils donnent à son cœur plus de force, de vie, d'épanouissement, de bonheur et de joie ; et son attitude vis-à-vis des gens devient tout à fait différente.

Les significations du Coran tournent autour de l'affirmation de l'Unicité divine et de sa démonstration, de la connaissance de Dieu ﷻ, de ce qu'Il possède comme Attributs de perfection, de Son Essence exempte de tout attribut d'imperfection, de la foi en Ses Messagers, des preuves qui confirment l'authenticité de leur prophétie, de leurs droits et des droits de Celui qui les a envoyés.

Ses significations incluent la croyance aux Anges de Dieu ﷻ, qui sont Ses Messagers dans Sa Création ainsi que les porteurs de Son Commandement, et en leur gouvernance des affaires par Sa permission et Sa volonté, de ce dont ils sont chargés dans le monde supérieur et le monde inférieur, et ce qu'ils font pour les hommes, depuis leur conception dans le sein de leur mère jusqu'au jour où leur Seigneur les reçoit. Ces significations incluent la foi au Jour Dernier et en la demeure des bienfaits sans réserve, que Dieu ﷻ a préparé à Ses alliés, une demeure où il n'existe pas de douleur, d'agacement ou d'amertume. Ils lui indiquent aussi la demeure du châtiment funeste qu'Il a préparé pour Ses ennemis, une demeure où il n'existe pas de plaisir, de soulagement, de bonheur ou de délice, dans les détails les plus clairs et les plus parfaits. Ils permettent aussi au serviteur qui les médite de comprendre les commandements et les interdictions, la Loi et les décrets, le licite et l'illicite, les avertissements et les leçons, les histoires et les paraboles, les causes et les jugements, et les débuts et les fins dans Sa Création et Son Commandement.

Ses significations continuent d'inciter le serviteur à aller vers Son Seigneur par les belles promesses qu'elles renferment. Elles l'avertissent et le mettent en garde contre un châtiment épouvantable, l'encouragent à alléger son fardeau pour le grand Jour, le guident à travers les ténèbres des opinions humaines et des

écoles vers le seul droit chemin, le renforcent contre les voies de l'innovation et de la déviation, l'encouragent à recevoir plus de bienfaits par sa gratitude envers son Seigneur, attirent son attention sur le licite et l'illicite et l'empêchent de les transgresser, de peur qu'il ne s'expose à de grandes souffrances. Elles sécurisent son cœur contre la perversion, l'abandon, la déviance de la vérité, et lui rendent les choses difficiles extrêmement faciles. Elles l'appellent à plus de détermination à chaque fois qu'il fléchit et qu'il ralentit sa marche et lui disent : « La caravane est passée et tu es en retard. Lève-toi et hâte-toi de la rattraper ! » Ses significations le précèdent comme le guide qui indique le chemin.

Chaque fois qu'il risque de tomber dans un piège préparé par l'ennemi ou sur un coupeur de routes, elles l'avertissent : « Prends garde, méfie-toi, accroche-toi à Dieu, demande Son aide et dis : Dieu me suffit, et il est le meilleur protecteur ».

Réfléchir, méditer et comprendre le Coran offre beaucoup plus d'avantages que ce que nous avons mentionné. En résumé, le Coran est le plus grand des trésors et son talisman consiste à plonger dans ses significations. [Vers :]

Elimine toute chose de ton cœur, sauf ses prairies verdoyantes / Car ses prairies sont permises à tous ceux qui se purifient.

La compréhension est la clé des trésors de sa connaissance / Cherche la clé et tu trouveras son trésor.

Ne crains pas leurs hérésies et leurs innovations / Tant que tu es sous la protection du Livre.

Celui qui prend le Livre pour gardien et qui en fait son armure / Est à l'abri des poignards et des lances de l'ennemi.

Ne crains pas leurs doutes et élimine-les / Avec son aide et sa force, quand ils t'assaillent.

Par Dieu, l'homme ne doit pas craindre leurs doutes / Sauf si son cœur est faible et impuissant.

Malheur à la chèvre boiteuse qui cherche à surpasser / Un lion majestueux dans sa marche et sa course.

Les vapeurs du fumier s'élèvent pour masquer le soleil / Pour cacher son éclat en se tordant dans leur vanité.

Le cœur lâche espère désarmer / Le chevalier dont la lame est tranchante, en le secouant !

Les cinq choses qui corrompent le cœur

(3) Quant aux choses qui corrompent le cœur, elles sont au nombre de cinq, et ce sont celles auxquelles l'auteur a fait allusion en disant : « les fréquentations, les souhaits, l'attachement à d'autres que Dieu, la nourriture et le sommeil. » Telles sont les choses qui corrompent le cœur. Nous citerons leurs effets communs et leur singularité. Sache que le cœur voyage vers Dieu ﷻ et la demeure de l'Au-delà, et qu'il découvre la voie de la vérité et ses chemins, les vices de l'âme et des actes, et

les coupeurs de route, par sa lumière, sa vie, sa force, sa santé, sa détermination, la solidité de son ouïe et de sa vue et l'absence de préoccupations et d'obstacles. Car ces cinq causes éteignent sa lumière, aveuglent les yeux de sa perspicacité, affaiblissent son ouïe ou le rendent complètement sourd et muet, altèrent toutes ses facultés, ruinent sa santé, épuisent sa détermination et son énergie et lui font rebrousser chemin. Celui qui n'est pas conscient de cela a un cœur mort. Or, le cœur mort ne ressent aucune blessure.

Ces causes empêchent le cœur d'atteindre l'état de perfection, ce pour quoi il a été créé et les sources de son bonheur, de son succès, de son épanouissement et de son plaisir. Car ce n'est que par la connaissance et l'amour de Dieu ﷻ que le cœur trouve le repos dans Son souvenir, se réjouit et s'épanouit dans Sa proximité et aspire à Sa rencontre. C'est un avant-goût de Son Paradis. Tout comme il n'y a de bonheur et de succès dans l'Au-delà que dans Sa Proximité dans la demeure du bonheur, au Paradis futur. Il existe donc deux paradis[916] et le serviteur n'entrera pas dans le second s'il n'entre pas d'abord dans le premier. J'ai entendu le Shaykh al-Islam Ibn Taymiyya, que Dieu sanctifie son esprit, dire : « Il y a un paradis dans ce monde, et celui qui n'y entre pas, n'entrera pas dans celui de l'Au-delà. » Un gnostique a dit : « Mon cœur traverse des moments durant lesquels je me dis : si les gens du Paradis vivent ses états, c'est que leur vie est vraiment merveilleuse. » Un amoureux de Dieu a dit : « Les malheureux sont ceux qui ont quitté ce monde sans y goûter ce qu'il y a de meilleur. » On lui demanda : « Quelle est la meilleure chose de ce monde ? » et il répondit : « L'amour de Dieu, la familiarité avec Lui, le désir ardent de Le rencontrer, se consacrer à Lui et éviter tout le reste », ou des mots de ce genre. Celui qui a un cœur vivant est témoin de cela et le sait par expérience.

Ces cinq causes empêchent le cœur d'accéder à tout cela, elles s'interposent entre le cœur et Dieu ﷻ, bloquent son voyage et l'affligent de maladies et de défauts. Si le malade ne s'en aperçoit pas, il court un grand danger.

Quant aux **fréquentations** excessives, elles remplissent le cœur de la fumée des souffles des fils d'Adam, jusqu'à ce qu'il noircisse, se disperse, se divise, se remplisse de soucis, de chagrin et de faiblesse. Il porte alors les fardeaux des mauvais compagnons qui le détournent de ses intérêts, leurs affaires l'occupent plus que les siennes et plongent ses pensées dans les vallées de leurs exigences et de leurs volontés. Quelle pensée lui reste-t-il alors pour Dieu et l'Au-delà ? De plus, combien de calamités viennent du fait de fréquenter les gens et combien de bienfaits sont perdus ? Combien d'épreuves et de problèmes encourus et d'opportunités perdues ? Les malheurs des hommes ne viennent-ils pas des hommes ? Qu'y avait-il de plus nuisible pour Abū Ṭālib[917] sur son lit de mort que de mauvais compagnons ? Ils ne

916. C'est-à-dire le paradis terrestre et le paradis céleste.
917. L'oncle du Prophète ﷺ qui l'avait soutenu et protégé jusqu'à sa mort, mais qui n'entra pas en

le quittèrent que lorsqu'ils s'interposèrent entre lui et la parole qui lui aurait assuré la félicité éternelle[918].

C'est cette fréquentation qui se fonde sur une forme d'amitié dans ce monde et sur les échanges de services entres les hommes, qui se transforme en animosité après que leurs besoins ont été satisfaits et à cause de laquelle l'homme de fréquentation se mordra les doigts. En effet, le Très-Haut dit : « ***Le Jour où l'inique se mordra les mains en disant : « Malheur à moi ! Que n'ai-je suivi le chemin avec l'Envoyé ! Malheur à moi ! Malheur à moi ! Si seulement je n'avais pas pris un tel comme ami ! Il m'a éloigné du Rappel, alors que celui-ci m'était déjà parvenu. Le Démon est un traître pour l'homme »*** »[919], « ***Ce Jour-là, les amis deviendront ennemis les uns des autres, à l'exception de ceux qui craignent Dieu.*** »[920] Son ami Ibrâhîm ﷺ dit à son peuple : « ***Vous n'avez adopté des idoles à la place de Dieu qu'en raison de l'affection mutuelle que vous vous portez en ce monde. Plus tard, au Jour de la Résurrection, vous vous renierez les uns les autres, vous vous maudirez les uns les autres ; alors, votre refuge sera le Feu et vous n'aurez personne pour vous porter secours.*** »[921]

C'est le cas de tous ceux qui partagent un même intérêt. Ils sont amis tant qu'ils œuvrent ensemble pour atteindre leur objectif. Mais lorsque l'avantage tourne en faveur d'un autre, il laisse place au regret, au chagrin et à la douleur. L'amitié se transforme en animosité, en malédiction et en blâme, car l'intérêt se retourne contre eux et se transforme en chagrin et en punition. On sera témoin dans [l'Au-delà] que ceux qui ont conspiré pour causer sa ruine sont arrêtés et punis. Tous ceux qui s'entraident pour le mensonge et qui s'aiment à cause de lui verront cet amour se transformer en haine et en animosité. La règle unique concernant la fréquentation est qu'il ne faut fréquenter les gens que pour de bonnes raisons, comme la prière du vendredi, les prières en congrégation, les deux Fêtes, le Pèlerinage, les réunions qui permettent d'apprendre et d'enseigner, le *jihād*, ou pour donner des conseils sincères. Et il faut éviter leur compagnie lorsqu'ils commettent des péchés, ou des actes licites, mais inutiles. Si on est contraint de les fréquenter même quand ils font du mal, il ne faut jamais les approuver. Il faut supporter leur mal, car si l'individu n'a pas assez de force et de pouvoir, il ne peut que souffrir de leur attitude. Mais il s'agit d'une souffrance qui sera suivie par l'estime, l'amour, le respect et la louange des croyants et du Seigneur. Approuver leur mal entraînera l'humiliation, le mépris

---

Islam de peur que son peuple ne le méprise.

918. C'est-à-dire le témoignage de la foi islamique.

919. Coran 25 : 27-29.

920. Coran 43 : 67.

921. Coran 29 : 25.

et la rancœur de la part des croyants et du Seigneur des mondes. Ainsi, le fait de supporter leur mal est meilleur et plus louable.

Lorsque l'individu est obligé de se mêler à eux dans des choses licites mais inutiles, il doit essayer de tourner cette réunion vers l'obéissance de Dieu ﷻ, encourager son cœur à le faire et éviter les suggestions du diable qui l'en empêcherait. En effet, ce dernier tentera de le convaincre qu'en agissant ainsi, il fait preuve d'ostentation, qu'il veut étaler ses connaissances et son état spirituel devant les gens, et d'autres choses de ce genre. L'individu doit implorer l'aide de Dieu ﷻ et faire le bien dans de telles situations autant qu'il le peut. Si l'individu n'y parvient pas et que les gens persistent dans leur insouciance, et qu'il est obligé de rester en leur compagnie, il doit alors retirer son cœur de cette compagnie comme on arrache un cheveu de la pâte. Il doit être présent mais absent, proche mais éloigné, endormi mais éveillé, de sorte qu'il les voit mais sans les regarder, les entend mais sans les écouter. Ainsi, il éloigne son cœur de leur compagnie, s'élève vers l'Assemblée Suprême et glorifie Dieu ﷻ autour du Trône, aux côtés des esprits supérieurs et purs. Mais une telle entreprise est difficile et ardue pour les âmes. Elle n'est aisée que pour ceux à qui Dieu ﷻ la facilite.

Le serviteur doit être fidèle à Dieu ﷻ en lui-même, Le chercher perpétuellement et se jeter à Sa Porte avec humilité et soumission. Mais on ne peut atteindre cet état que par le véritable amour de Dieu et Son souvenir perpétuel avec le cœur et la langue, et qu'en évitant les quatre causes de corruption restantes et qui seront brièvement mentionnées ci-dessous. On n'y parvient donc que par une préparation juste, la force de Dieu ﷻ et une détermination sincère, et qu'en se détachant de toute autre relation que celle avec Dieu. Et Dieu est Plus Savant.

La deuxième cause de corruption du cœur : les désirs sans fin pour les choses du monde

La deuxième cause de corruption du cœur est la chevauchée de l'océan des désirs. Cet océan est sans rivage, et c'est celui que chevauchent les plus démunis, car le dicton dit : « Le vœu est le capital des pauvres. » Les dispositions de ces cavaliers sont les promesses et les fantasmes du diable. Les vagues de faux espoirs et de fantasmes les secouent comme un cadavre. Ces faux vœux sont les atouts de toute âme dégénérée et sans valeur qui n'a pas le courage d'affronter la réalité et qui la recouvre de fantasmes impossibles. Tout le monde est affligé différemment. Certains rêvent de pouvoir et d'autorité, d'autres de parcourir la Terre et d'arpenter les villes, d'autres de richesses et de choses précieuses, de femmes ou de garçons.

Le rêveur se représente mentalement la chose désirée, s'imagine qu'il l'a atteinte et se réjouit de son triomphe, jusqu'à ce qu'il se réveille et se retrouve les

mains vides. En revanche, l'homme doté d'une haute aspiration et qui vise haut, ses souhaits tournent autour de la connaissance et de la foi, et des actes qui le rapprochent de son Seigneur et de Son Voisinage. Il souhaite la foi, la sagesse et la lumière, alors que les souhaits des autres ne sont qu'illusions et tromperie. Le Prophète ﷺ a loué celui qui souhaite faire de bonnes actions, et a déclaré que sa récompense est égale dans certains cas à celle de celui qui les fait. C'est comme celui qui dit: « Si j'avais des richesses, je craindrais Dieu, j'aiderais mes proches et ferais l'aumône avec mes richesses comme le fait untel. » Le Prophète ﷺ a dit: « *Les deux sont égaux en termes de récompense.* » D'ailleurs, lui-même a exprimé le souhait à l'occasion du Dernier Pèlerinage, après avoir fait le *Qirān*[922], de faire le *Tamattu'*[923] et de quitter son état de sacralisation (*Iḥrām*), alors qu'il n'avait pas apporté de bête à immoler avec lui. Dieu le récompensa pour le *Qirān* qu'il avait fait et pour le *Tamattu* qu'il avait voulu faire, et il reçut donc deux récompenses.

La troisième cause de corruption du cœur : l'attachement à ce qui est autre que Dieu ﷻ

C'est la pire cause de destruction du cœur. Il n'y a pas de plus grand obstacle et de plus grand ennemi aux choses profitables et au succès du cœur. Quand le cœur est attaché à autre chose que Dieu, Dieu ﷻ l'abandonne à ce à quoi [ou à qui] il est attaché, qui le trahit et le conduit à l'échec. Il n'obtient ni l'Agrément de Dieu, ni l'agrément de celui à qui il est attaché. Le Très-Haut dit: « ***Ils ont pris des divinités en dehors de Dieu pour en tirer puissance. Il n'en est rien ! Ces divinités renieront leur adoration et elles deviendront leurs adversaires*** »[924], « ***Ils ont pris des divinités à côté de Dieu dans l'espoir qu'elles les aideront. Elles ne peuvent les secourir, alors que ce sont eux qui forment une armée prête à les servir.*** »[925],

Le plus indigne des hommes est celui qui s'attache à un autre que Dieu. Ce qu'il a raté en termes de bien-être, de bonheur et de succès est bien plus grand que ce qu'il a gagné de la part de ce à quoi il s'est attaché et qui est voué à la disparition et à la ruine. Cet homme ressemble à celui qui cherche à se réfugier de la chaleur et du froid dans la toile d'une araignée, le plus faible des abris. De manière générale, l'essence et la règle de l'associationnisme sont l'attachement à ce qui est autre que Dieu ﷻ, et son fondement est le lien avec un autre que Dieu. Ceux qui tombent

922. L'accomplissement du petit et du grand pèlerinage en ne formulant qu'une intention, et avec un seul état de sacralisation (*Iḥrām*).
923. L'accomplissement du petit pèlerinage avec le grand en formulant une intention séparée et un état de sacralisation (*Iḥrām*) pour chacun.
924. Coran 19: 81-82.
925. Coran 36: 74-75.

dans ce piège sont réprouvés et abandonnés, conformément à la Parole de Dieu: «***Ne mets pas une autre divinité à côté de Dieu, sinon tu te retrouveras réprouvé et abandonné.***»[926] Tu seras réprouvé et tu ne trouveras personne pour te louer; tu seras abandonné et tu ne trouveras personne pour t'aider. Certaines personnes sont opprimées mais louées, comme celui qui est injustement opprimé; d'autres sont réprouvées mais soutenues, comme celui qui est injustement maltraité et dominé; et d'autres sont louées et soutenues, comme celui qui prend le pouvoir de manière légitime et juste. L'associationniste attaché à autre chose que Dieu ﷻ est le plus méprisable de ces genres; il ne reçoit ni louange ni aide.

La quatrième cause de corruption du cœur: la nourriture

Il y a deux types de nourritures qui corrompent le cœur:

۞ Celles qui corrompent par essence, comme les nourritures illicites. Et celles-ci sont de deux autres sortes: celles qui sont interdites par le droit de Dieu, comme la charogne, le sang, le porc, les bêtes avec des crocs et les oiseaux avec des serres; et celles qui sont interdites par le droit des serviteurs, comme ce qui est volé, pillé et saisi à son propriétaire sans son consentement, mais par coercition, honte ou [crainte de] réprobation.

۞ Celles qui corrompent par la quantité et l'excès, comme l'exagération de choses licites et la suralimentation, car cela alourdit l'individu dans son obéissance, et ce dernier s'occupera de son ventre et de tout ce qui va avec, jusqu'à ce qu'il soit rassasié. Une fois rassasié, il cherchera à éviter son mal [de ventre] et les désagréments de son poids. Ce faisant, il est vaincu par l'avidité et la voie du diable s'élargit, car [le diable] circule en le fils d'Adam comme le sang. Voilà pourquoi le jeûne gêne sa circulation et lui barre la route, tandis que la gloutonnerie l'élargit. Celui qui mange beaucoup, boit beaucoup, dort beaucoup : il rate beaucoup. Dans la célèbre Tradition, il est dit: «*Le fils d'Adam ne remplit rien de pire que son propre estomac. Il lui suffit de manger à sa faim pour redresser son dos. S'il doit le remplir, qu'il réserve un tiers à la nourriture, un tiers à la boisson et un tiers à son souffle.*»[927] Il est rapporté qu'une fois, Satan – que Dieu le maudisse! – apparut à Jean (Yaḥyâ عليه السلام), fils de Zacharie عليه السلام. Jean lui demanda: «M'as-tu déjà atteint par quoi que ce soit?» Satan répondit: «Non, sauf une nuit quand on te présenta ton dîner: j'avais tellement suscité ton appétit que tu as rempli ton ventre et que tu t'es endormi avant tes prières.» Jean déclara: «Par Dieu, je ne mangerai jamais plus à ma faim» et Satan dit: «Et moi, par Dieu, je ne conseillerai plus jamais un homme.»

---

926. Coran 17: 22.
927. At-Tirmidhī, 2830.

La cinquième cause de corruption du cœur : le sommeil

Le sommeil est la cinquième cause de corruption du cœur, car il fait périr le cœur, alourdit le corps et engendre la négligence et la paresse. Certains sommeils sont détestés et d'autres sont nuisibles pour le corps. Le sommeil le plus bénéfique est celui qui consiste à dormir quand c'est nécessaire. Le sommeil pendant la première partie de la nuit est plus louable et bénéfique que pendant la dernière partie de la nuit, tandis que le sommeil pendant la partie médiane de la journée est plus bénéfique et satisfaisant que l'un ou l'autre. Plus on se rapproche des deux bouts de la nuit, plus le bénéfice du sommeil diminue ; surtout l'après-midi et au début de la journée, sauf pour celui qui a passé la nuit éveillé.

Les hommes de la voie spirituelle n'aiment pas non plus dormir après la prière du matin jusqu'au lever du soleil, car c'est le moment des grandes opportunités spirituelles, et faire une promenade pendant ce temps procure un grand avantage pour les voyageurs spirituels ; même s'ils sont restés éveillés toute la nuit. Ils ne se permettent pas de manquer la promenade à ce moment-là et jusqu'au lever du soleil. Car c'est la première partie de la journée et sa clé, le moment où les provisions descendent, où les subsistances sont réparties, où la bénédiction est reçue, où la journée est construite, et le succès de toute la journée dépend de ce moment. Par conséquent, il ne faut pas dormir durant ce temps, sauf si cela est inévitable. Le sommeil le plus bénéfique est celui du milieu de la nuit et son dernier sixième, qui équivaut à huit heures de sommeil. C'est la période de sommeil la plus équilibrée selon les médecins et ce qui y est ajouté ou enlevé nuit à la santé. Le sommeil qui ne procure aucun avantage est celui de la première partie de la nuit juste après le coucher du soleil et jusqu'à ce que la nuit devienne obscure.

Le Messager de Dieu ﷺ détestait dormir pendant cette période, et cela est réprouvé par la loi ainsi que par la nature. Tout comme l'excès de sommeil cause des dommages, le repousser ou ne pas dormir du tout est nuisible, car cela provoque d'autres affections majeures, telles que la mauvaise humeur et la dureté, la déviance de l'âme et l'assèchement des fluides qui aident à comprendre et à travailler, et cela provoque également des maladies nuisibles au cœur et au corps. Toute existence dépend de la justice : celui qui s'y tient prend sa part de chaque bien. Et c'est à Dieu seul que l'on demande de l'aide.

Chapitre 7
La Station de l'*I'tiṣām* (s'accrocher à Dieu ﷻ)



Le cœur arrive maintenant à la station de l'*I'tiṣām*. Il en existe deux types: «s'accrocher à Dieu» et «s'accrocher à la corde de Dieu». Dieu ﷻ dit: «***Accrochez-vous fermement à la corde de Dieu, et ne vous divisez pas***»[928] et «***accrochez-vous fermement à Dieu: il est votre Maître, et quel excellent Maître, quel excellent Défenseur!***»[929]

Le mot *I'tiṣām*, de la forme *ifti'āl*, vient du mot *'iṣma* qui signifie s'accrocher à ce qui vous défend et vous protège de ce qui est interdit et redouté. La *'iṣma* est la protection, et *al-i'tiṣām* est la recherche de la protection. C'est pour cette raison que les forteresses sont appelées *'awāṣim*, car elles gardent et protègent. Le succès dans ce monde et dans l'Au-delà dépend de l'attachement à Dieu ﷻ et à Sa corde, et il n'y a pas de salut sans ces deux. S'accrocher à «Sa corde», c'est être sauvé de l'égarement, et s'accrocher à Lui, c'est être sauvé d'une ruine totale. Le voyageur vers Dieu ﷻ est comme tout voyageur qui se dirige vers une destination: il a besoin d'indications pour s'y rendre, ainsi que de sécurité et de sûreté sur le chemin. Personne ne peut arriver à destination sans s'assurer de ces deux choses. Il a besoin d'un guide pour l'empêcher de se perdre en chemin et pour lui montrer le chemin, et il a besoin de gardes ou d'armes pour le protéger contre les bandits et les autres dangers. S'accrocher à la corde de Dieu ﷻ assure au voyageur la bonne direction et l'adhésion à l'épreuve, tandis que s'accrocher à Dieu ﷻ lui garantit la force, la préparation, l'armement et ce dont il aura besoin pour être en sécurité sur le chemin.

C'est pourquoi, après avoir rappelé les significations mentionnées ci-dessus, les Prédécesseurs ont proposé différentes explications de l'expression: la «corde de Dieu». Ibn 'Abbās ﵁ a dit que cela signifie: «s'accrocher à la Religion de Dieu». Ibn Mas'ūd ﵁ a dit: «Cela signifie la Communauté. C'est la corde de Dieu à laquelle Il a ordonné de s'accrocher. Ce que vous n'aimez peut-être pas dans le fait de faire partie de la congrégation et de l'obéissance vaut mieux que tout avantage que vous trouveriez dans la séparation. Mujāhid et 'Aṭā ont dit: C'est l'alliance avec Dieu». Tandis que Qatāda, as-Suddī et de nombreux autres exégètes ont dit que la «corde de Dieu» est le Coran. Ibn Mas'ūd ﵁, a rapporté

928. Coran 3: 103.
929. Coran 22: 78.

que le Prophète ﷺ a dit : « *Ce Coran est la corde d'Allah et la lumière qui guide. Il apporte la guérison et le bienfait, préserve quiconque tient à lui et sauve quiconque le suit.* »[930]

'Alī Ibn Abū Ṭālib ﷺ, a rapporté que le Prophète ﷺ a dit à propos du Coran : « *C'est la corde solide de Dieu, le rappel sage et le droit chemin. Il empêche les désirs de s'égarer et ne s'épuise pas par la répétition. Les langues ne peuvent pas le mélanger et les érudits n'en ont jamais assez.* » Muqātil a dit : « [***Accrochez-vous fermement à la corde de Dieu***] par Son commandement et en Lui obéissant, et ne vous divisez pas comme les Juifs et les Chrétiens se sont divisés. » Il est rapporté dans le *Muwaṭṭa'* [de Mālik], d'après Suhayl Ibn Abū Ṣāliḥ, d'après son père, d'après Abū Hurayra ﷺ, que le Messager de Dieu ﷻ a dit : « *Certes, Dieu aime pour vous trois choses : que vous L'adoriez et ne considériez personne d'autre comme Son égal ; que vous vous accrochiez à la corde de Dieu tous ensemble et que vous donniez de bons conseils à ceux à qui Dieu a confié vos affaires. Dieu n'aime pas pour vous trois choses : les commérages, le gaspillage des richesses et les questions excessives.* »

L'auteur des *Manāzil* a dit : « S'accrocher à la corde de Dieu signifie faire preuve d'obéissance constante envers Lui tout en étant vigilant à Son Commandement »[931].

Ce qu'il entend par « être vigilant à Son Commandement », c'est accomplir les actes d'obéissance parce que c'est Dieu ﷻ qui les ordonne et les aime, et non par habitude ou pour toute autre raison, mais par soumission à Son Commandement. À ce propos, Ṭalq Ibn Ḥabīb a défini la piété en disant : « Tu dois agir dans l'obéissance à Dieu par la lumière de Dieu et en espérant Sa récompense ; et abandonner la désobéissance à Dieu par la lumière de Dieu et en craignant Son châtiment. » Telle est la foi et la récompense espérée, mentionnée dans les paroles du Prophète ﷺ : « *Celui qui prie la nuit du destin avec foi et en espérant la récompense, ses péchés précédents sont pardonnés et celui qui jeûne le ramadan avec foi et en espérant la récompense, ses péchés précédents sont pardonnés.* »[932]

Le jeûne et la prière sont des actes d'obéissance, la foi est la vigilance au Commandement, l'intention est sincère quand c'est la foi qui dicte l'action (et rien d'autre) en espérant la récompense de Dieu ﷻ. Ainsi, le fait de s'accrocher à la corde de Dieu ﷻ protège de l'innovation hérétique et d'autres maux qui corrompent les actes d'adoration. Quant au fait de s'accrocher à Dieu ﷻ, cela signifie s'appuyer sur Dieu ﷻ et rechercher Sa protection, Le supplier de protéger Son serviteur, de le garder, de le protéger et de repousser le mal qui pourrait l'affliger.

Le fruit de *I'tiṣām* à Dieu ﷻ est la défense du serviteur, car Dieu défend les croyants ; c'est-à-dire que lorsqu'un croyant s'accroche à Dieu ﷻ, Il le protège

---

930. Dārimī, II, 3315.
931. *Manāzil*, op. cit., p. 21.
932. Al-Bukhārī, 1901 et Muslim, 760.

contre les doutes et les désirs nuisibles, les complots de ses ennemis, apparents et cachés, et les méfaits de son âme. De plus, Il le protège de l'occurrence d'un mal, même si ses causes sont existantes, à la mesure de la force avec laquelle le serviteur s'accroche à Lui. Dieu ﷻ repousse un décret par un autre décret, Sa volonté par Son autre volonté, et protège le serviteur.

L'auteur des *Manāzil* a dit : « S'accrocher à Dieu signifie s'élever au-dessus de toutes les choses illusoires ».

Selon lui, la chose illusoire est ce qui est autre que Dieu, et s'élever au-dessus d'elle signifie s'élever après avoir été témoin de son bénéfice et de son mal, de ce qu'elle offre et de ce dont elle prive, et de son effet [par rapport à l'image qu'elle procure] de Dieu. Il s'agit ici d'une allusion à l'annihilation. L'auteur entend s'élever au-dessus de la contemplation de tout ce qui est autre que Dieu ﷻ pour contempler Dieu seul. Et la perfection dans tout cela consiste à dépasser la volonté de ce qui est autre que Lui pour se soumettre à Sa seule Volonté. Le moniste explique cela [en disant que cela consiste] à s'élever au-dessus de l'existence de ce qui est autre que Lui jusqu'à Sa seule Existence. Pour lui, ce qui est autre que Lui n'existe donc que dans la fantaisie trompeuse.

Anṣārī dit aussi : « Il existe trois degrés d'*I'tiṣām* : **(1)** l'*I'tiṣām* des gens du commun qui consiste à se soumettre et à suivre les informations, à croire en la Promesse et l'Avertissement [divins], à observer les Commandements et les Interdictions et à fonder ses relations sur la certitude et l'équité. Tel est l'*I'tiṣām* à la Corde de Dieu. » C'est-à-dire que les gens du commun s'accrochent aux informations divines, s'y soumettent sans aucune contestation, ou plutôt avec foi et soumission, en glorifiant et en appliquant le Commandement et l'Interdiction, en croyant en la Promesse et l'Avertissement, et en construisant leurs actes sur la certitude, et pas sur la conjecture, l'hésitation et la prudence.

Un poète a dit :

L'astrologue et le médecin ont tous deux prétendu / Que les morts ne seront pas ressuscités. Mais je dis :

Écoutez ceci : Si vous avez raison, je ne perds rien / Mais si j'ai raison, vous devrez assumer la perte.

Cette voie est celle des gens du doute et du soupçon, qui obéissent aux ordres et qui observent les interdictions par prudence, mais cette voie ne les protège pas du châtiment de Dieu ﷻ, ne leur procure pas le bonheur et ne les met pas en sécurité.

Quant à « l'équité » sur laquelle ils fondent leurs relations, c'est celle dans leurs relations avec Dieu ﷻ et avec Ses créatures.

L'équité dans ses relations avec Dieu ﷻ signifie qu'il faut donner à sa servitude envers Dieu le droit qu'elle mérite et ne pas rivaliser avec son Seigneur en

s'appropriant les Attributs divins dont le serviteur est indigne et qu'il ne mérite pas, comme la grandeur, la magnificence et l'omnipotence. L'un des éléments de « l'équité » envers Dieu ﷻ consiste à ne remercier personne d'autre que Dieu pour Ses bienfaits, à ne pas les oublier, à ne pas les utiliser pour Le défier et à ne pas louer autrui pour les subsistances qui émanent de Lui. Dans une Tradition divine, il est dit : « ***Moi, les djinns et les hommes sommes dans une grande annonce : Je crée mais un autre est adoré, Je pourvois mais un autre est remercié …*** » et dans une autre : « ***Ô fils d'Adam, tu n'as pas été juste envers Moi. Mon bien descend vers toi et ton mal monte vers Moi. Je t'accorde des bienfaits pour que tu M'aimes et Je n'ai pas besoin de toi. Tu te fais détester par tes désobéissances auprès de Moi alors que tu as besoin de Moi. À chaque instant, le noble Ange remonte jusqu'à Moi en me rapportant tes actes ignobles.*** » Et dans une autre : « ***Ô fils d'Adam, il n'y a pas de nouveau jour sans que tu ne reçoives de nouvelles provisions de Ma part et sans que les Anges ne Me rapportent tes mauvaises actions. Tu manges Mes provisions et tu Me désobéis. Tu M'invoques et Je te réponds ; tu Me demandes et Je te donne, et quand Je t'appelle à Mon Jardin, tu refuses. Ceci est profondément injuste !*** »

Quant à « l'équité » par rapport aux droits des serviteurs, cela consiste à les traiter comme on aimerait être traité par eux. Par Dieu, ce qu'Anṣārī a dit à propos de l'*i'tiṣām* des gens du commun est en vérité l'*I'tiṣām* de l'élite de l'élite. Mais le Shaykh, que Dieu lui fasse miséricorde, faisait partie des gens pour lesquels le voile de l'annihilation a été levé et qui y sont allés. Aucun reproche ne peut lui être adressé, car aucune station n'est plus élevée que celle-ci.

L'*I'tiṣām* de l'élite

Anṣārī poursuit : « (2) l'*I'tiṣām* de l'élite se produit par le retranchement. Il consiste à protéger la volonté en se retranchant, à étendre généreusement les bonnes manières aux créatures et à refuser avec détermination les attachements. Voilà ce que signifie : s'accrocher à la corde la plus solide. »

Par « retranchement », il entend couper son âme de ses désirs. Et cela se produit de trois manières. Le voyageur protège sa volonté et la ferme à quiconque sauf à Dieu. Il en est ainsi pour Abū Yazīd al-Bisṭāmī, quand on lui demanda : « Que veux-tu ? » Il répondit : « Je veux ne pas vouloir ».

Quant à « étendre généreusement les bonnes manières aux créatures », c'est l'essence du soufisme. Abū Bakr al-Kattānī a dit : « Le soufisme, c'est le bon caractère. Celui qui a un meilleur caractère que toi te dépasse en termes de soufisme. » Le caractère devient bon et l'âme devient pure par les bonnes

manières. C'est un signe de la grandeur du cœur, de la générosité et de la bonté de l'individu. Cette qualité exige de l'individu qu'il retienne son mal et s'en abstienne, qu'il apporte du réconfort aux autres, qu'il tende sa joue gauche si on le gifle sur la *joue* droite, qu'il donne son manteau à celui qui lui a volé sa chemise, qu'il parcourt deux milles avec celui qui s'est moqué de lui pendant un mille. Voilà la caractéristique de celui qui s'est coupé des besoins de son âme et de ses désirs.

Quant à « refuser avec détermination les attachements », cela signifie une résolution totale à refuser tous les attachements, en y renonçant intérieurement et extérieurement. L'essentiel est de couper les attachements intérieurs, car lorsque l'on les coupe, les attachements extérieurs ne font plus mal. Lorsque l'argent est dans ta main et non dans ton cœur, il ne peut pas te nuire, peu importe son montant. Quand il est dans ton cœur, il te fera du mal même si tu n'en as pas dans la main. Quand on demanda à l'Imam Aḥmad : « Est-ce qu'un homme qui possède mille dinars peut être un ascète ? » Il répondit : « Oui. Mais à condition qu'il ne se réjouisse pas s'ils augmentent et ne s'afflige pas s'ils diminuent. » Voilà pourquoi, malgré toutes les richesses qu'ils avaient entre les mains, les Compagnons ﷺ étaient les meilleurs ascètes de cette Communauté. Quand on demanda à Sufyān ath-Thawrī : « Est-ce qu'un homme riche peut être un ascète ? » Il répondit : « Oui, s'il est reconnaissant quand sa richesse augmente, et reconnaissant et patient quand elle diminue. » Couper les attachements extérieurs est louable dans deux cas : lorsque l'on craint qu'ils soient nuisibles à la Religion, ou lorsqu'ils ne procurent aucun avantage. La perfection à cet égard est de couper les attaches qui deviennent comme des chiens qui empêchent l'individu de parcourir un chemin, à savoir les chiens des désirs et des doutes. Les autres formes d'attachement ne peuvent pas nuire.

L'*I'tiṣām* de l'élite de l'élite

Anṣārī poursuit : « (3) l'*I'tiṣām* de l'élite de l'élite se produit par l'union, à savoir la contemplation exclusive de la Vérité, après avoir été totalement absorbé par Lui dans le but de Le magnifier et s'être consacré exclusivement à Lui dans la Proximité. »

Du moment que ce retranchement conduit à l'union, cette étape est pour les intermédiaires, car [selon Anṣārī] c'est pour ceux qui sont arrivés. Par « contemplation exclusive de la Vérité », il entend que le voyageur voit la Vérité, et rien d'autre avec Lui, à cause de l'annihilation du témoin dans l'Objet du témoignage, et ce transfert a lieu lors du dévoilement. Comme expliqué précédemment, [et contrairement à ce que croit Anṣārī], ceci n'est pas la perfection, car la perfection consiste à anéantir sa volonté dans la Volonté divine. Quant à

l'annihilation qui consiste à contempler tout le reste en Le contemplant, il s'agit d'un degré d'annihilation inférieur, comme nous l'avons expliqué.

Quant à sa parole : « après avoir été totalement absorbé par Lui dans le but de Le magnifier » , le Shaykh, que Dieu lui fasse miséricorde, en raison de son penchant pour les allégories, exprime ici une grande signification à travers le terme *Istiḥdhā'*, de la forme *istifʿāl* de *muḥādhā'* : se mettre face à quelque chose, de telle manière que rien ne soit laissé de côté, y faire face avec chaque partie de son corps. Ce qu'il entend par cela, c'est la proximité et l'élimination de toute cause qui l'en empêche. Du point de vue de la doctrine, il ne fait aucun doute que le serviteur s'approche de son Seigneur et que le Seigneur s'approche de Son serviteur, conformément à la Parole divine : « ***prosterne-toi et rapproche-toi [de Dieu] !*** »[933]

En outre, dans des Traditions divines, Dieu ﷻ dit : « ***Lorsque le serviteur se rapproche de Moi d'un empan, Je Me rapproche de lui d'une coudée*** », « ***Le serviteur ne peut se rapprocher de Moi par quelque chose qui Me soit plus aimé que ce que J'ai rendu obligatoire sur lui. Et le serviteur ne cesse de se rapprocher de Moi par les actions facultatives, jusqu'à ce que Je l'aime. Alors, lorsque Je l'aime, Je deviens son ouïe par laquelle il entend, sa vue par laquelle il voit, sa main par laquelle il attrape et son pied par lequel il marche*** ».

Dans la Tradition authentique, il est dit : « ***C'est dans la dernière partie de la nuit que Mon serviteur se rapproche le plus de Moi*** », « ***C'est quand il est prosterné que Mon serviteur est le plus proche de Moi.*** » Une fois, pendant une prière avec le Prophète ﷺ, lorsque les gens crièrent : « Dieu est grand » il leur a dit : « *Ô gens, taisez-vous. Celui que vous appelez n'est ni sourd ni absent, Il est plutôt entendant et proche, plus proche de vous que l'encolure de votre monture.* »

Le Shaykh, que Dieu lui fasse miséricorde, a exprimé ici le désir de se rapprocher de Dieu et le rejet de tout intermédiaire qui entraverait cette proximité sans laquelle les adorateurs et Ses alliés ne peuvent pas se réjouir. La réalité de l'*Istiḥdhā'*, c'est l'abandon et la soumission du serviteur en Sa présence, devant Lui, contrairement à ceux qui Lui tournent le dos, L'évitent ou cherchent à L'éviter. La réalité de cet état ne peut être perçue que par celui qui le vit et en fait l'expérience directe. Le mieux que l'on puisse en dire, dans le langage prophétique et muhammadien et celui des soufis, c'est qu'il s'agit de la « proximité » avec la levée des voiles, par laquelle le serviteur accède à la réalité de la magnificence. C'est pourquoi il a dit : « après avoir été totalement absorbé par Lui dans le but de Le magnifier. » Quiconque souhaite comprendre correctement cette réalité doit comprendre les Noms de Dieu : « le Caché » et « le Proche » en remplissant son cœur de Son amour

933. Coran 96 : 19.

et sa bouche de Son souvenir. C'est à partir de là que le serviteur est entraîné vers l'annihilation à laquelle il voue ses efforts.

S'il retrousse ses manches pour réaliser l'annihilation intermédiaire, à savoir l'annihilation par rapport à la contemplation d'un autre que Dieu ﷻ, son cœur ne contemple rien d'autre ; les formes disparaissent, les allusions s'évanouissent, ce qui n'était pas est anéanti et ce qui a toujours été demeure. Dans cette station, le voyageur répond à l'appel de l'annihilation par amour et désir, et non par coercition. Car dans cette station, l'amour a fusionné avec le respect et la proximité, et c'est la fin du voyage pour ceux qui cherchent l'annihilation. Cependant, si le voyageur désire l'annihilation supérieure, l'annihilation de la volonté d'autrui, il ne reste alors dans son cœur aucune volonté qui résiste à la volonté religieuse, légale, prophétique et coranique. Les deux volontés sont unies, et ce qui est voulu par le Seigneur devient ce qui est voulu par le serviteur. C'est l'essence de l'amour pur, de l'union correcte, à savoir l'union de l'objet de la volonté, non de celui qui veut, ni de la volonté elle-même. Considère cette distinction à ce stade du voyage, car nombreux sont ceux qui ont trébuché et ceux dont la compréhension a été confondue après avoir atteint cette station. C'est dans cette station que : « *ce qui était inexistant est annihilé* » dans la volonté, la préférence, l'amour, la révérence, la peur, l'espoir et la confiance, que « *seul ce qui est éternel demeure* ». Dans cette station, tous les intermédiaires entre le Seigneur et le serviteur disparaissent vraiment et l'*Istiḥdhā'* mentionné est atteint, accompagné de l'amour extrême et de la plus grande exaltation.

Dans cette station, celui qui cherche l'annihilation dans l'amour répond par obéissance et choix, et non par coercition. Il est captivé par Lui comme l'amant dont le cœur est rempli et déborde d'amour. Son cœur et son âme gravitent autour du plus parfait bien-aimé, du plus beau et du plus digne de cet amour. Ceci est causé par l'amour total combiné avec le respect, la proximité et l'effacement de tout autre que le Bien-Aimé. Il ne reste dans le cœur que le Bien-Aimé et ce qu'Il aime. Telle est la réalité de l'*I'tiṣām* à Lui et à Sa corde. Et l'aide ne peut venir que de Dieu ﷻ.

Quant à ses paroles : « s'être consacré exclusivement à Lui dans la Proximité », elles signifient que la proximité de la Vérité l'absorbe tellement que rien d'autre n'attire son attention, et cela est le vrai sens de la proximité. Ne vois-tu pas que le serviteur le plus proche d'un sultan, qui s'occupe de lui et parle pour lui, n'est distrait par rien d'autre ? Ainsi, l'engagement exclusif d'un serviteur envers son Seigneur est à la mesure de sa proximité de Lui. Et Dieu est Plus Savant.

Chapitre 8
La Station de la fuite vers Dieu ﷻ



Parmi les stations de «***c'est Toi que nous adorons et c'est à Toi que nous demandons de l'aide***» se trouve la station de la fuite. Dieu ﷻ dit: «***Fuyez vers Dieu***»[934]. En arabe, le mot «*firār*» signifie fuir ou prendre la fuite d'une chose à une autre. Il existe deux types de fuite: celle des bienheureux et celle des damnés. La fuite des bienheureux est une fuite vers Dieu ﷻ, et celle des damnés est une fuite loin de Lui plutôt que vers Lui. Quant à la fuite de Lui vers Lui, c'est la fuite des alliés de Dieu. Ibn 'Abbās, a dit à propos de la parole de Dieu ﷻ: «***Fuyez vers Dieu***» que cela signifie: «Fuyez-Le vers Lui et agissez en Lui obéissant.» Sahl Ibn 'Abd Allāh [al-Tustarī] a dit: «Fuyez autre que Dieu vers Dieu». D'autres ont dit: «Fuyez le châtiment de Dieu en vue de Sa récompense par la foi et l'obéissance.»

L'auteur des Manāzil, que Dieu lui fasse miséricorde, a dit: «C'est fuir ce qui n'était pas pour Celui qui a toujours été. Cette fuite comporte trois degrés:

(**1**) La fuite des gens du commun, de l'ignorance à la connaissance par l'intention et l'effort, de la paresse au dynamisme par la détermination et avec sérieux, et de l'étroitesse à la largesse dans la confiance et l'espoir».

Par «fuir ce qui n'était pas», il entend toutes les créatures, et par «Celui qui a toujours été», Dieu ﷻ. Ses paroles: «la fuite des gens du commun de l'ignorance à la connaissance dans l'intention et l'effort» signifient qu'il existe deux types d'ignorance: le manque de connaissances bénéfiques et l'incapacité d'agir sur ses conditions et ses effets. Les deux sont de l'ignorance, du point de vue de la langue, de la coutume, de la loi et de la réalité. Moïse ﷵ a dit à son peuple: «***Que Dieu me garde d'être du nombre des ignorants***»[935] quand ils lui dirent: «Est-ce que tu te moques de nous?» Et Joseph le véridique ﷵ a dit: «***Et si Tu n'écartes pas de moi leur ruse, je pencherai vers elles et serai du nombre des ignorants.***»[936] C'est-à-dire du nombre des pécheurs.

Le Très-Haut dit: «***Dieu accueille seulement le repentir de ceux qui font le mal par ignorance et qui aussitôt se repentent.***»[937] Qatāda a dit: «Les Compagnons du Messager de Dieu ﷺ ont tous convenu que tout ce qui est

934. Coran 51: 50.
935. Coran 2: 67.
936. Coran 12: 33.
937. Coran 4: 17.




utilisé comme excuse pour désobéir à Dieu est de l'ignorance. Un autre savant a dit : « Les Compagnons ont convenu que quiconque désobéit à Dieu est ignorant. »

[Un poète a dit :]

Que personne ne nous fasse du mal ignore / Car nous réagirions avec une ignorance supérieure à celle des ignorants.

Ainsi, il a qualifié d'ignorance le fait de ne pas s'occuper de science, soit parce que l'individu n'en tire aucun profit, auquel cas il n'est pas meilleur qu'un ignorant, soit parce qu'il ignore les conséquences de ses mauvais actes. La fuite dont il est question est la fuite de ces deux types d'ignorance. Il faut fuir l'ignorance en acquérant la connaissance par rapport à la doctrine et la clairvoyance, et fuir l'ignorance des actes pour accomplir des efforts utiles et de bonnes actions. Les paroles de l'auteur : « de la paresse au dynamisme dans la détermination et avec sérieux » » signifient que l'on fuit la propension à la paresse vers la pulsion d'action, en se retroussant les manches avec sérieux et en faisant de son mieux. La détermination dont il est question ici est la véridique, celle qui n'est pas entravée par la lassitude, l'atermoiement et la négligence. Autrement dit, il faut éviter les « je veux », « je le ferai », « peut-être » et « je souhaite », c'est ce qu'il y a de plus nuisible pour le serviteur. C'est un arbre dont les fruits ne sont que lamentations et regrets. La différence entre les deux est que la détermination est la véracité et la concentration de l'intention, alors que le sérieux est la véracité de l'action et la mise en avant de son meilleur effort. Dieu ﷻ ordonne que Ses commandements soient reçus avec une intention sincère et une action sincère, en disant : ***« Saisissez avec force ce que Nous vous avons donné »***[938], ***« Nous avons écrit pour lui sur les Tables une exhortation sur tous les sujets et une explication détaillée sur toute chose. « Saisis-t-en avec fermeté »***[939], ***« Ô Jean, tiens-toi fermement à l'Ecriture ! »***[940], c'est-à-dire avec sérieux, effort et détermination extrêmes, et non comme celui qui répond à son devoir avec hésitation et négligence.

Ses paroles : « de l'étroitesse à la largesse dans la confiance et l'espoir » signifient la fuite du serviteur de l'étroitesse de sa poitrine [causée] par les soucis, les chagrins, les malheurs et les peurs qui l'affligent dans cette demeure, de l'intérieur ainsi que de l'extérieur, y compris ceux concernant ses intérêts ou les intérêts de ceux dont il a la charge, et ce qui concerne sa richesse, son corps, sa famille et ses ennemis. Le serviteur fuit tout cela pour aller se réfugier dans le vaste espace de la confiance et de l'espérance en Dieu ﷻ, de la loyauté, et en attendant Sa Tendresse et Sa Bonté. L'une des meilleures choses que les gens du commun disent est : « Pas

---

938. Coran 2 : 63.
939. Coran 7 : 145.
940. Coran 19 : 12.




d'inquiétude quand on est avec Dieu ». Le Très-Haut dit : « ***Quiconque craint Dieu, Il lui assurera une issue favorable et lui accordera des bienfaits d'une provenance inattendue.*** »[941]

Ar-Rabi' Ibn Khuthaym[942] a dit, à propos de ce verset : « Il lui assure une issue par rapport à tout ce qui inquiète les gens ». Abū al-'Āliya a dit : « Il lui offre un moyen d'échapper à tout malheur. » Al-Ḥasan al-Baṣrī a dit : « Il lui offre un moyen d'échapper à ce qu'Il a interdit. » Et Dieu ﷻ poursuit ce verset en disant : « ***Car Dieu suffit à quiconque s'en remet à Lui.*** » C'est-à-dire que quiconque Lui fait confiance dans ses malheurs et ses entreprises, Il lui suffit dans tout ce qui le concerne. Le mot *ḥasb* signifie ce qui suffit, comme dans la Parole divine : « ***Dieu nous suffit ! Quel excellent Protecteur !*** »[943] Chaque fois qu'un serviteur a de bonnes expectatives, qu'il a de l'espoir et qu'il compte vraiment sur Lui, Dieu ﷻ ne déçoit jamais ses espoirs, car Il est trop Majestueux pour décevoir celui qui espère et agit. Anṣārī exprime cette confiance et cette espérance par la « largesse », car, après avoir acquis la foi, il n'y a rien qui élargisse la poitrine comme la confiance, l'espérance et la bonne expectative en Lui.

Puis Anṣārī dit : (2) « La fuite de l'élite va de la nouvelle à la contemplation, des formes aux principes, de la complaisance au dépouillement. »

Autrement dit, les vrais voyageurs ne se contentent pas du fait que leur foi soit basée sur une simple nouvelle. Ils cherchent à contempler ce qui a été rapporté, ils désirent s'élever de la « science de la certitude » basée sur la nouvelle, à « l'œil de la certitude » basée sur la contemplation. C'est ce qu'Ibrâhîm عليه السلام cherchait lorsqu'il demanda à son Seigneur : « ***Mon Seigneur ! Montre-moi comment tu fais revivre les morts «. Dieu dit : « Est-ce que tu ne crois pas ? » Il répondit : « Si, assurément, mais c'est pour que mon cœur soit apaisé ! »*** »[944] Abraham a donc demandé que sa certitude se transforme en contemplation, et que l'objet de connaissance soit visible. C'est le sens du mot « doute » exprimé par le Prophète ﷺ quand il a dit : « *Nous sommes plus en droit de douter qu'Abraham quand il a dit :* « ***Montre-moi comment tu fais revivre les morts*** » ». Ni le Prophète ﷺ, ni Abraham عليه السلام n'ont jamais douté, loin de là ! Il n'en a exprimé que le sens. C'est l'une des explications de cette Tradition prophétique. L'autre explication de cette Tradition, celle dont la forme est négative, c'est qu'Abraham عليه السلام n'avait pas de doute quand il a dit ce qu'il a dit, et nous non plus. Cette explication est également correcte. C'est-à-dire que si Abraham عليه السلام avait demandé cela parce qu'il avait un doute, alors nous serions plus en droit d'avoir des doutes. Mais en fait, il n'a

941. Coran 65 : 2-3.
942. Ar-Rabi' Ibn Khuthaym ath-Thawrī (m. 65/685) : célèbre savant et ascète.
943. Coran 3 : 173.
944. Coran 2 : 260.

pas agi ainsi par doute, mais plutôt pour se rassurer. De fait, il existe trois degrés de certitude : La science de la certitude s'obtient par la nouvelle, puis la réalité de ce qui est rapporté apparaît au cœur ou à la vue, jusqu'à ce que sa connaissance devienne par l'œil de la certitude. Alors on la découvre et on l'expérimente jusqu'à ce qu'elle devienne la vérité de la certitude. Ainsi, notre connaissance actuelle du Paradis et de l'Enfer est « science de la certitude ». Quand le Paradis sera rapproché des pieux et que l'Enfer apparaîtra aux égarés, ils les verront alors de leurs yeux, et ce sera l'œil de la certitude. Comme le dit le Très-Haut : « ***Ah, si vous pouviez savoir de science certaine : vous verriez la Fournaise ; puis vous la verrez avec l'œil de la certitude.*** »[945] Lorsque les gens du Paradis y entreront et que les gens du Feu y entreront, ce sera l'œil de la certitude. Nous expliquerons cela plus en détail lorsque nous aborderons ce sujet.

Lorsqu'Anṣārī dit : « des formes aux principes », ce qu'il entend par « formes », ce sont les apparences de la connaissance et de l'action ; et par « principes », les réalités de la foi, les actes des cœurs et les expériences de la foi, ainsi que ce qui procède d'elle. Le serviteur fuit ainsi l'emprise de la science et de l'action, pour se soumettre aux exigences de la connaissance intérieure. Dans ce voyage, les hommes de détermination ne se contentent pas des formes des actes et de leur côté apparent, mais de leur esprit et de leur réalité, et ce qui leur est confirmé par enseignement divin. Telle est leur part du Commandement. L'enseignement divin n'entraîne pas l'abandon au Commandement, comme certains brigands et hérétiques parmi les soufis ont imaginé. Au contraire, il implique l'extraction des réalités du Commandement, des secrets du culte et de l'esprit des relations. Ce qu'ils cherchent à obtenir du Commandement est comparable à ce qu'un savant obtient du discours d'un orateur, à savoir saisir clairement ses mots, ses allusions, ses avertissements et ses métaphores, contrairement aux gens ordinaires qui mémorisent le discours de telle sorte qu'ils peuvent le répéter à la lettre, mais sans le comprendre, ni en apprécier pleinement les implications. Ces gens sont donc ceux qui ont le plus besoin du Commandement, car ils n'ont atteint ces connaissances et ces réalités que par Lui. Voilà pourquoi l'observance de ce Commandement, du point de vue de la connaissance, de l'expérience et de l'état, est une nécessité pour eux car ils n'ont pas d'alternative.

C'est la part de compréhension qui a échappé aux hérétiques et aux brigands, qui prétendent être sur la voie [des soufis]. Lorsqu'ils apprennent que c'est l'essence et l'esprit de ces commandements qui sont demandés, et non leur apparence, leur forme ou leur aspect extérieur, ils disent : Nous nous focalisons sur leurs objectifs et leurs réalités et nous n'avons pas besoin de leur forme et de leur apparence. S'occuper de leur forme, cela revient à s'occuper des moyens aux dépens des fins,

945. Coran 102 : 5-7.

et ce qui est recherché pour lui-même aux dépens de ce qui n'est recherché que pour atteindre autre chose. En fait, ils sont trompés en cela par ce qu'ils voient chez ceux qui se limitent aux formes et aux apparences des actes, et qui ne s'occupent pas de leurs réalités, de leurs objectifs et de leur esprit. Les premiers se considèrent plus nobles que les seconds, ils pensent que leurs aspirations sont plus élevées et qu'ils recherchent la pulpe du fruit et non son écorce. Ce défaut des uns et cette transgression des autres les ont amenés à abandonner complètement le Commandement. Ils pensent avoir atteint la Vérité, sans sa forme et son apparence. Mais en réalité ils n'ont atteint que la mécréance et l'hérésie, par leur rejet de ce qui est connu par nécessité, tels les enseignements du Messager ﷺ. Ainsi, certains sont devenus mécréants, hérétiques et hypocrites, et d'autres déficients et imparfaits.

Ceux qui soutiennent à la fois ceci et cela sont ceux qui considèrent que le commandement s'adresse à leur cœur avant leurs membres, que le cœur doit adorer comme les membres, que l'abandon de l'adoration du cœur est comme l'abandon de l'adoration physique, et que la perfection signifie plutôt que le roi [= le cœur] et ses armées [= les membres du corps] L'adorent. Tels sont les élus parmi les gens de foi, de science et de gnose.

Lorsqu'Anṣārī dit : « Fuir de la complaisance au dépouillement », il entend fuir la complaisance de l'âme dans tous ses aspects. Personne n'est conscient de cela, sauf ceux qui sont dotés de la connaissance intérieure de Dieu ﷻ et de Son Agrément, de Ses Droits sur Ses serviteurs, et qui connaissent leur âme, leurs actes et leurs défauts. Il se peut que les aspirations les plus élevées de certains adorateurs soient des actes complaisants pour d'autres, qui implorent donc le pardon de Dieu ﷻ pour de tels actes, qui les fuient pour aller vers Lui et qui les considèrent comme des obstacles à leur but. En général, la complaisance est tout acte autre que ce que Dieu ﷻ attend de toi quel qu'il soit. Cela pourrait être une complaisance interdite, ou détestée, ou permise, ou même aimée, tant que quelque chose d'autre est plus apprécié par Dieu ﷻ. La différence ne peut être connue que par une solide connaissance de Dieu, de Son Commandement, ainsi que de son âme (du serviteur), de ses attributs et de ses états. Dans cette station, le serviteur fait la différence entre les complaisances et les droits, et il fuit de la complaisance au dépouillement. La plupart des gens ne sont pas aptes à cela, car ils adorent Dieu ﷻ par rapport à leur propre complaisance et à ce qu'ils veulent de Lui. Quant au dépouillement qui consiste à Lui vouer un culte exclusif et selon les modalités qu'Il agrée : [Vers :]

C'est la station qu'Il n'accorde à personne / Sauf à un Prophète et à un véridique parmi les hommes,

La vraie ascèse est ton renoncement à ces [complaisances] / Et pas à ce qui nous a été permis dans les sourates explicites,

La vérité est ta vérité en les dépouillant / De même que la pureté est de les purifier. Ah, si seulement tu étais clairvoyant!

C'est la confiance en Dieu des hommes clairvoyants / Le dépouillement de leurs actes de toute cette saleté,

Ainsi en est-il de leur repentir, car ils font toujours / Preuve de repentir, jusqu'à ce qu'ils entrent dans leurs tombes.

En somme, celui qui réalise ce dépouillement ne se contente d'aucune chose, sauf de Dieu, n'est heureux d'aucune réalisation autre que Dieu, ne regrette rien de ce qu'il a raté à part Dieu. Il ne se contente pas des degrés supérieurs, si grands soient-ils aux yeux des hommes, il ne compte sur rien d'autre que Dieu ﷻ. Il n'a besoin de personne d'autre que Dieu, n'est content que lorsqu'il est en harmonie avec ce qui plaît à Dieu ﷻ et ne s'afflige que pour ce qu'il a manqué de Dieu. Rien ne l'effraie autant que d'être méprisé auprès de Dieu ou d'être voilé par rapport à Lui. Il est entièrement par Dieu, pour Dieu et avec Dieu ﷻ. Il voyage toujours vers Dieu, ses œuvres Lui sont vouées, il se hâte de faire ce qui Lui plaît et y met tout son cœur. Les complaisances tentent de le séduire en l'appelant à elles, mais il leur répond: «Je ne désire que Celui qui, si je L'atteins, j'aurai atteint toute chose, et si je Le manque, j'aurai raté toute chose».

Il est avec Dieu ﷻ, mais dépouillé de Ses créatures, et il est avec Ses créatures, mais dépouillé de son âme. Il est avec le Commandement sans ses propres complaisances, j'entends ici les complaisances qui résistent à l'accomplissement du Commandement. Quant à la complaisance qui aide à observer le Commandement, elle ne fait pas chuter le serviteur et ne le rabaisse pas aux yeux de son Seigneur. C'est la question sur laquelle de nombreux shaykhs se sont trompés, car ils ont cru que le fait de désirer une complaisance est nécessairement un défaut. Mais en fait, il existe deux types de complaisance: celle qui résiste au Commandement et celle qui le soutient et aide à l'accomplir. La première est blâmable, tandis que la seconde est louable, et y participer fait partie de la perfection de l'adoration. La première est une chose et la seconde en est une autre.

La fuite de l'élite de l'élite

Anṣārī dit: (3) «La fuite de l'élite de l'élite consiste à fuir ce qui est autre que la Vérité vers la Vérité, puis fuir de la contemplation vers la Vérité, puis fuir de la contemplation de la fuite.»

Il établit donc que l'annihilation de la contemplation est le but ultime des voyageurs, de sorte qu'il fuient d'abord les créatures pour aller vers la Vérité, et il est témoin par cette fuite de la singularité de ce dont il est témoin, mais quelque chose subsiste encore avec lui, à savoir la contemplation de sa fuite, qui correspond

à la conscientisation des créatures. Alors il fuit à nouveau pour ne pas être témoin de sa fuite, coupant ainsi toute relation entre lui et les créatures. Il ne reste plus rien en lui, à part sa constatation de sa fuite de la contemplation de sa fuite ; et il finit même par fuir la contemplation de cette fuite. À ce stade, tous les liens sont coupés, comme cela a été expliqué plus tôt. Ce n'est pas la plus haute des stations ou des degrés, ni la perfection ultime, car il y a quelque chose de plus élevé et de plus noble au-dessus : c'est la contemplation de sa fuite, et que cela se produit avec Dieu, par Dieu et vers Dieu ﷻ. Ainsi, le serviteur est témoin qu'il s'est enfui de Lui vers Lui, et il donne ainsi à chaque contemplation le droit qui lui revient en termes d'adoration. Tel est l'état des hommes parfaits. C'est à Dieu seul que l'on demande de l'aide.

Chapitre 9
La Station de la discipline (*ar-Riyāḍa*)



Parmi les stations de « ***c'est Toi que nous adorons et c'est à Toi que nous demandons de l'aide*** » se trouve la station de la discipline (comme piété et ascétisme) qui consiste à éduquer l'âme à la véracité et à la purification.

L'auteur des *Manāzil*, que Dieu lui fasse miséricorde, a dit : « La discipline, c'est entraîner l'âme à accepter la vérité. » Par cela, on entend deux choses :

Entraîner l'âme à accepter la vérité lorsque le serviteur la lui présente par ses paroles, ses actes ou ses intentions, de sorte que lorsque la vérité est présentée, elle l'embrasse, la suit et s'y soumet.

Accepter la vérité de celui qui la lui a présentée. Le Très-Haut dit : « ***Celui qui apporte la Vérité, et celui qui la reconnaît : ceux-là sont ceux qui craignent Dieu.*** »[946] Il ne suffit donc pas d'être véridique, mais tu dois affirmer la vérité. Beaucoup de gens sont véridiques mais leur orgueil, leur envie ou autre chose pourrait les empêcher de déclarer véridiques ceux qui disent la vérité.

L'auteur poursuit : « Il existe trois degrés de discipline. (**1**) La discipline des gens du commun qui consiste à discipliner leur caractère par la science, à purifier leurs actions par la sincérité et à respecter les droits dans leurs relations. »

Ce qu'il entend par « discipliner le caractère par la science », c'est le fait de l'amender et le purifier conformément à la science, de sorte qu'il n'entreprenne de mouvement dans les affaires extérieures ou intérieures que dans le cadre de la science. Toutes ses actions sont alors pesées sur la balance de la Loi. Quant à la « purification des actions par la sincérité », cela signifie qu'il faut faire en sorte qu'elles ne soient pas accomplies pour autre chose que Dieu ﷻ. C'est l'expression de l'unicité du désir et de l'orientation de la motivation vers Lui. Quant au « respect des droits dans les relations », cela consiste à donner intégralement ce qui t'a été ordonné des Droits de Dieu et des droits des serviteurs, avec une sincérité totale envers l'ayant-droit, à le satisfaire en tous points, de sorte à mériter ses louanges et sa gratitude. Dans la mesure où ces trois choses sont très pénibles pour l'âme, les entreprendre exige de la discipline. Lorsqu'elles deviennent habituelles, elles se transforment en caractère.

---

946. Coran 39 : 33.




L'auteur poursuit : (2) « La discipline de l'élite consiste à se séparer définitivement de la station franchie et à cesser toute attention envers elle, et à laisser la science suivre son cours ».

Par « se séparer définitivement », il entend couper ce qui sépare le cœur de Dieu en se concentrant sur Lui, en se vouant intégralement à Dieu ﷻ et en étant présent de tout son cœur avec Lui, sans attention pour personne d'autre.

Quant à « cesser toute l'attention envers elle », cela signifie que l'on ne doit pas s'occuper à admirer les connaissances de cette station, le plaisir qu'elle procure et sa bonté, mais ignorer tout cela en faisant face à Dieu ﷻ, en désirant plus et en craignant que cette station ne devienne un voile qui empêcherait la poursuite du voyage. L'aspiration du voyageur est sa protection et il n'a pas le pouvoir d'aller plus haut. Quiconque ne progresse pas régresse sans le vouloir, car il n'y a pas d'immobilité dans la nature et il n'y en a pas non plus dans ce voyage. Soit on avance, soit on recule. Le vrai voyageur ne regarde pas en arrière et n'est pas découragé par l'appel de ceux qui essaient de l'entraîner vers le bas. Il ne regarde que ceux qui sont devant lui.

Quant à « laisser la science suivre son cours », cela signifie suivre l'appel de la science partout où il mène et nager dans le sens de son courant. Il faut donc se soumettre à la science, ne pas lui opposer sa concentration, son goût ou son état spirituels, et la suivre partout où elle va. Il faut que la science domine l'état et exerce son pouvoir sur lui ; et l'état ne doit pas être en contradiction avec la science. Mais ceci est extrêmement difficile à atteindre, sauf pour les véridiques parmi les hommes de grande résolution. Voilà pourquoi cela fait partie de la discipline. Quand l'âme est entraînée et habituée à cela, cela devient un caractère. Beaucoup de voyageurs, lorsqu'un éclair leur apparaît, ou qu'un état ou un goût spirituel les investit laissent la science derrière eux, la rejettent et donnent la priorité à leurs états personnels. C'est le cas de la plupart des voyageurs, et c'est le cas des hérétiques qui obstruent le chemin de Dieu ﷻ et qui cherchent à le déformer. Voilà pourquoi les maîtres bien guidés ont tant insisté sur la quête de la science et sur l'attachement à elle.

La discipline de l'élite de l'élite

L'auteur des *Manāzil*, que Dieu lui fasse miséricorde, a dit : « (3) La discipline de l'élite de l'élite est le dépouillement de la contemplation, l'ascension jusqu'à l'union, le rejet des obstacles et la coupure des compensations ».

Le « dépouillement de la contemplation » est de deux sortes. Le dépouillement de l'attention à tout autre que Lui, et le dépouillement de la vision et de la contemplation de ce qui est autre que Lui. Quant à « l'ascension jusqu'à l'union »,




cela signifie s'élever au-dessus des significations de la séparation jusqu'à l'union essentielle. Cela pourrait signifier deux choses. Premièrement, s'élever au-dessus de la multiplicité des actes jusqu'à l'unicité de leur Source, et deuxièmement, s'élever au-dessus des liens des Noms et Attributs divins jusqu'à l'Essence. Pour les soufis, la contemplation de l'Essence sans ces liens est la présence de l'Union. Cependant, ce sujet est une voie glissante où beaucoup perdent leur repère et sont confondus. Cela exige une enquête plus approfondie.

Nous disons qu'il y a deux types de séparation. La séparation par rapport aux objets d'action et la séparation par rapport aux significations des Noms et Attributs divins. De même qu'il y a deux types d'union : l'union par rapport au Commandement et l'Union par rapport à l'Essence. La première étant l'union des objets d'action avec le Décret [divin], la prédestination et le jugement, tandis que la seconde est l'union des Noms et Attributs avec l'Essence. L'Essence est donc une, et les Noms et Attributs sont unis à Elle. Le Décret et la prédestination unissent tout ce qui a été décrété et prédestiné, et la contemplation se base sur cela. La contemplation de l'union de tous les êtres dans Son Décret et Sa Prédestination, même si c'est vrai, n'est pas suffisant pour établir la foi, et n'est pas non plus un haut degré de vertu spirituelle. Et le but de l'annihilation dans cette contemplation est l'annihilation dans l'unicité de la Seigneurie, qui ne suffit pas à elle seule, même si elle est nécessaire.

La contemplation de l'union des Noms et Attributs dans l'unicité de l'Essence est une contemplation correcte et conforme à la vérité. Quant à s'élever au-dessus de la contemplation de la séparation des Noms et Attributs et de leurs liens avec l'Essence pure, le mieux que l'on puisse en dire est que celui qui la réalise est excusé en raison de l'étroitesse de son cœur. Mais il ne peut en aucun cas être loué pour avoir contemplé l'Essence dépouillée de tous Noms et Attributs. Quelle est donc cette foi et quelle est donc cette connaissance qui procurent cela ? Ce n'est rien d'autre qu'une négation et une privation dans la contemplation, comme la négation et la privation de la connaissance et de la foi. En matière de contemplation, cette négation est analogue à celle des Jahmites en ce qui concerne les Attributs. La différence entre eux est que la position des Jahmites est en contradiction avec la vérité prouvée et établie : c'est un mensonge contre Dieu et une négation de ce qui est digne de Lui comme Attributs de perfection, Qualités de majesté et significations de Ses Noms. Ici, il est question de la négation de la perception des Noms et des Attributs pour s'élever jusqu'à l'union essentielle, tout en croyant en les Attributs et en les reconnaissant. Il s'agit donc d'une autre affaire.

La perfection réside dans le fait d'être témoin de la matière exactement telle qu'elle est, c'est-à-dire d'être témoin que le divin est caractérisé par les Attributs de gloire et de perfection. Plus on est témoin de la signification des Noms et Attributs

divins, plus on se rapproche de la perfection. Oui, celui qui déclare ce genre de choses peut être excusé en raison de l'annihilation dans l'Essence pure et de la puissance de l'extase et de l'inaptitude du support à contempler les significations des Noms et Attributs. Réfléchis sur cette question et accorde-lui toute l'attention qu'elle mérite. Ne te laisse pas influencer par les adeptes de l'annihilation qui tirent leurs conclusions de leur goût spirituel et de leurs dévoilements. Nous ne nions pas l'occurrence de leurs expériences, au contraire nous la maintenons, mais chaque chose doit être mise à sa place. Et le succès vient de Dieu seul.

Quant au « rejet des obstacles », cela pourrait signifier deux choses : Rejeter ce qui s'oppose à sa contemplation unitive, et c'est ce que l'auteur veut dire ; Rejeter les volontés qui s'opposent à Sa Volonté et les objets de la volonté qui s'opposent aux objets de Sa Volonté. Cette explication est plus proche de la perfection et plus élevée que la première.

En ce qui concerne « la coupure des compensations », cela signifie dépouiller les relations du désir de compensation, les vouer exclusivement à Son Essence et croire au plus profond de soi qu'Il est digne d'être adoré même si l'adorateur n'en reçoit aucune compensation. Il mérite d'être adoré en tant que tel, pas simplement pour obtenir une compensation, une récompense ou une chose convoitée. De cela aussi il faut se dépouiller. On pourrait objecter à cela : « La recherche d'une compensation est nécessaire pour l'ouvrier, et la vraie question est l'observation des compensations et leurs différences ». L'amant véritable est celui qui s'est dépouillé de l'observation d'une compensation et qui ne perçoit que la plus grande des compensations et s'attèle à l'atteindre, à savoir sa proximité de Dieu ﷻ, son arrivée jusqu'à Lui. Il ne s'occupe que de Lui à l'exclusion de tout le reste, il se délecte de Son Amour et du plaisir procuré par son désir de Le rencontrer. Ce sont des compensations dont l'élite ne peut se passer : c'est leur but et leur objectif suprême. Cela n'enlève rien à leurs stations ou à leur dépouillement, mais les plus parfaits d'entre eux en termes d'adoration sont ceux qui désirent le plus ces compensations.

Certes, la recherche d'une compensation par quelque chose d'autre que Lui, quelque chose de créé, comme l'honneur, la richesse, l'autorité et le pouvoir, ou les houris, les palais et les enfants, etc., est inférieur à la compensation recherchée par l'élite, et cela ne fait aucun doute si l'on recherche exclusivement ces fins. Mais si leur plus grand objectif est la Proximité et l'arrivée jusqu'à Lui, le plaisir procuré par Son amour et par l'attente de Sa rencontre, et s'ils cherchent en plus Sa récompense sous la forme de choses créées et séparées de Lui, il n'y a aucun mal à cela, et cela ne corrompt en aucune façon leur adoration. En effet, le Prophète ﷺ a dit : « *C'est à propos de lui que nous bourdonnons* », c'est-à-dire à propos du Paradis. Il a également dit : « *Le Firdaws est le plus haut et le meilleur degré du Paradis, au-dessus de lui*

il y a le Trône du Miséricordieux et c'est de lui que prennent source les fleuves du Paradis. Ainsi si vous demandez le Paradis à Dieu, Demandez-lui le Firdaws»[947].

Il est connu que c'est la demeure de l'élite de l'élite, les maîtres des connaisseurs, et le fait qu'ils Lui demandent n'est pas une faute ou un défaut dans leur adoration. Nous avons suffisamment parlé de ce sujet dans notre livre intitulé : *Le Livre des deux voyages* (*Safar al-hijratayn*) dans la partie consacrée aux imperfections dans les stations. Il se peut aussi que ce que le Shaykh entendait par « la coupure des compensations », c'était que Dieu ﷻ ne t'a rien donné en compensation, mais seulement en tant que grâce et faveur ; non pour quelque chose qu'Il attend de toi en retour, comme c'est le cas pour les relations entre les serviteurs. Mais [ce sens ne correspond pas tout à fait puisque] nous parlons ici du serviteur, de ce dont il lui est enjoint de se dépouiller, comme « la coupure des compensations ». La première interprétation est donc la plus appropriée à ses paroles, et Dieu est Plus Savant.

947. At-Tirmidhī, 2530 et Al-Bukhārī, 2790

Chapitre 10
La Station de l'écoute (*as-Samā'*)



Parmi les stations de « ***c'est Toi que nous adorons et c'est à Toi que nous demandons de l'aide*** », il y a la station de l'écoute. Le mot ***Samā'*** est un nom verbal comme *an-nabāt*. Dieu ﷻ l'a ordonné dans Son Livre ; Il a loué ceux qui écoutent et a déclaré que la bonne nouvelle leur est adressée. Il dit : « ***Craignez Dieu et écoutez*** »[948], « ***S'ils avaient dit : « Nous avons entendu et nous avons obéi... Entends... Regarde-nous », c'eût été meilleur pour eux, et plus approprié*** »[949], « ***Annonce la bonne nouvelle à Mes serviteurs, ceux qui écoutent la Parole et qui obéissent à ce qu'elle contient d'excellent. Voilà ceux que Dieu dirige ! Voilà ceux qui sont dotés d'intelligence*** »[950], « ***Lorsque le Coran est récité, écoutez-le attentivement et faites silence. Peut-être vous sera-t-il fait miséricorde*** »[951], « ***Lorsqu'ils entendent ce qui est révélé à l'Envoyé, tu vois leurs yeux déborder de larmes à cause de ce qu'ils ont reconnu de la Vérité. Ils disent : « Notre Seigneur ! Nous croyons, inscris-nous donc parmi les témoins !*** »[952]

Dieu ﷻ a fait en sorte que le fait qu'ils écoutent Sa Parole soit la preuve qu'il y a un bien en eux et que le fait de ne pas L'écouter soit la preuve de l'absence d'un bien en eux, puisqu'Il dit : « ***Si Dieu avait reconnu quelque bien en eux, Il aurait fait en sorte qu'ils entendent ; mais, même s'Il les avait fait entendre, ils se seraient détournés et éloignés.*** »[953] Il a déclaré au sujet de Ses ennemis qui ont abandonné l'écoute et qui l'interdisent [aux autres] : « ***Les mécréants disent : « N'écoutez pas ce Coran, mais couvrez-le de vos voix ; peut-être aurez-vous le dessus ! »*** »[954] L'ouïe est le messager de la foi vers le cœur, son prédicateur et son enseignant. Combien de fois il est rappelé dans le Coran : « ***N'entendent-ils donc pas ?*** » Il dit également : « ***Ne parcourent-ils pas la Terre ? N'ont-ils pas des cœurs avec lesquels comprendre et des oreilles avec lesquelles entendre ? Mais, en vérité, ce ne sont pas***

948. Coran 5 : 108.
949. Coran 4: 46.
950. Coran 39 : 17-18.
951. Coran 7 : 204.
952. Coran 5 : 83.
953. Coran 8 : 23.
954. Coran 41 : 26.

les yeux qui sont aveugles ; ce sont les cœurs, sis dans les poitrines, qui sont aveugles. »[955]

L'écoute est le socle de la raison, et le fondement de la foi sur laquelle elle est bâtie ; elle en est le précurseur, le compagnon et le vizir. Mais le vrai sujet, c'est ce que l'on écoute, et ici les gens sont tombés dans la confusion et le désaccord, et beaucoup se sont trompés. La réalité de l'écoute, c'est d'attirer l'attention du cœur sur la signification de ce qui est entendu et de le mettre son mouvement : c'est-à-dire susciter son désir, sa peur, son amour ou sa haine, car le cœur est le chef de la caravane qui ramène chacun dans son pays et chez lui. Parmi ceux qui écoutent, il y a celui qui n'écoute que par sa nature, son ego et son désir, et sa part de ce qu'il entend n'est que ce qui s'accorde avec sa nature ; un autre n'écoute que par son état, sa foi, sa connaissance intérieure et sa raison ; un autre écoute à la mesure de sa capacité, de sa force et de sa constitution ; un autre n'écoute que par Dieu ﷻ et par rien d'autre, et c'est celui qui est mentionné dans la sainte Tradition : «***Je deviens son ouïe par laquelle il entend, sa vue par laquelle il voit***»[956].

Ce type d'écoute est le plus éminent et le plus véridique parmi tous les autres. Le discours sur l'écoute, qu'il s'agisse de louanges ou de reproches, exige de connaître la forme de ce qui est entendu – sa réalité, sa cause et sa motivation – , son fruit et son but. C'est à partir de ces trois éléments que l'on peut établir la qualité de l'écoute et que l'on peut distinguer ce qui est bénéfique de ce qui nuisible, la vérité du mensonge, et ce qui est louable de ce qui est blâmable.

Quant à la nature de ce qui est écouté, il existe trois types de choses.

1) Ce que Dieu ﷻ aime et dont Il est satisfait, qu'il a ordonné à Ses serviteurs, par rapport auquel Il loue et est satisfait de ceux qui y participent.

2) Ce que Dieu ﷻ réprouve et contre lequel Il est en colère, qu'Il interdit à Ses serviteurs et par rapport auquel Il loue ceux qui l'évitent.

3) Ce qui est neutre et permis, qu'Il n'approuve pas ni ne désapprouve, et par rapport auquel Il ne loue pas ni ne blâme ceux qui le font. Son statut est comme celui qui s'applique à toutes les choses permises que l'on peut voir, sentir, goûter et porter. Celui qui déclare illicite ce troisième type ne fait qu'attribuer des choses fausses à Dieu sans connaissance et qu'interdire ce que Dieu ﷻ a permis. Celui qui considère que ce troisième type fait partie de ses rites et qui cherche à se rapprocher de Dieu à travers lui, ment au sujet de Dieu ﷻ : il s'est créé une religion, et à cet égard, il rivalise avec les associationnistes.

❁ **Le premier type**, c'est l'écoute que Dieu ﷻ a loué dans Son Livre, qu'Il a ordonnée et par rapport à laquelle Il a loué ceux qui l'écoutent, et méprisé et

955. Coran 22 : 46.
956. Déjà mentionné.

maudit ceux qui l'évitent, et les a déclarés plus égarés que des bêtes : ce sont ceux qui diront en Enfer : ***« Si nous avions** écouté **ou si nous avions raisonné, nous ne serions pas parmi les hôtes de la Fournaise.** »*[957] Il s'agit donc de l'écoute de Ses versets récités qu'Il a révélé à Son Messager ﷺ.

Cette écoute est le fondement de la foi et il en existe trois sortes : premièrement, l'écoute sensible, par l'oreille physique et les facultés auditives ; l'écoute de la compréhension et de la raison ; et enfin, l'écoute de la réponse et de l'acceptation. Ces trois sont mentionnées dans le Coran.

L'écoute sensible, c'est celle qui est mentionnée dans les Paroles de Dieu au sujet des djinns croyants « ***Dis [ô Muhammad] : « Il m'a été révélé qu'une troupe de djinns ont prêté l'oreille et se sont écriés : « Certes, nous avons entendu un Coran merveilleux ! » Il guide dans la bonne direction ; nous y avons cru et nous n'associerons aucun être à notre Seigneur*** »[958] et : « ***Ils dirent : « Ô notre peuple ! Nous avons entendu un Livre révélé après Moïse, qui confirme les révélations antérieures ; il guide vers la Vérité et vers une voie droite.*** »[959] C'est l'écoute sensible qui a été suivie par la foi et une réponse positive.

L'écoute de la compréhension, c'est celle qui est refusée aux gens qui se détournent de l'appel et qui sont insouciants. Elle est mentionnée dans Ses Paroles : « ***Quant à toi, tu ne peux faire que les morts entendent, ni que les sourds entendent l'appel alors qu'ils tournent le dos*** »[960], « ***Les vivants ne sont pas pareils aux morts. Dieu fait entendre qui Il veut, alors que tu ne peux faire entendre ceux qui sont dans les tombeaux.*** »[961] La particularisation porte ici sur le fait de les faire entendre au sens de leur faire comprendre et raisonner. Sinon, l'écoute générale [des sens] suffisante pour établir la preuve n'est pas particulière, comme dans la Parole de Dieu ﷻ : « ***Si Dieu avait reconnu quelque bien en eux, Il aurait fait en sorte qu'ils entendent ; mais, même s'Il les avait fait entendre, ils se seraient détournés et éloignés.*** » ; c'est-à-dire que si Dieu avait reconnu chez ces mécréants une quelconque acceptation et soumission, Il leur aurait fait comprendre. Ceci étant, ils ont déjà reçu l'écoute sensible, mais « ***s'Il les avait fait entendre, ils se seraient détournés et éloignés.*** » C'est-à-dire que même s'Il leur avait fait comprendre, ils ne se seraient pas soumis, ni n'auraient tiré profit de ce qu'ils

---

957. Coran 67 : 10.
958. Coran 72 : 1-2.
959. Coran 46 : 30.
960. Coran 30 : 52.
961. Coran 35 : 22.

auraient compris, car dans leurs cœurs, ils ont un mobile de rébellion et de défi qui les aurait empêchés de bénéficier de ce qu'ils ont entendu.

Le troisième type, l'écoute de la réponse et de l'acceptation, c'est la parole de Ses serviteurs croyants mentionnée dans le Coran : « ***Nous avons entendu et obéi.*** »[962] C'est donc une écoute d'acceptation et de réponse qui engendre l'obéissance et qui comprend en fait les trois types d'écoute, car ils déclarent avoir perçu ce qu'ils ont entendu, compris et y avoir répondu. Un autre exemple coranique de l'écoute de la compréhension est le suivant : « ***Certains d'entre vous les écoutent avidement. Mais Dieu connaît les iniques !*** »[963] C'est-à-dire que parmi vous, il en est qui acceptent leurs propos et qui leur répondent. C'est la plus correcte des deux interprétations de ce verset. Quant à ceux qui disent qu'il est question ici de ceux qui espionnent pour eux et de leurs « yeux », cette explication est faible, car le Tout-Puissant a informé de Sa Sagesse qui les a empêchés de sortir [avec les Musulmans], car ils leur auraient causé du tort, auraient semé le chaos et la corruption et créé des divisions dans l'armée, car il y avait dans l'armée musulmane des gens qui étaient ouverts à leurs suggestions.

Ainsi, c'est par un effet de la faveur et de la Miséricorde de Dieu ﷻ qu'ils furent empêchés de se joindre [aux Musulmans], afin que ces derniers ne subissent pas leur ruse. Quant au fait que dans les rangs de l'armée, il puisse y avoir des espions et des traitres, cela n'a rien à voir avec la sagesse derrière leur empêchement, car on sait que les espions et leurs « yeux » faisaient partie de ceux qui étaient empêchés. Dieu a déclaré qu'Il les a empêchés de sortir [avec les Musulmans] pour qu'ils ne sèment pas la corruption dans les rangs de l'armée, ni la discorde. Cette discorde a été empêchée en les retenant, ainsi que leurs espions. De plus, les espions sont habituellement qualifiés de « yeux », et pas de ceux qui « écoutent avidement ». Ceci est comparable aux paroles de Dieu au sujet de leurs semblables parmi les Juifs : « ***ceux qui prêtent l'oreille à tous les mensonges, ceux qui dévorent des gains illicites.*** »[964]

Ceci étant dit, l'écoute de l'élite de l'élite, les plus proches de Dieu ﷻ, c'est l'écoute du Coran de ces trois manières : avec perception et compréhension, réflexion et réponse. Chaque fois que Dieu loue les gens pour leur écoute et ordonne à Ses alliés de le faire, c'est ce genre d'écoute qui est entendu. C'est l'écoute de versets et non de vers poétiques ; c'est l'écoute du Coran et non des flûtes de Satan ; c'est l'écoute du discours du Seigneur de la terre et du ciel, et non les poèmes des poètes ; c'est l'écoute de la prose qui mène au salut, et non de

962. Coran 24 : 51.
963. Coran 9 : 47.
964. Coran 5 : 42.

poèmes frivoles ; c'est l'écoute des Prophètes, des Messagers et des croyants, et non de chanteurs et de musiciens.

C'est l'écoute qui guide les cœurs vers la proximité du Connaisseur des Mystères, le conducteur qui conduit les âmes vers les jardins du bonheur, le motivateur qui encourage les distraits à atteindre les degrés et les rangs les plus élevés, le crieur qui appelle à la foi, le guide qui indique au cavalier le chemin des jardins paradisiaques, le prédicateur qui exhorte les cœurs nuit et jour, au nom du Briseur de l'Aurore : « Venez au succès, venez au succès ».

Celui qui choisit cette écoute ne sera jamais privé d'orientation vers une preuve, de clairvoyance et de rappel vers une conscience intérieure, de pensée dans un verset, d'indication vers la droiture, de réfutation d'une erreur, de rectitude contre une tromperie, de perspicacité contre un aveuglement, de commandement vers un bénéfice, d'interdiction contre un mal et une corruption, d'orientation vers une lumière, d'une sortie de certaines ténèbres, d'une réprimande contre un désir, d'un encouragement à la piété, d'une clarté dans la vision, de vie, de nourriture et de guérison pour certains cœurs, de salut et de refuge, de dissipation de certains doutes, de clarification de certaines preuves, de démonstration de certaines vérités et d'invalidation de certains mensonges.

Nous agréons le jugement des gens de goût dans l'écoute des vers et de la poésie, mais nous les interpellons au Nom de Celui qui a révélé le Coran en tant que guide, lumière et vie, et leur demandons : Avez-vous trouvé cela, ou un atome de cela, dans vos tambours, vos flûtes, les refrains de vos chanteurs ou les mélodies ? Ou dans les chansons qui déchainent l'amour absolu que partagent l'amant du Miséricordieux, l'amant des terres, l'amant des frères, l'amant de la connaissance et de la gnose, l'amant des richesses, l'amant des femmes, l'amant des éphèbes et l'amant de la croix ? Car le chant met en mouvement dans le cœur de celui qui est passionné et amoureux d'une chose ce qui était jusqu'alors immobile, réveille ce qui y était assoupi, excite sa passion et fait ressortir ses désirs. Il danse alors au rythme de l'amour, de la nostalgie et de la passion envers ce qu'il aime, quel qu'il soit. C'est pour cette raison que tu trouves chez ces gens-là le goût pour le chant et la musique et que tu les vois investis par un état spirituel, en transe et en pleurs.

Par Dieu, ces choses sont vraiment surprenantes ! Quelle foi et lumière, quelle perspicacité et orientation, et quelle connaissance peuvent être atteintes par l'écoute de vers poétiques et de paroles mélodieuses ? Dans la plupart de ces paroles, il est question de choses illicites que Dieu ﷻ et Son Messager ﷺ détestent et pour lesquelles [Dieu] châtie. Ce sont le plus souvent des propos séduisants et licencieux concernant des hommes et des femmes avec lesquels l'union est interdite, ou concernant des formes d'amour interdit. Il est rare qu'un poète parle avec charme de sa femme, de son esclave ou de la mère de ses enfants. C'est aussi rare que des

poils blancs sur un taureau. Comment est-il possible qu'une personne dotée d'un minimum de sagesse et de vie dans son cœur, et qui cherche plus de proximité divine, plus de foi et plus de considération de la part de Dieu, puisse se délecter et jouir de ce qui est haï et détesté par Lui ? Les choses empirent tellement pour cette personne qu'elle en arrive à déclarer que cette écoute est plus bénéfique pour son cœur que l'écoute du Coran, des sciences utiles et des Traditions du Prophète ﷺ !

Un tel cœur est celé, trompé et renversé, il est inapte à la réalité du Coran, au goût de ses significations, à la divulgation de ses secrets. En fait, Dieu ﷻ l'éprouve par le « coran de Satan », comme cela est mentionné dans cette Tradition prophétique rapportée dans le *Muʿjam* de Ṭabarānī et ailleurs : « *Satan demanda : « Seigneur, donne-moi un coran. » Dieu dit : « Ton coran est la poésie. » Satan demanda : « Donne-moi un écrit. » Dieu dit : « Ton écrit est le tatouage. » Satan demanda : « Donne-moi un muezzin. » Dieu dit : « Ton muezzin est la flûte. » Satan demanda : « Donne-moi une maison. » Dieu dit : « Ta maison est le hammam ». Satan demanda : « Donne-moi un piège. » Dieu dit : « Ton piège, ce sont les femmes. » Satan demanda : « Donne-moi de la nourriture. » Dieu dit : « Ta nourriture est tout ce sur quoi Mon Nom n'est pas prononcé. »* » Et Dieu est Plus Savant.

Du deuxième type d'écoute : Le chant et la musique (le *Samāʿ*)

❁ C'est l'écoute que Dieu ﷻ réprouve et méprise, et par rapport à laquelle Il loue ceux qui l'évitent, c'est l'écoute de tout ce qui est nuisible au cœur et à la religion du serviteur, comme le fait de prêter l'oreille au mensonge, sauf si c'est pour le réfuter, en tirer des leçons et pour connaître la vertu de son contraire, car chaque chose fait apparaître la beauté de son contraire. Le poète a dit :

Quand j'entends ton discours, celui des autres / Ne fait qu'augmenter mon amour pour tes paroles.

C'est comme écouter les paroles futiles à propos desquelles Dieu ﷻ loue ceux qui les évitent et qui s'en détournent en disant : « ***Quand ils entendent des propos futiles (laghw), ils s'en détournent*** »[965], et « ***ceux qui ne portent pas de faux témoignages et qui, passant auprès de futilités (laghw), s'en écartent avec dignité*** »[966]. Muḥammad Ibn al-Ḥanafiyya[967] a dit : « Il s'agit ici du chant ». Al-Ḥasan ou un autre a dit : « Ils ont fait preuve de dignité [en s'en écartant] quand ils l'ont entendu ». Ibn Masʿūd ﷺ a dit : « Le chant fait pousser l'hypocrisie dans le cœur, tout comme l'eau fait pousser la végétation ». C'est la

965. Coran 28 : 55.
966. Coran 25 : 72.
967. Muḥammad Ibn ʿAlī Ibn Abū Ṭālib (m. 81/701), plus connu sous le nom d'Ibn al-Ḥanafiyya, était le fils de l'Imam ʿAlī et de Khawla, une femme de la tribu des Banū Ḥanifa.

déclaration d'un homme qui connaît vraiment la nature et le fruit du chant, car aucun individu ne s'adonne au chant sans qu'il ne devienne inconsciemment hypocrite. Si cet individu connaissait la réalité de l'hypocrisie et ses finalités, il pourrait la voir dans son cœur. L'amour du chant et l'amour du Coran ne peuvent pas coexister dans un même cœur. La présence de l'un entraîne inévitablement l'expulsion de l'autre.

Nous avons été personnellement témoins, comme d'autres d'ailleurs, du poids du Coran sur les gens qui chantent et qui l'écoutent. Lorsque le récitateur lit de longs passages du Coran, ils s'ennuient et lui crient dessus, car leurs cœurs sont incapables de tirer profit de ce qu'il récite. Ils n'éprouvent aucune émotion à l'écoute du Coran, n'en apprécient pas la mélodie et ne sont pas attirés par lui. En revanche, quand le coran de Satan arrive, ils baissent humblement la voix, cessent de s'agiter et leurs cœurs s'apaisent. Les pleurs commencent à se faire entendre et la transe se produit, et tu les vois s'animer intérieurement et extérieurement, faire preuve de largesse en termes d'argent, de vêtements et de parfums, et espérer que la nuit ne finisse pas. Si ce n'est pas de l'hypocrisie, alors c'est sûrement son harpon et son principe.

[Vers :]

Le Livre est récité et ils baissent les yeux, mais pas par peur / Ce n'est que le baissement des yeux d'une personne distraite et insouciante.

Quand le chant arrive, ils dansent comme des mouches / Par Dieu, ils n'ont pas dansé pour Dieu.

Mais pour les tambours, les flutes et la mélodie du chanteur / Quand as-tu vu une adoration au moyen de divertissements ?

Le Livre est devenu trop lourd pour eux/ Quand ils ont vu ses commandements et ses interdictions,

Alors que le chant est plus léger pour eux quand ils virent / Qu'il libère leurs divertissements et qu'il ne leur interdit rien.

Ô mes amis ! La religion de Muḥammad n'a fait de mal à personne / Alors que les tambours, les flûtes et la mélodie mènent à la ruine et détournent d'elle.

Ils ont entendu en elle des tonnerres et des éclairs / Des avertissements et des mises en garde

Ils ont vu en elle le pire obstacle de l'âme / Pour satisfaire ses désirs. Malheur à celui qui ne se contrôle pas !

Voilà venu le chant qui s'accorde avec ses désirs / Mais c'est pour l'autre que demain, la considération devient énorme.

Qui peut couper la route à l'assistant de la passion / Dont les moyens ont cours chez l'ignorant distrait,

Si ce n'est pas le vin des corps / Il n'en est pas loin, car il enivre les esprits.

Observe la personne ivre quand elle boit / Observe combien elle est insouciante,

Observe celui qui déchire ses vêtements / Après avoir déchiré son cœur distrait,

Puis rends ton verdict sur les deux types d'ivresse / Quelle est celle qui mérite le plus d'être interdite et incriminée auprès de Dieu ?

Comment ce que le serviteur entend pour son propre plaisir et par désir pourrait être plus bénéfique que ce qu'il entend par Dieu, pour Dieu et de Dieu ﷻ ? Si les soufis qui emploient le chant dans leur pratique prétendent qu'ils écoutent ce chant de la même manière qu'ils écoutent le Coran, c'est le comble de la confusion qui s'est abattue sur eux, car le véritable voyageur spirituel n'entend que par Dieu, pour Dieu et de Dieu, ce que Dieu aime et qu'Il agrée. C'est pourquoi nous avons dit que sur ce sujet, on ne peut établir un avis qu'après avoir connu la forme, la réalité et le degré de ce que l'on entend. Car Dieu ﷻ a établi une mesure pour chaque chose, et Il ne rendra jamais celui dont la boisson, le plaisir, le délice et l'extase sont l'écoute des versets explicites [du Coran] comme celui dont la boisson, le plaisir, le délice et l'extase sont dans le chant et la poésie.

Le plus surprenant ce sont les arguments de ceux qui autorisent le chant et qui soutiennent que le chant fait partie de la voie soufie, ou qu'il est permis dans la mesure où il est apprécié par nature, et où il est agréable aux hommes et procure de la joie, à tel point que même l'enfant trouve du réconfort quand il entend une belle voix et que le fardeau du chameau devient supportable et allégé par le chant. Ils ajoutent : La belle voix est un bienfait que Dieu accorde à celui qui en est doté et c'est un avantage dans sa création. Dieu réprouve la voix désagréable puisqu'Il dit : «***Modère ta voix : la voix la plus détestable est la voix de l'âne***»[968]. Et dans Sa description des délices du Paradis, Il dit : «***Les bienheureux se réjouiront alors dans un Jardin***»[969], car ils y entendront une belle mélodie. Comment pourrait-elle donc être interdite alors qu'elle se trouve dans le Jardin ? En outre, Dieu n'a rien permis autant que Sa permission d'écouter un Prophète ﷺ doté d'une belle voix chanter le Coran. Et lorsque le Prophète ﷺ entendit la belle voix d'Abū Mūsā al-Ashʿarī ﷺ, il fit l'éloge de sa voix en disant : «*Celui-ci a été doté d'une voix parmi celles de la famille de David*»[970].

Abū Mūsā ﷺ répondit : «Si j'avais su que tu m'écoutais, je l'aurais agrémentée davantage». C'est-à-dire : je l'aurais embellie et améliorée. [Ils s'appuient aussi sur] ces paroles du Prophète ﷺ : «*Embellissez le Coran avec vos voix*»[971] et «*Celui qui*

968. Coran 31 : 19.
969. Coran 30 : 15.
970. Al-Bukhārī, 5048 et Muslim, 793.
971. Abū Dāwūd, 1464.

ne récite pas le Coran avec mélodie n'est pas des nôtres»[972]. Mais la bonne interprétation de ces Traditions est que la récitation du Coran est une sorte de chant, autrement dit un embellissement de la voix lors de sa récitation. C'est l'interprétation de l'Imam Aḥmad Ibn Ḥanbal qui a dit: «Cela signifie que le lecteur doit l'embellir de sa voix autant qu'il le peut». Ils prennent également pour argument le fait que le Prophète ﷺ a soutenu la parole de 'Ā'isha, que Dieu soit satisfait d'elle, à l'occasion du chant des deux servantes le jour de l'Aïd, puisqu'il a dit à Abū Bakr ؓ: «*Laissez-les! Chaque nation a une fête, et aujourd'hui c'est notre fête à nous les Musulmans*»[973].

Ils soutiennent aussi que le Prophète ﷺ a permis le chant dans les mariages et l'a appelé divertissement. Il a aussi entendu les chants des chameliers et les a autorisés. Il avait également l'habitude d'écouter les récits épiques des Compagnons; et ils récitèrent les vers *rajaz* suivants en sa présence lors du creusement de la tranchée: *Nous sommes ceux qui ont juré à Muḥammad / De lutter aussi longtemps que nous vivons.*

Il entra à La Mecque lorsque le récitateur rajaz récitait en sa présence les vers de 'Abd Allāh Ibn Rawwāḥa; et un chamelier chanta à son départ de Khaybar, en disant:

Par Dieu! Sans Dieu nous n'aurions pas été guidés / Nous n'aurions pas donné d'aumônes ni prié.

Fais descendre sur nous la sérénité / Affermis nos pas quand nous nous rencontrons!

Quand ceux qui se sont rebellés contre nous / Voulurent nous diviser, nous avons refusé,

Et quand on nous appelle, nous venons / Et nous répondons présents,

Et toi, ô Muḥammad, nous ne pouvons pas nous passer de ta grâce.

Le Prophète ﷺ pria pour ce récitateur. Il a également écouté le poème de Ka'b Ibn Zuhayr et le récompensa en lui offrant un manteau. De même qu'il demanda à al-Aswad Ibn Sarī' de déclamer des vers dans lesquels il louait son Seigneur. Il a demandé à Umayya Ibn Abū aṣ-Ṣalt de déclamer une centaine de vers.

Al-A'shā a récité une partie de sa poésie [au Prophète ﷺ] et il l'a écoutée. Il confirma la véracité des paroles de Labīd: «*Certes, toute chose en dehors de Dieu est vaine!*» Il a également prié pour Ḥassān [Ibn Thābit] et a demandé à Dieu de l'assister par l'esprit de sainteté aussi longtemps qu'il le défendait contre les poèmes satiriques de ses ennemis. Il aimait la poésie [de Ḥassān] et lui a dit: «*Combats-les par la satire! Que l'esprit de sainteté soit avec toi*».

'Ā'isha, que Dieu soit satisfait d'elle, lui récita les vers suivants d'Abū Kabīr al-Hadhalī:

972. Al-Bukhārī, 7527.
973. Al-Bukhārī, 949 et Muslim, 892.

« Tu es exempt de tout reste de menstrues / De tout reste d'une nourrice et de tout mal handicapant,

Ah, si tu voyais les plis de son visage / Ils rayonnent comme un éclair lumineux ! »

Puis elle lui dit : « Tu es le plus digne de ces vers ». Ses paroles le réjouirent.

Ils soutiennent également qu'Ibn ʿUmar ﵄, a permis le *Samāʿ*, tout comme ʿAbd Allāh Ibn Jaʿfar et les habitants de Médine en général ; et que des personnages connus pour leur sainteté y ont assisté et ont écouté. Par conséquent, quiconque le déclare inacceptable attaque ces maîtres et ces modèles. Ils déclarent aussi qu'un consensus a été établi sur la licéité du gazouillement harmonieux et mélodieux des oiseaux, et que le fait de prendre du plaisir à écouter une voix humaine est tout aussi licite, sinon plus. De plus, le *Samāʿ* conduit l'âme et le cœur de l'auditeur vers l'objet de son amour. Si l'objet de son amour est illicite, il en est de même du *Samāʿ* qui facilite ce transport ; et s'il est licite, il en est de même du *Samāʿ* qui facilite ce transport. Si l'objet de son amour est de nature pieuse, alors écouter des chants à ce sujet constitue également un acte de dévotion et d'obéissance, car il suscite l'amour divin, le renforce et l'excite. Ils disent encore : le plaisir de l'oreille, quand elle entend un son mélodieux, est comme le plaisir des yeux quand ils voient quelque chose de beau, le plaisir de l'odorat quand on sent des odeurs agréables, ou le plaisir de la bouche quand on mange des aliments exquis. Si ces choses sont illicites, alors tous les autres plaisirs et les sensations le sont aussi.

La réponse est que tout cela est une diversion par rapport au but et une esquive par rapport au sujet de discorde, car ce sont des choses non pertinentes. Car le fait qu'une chose soit agréable et exquise n'a aucun rapport avec sa licéité ou son illicéité, ou avec le fait qu'elle soit permise ou interdite. En fait, le plaisir peut être trouvé dans 1) ce qui est interdit, 2) ce qui est obligatoire, 3) ce qui est détesté, 4) ce qui est recommandé et ce qui est neutre. Comment la personne qui connaît les conditions et les méthodes d'argumentation appropriées peut-elle avancer de tels arguments ? C'est comme celui qui justifie l'adultère par le plaisir ressenti par son auteur, un plaisir qu'aucun individu sain d'esprit ne peut nier. Est-ce que l'on peut débattre de la licéité d'un acte en se basant sur le plaisir qu'il procure ? Est-ce que la plupart des choses interdites sont dépourvues de plaisir ? Est-ce que les sons des instruments de musique sont tous agréables, alors que dans des Traditions authentiques, il est rapporté que le Prophète ﷺ les avait déclarés illicites et avait annoncé qu'il y aura dans sa Communauté des gens qui rendront les instruments de musique licites, et que les savants sont tous d'accord pour en interdire certains, sauf ceux qui procurent du plaisir à l'oreille ?

Est-ce que le fait que le chameau ou l'enfant éprouvent du plaisir lorsqu'ils entendent une belle voix est suffisant pour déclarer que cela est permis ou interdit ?

Il est surprenant d'avancer comme argument le fait que les belles voix sont la création et la grâce de Dieu. On peut répondre à cela : Est-ce qu'un beau visage n'est pas une grâce supplémentaire, sachant que c'est également Dieu qui l'a créé et façonné ? Est-ce que cela constitue une preuve de la licéité d'en jouir et sans limites ? Serait-ce autre chose que la doctrine des libertins qui s'accommodent de la nature ? Est-ce que le mépris de Dieu pour le braiment de l'âne est un argument qui plaide en faveur de la licéité des poèmes déclamés avec une voix mélodieuse et douce, et des chants d'amour accompagnés de tambours ? Il est plus surprenant encore de les voir argumenter sur la licéité du *Samāʿ* en s'appuyant sur le *Samāʿ* des gens du Jardin. C'est comme celui qui légitime la consommation du vin sous prétexte qu'il y aura du vin dans le Jardin. Ils devraient alors autoriser le port de la soie, car c'est le vêtement des gens du Jardin, et l'usage des ustensiles et des bijoux en or et en argent pour les hommes, car on sait que ce sera le cas dans le Jardin.

Si on dit : « Il y a des preuves qui établissent clairement l'interdiction de ces choses, mais pas du chant ». Nous répondons à cela : C'est un argument différent qui n'a rien à voir avec la licéité de quelque chose dans le Jardin. Cela indique que votre argument fondé sur les gens du Jardin est faux et inacceptable. Quant à votre affirmation selon laquelle la preuve de l'interdiction d'écouter des chants n'est pas établie, nous vous demandons : « Qu'entendez-vous par écouter et quelles choses ? Car il y a des écoutes et des choses entendues qui sont qualifiées d'illicites, de blâmables, de permises, d'obligatoires et d'appréciées. Soyez donc plus précis afin que nous puissions porter un jugement positif ou négatif ».

Si vous dites : « Ce qui nous intéresse, c'est l'écoute de poèmes », on vous demandera : « Quel genre ? Ceux qui louent Dieu ﷻ, Son Messager ﷺ et Son Livre, et prennent en dérision Ses ennemis ? Si tel est le cas, les Musulmans continuent de les réciter, de les écouter et de les étudier, et ce sont ceux que le Messager de Dieu ﷺ et ses Compagnons ont écouté et pour lesquels ils ont récompensé et encouragé Ḥassān. Ce sont ceux qui ont confondu les gens d'audience satanique parce qu'ils disent : « Ce sont des poèmes, et les nôtres aussi sont des poèmes ». Il est vrai que les Traditions prophétiques sont des paroles, tout comme le sont les innovations, les glorifications de Dieu ﷻ, les médisances et les calomnies, mais est-ce que le Messager de Dieu ﷺ et Ses Compagnons ont écouté ces chants sataniques qui relatent les méfaits mentionnés ailleurs et dans ce qui précède ? Comment comparer cela avec celui qui récite le Coran d'une belle voix, que le Prophète ﷺ a loué et encouragé, qu'il a autorisé à faire cela et incité les gens à l'écouter, et il a déclaré que Dieu apprécie cela ?

Ils ont transposé cette recommandation aux voix des femmes et des jouvenceaux, aux chants accompagnés d'instruments de musique et aux chanteurs qui dressent le portrait des femmes en mentionnant leur poitrine et leur taille, la beauté de

leurs yeux, leurs œuvres, leurs cheveux noirs, leur jeunesse, leurs joues rouges, leur rencontre et leur séparation, leur victimisation et leur abandon, leur colère et leur attention, leur désir, leur inquiétude et leur séparation, etc. Ce genre de choses est plus nuisible pour le cœur que de boire du vin. Quelle comparaison peut-il y avoir entre l'ivresse d'un jour ou deux et l'ivresse d'un amour passionné dont celui qui en souffre ne peut guérir qu'au milieu de soldats défaits, capturés et pris en otage ?

Peut-on comparer l'ivresse provoquée par le vin à l'ivresse des âmes provoquée par le *Samāʿ* ? Peut-on imaginer qu'un sage proscrive une substance enivrante dont le mal est connu, mais autorise une substance enivrante dont le mal est beaucoup plus nuisible ? Le Juge de tous les juges est infiniment au-dessus d'une telle chose ! S'ils contestent la qualité enivrante du *Samāʿ* et son effet sur la raison et les âmes, ils contredisent à la fois l'expérience et les sens, et leur obstination devient évidente. Comment un médecin pourrait-il soigner un patient souffrant d'une maladie mineure en lui prescrivant un remède qui aggravera sa maladie et ses souffrances ? Toute personne dotée de bon sens concédera que la maladie de l'âme due à l'ivresse de la boisson est moins grave que sa maladie due à l'ivresse du *Samāʿ*. Notre discours s'adresse à celui qui est doté de ce bon sens, et non à celui qui en manque.

Plus étrange encore est leur argument pour la licéité du *Samāʿ* accompagné de ce que nous avons dit de sa forme sociale, et basé sur l'action de deux petites filles qui n'avaient pas encore atteint la puberté et qui avaient célébré l'Aïd en récitant des vers arabes sur le courage, la guerre, la noblesse et la chevalerie. Comment peut-on utiliser cela comme argument ? Cette Tradition est l'un de leur plus grand argument, bien que le véridique [Abū Bakr ﵁], a qualifié cela de « mélodie de Satan », et que le Messager de Dieu ﷺ confirma cette description, mais a permis aux deux petites filles de continuer leur chant, car il n'y avait aucun mal à chanter et à écouter.

Est-ce que cela prouve la licéité de ce qu'ils font et de ce qu'ils savent du *Samāʿ*, et dont les dérives sont évidentes pour tous ? Gloire à Dieu ! Combien leur raison et leur compréhension se sont égarées. Plus étrange que tout cela est leur argument sur la licéité du *Samāʿ* basé sur le fait que le Messager de Dieu ﷺ a écouté le chant du chamelier qui parlait de vérité et d'Unicité divine. Est-ce que quelqu'un a interdit la poésie, sa récitation et son écoute ? Leur construction est aussi fragile que la toile d'une araignée. Encore plus singulier est leur argument en faveur de sa licéité, basé sur celle d'écouter le doux gazouillement des oiseaux. Cet argument est comparable à l'analogie faite par ceux qui ont dit : « ***Le commerce est comme l'usure*** »[974]. Comment peut-on comparer le chant des oiseaux et le chant de

---

974. Coran 2 : 275.

femmes belles et délicates, les sons des instruments à cordes et des harpes, les voix des jeunes efféminés et le chant qui incite les âmes et les cœurs à rencontrer l'homme ou la femme aimé ? Comment peut-on comparer tout cela à la voix d'une colombe, d'un rossignol, d'un merle, etc. ?

Nous disons : Si les deux étaient identiques, alors le *Samāʿ* – en tant que moyen de dévotion et de culte qui procure des connaissances intérieures, des goûts, des extases et des états – rapproche de Dieu autant que le chant des oiseaux. À Dieu ne plaise que les deux soient identiques ! Ce qui résout la controverse sur cette affaire repose sur trois principes, à savoir les principes les plus importants de la foi et de l'adoration. L'édifice de celui qui ne construit pas sur eux est au bord d'un précipice et finit par s'effondrer.

Le premier principe

Est-ce que le goût spirituel, l'état et l'extase est le juge ou ce qui est jugé, et par rapport auquel un autre juge (vers lequel on se tourne) prononce son verdict ? C'est la cause de l'égarement des gens fourvoyés qui se sont écartés de la voie authentique du soufisme. Ils ont établi le goût spirituel, l'état et l'extase en tant que juges, en se tournant vers eux pour le verdict sur ce qui est permis et ce qui ne l'est pas, ce qui est sain et ce qui ne l'est pas. Ils en ont fait le critère pour ce qui est vrai et ce qui est faux, et ont rejeté les implications de la connaissance et des textes scripturaires explicites et les ont soumis à l'arbitrage des goûts, des états et des extases. L'affaire est devenue très grave, la corruption s'est répandue, les indices de la foi et du droit chemin ont été effacés et la voie a été inversée. Autrefois, elle conduisait à Dieu ﷻ, maintenant à leurs âmes. Les gens du commun qu'ils considèrent voilés par rapport à leurs goûts spirituels adorent Dieu ﷻ, alors que ces personnes adorent leur âme.

L'ironie dans tout cela, c'est qu'ils se soumettent à toutes sortes d'exercices et de renoncements pour se débarrasser des désirs et des choses complaisantes, et qu'ils ont fini par passer d'un désir à un plus grand, et d'une complaisance à une plus grande. Or les désirs auxquels ils ont renoncé étaient meilleurs et les victimes de ces désirs sont supérieures à eux, car elles n'opposent pas leurs états intérieurs à la connaissance, ne les privilégient pas par rapport aux textes scripturaires, n'en font pas leur credo et leur dévotion, et ne disent pas du mal de la science et des savants. Ils ont fait des désirs vers lesquels ils se sont dirigé les plus hautes priorités de leur voyage et la direction des prières de leur cœur. Ils les préfèrent à Dieu et s'annihilent en eux plutôt qu'en ce que Dieu ﷻ attend d'eux. Les gens adorent Dieu ﷻ, alors qu'ils adorent leur personne, ils fustigent les gens qui s'adonnent aux distractions et aux plaisirs, alors qu'ils s'accrochent solidement aux leurs. En

fait, ils n'ont renoncé qu'à certains plaisirs au profit d'autres plus élevés, renonçant ainsi à un plaisir pour un autre plus méprisable. Que l'individu intelligent et sage contemple cet état en lui-même et chez les autres, car tout ce qui s'oppose à ce que Dieu ﷻ attend du serviteur en termes de religion n'est que le fruit de sa complaisance et de son désir, qu'il s'agisse de richesse, de pouvoir, de beauté physique ou de goût spirituel, d'état et d'extase. De plus, celui qui préfère ces choses à ce que Dieu ﷻ veut est pire que l'individu qui reconnaît que c'est une lacune et une épreuve, que ce que Dieu veut doit être préféré à cela et qui se repent constamment à Dieu de toutes ces choses.

De plus, en prenant pour arbitre final le goût, ils tombent dans une corruption dont Dieu seul connaît la gravité, car les goûts sont différents en eux-mêmes, très variés et distincts les uns des autres. Chaque groupe a ses propres goûts, états et extases en fonction de ses croyances et de ses pratiques. Ceux qui soutiennent la doctrine de «l'unicité de l'être» (*waḥdat al-wujūd*) ont leurs goûts, leurs états et leurs extases qui, à leur avis, sont suffisants. Les Chrétiens ont leur goût dans le Christianisme et des états d'extase procurés par leurs exercices et leurs croyances. Quiconque croit en une chose et en suit la voie, qu'elle soit vraie ou fausse, s'il en applique les règles et s'y consacre, finit par y adhérer et en imprégner son cœur, et cela lui procure alors des états spirituels, des goûts et des extases. Quel goût devrait alors être le critère pour établir ce qui est vrai et ce qui est faux, et les distinguer ?

Comment ne pas nous questionner, alors que le maître des hommes de goût et d'extase, de dévoilements et d'états spirituels de notre Communauté, l'inspiré et le clairvoyant 'Umar Ibn al-Khaṭṭāb ﷺ ne se tournait pas vers son goût, son extase ou ses inspirations en ce qui concerne les affaires de Religion, même si les hommes, les femmes et même les bédouins le suppliaient de le faire. Quand ils l'informaient de quelque chose du Messager de Dieu ﷺ, il ne se tournait pas vers son goût, son extase ou son inspiration pour juger, mais disait plutôt : «Si nous n'avions pas entendu cela, nous aurions jugé autrement». Il disait aussi : «Ô peuple, un homme a eu tort et une femme a eu raison». C'est ainsi que doit se comporter celui qui est sincère envers sa personne et envers la Communauté et ne pas prendre exemple sur celui qui trompe son âme, sa religion et sa communauté.

Le deuxième principe

Lorsqu'un désaccord surgit sur un acte, ou un état spirituel, ou un goût, qu'il soit valide ou corrompu, vrai ou faux, la règle exige de revenir à la preuve approuvée par Dieu ﷻ et par Ses serviteurs croyants, à savoir la Révélation, à partir de laquelle les décisions sur de nouveaux cas, situations et événements sont prises. Toutes ces choses doivent être évaluées et pesées sur elle. Ce que la Révélation juge

bon, acceptable, préférable et sain est accepté, et tout ce qu'elle invalide et rejette doit être invalidé et rejeté. Celui qui ne s'appuie pas sur elle en ce qui concerne sa connaissance, sa conduite et sa voie ne peut pas être dans le vrai par rapport à la Religion, quelles que soient ses excuses. Tout ce qu'il possède n'est que tromperie et illusion « ***semblables à un mirage dans une plaine aride. Celui qui a soif croit voir de l'eau ; mais quand il y arrive, il ne trouve rien ; près de lui, il trouve Dieu qui lui règle fidèlement son compte. Car Dieu est prompt à régler les comptes !*** »[975]

Le troisième principe

Lorsqu'un observateur ou un chercheur hésite sur le jugement d'une chose en ce qui concerne sa licéité, il doit considérer sa nuisance, son avantage et sa finalité. Si sa nuisance est manifestement prépondérante, il est alors impossible que le Législateur l'ordonne, ou la permette. En effet, on est alors certain que cette chose est inadmissible dans la Loi. Surtout s'il s'avère que cela mène à la colère de Dieu et de Son Messager, que c'est à la fois un pont et une échelle vers cette colère, et qu'elle est son précurseur et son agent. Aucun homme perspicace ne peut douter que cette chose est interdite.

Comment peut-on imaginer que l'Omniscient et le Bien-Informé, qui interdit l'équivalent d'une tête d'aiguille d'une substance enivrante parce qu'elle conduit l'âme à un état d'ivresse (qui pourrait l'inciter à commettre des choses interdites), puisse permettre ce qui est bien plus nuisible et insidieux conduisant à ce qui est bien plus interdit ? Comme l'a déclaré Ibn Mas'ūd ﷺ, le *Samā'* est l'échelle de la fornication. Les gens ont constaté ses dégâts chez ceux qui l'ont éprouvé : les adolescents deviennent corrompus, les femmes deviennent dévergondées, et les jeunes et les vieux sont affligés par d'autres fléaux. Ce que l'on voit de nos yeux dispense de tout argumentation, surtout si le *Samā'* ravit et enchante les âmes et les pousse à la désobéissance et à la débauche, et que son organisation est parfaite en termes de lieu, de public, d'instruments à cordes, de tambours et de harpes, et que le chanteur à la voix mélodieuse et accompagné de beaux adolescents et de belles jeunes filles chante le désir ardent, les retrouvailles, le rejet et l'abandon : [Vers :]

Les coupes de la passion passent parmi eux / Et tu n'en vois aucun dans un état de sobriété,

L'état de chacun dépend de la quantité qu'il a consommé / Chacun a répondu à l'appel de la Passion.

Ivres, ils commencent à tituber, et pas seulement / Pour avoir bu la mère de toute passion,

Leur échanson court de l'un à l'autre / Et ils ne préfèrent aucun autre échanson à celui-ci

975. Coran 24 : 39.

Il a déchiré leurs cœurs à tel point / Que les vêtements ne les cachent plus.
Ils ne se sont réveillés qu'au moment où est arrivé / L'annonceur de la rencontre en criant:
«Répondez! Car chacun d'entre vous rencontrera / Son Seigneur dans l'état où il est».
Tu sauras alors si tu as bu un breuvage fétide / Avec tes compagnons ou une boisson pure
Par Dieu, tu sauras nécessairement avant la rencontre / Si tu es un homme conscient,
Que tôt ou tard tu dois te réveiller: ici / Ou là-bas. Accepte-le!

Le goût spirituel

Si l'on doit se fier au jugement du goût spirituel, alors tournons-nous vers un goût que ni vous, ni nous ne pouvons refuser, laissant de côté tous ceux que nous avons mentionnés. Le cœur est exposé à deux états: l'état de chagrin et de désolation pour ce qui a été perdu, et l'état de joie et de satisfaction par rapport à ce qui est présent. En conséquence, le cœur a deux types d'adoration: l'adoration de la satisfaction des devanciers et l'adoration de la patience des «gens de la Droite».

Son culte correspondant au second état: l'adoration de la gratitude. Les reconnaissants aussi sont de deux sortes, les devanciers et les «gens de la Droite». Mais l'âme et Satan obstruent ces deux adorations par le biais de deux voix malveillantes et débauchées. Ce sont les voix de Satan et pas celles du Miséricordieux: la voix des lamentations et des gémissements à l'occurrence de chagrins et à la perte d'un être cher; et la voix du divertissement, de la musique et du chant à l'occurrence de la joie et de l'atteinte de ce que l'on désire. Satan a donc remplacé ces deux types d'adoration par ces deux voix. Le Prophète ﷺ a fait allusion à cela dans la Tradition d'Anas ﷺ où il a dit: «*On m'a interdit deux sons stupides et pervers: celui des gémissements à l'occurrence d'un malheur et celui de la flûte à l'occurrence d'une joie*»[976]. Cela concorde avec la détente, le désir et le plaisir de l'âme, et ces émotions sont excitées jusqu'à ce que ceux qui n'ont pas obtenu une part de la lumière prophétique commencent à adorer à travers eux. Tels sont ceux qui n'ont pu boire que quelques gorgées de la source muhammadienne.

Au peu de connaissance qu'ils avaient sont venus s'ajouter la sincérité, l'aspiration et le désir de s'opposer aux désirs des gens égarés et apathiques. Ils ont également constaté la dureté des cœurs de ceux qui rejettent leur voie, l'épaisseur de leurs voiles, la charge de leur nature et la lourdeur de leur âme. Tout cela a ébranlé leur paix intérieure et allumé les feux de l'amour, et les a attirés vers leurs patries d'origine et leurs lieux de séjour où ils ont été capturés. Les aspirants qui entreprennent ce voyage ont toujours besoin d'un stimulant pour poursuivre leur chemin et d'un chef de caravane pour les encourager. En l'absence du Coran

976. At-Tirmidhī, 1005.

comme stimulant, ils ne leur restaient que le chant et la musique vers lesquels se tourner, et c'est ce qui les a amenés à préférer le *Samā'*. Ils l'aiment sincèrement et si profondément, que même les montagnes peuvent se déplacer mais pas leur amour pour le *Samā'*, car c'est le stimulant de leurs aspirations, le moteur de leur immobilité et ce qui ébranle leur intérieur.

Le meilleur remède pour une personne dans cet état est de l'amener progressivement à l'écoute du Coran récité par de belles voix, avec une attention à ses significations et une réflexion sur son discours, jusqu'à ce que l'amour pour les chansons soit éliminé de son cœur et remplacé par l'amour du Coran. Le Coran deviendra alors son goût, sa boisson, son état et son extase. Il saura alors que son ancienne passion n'est rien en comparaison, et il se sentira comme celui qui a dit :

Je croyais que mon désir n'avait pas de fin / Pour une chose au-delà de laquelle je n'avais aucune aspiration,

Lorsque nous nous sommes rencontrés et que j'ai vu sa beauté / J'ai alors réalisé que je ne faisais que plaisanter.

Que les gémissements contrarient la patience et que le chant et la musique contrarient la gratitude est une chose connue par nécessité [en religion] et que personne ne peut contester, sauf les gens les plus étrangers à la connaissance et à la foi. La gratitude consiste à s'occuper de l'obéissance à Dieu ﷻ et non d'une voix « stupide et perverse », à savoir celle de Satan. De même, les gémissements sont le contraire de la patience. À ce propos, 'Umar Ibn al-Khaṭṭāb ﷺ, a dit à propos d'une femme qui gémissait et qui se donnait des coups jusqu'à ce que ses cheveux soient découverts : « Elle n'a aucune dignité. Elle prescrit les gémissements, alors que Dieu les a interdits ; elle interdit la patience, alors que Dieu l'a ordonnée, elle séduit les vivants, cause du tort aux morts, vend ses larmes et pleure pour le chagrin de quelqu'un d'autre ». Tout le monde sait que la tentation du chant et de la musique est bien plus forte que celle des lamentations. Ce que nous avons vu – nous et d'autres – et connu par expérience, c'est qu'à peine les instruments de musique et de divertissement font leur apparition, se répandent au sein d'une communauté et que les gens commencent à s'en occuper, leurs ennemis les atteignent : le peuple commence alors à souffrir de famine, de sécheresse et de la tyrannie de leurs mauvais dirigeants.

La personne raisonnable est celle qui réfléchit et pense aux événements du monde. C'est à Dieu seul que l'on demande de l'aide. Ne pense surtout pas que notre discours sur cette station soit trop long, car il est d'une importance cruciale pour les [aspirants]. Quant à leurs propos : « Quiconque réprouve le *Samā'* réprouve tel ou tel autre ami de Dieu », c'est l'argument des faibles d'esprit. C'est vrai, mais que se passerait-il si des amis de Dieu s'opposaient à d'autres amis de Dieu ? Des

amis de Dieu plus nombreux et supérieurs à eux, en termes de statut auprès de Dieu et auprès des croyants, et dont la génération était plus proche des meilleures générations se sont opposés à eux. De plus, l'infaillibilité n'est pas une condition pour être un ami de Dieu. D'ailleurs, des amis de Dieu se sont affrontés l'épée à la main à *Ṣiffīn*. N'a-t-on pas dit à ce sujet: «*Des gens du Jardin ont marché contre des gens du Jardin*». Si un ami de Dieu commet ce qui est interdit ou détesté, soit en raison d'une mauvaise interprétation ou par désobéissance, rien ne nous empêche pas de le désapprouver et cela ne l'exclut pas forcément de l'alliance avec Dieu.

Prenez garde! Ne croyez surtout pas qu'un ami de Dieu parmi les premières générations a assisté à l'un de ces nouveaux concerts spirituels inventés de toutes pièces et dont l'envoûtement est plus fort que celui du vin! Les amis de Dieu sont parfaitement étrangers à cela! Le *Samāʿ* sur lequel les maîtres du soufisme sont en désaccord est celui qui consiste à se réunir dans un endroit où ils mentionnent Dieu et récitent des parties du Coran, et où un chanteur se met à réciter ensuite des vers qui encouragent à renoncer à la vie matérielle, suscitent le désir de rencontrer de Dieu et d'atteindre Son Amour, engendrent la peur de Dieu et l'espoir en Lui et en la demeure de l'Au-delà. Des vers qui attirent également leur attention sur leurs états, comme l'éveil ou l'insouciance, l'éloignement ou la rupture, ou le remords pour ce qu'ils ont raté, ou la prise de conscience de ce qu'ils ont perdu, ou encore leur rappellent qu'il faut honorer leurs engagements et leurs promesses, ou suscitent leur émoi et leur désir, ou leur peur de la séparation ou du rejet, etc. Voilà bien le *Samāʿ* sur lequel les maîtres ont été en désaccord et non l'audition des sifflements et des applaudissements, de la musique et de la poésie bachique dans laquelle on évoque les beaux visages des jouvenceaux et des jeunes-filles, leurs vertus, leur rencontre et leur séparation. Quant à cela, si quelqu'un d'intelligent était interrogé à ce sujet, il déclarerait aussitôt que cela est interdit et saurait que la Loi révélée n'a jamais permis cela, qu'il n'y a rien de plus nuisible ni de plus préjudiciable à l'intelligence des gens, à leur cœur, à leur âme, à leur religion, à leur richesse, à leurs enfants et à leurs femmes. Et Dieu est Plus Savant.

Les différents degrés de *Samāʿ*

L'auteur des *Manāzil*[977] a dit: «Il existe trois degrés de *Samāʿ*. Le *Samāʿ* des gens du commun, qui comprend trois choses: répondre hâtivement à la menace avec désir; répondre à l'appel de la promesse avec effort; et contempler clairement la grâce».

La menace est formulée au sujet de l'abandon de ce qui est prescrit et de le fait de commettre ce qui est interdit. Et répondre à son héraut signifie agir dans

977. *Manāzil*, op. cit., p. 24.

l'obéissance. La parole « désir » utilisée ici par l'auteur signifie l'obéissance motivée par le fait que Dieu ﷻ est Celui qui ordonne, interdit et promet. La réalité du désir est l'espoir et la peur. Voilà pourquoi le serviteur suit ce qui lui est ordonné par la lumière de la foi en espérant une récompense, et renonce à ce qui lui est interdit par la lumière de la foi, par crainte du châtiment. Le désir a un autre avantage, à savoir que l'acte est sous la responsabilité du serviteur. C'est lui qui l'a librement choisi et désiré, et il n'y a pas été forcé comme si on le trainait vers la mort et qu'il n'avait pas le choix.

Quant à « répondre à l'appel de la promesse avec effort », c'est se conformer au commandement en souhaitant ce qui est promis, en s'y employant et en employant ses meilleures facultés.

Quant à « contempler clairement la grâce », c'est la reconnaissance par l'auditeur du fait que tout bien reçu lui vient de la faveur et de la grâce de Dieu ﷻ, sans mérite de sa part, et non en retour de ses efforts. À ce propos, Dieu ﷻ dit : « ***Ils disent qu'en embrassant l'Islam ils t'ont fait une faveur. Réponds-leur : « Ne dites pas que votre islam est une faveur que vous m'avez faite. Non ! C'est Dieu qui vous a fait une faveur en vous guidant vers la foi, si vous êtes sincères ! »*** »[978]

Cela signifie aussi contempler le fait que ce qui lui a été caché de ce monde, ou ce qui l'a affligé comme mal et détresse, est également une faveur de Dieu de plusieurs manières. Ceci est procuré par réflexion saine. Un prédécesseur a dit : « Ô fils d'Adam, tu ne sais pas lequel des deux bienfaits est le meilleur pour toi : le bienfait dans ce qu'Il t'accorde ou le bienfait du fait qu'Il te prive ? » 'Umar Ibn al-Khaṭṭāb ﷺ a dit : « Peu m'importe ma condition à mon réveil ou à mon coucher. Si c'est une condition de richesse, je suis reconnaissant ; et si c'est une condition de pauvreté, je suis patient ». Un prédécesseur a dit : « Le bienfait dans ce qu'Il m'a privé de ce bas-monde est énormément supérieur au bienfait qu'Il m'a accordé de ce bas-monde. Car j'ai vu des gens qui en avaient reçu une part, succomber à la tentation ». Vers :

Touché par la grâce, il est reconnaissant / Atteint par le mal, il est patient,

Les deux ne sont pour lui qu'un bienfait / Que l'imagination ne peut capturer, ni la terre ni la mer.

Si vous dites : « Est-ce que le serviteur contemple Son bienfait même dans la désobéissance et le péché ? » Je réponds : Oui. En fait, s'ils sont accompagnés d'un repentir sincère et de bonnes actions qui les effacent, ils sont alors la plus grande grâce pour lui, comme nous l'avons déclaré précédemment.

978. Coran 49 : 17.

Le *Samāʿ* de l'élite

Anṣārī a dit : « Le *Samāʿ* de l'élite comprend trois choses : contempler le But dans chaque Signe, s'arrêter à l'objectif à chaque instant et se débarrasser de tout plaisir par la séparation »[979].

Le « But dans chaque Signe », c'est le Seigneur, car tout ce qui est écouté permet de Le connaitre ainsi que Ses Noms, Ses Actes, Ses Jugements, Sa Promesse et Sa Menace, Son Commandement et Ses Interdictions, Sa Justice et Sa Grâce. Cette contemplation s'obtient en écoutant par Dieu, pour Dieu, en Dieu et de Dieu ﷻ.

Le *Samāʿ* par Lui : c'est quand le serviteur n'entend que s'il ne reste plus de traces de son âme. S'il en reste, alors son attachement parfait à « ce qu'il écoute » l'en débarrasse : son écoute se produit par l'Autonomie de Dieu et elle est dépouillée de toute attention envers lui-même.

Le *Samāʿ* pour Lui : c'est quand le serviteur débarrasse son âme de toute volonté qui s'oppose à la Volonté de Dieu ﷻ à son égard, et concentre ses facultés d'écoute sur la réalisation de ce que Dieu attend de lui par ce qui est écouté.

Le *Samāʿ* en Lui : c'est une tout autre affaire. C'est le fait de se dépouiller de tout ce qu'il est indigne d'attribuer à Dieu comme qualité, trait ou acte et d'affirmer ce qui est digne de Sa Perfection dans ce qui est entendu, en L'exemptant de tout ce qui ne l'est pas. Seuls ceux qui sont ancrés dans la science et la connaissance de Dieu ﷻ peuvent accomplir cela, car Dieu dépiste ceux qui altèrent Sa Parole, ceux qui nient Ses Attributs, ceux qui L'assimilent et ceux qui Le comparent : «***Mais Dieu, par Sa permission, a guidé les croyants vers la vérité de ce qui faisait l'objet de leurs disputes. Dieu dirige qui Il veut sur une voie droite***»[980].

Le *Samāʿ* de Lui est celui qui est reçu par le biais d'un moyen, c'est-à-dire que c'est un *Samāʿ* conditionné. Quant au *Samāʿ* non-conditionné, il ne peut être espéré dans ce monde transitoire que par ceux que Dieu a privilégiés par Son Message et Sa Parole. Mais écouter Sa Parole, c'est comme écouter directement de Lui, car le Coran est Sa Parole qu'Il a vraiment prononcée, et quiconque l'écoute, c'est comme s'il avait entendu Dieu. C'est le vrai *Samāʿ* de Dieu, et non le *Samāʿ* revendiqué par les hommes qui se font des illusions, comme ceux qui déclarent : « Dieu m'a appelé intérieurement » ou « Dieu m'a adressé ceci » ou « Dieu m'a dit ceci ». Par Dieu ! Qui est exactement celui qui vous appelle ? Qui est exactement celui qui s'adresse à vous, ô malheureux, ô prétentieux ? Comment pouvez-vous savoir si ces voix sont celles de Satan ou du Miséricordieux ? Quelle est la preuve que c'est bien Dieu qui s'adresse à vous ?

---

979. *Manāzil*, op. cit., p. 24.
980. Coran 2 : 213.

Certes, nous ne nions pas le principe de l'appel, du discours et de l'inspiration [de Dieu]. Le problème est celui qui est appelé, visé et inspiré ; c'est là qu'une réflexion s'impose. En général, celui qui écoute la récitation du Coran doit considérer qu'il l'a entendu de Dieu ﷻ et qu'Il S'est adressé à lui. Si en plus de cette considération, viennent s'ajouter l'écoute par Lui, pour Lui et en Lui, les significations, les subtilités et les merveilles de ce qu'il entend se précipiteront vers le cœur de l'auditeur et se rapprocheront de lui, afin qu'il puisse choisir tout ce qu'il souhaite en termes de science, de sagesse, de connaissance, de clairvoyance, de guidance et de leçon.

Par : « s'arrêter à l'objectif à chaque instant », l'auteur entend la quête et le voyage vers le But ultime, à savoir Dieu, dont l'écoute est un véhicule. Car Il est la finalité de toute quête : « ***à ton Seigneur revient le terme final*** »[981]. Il n'y a pas d'autre but au-delà de Dieu ﷻ, pas de lieu de séjour en dehors de Lui et pas de motif de joie plus grand. Tout ce que l'on cherche en dehors de Lui n'est qu'une ombre qui s'évanouit, qu'une fantaisie passagère ; et si on en tire du plaisir, c'est une mystification.

Sa parole : « se débarrasser de tout plaisir par la séparation » signifie que la séparation dans les significations de ce qui est entendu et le déplacement du cœur entre ses différentes stations lui procurent du plaisir, comme cela se produit dans chaque déplacement. Le voyageur doit donc se débarrasser du plaisir de la séparation, à savoir sa complaisance, au profit de la concentration sur ce qui est entendu par Lui, pour Lui et de Lui. Le Maître n'a pas dit « se débarrasser de la séparation » car les significations de ce qui est entendu du Coran ne sont saisies et comprises qu'à travers la séparation en raison de sa variété. Par conséquent, l'auditeur doit se débarrasser de son plaisir et pas d'elle, afin qu'il ne tombe pas dans la complaisance. C'est l'état le plus subtil des auditeurs sincères.

L'audition de l'élite de l'élite

Anṣārī a dit : « Le *Samāʿ* de l'élite de l'élite, c'est le *Samāʿ* qui supprime les défauts du dévoilement, relie l'Eternel sans commencement à l'Eternel sans fin et ramène les fins aux débuts. »

Le « dévoilement » (*Kashf*) signifie le face-à-face entre le cœur et la réalité de ce qui est entendu, mais il comporte deux défauts potentiels. Le premier est le doute qui est dissipé par cette rencontre. Aucun doute ne doit subsister et cet état correspond à l' » œil de la certitude ». Le second est la négation des moyens entre l'auditeur et ce qui est écouté. L'auditeur les quitte par ce qui est écouté, il est annihilé par rapport à la contemplation qu'il en avait et par rapport à la

981. Coran 53 : 42.

contemplation de son annihilation, de sorte qu'il Le contemple en tant que « Celui qui fait écouter » et en tant que « Guide ». L'audition vient de Lui, tout comme la guidance et le commencement, et c'est vers Lui que tout prend fin.

Quant au *Samāʿ* qui « relie l'Eternel sans commencement à l'Eternel sans fin », si nous comprenons ces paroles littéralement, cela est impossible, car l'éternité sans commencement et l'éternité sans fin sont des contraires, et la rencontre des contraires est impossible. Ce que l'auteur entend ici, c'est que ce qui existe et qui est visible éternellement existait dans la prééternité, était connu et prédéterminé. Par conséquent, le pouvoir de tout ce qui aura lieu pour toujours revient à la prééternité, sur le plan cognitif et réel. Ainsi, ce qui a toujours été devient ce qui sera toujours, tout comme ce qui sera toujours a toujours été présent en termes de connaissance et de statut. Autrement dit, ce qui était caché dans l'éternité sans commencement apparaît dans l'éternité sans fin. Ainsi, l'ordre entier prend fin dans sa connaissance, son statut et sa sagesse, et cela appartient à l'éternité sans fin. C'est le renvoi des fins à leur début, de sorte que la fin devienne l'origine de ce qui s'est passé. Dieu est le Premier et le Dernier ; et tout ce qui était et qui sera est ramené à Sa Connaissance et à Son Jugement préexistants. Ainsi, l'éternité sans fin retourne à l'éternité sans commencement, et les fins retournent au commencement. Et Dieu est Plus Savant.

Chapitre 11
La Station de l'affliction (*al-Ḥuzn*)



Parmi les stations de «***c'est Toi que nous adorons et c'est à Toi que nous demandons de l'aide***», il y a la station de l'affliction.

Ce n'est pas l'une des stations qui est recherchée et sa réalisation n'est pas un ordre, même si le voyageur ne peut pas l'éviter. L'affliction n'est mentionnée dans le Coran qu'en mode d'interdiction ou de négation. Comme dans les Paroles du Très-Haut: «***Ne perdez pas courage, ne vous affligez pas, car vous aurez le dessus, si vous êtes croyants***»[982], «***Ne vous affligez pas à leur sujet***»[983], «***Ne t'afflige pas, Dieu est avec nous!***»[984] En mode de négation, cela apparaît dans les Paroles divines: «***Une guidance venant de Moi vous sera certainement donnée, et ceux qui suivront Ma guidance n'éprouveront ni peur, ni affliction***»[985] Le secret de cela est que l'affliction est une étape qui n'est pas facile, et qui ne comporte aucun avantage pour le cœur. Ce que Satan aime le plus, c'est d'affliger le serviteur pour lui couper la route et arrêter son voyage. Le Très-Haut dit: «***La palabre n'est qu'un moyen employé par le Démon pour affliger les croyants. Mais il ne peut en rien leur nuire sans la permission de Dieu. Que les croyants s'en remettent donc à Dieu!***»[986]

Le Prophète ﷺ a dit: «*Lorsque vous êtes trois, ne discutez pas à deux en mettant à l'écart le troisième, à moins que vous ne soyez plus nombreux, car cela l'affligerait*»[987]. Par conséquent, le chagrin n'est pas recherché ou voulu, et il n'y a aucun avantage en lui. Le Prophète ﷺ a prié Dieu ﷻ de le mettre à l'abri de l'affliction en disant: «*Ô mon Dieu, je cherche Ta protection contre l'anxiété et le chagrin*»[988], car les deux vont ensemble. La différence entre les deux, c'est que si ce qui est détesté et qui investit le cœur porte sur un événement futur, il engendre alors l'anxiété, et s'il porte sur un événement passé, il engendre le chagrin; tous deux épuisent le cœur et freinent sa détermination. Néanmoins, faire une halte dans cette station est une nécessité de la vie. Les gens du Jardin diront en y entrant: «***Louange à Dieu qui a écarté***

982. Coran 3: 139.
983. Coran 16: 127.
984. Coran 9: 40.
985. Coran 2: 38.
986. Coran 58: 10.
987. Al-Bukhārī, 6277 et Muslim, 2184
988. Al-Bukhārī, 6363.

de nous tout chagrin »[989]. Cela prouve qu'ils ont été victimes du chagrin dans ce monde, comme de toutes les autres afflictions, sans le vouloir.

En ce qui concerne les gens mentionnés dans ces Paroles du Très-Haut : « ***[Nulle faute n'est à imputer] à ceux qui sont venus à toi pour que tu leur fournisses une monture, auxquels tu as dit : « Je ne trouve aucune monture à vous donner » et qui sont repartis, les yeux débordant de larmes, tristes de n'avoir rien trouvé qu'ils puissent dépenser [dans le sentier de Dieu]*** »[990], ils n'ont pas été loués pour le chagrin lui-même, mais pour l'intensité de leur foi qui les a conduits à ce chagrin, dans la mesure où ils s'étaient attardés par manque de moyens. Il y a dans ces paroles, une allusion aux hypocrites qui n'ont pas regretté d'être restés en arrière, ni désiré être comme ceux qui le pouvaient. Il est rapporté dans une Tradition authentique que le Prophète ﷺ a dit : « *Rien n'afflige un croyant, que ce soit l'anxiété, l'épuisement ou le chagrin, sans que Dieu n'expie ses péchés par cela* »[991]. Ces paroles indiquent qu'il s'agit d'une affliction que Dieu ﷻ fait subir à Ses serviteurs pour effacer leurs péchés, mais cela ne prouve pas que c'est une station nécessaire qu'il faut chercher et où il faut attarder.

Quant à la description du Prophète ﷺ faite par Hind Ibn Abū Hāla, et dans laquelle il dit : « Il était constamment triste », c'est une Tradition sans fondement, car des narrateurs inconnus figurent dans sa chaîne de transmission. Comment pouvait-il être constamment triste alors que Dieu ﷻ l'avait protégé du chagrin du monde et de ses causes, lui avait interdit de s'affliger pour les mécréants, et lui avait pardonné tous ses péchés passés et futurs ? D'où viendrait donc ce chagrin ? C'est plutôt l'inverse : il était tout le temps souriant et joyeux, au point que l'on le décrivait en disant : le « guerrier qui rit ». Quant à la Tradition selon laquelle : « *Dieu aime tout cœur triste* », elle n'a pas de chaîne : on ne connaît pas son narrateur ni son degré d'authenticité. Même si elle est authentique, le chagrin n'en reste pas moins une calamité comme les autres, par laquelle Dieu éprouve Ses serviteurs. Si le serviteur est patient, Dieu ﷻ apprécie davantage sa patience que son épreuve. Quant à la tradition suivante : « *Quand Dieu aime un serviteur, Il place dans son cœur un gémissement, et s'Il hait un serviteur, il place dans son cœur une flûte* », il s'agit d'une tradition israélite. Certains ont dit que cela est contenu dans la Torah. Son sens est correct, car le croyant est affligé par ses péchés, tandis que le pervers est distrait, joueur, enjôleur et gai.

Quant à la Parole de Dieu à propos de Son Prophète Isrā'īl (Jacob عليه السلام) : « ***Ses yeux blanchirent à cause du chagrin qu'il s'efforçait de contenir*** »[992], il

---

989. Coran 35 : 34.
990. Coran 9 : 92.
991. Al-Bukhārī, 5640 et Muslim, 2573.
992. Coran 12 : 84.

s'agit d'une information de son état après avoir perdu son enfant chéri. Dieu ﷻ l'a éprouvé par cela, comme Il l'a éprouvé par la séparation entre eux. Les maîtres de la voie ont convenu que le chagrin de ce monde est blâmable, à l'exception d'Abū 'Uthmān al-Ḥīrī[993] qui a dit : « Tout chagrin est une grâce et un plus pour le croyant, tant qu'il n'est pas provoqué par une désobéissance ». Il a dit aussi : « Même si cela ne fait pas de la personne affligée un élu [de Dieu], cela n'en est pas moins une purification ». Certains maîtres ont dit : « Il n'y a pas de doute que c'est une épreuve et un examen de la part de Dieu, comme la maladie, l'anxiété et la détresse, mais ce n'est pas une station de la voie spirituelle ». Et Dieu est Plus Savant.

L'auteur des *Manāzil* dit : « L'affliction est la douleur pour ce que l'on a manqué et le chagrin pour ce dont on a été privé ». Il veut dire que ce que le serviteur a raté était soit en son pouvoir, soit ne l'était pas ; si c'était le cas, il a mal de l'avoir manqué, et si ce n'était pas le cas, il s'en désole.

Puis, il poursuit : « Il y a trois degrés d'affliction :

(1) L'affliction de l'homme du commun qui consiste à pleurer pour sa négligence par rapport au service, pour sa chute dans la trahison et pour sa perte de temps »[994].

Pour [les soufis], la « négligence par rapport au service » est un état plus élevé que le fait de négliger et d'omettre ses actes d'adoration. Ce chagrin accompagne les actes, car le « service », selon eux, fait partie du bon caractère et des convenances, et non des actes. C'est le droit de l'adoration, ses règles et son obligation. Celui qui est affligé par cela, serait donc d'autant plus affligé d'avoir tout à fait omis son acte. Quant à la « chute dans la trahison », c'est aussi une chose plus spécifique que le péché commis en s'engageant dans l'interdit, car cela se produit en raison d'un manque préalable de proximité avec Dieu ﷻ. Quand le serviteur est voilé par rapport à Dieu ﷻ, il tombe dans la trahison. Le Maître a mentionné « l'affliction » dans le *qism al-abwāb* (la section des chapitres)[995] et pour lui, elle fait partie des « commencements ». Quant à l'affliction pour sa perte de temps, il en existe deux types : perdre son temps par l'absence d'actes d'obéissance durant, et le perdre par l'absence des causes de la foi, du goût de sa douceur, de la proximité et de la familiarité avec Dieu, et de la bonne compagnie avec Lui durant. Chacun de ces trois est de deux types, pour les novices et pour les aspirants intermédiaires, et les paroles d'Anṣārī sont adressées aux deux, bien qu'elles soient plus spécifiques aux seconds.

---

993. Sa'īd Ibn Ismā'īl Ibn Sa'īd Ibn al-Manṣūr (m. 298/910) : célèbre maître soufi du Khurāsān au IIIe/IXe siècle.
994. *Manāzil*, op. cit., p. 25.
995. C'est le premier chapitre de la deuxième partie du livre.

Puis il poursuit : (2) « Le deuxième degré est l'affliction des hommes de volonté, et c'est l'affliction pour l'attachement du cœur à la séparation, pour la distraction du cœur vis-à-vis de la contemplation et pour la consolation de l'affliction ».

Pour ce qui est de « l'attachement du cœur à la séparation », c'est le manque de concentration lors de sa présence avec Dieu ﷻ et la dispersion des pensées dans les vallées des désirs.

Quant à la « distraction du cœur vis-à-vis de la contemplation », elle est de deux sortes :

Sa distraction par rapport au souvenir de Dieu qui engendre la contemplation et d'autres choses ;

Sa distraction par rapport à la contemplation, en raison de la faiblesse du souvenir, ou de la faiblesse de l'attention du cœur à la contemplation, ou pour un autre obstacle. Cependant, lorsque la contemplation domine l'âme, celle-ci ne peut être distraite que par quelque chose de plus fort.

Quant à « la consolation de l'affliction », cela signifie que la présence de l'affliction dans le cœur est une preuve de sa volonté et de son aspiration ; alors que son absence est un manque. Ainsi, il s'afflige de l'absence de chagrin tout comme il pleure pour l'absence de pleurs et craint l'absence de peur. Cela demande une certaine réflexion. L'affliction pour la perte du chagrin n'est louée que lorsque le cœur est occupé par un plaisir blâmable. Mais si le chagrin cesse par un plaisir louable, il s'agit alors d'une grâce de Dieu et d'un effet de Sa Miséricorde. Dans ce cas, il n'y a pas lieu ni de sens de s'affliger pour la perte du chagrin.

Anṣārī dit : « L'élite ne participe pas à la station de l'affliction parce que le chagrin est une perte, alors que l'élite sont les gens qui ont trouvé [la Vérité] ». S'il entend par là que ces personnes ne devraient pas chercher volontairement l'affliction, ce qu'il dit est juste. Mais s'il entend que l'affliction ne les atteint pas, alors ce n'est pas le cas, car l'affliction fait partie de la nature, même si ce n'est pas une station recherchée.

Anṣārī poursuit : (3) « Le troisième degré d'affliction, c'est d'être affligé par les contradictions à l'exclusion des pensées (*wāridāt*), par les contradictions des intentions et par les contradictions des décrets ». Ce sont trois choses qui dépendent de la contemplation et de la volonté.

Premièrement, l'affliction des contradictions : le cœur peut être par exemple contredit par la pensée de l'espoir et sans la pensée de la peur qui l'accompagne, ou le contraire. De même, il peut être contredit par la pensée de l'expansion et sans la pensée de la contraction, ou par la pensée de la familiarité sans la pensée de la crainte. Cette discordance des incidents lui cause inévitablement du chagrin. Ces contradictions ne sont pas du même type que les pensées, mais sont plutôt des

wāridāt (pensées d'origine divine), et c'est pour cette raison que l'auteur a précisé : « à l'exclusion des *wāridāt* », car les contradictions qui apparaissent dans les pensées sont différentes d'elles. Selon les soufis, cela fait partie des effets des Noms et Attributs divins et de la liaison entre les rayons de leur lumière avec le cœur : c'est ce qu'ils appellent « *tajallī* » (théophanie ou révélation).

Quant aux « contradictions des intentions », c'est la chose la plus dure pour eux, et c'est cela qui fait apparaître leur besoin nécessaire de recourir à la science. Le voyageur sincère cherche à parcourir la voie la plus appréciée par Dieu ﷻ car il voyage par Lui et vers Lui. Lorsque deux voies s'offrent à lui et qu'il ne sait pas laquelle est la plus agréable et la plus chère à Dieu ﷻ, il choisit celle où le critère est la science, s'il en est capable ; sinon, s'il en est incapable, il doit s'en remettre à l'autorité de quelqu'un d'autre. S'il est également incapable de faire cela, il doit alors attendre sereinement ce que le destin décidera pour lui et se débarrasser de toutes les intentions. Il en est parmi eux qui s'en remettent entièrement à leur shaykh s'ils en ont un. D'autres se tournent vers la prière pour choisir ce qui est le mieux et attendent ensuite ce que leur destin leur réserve. Cependant, les hommes déterminés s'efforcent de rechercher ce qui est le plus agréable à Dieu ﷻ en acquérant la science et la connaissance.

S'ils ne parviennent pas à trouver une réponse [définitive], ils se fient à leur meilleure évaluation et si deux choses leur semblent égales, ils optent pour la plus avantageuse. Il y a différentes hiérarchies des avantages. Parfois, c'est l'avantage général qui est préféré, et parfois, c'est ce qui augmente la foi, ou ce qui s'oppose aux désirs de l'âme, ou ce qui procure un avantage qui ne peut pas être atteint autrement, ou ce qui rassure de la peur d'une affliction qui ne peut être évitée autrement. Voilà les cinq options, et il est rare que l'une d'entre elles soit absente. Si le voyageur est privé de tout cela et qu'il n'a aucun choix prioritaire possible, il doit attendre ce que son destin lui réserve. Il doit implorer son Seigneur et s'abandonner à Lui comme quelqu'un qui cherche ce qui Lui plaît et ce qu'Il aime. Quand l'impulsion arrive, il doit supplier Dieu ﷻ autant qu'il le peut et redouter que cette impulsion ne provienne de son ego ou de Satan, sachant qu'il n'est pas infaillible et qu'il est en permanence en guerre contre son ennemi, aussi longtemps qu'il vivra dans le monde de l'épreuve et de l'examen. Ce n'est qu'à ce moment-là qu'il passe à l'action. Tel est l'acte ultime que les voyageurs sincères peuvent accomplir.

Pour les gens du *jihād*, à cet égard, il y a une guidance et un dévoilement inaccessibles aux gens des exercices spirituels. Voilà pourquoi al-Awzā'ī et Ibn al-Mubārak ont dit : « Quand les gens divergent sur une question, attendez de voir ce que font les gardiens des frontières », c'est-à-dire les gens du *jihād*. Il en est ainsi

car Dieu ﷻ dit : « ***Ceux qui auront combattu en Nous, Nous les dirigerons sur Nos chemins*** »[996].

Quant aux « contradictions des décrets », il se peut que l'auteur entende par-là les décrets des créatures, ce qui est plus probable. Il se peut aussi qu'il entende les décrets religieux. Les hommes des états spirituels peuvent tomber dans des contradictions par rapport aux décrets en vigueur sur eux qu'ils trouvent désagréables, et ils s'affligent lorsqu'ils réalisent que leur opposition à ces décrets est un manquement aux règles de convenance. Ces contradictions procèdent de leurs volontés qui rejettent ce que le destin a décidé pour eux. Ils s'affligent pour leur désaccord et pour leur volonté contraire à ce qui est attendu d'eux. Si l'auteur entend les décrets religieux, cela signifie qu'ils sont sujets à des états inconciliables avec les commandements religieux, comme nous l'avons établi précédemment. Ils ne trouvent alors aucun moyen d'éviter ce qui est commandé, mais ce faisant, ils éprouvent alors une sorte de rejet, soit intérieurement, soit extérieurement, selon la durée d'interruption de leur état spirituel conséquent au commandement ; et ils s'affligent de cette contradiction, s'ils accomplissent les commandements, voient que c'est dans leur intérêt et louent sa finalité, ils s'affligent de leur empressement à s'y opposer. Se soumettre à l'appel de la science est une obligation ; l'opposition de l'état fait partie de la volonté personnelle et des défauts des états spirituels et le voyageur est alors triste de son opposition. Et Dieu est Plus Savant.

996. Coran 29 : 69.

Chapitre 12
La Station de la peur (*al-Khawf*)



Parmi les stations de «***c'est Toi que nous adorons et c'est à Toi que nous demandons de l'aide***», il y a la station de la peur.

La peur est l'une des stations les plus éminentes de la voie spirituelle. C'est la plus bénéfique pour le cœur et une nécessité pour tous. Dieu ﷻ dit: «***Ne les craignez pas et craignez-Moi, si vous êtes croyants***»[997], «***C'est Moi seul dont tu dois avoir peur***»[998], «***Ne craignez pas les gens, mais craignez-Moi***»[999]. Il a loué et fait l'éloge des gens de la peur en disant: «***Certes, ceux qui sont pénétrés de la crainte de leur Seigneur, ceux qui croient aux Signes de leur Seigneur, ceux qui n'associent rien à leur Seigneur, ceux qui donnent ce qu'ils donnent tandis que leurs cœurs frémissent à la pensée de retourner vers leur Seigneur: ce sont ceux-là qui se hâtent vers les bonnes actions et sont les premiers à les accomplir***»[1000].

Dans une Tradition rapportée par At-Tirmidhī et par Aḥmad dans son *Musnad*: 'A'isha, que Dieu soit satisfait d'elle, a dit avoir demandé au Prophète ﷺ: «Est-ce que la Parole de Dieu: «***Ceux qui donnent ce qu'ils donnent tandis que leurs cœurs frémissent***» se réfère à celui qui commet l'adultère, boit du vin et vole?» Le Prophète ﷺ répondit: «*Non, ô fille du véridique [Abū Bakr]! Il s'agit de celui qui jeûne, qui prie, qui fait l'aumône et qui craint que tout cela ne soit pas accepté de lui.*» À propos de ce verset, al-Ḥasan ﵁ a dit: «Par Dieu, ils ont accompli tout ce qui leur avait été ordonné et ont fait de leur mieux, mais ils craignaient que cela soit rejeté. Le croyant associe le bien à la peur, tandis que l'hypocrite associe le mal à l'impunité».

Les différents types de peur

Les termes *Wajal*, *Khawf*, *Khashya* et *Rahba* sont utilisés pour indiquer les différents types de peur en arabe. Ils ont des significations similaires, mais sans être synonymes. Abū al-Qāsim al-Junayd a dit: «*Al-Khawf* est l'attente d'une punition à chaque souffle qui passe». On a dit aussi: «*al-Khawf* est le trouble et l'agitation du cœur à la connaissance de ce qui est redouté»; «*Al-Khawf* est la forte connaissance

997. Coran 3: 175.
998. Coran 2: 40.
999. Coran 5: 44
1000. Coran 23: 57-61.

du cours des choses » ; « *Al-Khawf* est la fuite du cœur quand il pressent l'imminence d'une calamité ».

Al-Khashya (crainte révérencielle) est plus spécifique que *al-Khawf*, car elle est propre aux vrais connaisseurs de Dieu ﷻ, conformément à la Parole divine : « ***Les seuls à craindre vraiment Dieu parmi Ses serviteurs sont les savants*** »[1001]. Par conséquent, *al-Khashya* est la peur associée à la connaissance profonde de Dieu ﷻ. Le Prophète ﷺ a dit : « *Parmi vous, je suis le plus pieux vis-à-vis de Dieu, et celui qui Le craint le plus* »[1002]. *Al-Khawf* est mobilité, tandis qu'*al-Khashya* est contraction, resserrement et immobilité. Celui qui voit un ennemi féroce, ou une inondation ou quelque chose de ce genre, peut réagir de deux manières : Soit il se met en mouvement pour le fuir, et cet état est *al-Khawf* ; Soit il reste immobile et se réfugie dans un endroit à l'abri du danger, et cet état est *al-Khashya*. Voilà pourquoi on dit en arabe : « *inkhashā al-shay'* » : il est entré et s'est caché dans quelque chose.

Quant à *Ar-Rahba*, cela signifie le besoin de fuir ce qui est détestable. C'est le contraire de *Raghba* (désir) qui est le « voyage du cœur vers ce qu'il désire ». Ainsi, il existe une correspondance entre les mots *rahb* et *harab* (fuir) à la fois dans l'expression et dans le sens. Ils sont unis par la « dérivation intermédiaire » qui est l'ordre inversé de deux lettres et deux racines, mais dont le sens reste le même. Quant au *Wajal*, c'est le tremblement (*rajfān*) et la division du cœur au souvenir ou à la vision de quelqu'un dont on craint le pouvoir ou la punition.

Quant à la *Hayba* (crainte), c'est la peur combinée à la magnification et à la glorification, et elle se produit principalement avec l'amour et la connaissance. La glorification est la magnification combinée à l'amour.

Ainsi, *Al-Khawf* est commun à tous les croyants ; *Al-Khashya* est pour les savants et les gens dotés de connaissance ; *Al-Hayba* est pour les amoureux ; et l'*Ijlāl* (ou le *Wajal*) est pour ceux qui sont proches de Dieu. *Al-Khawf* et *al-Khashya* sont à la mesure de la science et de la connaissance. Le Prophète ﷺ a dit : « *Parmi vous, je suis celui qui connaît le mieux Dieu et qui Le craint le plus* »[1003]. Il a également dit : « *Si vous saviez ce que je sais, vous ririez moins et pleureriez plus. Vous n'apprécieriez plus l'intimité des femmes et vous erreriez dans les déserts en implorant Dieu* »[1004].

L'homme de *Khawf* recourt à la fuite ou à l'immobilisme et l'homme de *Khashya* cherche le soutien de la connaissance. Leur cas est comme celui qui n'a aucune notion de médecine et le médecin qualifié : le premier se réfugie dans la prévention et la fuite, tandis que le médecin se tourne vers sa connaissance de la médecine et des maladies.

1001. Coran 35 : 28.
1002. Al-Bukhārī, 5063 et Muslim, 1108.
1003. Al-Bukhārī, 6101 et Muslim, 2356.
1004. Al-Bukhārī, 1044 et Muslim, 112.

Abū Ḥafṣ[1005] a dit: «*Al-Khawf* est le fouet de Dieu avec lequel il redresse ceux qui fuient Sa Porte» et «*Al-Khawf* est une lampe dans le cœur. C'est par elle que l'on distingue le bien du mal dans le cœur. Vous fuyez tous ceux dont vous avez peur, sauf Dieu. Au contraire, plus vous avez peur de Lui et plus vous courez vers Lui. Ainsi, celui qui a peur de son Seigneur fuit vers son Seigneur».

Abū Sulaymān ad-Dārānī a dit: «Quand la peur l'abandonne, le cœur est ruiné». Ibrahim Ibn Sufyān a dit: «Lorsque la peur réside dans les cœurs, elle brûle les sources de la luxure et éradique les attachements mondains». Dhū an-Nūn, que Dieu lui fasse miséricorde, a dit: «Les gens restent sur le [droit] chemin tant qu'ils ont peur. Quand cette peur les abandonne, ils s'égarent». Ḥātim al-Aṣamm[1006] a dit: «Ne te fais pas d'illusion sur la beauté du lieu, car il n'y a pas de meilleur lieu que le Jardin, et pourtant Adam y a subi une mésaventure; ne te pas d'illusion sur les nombreux actes d'adoration, car Satan, en dépit de ses nombreux actes d'adoration, a commis ce qu'il a commis; ne te fais pas d'illusion sur la science aussi grande soit-elle, car Balʿām Ibn Bāʿūra a fait ce qu'il a fait, alors qu'il connaissait le Nom Suprême de Dieu; ne te fais pas d'illusion sur la rencontre et la vue des saints, car nul n'est plus saint que le Prophète ﷺ, et pourtant ni ses ennemis, ni les hypocrites n'ont tiré profit de sa rencontre».

Cependant, la peur n'est pas une fin en soi, mais un moyen pour atteindre un but. Voilà pourquoi elle cesse quand l'objet de la peur disparaît. Les gens du Jardin ne connaîtront pas la peur et ils ne seront pas affligés.

Les degrés de la peur

La peur est associée aux Actions, et l'amour à l'Essence et aux Attributs. Lorsque les croyants entreront dans la demeure du bonheur, leur amour envers leur Seigneur sera multiplié et la peur ne les touchera pas. C'est pourquoi l'amour est plus élevé et plus noble que la peur. La peur sincère et louable est celle qui s'interpose entre l'individu et les défenses de Dieu ﷻ. Quand il les dépasse, l'abattement et le désespoir l'atteignent. Abū 'Uthmān al-Ḥīrī رحمه الله, a dit: «La vraie peur est la vigilance contre les péchés, en privé ou en public». J'ai aussi entendu le Shaykh al-Islam Ibn Taymiyya, que Dieu sanctifie son esprit, dire: «La peur louable est celle qui t'empêche de franchir les défenses de Dieu».

L'auteur des *Manāzil*, que Dieu lui fasse miséricorde, dit: «La peur, c'est l'extraction de la tranquillité de l'assurance en contemplant la nouvelle»[1007]. C'est-

1005. Abū Ḥafṣ 'Amr Ibn Salam (m. 264/878): surnommé le shaykh du Khurasān. Il aurait été le premier à introduire le soufisme à Nichapour.
1006. Abū 'Abd ar-Raḥmān Ḥātim Ibn 'Unwān (m. 237/852): célèbre soufi et ascète. Il était surnommé le Luqmān de son temps pour sa sagesse.
1007. *Manāzil*, op. cit., p. 26.

à-dire se séparer de la complaisance de son sentiment d'être en sécurité en se rappelant ce que Dieu ﷻ a déclaré à propos de la promesse et de la menace.

Anṣārī poursuit: « Il y a trois degrés de peur. **(1)** Le premier degré est la peur de la punition, et ce genre de peur affermit la foi. C'est la peur des gens du commun qui est engendrée par la croyance en la menace, le souvenir du crime et la considération de la peine ».

Cette peur est précédée par la perception et la science, car l'homme ne peut pas avoir peur de ce qu'il ne perçoit pas. Elle est liée à deux réalités: La chose blâmable dont la survenance est redoutée. Puis, la cause et le chemin qui y conduisent.

La peur d'une personne dépend donc de sa perception du lien entre la cause et ce qui est redouté, ainsi que de sa gravité. La méconnaissance de l'un ou de l'autre conduit à un manque concomitant de peur. Si quelqu'un ne sait pas qu'un certain acte conduit à un résultat redouté, ou s'il le sait mais ne connaît pas la gravité de ce qu'il redoute, il n'éprouve pas de véritable peur. Lorsqu'il est conscient de la gravité de ce qu'il redoute et qu'il est certain du lien entre la cause et son résultat redouté, alors il acquiert la peur. C'est le sens de « la peur engendrée par la croyance en la menace, le souvenir du crime et la considération de la peine ».

La « considération de la peine » implique le souvenir de ce qui est redouté. Celui qui a peur en fait le centre de son attention dans la mesure où il ne l'oublie pas, car même si l'individu le sait, son oubli et son manque de vigilance, s'interposent entre le cœur et la peur. C'est pourquoi la peur est l'indice de la solidité de la foi, et son absence du cœur implique la sortie de la foi. Et Dieu est Plus Savant.

Anṣārī poursuit: **(2)** « Le deuxième degré est la peur de la ruse, dans le cours des souffles noyés dans l'éveil et teintés de douceur ».

Il entend que quiconque atteint l'éveil sans négligence, dont les souffles s'y sont noyés et qui trouve cela agréable, dans la mesure où rien n'est plus doux que d'être présent dans l'acte d'éveil, il doit se méfier de la ruse, car cette présence, cet éveil et cette douceur pourraient disparaître. Combien de personnes satisfaites et heureuses de leur condition spirituelle ont vu celle-ci se retourner contre eux, les faisant passer de bienfaisants à malfaisants, et les laissant les mains vides? Lorsque la pleine lune de leurs états qui illuminait leurs nuits s'éclipse, elle les plonge dans le noir: l'intimité est remplacée par l'abandon, la présence par l'absence, la rencontre par l'évasion, la proximité par la distance et l'union par la séparation, comme l'a dit le poète:

Tu t'es fait une bonne opinion des jours quand tout allait bien / Et tu n'as pas eu peur du mal qui se cache dans le destin,

Tes nuits t'ont épargné et tu t'es fait des illusions / Mais c'est quand les nuits deviennent claires, qu'elles se couvrent.

Anṣārī poursuit: (3) «Le troisième degré est celui de l'élite. Il n'y a pas de désolation de peur dans la station de l'élite. Il n'y a que la crainte de la Majesté. C'est le plus haut degré auquel on fait allusion en termes de peur extrême». Cela signifie que la solitude de la peur ne vient que du fait d'être retranché et de pécher, alors que l'élite, les gens qui arrivent jusqu'à Dieu ﷻ et à Sa proximité ont une peur qui n'est pas celle de la désolation comme la peur des pécheurs et des retranchés, car Dieu ﷻ est avec eux, par Son accueil et Son amour pour eux. Contrairement à la peur de la désolation, la crainte de la Majesté est liée à Son Essence et à Ses Attributs. Plus le serviteur en est conscient et se trouve proche d'eux, plus la crainte de Sa Majesté est grande dans son cœur: elle est plus élevée que le degré de la peur ordinaire.

Anṣārī poursuit: «C'est une crainte qui s'oppose à l'homme de dévoilement durant les entretiens intimes, qui protège le témoin dans les moments de conversations nocturnes et qui écarte le témoin du choc de la puissance». C'est-à-dire que le serviteur éprouve la plus grande crainte durant les entretiens intimes, c'est-à-dire lorsqu'il loue son Seigneur et s'humilie devant Lui, implore Ses faveurs, exalte Ses Noms et Ses Attributs ou murmure Ses paroles. C'est ce que les soufis cherchent par les entretiens intimes. Ces entretiens soulèvent le voile entre le cœur et le Seigneur, et ôtent le rideau qui empêche que les lumières de Ses Noms et Ses Attributs l'illuminent. Ainsi, la crainte s'y oppose pendant ces moments, et les rênes de ses murmures lui sont retirées en fonction de leur force.

Quant à la protection «du témoin dans les moments de conversations nocturnes», elle est, selon eux, plus particulière que le murmure, et c'est le discours du cœur au Seigneur comme l'amant s'adresse à sa bien-aimée. S'il n'était pas accompagné de la crainte de Sa Majesté, le serviteur pourrait glisser dans la permissivité et la vanité. La crainte vient alors empêcher le confident nocturne de transgresser les convenances de la servitude. Quant à la «crainte qui écarte le témoin du choc de la puissance», cela signifie couper, c'est-à-dire qu'elle risque de le tuer et l'effacer, en raison du choc de la puissance et de la gloire de la Seigneurie selon ses trois significations, à savoir la force du rejet, la force du pouvoir et de la rigueur, et la force de l'autorité et de la contrainte. Lorsque cette puissance frappe l'observateur, elle le coupe en deux et efface ses traces, car rien ne peut résister à la puissance de la Seigneurie.

Dans son voyage vers Dieu ﷻ, le cœur est comme un oiseau: l'amour est sa tête et l'espoir et la peur sont ses deux ailes. Lorsque la tête et les deux ailes sont en parfait état, l'oiseau vole bien, mais lorsque la tête est coupée, l'oiseau meurt immédiatement; et lorsqu'il est amputé de l'une ou des deux ailes, il devient la proie de tout chasseur ou se fait piéger facilement. Les prédécesseurs ont préféré renforcer l'aile de la peur pendant les périodes de bonne santé et renforcer l'aile

de l'espoir à l'approche de la fin. Telle était la voie suivie par Abū Sulaymān ad-Dārānī et d'autres maîtres. Abū Sulaymān a dit : « Le cœur doit être dominé par la peur, car lorsque l'espoir le domine, il est corrompu ». Un autre maître a dit : « Le meilleur état pour le cœur, c'est quand l'espoir et la peur sont en équilibre et qu'il est dominé par l'amour : l'amour est la monture, l'espoir est le chef de la caravane et la peur est le conducteur, et c'est Dieu qui fait arriver au but par Sa Générosité ».

Chapitre 13
La Station de l'appréhension pour autrui (*al-Ishfāq*) [1008]



Parmi les stations de «***c'est Toi que nous adorons et c'est à Toi que nous demandons de l'aide***», il y a la station de l'appréhension.

Le Très-Haut dit: «***Se tournant les uns vers les autres, ils s'interrogeront. Ils diront: Nous nous faisions jadis mille soucis pour notre famille. Dieu nous a comblés de faveurs, Il nous a épargné le châtiment de la Fournaise***»[1009]. L'*Ishfāq* est la peur subtile, la peur par pitié pour quelqu'un, la peur par compassion; c'est-à-dire une pitié plus subtile et plus délicate. C'est pourquoi l'auteur des *Manāzil*, que Dieu lui fasse miséricorde, dit:

«L'*Ishfāq* est la prudence permanente accompagnée de compassion. Elle comporte trois degrés: (1) Premièrement, s'inquiéter de la chute soudaine de l'âme dans l'insubordination»[1010]. C'est-à-dire qu'elle se hâte de parcourir la voie de la luxure, de la désobéissance et du mépris de l'adoration.

L'auteur poursuit: «S'inquiéter pour ses actes, de peur qu'ils ne soient gâchés». C'est-à-dire craindre que ses œuvres ne fassent partie de celles au sujet desquelles le Très-Haut dit: «***Nous avons considéré les œuvres qu'ils ont accomplies, mais Nous en avons fait de la poussière dispersée***»[1011]. C'est-à-dire les œuvres accomplies pour d'autres que Dieu ﷻ, ou en contradiction avec Son Commandement et la voie de Son Messager ﷺ. C'est également la crainte du serviteur que ses bonnes actions ne soient perdues à l'avenir, soit parce qu'il cesse de les faire, soit à cause de ses mauvaises actions qui les disperseraient et les détruiraient toutes, le laissant comme celui à propos duquel le Très-Haut dit: «***L'un de vous souhaite-t-il posséder un jardin planté de palmiers et de vignes sous lequel coulent les fleuves, où il trouve toutes sortes de fruits? La vieillesse l'atteint alors que ses enfants sont encore chétifs, et voici qu'un ouragan de feu s'abat sur son jardin et le brûle***»[1012].

Un jour, 'Umar ibn al-Khaṭṭāb ؓ, a dit aux Compagnons: «Selon vous, à qui s'adresse ce verset?» Ils répondirent: «Dieu est plus Savant». 'Umar se fâcha et

---

1008. Se faire du souci et s'inquiéter pour les autres.
1009. Coran 52: 25-27.
1010. *Manāzil*, op. cit., pp. 27-28.
1011. Coran 25: 23.
1012. Coran 2: 266.

dit : « Dites-moi si vous le savez ou pas ! » Ibn 'Abbās ﷺ, dit alors : « J'ai une idée à ce sujet, ô Commandeur des Croyants ». 'Umar ﷺ dit : « Ô fils de mon frère, dis ce que tu penses et ne te sous-estimes pas ». Ibn 'Abbās ﷺ dit : « Il s'agit d'une parabole pour illustrer un acte ». 'Umar ﷺ dit : « Quel acte ? » et Ibn 'Abbās ﷺ répondit : « Celui d'un homme riche qui agit dans l'obéissance à Dieu, et à qui Dieu envoie Satan pour l'éprouver. Il commence alors à commettre des actes de désobéissance jusqu'à ce que toutes ses actions soient noyées ».

L'auteur poursuit : « Et s'inquiéter pour les créatures du fait de la connaissance de leurs excuses ». Cela peut sembler une contradiction, car pourquoi craindre pour eux quand on connaît leurs excuses ? Ce n'est cependant pas le cas, car comme indiqué ci-dessus, l'inquiétude est une peur teintée de pitié. Le serviteur craint pour eux du point de vue de leur opposition aux commandements et aux défenses, et éprouve de la pitié pour eux quand il observe le déroulement du décret de Prédestination sur eux.

Il dit : **(2)** « Le deuxième degré est l'inquiétude par rapport au temps ; c'est la crainte qu'il soit teinté de séparation ».

C'est-à-dire que le serviteur craint que son temps ne soit altéré par ce qui contrarie sa présence auprès de Dieu ﷻ.

Il poursuit : « Et par rapport au cœur, c'est la crainte qu'il ne rencontre une résistance encombrante ». La « résistance encombrante » peut être soit la fatigue, soit un doute, soit un désir. Chacun de ces éléments est un obstacle pour le voyageur.

Il dit : « Et il craint pour la certitude, qu'elle ne soit contaminée par une cause ». La « certitude », c'est la quiétude par rapport à Celui de qui dépendent toutes les causes. Lorsque la certitude est contaminée par la confiance que l'on a en une cause [comme ses actes d'adoration], l'attachement à elle et le sentiment de quiétude qu'elle procure altère la certitude. Le but ici n'est pas de nier la causalité en soi ou de négliger les causes, car ce serait de l'hérésie, de la mécréance et ce serait donc impossible. Car le Messager ﷺ lui-même est une cause de guidance et de foi. Certes, les bonnes actions sont une cause pour l'obtention du salut, et la mécréance une cause pour la damnation. De même, les causes naturelles observées sont bien des causes effectives. Ce que l'auteur entend, c'est plutôt que le voyageur doit craindre que sa certitude ne se combine avec une cause autre que Dieu. Il ne doit pas s'attacher aux causes, mais doit chercher plutôt à s'annihiler dans le Causeur des causes.

Le maître, que Dieu lui fasse miséricorde, faisait partie de ceux qui étaient excessifs dans leur rejet des causes et il ne voyait pas d'autre finalité au-delà de l'annihilation dans l'affirmation de l'unicité de la Seigneurie. Son discours sur le

troisième degré dans la plupart des stations tourne autour de ces deux principes. Tu sais maintenant ce qu'ils représentent, et que ce qui est juste est autre chose, à savoir l'affirmation des causes et des pouvoirs, et croire que l'annihilation dans la Seigneurie n'est pas la finalité de la voie spirituelle, car au-delà, il y a quelque chose de plus noble, de plus élevé et de plus honorable. C'est à cause de ces deux principes que les choses mentionnées dans son livre ont fait l'objet de contestations.

Il dit : **(3)** « Le troisième degré d'*Ishfāq*, c'est la crainte qui protège de l'autosatisfaction, empêche de se quereller avec les créatures, et conduit le voyageur à protéger sa vigilance ».

La première partie de cette déclaration concerne les actes, la deuxième concerne les créatures, et la troisième concerne la volonté, chacune est sujette à l'altération. L'autosatisfaction corrompt l'action, comme l'ostentation, et le serviteur doit craindre que son effort ne soit perdu par cet élément corrupteur ; et son inquiétude l'en protège. Se quereller avec les créatures corrompt le caractère, et le serviteur doit craindre que cet élément ne corrompe son caractère. La volonté est corrompue par le manque de vigilance, à savoir la négligence et le laxisme, et le serviteur doit craindre que cet élément ne corrompe sa volonté. Si ses actes, son caractère et sa volonté sont bons, son cheminement, son cœur et son état intérieur sont sur la bonne voie. C'est à Dieu seul que l'on demande de l'aide.

Chapitre 14
La Station de l'humilité (*al-Khushū'*)



Parmi les stations de «***c'est Toi que nous adorons et c'est à Toi que nous demandons de l'aide***», il y a la station de l'humilité.

Le Très-Haut dit: «***Le moment n'est-il pas venu pour que les cœurs des croyants s'humilient en s'adonnant au souvenir de Dieu et de ce qui leur a été révélé de la Vérité, et pour qu'ils ne ressemblent pas à ceux qui avaient reçu le Livre avant eux? Ceux-ci avaient vu passer le temps avec langueur, leurs cœurs s'étaient endurcis et beaucoup d'entre eux étaient devenus pervers***»[1013].

À propos de ce verset, Ibn Mas'ūd ﷺ a dit: «Quatre ans s'étaient écoulés entre notre entrée en Islam et les reproches que Dieu nous a adressé dans ce verset». Et Ibn 'Abbās ﷺ a dit: «Dieu a décelé une réticence dans le cœur des croyants, alors Il les a pris à partie la treizième année après le début de la Révélation».

Le Très-Haut dit également: «***Bienheureux sont les croyants! Ceux qui font acte d'humilité dans leurs prières!***»[1014] En arabe, *al-Khushū'* signifie s'abaisser, s'humilier et s'immobiliser. Le Très-Haut dit: «***Les voix s'abaisseront (khasha'at) en présence du Miséricordieux, et tu n'entendras qu'un chuchotement***»[1015]. C'est-à-dire qu'elles sont devenus calmes, humbles et silencieuses. C'est par ce mot aussi que l'on décrit la terre, puisque l'on dit qu'elle est humble, dans le sens où elle est sèche et basse, et qu'elle ne s'élève pas à cause de l'eau ou de la végétation. Dieu ﷻ dit: «***Et parmi Ses Signes, vous voyez la terre khāshi'a (basse et sèche) mais lorsque Nous faisons descendre de l'eau sur elle, elle s'anime et grandit***»[1016].

Ainsi, *al-Khushū'*, c'est la position du cœur devant le Seigneur, avec humilité, contrition, et pleine concentration. Un savant a dit: «*Al-Khushū'* est la soumission à la Vérité». C'est l'une des exigences de l'humilité. Parmi ses signes, il y a le fait que si un serviteur est réfuté et que l'on lui réponde par la vérité, il accueille la vérité de bon gré et avec soumission. Un autre savant a dit: «*Al-Khushū'*, c'est l'extinction des feux de la passion, la dissipation de la fumée du cœur et l'illumination du cœur par la lumière de l'exaltation de Dieu».

1013. Coran 57: 16.
1014. Coran 23: 1-2.
1015. Coran 20: 108.
1016. Coran 41: 39.

Al-Junayd, que Dieu lui fasse miséricorde, a dit : « *Al-Khushū‘* est la soumission des cœurs au Connaisseur de l'Invisible ». Les connaisseurs de Dieu عز وجل ont convenu que le réceptacle de l'humilité est le cœur, et que ses fruits sont portés par le corps. Lorsque le Prophète ﷺ vit un homme qui jouait avec sa barbe durant sa prière, il dit : « *Si le cœur de cet homme était humble, cela serait apparu sur ses membres* ». Il a dit aussi : « *La crainte de Dieu est ici* », il le répéta trois fois en désignant son cœur. Un gnostique a dit : « Le bon comportement est l'indice d'un bon caractère ». Un autre a vu un homme, les épaules baissées et le corps penché en signe d'humilité. Il lui dit : « Ô malheureux ! L'humilité est ici – il indiqua son cœur, puis ajouta : – et pas là – et il indiqua les épaules ».

Le Compagnon du Prophète, Ḥudhayfa رضي الله عنه, a dit : « J'implore la protection de Dieu contre la fausse humilité. » On lui demanda : « Qu'est-ce que la fausse humilité ? » Il répondit : « C'est quand le corps fait montre d'humilité alors que le cœur en est dépourvu ». ‘Umar Ibn al-Khaṭṭāb رضي الله عنه remarqua un jour un homme qui baissait humblement le cou en priant. Il lui dit : « Ô toi qui as un cou, lève ton cou, car le *Khushū‘* ne se trouve pas dans les cous, mais dans les cœurs ».

Une fois, la Mère des Croyants ‘Ā'isha, que Dieu soit satisfait d'elle, vit des jeunes hommes marcher lentement. Elle se renseigna à leur sujet et on lui dit : « Ce sont des ascètes ». Elle dit alors : « Quand ‘Umar Ibn al-Khaṭṭāb marchait, il accélérait le pas ; quand il parlait, il se faisait entendre ; quand il frappait, il faisait mal ; et quand il mangeait, il mangeait à sa faim. Et pourtant, c'était un véritable ascète ». Al-Fuḍayl Ibn ‘Iyāḍ a dit : « On n'aimait pas que le corps d'un homme soit plus humble que son cœur ». Ḥudhayfa رضي الله عنه a dit : « La première chose que vous perdrez de votre Religion est l'humilité, et la dernière chose que vous perdrez est la prière. Combien de fidèles prient alors qu'il n'y a rien de bon en eux ! Il se peut que vous entriez dans une mosquée pour y faire une prière en congrégation et que vous n'y trouviez personne de vraiment humble ». Sahl al-Tustarī, que Dieu lui fasse miséricorde, avait l'habitude de dire : « Satan ne s'approche pas de celui dont le cœur est humble ».

L'auteur des *Manāzil*, que Dieu lui fasse miséricorde, dit : « L'humilité éteint les feux de l'âme et apaise le tempérament dans une situation qui suscite la vénération ou la peur »[1017].

C'est-à-dire la contraction de l'âme et de sa nature, qui consiste à empêcher les pouvoirs de l'âme de s'étendre, en remplissant le cœur de vénération, de crainte ou d'effroi. Précisément, *al-Khushū‘* est une réalité qui unit la révérence, l'amour, l'humilité et l'effacement de soi.

1017. *Manāzil*, op. cit., p. 28.

Anṣārī dit : « Il existe trois degrés de *Khushū'*. (1) Le premier consiste à se rendre au Commandement, à se soumettre au Décret et à se rabaisser devant le Regard de la Vérité. »

« Se rendre au Commandement » signifie l'accueillir avec acceptation, soumission et approbation, et s'y conformer extérieurement et intérieurement, en exprimant sa faiblesse et son besoin urgent de guidance pour accomplir l'ordre avant son accomplissement, pour être assisté pendant son exécution, et l'approuver après.

Par « se soumettre au Décret », l'auteur entend peut-être « se soumettre au commandement normatif religieux », auquel cas cela signifierait ne pas lui opposer une opinion ou un désir. Ou entendait-il : « se soumettre au jugement de la prédestination », auquel cas cela signifierait le recevoir sans hostilité, mécontentement ou contestation. En vérité, *al-Khushū'* consiste à se soumettre aux deux types de commandements, à savoir obéir avec délicatesse et humilité au Commandement de Dieu ﷻ ainsi qu'à Ses Décrets.

Quant à « se rabaisser devant le Regard de la Vérité », cela signifie humilier le cœur et le corps, et les effacer au regard du Seigneur sur eux, et en raison de Sa connaissance de ce qui se trouve dans le cœur et le corps. C'est l'une des interprétations des Paroles divines : « ***Pour ceux qui ont redouté la station de leur Seigneur, il y aura deux jardins*** »[1018] et : « ***Mais pour celui qui aura redouté de comparaître devant son Seigneur et qui aura préservé son âme de la passion*** »[1019]. C'est la station du Seigneur par rapport à Son serviteur, avec connaissance, pouvoir et autorité. Sa peur de cette station provoque inévitablement l'humilité de son cœur : plus il est conscient de cela, plus son humilité augmente ; et plus il est insouciant de la Connaissance que Dieu ﷻ a de lui et de Son Attention, et plus l'humilité quitte son cœur. La deuxième interprétation est qu'il s'agit de la station du serviteur devant son Seigneur lorsqu'il Le rencontre. Selon cette interprétation, la plus appropriée du verset, cela revient à attribuer le nom verbal [station] à celui qui a peur. Et Dieu est Plus Savant.

Anṣārī poursuit : (2) « Le deuxième degré, c'est guetter les défauts de l'âme et de l'action, observer la supériorité de chaque personne qui est supérieure à toi et respirer la brise de l'annihilation. » Il entend : Attendre l'apparition des imperfections et des défauts de ton âme et de ton œuvre. Le cœur ne peut que s'humilier après avoir constaté les défauts de l'âme et de ses actes, tels que l'arrogance, l'autosatisfaction, la faible sincérité, le manque de certitude, la dispersion de l'intention, l'incapacité de purifier la motivation du désir égoïste,

1018. Coran 55 : 46.
1019. Coran 79 : 40.

l'incapacité d'accomplir les actes comme il plaît à Dieu, et autres défauts de l'âme et causes de corruption des actions.

Quant à « admettre la supériorité de chaque personne qui est supérieure à toi », cela signifie que tu dois respecter les droits d'autrui et les honorer, et ne pas considérer les droits que tu as sur eux, de sorte que tu agisses avec eux indépendamment de ce qu'ils ont fait pour toi. Le contraire n'est que folie et stupidité de l'âme. Ne leur réclame pas tes droits, admets la supériorité de ceux qui sont supérieurs à toi et oublie ta supériorité.

J'ai entendu le Shaykh al-Islam Ibn Taymiyya, que Dieu sanctifie son esprit, dire : « Le connaisseur considère qu'il n'a de droit sur personne et qu'il n'est supérieur à personne. Voilà pourquoi il ne se fâche pas, ne réclame pas et ne se défend pas ». Quant à « respirer la brise de l'annihilation », du moment que l'annihilation est la finalité [selon l'auteur], il a donc comparé ce degré à la brise en raison de sa subtilité. Il l'a qualifié de brise en raison de sa position subtile dans l'âme et de son fort attachement à elle. Sans aucun doute, l'humilité est un moyen d'atteindre l'annihilation, et ce qu'elle comporte de bien et de moins bien.

Anṣārī poursuit : (3) « Le troisième degré, c'est la protection de la dignité lors du dévoilement, la purification du temps des flatteries des créatures, et le dépouillement de la vision de la supériorité. » La « protection de la dignité lors du dévoilement » est la maîtrise de l'âme par l'humiliation et la contrition pour éviter l'expansion et la complaisance qui pourraient résulter du dévoilement. Car le dévoilement réclame l'expansion et risque de provoquer des expressions théopatiques s'il n'est pas accompagné d'une humilité qui protège la dignité. Quant à « la purification du temps des flatteries des créatures », il n'entend pas ici le fait d'éviter l'ostentation, car les gens de ce degré sont au-delà de cela. Au contraire, ce qu'il veut dire, c'est que le serviteur devrait faire de son mieux pour cacher ses états aux créatures, tels que son humilité, sa soumission et sa contrition, afin que les gens ne le remarquent pas et que leur connaissance de ses états ne le remplisse de vanité et ne ruine son cœur et son temps avec Dieu ﷻ.

Combien de voyageurs se sont égarés dans ce désert ! Les seuls à en sortir indemnes sont ceux que Dieu protège. Rien n'est plus bénéfique pour le serviteur sincère que sa prise de conscience de sa pauvreté, son besoin et sa bassesse, du fait qu'il n'est rien, qu'il fait partie de ceux dont même le degré d'Islam n'est pas entièrement valide, sans parler des degrés plus élevés. J'ai constaté ce degré d'humilité chez le Shaykh al-Islam Ibn Taymiyya, que Dieu sanctifie son secret, et je n'en ai pas vu de pareil. Il disait souvent : « Rien n'est à moi, rien n'est de moi, rien n'est en moi ». Il déclamait souvent ces vers auxquels il s'identifiait :

Je suis le mendiant et fils de mendiant / Il en était de même pour mon père et mon grand-père.

Quand on faisait son éloge en sa présence, il disait: « Par Dieu, j'essaie toujours d'améliorer mon Islam. Je ne suis même pas encore devenu un véritable musulman ».

Vers la fin de sa vie, il m'envoya un traité d'exégèse de sa main, et au verso se trouvaient les vers suivants écrits de sa main:

Je suis le mendiant du Seigneur des créatures / Je suis le démuni dans tous mes états,

Je suis celui qui fait du tort à son âme, et elle me fait du tort / Si quelque bien nous parvient, cela provient de Lui.

Je ne peux pas attirer le bien vers moi / Je ne peux pas non plus repousser le mal,

Je n'ai pas d'autre maître que Lui pour me gouverner / Ni d'intercesseur quand mes péchés m'entoureront,

Sauf avec la permission du Tout-Miséricordieux, notre Créateur / Accordée à l'intercesseur, comme nous en informent Ses Versets.

Je ne possède rien sans Lui / Je ne suis pas non plus un associé, pas même dans un atome,

Il n'y a pas non plus d'assistant pour L'aider / Comme il y en a pour les gouverneurs,

La dépendance totale est mon attribut essentiel et permanent / Comme l'indépendance est Son Attribut éternel.

Telle est la condition de toutes les créatures / Ce sont tous Ses serviteurs, et tous sont soumis à Lui.

Quiconque désire autre chose que son Créateur / Est fautif, ignorant, rebelle et associationniste.

Que Dieu soit loué autant que les créatures dans l'univers / Ce qu'il en contenait et ce qu'il en contiendra.

Quant au « dépouillement de la vision de la supériorité », cela signifie que le serviteur ne voit aucune grâce ou bienfaisance en dehors de Dieu ﷻ: Il est le dispensateur de grâces sans aucun mérite de ta part. Tu n'as pas d'autre intercesseur à qui présenter ta requête, ni de moyen pour obtenir Sa bienfaisance en dehors de Lui. Le « dépouillement » signifie ici attribuer exclusivement toute grâce à son Véritable Dispensateur et pas à quelqu'un d'autre. Car Dieu ﷻ est trop transcendant pour partager [Ses actes] avec un autre que Lui. Par conséquent, ce qui est digne de mérite, c'est de Le dissocier de tout le reste durant la contemplation, afin que celle-ci soit juste et authentique. Et Dieu est Plus Savant.

Si on nous demande: « Quel est votre avis sur celui qui fait la prière sans humilité, est-ce qu'il peut compter sur elle ou pas ? » Nous disons: S'il compte sur elle pour une récompense, alors non. Il ne peut compter que ce qu'il a compris de sa prière et que s'il en a accompli avec humilité. Ibn 'Abbās رضي الله عنه, a dit: « Tu n'obtiens de ta prière que ce que tu en as compris ». Dans les *Sunan* et le *Musnad*, il est rapporté que le Prophète ﷺ a dit: « *Il arrive que le serviteur fasse une prière et que*

seule la moitié de celle-ci soit enregistrée en tant que telle, ou un tiers, ou un quart …», et il continua jusqu'à ce qu'il dise : «*ou un dixième*». Dieu ﷻ a lié le succès des croyants à leur humilité durant leurs prières. Ce qui signifie que celui qui ne fait pas preuve d'humilité ne fait pas partie des gens qui réussissent, car si la récompense comptait, il serait considéré parmi ceux qui réussissent.

Quant au fait de s'attendre à une récompense de la prière, et qu'il n'est pas nécessaire de la répéter, selon les jugements propres de ce monde, ceci est vrai pour le serviteur qui l'accomplit avec humilité et entendement. C'est l'avis de la majorité des savants qui ajoutent que les prières surérogatoires et les litanies traditionnelles viennent compléter ce qui a été omis ou mal fait.

En ce qui concerne la prière accomplie sans l'humilité requise et sans entendement, les juristes divergent sur la nécessité de la répéter. Abū 'Abd Allāh Ibn Ḥāmid, l'un des disciples d'Aḥmad, a déclaré qu'il le fallait tout comme Abū Ḥāmid al-Ghazālī dans son Iḥyā', mais pas dans son Wasīṭ ou son Basīṭ. Ils soutiennent qu'une telle prière ne procure pas de récompense et que son succès n'est pas garanti [dans les versets qui viennent d'être mentionnés]. Celui qui fait une telle prière ne remplit donc pas son obligation, et il n'est pas non plus libre de compenser une telle prière, comme celui qui ne prie que par ostentation.

Ils soutiennent en outre que l'humilité et l'entendement sont l'esprit de la prière, son objectif et son essence. Comment peut-on compter sur une prière dont l'esprit et l'essence sont absents et qui n'est que formelle et apparente ? Ils soutiennent en outre que si un serviteur abandonne intentionnellement un élément obligatoire de la prière, cela l'invalide. L'absence de certains éléments de la prière est comme l'absence d'un des membres d'un esclave que l'on veut affranchir pour expier ses fautes. Que dire alors si les éléments manquants sont l'esprit, l'objectif et l'essence ? Ce serait comme libérer un esclave mort. Si la libération d'un esclave à qui il manque une main ne compte pas en tant qu'expiation pour se rapprocher de Dieu ﷻ, comme pourrait-elle compter pour un esclave mort ? Voilà pourquoi un prédécesseur a dit que «la prière est comme une jeune servante que l'on offre à un roi. Que penseriez-vous de celui qui offre une servante paralysée, borgne, aveugle, ou à qui il manque une main ou une jambe, ou qui est malade, revêche ou laide ?» Telle est la prière que le serviteur offre à son Seigneur. Dieu ﷻ est bon et n'accepte que ce qui est bon. Une prière vide d'esprit n'est pas un bon acte, tout comme affranchir un esclave mort n'est pas un bon acte.

Ils disent aussi qu'exclure le cœur de l'adoration qui exige la présence et l'humilité, c'est comme exclure le roi des organes. L'adoration ne suffit pas si elle n'est accomplie que par les sujets et si le roi en est exclu ou absent. Ils soutiennent en outre que l'état des membres est subordonné à l'état du cœur : si le cœur est sain, les membres le seront et s'il est corrompu, les membres le seront aussi. Si

le cœur ne participe pas à l'adoration, le culte des membres n'est pas valable. Si l'adoration du cœur est corrompue, à cause de la négligence et des chuchotements, comment l'adoration de ses sujets et de ses armées pourrait-elle être valable alors que leur matière vient de lui et qu'ils se déplacent sur son ordre ?

Ils soutiennent aussi que dans les *Sunan* de At-Tirmidhī, il est rapporté que le Prophète ﷺ a dit : « *Dieu ne répond pas à l'appel du cœur insouciant* »[1020]. Ceci-ci s'applique à l'invocation spécifique de la prière, ou générale, ou à la demande de choses, ou spécifique à la demande de choses, qui est le droit du serviteur. Il s'agit ici d'une information prophétique selon laquelle l'invocation spécifique de la prière, qui est purement Son Droit, reste sans réponse pour le cœur insouciant. Ils disent aussi que l'adoration de celui qui est accablé par son insouciance et son oubli ne peut pas être sincère, car la sincérité exige que l'intention soit vouée exclusivement à Dieu ﷻ. Or, la personne insouciante n'ayant aucune intention, son adoration ne peut donc pas compter.

Ils déclarent aussi : « Dieu dit : ***« Malheur à ceux qui, lorsqu'ils prient, font leur prière avec négligence »***[1021]. La négligence par rapport à la prière ne signifie pas l'abandonner, sans quoi Dieu n'aurait pas dit à leur sujet : « *lorsqu'ils prient* ». Ce qui est entendu, c'est la négligence d'un élément obligatoire de la prière : soit son temps, comme le soutient Ibn Mas'ūd et d'autres, soit l'attention et l'humilité. La meilleure opinion inclut les deux. Car Dieu ﷻ affirme qu'ils ont prié, mais leur a attribué la négligence, qui pourrait être la négligence de son temps fixé ou la négligence dans la sincérité et l'attention obligatoires. Et c'est pourquoi Il leur a attribué l'ostentation. Si la négligence ici signifiait l'abandon complet de la prière, il n'y aurait aucune ostentation impliquée ».

Ils disent : « Si on limitait la négligence au seul temps de la prière, cela constituerait un avertissement contre la calamité de l'oubli de la sincérité et de l'attention de plusieurs manières : Premièrement, le strict respect de l'horaire peut être assoupli par une excuse valable et la prière peut être accomplie à un autre moment, mais l'obligation de la sincérité et de l'attention ne peuvent jamais être abandonnées ou remplacées. Deuxièmement, le strict respect de l'horaire est abandonné pour réaliser l'avantage de l'attention. Ainsi, il est permis de combiner deux prières en raison d'une circonstance qui empêche d'en faire une à son horaire avec la présence du cœur et de l'attention, comme dans le cas du voyageur, de la personne malade ou de quelqu'un qui doit s'occuper de quelque chose et qui a donc besoin de combiner deux prières, comme l'ont déclaré Aḥmad et d'autres savants. De manière générale, la sincérité, l'humilité, l'attention et la concentration du cœur sur Dieu pendant la prière sont les éléments les plus importants aux

1020. At-Tirmidhī, 3479.
1021. Coran 107 : 4-5.

yeux du Législateur. Comment pourrait-on imaginer qu'Il l'invalide à cause de l'oubli d'un *Takbīr*[1022], ou en se trompant dans une posture, ou en omettant un mot, ou une syllabe emphatique dans la récitation obligatoire, ou en négligeant un *Tasbīḥ*[1023], ou la formule : « Dieu a entendu celui qui le loue » ou « Notre Seigneur, à Toi la louange », ou la mention de Son Messager en priant sur lui, et qu'Il ne l'invalide pas quand on omet son essence et son but, son esprit et sa sagesse ? Tels sont les arguments de ce groupe, des arguments solides et manifestes ».

L'autre école juridique soutient : il est rapporté dans une Tradition authentique que le Prophète ﷺ a dit : « *Lorsque l'on fait l'appel à la prière, le diable s'en va en lâchant un pet afin de ne pas l'entendre. Lorsque l'appel est fini, il revient. Lorsque l'on fait l'appel qui annonce le début de la prière, il s'en va jusqu'à ce que celui-ci prenne fin. Puis, il revient afin de s'interposer entre le fidèle et son âme en lui suggérant : « Rappelle-toi ceci ! Rappelle-toi cela ! », parmi les choses auxquelles il ne songeait pas plus tôt, si bien que l'homme ne sait plus combien il a prié. Si cela arrive à l'un d'entre vous, il doit alors accomplir deux prosternations en étant assis* »[1024].

Ces érudits soutiennent : « Par rapport à cette prière durant laquelle Satan a distrait le serviteur au point qu'il ne sait pas combien il a prié, le Prophète ﷺ a prescrit deux prosternations de l'oubli et n'a pas ordonné de répéter toute la prière. Si elle n'était pas valable comme vous le prétendez, il aurait ordonné de la répéter. Voilà donc le secret des deux prosternations de l'oubli, pour se débarrasser des chuchotements de Satan et son interférence dans la prière. Voilà pourquoi le Prophète ﷺ a donné à ces deux prosternations le nom de : « les deux avilissantes » (*al-Murghamatayn*) et les a prescrites à quiconque oublie. De plus, il n'a pas fait de distinction entre la quantité d'oubli, ni entre ce qui constitue la plus grande partie ou la plus petite de la prière. Il a simplement dit : « *Pour tous les cas d'oubli, il y a [seulement] deux prosternations à faire* »[1025]. Et il n'a pas fait d'exception pour l'oubli qui constitue la plus grande partie ».

Ils ajoutent : « Il en est ainsi parce que les lois de l'Islam sont basées sur les actions extérieures, tandis que les réalités de la foi intérieure sont la cause de la récompense ou de la punition. Dieu ﷻ a deux types de jugement : Il juge dans ce monde selon les lois extérieures et les actions du corps ; et Il juge dans l'Au-delà les actions extérieures et intérieures. Voilà pourquoi le Prophète ﷺ acceptait les paroles et les actes des hypocrites et s'en remettait à Dieu ﷻ en ce qui concerne leurs secrets. Ils pouvaient se marier avec des Musulmans, hériter d'eux ou leur léguer leurs biens. De même que leur prière compte en ce bas-monde. Ils ne sont

1022. La formule : Dieu est plus grand.
1023. La formule : Gloire à Dieu.
1024. Al-Bukhārī, 1231 et Muslim, 389.
1025. Aḥmad, V, 280.

pas considérés comme ceux qui abandonnent la prière, car ils en accomplissent la forme extérieure. La décision de récompenser ou de châtier n'appartient pas à l'homme, mais à Dieu ﷻ. C'est Lui et Lui seul qui récompense ou châtie dans l'Au-delà ».

Ils ajoutent : « Quant à nous, selon les lois de l'Islam, nous considérons que la prière de l'hypocrite et de celui qui prie par ostentation est correcte, même si cela ne lui évitera pas la punition, ni ne lui procurera de récompense dans l'Au-delà. Par conséquent, la prière du Musulman insouciant, qui est éprouvé par les chuchotements du démon et la distraction du cœur est d'autant plus régulière. Il est vrai qu'une telle prière ne procure pas de récompense divine dans ce monde ni dans l'autre, car sa récompense supplémentaire dans ce monde, c'est l'augmentation de la foi dans le cœur, son illumination, son expansion et son épanouissement ; c'est aussi le fait d'éprouver la douceur de l'adoration, la joie, le bonheur, le plaisir de concentrer son énergie et son cœur sur Dieu ﷻ, comme celui qui est rapproché par le roi et qui est choisi comme confident et courtisan. Et Dieu est Plus Haut et Plus Majestueux !

Il en va de même en ce qui concerne les degrés éminents dans l'Au-delà et la compagnie de ceux qui sont proches de Dieu ﷻ. Tout cela se perd par la faute de la perte d'attention et de l'humilité. Deux hommes peuvent prier côte à côte, dans le même rang, mais leurs prières peuvent être aussi différentes que le ciel et la terre. Et tout cela n'a aucun rapport avec la question posée. De fait, si vous entendez l'obligation de répéter la prière faite sans humilité afin d'obtenir ses fruits et ses bienfaits, alors cela dépend du serviteur. Libre à lui de choisir. Mais si vous entendez par l'obligation de la répéter que nous devons l'y contraindre et le punir comme celui qui abandonne complètement la prière, alors non ».

Cette deuxième explication est la plus juste selon nous, mais Dieu est Plus Savant.

À SUIVRE – TOME II

Table des matières



TOME II :












Impression achevée en novembre 2023



01 60 34 37 50
Whatsapp (message uniquement) : 07 69 90 13 32
print@sofiadis.fr